This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B
1996

DÉPARTEMENT MILITAIRE

BIBLIOTHÈQUE VEILLON

RÈGLEMENT

1. La *Bibliothèque Veillon* est placée sous la direction du Département militaire, au bureau duquel les demandes de livres doivent être adressées.

2. Elle est ouverte au public le vendredi de chaque semaine, de 3 à 5 h. de l'après-midi.

3. Les demandes de livres doivent être faites par écrit et signées; la lettre et le numéro du livre, le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur doivent être indiqués exactement sur le bulletin de demande.

4. *Les Atlas, les Cartes et les Plans* ne pourront sortir qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Département militaire.

5. Chaque personne pourra recevoir et garder pendant un mois deux volumes à la fois. Passé ce terme, les livres reçus devront rentrer, mais ils pourront être remis de nouveau à la même personne si aucune autre ne les a demandés dans l'intervalle.

6. Tous les livres devront nécessairement rentrer pour le 1er *octobre* de chaque année, pour la révision du catalogue, et il n'en sera de nouveau délivré qu'à dater du 15 dit.

7. Les personnes qui ne se conformeront pas aux dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus, payeront une amende de 10 centimes par volume et par jour de retard.

8. Toute dégradation de livre sera à la charge de celui auquel il a été remis, dans la mesure qui sera fixée pour chaque cas par le Département militaire.

9. *Le Bureau du Département ne se charge pas d'expédier les livres au dehors.*

Lausanne, le 9 août 1871.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

REVUE
MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

Dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

TROISIÈME ANNÉE — 1858

B
1996

LAUSANNE
IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS

1858

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC - 3 1973
U2
R49
V.3
1855

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME ANNÉE — 1858

N° 1.

9 JANVIER. — Des états-majors *(suite)*. — Mémoire sur les carrés d'infanterie par M. le colonel **Massé** *(suite)*. — Petite réplique à propos de la suppression de la grande tenue. — Nécrologie. *Radetzky. Dr Baudens.* — Chronique.

N° 2.

21 JANVIER. — Encore à propos de la grande tenue. — Camp de Châlons, avec un plan *(suite)*. — Des états-majors *(suite)*. — Coup-d'œil sur l'ensemble de la bibliographie militaire. *Petzholdt.* — Nouvelles et chronique. — Société militaire fédérale (concours de 1858).

N° 3.

10 FÉVRIER. — Avis. — Des états-majors *(suite)*. — Camp de Châlons *(fin)*. — Expériences au sujet des blessures attribuées au vent du boulet. — Bibliographie. *Petzholdt (suite). Brunet. de Clossmann. Turel.* — Nouvelles et chronique.

N° 4.

22 FEVRIER. — Sur la bataille de Morat, d'après M. le baron de *Gingins.* — Des états-majors *(suite)*. — Bibliographie. *Souvenirs de Rösselet.* — Correspondance au sujet de Radetzky. — Chronique.

N° 5.

10 MARS. — Des états-majors *(fin)* — Un dompteur de chevaux. — Bibliographie. *Petzholdt (suite).* — Ecoles fédérales en 1858. — Nominations dans l'état-major fédéral. — Chronique.

N° 6.

27 MARS. — La poudre à canon et ses effets sur la civilisation (1er article). — Lettre du général Jomini sur les batailles de Grandson et de Morat. — Rarey, le dompteur de chevaux (2me article). — Bibliographie. *Petzholdt (suite).* — Chronique.

N° 7.

13 AVRIL. — La poudre à canon et ses effets sur la civilisation (2me article). — Les troupes suisses au service de France, d'après *Fieffé.* (1er article.) — Domptage des chevaux. — Bibliographie. *Petzholdt (suite).* — Chronique.

N° 8.

28 AVRIL. — La poudre à canon et ses effets sur la civilisation (*fin*). — Les troupes suisses au service de France, d'après *Fieffé*. (2me article.) — Notes sur quelques marches et expériences faites en Suisse depuis 1844 par l'artillerie de montagne. — Chronique.

N° 9.

12 MAI. — Fusée Breithaupt pour projectiles creux (avec planche). — Soins et précautions hygiéniques que nécessite la santé des troupes en campagne. — Les troupes suisses au service de France, d'après *Fieffé* (*suite et fin*). — Bibliographie. *Petzholdt* (*suite*). — Chronique.

N° 10.

28 MAI. — Œuvres militaires du Grand-Frédéric. — Réponse à la *Gazette militaire suisse*, sur l'auteur du mémoire concernant la marche de Souvaroff, publié dans notre n° 24 de l'année dernière. — Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1857. — A propos de la loi *de Foresta*. — Circulaire et programme pour la réunion de la Société militaire suisse. — Chronique.

N° 11.

15 JUIN. — Etudes sur les armées étrangères. *Armée autrichienne*. — Bibliographie. *Esquisse biographique du feld-maréchal Radetzki*. — Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857. — Lettre de M. le colonel Bontems sur le camp de Luciensteig. — Chronique.

N° 12.

30 JUIN. — Etudes sur les armées étrangères. *Armée autrichienne* (*suite*). — Cours de répétition de l'artillerie de position à St-Maurice. — Projet de loi sur l'organisation et l'instruction de l'état-major fédéral. — Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1857 (*suite*). — Chronique.

N° 13.

14 JUILLET. — Nouveau système de rayures. — Ecole centrale. — Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1857 (*suite*). — Bibliographie. *Petzholdt* (*suite*). — Société militaire fédérale. — Rectification. — Chronique.

N° 14.

14 AOUT. — Fête de la Société militaire fédérale. *Lausanne, 24, 25 et 26 juillet 1858*. — Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet. — Rapport de la commission chargée d'examiner quelle serait la meilleure méthode à suivre pour le transport du foin sur le cheval pour la cavalerie. — *SUPPLÉMENT*. Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1857 (*suite et fin*). — Bibliographie. *Petzholdt* (*suite*). — Chronique.

N° 15.

26 AOUT. — Mémoire envoyé au concours de 1857, par M le colonel **Brugger**. — Fête des officiers. *Compte-rendu de la séance de la société des médecins militaires*. — Etudes sur les armées étrangères. *Armée autrichienne* (*suite*). — Bibliographie. *Petzholdt* (*suite et fin*). — Chronique.

N° 16.

31 AOUT. — D'une descente des Français en Angleterre (1er article). — Mémoire présenté au concours de 1857 par M. le commandant **Müller**, instructeur-chef à Zurich. — Statistique militaire des Etats d'Italie.

N° 17.

18 SEPTEMBRE. — D'une descente des Français en Angleterre (2me art.). — Rapport de la commission chargée par la section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand, avec un tableau et deux planches. — Rassemblement de troupes du Luciensteig. — Chronique.

N° 18.

29 SEPTEMBRE. — Rapport de la commission chargée par la Section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand (*fin de la 1re partie*).

N° 19.

21 OCTOBRE. — D'une descente des Français en Angleterre (3me article). — Biographie de M. Rilliet-de Constant, colonel fédéral et inspecteur de la cavalerie. — Correspondances de St-Pétersbourg, du camp de Neuenkirchen et de Naples. Nouvelles et chronique.

N° 20.

3 NOVEMBRE. — D'une descente des Français en Angleterre (4me et dernier article). — Biographie de M. Rilliet-de Constant, colonel fédéral et inspecteur de la cavalerie (*fin*). — Camp fédéral de Luziensteig. — Nouvelles et chronique.

N° 21.

13 NOVEMBRE. — Camp fédéral de Luziensteig (*suite*). — Mémoire présenté au concours de 1857 par M. le commandant **Müller**, instructeur-chef à Zurich (*suite*). — Résumé d'un mémoire sur le mode d'action et les effets des balles coniques, par M. le Dr **Brière**, médecin de division de l'armée fédérale. — Balle à hélice, remplaçant les rayures du canon. — Bibliographie. *La guerre*, etc., *par M. le colonel* **Laure**. — Nouvelles et chronique.

N° 22.

25 NOVEMBRE. — Guerre de Crimée. *Journal des opérations du génie de l'armée française et plan de campagne de l'Empereur.* — Camp fédéral de Luziensteig (*suite*). — Quelques observations sur l'instruction de l'artillerie. — Nouvelles et Chronique.

N° 23.

10 DÉCEMBRE. — De la vallée des Dappes. — Camp fédéral de Luziensteig (*suite*). — Nouvelles et chronique.

N° 24.

22 DÉCEMBRE. — Camp fédéral de Luziensteig (*suite et fin*). — Mémoire présenté au concours de 1857 par M. le commandant **Müller**, instructeur-chef à Zurich (*suite*). — Bibliographie. *Campagne de 1799, par* **Milliutin**. — Nouvelles et chronique.

N° 1 9 Janvier 1858 IIIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Des Etats-majors** *(suite)*. — **Mémoire sur les carrés d'infanterie** par le colonel Massé *(suite)*. — **Petite réplique à propos de la suppression de la grande tenue.** — **Nécrologie.** *Radetzky. Dr Baudens.* — **Chronique.**

AVIS. — La *Revue militaire suisse* continuera à paraître pendant l'année 1858, comme du passé, au prix de 6 francs par an.

Les personnes qui ne refuseront pas ce premier numéro seront considérées comme abonnées pour l'année courante.

Messieurs les officiers qui ont subi des mutations modifiant leur adresse, sont priés d'en informer le bureau d'expédition.

On s'abonne à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLER fils, Escaliers-du-Marché, 20, à Lausanne.

DES ÉTATS-MAJORS.

(Suite).

Nous avons indiqué dans nos deux précédents numéros le détail des cours qui se donnent à l'Ecole d'application d'état-major à Paris pendant les deux années.

Le sous-lieutenant élève qui a subi d'une manière satisfaisante ses examens de sortie, est nommé au grade de lieutenant, suivant les vacances et à son tour de mérite. Il est alors détaché deux ans dans un régiment d'infanterie, puis deux ans dans un régiment de cavalerie, où il sert, la première année dans les compagnies, la seconde comme adjudant-major[1]. Il *peut* encore, en outre, être détaché une année dans un régiment d'artillerie ou du génie. Pendant ce stage aux régiments, les lieutenants d'état-major sont examinés sur les manœuvres par les inspecteurs d'infanterie et de cavalerie. Ils doivent,

[1] Ce service dans les régiments explique pourquoi le cœfficient des manœuvres et de l'équitation n'est que *trois* dans les examens de sortie de l'école, tandis que ceux de topographie et de fortification sont 10 et 11.

en outre, fournir annuellement un travail de leur spécialité d'état-major, c'est-à-dire un mémoire militaire, avec un levé, sur la reconnaissance d'un terrain ou d'une place. Après ce stage dans les régiments, les lieutenants d'état-major sont promus au grade de capitaine et commencent effectivement leurs fonctions d'officier d'état-major[1].

Ces fonctions peuvent être divisées, au point de vue de la nature spéciale des travaux, en quatre classes :

1° Chefs et sous-chefs d'état-major, adjudants, aides-de-camp d'officiers généraux en activité de service;

2° Employés comme topographes aux travaux de la carte de France;

3° Employés dans d'autres établissements, dans les gouvernements, bureaux, écoles, etc., relevant du ministère de la guerre;

4° Employés au ministère des affaires étrangères, comme attachés aux ambassades, explorateurs, etc.

Ces diverses fonctions sont remplies par 610 officiers, qui forment le corps d'état-major. Il y a 35 colonels, 35 lieutenants-colonels, 110 chefs d'escadron, 330 capitaines, 100 lieutenants.

Nous ne nous occuperons que de la première catégorie des fonctions de l'état-major, les autres n'ayant pas d'intérêt pour nous actuellement.

La composition des états-majors d'armée, de corps d'armée, de divisions et de brigades, varie suivant les circonstances. Une armée commandée par un maréchal de France a pour chef d'état-major un général de division. Une armée commandée par un général de division a pour chef d'état-major un général de brigade. Une division a pour chef d'état-major un colonel ou un lieutenant-colonel d'état-major; une brigade a pour chef d'état-major un chef d'escadron ou un capitaine.

Le nombre des officiers adjoints à ces divers états-majors comme aides-de-camp varie aussi suivant les circonstances. D'après l'ordonnance de 1818, la répartition des officiers d'état-major a lieu comme suit en service actif :

Un maréchal de France a six aides-de-camp, savoir un colonel ou lieutenant-colonel, un chef d'escadron, deux capitaines et deux lieutenants. Un général de division a trois aides-de-camp; un général de brigade deux.

Sur le pied de paix, il y a une diminution de deux aides-de-camp au maréchal de France, un au général de division et un au général de brigade.

Au début de la guerre d'Orient, les états-majors de l'armée française étaient composés comme suit :

[1] Il y a diverses exceptions à cette règle, mais que nous négligeons pour n'être pas entraînés trop loin dans l'énumération des détails.

Le commandant en chef, maréchal St-Arnaud, avait, outre son chef d'état-major, 4 aides-de-camp personnels, savoir : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 1 capitaine, tous de l'état-major, plus 6 officiers d'ordonnance tirés de diverses armes. Le chef d'état-major, général Martimprey, avait dans son état-major immédiat 7 officiers d'état-major, savoir : 1 lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major, 2 chefs d'escadron, 4 capitaines ; en outre : un colonel commandant l'artillerie et 5 officiers adjoints, un colonel commandant le génie, et 5 officiers adjoints ; un bureau topographique et politique de 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron, 3 capitaines ; plus l'intendance ou commissariat, le grand prévôt, l'aumônier-chef et les interprètes.

1re *division* (général Canrobert) : 3 aides-de-camp et officiers d'ordonnance du commandant (dont 1 chef d'escadron et 2 capitaines), 1 chef d'état-major, lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron et 3 capitaines d'état-major adjoints ; plus les officiers d'artillerie, du génie, de l'intendance et de la gendarmerie attachés à l'état-major de la division.

1re brigade (1 régiment de ligne, 1 régiment de zouaves, 1 bataillon de chasseurs) : 1 capitaine d'état-major, aide-de-camp, et 1 capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance.

2e brigade (2 régiments de ligne, 1 bataillon de chasseurs, 2 batteries montées, 1 compagnie du génie, 1 détachement de gendarmerie) : 1 aide-de-camp du commandant, capitaine.

2e *division* (général Bosquet) : 4 aides-de-camp et officiers d'ordonnance du commandant (dont 1 chef d'escadron, 1 chef de bataillon, 2 capitaines), 1 chef d'état-major, chef d'escadron, et 2 capitaines d'état-major adjoints ; outre les officiers d'artillerie, du génie, de l'intendance et de la gendarmerie attachés à l'état-major de la division.

1re brigade (3 régiments d'infanterie légère et de ligne) : 1 capitaine d'état-major, aide-de-camp du commandant.

2e brigade (comme la 2e de la 1re division) : 1 capitaine d'état-major, aide-de-camp du commandant ; 1 lieutenant, officier d'ordonnance.

3e *division* (prince Napoléon) : 2 aides-de-camp, capitaines, et 1 officier d'ordonnance, sous-lieutenant ; 1 chef d'état-major, colonel ; 1 chef d'escadron et 4 capitaines d'état-major adjoints ; outre les officiers d'artillerie, du génie, de l'intendance et de la gendarmerie.

1re brigade (1 régiment de zouaves ; 1 régiment d'infanterie de marine et 1 bataillon de chasseurs) : 1 aide-de-camp du commandant.

2e brigade (2 régiments légers et 2 batteries à cheval) : 1 aide-de-camp du commandant.

4e *division* (général Forey) : 2 aides-de-camp (dont 1 chef d'es-

cadron et 1 capitaine), 1 chef d'état-major, colonel ; 1 chef d'escadron et 2 capitaines d'état-major adjoints, outre les officiers spéciaux d'artillerie, etc.

1re brigade (2 régiments de ligne et 1 bataillon de chasseurs) : 1 aide-de-camp et 1 officier d'ordonnance.

2e brigade (2 régiments de ligne) : 1 aide-de-camp.

5e *division* (général Levaillant) : 1 aide-de-camp, capitaine d'état-major ; 1 chef d'état-major, lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron et 2 capitaines d'état-major adjoints, outre les officiers spéciaux.

1re brigade (2 régiments de ligne) : 1 aide-de-camp.

2e brigade (2 régiments de ligne, 2 batteries, 1 compagnie de sapeurs du génie, 1 compagnie de train, 1 détachement de gendarmerie) : 1 aide-de-camp, capitaine.

Division de cavalerie (général Morris) : 1 aide-de-camp, capitaine d'état-major ; 1 lieutenant de cavalerie, officier d'ordonnance ; 1 chef d'état-major, lieutenant-colonel ; 1 chef d'escadron et 2 capitaines d'état-major adjoints ; outre les officiers d'intendance et de gendarmerie.

1re brigade (2 régiments de chasseurs) : 1 aide-de-camp, capitaine d'état-major, et 2 capitaines, officiers d'ordonnance.

2e brigade (2 régiments de dragons) : 1 aide-de-camp, capitaine d'état-major, et 1 officier d'ordonnance.

3e brigade (2 régiments de cuirassiers, 1 batterie à cheval, 1 détachement de gendarmerie) : 1 aide-de-camp, capitaine ; 1 officier d'ordonnance, capitaine.

Le service de ces états-majors se fait conformément aux lois, ordonnances et règlements divers en vigueur, actes qu'il n'est pas facile de classer ou même d'énumérer vu leur nombre et leur variété. Un des principaux règlements à cet égard est celui de 1832 sur le service des troupes en campagne [1]. Divers *agendas* et *aides-mémoires*, publiés avec l'autorisation du ministre de la guerre, renferment sous un petit volume les prescriptions réglementaires les plus importantes à se rappeler. D'après un de ces ouvrages (de M. le chef d'escadron de Rouvre), le service d'un état-major général peut se répartir en 4 bureaux, savoir :

1er *bureau* : secrétariat, correspondance générale, travail d'organisation de l'armée, des dépôts, ordres généraux et instructions, etc.

2e *bureau* : administration, vivres, solde, hôpitaux, convois, prises, état civil, etc.

[1] Ces divers règlements correspondent, en ce qui concerne l'état-major, à notre *Instruction* (restée inachevée) *pour l'état-major fédéral*, de 1843, divisée en trois parties et dont la 3me a dû être faite par M. Rustow.

3e *bureau :* partie secrète, justice, police, discipline, congés, prisonniers, etc.

4e *bureau :* historique des opérations, statistique, topographie.

Ce qui ferait en tout, d'après cet officier, neuf *registres* avec deux répertoires alphabétiques ; plus huit *états* sur cahiers.

Voilà, en somme, les renseignements principaux que nous avions à indiquer sur les états-majors *français ;* il y en aurait beaucoup d'autres encore à ajouter, concernant l'avancement, la solde, les prestations, etc., mais ils ne nous paraissent pas nécessaires pour éclairer la discussion que nous avons en vue sur notre état-major fédéral.

Nous désirerions pouvoir compléter cette étude par l'analyse des états-majors allemands, surtout de l'Autriche, de la Prusse et de la Bavière, ainsi que par celle des états-majors de l'armée sarde ; mais cette étude, purement préparatoire pour nous, nous mènerait trop loin avant d'arriver à notre question spéciale, celle des réformes à apporter à notre état-major suisse, pour le mettre à la hauteur de ses fonctions.

Nous sommes d'autant plus pressés d'aborder cette question spéciale que déjà notre confrère de Bâle, la *Schweizerische Militär-Zeitung,* a publié sur cette question trois articles intéressants, que nous ne voulons point manquer de faire connaître à nos lecteurs. Nous nous bornerons donc, pour compléter les données sur les états-majors étrangers qui peuvent nous être utiles, à extraire d'un ouvrage fort apprécié en Allemagne [1] et dont nous avons déjà une fois entretenu nos lecteurs (voir *Revue militaire* du 6 décembre 1856), le chapitre suivant, qui nous paraît fournir une idée caractéristique, soit pour le fond, soit pour la forme, des principes admis en Allemagne sur les états-majors. Ce chapitre, l'avant-dernier du volume, a pour titre : *Nécessité d'une préparation soignée de l'état-major en temps de paix :*

1. Comme on le voit d'après les trois parties précédentes, les devoirs qui incombent à l'état-major général en temps de guerre sont très *nombreux* et très *grands.*

2. Quoique la faculté de remplir ces devoirs repose en grande partie sur des dispositions *naturelles,* elle peut cependant être considérablement augmentée et étendue par la formation *artificielle* des individus particuliers en *temps de paix.* Cette formation individuelle doit être considérée comme le *premier* côté du problème à résoudre par l'état-major général en temps de paix, côté le plus important, quoique non le seul.

3. Comme *deuxième* côté de ce problème de l'état-major général en temps de paix, on doit considérer les travaux qui ont pour objet : *a*) l'*exercice* du corps pour son action en campagne ; *b*) la *préparation à une guerre quelconque* ou *à une guerre déterminée.*

[1] *Science de l'état-major général,* par M. le général de Hardegg, premier aide-de-camp de S. M. le roi de Wurtemberg.

Cette préparation se rapporte surtout à l'acquisition de la connaissance nécessaire du terrain et de l'ennemi.

4. Un *troisième* côté du problème, en temps de paix, de l'état-major général, est l'accomplissement de sa destination *sociale*, c'est-à-dire des devoirs qui le lient, comme membre influent de l'état militaire, envers cet état et envers les autres.

5. L'état-major général se rend apte à sa destination propre : *a*) par la formation scientifique et militaire de ses divers *membres*; *b*) par l'exercice de son *ensemble* aux services qui l'attendent en temps de guerre.

6. Les moyens par lesquels la faculté individuelle de service d'un officier d'état-major peut être affermie et augmentée, sont : *a*) la *prise de leçons*; *b*) l'*étude* et les *exercices*; *c*) les *voyages*.

7. L'enseignement doit être considéré comme le moyen, à la vérité non indispensable, mais conduisant le plus rapidement et le plus sûrement au but, moyen par lequel l'élève officier d'état-major, que l'on suppose être un jeune officier suffisamment préparé théoriquement et pratiquement au point de vue *militaire général*, est ordinairement initié dans sa partie spéciale.

8. Un pareil enseignement est donné aux officiers d'état-major général, à former soit dans l'état-major général même, soit dans des établissements d'instruction destinés à cet effet, appelés *écoles d'état-major*, et existant séparés de l'état-major général.

9. Le premier moyen d'instruire les candidats officiers d'état-major, est le plus usité. Il n'existe réellement un établissement d'instruction dans ce but, séparé de l'état-major général, qu'en France : l'*école d'application d'état-major*; cependant il existe encore d'autres établissements, comme, par exemple, l'*école* dite « allgemeine Kriegsschule » en Prusse, qui doivent être considérés, sinon de nom et exclusivement, comme des écoles d'état-major général.

10. L'enseignement des candidats officiers d'état-major général se rapporte en partie aux *sciences*, en partie aux *exercices*. Aux premières appartiennent : *a*) l'histoire militaire; *b*) la géographie militaire; *c*) la géodésie et la topographie; *d*) la science de l'état-major; *e*) la stratégie; *f*) l'administration militaire; *g*) la tactique supérieure; *h*) la science de l'ingénieur.

11. A la deuxième des catégories mentionnées sur les matières d'enseignement, on doit compter : *a*) les *levés* et *dessins* topographiques; *b*) une perception, une conception et un jugement prompts et exacts des *relations de troupes et de terrains*; *c*) l'*équitation*; *d*) la conversation et la rédaction en *langues étrangères*.

12. L'enseignement des branches se fait, soit en sorte que le professeur entre dans tous les détails de la matière d'une manière claire et détaillée, soit en sorte qu'il ne donne que des indications générales pour l'étude privée, et s'assure du résultat par des épreuves. Cette dernière méthode paraît être la meilleure pour le but à atteindre ici, parce qu'elle contribue à augmenter l'activité personnelle et l'indépendance de l'élève.

13. En ce qui concerne les exercices mentionnés au § 11, qui sont nécessaires à l'officier d'état-major général, une indication générale de la part du professeur ne suffit pas; il faut à cet effet un *enseignement pratique* continuel.

14. Il faut donner à l'enseignement scientifique du candidat officier d'état-major général une direction aussi *pratique* que possible, en évitant toute théorie partielle et toute spéculation, et en saisissant toutes les occasions d'appliquer la théorie à des exemples.

15. L'enseignement aux élèves d'état-major, dans l'état-major général même, sup-

pose des professeurs capables de donner l'enseignement nécessaire. Ceci sera d'ailleurs toujours le cas, excepté peut-être pour les langues et pour l'équitation, car il y a certainement, parmi les officiers d'état-major formés, un nombre suffisant d'officiers capables d'enseigner les branches de leur propre métier, au moins d'après la deuxième méthode indiquée au § 12.

16. L'*étude* fructueuse des sciences et la *pratique* heureuse des exercices (§ 6—b) présupposent l'existence de certains moyens d'exécution, dont une partie est indispensable, et dont l'un se montre comme plus ou moins *désirable*.

17. Aux moyens indispensables pour l'étude de la *science* de l'état-major appartiennent : *a*) les *livres* nécessaires ; *b*) les *journaux* les plus importants ; *c*) les *cartes et plans* nécessaires.

18. Les livres que l'étude de l'officier d'état-major exige, sont en partie *a*) d'un contenu *général*, comme, par exemple, les bibliographies militaires, encyclopédies, etc. ; en partie *b*) *d'histoire militaire ;* en partie *c*) d'un contenu *tactique stratégique ;* en partie *d*) d'un contenu *technique militaire,* et en partie *e*) d'un contenu *topographique*.

19. De *a*), *c*), *d*) et *e*) (du § 18), les livres reconnus bons et non surannés, — de *b*), les *écrits primitifs* relatifs à la *nouvelle* histoire militaire (depuis l'introduction des armes à feu) et les *travaux postérieurs* de mérite, doivent être désignés comme indispensables.

20. Pour rester au courant des progrès continuels de l'art militaire, à la suite des découvertes et des recherches — en partie historiques, en partie didactiques, — ainsi que des événements militaires actuels, il est indispensable de lire les journaux *politiques militaires* reconnus bons.

21. Pour comprendre parfaitement les événements militaires, des *cartes et plans* sont nécessaires. — La compréhension de l'ensemble *stratégique* des opérations en grand peut s'acquérir à l'aide de *cartes chorographiques,* dont la meilleure échelle à cet effet est comprise entre $^1/_{200,000}$ et $^1/_{1,000,000}$. On doit souvent se contenter à cet égard de cartes à une échelle plus petite (cartes géographiques).

L'étude du détail des opérations et de l'ensemble *tactique* en grand exige des cartes à une plus grande échelle (à peu près entre $^1/_{200,000}$ et $^1/_{25,000}$), c'est-à-dire des cartes *topographiques,* que, comme on sait, on ne possède pas encore pour tous les pays de l'Europe.

Le détail des mouvements tactiques et de leur ensemble, par exemple, d'une bataille ou d'un siége, ne se saisit que dans les *cartes ou plans de situation*, dont l'échelle doit être d'autant plus grande que l'on veut s'initier davantage dans la succession des mouvements des subdivisions séparées, des brigades, régiments, bataillons, etc.

22. Les moyens d'acquérir les dispositions mentionnées au § 10 consistent : *a*) dans la participation à des travaux *topographiques ; b*) dans la coopération passive ou active aux diverses *manœuvres de troupes ; c*) dans *l'équitation* partie libre, partie au manège ; *d*) dans la fréquentation des personnes qui parlent diverses *langues étrangères*.

25. L'occasion des exercices topographiques se rencontre, ou dans des instituts militaires topographiques propres, qui existent dans la plupart des états-majors généraux, ou dans des établissements civils topographiques, assez répandus, et dont la liaison avec l'état-major général fait atteindre à l'état un double but.

26. Les exercices (§ 24—b) auxquels pourra assister surtout le candidat officier d'état-major, sont en partie l'*exercice des diverses armes,* infanterie, cavalerie, artillerie, surtout en grandes subdivisions, et partie les *travaux techniques* des troupes du génie, en partie les *exercices du tir* de l'artillerie et de l'infanterie qui, dans ces derniers

temps, sont devenus d'un intérêt tout particulier pour l'officier d'état-major, par les améliorations multipliées des armes à feu et leur réaction encore incomplète sur la tactique des diverses espèces d'armes.

27. Le moyen par lequel se complète la formation de l'officier d'état-major, consiste dans le *parcours* des états militaires les plus importants. Pour que ces voyages aient le résultat désiré, il faut qu'ils soient précédés par une formation complète par les deux autres moyens (voir § 6—*a*) et *b*).

28. Par des voyages convenablement préparés et exécutés, surtout sous le rapport de la connaissance du terrain et des armées étrangères, on peut gagner en peu de temps, par l'*inspection* personnelle, beaucoup plus que par l'*étude* des livres et des rapports continuée pendant plusieurs années. Le résultat sera d'autant plus grand que les villes et pays seront mieux choisis, et que la préparation au voyage aura été faite avec plus de soin.

29. Si le voyage d'instruction se relie à la coopération d'une *expédition militaire*, l'officier d'état-major acquerra par là le plus haut degré de perfectionnement pratique. Il doit donc tendre à utiliser de pareilles circonstances, et même à les rechercher. (*A suivre.*)

MÉMOIRE SUR LES CARRÉS D'INFANTERIE

par le colonel d'artillerie J. Massé.

(Suite et fin.)

§ *Des carrés pleins.*

Les avantages du carré plein sont les suivants :

1° Le carré plein offre une solidité beaucoup plus grande tant que l'ordre y règne. Il présente ainsi plus d'éléments pour s'opposer à l'impétuosité de la cavalerie ;

2° Il offre les avantages d'une formation très rapide et tout à fait simple et facile;

3° Le carré plein marche sans se désorganiser, puisqu'il n'est qu'une colonne serrée ;

4° Les brèches faites au carré peuvent facilement se réparer sans trop désorganiser l'ensemble du carré.

Les désavantages sont les suivants :

1° Il offre beaucoup moins de feux que les carrés vides parce que ses flancs sont irrégulièrement pourvus et organisés. Les files extérieures ne savent pas bien à quel capitaine elles doivent obéir ;

2° L'état-major de la troupe, les tambours, la musique, le chef de bataillon, les officiers montés doivent tout à coup se faufiler dans la colonne et s'y faire place ; ce qui occasionne de la confusion, apporte de la gêne, nuit au commandement des officiers qui sont pressés entre les rangs et ont ainsi peu d'action sur les soldats ;

3° L'artillerie fait un ravage affreux dans cette agglomération compacte d'hommes et peut y causer un désordre extrême, d'autant plus que les blessés n'y trouvent aucune place intérieure pour s'y réfugier, qu'ils embarrassent alors beaucoup la troupe et ne savent comment se dégager, car s'ils quittent l'intérieur de la colonne ils sont aussitôt pris ou sabrés.

Le manque de profondeur des carrés vides ordinaires et l'idée de réparer ce dé-

faut par une formation plus profonde, occasionnèrent l'introduction des carrés sur 6 et sur 4 rangs. Mais comme en présence d'un ennemi hardi et attentif, la formation de ces carrés où il faut doubler les pelotons et faire des mouvements assez compliqués ne répondait pas toujours à la vivacité des mouvements, on eut l'idée de se servir de la colonne serrée comme formation défensive contre la cavalerie et on arriva ainsi au carré plein. Il paraît que c'est en 1809, dans l'armée autrichienne, que le premier essai en fut fait lors de la bataille de Wagram.

On fut satisfait du résultat qu'on en obtint et dans différentes affaires postérieures, notamment à Krasnoï, ce carré fut employé avec grand succès.

Cependant, dans la plupart des nations militaires, le système des carrés vides a prévalu, ainsi en France, en Angleterre, etc. Mais les Autrichiens, les Russes, en revanche, apprécient beaucoup plus les carrés pleins. Il en est de même des Prussiens et des Wurtembergeois.

§ *Observations tirées de l'histoire.*

Si l'on veut recourir à l'histoire pour appuyer son opinion à l'égard de l'une ou de l'autre de ces formations, on trouvera des exemples de superbes défenses de carrés dans l'un et l'autre système.

Ainsi en Egypte, dans les plaines d'Aspern, à Krasnoï, à Lutzen, à Halle, à Heilsberg, à Marengo, à Waterloo, on voit des carrés vides et des carrés pleins, Allemands, Français et Russes résister aux attaques impétueuses de la meilleure cavalerie; dans d'autres circonstances au contraire, à Dennewitz en Espagne, et ailleurs, on voit des carrés vides et pleins formés par la meilleure infanterie, enfoncés complétement par les charges de cavalerie.

Aussi est-il impossible de donner une règle fixe, et de décider d'une manière absolue en faveur de l'un ou de l'autre système.

Dans ces cas tant de circonstances influent sur le résultat d'une attaque qu'on ne peut en prévoir l'issue. Le moral, l'instruction, le dévouement, le courage, la localité, le commandement du chef soit chez la troupe assaillante, soit sur la troupe qui se défend, sont autant de causes déterminantes au plus haut degré.

Une cavalerie pleine de résolution peut compter sur la victoire, en présence d'une infanterie peu disciplinée, faible et démoralisée.

Au contraire une bonne infanterie, bien exercée, ferme et dévouée, n'aura rien à craindre d'une cavalerie sans ardeur, et sera mieux en mesure de résister aux cuirassiers les plus courageux. C'est surtout le moral du fantassin qui est en jeu dans les combats contre la cavalerie. Un jeune soldat ne peut comprendre comment, par une tenace immobilité, il pourra résister au choc d'escadrons lancés au galop et faisant trembler la terre sous les pieds de leurs chevaux; cependant une contenance ferme arrête la cavalerie et l'action du feu la désorganise. Le cheval éprouve une répugnance instinctive pour l'éclat et le maniement des armes. En voyant tomber brusquement les armes, mettre en joue, briller le feu, et en entendant le bruit de la décharge, il lui est difficile de ne pas s'effrayer et de ne pas se cabrer à gauche ou à droite pour éviter le carré.

Le fantassin doit se persuader que tout n'est pas perdu, lors même que quelques cavaliers ont pénétré dans le carré, une bonne infanterie ne s'en démoralise pas ; la brèche est immédiatement bouchée ; les serre-files tombent sur les audacieux cavaliers à coup de bayonnettes et leur font payer leur témérité ou leur maladresse.

Il faut que le fantassin se persuade qu'il ne peut poser les armes qu'à toute extrémité, et que de se désunir et prendre la fuite, c'est courir inévitablement à sa perte : s'il est vrai que l'union fait la force, c'est surtout dans le carré.

En résumé, comme nous l'avons déjà dit, le choix du mode de carré à former dépend de tant de circonstances qu'il est impossible de prescrire une règle d'avance et nous *pensons que c'est avec raison que nos ordonnances fédérales ont consacré la formation des deux espèces de carrés;* car, comme on l'a vu, ils ont tous deux leurs avantages et dans telle circonstance où il serait dangereux de former un carré vide, le carré plein aurait un grand succès, et vice versa.

§ *Détails et observations sur la manœuvre elle-même.*

Quant au mode d'exécuter la manœuvre du carré, nous croyons que le mode prescrit pour la formation du carré vide, à l'art. 76 de l'ordonnance 1855, est aussi simple et facile qu'on peut le demander pour un carré de quatre rangs. Les flancs, il est vrai, sont plus faibles que les faces, mais aussi la manœuvre en est plus facile et moins compliquée. Il serait à craindre que le mode prescrit en observation au § 79 pour renforcer ces flancs n'apportât qu'un très faible renfort, et qu'en revanche l'adjonction plus ou moins irrégulière des serre-files appartenant à d'autres divisions n'amenât de la confusion et de l'indécision sans bénéfice, dans un moment solennel où tout doit être réglé et précis.

Mais alors ce qui paraît tout à fait dangereux dans la même ordonnance fédérale et mériter absolument d'être modifié, c'est la disposition de l'art. 78, école de bataillon, et 91 de l'école du soldat relativement au rôle des deux premiers rangs des faces du carré.

Il paraît indubitable que sur ces faces, le rôle des deux derniers rangs doit se borner à faire masse et à servir pour remplir au besoin les vides faits dans les deux premiers rangs, mais ils ne doivent point être appelés à tirer.

Si on calcule que la longueur du fusil est de 4 pieds 6 pouces seulement, et que la distance de l'homme du quatrième rang jusqu'à la tête de l'homme du premier rang ne peut être moindre que 4 pieds 6 pouces, il en résulte évidemment que le coup de fusil en partant expose l'homme de devant au plus grand danger, lors même que les distances seraient parfaitement bien conservées.

Déjà Napoléon, Gouvion St-Cyr et d'autres, ont dit que dans les feux de carré le quart des hommes du premier rang étaient mis hors de combat par le tir des hommes du troisième rang, à plus forte raison qu'en serait-il du feu du quatrième rang ; au reste l'expérience des exercices à feu le démontre tous les jours, en dernier lieu plusieurs hommes du premier rang ont été plus ou moins brûlés par le coup de feu des hommes des deux derniers rangs passant à leur oreille.

La position prescrite pour les hommes du premier rang au § 91, à la page 91 de

l'Ecole de soldat, offre trop de vague dans les termes, et trop de désavantage pour qu'il n'y ait pas lieu à confusion, au ridicule dans les exercices, et à un grand danger dans les cas sérieux.

Nous pensons donc que les deux premiers rangs seulement doivent tirer; tout au plus dans certaines circonstances urgentes le troisième rang pourrait-il se tenir prêt à faire une décharge, le fusil un peu élevé, dans des cas tout à fait exceptionnels et favorables, mais le quatrième rang, jamais.

Nous pourrions ici ajouter un grand nombre de réflexions et de recommandations pratiques sur l'exécution des feux de carré et sur l'emploi de la colonne double, si usitée partout maintenant, formation au moyen de laquelle le ploiement, le déploiement, la formation du carré deviennent si faciles et surtout si prompts, mais cela nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs cela serait plus ou moins étranger à la question proposée [1].

Quant au mode de manœuvre pour former le carré plein, il est évident que dans ces cas la plus grande simplicité et la plus grande rapidité sont indispensables. Il nous paraît que le mode tout simple prescrit par l'art. 407 de l'Ecole de bataillon, règlement 1823, est préférable à celui prescrit par le § 84 de l'Ecole de bataillon de 1855.

Il semble que si on a le temps de former le carré ainsi qu'il est détaillé dans ce § 84, on a le temps de former le carré vide, qui au moins aurait des avantages que celui-là ne présente pas.

§ *De la formation en carré, à partir de l'ordre en bataille.*

L'ordonnance fédérale n'a prescrit aucune manœuvre pour passer directement de l'ordre en ligne ou en bataille à la formation du carré.

L'habile général Pelet qui s'est beaucoup occupé de la tactique d'infanterie, en avait senti l'importance, aussi dans ses ouvrages indique-t-il comment un bataillon rangé en bataille doit, en cas de besoin, se former immédiatement en carré.

Dans l'armée piémontaise, on a aussi apprécié la convenance d'une pareille manœuvre; elle réunit une excessive simplicité avec une grande promptitude.

La formation se fait à l'instar de la colonne d'attaque (manœuvre elle-même si éminemment appréciée maintenant dans toutes les armées).

Le bataillon a six divisions. Il est en bataille.

Les 3me et 4me divisions ne bougent pas.

[1] Le colonel *Miller*, dans son ouvrage de Tactique, page 102, dit :

« Les côtés d'un carré, qu'il soit vide ou plein, doivent laisser arriver l'ennemi jusqu'à 50 pas de distance : le premier rang le reçoit par une décharge, puis il croise bayonnette et oppose une barrière de fer.

» A 30 ou 40 pas le second rang fait feu. Il change d'armes avec le 3me rang, pour envoyer à l'ennemi une seconde décharge.

» Après cela le second rang croise bayonnette. Si l'ennemi persiste, le troisième rang qui a rechargé fait feu à une grande proximité et ne vise qu'aux têtes des cavaliers.

» Dans plusieurs armées le 1er rang, après avoir fait feu, se met à genou, le 3me rang n'est plus alors gêné pour faire feu, etc., etc.

La 2me division, par une conversion (par le dernier rang), vient former la face de droite du carré.

La 5me division, par une conversion (de même), vient former la face de gauche du carré.

La 1re et la 6e divisions, par une marche de flanc déboitant en arrière, viennent se réunir et forment la 4me face du carré opposée à celle de la tête.

La reformation en colonne ou en bataille a lieu par les moyens inverses, avec la facilité la plus grande.

En terminant ce mémoire, nous avons désiré signaler cette manœuvre suivie et appréciée dans l'armée piémontaise qui passe pour très bonne manœuvrière.

Nous attirons l'attention des militaires suisses sur ce sujet ; il nous paraît digne de les occuper, et de voir s'il ne conviendrait pas de l'introduire dans l'ordonnance des manœuvres d'infanterie fédérale.

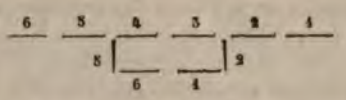

PETITE RÉPLIQUE

A PROPOS DE LA GRANDE TENUE.

Nous avons lu dans le n° 96 de la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle, un article intitulé *Deutsch und Welsch*, qui paraît être une réponse à nos articles contre la suppression de la grande tenue pour les officiers, *proposée* par la commission d'experts mais non encore *adoptée*.

Nous sommes, sur le fond, parfaitement d'accord avec notre collègue, qui déclare qu'il tient avant tout à la stabilité d'organisation, à une bonne instruction, à l'uniformité en matière d'armes et de règlements de manœuvres, mais non point à une uniformité minutieuse en matière d'habillement. Il conclut à ce qu'on devrait laisser plus de liberté aux cantons sur ce dernier point, que ceux qui veulent conserver l'habit, les épaulettes, etc., les gardent, que ceux qui ne sont pas de cet avis les suppriment. Nous répétons que nous serions assez de cet avis, sauf les difficultés pratiques d'harmoniser ces idées avec les prescriptions de la loi fédérale de 1850. Avant 1848 cela eût été plus facile; aujourd'hui ce qu'on peut demander de plus naturel, il nous semble, c'est qu'on n'aille pas plus loin que la loi, soit en avant, soit en arrière.

La loi actuelle laisse une liberté raisonnable aux cantons sur divers points d'habillement. Mais nous ne voulons point en effet nous rendre juges de l'application de cette loi dans tel ou tel canton, qui n'a pas précisément la même tenue que nous ; nous ne demanderions jamais qu'on lui imposât la tenue qui est à nos convenances, en froissant les siennes, mais nous supplions seulement que pour des détails de peu d'importance on ne dégoûte pas le soldat par des changements incessants, qui n'ont d'autre règle que le caprice. — Puis encore, si l'on en revient à accorder plus de liberté aux cantons en fait d'habillement et d'équipement, comment procèdera-t-on avec l'état-major fédéral, avec les instructeurs et sous-instructeurs fédéraux ? Donnera-t-on aux uns des étoiles au col et la tunique, pour laisser aux autres l'habit et les épaulettes ?

De quelque façon que nous envisagions cette question, nous n'y voyons qu'inconvénients; aussi nous maintenons notre opinion en faveur de la tenue actuelle, jusqu'à ce qu'on nous en ait démontré clairement les vices ainsi que l'erreur des raisonnements émis dans nos deux précédents numéros.

Quant aux nombreuses considérations générales de notre confrère de Bâle, quant à ses diversions dans le domaine du sentiment, des sciences morales et politiques, des distinctions de races entre allemand et français, nous avouons franchement qu'elles ne sont pas de notre ressort; nous les laisserons, à l'avenir comme du passé, complétement en dehors de nos discussions militaires. Nous dirons simplement à cet égard que nous ne nous sommes jamais occupés de la provenance des questions que nous avons examinées, que par conséquent nous n'avons point cherché à créer des antagonismes entre *allemands* et *français*. Nous n'avons jamais reconnu ni dans la Suisse allemande, ni dans la Suisse française, ces partis signalés par la *Schweizerische Militär-Zeitung* de Bâle, partis ardents et passionnés qui, selon elle, seraient prêts à entreprendre une guerre de races. Ces camps hostiles sont un rêve fantastique de notre confrère de Bâle, appendice à ses spirituels *Morgenträume*, que lui aura suscité, sans doute, un louable désir de conciliation et de médiation. Nous connaissons des officiers qui se laissent trop facilement emporter, soit par manque de réflexion, soit par défaut d'instruction, soit par l'influence de préoccupations spéciales, à des désirs immodérés d'innovation; nous en connaissons d'autres qui résistent à ce courant et veulent allier les exigences des progrès scientifiques du temps avec les bons principes, basés sur l'expérience; mais, à la vérité, nous connaissons des officiers d'une et d'autre classe dans la Suisse allemande comme dans la Suisse française. Il est vrai que l'idée de supprimer les épaulettes, de porter l'arme sur l'épaule, etc., paraît une inspiration des armées autrichienne et prussienne, tandis que l'idée contraire paraît plutôt s'inspirer de la France. Mais, comme ni les uns ni les autres n'ont fait abdication de leurs droits de discussion, pas plus vis-à-vis de l'Autriche que vis-à-vis de la Prusse ou de la France, on peut toujours examiner les choses en elles-mêmes, sans s'occuper de leur origine. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Or c'est en discutant les choses et leurs conséquences que nous sommes arrivés à la conclusion que la suppression de la grande tenue serait un mal pour notre armée, que la grande tenue est nécessaire comme formule de dignité et de gravité, comme moyen de discipline, comme ressort du point d'honneur; qu'elle est aussi indispensable à l'entretien d'un noble amour-propre militaire que le sont les épaulettes de l'officier, la cocarde des cantons confédérés, le drapeau et le brassard aux couleurs communes. Celui à qui ces emblèmes, souvent fort incommodes, peuvent être indifférents, n'a point, à notre humble avis, les qualités qui constituent un bon militaire, ou même un militaire quelconque.

C'est parce que nous avons constaté cette fâcheuse tendance dans plusieurs des réformes produites depuis plusieurs années, dans la suppression du *présentez-armes*, dans la réduction des honneurs, dans la manière de porter le drapeau, etc., c'est parce que nous la retrouvons de nouveau dans la suppression demandée de la grande tenue, des épaulettes, du chapeau, etc., que nous nous élevons contre ces changements avec un peu plus de force peut-être que s'il ne s'agissait que de discussions de passementerie purement et simplement. Mais qu'on veuille être bien persuadé que nous n'y mettons ni passion personnelle, ni prévention de langage contre aucun de nos frères d'armes de la Suisse allemande. Il n'existe pas plus d'hostilité chez nous que nous n'en avons rencontré chez eux; il n'y a donc pas lieu à une médiation ni à une réconci-

liation, et notre cher confrère de Bâle fera bien de réserver son sentimentalisme pour des cas plus opportuns.... comme celui, par exemple, de la prochaine fête annuelle à Lausanne, où il pourra s'assurer, par lui-même, que les officiers de la Suisse française n'ont que des sentiments de sincère cordialité pour leurs camarades de la Suisse allemande.

Pour ce qui nous concerne personnellement, nous ne relèverons pas les insinuations peu aimables que nous lance notre confrère. Il nous serait facile de le convaincre que les vues émises dans la *Revue* soit sur les propositions d'Arau, soit sur la suppression de la grande tenue, ne sont pas rien que l'opinion individuelle d'un « faiseur de phrases » (*Wortführer*), et qu'elles ont l'approbation de personnes aussi compétentes que celles dont la *Schw. Militär-Zeitung* revendique l'autorité. Mais nous voulons, par notre abstention à cet égard, lui prouver une fois de plus notre vif désir de bonnes relations. Après la large part que nous avons toujours faite, dans la *Revue,* aux productions militaires de la Suisse allemande et de l'Allemagne, après les nombreuses traductions que nous avons données des articles mêmes de la *Schw. Mil.-Zeitung,* le reproche d'antagonisme contre les Allemands était le dernier auquel nous nous serions attendus, surtout de la source d'où il nous arrive.

NÉCROLOGIE.

RADETZKY. — Dr BAUDENS.

Une grande illustration militaire, le maréchal Radetzky, vient de disparaître de la scène européenne.

Radetzky était né en 1766, à Ttrzebenitz en Bohême; à l'âge de 18 ans il était entré comme cadet dans un régiment de cuirassiers. En 1789 il prenait part aux guerres de l'Autriche contre la Turquie, et huit ans plus tard on le retrouve en Italie, adjudant de Beaulieu, avec le grade de major. En 1799 il servait sous Mélas comme son adjudant, et prenait sa part des victoires de la Trebbia et de Novi, qui chassèrent les Français de presque toute l'Italie. De l'Italie, Radetzky, devenu colonel, passa en Allemagne et se battit vaillamment à Hohenlinden, à la tête de son régiment de cuirassiers. Il arriva au grade de général de brigade dans la campagne qui se termina par la bataille d'Austerlitz. En 1809 il fut le premier à reprendre les armes sous les ordres du général Hiller, et c'est alors que son nom commence à figurer réellement dans l'histoire militaire de cette époque par sa célèbre défense de la ligne de la Traun. Le château et la petite ville d'Ebelsberg, où il se défendit contre le général Cohorn, et qui, lorsqu'il les évacua, ne présentaient plus, comme le dit le duc Rovigo, qu'un hâchis de chair humaine, furent le théâtre d'une lutte acharnée qui ouvrit aux Français la route de Vienne.

Radetzky prit également part à tous les événements qui amenèrent la fin de cette guerre. La bataille de Wagram lui valut le grade de lieutenant feld-maréchal. Depuis le mariage de Marie-Louise et la paix du 14 octobre 1809, jusqu'en 1813, Radetzky fut quartier-maître de l'état-major général. C'est en cette qualité qu'il participa aux campagnes de 1813 à 1815. Il rendit des services signalés à Kulm et à Leipsig. La disposition de bataille des alliés à Leipsig et la destruction du corps de Vandamme, si fatale à la France, furent spécialement ses ouvrages. Grièvement blessé à la bataille de Leipsig, il ne put rejoindre les alliés que sous les murs de Paris, où il rentra après la bataille de Waterloo.

Depuis la chute de l'Empire, Radetzky prit part à tous les travaux qui amenèrent

la réorganisation de l'armée autrichienne, et en 1831, à la mort de Frimont, il fut appelé au commandement des troupes qui occupaient le Lombard-Vénitien; c'est alors qu'il voulut appliquer à cette armée les principes qu'il avait puisés dans sa longue expérience, et que, rompant avec la vieille routine de la bureaucratie autrichienne, il publia ses célèbres *Instructions pour une armée en campagne, pour la manœuvre*, etc., qui servent maintenant de base à l'instruction militaire en Autriche.

Le feld-maréchal Radetzky se donnait corps et âme à son armée; il devint réellement le père de ses soldats, dont il était adoré. C'est grâce à sa vigueur et à son activité dans son commandement que l'Autriche a dû de conserver ses provinces italiennes. Sans la présence d'esprit déployée par ce vieux brave au moment où tous les autres chefs militaires de l'empire semblaient avoir perdu la tête, et sans l'incroyable opiniâtreté qu'il déploya à Vérone, l'Autriche eût été rejetée dans les gorges du Tyrol, et peut-être que le sort de l'Italie eût été complétement changé.

Depuis ses campagnes de 1849, Radetzky n'avait pas voulu quitter sa province et ses soldats pour les honneurs de la cour impériale; c'est là qu'il est mort le 5 janvier, à l'âge de 92 ans.

Dans les derniers jours de décembre, se faisant traîner dans une petite voiture de malade, il passa encore en revue, sur la places d'armes de Milan, un régiment d'Ulans nouvellement arrivé. Radetzky était le plus vieux militaire d'Europe encore en activité. L'histoire n'offre pas d'autre exemple d'une carrière militaire de 74 années consécutives de service actif.

Après l'archiduc Charles, Radetzky est assurément le plus grand homme de guerre qu'ait produit l'Autriche. Depuis l'accident dans lequel il s'était cassé la jambe il y a un an, c'est l'archiduc Maximilien qui gouvernait le Lombard-Vénitien.

— Une autre perte, triste à enregistrer dans la nécrologie militaire, est celle du Dr Baudens, inspecteur supérieur du service médical, mort à Paris le 28 décembre 1857, à l'âge de 54 ans. Le Dr Baudens était connu par plusieurs ouvrages fort estimés sur la chirurgie militaire. C'est lui qui a publié la relation d'*une mission médicale en Crimée*, que nous rappelions récemment à propos de l'ouvrage du Dr Scrive (Voir notre n° 22 de 1857, page 423, où, par erreur typographique, on a mis *Flourens*, au lieu de *Baudens*.)

C'est dans le mois de janvier qu'aux termes de la loi fédérale du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, article 36, les officiers de l'état-major fédéral, qui veulent sortir du corps, doivent faire leur demande de démission.

Le bruit court à Berne qu'à cette occasion plusieurs officiers de l'état-major sont dans l'intention de se retirer cette année, entr'autres, dit le *Bund*, un des officiers les plus estimés de l'armée fédérale. Nous ignorons de qui il est question, mais nous déplorerions vivement que ce soit encore un des divisionnaires de la dernière mise sur pied.

Le Commissariat fédéral des guerres vient de boucler les comptes de l'occupation de Neuchâtel dans l'automne de 1856. Les dépenses pour la Confédération se montent à 315,721 francs 31 centimes.

Les comptes de la campagne du Rhin ne sont pas encore entièrement bouclés; ils se montent à environ trois millions de francs, de sorte qu'en somme l'indépendance reconnue de Neuchâtel n'aura pas coûté au-delà de 4 millions de francs à la Confédération.

Il y aura cette année un rassemblement fédéral de troupes dans le genre de ceux tenus, en 1856, à Yverdon et à Frauenfeld. D'après un journal de Berne il aurait lieu autour de Luziensteig, qui depuis la construction des nouveaux ouvrages et des casernes sert de place d'armes pour les carabiniers et où l'on peut, à la rigueur, loger 6 à 7,000 hommes.

On ne saurait qu'applaudir à cette idée de tenir nos grands rassemblements de troupes successivement sur divers points de la Suisse et particulièrement sur ceux qui, par leur position géographique et topographique, sont des points importants dans le système de défense de la Confédération. A cet égard, Luziensteig est certainement un des meilleurs choix, surtout s'il satisfait, ainsi que nous l'espérons, aux conditions de détail et aux diverses exigences d'une bonne instruction des troupes.

M. le colonel Bontems a été désigné par le Conseil fédéral pour commander ce rassemblement.

M. le colonel Fischer, de Rheinach, commandera encore cette année l'école centrale.

M. le colonel Letter, de Zoug, commandera le cours des instructeurs d'infanterie.

La Turquie vient de décider, à l'exemple de la France, que dorénavant l'ordonnance normale de toute son infanterie serait sur deux rangs et non plus sur trois.

Ainsi, les quatre puissances alliées de la campagne d'Orient, Angleterre, France, Sardaigne et Turquie, ont toutes maintenant la formation sur deux rangs. Pendant longtemps l'armée suisse a été la seule en Europe qui eût cette formation régulière.

Lucerne. — Le 26 décembre les officiers de la ville de Lucerne et des environs ont célébré dans un joyeux banquet l'anniversaire de leur départ pour la frontière du Rhin l'hiver dernier. On cite parmi les toasts ceux à la Confédération, à la vigilance nationale, au général Dufour, à la brave ville de Bâle, etc.

Soleure. — La société cantonale tient des séances régulières et intéressantes, où tour à tour les officiers les mieux disposés prennent part à des conférences d'instruction mutuelle. Dans la dernière réunion M. Olivier Zchokke a fait une exposition sur les reconnaissances militaires qui a été fort goûtée des auditeurs.

Grisons. — Les feuilles de ce canton annoncent la mort d'un ancien militaire, M. le colonel Michel de Seewis, frère du député au Conseil national. M. Michel de Seewis avait commencé sa carrière militaire comme lieutenant dans la garde française, à Paris. En 1833, il fit la campagne de Schwytz comme capitaine d'état-major au service de la Confédération. En 1847, il fit ses efforts pour composer un bataillon de volontaires contre le Sonderbund, et, voyant qu'il ne pouvait y réussir, il partit avec six camarades, comme simple carabinier volontaire.

Genève. — Un grand banquet a eu lieu en tenue militaire au Stand, le 4 janvier, en commémoration du départ du bataillon N° 20 et de la batterie n° 25 pour la frontière du Rhin, l'an dernier. Il y avait environ 450 couverts.

— Le Grand Conseil est nanti d'une proposition tendant à faire accorder une pension annuelle de 500 à 600 francs à la veuve et aux enfants de feu le commandant Many, mort des suites d'une maladie aggravée pendant la dernière campagne.

Vaud. — Depuis le commencement de la nouvelle année, le Département militaire est dirigé par MM. les conseillers d'Etat Roulet et Bourgeois.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 2 21 Janvier 1858 IIIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne.

SOMMAIRE. — **Encore à propos de la grande tenue. — Camp de Châlons avec un plan** *(suite)*. — **Des états-majors** *(suite)*. — **Coup-d'œil sur l'ensemble de la bibliographie militaire. — Nouvelles et chronique. — Société militaire fédérale** (concours de 1858).

ENCORE A PROPOS DE LA GRANDE TENUE.

(Corresp) — Je viens vous remercier du plaisir que m'a procuré la lecture de vos articles contre la suppression de la grande tenue, discussion dans laquelle vous avez tous les bons arguments et tous les principes solides de votre côté. Après cet examen approfondi de la question, je doute qu'on ose encore nous proposer un changement qui n'aurait d'autre résultat que de bouleverser à nouveau notre équipement, de décourager le milicien qui s'équipe à ses frais et, par conséquent, de ruiner par leur base nos institutions militaires. De ce changement-là on passerait bientôt à un autre et nous serions éternellement dans le provisoire. J'ajoute que je ne comprends pas des militaires sans grande tenue. Veut-on faire de nos troupes des guérillas ou des bashi-bouzouks? alors qu'on supprime les insignes et la tenue d'étiquette, ainsi que les règlements de manœuvre, etc.; que chacun tiraille et sabre à sa guise. Mais nous serons beaux, au jour du danger, en face de troupes manœuvrières! Veut-on, au contraire, une organisation militaire? alors qu'on sache en admettre les conséquences et les déductions. A cet égard vos articles étaient fort concluants.

Vous auriez pu y ajouter encore deux choses :

1° C'est que dans une armée de milices, plus facile à impressionner et par conséquent à démoraliser qu'une armée permanente, il faut faire la guerre à outrance, en tout et partout, aux tendances de négligence et de débraillement; que, conséquemment, quand même des armées voisines adopteraient des tenues de fantaisie et d'aisance, ce ne serait pas pour nous, miliciens, une raison de les imiter. Je ne voudrais pas voir, par exemple, chez nous, ce qui se passe en France, où des ré-

giments sous les armes, même en pleine rue de Paris, les troupes marchant par pelotons ou sections, les tambours battant ou les clairons sonnant, on voit officiers et soldats fumer le cigare ou la pipe. Il est vrai qu'au premier signal tous les cigares et toutes les pipes disparaissent. Nous n'oserions pas tolérer cela chez nous, parce qu'on ne serait pas assez sûr de l'obéissance du soldat au signal du tambour. Si on laissait, de même, marcher nos soldats à pas rompus au lieu du pas cadencé dans les marches-manœuvres, comme cela se fait en France, jamais on n'obtiendrait d'eux une seule marche en bon ordre, pas même pour défiler.

2° En second lieu vous auriez pu ajouter, comme preuve qu'il ne faut pas confondre une certaine latitude de commodités. laissée aux troupes, avec l'abandon des principes, ceci : qu'en Crimée, où l'on s'est mis, il est vrai, en costume de fantaisie dans les tranchées, on n'a pas, pour cela, méprisé la grande tenue, comme quelques-uns le croient.

Pour le grand assaut de Sébastopol et la prise de Malakoff, le 8 septembre, toute la troupe, officiers et soldats, était en grande tenue, d'après un ordre exprès du commandant, donné le 7 au soir. Les généraux supérieurs, bien loin de rester en arrière de ces sentiments de noble fierté, avaient leur guidon de commandement sans cesse à côté de leur personne, afin qu'on pût voir de partout l'endroit où ils se trouvaient ; ce guidon aux trois couleurs, porté par un sous-officier, est pourtant un meuble passablement incommode, car celui du général Bosquet, planté fièrement sur l'épaulement extérieur de la tranchée de la 6e parallèle, fut littéralement hâché par la mitraille russe.

Cet héroïsme a plus fait pour stimuler les soldats et pour assurer la victoire que n'auraient fait, sans doute, toutes les précautions pour voiler le plus possible soldats et officiers aux yeux de l'ennemi, ou pour leur procurer plus d'aisance individuelle dans leurs bivouacs.

J'ai été étonné, ainsi que bon nombre d'officiers, des apostrophes que vous a lancées la *Gazette de Bâle* au sujet de votre opinion, qui a été émise, suivant moi, d'une manière très modérée. Mais vous faites bien de ne pas trop vous en émouvoir. Marchez courageusement dans votre même voie et vous ne manquerez pas d'appuis ni dans la Suisse française, ni dans la Suisse allemande. Les personnes qui ont suivi avec attention votre journal ont bien pu voir que si vous ne voulez pas vous lancer dans des changements inconsidérés, vous n'êtes pas non plus dans les *encroûtés*. Pour ma part, je désirerais sincèrement voir, et je crois que c'est possible, toutes les opinions se réunir sur les points suivants, qui me paraissent les plus importants :

1° Perfectionner nos fusils ;

2° Augmenter nos canons de position ;

3° Augmenter nos équipages et notre matériel de ponts;
4° Reconstituer notre cavalerie;
5° Améliorer et assurer notre poudre;
6° Etudier nos règlements d'exercice actuels;
7° Améliorer considérablement notre état-major fédéral.

Il y a là assez de sujets graves d'études et d'améliorations, sans se lancer dans les caprices et dans les fantaisies[1]. X.

CAMP DE CHALONS.

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur le camp de Châlons, dans nos N°s 18, 19, 20 et 21 de l'année dernière, nous publierons encore les programmes officiels des 1re, 2e, 6e, 7e et 8e manœuvres, qui nous paraissent fournir, de la manière la plus nette et la plus simple, tous les éléments d'une excellente étude des ordres de bataille et en général de la tactique des trois armes. Les 6e et 7e manœuvres ont été commandées par le major-général; les autres par l'empereur en personne.

Nous avons déjà donné l'ordre d'entrée au camp et l'ordre général dans notre N° 18, les programmes des 3e, 4e et 5e manœuvres dans notre N° 19, l'ordre de licenciement du camp dans notre N° 21[2].

PREMIÈRE MANŒUVRE (7 septembre).

Les troupes se rassembleront à onze heures sur le front de bandière. D'après l'ordre général du 3 septembre, chaque bataillon se formera en colonne à demi-distance, et, dans cet ordre, l'infanterie prendra son alignement sur la dernière brigade de gauche, exécutant ainsi un changement de front l'aile droite en avant. La di-

[1] Nous sommes tout à fait de l'avis de notre honorable correspondant; nous ajouterions seulement comme 8e article: *Penser* aux points militaires à fortifier. *(Réd.)*

[2] Pour l'intelligence des manœuvres, nous donnons, avec ce numéro, un plan du camp de Châlons reproduit, ainsi que les programmes, du *Spectateur militaire*, article de M. le commandant Martin. Nous avons donné dans notre n° 18 l'effectif des troupes par armes. Pour les manœuvres, les troupes étaient divisées comme suit :

1re *division d'infanterie* (grenadiers), général Mellinet.
- 1re brigade, général Clerc.
- 2e brigade, général Wimpffen.

2e *division d'infanterie* (voltigeurs), général Camou.
- 1re brigade, général Manèque.
- 2e brigade, général Decaen.

Artillerie, général Lebœuf (12 batteries, 6 à pied, 6 à cheval).

Division de cavalerie, général Morris.
- 1re brigade, colonel de Lamartinière.
- 2e brigade, général Dupuch de Feletz.
- 3e brigade, général Cassaignolles.

La brigade a deux régiments. Le régiment d'infanterie a trois bataillons de 6 compagnies chacun (528 hommes), sauf le régiment de zouaves qui n'en avait que 2 à 600 hommes. Le régiment de cavalerie a 4 escadrons, soit 750 hommes et 600 chevaux. En outre 1 bataillon de chasseurs à pied (700 hommes), deux compagnies du génie, un escadron de train d'équipages (550 hommes, 400 chevaux), sapeurs-pompiers, gendarmerie.

vision de cavalerie viendra se placer derrière la droite de l'infanterie ; l'artillerie se placera à gauche de la cavalerie et à la même hauteur.

Ordre de marche.

Le corps d'armée devant se mettre en marche, chaque régiment se formera en une seule colonne, et l'infanterie serrera les intervalles jusqu'à une étendue égale au front de cinq divisions, sur le régiment indiqué comme régiment de direction.

Lorsque l'on sera censé être près de l'ennemi, une avant-garde sera formée et précèdera le corps d'armée à 3000 mètres.

Ordre de combat et engagement.

On supposera l'ennemi arrivant de Suippe et se dirigeant vers le Grand-Mourmelon pour attaquer la gauche du camp.

Le corps d'armée, appuyant sa gauche à un mamelon censé présenter un obstacle sérieux, oppose à l'ennemi le front d'une division et tend à déborder sa ligne en prolongeant par sa droite la ligne de bataille. La première division sera chargée de ce mouvement à droite, en se couvrant de nombreux tirailleurs.

Pendant ce temps, l'ennemi est censé avoir porté la plus grande partie de ses forces sur notre gauche. Celle-ci est obligée de céder le terrain ; elle le fait en bon ordre, par échelons. Les deux batteries à pied placées à la réserve entrent en ligne, ainsi que le 4e voltigeurs, et rétablissent le combat.

La première division, arrivée dans sa position, se déploiera et ouvrira le feu.

L'ennemi, surpris, est obligé de refuser sa gauche pour ne pas être débordé : alors l'artillerie légère s'avance sur la droite, laissant, entre chaque deux batteries, un intervalle égal au front d'un régiment de cavalerie ; lorsqu'elle aura tiré quelques coups à mitraille, les trois brigades de cavalerie chargeront successivement l'ennemi par brigade.

L'ennemi se retire ; mais, pour vaincre sa dernière résistance, toute la ligne s'avance à la bayonnette ; à cet effet, les bataillons se remettront en marche en colonne, à demi-distance.

Ces détails sont nécessaires, afin que chacun se pénètre bien du plan convenu ; mais il reste bien entendu qu'aucun mouvement ne s'exécutera sans que l'ordre direct ne soit parvenu aux différents chefs.

Camp de Châlons, 7 septembre 1857. NAPOLÉON.

DEUXIÈME MANŒUVRE (9 septembre).

Ordre de marche.

Chaque brigade d'infanterie formera une seule colonne par division à demi-distance ; les brigades conserveront entre elles l'intervalle de cinq divisions. (A l'avenir, les bataillons ployés en colonnes par division à demi-distance prendront la dénomination de *masses*.)

L'artillerie marchera entre les deux divisions d'infanterie, chaque régiment formant une colonne par batterie.

La cavalerie formera deux colonnes. Celle de droite sera composée de la brigade

de cavalerie légère et de la brigade de grosse cavalerie; celle de gauche sera composée de la brigade de cavalerie de ligne.

La direction se prendra sur la première brigade de la première division d'infanterie qui suivra la droite de la voie romaine.

Quand l'ordre en sera donné, la ligne de bataille étant jalonnée en avant de la tête des colonnes, le corps d'armée prendra l'ordre suivant de la droite à la gauche :

Ordre de bataille.

La brigade de cavalerie légère en une seule colonne serrée;

Deux batteries d'artillerie à pied, en bataille;

Le 1er bataillon de zouaves;

Le 1er régiment de grenadiers en une seule colonne;

Le 2e régiment de grenadiers déployé par bataillons en masse;

Le 3e régiment de grenadiers en une seule colonne;

Le 2e bataillon de zouaves;

Deux batteries d'artillerie à pied en bataille;

Le demi-bataillon de droite des chasseurs à pied;

Les 2e et 3e régiments de voltigeurs déployés par bataillons en masse;

Le 1er régiment de voltigeurs en colonnes en arrière du 1er bataillon du 2e, et le 4e voltigeurs en colonnes en arrière du 3e bataillon du 3e;

Le demi-bataillon de gauche des chasseurs;

Deux batteries d'artillerie à pied en bataille;

La brigade de cavalerie de ligne en une seule colonne serrée;

La brigade de grosse cavalerie en deux colonnes serrées par escadrons, à 400 mètres en arrière du centre de la ligne de bataille;

Le régiment d'artillerie à cheval, en colonnes, à la droite de la grosse cavalerie et sur la même ligne.

Engagement.

Maintenant, nous supposons que l'ennemi s'avance vers le camp par la voie romaine, en appuyant son aile gauche à la Vesle.

Le corps d'armée marche à lui dans l'ordre indiqué ci-dessus. Les régiments d'infanterie qui sont en bataille par bataillons en masse se portent en avant et déploient les masses.

Les bataillons qui sont en colonnes forment une deuxième ligne en restant massés et prenant intervalle de déploiement.

Deux batteries à cheval viennent appuyer la brigade de cavalerie qui est à la gauche de la ligne.

La deuxième division prend l'ordre en échelon par bataillon à 60 pas, en avant par la gauche, l'artillerie et la cavalerie de cette aile marchant à hauteur de l'échelon de gauche.

La première division prendra le même ordre par la droite

La deuxième ligne se conformera au mouvement

La brigade de grosse cavalerie, précédée de quatre batteries à cheval, passera par le centre, chargera droit devant elle et rentrera par le même intervalle.

L'artillerie protégera sa retraite.

Ces mouvements combinés étant censés avoir fait plier l'armée ennemie, les échelons du centre se porteront en avant, les autres échelons se mettront en marche quand ceux du centre arriveront à leur hauteur. La première ligne étant reformée, la deuxième ligne exécutera un passage de ligne en avant et chargera l'ennemi à la baïonnette, les bataillons restant massés.

Cette charge ayant décidé la retraite de l'ennemi, toute la cavalerie se portera en avant pour le poursuivre.

Camp de Châlons, 9 septembre 1857. NAPOLÉON.

SIXIÈME MANOEUVRE (25 septembre).

Les troupes sortiront du camp en colonnes par brigade dans l'ordre habituel. La direction sera prise sur la première brigade de la division Mellinet, qui marchera à 200 mètres sur la gauche de la voie romaine.

Le corps d'armée sera précédé de la brigade de cavalerie légère. Arrivées sur le terrain au point qui sera indiqué, les colonnes s'arrêteront et y attendront l'ordre de se former en bataille.

Les deux lignes d'infanterie étant établies à 500 mètres l'une de l'autre, le corps d'armée se portera en avant. La brigade d'avant-garde couvrira la marche, en déployant en tirailleurs un ou deux escadrons de chasseurs.

Cette brigade, lorsqu'elle en recevra l'ordre, se retirera au trot, un régiment par la droite, un régiment par la gauche. Ces régiments iront se former en colonne chacun derrière la brigade de cavalerie placée sur les ailes de la deuxième ligne.

La division Camou commencera le feu de deux rangs dès qu'elle sera démasquée et le continuera jusqu'à ce que la division Mellinet, qui se sera mise en marche à l'ordre qu'elle en aura reçu, soit sur le point d'exécuter le passage de la ligne.

Les deux bataillons de zouaves, après avoir traversé la première ligne par la droite et la gauche des voltigeurs, se déploieront ensuite en tirailleurs pour couvrir la marche de la division Mellinet : ils commenceront immédiatement le feu en avançant. Les deux batteries qui étaient placées de chaque côté de la première ligne à droite et à gauche des voltigeurs suivront le mouvement de la division Mellinet.

Lorsque la division Mellinet aura traversé la première ligne, la division Camou se formera en colonne sur la première division de chaque régiment.

La division Mellinet marchera 500 mètres ; les 1er et 3e grenadiers s'arrêteront, ainsi que les batteries d'artillerie. Ces dernières ouvriront immédiatement le feu. Les 1er et 3e grenadiers formeront chacun un carré oblique et commenceront le feu ; le 2e régiment continuera à marcher, s'arrêtera à 300 mètres et formera également un carré oblique. *(A suivre.)*

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

(Suite).

30. Le moyen de se former par les voyages est si important et si fertile, qu'un Etat, pour former sérieusement des officiers d'état-major capables, devrait y consacrer annuellement une somme déterminée, et ne devrait négliger aucune démarche diplomatique à cet égard.

31. Après avoir parlé du *premier* côté (§ 2) du problème de l'état-major général en temps de paix, nous passons aux considérations sur le *deuxième* côté (§ 3) du même problème. Tandis que le premier côté a surtout pour but de former les capacités des individus de l'état-major général en particulier, le deuxième a surtout pour but : *a*) l'obtention de l'utilisation de l'état-major général dans son *ensemble; b*) l'exécution des *travaux préparatoires à la guerre,* à exécuter par l'état-major général.

32. Les moyens par lesquels on obtient ce qui est mentionné au § 31—*a*), sont en partie des *exercices en commun,* en partie les *voyages d'exercice ou d'instruction,* en partie la *participation à la directian des grandes manœuvres de troupes en temps de paix,* (exercices, manœuvres de guerre), en partie enfin la participation aux *affaires des commandements de troupes en temps de paix.*

33. Le plus important des exercices en commun que doive comprendre un état-major général, est incontestablement l'exécution d'une *opération fictive,* sur n'importe quel théâtre de guerre, avec répartition convenable des rôles de l'état-major entre les divers officiers.

34. Ici s'ajoutent la *tenue au courant* et la *discussion* contradictoire d'un *événement militaire important,* appartenant soit aux temps passés, soit au temps présent; puis les *reconnaissances en commun, levés* et *mises au net,* d'un pays intéressant au point de vue militaire.

35. Là où il y a moyen, l'exécution d'une opération fictive doit être entreprise dans un voyage commun à travers le pays, théâtre de l'opération. Comme de cette manière l'inspection propre du terrain fait mieux connaitre au moins cet élément de la direction de la guerre, le but d'étude sera d'autant plus complètement atteint. Aussi de pareils voyages d'instruction sont reconnus comme un moyen principal de formation pour l'état-major général, et ils ont été introduits presque partout.

36. Les grandes manœuvres en temps de paix, qu'on fait exécuter aujourd'hui par les armées de la plupart des Etats, de temps en temps, présentent le champ le plus propre sur lequel l'officier d'état-major puisse acquérir la faculté de diriger de grands corps de troupes, faculté qu'il peut augmenter par l'exercice. — Que les manœuvres dans lesquelles deux corps complètement organisés marchent l'un contre l'autre, sont préférables aux manœuvres avec l'*ennemi fictif,* dans l'intérêt de l'état-major général, voilà ce qui doit à peine être remarqué.

37. Dans de pareilles manœuvres, l'état-major général trouve l'occasion d'agir, non seulement par l'*idée,* mais *en réalité,* dans toutes les parties de son activité en campagne. Au reste il paraît absolument ici comme dans tous les cas semblables nécessaire, pour l'état-major aussi bien que pour les troupes, de se former un complément idéal, sous le rapport de l'efficacité des armes à feu.

38. C'est à l'état-major général de coopérer à faire disparaître les erreurs si fréquentes concernant la probabilité de l'action des armes, afin que l'image de la guerre,

[1] Voir les N°s 22, 23, 24 de 1857, et 1er de 1858.

que ces exercices doivent présenter aux soldats sans expérience, soit rendue aussi approchée que possible de la vérité.

39. Dans l'exécution des opérations fictives dans les voyages d'instruction (§ 35), aussi bien que des manœuvres de troupes, telles qu'elles ont été indiquées aux §§ 36-38, il faut naturellement une subdivision de l'état-major général en divisions et sections et une pratique du service semblables à ce qui se ferait dans des cas sérieux.

40. La participation continuelle de l'état-major général au service des commandements de troupes en temps de paix a surtout sa grande utilité en ce que par là l'état-major général acquiert l'occasion *a)* d'apprendre à connaître les troupes et leurs chefs sous tous les rapports, et d'être connu d'eux; *b)* d'acquérir une certaine habitude des affaires, au moins sous le rapport des formes.

41. Ce but s'atteint le plus simplement en répartissant les officiers de l'état-major général, en quantité suffisante, entre le commandement général de l'armée, les commandements des corps d'armée et des divisions d'armée. Afin que les officiers d'état-major ne deviennent pas des spécialités, il est nécessaire que tout officier d'état-major ne soit employé qu'un certain temps dans cette direction, et qu'il soit employé successivement aux diverses affaires du temps de paix, dont il a été question plus haut.

42. L'activité en temps de paix de l'état-major général, indiquée plus haut au § 31-*b)*, se rapporte ou à *l'avenir*, pour autant qu'il s'agisse de l'acquisition des connaissances du terrain et de l'ennemi; ou au *passé*, pour autant que les faits militaires pour être mieux compris et servir d'exemples, sont éclaircis sous tous les rapports et exposés pragmativement.

43. Dans les deux cas, l'activité de l'état-major général est *réelle*, c'est-à-dire qu'elle ne *prépare* pas à l'exercice, mais *à la guerre*, dans le premier cas *directement*, dans le second cas *indirectement*, par la connaissance de l'histoire. Elle se distingue des autres genres d'activité de l'état-major général, où il ne s'agit que d'un *but d'exercice*.

44. Les moyens d'acquérir une connaissance solide du terrain et de l'ennemi ont été commentés aux Chapitres V et VI. Les travaux de l'état-major général en temps de paix pourraient être désignés, sous le premier rapport, comme *topographiques* militaires, et sous le deuxième rapport, comme *statistiques* militaires.

45. Les événements militaires qui appartiennent à l'histoire trouvent leurs narrateurs naturels à l'état-major général, auquel tous les renseignements y relatifs sont les plus accessibles. Une armée peut attendre son histoire de l'état-major général. Ici, il serait désirable de confier cette affaire à des membres séparés ou à des subdivisions *tour à tour*.

46. Les travaux topographiques et statistiques sont, ainsi que les travaux historiques, à baser sur un plan réfléchi, à tenir au courant, et leurs résultats doivent être réunis dans un ordre déterminé qui permette de faciliter l'utilisation de ces matériaux. Dans tout état-major général, il faudrait pouvoir trouver un trésor aussi complet que possible de notices topographiques, statistiques et historiques, qui pussent facilement servir en cas de besoin.

47. Une combinaison de cette activité, préparatoire à la guerre, de l'état-major général, avec des travaux d'exercice pour les candidats et les jeunes officiers d'état-major, paraît non seulement convenable, mais encore facilement exécutable. Dans l'ordre et la direction des affaires de paix de l'état-major général, cette considération mérite donc aussi d'être tenue constamment sous les yeux.

48. Comme *troisième* côté du problème de l'état-major en temps de paix a été désigné, au § 4, l'accomplissement de ses devoirs *sociaux*. — Le caractère social de

l'état-major général consiste en ce que *a*) d'un côté il soit, sous le rapport de l'instruction et de l'intelligence, un digne *représentant* de l'armée vis-à-vis des autres Etats; *b*) d'un autre côté, il soit pour l'armée un *exemple* sous tous les rapports, animant et entretenant l'élément moral.

Une pareille activité double n'est possible que quand l'état-major possède non seulement l'entière *confiance* de l'armée, mais encore, jusqu'à un certain point, celle des autres Etats. Plus l'état-major est capable de s'attirer de la considération des deux côtés, plus vite lui réussit la solution de son problème social.

Une véritable *instruction générale*, une *vocation décidée* et une *conduite pleine de tact*, également éloignée de la présomption et de l'isolement, doivent être considérées comme les principaux leviers qui peuvent élever l'état-major général à la belle position qu'il doit occuper envers l'état militaire aussi bien qu'envers les emplois *civils*. Il doit donc faire tous ses efforts pour suivre constamment cette triple bannière.

L'un des moyens extérieurs les plus actifs d'atteindre les buts indiqués au § 48, consiste incontestablement dans la *littérature* et surtout dans le *journalisme*. L'un s'imposera la rédaction et la publication d'ouvrages et de brochures militaires solides; un autre la publication d'une ou de plusieurs feuilles périodiques, dans lesquelles les questions militaires de l'époque sont traitées et commentées d'une manière intellectuelle et morale. L'état-major général ne peut pas, à la vérité, réclamer de pareils travaux littéraires comme un privilége; mais l'exécution de ces travaux s'accorde le mieux avec sa position.

52. Les livres et journaux militaires sont, par suite du grand désir de s'instruire dans l'art militaire, devenus une nécessité incontestable, qui doit être satisfaite et dirigée avec prudence. On y parvient le mieux quand un corps savant, comme l'état-major, se charge des publications qui, dans ses mains, peuvent agir aussi avantageusement, qu'elles pourraient agir désavantageusement dans une main mauvaise.

53. Si, d'un côté, il peut résulter de l'application convenable à la littérature militaire, une occupation de paix parfaitement utile, aussi bien pour les individus en particulier que pour l'état-major en général, il est créé par là, d'un autre côté, un lien moral, intellectuel, qui rattache l'état-major général au monde militaire et au monde instruit en général, d'une manière avantageuse pour les deux parties.

Telle est la citation que nous voulions faire, comme aperçu des idées de l'Allemagne sur les états-majors.

Nous avons déjà annoncé dans notre dernier numéro que la *Schweizerische Militär-Zeitung* a publié, à la fin de l'année 1857, trois articles sur l'état-major fédéral, que nous tenions à faire connaître à nos lecteurs. Le premier a paru dans le n° 87 et a pour titre : *Unser Künftiger Generalstab* (notre futur état-major général) avec l'épigraphe : *Kein Morgentraum*[1]; il est signé Z. Le second a paru dans les n°s 94 et 95, et a pour titre : *Ueber die Wünschbarkeit einiger beständig im Dienst sich befindlichen Generalstabsoffiziere (de la convenance d'avoir quelques officiers de l'état-major général en service permanent)*. C'est une réponse de la rédaction à l'article Z. Le troisième, réplique signée Z, a paru dans le n° 97 et a pour titre :

[1] Allusion à des articles précédents intitulés : *Morgentraume*.

Noch etwas über den stehenden Generalstab (encore quelques mots sur l'état-major permanent).

Nous allons donner préalablement la traduction de ces divers articles, puis, basés sur les divers renseignements que nous aurons publiés, nous prendrons la liberté d'émettre à notre tour quelques vues personnelles :

Notre futur état-major. — Cette question devant prochainement faire l'objet des discussions de nos autorités, je me permets d'exprimer mon opinion à cet égard. Je crois pouvoir le faire par la raison que j'ai fréquenté, pendant assez longtemps, l'excellente école d'état-major d'une des meilleures armées étrangères, ce qui m'a rendu, ainsi que d'autres études, cette question assez familière [1].

Je suppose d'abord que notre futur état-major général deviendra une branche spéciale de l'état-major actuel, qui comprendrait, en outre, les divers états-majors d'armes spéciales et l'état-major des adjudants, et que, comme branche spéciale, il fera le même service que celui qui, dans d'autres armées, incombe à l'état-major ; c'est-à-dire qu'il aurait à s'occuper des prescriptions données dans l'ouvrage de Rustow et dans l'*Instruction d'état-major,* aux paragraphes **12**, **15**, **140**, *a. b.;* en partie *c. d.* et *e.*, **141**, **142**, en partie **143**, **144** et **145** ; **146**, **149**, *d. g. l.*, **151**, *a. b. e.;* **177** (première phrase) ; **183** à **195**, **207** à **212**, **224**, **225**, **226**, **230** à **235**, **246** à **250**, **284**, *a. c. e.*, **287** à **290**, **309** à **311**, **331** à **338**, **341** à **344**. Pour éviter des malentendus, l'ensemble des états-majors pour toute l'armée, appelé aujourd'hui *grand état-major général*, pourrait être désigné à l'avenir sous le nom de : *état-major du quartier-général.* Il serait peut-être plus exact encore de lui laisser sa dénomination actuelle et d'appeler ce qu'on appelle actuellement chez nous et ailleurs aussi : *état-major général,* à l'avenir : *état-major d'opérations.*

La tâche de cet état-major serait de préparer intellectuellement (verbalement et par écrit), d'organiser et de diriger les mouvements de troupes ; d'employer toute son activité à une étude exacte du terrain, des troupes et de leurs moyens de combat, des relations politiques, des forces et de l'opinion des populations qui sont intéressées à la guerre ; d'être, en un mot, par son activité et son intelligence, l'âme de la conduite de la guerre.

Pour cela il lui faut une connaissance aussi exacte que possible du pays, qui sera le futur théâtre de la guerre, ainsi que de ses populations, de leur langage et de leurs mœurs ; il doit connaître les principes généraux de la grande guerre, l'importance de la guerre entreprise, au point de vue politique et historique, celle du terrain et de sa nature particulière au point de vue des opérations, tout cela sans étalage d'érudition, mais avec une lucidité parfaite d'esprit.

Les manœuvres des diverses armes doivent être connues et familières à l'officier d'état-major général. Il pourra, à la vérité, ne pas posséder toutes les petites

[1] D'après ces renseignements, nous pouvons supposer que l'auteur de cet article est M. le capitaine fédéral du génie Allioth, qui a passé deux années à l'Ecole d'application d'état-major à Paris.

distinctions de détail dans quelques points spéciaux ou dans quelques mouvements de chaque arme, aussi bien que tel officier de troupes; mais il doit,au moins, connaître complétement et parfaitement tout ce qui a trait à l'emploi et à l'effet de chaque arme, car c'est à lui à proposer ou à déterminer plus tard *quand*, *où* et en partie *comment* chaque arme doit être employée.

En campagne, l'officier d'état-major général aura toujours à diriger une prévoyante attention sur le choix éventuel des positions ou sur les mouvements de troupes en vue du but cherché. Sans même avoir les troupes devant soi il doit, par un travail d'abstraction, préparer d'avance et harmoniser l'activité ou le repos de chaque portion de troupes, par une disposition claire et nette, de manière à ce que, le moment de l'exécution étant venu, il puisse la surveiller de ses propres yeux et la diriger par lui-même.

L'officier d'état-major général ne doit ni se tuer par l'exécution routinière des règlements, par le soin de la police, ou par d'autres détails pratiques minutieux, ni s'abrutir par des travaux de bureau purement mécaniques. Le travail intellectuel des affaires supérieures, avec leur lien entr'elles, doit être son affaire spéciale, jusqu'au moment où il s'agit de procéder à l'exécution.

Pour cela il est nécessaire :

1° D'avoir un développement intellectuel et général aussi étendu que possible ;

2° Avoir la connaissance de toutes les armes ;

3° S'occuper constamment en temps de paix d'art et de sciences militaires ;

4° Avoir souvent l'occasion d'exercer, déjà en temps de paix, l'activité qu'on est appelé à déployer en temps de guerre.

Cela peut être atteint : *(A suivre.)*

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE [1].

Comme la littérature militaire occupe, depuis longtemps, une assez grande place, le besoin d'une bibliographie militaire générale s'est fait sentir de bonne heure. Dans la première moitié du XVIIe siècle déjà, sans parler d'essais antérieurs, Naudé avait entrepris d'en rédiger une. Mais ce travail, intéressant d'ailleurs même à notre époque au point de vue historique et littéraire, est insuffisant et sans valeur à celui de la bibliographie. Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que parut, pour combler cette lacune, le premier essai d'une bibliothèque militaire complète. L'auteur de cet ouvrage, alors vraiment intéressant et important, était Walther. Mais, avec le temps, cette œuvre devint naturellement insuffisante et le besoin, qui se faisait toujours plus sentir, a trouvé enfin, dans la littérature de Rumpf, une satisfaction correspondante aux exigences de l'époque. La littérature publiée quelques années plus tard par de Hoyer est, il est vrai, plus riche en matériaux littéraires, mais, bibliographiquement, elle occupe un rang secondaire. Dès lors, il ne s'est rien pro-

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, n°s 9 et 10 de 1857.

duit, du moins en ce qui concerne la bibliographie militaire générale, c'est-à-dire celle qui s'occupe de tous les temps et de toutes les littératures, à moins que les écrits, publiés dans les vingt dernières années, de Scholl, Schütte, de Witzleben et d'Ayala, ne soient considérés, réunis à la littérature de Rumpf, comme un ouvrage nouveau, où se trouve, en effet, une revue de toute la littérature militaire dès les premiers temps jusqu'à l'époque la plus récente. Outre les ouvrages précités, la littérature renferme encore une foule d'écrits où se rencontrent, bibliographiquement élaborées, maintes spécialités de l'art militaire, l'artillerie et le génie surtout. On trouve un très bon compte-rendu de ces écrits dans l'opuscule de Doisy, opuscule remarquable en ceci qu'il contient un catalogue qui, s'il n'arrive pas jusqu'aux temps les plus modernes et n'épuise pas non plus les années précédentes, donne cependant tous les écrits en question, du pays et de l'étranger, avec une critique raisonnée de leur contenu et de leur valeur.

Un ouvrage encore moins profond sur ces matières, publié dernièrement et de tendance analogue, est celui de Duparcq [2]. Dès le commencement, il est vrai, l'intention de l'auteur n'a pas été de donner un coup d'œil général de la bibliographie militaire, mais plutôt d'indiquer seulement les sources auxquelles on peut puiser une connaissance aussi complète que possible de la littérature militaire ; il désirait, en outre, exciter à la créatiou d'un organe spécialement destiné aux intérêts de la littérature militaire en France ; mais, outre que la fondation d'une pareille publication, pendant que les ressources bibliographiques déjà existantes se complétent continuellement à l'aide du répertoire de la littérature militaire, de Blesson, ne semble pas de première nécesité, les indications de Duparcq peuvent paraître maigres et insuffisantes. Les sources ou, en d'autres termes, les ressources bibliographiques d'où l'on peut tirer une connaissance aussi complète que possible de la littérature militaire, sans compter les bibliographies générales et celles destinées aux branches spéciales de l'art de la guerre, surtout dans les parties mathématique, technique et historique, ces ressources, disons-nous, consistent soit dans les bibliothèques et littératures proprement dites et indépendantes, soit dans les relations militaires et bibliographiques insérées dans d'autres écrits, militaires ou miscellanés, soit dans les catalogues de bibliothèques militaires publiques et privées, ou bien, enfin dans les catalogues d'antiquaires et de libraires, spécialement destinés à la littérature militaire. Il faut y joindre encore les catalogues de cartes, importants pour des militaires.

J'ai essayé, plus loin, de composer un aperçu, aussi complet que possible, de toutes ces ressources militaires et bibliographiques, afin, d'un côté, de compléter les listes données par Doisy et Duparcq et de démontrer, de l'autre, que le manque de bibliographie n'est pas si grand et, conséquemment, l'assistance nullement aussi nécessaire qu'on a essayé de le représenter. Il ne m'a malheureusement pas été possible, en composant ma liste, de prendre moi-même connaissance de tous les

[1] Article de M. le capitaine du génie De la Barre Duparcq, dans le *Spectateur militaire* de 1856.

écrits cités (c'est M. Petzholdt qui parle), non plus que d'indiquer, avec une exactitude même approximative, tous les catalogues de bibliothèques qui ont paru imprimés. La circonstance même que ces catalogues, dans la plupart des cas, n'ont pas trouvé accès dans le commerce de la librairie et ne sont ainsi venus que rarement à la connaissance du public; cette circonstance, disons-nous, est la cause pour laquelle ces écrits sont peu répandus dans le domaine de la littérature. Quant aux journaux littéraires, aux prospectus et annonces de librairie, que Duparcq entend voir ranger parmi les sources de la littérature militaire, je n'y ai point fait attention en confectionnant ma liste, par la raison que les derniers sont notoirement peu dignes de confiance et dépourvus de valeur bibliographique, tandis que les journaux littéraires, dont les buts sont pourtant tout autres que bibliographiques, n'offrent ordinairement pas davantage de matériaux bibliographiques qu'on n'en trouve déjà à d'autres sources.

Année 1637. Naudæus. — Voir 1683.

» 1655-61. Blæu. — Catalogus librorum et tabularum geographicarum et hydrographicarum nec non globorum et spheracum armillarium quos excudebat Joannes Blæu. Amstelodami 1655-61. 8.

(Catalogue des livres et cartes géographiques et hydrographiques, ainsi que des globes et des sphères armillaires, confectionnés par Joannes Blæu. Amsterdam. 1655-61. 8 (octavo).)

1659. Bibliotheca. — Bibliotheca militum, or the Souldiers publick Library. London. 1659. 4.

(Bibliothèque des soldats, ou Bibliothèque publique des soldats. Londres. 1659. 4).

1683. Naudæus. — Gabriel. Naudæi Bibliographia militares. In Germania primum edita cura G. Schubarti. Jenæ, ex officina Nisiana. 1683. 12. 4 Bll. 160 S. — Réimprimé dans: De Cruditione comparanda in Humanioribus, Vita, Studio Politico, Cognitione Amtorum Ecclesiasticorum, Historicorum, Politicorum et Militarium, item Peregrinatione. Fractatus etc. Quos Thomas Crenius conlegite, recensuit, emendavit, in insisa sive commata distinxit, et notis suis, ac locis Auctorum, ubi re fuit, additis, accuratogue indice auxit. Lugduni Batavorum, de Swarte et Teeringh. 1699. 4 p. 470-535.

(Naudé. — Bibliographie militaire de Gabriel Naudé. Publiée d'abord en Allemagne, par G. Schubart; à Jéna, imprimerie de Nisius. 1683. in-12. 4 vol. 160 pages. — Réimprimé dans l'ouvrage sur la culture à retirer des études classiques, de la vie, de l'application aux affaires publiques, la connaissance des auteurs sacrés, profanes, politiques et militaires, etc. Ceux-ci ont été rassemblés, revus, corrigés, divisés en paragraphes par Thomas Crenius, lequel y a joint ses propres annotations et les passages des auteurs, selon la circonstance, ainsi qu'une table exacte. Leyde, de Swarte et Teeringh. in-4°. pages 470-535.)

Publié d'abord dans l'ouvrage de l'auteur, intitulé: Syntagma de studio militari. (Rome, 1637, in-4°.)

1699. Naudé. — (Voir 1683.)

1702. Sturm. — (Voir 1719.)
1703. Sturm. — (Voir 1719.) *(à suivre.)*

Le rapport du médecin en chef de l'armée fournit les chiffres suivants sur le mouvement des malades pendant la campagne de l'hiver dernier :

Dans les cinq divisions, comprenant ensemble un personnel de 32,000 hommes, du 23 décembre 1856 jusqu'en février 1857, on a compté 4,957 malades, dont 4,250 sont rentrés en état de guérison dans leurs corps respectifs, et 161 ont été laissés convalescents ou renvoyés dans leurs foyers; 546 ont été laissés dans les ambulances ou logés dans des hôpitaux. On ne cite aucun décès au service ; en revanche, on en compte 9 dans les ambulances. Ainsi, sur un espace de 6 à 7 semaines, l'état des malades, sur la totalité des troupes, ne s'est élevé qu'au 15 p. °/₀.

Un journal de Zurich, l'*Eidgenössische Zeitung*, critique le choix qui paraît avoir été fait de Luziensteig pour l'emplacement du grand rassemblement de troupes qui aura lieu dans le cours de cette année sous le commandement de M. le colonel Bontems. Le terrain ne se prête pas, dit-il, aux manœuvres ni aux cantonnements; il est en outre si près de la frontière qu'il pourrait facilement amener des désagréments comme ceux de l'année dernière à Bâle, avec la France. En revanche le choix de Luziensteig se justifierait si l'on veut faire jouer un rôle aux fortifications et faire une petite guerre de Sébastopol.

Nous ne saurions partager complétement les scrupules de l'*Eidgenössische Zeitung*. Les rassemblements de ce genre ont en vue non point des manœuvres tirées au cordeau, ni une école de service intérieur, mais le service de campagne proprement dit, pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir des places d'armes ni des cantonnements étendus. Il s'agit d'opérer sur un terrain naturel de manœuvres avec bivouacs ou cantonnements très serrés.

Le Conseil fédéral n'a pas cru devoir entrer dans les vues émises par la légation de France, au nom de son gouvernement, tendant à conclure un arrangement en vertu duquel on conviendrait de restituer régulièrement les armes, équipements, chevaux, etc., que les déserteurs de l'un des pays pourraient emporter avec eux dans l'autre. Cette question ressort à la souveraineté cantonale, et jusqu'ici la restitution de ces effets s'est faite dans la règle chaque fois qu'elle était possible et sollicitée.

Un rapport du département militaire fédéral proposait d'augmenter les appointements de messieurs les instructeurs de la cavalerie et de l'artillerie. Il a été résolu de proposer cette augmentation à l'occasion de la discussion du budget pour 1859, sauf à lui donner un effet rétroactif et à faire courir l'augmentation éventuelle dès le 1er janvier 1858.

On lit dans le *Bund :*

Aujourd'hui (12 janvier) se rassemble de nouveau à Thoune, sous la présidence de M. le colonel Würstemberger, la commission chargée d'examiner le fusil d'infanterie perfectionné par l'armurier vaudois Prélat. Si nous sommes bien informés, la commission avait, lors des derniers essais, donné un terme de 4 mois à M. Prélat pour achever le perfectionnement de son système qui, alors, ne répondait pas aux exigences demandées. On verra maintenant si, après ce délai (les 4 mois sont depuis longtemps écoulés) les améliorations demandées auront pu être opérées par M. Prélat

et si son arme sera en état de soutenir avec succès la concurrence contre le fusil Minié *(sic)*.

Le Département militaire fédéral a présenté au Conseil fédéral un projet pour la construction d'une caserne à Thoune, qui contiendrait 1000 hommes, avec écuries pour 400 chevaux. Les devis se montent de 4 à 500,000 fr. La caserne actuelle serait transformée en arsenal et magasins.

M. le colonel fédéral Aubert, de Genève, a été nommé inspecteur du génie, en remplacement de M. le général Dufour, démissionnaire.

Schwytz. — Le dimanche 10 janvier on a gaîment et patriotiquement fêté, dans une réunion militaire, l'anniversaire du départ des troupes schwytzoises pour la frontière du Rhin, il y a un an. Des toasts ont été portés à la Confédération, au général Dufour, au brigadier Letter, au commandant Auf-der-Maur, aux cantons de Zurich et de Thurgovie, etc.

Unterwald. — Une société cantonale d'officiers, pour le Haut et le Bas-Unterwald, a été définitivement constituée dernièrement à Stanz.

Fribourg. — Il vient de se produire un fait qui occupe l'attention dans ce canton. Un journal politique, le *Confédéré*, édité par M. Marchand, lieutenant de carabiniers, a critiqué une visite de corps faite officiellement, le 1er jour de l'an, par une partie du corps d'officiers de Fribourg, à M. le Directeur de la guerre et à Monseig. l'Evêque.

Le gouvernement de Fribourg a intenté un procès en diffamation au *Confédéré* à l'occasion de cet article. En outre le Directeur de la guerre posa à M. Marchand la question de savoir si l'article de son journal critiquant diffamatoirement l'autorité militaire, avait été inséré à son insu ou sur son consentement. M. Marchand ayant répondu à cette question par une fin de non-recevoir, il fut avisé, le même jour, que le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Direction de la guerre, l'avait mis en disponibilité comme officier de carabiniers.

Nous ne sommes pas assez familier avec les lois politiques du canton de Fribourg pour juger du droit strict de cette mesure, qui peut paraître un peu sévère dans une armée de milices; mais nous ne saurions cependant, au point de vue militaire, blâmer la fermeté de la Direction de la guerre et sa volonté accentuée de faire respecter la discipline.

L'article qui a donné lieu à cette mesure revêtait, du reste, une forme peu en rapport avec les convenances qu'un officier doit observer dans son langage, surtout quand il parle des actes de l'autorité militaire supérieure.

Neuchâtel. — La fête fédérale de gymnastique paraît éprouver cette année quelques contrariétés. La section neuchâteloise du *Locle* qui s'était annoncée pour la fête de 1858 doit avoir adressé une circulaire aux sections pour leur annoncer qu'à la suite de la crise financière et commerciale qui a pesé si lourdement sur les cités industrielles, elle ne pouvait donner suite à son projet de recevoir cette année les gymnastes suisses.

Vaud. — La commission législative militaire nommée à la suite de la motion du colonel Bontemps s'est rassemblée à Lausanne les 10, 12 et 13 janvier.

La commission après avoir, dans une discussion générale, soumis l'organisation militaire cantonale à un examen critique approfondi, s'est occupée des changements et des réformes qui pourraient être apportés dans cette organisation et dans le mode d'instruction adopté pour nos milices vaudoises.

Elle a décidé d'ajourner momentanément ses délibérations et a chargé l'un de ses membres de préparer, dans un ensemble de propositions spéciales, les modifications jugées nécessaires à l'organisation militaire cantonale, telle qu'elle résulte des lois du 17 décembre 1852 et du 9 décembre 1853.

Lorsque ce travail aura été soumis à une nouvelle délibération, la commission en fera le sujet d'un rapport au Conseil d'Etat.

— Le *Nouvelliste vaudois*, n° 12, renferme la composition du tribunal militaire pour l'année 1858. M. le colonel fédéral Veret a été réélu comme grand-juge.

— Dans sa séance du 22 décembre 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Uldry*, Constant, à Saubraz, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 4e arrond.; — M. *Coigny*, Jean-François, à Vevey, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 8e arrond.; — M. *Veillon*, Auguste, à Lausanne, premier sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 2e arrond., — M. *Glardon*, Jules, à Vallorbes, lieutenant de carabiniers n° 2 d'élite, et M. *Jomini*, Samuel, à Payerne, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 3 de réserve, arrond. nos 4 et 7. — Le 30, M. *Hermenjat*, Franç.-Louis, à La Rippe, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrond.; — M. *Brolliet*, Franç.-Samuel, à La Rippe, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 4e arrond.; — M. *Vicat*, Emile, à Yverdon, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 6e arrond.; — M. *Cauderay*, Samuel, à Féchy, capitaine de mousquetaires n° 4 de réserve du 4e arrond.; — M. *Giriens*, Henri, à Etoy, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 7e arrond.; — M. *Jaques*, Daniel, à Morges, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 7e arrond., et M. *Fornerod*, Achille, à Avenches, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 7e arrond.

Le 5 janvier 1858, M. *Dubois*, Jean-Abram, à Mézières, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond.; — M. *Delafontaine*, Louis-Baptiste, à Chardonne, officier d'armement pour le 1er arrond., et M. *Favre*, Jean, à Lucens, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 8e arrond. — Le 6, M. *Brun*, Jean-Samuel-Jules, à Lausanne, économe d'ambulance, avec rang de second sous-lieutenant; — M. *Monod*, Henri, à Ormont-dessous, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2e arrond.; — M. *Buffat*, Henri, à Bex, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2e arrond., et M. *Chenevard*, Isaac, à Bière, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 4e arrond. — Le 9, M. *Barraud*, Jean-Antoine, à Bremblens, 1er sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 7e arrond.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Extrait du procès-verbal du Comité central.

(Séance du 19 janvier 1858.)

Les deux sujets de concours pour l'année 1858 sont les suivants :

1° *Recherche des renseignements inédits sur la campagne de 1799 en Suisse et la bataille de Zurich, et plus spécialement sur le rôle qu'y ont joué les troupes suisses ;*

2° *De l'influence des insignes et de la tenue sur l'accomplissement des devoirs militaires.*

Les mémoires (avec la date et le nom de l'auteur cachetés) devront être adressés au Comité central avant le 1er juin 1858.

Lausanne, le 19 janvier 1858.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire du Comité central,
Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

Le Comité central fédéral et le Comité cantonal vaudois ont tenu mardi une séance en commun pour prendre divers arrangements préparatoires au sujet de la réunion annuelle de la Société militaire fédérale, à Lausanne, dans le courant de l'été.

Les comités suivants ont été formés :

1° *Comité central fédéral et comité cantonal réunis :* Direction générale et réception ;

2° *Comité des décors et construction :* MM. Delarageaz, colonel fédéral; Wenger, colonel d'artillerie; Joël, major du génie; Burnand, capitaine de sapeurs; Braillard, lieutenant d'artillerie;

3° *Comité des vivres et liquides :* MM. Fonjallaz, chef de bataillon; Sorbière, idem; Delaraye, capitaine aide-major; Hefti, capitaine; Bonnard, lieutenant fédéral;

4° *Comité de police :* MM. Borgeaud, lieutenant-colonel; Ruffy, major; Kohler, capitaine; Ducret, capitaine; Devalière, capitaine;

5° *Comité des finances :* MM. Delavaux, capitaine; Daladoey, major; Widmer, lieutenant; Tesse, Henninger, sous-lieutenants.

Les propositions pour un bal, demandé par quelques officiers, sont laissées à l'initiative particulière.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 3 **Lausanne, 10 Février 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Avis.** — **Des états-majors** *(suite)*. — **Camp de Châlons** *(fin)*. — **Expériences au sujet des blessures attribuées au vent du boulet.** — **Bibliographie.** Petzholdt. Brunet. de Clossmann. Turel. — **Nouvelles et chronique.**

AVIS.

De diverses parts il nous a été exprimé le vœu que la *Revue militaire* publie les actes militaires officiels des divers cantons de la Suisse française, ainsi qu'elle le fait, en général, pour la Confédération et le canton de Vaud; qu'elle fasse connaître, entr'autres, les tableaux des écoles, des cours de répétition, des revues et avant-revues, des nominations d'officiers, les rapports de gestion, les réformes de lois et règlements, etc.

Nous ferons tous nos efforts pour satisfaire à ces vœux fort légitimes et qu'il n'a pas dépendu de nous de satisfaire. Dans ce but nous prenons la liberté de recourir à l'appui de nos camarades des cantons de Genève, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Tessin, Jura bernois, et nous prions les officiers de ces cantons, surtout ceux qui tiennent de près à l'administration militaire, de vouloir bien nous transmettre les actes officiels et autres renseignements, qui peuvent avoir de l'intérêt pour notre vie militaire. Ces communications seront accueillies avec reconnaissance; les frais de copie et d'envoi seront naturellement à notre charge.

La rédaction.

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

(Suite des articles de la *Schw.-Militär Zeitung).*

L'on fera droit à ces réquisits en prenant les mesures suivantes :

1° Les aspirants à l'état-major devront justifier qu'ils possèdent les connaissances générales soit en fournissant la preuve d'un examen subi dans un établissement d'instruction supérieure, soit par un examen spécial d'admission. Dans les armées où l'on demande le plus d'instruction, il est de règle que même les simples officiers de troupes remplissent les conditions ci-dessus mentionnées. Des épreuves de divers

[1] Voir le dernier numéro et les précédents.

genres servent à reconnaître les plus capables. Ces derniers sont admis dans les écoles d'état-major général. Là on leur enseigne tout autant de branches concernant la vie civile ou la touchant de près, telles que l'histoire générale, la géographie, les mathématiques, la philosophie, la littérature et les langues, que de connaissances ayant trait à l'art de la guerre, (histoire militaire stratégie et tactique générale, fortification, géographie militaire, statistique et service de l'état-major général). Après un examen très-sévère, les plus capables des capables sont reçus dans l'état-major général. Si nous ne pouvons pas établir l'école spécialement destinée à l'état-major général, c'est une raison de plus pour exiger que les aspirants à l'état-major possèdent les connaissances générales que l'on enseigne dans tous les établissements d'instruction supérieure.

2° Avoir des connaissances pratiques sur le service de toutes les armes. Le futur officier d'état-major général doit suivre dans chaque arme une école de recrues ou d'aspirants et, de plus, un cours sur le service du commissariat.

3° Travaux en dehors du service en temps de paix.

Nous repoussons absolument toute occupation qui reposerait sur une simple routine et tuerait ainsi l'activité de l'esprit. Nous ne voulons pas non plus que l'on demande, même occasionnellement, aux officiers d'état-major général des services qui ne rentreraient pas rigoureusement dans leurs attributions. En temps de paix, l'officier d'état-major général, qu'il soit de service ou non, ne doit s'occuper que de ce qui rentre dans la sphère de ses fonctions élevées, il faut qu'il conserve la liberté, l'étendue et la généralité de son coup d'œil. Il ne doit pas être réduit à remplir l'office de faiseur de tabelles ni à celui d'instructeur, bien entendu qu'il pourra toujours donner un renseignement sur une manœuvre dont l'exécution est commandée. Il ne convient pas non plus de l'employer comme sous-commis d'exercice ou comme maître d'école. Si, conformément à la proposition qui a été souvent faite dans ces derniers temps, l'on créait un état-major général constamment de service, il serait à craindre que l'on adoptât l'une et l'autre de ces pratiques vicieuses. En effet, il faudrait allouer un traitement fixe à l'état-major général organisé dans ce système. Ces circonstances nous entraîneraient bientôt à joindre à ce traitement fixe un travail de bureau d'une utilité immédiate en temps de paix, et notre état-major général dégénèrerait rapidement en un bureau de dessinateurs de cartes ou de faiseurs de tabelles. Les armées étrangères, où l'état-major général occupe la position la plus élevée, s'abstiennent complètement de lui confier les travaux purement mécaniques, relatifs au service qui se fait en temps de paix et sur la place d'exercice. Il n'est aucune catégorie d'officiers qui soient plus libres d'employer leur temps à des travaux d'une utilité immédiate ou seulement scientifique, et dont l'activité d'un rang élevé, puisqu'elle rentre absolument dans le champ des facultés intellectuelles, ressemble davantage à celle de la vie civile.

Afin d'éviter les abus que pourrait entraîner cette liberté, il suffit de mettre la plus grande circonspection dans le choix du personnel. Pour l'amour de Dieu, ne faisons donc pas la sottise de créer un état-major général constamment de service !

puisque cette innovation pourrait avoir pour conséquence de priver les officiers qui le forment de la liberté d'esprit à laquelle ils attachent avec raison la plus grande valeur. Si l'on tient à ce que, en temps de paix, les officiers de l'état-major général soient constamment appelés à utiliser leurs connaissances dans des travaux scientifiques, féconds en résultats ou qui puissent servir en cas de guerre, il convient de s'y prendre autrement et mieux ; c'est-à-dire il faut astreindre l'officier d'état-major à résoudre des questions de son choix ou proposées par ses supérieurs. Il peut parfaitement se livrer à ce travail sans abandonner les occupations de son état, s'il y consacre seulement une heure par jour, ou de temps en temps deux heures. Il peut aussi employer à ces exercices des journées entières qu'il déterminerait librement.

Les questions à résoudre devraient rentrer dans le champ d'activité de la vie militaire, faire partie des travaux préparatoires d'une campagne ou pouvoir y être utilisés comme tels. Ce seraient des reconnaissances dans le sens ordinaire de ce mot, des rapports sur des reconnaissances, des dispositions de marches et de combats, la critique d'événements militaires qui ont eu lieu à une époque rapprochée de la nôtre, ou dans des localités avoisinant notre patrie, des recherches sur la situation, au point de vue militaire, du pays et de la population de la Suisse et des contrées voisines. Ces travaux devront être de temps en temps examinés et appréciés par les officiers d'état-major supérieurs en rang, qui auraient ainsi une occasion de plus d'exercer l'activité de leur esprit. Enfin que l'on confie aux officiers d'état-major général, qui se prêteront à la chose, le soin d'enseigner aux officiers les connaissances générales qu'ils doivent acquérir dans nos écoles.

4° Occupations en cas de service durant la paix.

Celles-ci doivent également être en rapport avec les fonctions que les officiers d'état-major ont à remplir en campagne. Qu'ils ne soient chargés ni de faire exercer les troupes, ni de les passer en revue, ni de donner la consigne aux sentinelles, ni de rédiger les rapports. Comme le temps de l'officier d'état-major général ne doit pas être trop occupé par l'enseignement, il convient de répartir entre plusieurs les cours à donner. Pendant les heures que les leçons laisseront libres, il préparera les manœuvres en faisant des reconnaissances et donnant des directions pour les effectuer, il rédigera le plan des opérations, l'expliquera verbalement aux officiers chargés de l'exécution et coopérera à celle-ci comme chef de colonne, etc. Avec un seul bataillon, un lieutenant ou un capitaine d'état-major général peut déjà prendre des dispositions très-jolies (il va sans dire que l'officier d'état-major devrait toujours conserver vis-à-vis du commandant la position, souvent assez difficile en cas de campagne, à laquelle il a droit et dont il ferait ainsi un excellent apprentissage).

Il faut, avant tout, pourvoir à ce que les officiers d'état-major général aient fréquemment à accomplir des tâches pareilles, qui d'ailleurs peuvent ne pas être de longue haleine. Ce but serait complètement atteint si, vers la fin de chaque cours de répétition de bataillon, l'on appelait pour deux jours un officier d'état-major.

Pendant la première de ces journées, cet officier préparerait tout seul les manœuvres. Dans la seconde, il participerait avec la troupe à leur exécution.

Néanmoins il ne faudrait pas croire que, durant la paix, l'état-major général n'ait pas à remplir auprès des troupes d'autres fonctions que celles que nous venons d'indiquer. Nous pensons, qu'en cas de guerre, le lieutenant devra souvent, si ce n'est même ordinairement, faire tout seul le service dans une brigade et le capitaine dans une division. On ne peut préparer les officiers d'état-major à occuper convenablement une belle position qu'au moyen de rassemblements militaires fréquents, sur une aussi grande échelle que possible. Il vaut mieux avoir un fort petit nombre d'officiers d'état-major capables que beaucoup de médiocres. A cet effet, il faut faire ensorte que le plus pauvre, qui peut être aussi instruit et aussi bien doué intellectuellement que le riche, soit à même d'être admis et de rester dans l'état-major général.

Aucun officier de l'état-major ne doit mépriser son compagnon d'armes, parce qu'il vit du travail de ses mains, car nul n'est redevable à soi-même de son intelligence. Les mesures suivantes pourraient contribuer à atteindre ce résultat :

1° N'établir d'autres distinctions de rang entre les officiers dits combattants de l'état-major fédéral que celles qui se fondent sur le grade, la date du brevet et celle de la naissance, sans avoir égard ni à l'arme ni à la branche spéciale à laquelle l'officier peut appartenir.

2° Répartir autant que possible, même en temps de paix, les officiers d'état-major entre les diverses divisions de l'armée et obtenir ainsi, en dehors du service, qu'ils soient plutôt en relation avec les officiers de troupes qu'avec leurs confrères d'armes.

Z.

De la convenance d'avoir quelques officiers de l'état-major général en service permanent.

Dans le N° 87 de notre feuille, notre actif et infatigable collaborateur Z a émis quelques pensées sur notre état-major général et l'organisation qu'il conviendrait de lui donner. Quoique nous soyons généralement d'accord avec lui, nous nous permettrons néanmoins de défendre une opinion contraire sur un point spécial, c'est-à-dire sur la nécessité de garder constamment au service un certain nombre d'officiers d'état-major général. Nous ne partageons pas la manière de voir de notre cher camarade, qui voit dans une telle mesure une atteinte à la liberté d'esprit à laquelle notre état-major général attache avec raison une grande valeur. Sans doute, si les officiers d'état-major en activité permanente de service, ne pouvaient trouver d'autre occupation que de dessiner des cartes et de s'ennuyer sur des tabelles, Z aurait raison, mais il nous semble que l'on peut faire davantage et que cette partie de l'état-major général est à même d'exercer l'influence d'un levain sur l'ensemble du corps. Nous serions satisfaits, sans doute, de l'état-major général idéal que le camarade Z nous dépeint sous de si belles couleurs ; nous désirons beaucoup que l'armée possède un grand nombre d'officiers qui consacrent à des études militaires sérieuses toutes leurs heures libres, tout le temps qu'ils peuvent retrancher de celui qu'exigent les travaux de leur vocation civile ; mais

en est-il réellement ainsi? Non, notre ami Z lui-même sera obligé d'en convenir. Il nous répliquera peut-être: n'admettez dans l'état-major que des officiers qui travaillent sérieusement à se former, afin de pouvoir satisfaire à tout ce que l'on peut équitablement exiger d'eux.

Lors même que cette règle serait toujours exactement observée, l'on pourrait toujours se demander si tout officier, étant convenablement préparé à la chose, peut se livrer à des études aussi sérieuses et aussi étendues. Cette question doit recevoir une réponse négative, attendu que chacun n'a pas à sa disposition les sources où il faut nécessairement puiser pour accomplir de tels travaux. Un officier de l'état-major général habitant la campagne ou une petite ville, doit se créer à grand frais une bibliothèque militaire, puisque son domicile ne lui permet pas d'utiliser à chaque instant les établissements de ce genre, qui se trouvent à la portée de ceux qui habitent de grandes villes, telles que Bâle, Berne, Genève, Zurich, etc. Mais la possession d'une collection de livres relatifs à la science militaire ne suffit pas pour former un officier d'état-major. Si, par exemple, l'officier ne peut fréquenter des confrères d'armes, entrer avec eux en échange d'idées, s'il ne voit que les hommes qui lui sont inférieurs en connaissances militaires, lors même qu'au point de vue des facultés intellectuelles il serait aussi bien doué que nous pouvons le désirer, il ne courrait que trop le danger d'acquérir une estime orgueilleuse de son génie, vice qui entraîne des inconvénients fort graves. De plus, la certitude de ne pouvoir être contredit, lui fait contracter l'habitude d'ergoter pour défendre son point de vue particulier, habitude qui est odieuse et qui, notamment en cas de service, peut nuire à la bonne direction des manœuvres.

Mais nous nous demandons si notre camarade Z n'exige pas trop, et si ce n'est pas imposer une trop lourde tâche aux officiers d'état-major non-seulement de notre pays, mais encore de la plupart des armées, que de leur attribuer une position aussi éminente. Nous reconnaissons que dans tout état-major général il y a quelques hommes qui, par la force de leur intelligence, dominent leurs alentours, et que les rares talents dont ils sont doués appellent à faire de grandes choses. Mais pour produire de tels hommes, il faut un grand nombre de circonstances heureuses, que l'on ne trouve pas souvent réunies; une éducation extrêmement soignée dès l'enfance, un esprit ouvert, une conception facile, l'habitude contractée de bonne heure de faire de tous les objets extérieurs qui se présentent, l'objet d'un travail toujours complet, une finesse féminine de sentiment, qui permet de diriger avec sûreté des natures puissantes et énergiques, sans qu'elles s'aperçoivent de l'empire qu'on exerce sur elles, une haute position sociale, qui donne cette facilité de commerce que doit posséder surtout l'officier d'état-major général, enfin un caractère foncièrement moral et sérieux, qui dissimule ses mérites sous une modestie virile.

Maintenant, combien y a-t-il d'hommes aussi heureusement doués et organisés? Nous en connaissons quelques-uns, et nous en avons connu entr'autres un, dont une balle ennemie a trop tôt déchiré la poitrine et interrompu la carrière brillamment commencée. Mais ce sont des exceptions, et quiconque a fait quelque étude des

hommes en conviendra. Nous devons donc nous contenter à moins, et puisque nous le devons, nous ne pouvons pas exiger que nos officiers d'état-major satisfassent à des conditions trop difficiles à remplir. *(Schw. milit. Zeitung. – A suivre.)*

Le général Jomini, qui s'intéresse toujours vivement à la Suisse, sa patrie, et surtout à son militaire, s'intéresse spécialement à la question de l'amélioration de notre état-major. Notre illustre compatriote a daigné nous adresser quelques encouragements à cet égard et nous envoyer les pages qu'il a écrites à ce sujet, en 1822, avec quelques annotations, pages qui concluent, nos lecteurs le savent déjà (Voir *Revue militaire* de 1857, page 268), à l'institution d'un certain nombre d'officiers d'état-major permanents. Nous y reviendrons plus tard.

CAMP DE CHALONS.

(Fin).

Dès que les carrés se formeront, les tirailleurs qui couvraient la marche des colonnes devront se rallier en démasquant les faces des carrés, et viendront occuper l'intervalle entre le carré du centre et ceux de droite et de gauche.

A l'ordre qui en sera donné, l'artillerie à cheval, qui se sera rapprochée à 200 mètres de la division Camou, passera par les intervalles de cette division et se portera au trot en droite ligne au centre des trois carrés. Les trois batteries de droite viendront couvrir le carré du 1er grenadiers, qui aura cessé son feu, et se mettront en batterie à 150 mètres sur la droite du carré du centre.

Les trois autres batteries à cheval exécuteront le même mouvement vers la gauche.

A l'arrivée des batteries, les zouaves déployés dans l'intervalle des carrés se rallieront, le bataillon de droite en colonne derrière le carré du 1er grenadiers, le bataillon de gauche derrière celui du 3e grenadiers.

Lorsque le feu de l'artillerie aura suffisamment duré, la cavalerie, qui se sera rapprochée à 200 mètres en arrière de la division Camou, traversera au trot par les intervalles de cette division. La brigade de cuirassiers passera à droite du carré du centre entre ce carré et l'artillerie ; la brigade de ligne exécutera le même mouvement par la gauche.

Les deux brigades se formeront en bataille en avant du carré de tête et exécuteront une charge. La charge terminée, la brigade de cuirassiers se retirera par la droite et celle de ligne par la gauche, en allant se former en colonne serrée en arrière de l'artillerie restée sur les flancs des carrés des 1er et 3e grenadiers.

La brigade de cavalerie légère qui sera arrêtée au milieu des carrés se portera en avant, passera à droite et à gauche du carré du centre, se formera en bataille et exécutera une charge en fourrageurs.

Le ralliement se fera également par la droite et par la gauche.

Camp de Châlons, le 25 septembre. *Le major général,*

Reinaud de Saint-Jean d'Angély.

SEPTIÈME MANŒUVRE (30 septembre).

Le corps d'armée sera placé sur deux lignes, la division Mellinet en première ligne et la division Camou en deuxième, à 400 mètres l'une de l'autre, chaque ligne déployée par bataillon en colonne par division à distance de peloton avec intervalle de déploiement, plus, pour la première ligne, 80 mètres entre chaque régiment, deux batteries d'artillerie à pied à chacune des extrémités de la première ligne et une batterie entre chaque régiment de grenadiers, un bataillon de zouaves en colonne à chacune des ailes de la première ligne, un demi-bataillon de chasseurs à la droite et l'autre demi-bataillon à la gauche de la deuxième ligne.

L'artillerie à cheval en réserve à 200 mètres en arrière du centre de la deuxième ligne, la brigade de réserve sur la droite de l'artillerie, la brigade de ligne sur la gauche, la brigade légère en avant-garde.

Le corps d'armée se mettra en marche.

A l'ordre qui lui en sera donné, la division Mellinet prendra par la droite l'ordre en échelons par régiment, en conservant la formation de bataillons en colonne; la distance entre les échelons sera de 450 mètres. Les échelons des ailes seront flanqués par leurs deux batteries d'artillerie; les deux autres batteries marcheront à droite et à gauche de l'échelon du centre.

La deuxième brigade de la division Camou s'arrêtera, la première brigade se portera 600 mètres en avant pour appuyer les échelons de la première ligne, la brigade de cavalerie légère se retirera par la droite et viendra se former en colonne serrée en arrière et sur la droite du premier échelon de droite. Cet échelon sera immédiatement couvert par une ligne de tirailleurs de zouaves, qui ne commenceront le feu que lorsque la brigade d'avant-garde se sera retirée.

Le premier échelon sera commandé par M. le général Clerc, le deuxième par M. le générel Wimpffen et le troisième par le colonel Ducrot.

Les échelons, lorsqu'ils en recevront l'ordre, se déploieront; les premier et deuxième exécuteront le feu de deux rangs.

Le feu ayant cessé, les premier et deuxième échelons reformeront par bataillon les colonnes par division à distance de peloton, exécuteront chacun un changement de direction à gauche, et se porteront ensuite en avant dans cette direction sur la nouvelle ligne de bataille déjà formée par le troisième échelon, qui aura fait un changement de front en avant sur la gauche des deux batteries d'artillerie. Ces batteries et le 3e grenadiers commenceront immédiatement le feu dès qu'ils se seront établis sur la nouvelle ligne de bataille.

La deuxième ligne (division Camou) exécutera un changement de front en avant sur la gauche de la première ligne. La distance entre les lignes sera de 500 mètres.

Dès que le mouvement commencera, trois batteries à cheval se porteront à la gauche des batteries à pied placées au pivot du changement de front de la première ligne et se mettront en batterie de manière à protéger la formation de cette ligne. Les trois autres batteries rejoindront le 1er de grenadiers et précéderont sur la nouvelle ligne ce régiment et les batteries à pied qui l'accompagnent. Ces batteries

seront suivies et soutenues par la brigade de cavalerie légère ; une fois la ligne formée, cette brigade se retirera en arrière de la droite de la deuxième ligne (division Camou).

La division de cavalerie suivra le mouvement général du changement de front et se tiendra en arrière du centre de la division Camou.

Cette division, dès qu'elle en recevra l'ordre, formant deux colonnes, passera par les intervalles des régiments de la division Camou et se dirigera, pour traverser la première ligne (division Mellinet), sur les deux emplacements qu'occupaient les batteries placées au centre de cette ligne. Ces batteries se seront préalablement retirées et portées à la droite et à la gauche de la division Camou, en ayant soin de se diriger de manière à ne pas gêner le mouvement des colonnes de cavalerie.

La division de cavalerie se déploiera et exécutera une charge en ligne.

Le feu ayant cessé, la division Mellinet, pendant la charge de la cavalerie, exécutera un passage de la ligne en retraite et ira se reformer à 500 mètres en arrière de la division Camou, qui se déploiera.

La division de cavalerie, ayant exécuté sa charge, se retirera par régiment en colonne par pelotons, passant par les intervalles des bataillons de la division Camou, qui ouvrira son feu. L'artillerie, dans son mouvement de retraite, se sera arrêtée à droite et à gauche de cette division, et soutiendra son feu.

La division de cavalerie ira se reformer en arrière de la division Mellinet.

Après le feu, la brigade légère, qui sera venue se placer en arrière du centre de la division Camou, terminera l'action par une charge en fourrageurs.

Camp de Châlons, le 30 septembre 1857. *Le major général,*

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

HUITIÈME MANŒUVRE (3 octobre).

L'ennemi est supposé venir de Suippe en grandes forces.

Les troupes se mettront en marche dans l'ordre habituel. L'ordre de bataille sera le suivant :

Ordre de bataille.

La division Camou, ayant à sa gauche cinq batteries à pied, appuiera sa gauche aux *Ouvrages blancs*, sa droite se prolongeant sur les hauteurs au-delà du vallon de Moûrmelon. Elle aura à sa droite une batterie d'artillerie à pied. Son front sera couvert par le bataillon de chasseurs et le régiment de zouaves déployés en tirailleurs à 300 mètres de la ligne. Tout le développement des ouvrages sera occupé par des bataillons déployés ; le reste de la division sera par bataillons en masse, à intervalles de déploiement.

La division Mellinet sera formée à environ 300 mètres en arrière de la première ligne et débordant ses ailes, le 3e régiment de grenadiers déployé en arrière des Ouvrages blancs, les 2me et 1er par bataillons en masse à intervalles de déploiement. Un intervalle de 400 mètres sera laissé entre le 3e et le 2e régiment de grenadiers.

Le régiment des guides sera en bataille en avant des ouvrages, afin d'en dérober

la vue à l'ennemi. Le régiment des chasseurs sera à l'extrême droite, les deux autres brigades de cavalerie à hauteur de la seconde ligne et dans l'intervalle de 400 mètres, ayant trois batteries à cheval à droite et les trois batteries à pied à gauche.

Engagement.

L'ennemi, qui s'est formé à l'abri des bois qui sont en avant de notre gauche, attaque cette aile. Les tirailleurs commencent le feu et se retirent sur la ligne de bataille. Les tirailleurs ennemis gagnent du terrain. Le régiment des guides les charge en fourrageurs et se retire sur notre aile gauche. Toute la ligne, étant démasquée, commence le feu de deux rangs.

L'ennemi s'arrête, et, voyant notre gauche fortifiée, se dispose à assaillir notre centre.

La première ligne fait un changement de front en avant sur le bataillon le plus près des ouvrages, les bataillons qui occupent ces ouvrages restant en position. La seconde ligne suit le mouvement de la première, en se formant en échelons par bataillon, l'aile droite en avant.

La cavalerie, qui est au centre, flanquée des batteries à cheval qui se déploient à droite et à gauche, se porte en avant de la première ligne et fait des charges successives par régiment.

L'ennemi, étant ébranlé, toute la première ligne se porte en avant, la deuxième venant la remplacer dans sa position et occuper les ouvrages. Le bois à l'abri duquel l'ennemi s'était formé est enlevé. L'ennemi, se trouvant au-delà du bois en forces supérieures, nous empêche d'en déboucher, reprend le bois et nous force à nous retirer. Cette retraite se fait en échiquier, en arrière de la deuxième ligne, dont la droite s'est formée en carrés. Lorsque la première ligne a pris position en arrière de la seconde, toute la cavalerie se porte en avant pour charger en ligne. L'intervalle entre chaque régiment de cavalerie sera occupé par une batterie à cheval.

Camp de Châlons, le 3 octobre 1857. NAPOLÉON.

Pour terminer nous donnerons la description, d'après le *Spectateur*, de la marche qui a eu lieu le 21 septembre et du bivouac qui l'a suivie :

A onze heures, les troupes se sont mises en marche sur deux lignes, conformément aux ordres donnés la veille.

L'avant-garde était composée du régiment de guides et du régiment de chasseurs, ayant entre eux une batterie d'artillerie à cheval.

A 2,500 mètres en arrière marchait le bataillon de chasseurs à pied ; puis, à 300 mètres, la première ligne d'infanterie, composée de la deuxième division (1er, 2e, 3e, 4e voltigeurs), chaque régiment formé en colonne et séparé de son voisin par un intervalle de cinq fronts de division. Cette première ligne était flanquée à droite et à gauche par une batterie d'artillerie à pied.

La deuxième ligne (zouaves, 1er, 2e et 3e grenadiers) marchait à 100 mètres

derrière la première, ployée comme elle, mais sans artillerie, ayant le régiment de dragons à droite et les lanciers à gauche.

En arrière, et à 50 mètres, marchait une troisième ligne formée par le 1er cuirassiers, quatre batteries d'artillerie et le 2e cuirassiers.

Enfin trois batteries à cheval fermaient la marche à 100 mètres en arrière.

Quand le corps d'armée fut arrivé sur le terrain où il devait s'établir, l'ennemi étant censé l'occuper, les tirailleurs ouvrirent leur feu pendant que la première ligne (division de voltigeurs) se déployait. Cette évolution achevée, le feu de deux rangs[1] commença sur toute l'étendue de la ligne ; puis la 1re division d'infanterie (grenadiers), ployée en colonnes par régiment, comme pendant la marche, et soutenue par l'artillerie, s'avança en traversant les intervalles de la première, se déploya également et ouvrit son feu. — L'ennemi étant supposé en fuite, les divers corps prirent leur emplacement de bivouac sur un front de 1,300 mètres, chaque arme étant placée sur une seule ligne.

1re Ligne. — Infanterie : 1er, 2e, 3e, 4e voltigeurs ; zouaves ; 1er, 2e, 3e grenadiers, ployés par bataillons en masse, les deux divisions séparées par un intervalle de 150 mètres.

A 150 mètres en arrière de l'infanterie, et vis-à-vis l'intervalle qui séparait les deux divisions, était placé le quartier impérial.

2e Ligne. — Cavalerie : à 250 mètres du front de la première, et composée des deux brigades de cavalerie de ligne (lanciers et dragons) et de grosse cavalerie (1er et 2e cuirassiers).

3e Ligne. — Artillerie : à 250 mètres du front de la cavalerie, le régiment d'artillerie à droite, les batteries à cheval à gauche.

Derrière le centre de l'artillerie, l'ambulance et les bagages.

Le régiment de chasseurs à cheval et la batterie d'avant-garde furent cantonnés au village de Suippe, les guides au village de Jonchery, et le bataillon de chasseurs bivouaqua en avant de la rivière.

Une demi-heure après l'arrivée des troupes, les tentes-abris étaient déjà installées, les feux allumés et le café chaud.

EXPÉRIENCES AU SUJET DES BLESSURES ATTRIBUÉES AU VENT DU BOULET.

Longtemps, l'idée a existé que des soldats avaient été blessés ou même tués par l'action du vent du boulet, passant à proximité du corps vivant, sans le toucher. Quelques médecins ont même expliqué ces sortes de contusions, soit par l'action de l'air condensé, soit par la raréfaction de l'air ambiant au moment du passage du projectile. Cette raréfaction, comme par l'effet d'une pompe aspirante, attirerait vers la surface les liquides des corps.

Deux professeurs de St-Pétersbourg, MM. Pélikan et Sawélieff, viennent de se livrer, avec le secours du comité d'artillerie, à des recherches expérimentales à ce

[1] C'est-à-dire *feux de files* d'après notre dénomination suisse.

sujet, qui ont abouti à démontrer que le vent du boulet ne pouvait nullement occasionner de blessures.

Ils ont expérimenté au moyen de pièces de gros calibre, tirant avec une vitesse approximativement calculée et à petite distance. Pour mesurer l'action que le vent du projectile pourrait exercer sur les corps situés à une certaine distance de son passage, ils firent construire un appareil spécial. Cet appareil consistait en un cylindre de tôle d'environ un pied de diamètre, avec un piston, dont la tige passait par le centre d'une pièce en forme de croix, fixée à l'orifice postérieur du cylindre. Pour mesurer le recul du piston, recul résultant de la compression de l'air par le projectile, on se servait d'un crayon attaché à la tige du piston, au moyen d'un levier coudé. Ce crayon, glissant à chaque mouvement du piston sur la face externe du cylindre, traçait une feuille du papier. L'appareil était maintenu immobile sur un piédestal de bois. Le piston avec la tige pesait 8 livres; pour obtenir un recul d'un pouce, il fallait employer une force équivalente à 1 1/2 livre. En vue d'éviter les suites de l'action immédiate du projectile, on avait fait disposer l'appareil en arrière d'une solide charpente. A 4 mètres de cette charpente était placé un écran de bois, destiné à mesurer la distance à laquelle les projectiles passaient de l'appareil, et en avant de la même charpente, à 5 mètres de l'appareil, était placé un autre écran de bois qui devait préserver l'appareil de l'action des gaz de la poudre; le diamètre de l'ouverture dans ce dernier écran était de 16 pouces. A peu de distance de l'appareil était placé un obusier du calibre de 40 livres. La charge était de 4 livres de poudre, de sorte que la vitesse du projectile, pendant son passage près de l'appareil, était égale à la vitesse que conserve une bombe avec la pleine charge de 7 livres, à la distance de 400 mètres de la pièce, c'est-à-dire après la deuxième parallèle des travaux de siége, en supposant un obusier du calibre de 40 livres placé sur un des ouvrages de la forteresse attaquée [1]. La distance entre l'écran antérieur et l'orifice de l'obusier était laissée de 14 mètres, vu qu'à cette distance la vitesse initiale du projectile ne souffre pas encore d'affaiblissement sensible. Dans ces conditions la bombe devrait passer près de l'appareil avec une vitesse de 956 pieds par seconde. En outre, les expériences faites en 1843 et 1844 à l'arsenal de Washington par le major Mordacay prouvent qu'à la distance de 48 pieds, les gaz de la poudre avec la charge de 10 livres et en prenant une pièce du calibre de 32 livres, n'ont aucune influence sur le récipient du pendule balistique; nonobstant, pour éviter toutes les objections, on avait placé, comme il est dit plus haut, un écran entre l'obusier et l'appareil. Avant chaque expérience on notait la position du crayon.

Les résultats furent constamment les mêmes, c'est-à-dire que, si la bombe pas-

[1] La vitesse initiale d'une bombe de 40 livres, avec la charge complète de 7 livres de poudre, est de 1290 pieds par seconde; à la distance de 400 mètres de la pièce, cette vitesse, d'après le calcul, doit être égale à 956 pieds. Par un rapport connu, déterminé à l'aide des expériences, entre les vitesses initiales et les charges respectives, il suit que pour qu'une bombe de 40 livres ait une vitesse initiale de 956 pieds, il faut employer 4 livres de poudre.

sait près de l'appareil à une distance d'environ 3 pouces, le piston ne changeait pas de position : il n'y avait ni avancement, ni recul. Mais si le projectile, en déviant de son trajet direct, enlevait quelques fragments de la charpente et si ces fragments atteignaient le cylindre, le piston s'avançait de 3 1/4 lignes. Ce fait s'est produit une fois. Dans une autre expérience, il est arrivé que la bombe a touché l'une des pièces d'ajustage, placées des deux côtés du cylindre pour assurer son équilibre. Cette pièce de bois s'est trouvée projetée à deux pas de l'appareil, et cependant le piston est resté immobile.

Mais, dans une expérience, le projectile ayant touché la surface du piston, on a bien vu la trace du passage qu'avait laissée la bombe, la déchirure du fer avec le renversement des bords, ainsi que la déformation du côté gauche, et alors le piston a reculé de 2 pouces.

On a pu bien constater que toutes les fois que l'appareil était placé immédiatement après le premier cran et qu'on lui donnait une position oblique, le piston reculait d'un quart à une moitié de pouce; tandis que, s'il avait été disposé parallèlement à l'écran, il n'y avait plus de recul. Ces phénomènes étaient encore plus évidents quand on employait pour le même obusier la pleine charge de 7 livres de poudre, toutes les autres conditions restant les mêmes. Dans ce cas, le piston reculait de 3 lignes jusqu'à 8 1 2, en raison de l'obliquité plus ou moins grande de l'appareil relativement à l'écran et de la distance qui séparait le trajet du boulet de l'appareil.

De toutes ces expériences, on croit pouvoir déduire les conclusions suivantes :

1° Un projectile passant très près de quelque objet exerce sur celui-ci une influence insignifiante, due au courant de l'air ambiant le projectile; mais cette influence n'est pas telle que l'ont supposée Rust, Busch et autres médecins, parce que si les contusions déterminées par des boulets à une certaine distance se produisaient, comme admettent ces savants, le piston de l'appareil avancerait nécessairement sous l'action du boulet, au lieu de reculer, comme l'ont prouvé les expériences de MM. Pelikan et Savélieff.

2° Ayant établi que la force équivalente à 1 1/2 livre pouvait faire reculer le piston d'un pouce environ, il est évident que ce qu'on appelle le vent du boulet, même avec la pleine charge de poudre, possède une force beaucoup moins grande, de sorte qu'il paraît certain que l'existence des lésions produites par ce qu'on appelle le vent du boulet, est inadmissible dans l'état actuel de la science. Et, par conséquent :

3° Quand un projectile atteint bien le but, sans ricocher ni enlever quelques objets sur son trajet, les hommes qui sont placés à une certaine distance de son passage ne peuvent pas recevoir une contusion, quelle que soit d'ailleurs l'opinion de quelques médecins, qui assurent avoir observé eux-mêmes ces espèces de lésions.

Ces expériences ont été récemment soumises à l'Académie des sciences à Paris, qui les fait examiner actuellement par une commission composée de MM. Piobert, Despretz et maréchal Vaillant.

BIBLIOGRAPHIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE [1]. *(suite.)*

1708. Cyprianus. Ern. Sal Cypriani selecta Programmata. Accessit Dissertatio de Regibus subditiciis. Coburgi. Pfotenhauer 1708. 8°. Enthält p. 21-26 : De claris Scriptoribus veteris Rei militaris. (Sentences choisies d'Ernest Sal. Cyprien. Plus une dissertation sur les Rois supposés. — Cobourg, chez Pfotenhauer. 1708, in-8°. Contient, dès page 21-26 : Sur les auteurs célèbres qui se sont occupés de l'art militaire.)

1715. Ritterplatz. — Die geöffnete Festung, worinnen Alle derselben hauptsächlichsten Wercke und zubehörige Theile, sowohl in einer kurzen Beschreibung, als durch zierliche Risse und Kupfferfiguren. Nebst Vorführung sämmtlicher Offiziers, deren Fonctionnens einer Armée, und anderer Meckwürdigkeiten, den Liebhabern zur Vergnügung, Sonderlich aber denen Reisenden zur Bequemlichkeit vor Augen gestellt werden. (Zu des Geöffneten Ritter-Platzes Abth. I.) Hamburg, Schillers Wittwe. 1715. 12. Enthält S. 126-41 : Scribenten. So von allen Stücken der Kriegs-Wissenschaft geschrieben. — (La forteresse ouverte, où l'on présente, pour le plaisir des amateurs, mais plus encore pour la commodité des voyageurs, tous les ouvrages principaux et parties d'une forteresse, soit au moyen d'une courte description, soit à l'aide de beaux dessins ou gravures sur cuivre, plus détail de tous les officiers, de leurs fonctions, de l'armée, et d'autres choses remarquables. (Pour la 1re division du Camp des Chevaliers ouvert.) Hambourg, chez la veuve Schiller. 1715. in-12. Contient, dès page 126-41 : les Ecrivains. Ecrit de même sur toutes les parties de l'art de la guerre.)

1719. Sturm. — Architectura militaris hypothetico-eclectica auct Leonh-Christ. Sturm. Norimbergæ, 1719. 4. Enthält p. 1-107 eine Revue der Fortificationsysteme mit bibliographischen Nachweisen. (Architecture militaire hypothetico-éclectique, par Léonard Chrétien Sturm. Norimbergæ. 1719. in-4. Contient, dès page 1-107, une Revue des systèmes de Fortification, avec renvois bibliographiques.)

La première édition a paru en 1702, in-8. Puis une traduction allemande, comme on le dit, à Nuremberg, en 1755, in-4. Il doit aussi se trouver un : « Catalogus librorum Architecturæ militaris, » dans « l'Introduction ad Architecturum militarem. Francofurti ad Viadrum (à Francfort-s-Oder). 1719, in-4, par le même auteur.

1724. Wagner. — Entwurf einer Soldaten-Bibliothec Nebst der gantzen Alten, Römischen, Teutschen, Wie auch Neuen Krieges-Verfassung. Verfertiget von Joham Tobias Wagnern. Leipzig, König. 1724. 8. 7 Bll. 492 S. Nebst einem Fitelkupfer. Pr. 8 Gr. (Essai d'une bibliothèque militaire, avec toute la constitution guerrière des Anciens, des Romains, des Allemands et des Modernes. Par Jean Tobie Wagner. Leipsic, chez König. 1724. in-8. 7 vol. 492 pages. Avec frontispice en taille-douce. Prix, 8 gros.) *(A suivre.)*

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

Nouvel armement général des Etats, exposé général des considérations, principes et inventions qui sont relatifs à des systèmes complétement nouveaux pour les grandes parties constituantes de l'armement général de terre et de mer; suivi d'études sur l'histoire générale de l'artillerie, par J. Brunet. Paris, Dumaine, 1857; 1 vol. in-8 : 4 fr.

C'est surtout à titre de curiosité que nous mentionnons ce livre, car il nous paraît embrasser un nombre si vaste de réformes qu'il sera prudent de les mettre en quarantaine, jusqu'à ce que l'expérience ait pu faire juger de leur mérite sérieux et pratique. Selon l'auteur, tout est à l'envers dans les diverses organisations militaires de l'Europe et surtout de la France, ce qui a été prouvé, dit-il, par la campagne de Crimée. A son avis les vices principaux sont : mauvais principes mathématiques et physiques; lacunes regrettables pour des services extrêmement importants; faiblesse étonnante, et souvent impuissance d'effet; confusion, malgré des superfétations de classements et de catégories; manque d'unité, surtout pour les rapports entre les diverses spécialités du service; complication et lourdeur de composition; difficulté de construction et de mise en jeu; absorption excessive d'hommes et de moyens de transport; nécessité d'établissements immenses et difficiles; fortifications sans portée, qui emprisonnent et étouffent les populations et les garnisons; installations et équipages maritimes, qui se présentent monstrueux de masse et de complication, mais qui se trouvent sans action dans trop de circonstances; enfin, dépenses ruineuses pour les ressources en personnel et en matériel de la plupart des Etats.

La plupart de ces inconvénients disparaîtraient, dit M. Brunet, si l'on voulait tenir compte des progrès de la chimie, de la mécanique, profiter des ressources industrielles, fonder l'organisation générale sur des principes plus simples et mieux en rapport avec le but qu'il s'agit d'atteindre. M. Brunet propose, par exemple, de substituer à la poudre une substance plus énergique et moins embarrassante; de remplacer le fusil par des armes légères, d'une fabrication peu compliquée, d'une précision parfaite et se chargeant par la culasse; de munir le soldat d'un nouvel appareil, auquel il donne le nom d'*omnivase*, qui pourra lui servir de hâvre-sac, de siége dans les terrains boueux, de coffre pour les denrées, de vase pour les liquides, de cellules pour les constructions, etc., etc.; enfin d'appliquer à l'artillerie tous les perfectionnements propres à la rendre plus puissante et plus mobile, tout en diminuant beaucoup le nombre des hommes et des chevaux nécessaires pour son service. La marine et le système des fortifications subiraient des réformes analogues, de manière à réduire les diverses parties de l'armement au strict nécessaire, et de leur donner en même temps une énergie d'action qui leur a manqué jusqu'ici.

M. Brunet annonce qu'il développera ses vues dans divers ouvrages subséquents.

—

La *Vallée des Dappes et son importance militaire*, esquisse publiée par A. *de Clossmann*, colonel c. r. et citoyen suisse. Avec une carte de la vallée des Dappes, dressée d'après la carte topographique de la Suisse et celle de l'état-major français. Motto : « Conservons intact le sol sacré de la patrie! Que pas un anneau ne se détache de la longue chaîne de nos souvenirs! » — *Genève*, aux frais de l'auteur, rue Berthelier, 13, 1858, broch. in-8°, 19 pages.

Cet écrit traitant d'une question plus politique et juridique que militaire, nous renvoyons, pour son appréciation, aux articles que nous avons publiés à ce sujet dans les n°s 21, 25, 27 et 29 du *Nouvelliste vaudois*.

—

Annuaire militaire vaudois pour 1858, par M. *Turel*, lieutenant d'artillerie, employé à la Chancellerie cantonale. Prix : 60 cent.

Ce petit livre renferme, on le sait, les indications les plus utiles et les plus usuelles sur notre organisation militaire, ainsi que la liste des officiers vaudois et des lois militaires en vigueur. Celui de cette année renferme, en outre, plusieurs renseignements spéciaux intéressants.

Le colonel fédéral Ritter, d'Altstætten, au canton de St-Gall, vient de nous être enlevé, après une longue et douloureuse maladie. — Je remplis un devoir d'affection, en donnant un témoignage public de deuil à sa mémoire. Il commandait une brigade dans la 5me division de l'armée fédérale de 1847 à 1848, et les officiers et les troupes qui, comme moi, ont passé avec lui des moments difficiles, ne pourront que s'associer à mes regrets et à la considération profonde que j'avais pour sa parfaite bravoure, loyauté et capacité.

3 février 1858. Henri Crinsoz de Cottens, lieut.-colonel fédéral.

Le Conseil fédéral s'est occupé récemment des propositions de la grande commission d'experts et de celles du gouvernement de St-Gall. L'une d'elles tendait à une simplification de l'uniforme de l'armée, par l'abolition de l'habit, la suppression de l'épaulette pour les officiers, etc. La grande commission militaire s'était, il est vrai, à la majorité d'une voix seulement, prononcée pour faire partiellement droit au vœu de St-Gall en enlevant l'habit aux officiers; le Conseil fédéral n'a pas jugé à propos de faire même cela. St-Gall demandait, en outre, une centralisation complète de l'instruction militaire et plusieurs cantons appuyaient cette idée. On comprend qu'il en résulterait un allégement considérable pour les budgets cantonaux. L'ensemble des frais faits par les cantons pour l'instruction militaire s'élève à 2,825,144 fr.; Zurich y est pour 327,623, Berne pour 488,607, St-Gall 288,445, Argovie 288,172, Vaud 347,000. Mais le budget fédéral en serait écrasé. Le Conseil fédéral, disposé, écrit-on à la *Gazette vaudoise*, à faire de jour en jour davantage pour l'instruction des officiers, s'est carrément prononcé contre les exagérations de St-Gall.

La grande commission militaire avait, en outre, exprimé le désir de voir examiner par des comités, ayant en quelque sorte le rôle d'experts, des questions toutes spéciales tenant au génie, à l'artillerie, au service de santé et à la comptabilité. Le Conseil fédéral a, en conséquence, nommé quatre commissions. Il vise à une réforme entière de la comptabilité militaire.

Voici la composition de ces commissions :

Génie. — Aubert, colonel, de Genève; Locher, lieutenant-colonel, de Zurich; Schumacher, capitaine d'état-major, à Sumiswald.

Artillerie. — Fischer, colonel, d'Argovie; Delarageaz, colonel, de Vaud; Borel, lieutenant-colonel, de Genève; Wehrli, lieutenant-colonel, de Zurich; Herzog, lieutenant-colonel, d'Argovie.

Santé. — Lehmann, colonel, à Berne; Erismann, chirurgien de division, d'Argovie; Wieland, chirurgien de division, d'Argovie; Diethelm, chirurgien de division, de Thurgovie; Brière, chirurgien d'ambulance, d'Yverdon.

Administration. — Bolle, ancien commissaire des guerres, de Vaud; Kilian, chef de bataillon, de Berne; Brændli, commandant de bataillon, de St-Gall; Hüsser, major, de Berne; Corragioni, major, de Lucerne; Brawand, commissaire des guerres, de Berne; Kiefer, capitaine, de Bâle; Hertenstein, capitaine, de Zurich; Reich, contrôleur à la direction centrale des péages.

Le département militaire fédéral vient de décider que, pour cette année, et encore à titre d'essai, l'école centrale serait divisée en deux cours d'instruction distincts. L'un théorique, durant cinq semaines et qui se tiendra à Arau du 28 février au 3 avril; le second, pratique, de quatre semaines, qui se tiendra à Thoune du 6 juin au 3 juillet. Les quatre bataillons seront fournis par Berne, Vaud, Argovie, Unterwald.

Les troupes appelées au rassemblement de cette année seront les suivantes : 12 bataillons d'infanterie (Zurich, Lucerne, Glaris, Soleure, Schaffouse, Appenzell-Ext.,

St-Gall, Grisons, Thurgovie, Tessin, chacun 1 bataillon. Uri, Zug, Bâle-ville, Appenzell-Int., chacun un demi-bataillon); 7 compagnies de carabiniers (nos 16 de Grisons, 18 d'Appenzell-Ext., 22 de Zurich, 34 de Lucerne, 36 des Grisons, 38 d'Argovie); 6 compagnies de dragons (nos 1 de Schaffouse, 3 de Zurich, 9 de St-Gall, 18 d'Argovie, 19 de Zurich, 20 de Lucerne); 3 batteries d'artillerie (nos 4 de Zurich, 12 de Lucerne, 16 d'Appenzell-Ext.), avec le personnel nécessaire du génie (no 6 du Tessin); guides (nos 1 de Berne, 3 de Bâle-ville); ensemble 12,000 hommes.

Il n'y aura pas de cours préparatoire pour les cadres, mais les troupes auront, dans leurs cantons respectifs, des cours de répétition, à la sortie desquels elles se mettront immédiatement en marche.

Parmi les démissions de l'état-major fédéral de cette année, on compte, entr'autres, deux colonels, deux lieutenants-colonels et deux majors. Nous sommes heureux de constater qu'aucune des démissions importantes, que certains bruits annonçaient, n'a eu lieu.

Nous publierons dans notre prochain numéro le tableau complet des écoles fédérales pour 1858.

Il parait qu'en Espagne on peut compter beaucoup sur la mémoire musicale des tirailleurs. Le maréchal Concha, officier distingué, du reste, et auteur d'ouvrages estimés, vient de publier une *Instruction sur les guérillas,* qui compte 24 sonneries pour signaux fondamentaux. En outre, par des combinaisons de ces vingt-quatres numéros de sonneries, on produit 70 autres signaux de manœuvres ou de renseignements. Nous ne savons si ce système, qui nous paraît plus ingénieux que pratique, a reçu la sanction de l'expérience. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous lui préférons de beaucoup nos onze signaux seulement, qui nous paraissent déjà bien assez difficiles à se fixer dans l'oreille de nos tirailleurs.

Les 21 subdivisions militaires de France viennent d'être réparties en cinq grands commandements, chacune sous les ordres d'un maréchal.

Vaud. — On nous communique de Cossonay que M. le major de Mandrot veut bien donner à Messieurs les officiers du 7me arrondissement un cours de tactique, qui est aussi intéressant qu'instructif. Il est regrettable seulement que ce cours, qui n'a cependant qu'une séance par semaine, le samedi de 4 à 5 heures, et pour laquelle M. de Mandrot vient depuis Lassaraz, ne soit suivi que par une quinzaine d'officiers de la 2me section, tandis qu'elle en compte le double et que l'arrondissement en compte environ 70.

Neuchâtel. — Dans un programme élaboré en vue de la révision de la constitution, une réunion de citoyens pose, entr'autres, la proposition suivante : « Les lois et règlements militaires seront revus dans le sens d'une administration sévère, d'une meilleure instruction des contingents, et de la diminution des charges des miliciens.»

— Le Conseil d'Etat a nommé aux fonctions de commandant du district de la Chaux-de-Fonds le citoyen Jules Rauss, capitaine d'infanterie.

— Le Conseil d'Etat a appelé M. le colonel de Salis-Jenin, des Grisons, en qualité d'instructeur en chef et inspecteur des milices.

M. le colonel Denzler s'élève fortement contre cet appel, dans une lettre adressée à l'*Indépendant.* Il estime que les fonctions d'inspecteur sont incompatibles avec celles d'instructeur et que c'est le Directeur militaire qui devrait s'occuper de tout ce qui concerne l'organisation, l'instruction, la discipline, l'armement et l'habillement des milices. Il pense enfin qu'on aurait pu trouver des officiers supérieurs neuchâtelois aptes à cet emploi, sans avoir besoin de recourir aux Grisons.

Genève. — M. Gaston Hurt-Binet, 1er sous-lieutenant, a été nommé au grade de lieutenant dans l'état-major cantonal.

— Vendredi dernier a eu lieu l'inauguration du nouveau local de la Société militaire genevoise. Des cours vont être ouverts par divers officiers.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 4 **Lausanne, 22 Février 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Sur la bataille de Morat.** — **Des états-majors** (*suite*). — **Bibliographie.** Mémoire sur Rösselet. — **Correspondance** au sujet de Radetzki. — **Chronique.**

L'ouvrage remarquable que M. le *baron de Gingins,* l'infatigable et habile pionnier de nos annales nationales, publie actuellement sous le titre de : *Dépêches des Ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Téméraire,* renferme divers renseignements, pleins d'intérêt pour l'histoire militaire de cette époque. Il nous a été donné de pouvoir extraire du second volume, qui paraîtra sous peu, le document suivant, qui comprend toutes les principales dispositions de Charles-le-Téméraire pour sa marche contre Morat, ainsi que l'ordre de bataille lui-même. On peut juger par ces diverses dispositions des progrès que l'art militaire a accomplis dès lors. Un plan de l'ordre de bataille a été dressé, d'après les documents de M. le baron de Gingins, par son neveu M. Olivier de Gingins, capitaine d'état-major fédéral; plan qui est rendu d'une manière assez exacte par le tableau ci-après :

NOUVELLE ORDONNANCE MILITAIRE FAITE PAR LE DUC DE BOURGOGNE AU CAMP DE LAUSANNE EN MAI 1476.

Le duc, considérant que son armée est trop nombreuse par rapport au pays pour agir, ainsi qu'il aurait désiré par grandes masses, décide dans son ordonnance de diviser, pour la prochaine campagne, ses troupes en *quatre corps d'armée,* chacun de ces corps formant *deux lignes de bataille,* de manière à avoir ainsi *huit lignes de bataille.*

Chaque ligne de bataille sera composée de 500 fantassins, formant le corps principal, placés entre deux compagnies de 100 lances, dont les archers au moment du combat, séparés de leurs hommes d'armes, formeront deux corps distincts, de 300 archers chaque, placés aux deux ailes entre les fantassins et les hommes d'armes. De sorte que chaque ligne de bataille sera composée elle-même de cinq corps ou troupes différentes.

Le duc nomme des *chefs supérieurs* pour les trois premiers corps d'armée (sans mentionner le 4me corps), des *capitaines-colonels* pour les huit lignes de bataille

Ier CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : DUC D'ATRY

Ire LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Guillaume de la Baume, seigneur d'Illens

AILE GAUCHE	CORPS DU CENTRE	AILE DROITE
100 lances. 300 archers.	1,000 fantassins.	300 archers. 100 lances.
Compagnie *Loys de Taillant.*	*Nolin de Bournonville.*	Compagnie de *D. Mariano.*

IIde LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Le sire de Clessy

4 escadres. Garde-noble.	400 archers.	300 fantassins.	100 archers.	Escadre chambellans.	100 archers.	300 fantassins.	400 archers.	Gentilshommes des 4 États.
Olivier de la Marche.	Anglais.	Maison du duc *Julio de Altavilla.*	*Emile de Maily.*	Gentilshommes de la chambre avec le drapeau ducal en marche.	Gardes du corps.	Maison du duc *Julio de Altavilla.*		Grand-maître de l'hôtel.

IIme CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : PRINCE DE TARENTE

IIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Troylo de Rossano

100 lances. 300 archers.	500 fantassins.	300 archers. 100 lances.
Compagnie 2d fils de *Troylo.*	*Troylo.*	Compagnie 1er fils de *Troylo.*

IVme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : Antonio di Lignana

100 lances. 300 archers.	500 fantassins.	300 archers. 100 lances.
Compie *Guillaume de Lignano.*	*Lieutenant de Troylo.*	Compie *Antonio de Lignana.*

IIIme CORPS D'ARMEE

Chef supérieur : COMTE DE MARLE

Vme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : JAQUES GALEOTO

100 lances. 300 archers.
Compie *Guillaume de Vergi.*

500 fantassins.
Le seigneur de Ronchamp.

300 archers. 100 lances.
Compie *Jaques Galeoto.*

VIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : LE SEIGNEUR DE FIEUNE

100 lances. 300 archers.
Compie *Olivier de Somma.*

500 fantassins.
Compie *de Ronchamp.*

300 archers. 100 lances.
Compie *Angelo de Campobasso.*

IVme CORPS D'ARMÉE

Chef supérieur : COMTE DE ROMONT

VIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : DE VILLARNOUL

100 lances. 300 archers.
Compie *de Saleneure.*

500 fantassins.
Compie Garin *de Varlusch.*

300 archers. 100 lances.
Compie de *D. Denys.*

VIIIme LIGNE DE BATAILLE

Capitaine : LIEUTENANT DU COMTE DE ROMONT

Savoyards.
Antoine d'Orlier.

Bourguignons.
Le sire de Neuchâtel.

CORPS DE RÉSERVE

Commandant. Maréchal-des-logis.

400 archers anglais.
John Dickfield.

100 archers anglais.
Th. Ebrinyton.

500 fantassins.
Compie *de Varlusch.*

200 demi-lances.
Guillaume de Martigny.

et désigne avec soin le nombre et le nom des compagnies avec leurs chefs, ainsi que l'infanterie, qui doit se trouver dans chaque ligne de bataille.

De plus, il forme un corps de réserve, sous les ordres du maréchal-des-logis, pour la garde de l'artillerie et des convois de vivres, et le maintien de la police dans les camps.

La 1re ligne de bataille aura 1000 fantassins au lieu de 500 (apparemment parce que c'est à cette ligne à soutenir le premier choc de l'ennemi. — La 2de ligne de bataille se trouve aussi formée d'une manière exceptionnelle. Le duc s'en occupe à plusieurs reprises dans son ordonnance, cette ligne devant être formée des troupes de sa maison.

Les 3me, 4me, 5me, 6me et 7me lignes de bataille seront formées régulièrement.

Quant à la 8me, composée des Bourguignons et des troupes de Savoie que le duc attend et dont il ignore encore le nombre, il se réserve de donner plus tard les ordres qui devront la concerner. — Il donne provisoirement le commandement de cette ligne au sire de Neuchâtel, mais à l'arrivée des troupes de Savoie au comte de Romont.

Le duc ne donne pas de commandement spécial au Grand-Bâtard, désirant qu'il soit attaché à sa personne en qualité de maréchal-général de l'armée pour la prochaine campagne.

Le duc s'occupe fort en détail dans son ordonnance de l'ordre de bataille, de l'ordre de marche et de campement, ainsi que de la discipline à tenir dans les troupes.

Ordre de bataille.

Les mouvements s'opèreront par ligne de bataille dans l'ordre indiqué dans le tableau précédent. L'infanterie se placera en ligne au centre, les hommes d'armes sur le même front aux deux extrêmes de droite et de gauche, et les archers entre l'infanterie et les hommes d'armes, protégeront les deux ailes des fantassins.

Les mêmes mouvements s'opèreront successivement pour chaque ligne de bataille, laissant aux chefs supérieurs et aux capitaines de colonnes le soin de juger d'après le terrain à quelle distance devront être chaque ligne de bataille.

Le duc entre dans quelques détails en ce qui concerne la seconde ligne de bataille, composée des troupes de sa maison. — Elle se formera de même sur une seule ligne de bataille, observant de la droite à la gauche pour chaque troupe, l'ordre indiqué dans le tableau. Seulement au moment du combat, le duc ordonne que le maître d'hôtel *(maistro di caso)*, accompagné du grand-écuyer, aille prendre la bannière du duc, confiée pour la marche aux archers de la garde, aux chambellans et aux gentilshommes de la Chambre, et que déployant la dite bannière, au nom de Dieu, de Notre-Dame et de St-George, il l'apporte à l'aile droite aux gentilshommes des quatre Etats, à la garde desquels la bannière sera confiée pendant tout le combat, et ils devront l'accompagner partout où le capitaine de la ligne de bataille, ainsi que le duc, jugeront à propos de la faire conduire.

Ordre de marche.

Pour la marche, chaque ligne de bataille se mettra en colonne dans l'ordre suivant : Les hommes d'armes des deux compagnies, formant la tête de colonne, les archers de ces compagnies et enfin les fantassins fermant la marche. — Le duc laisse au choix du capitaine de colonne de marcher selon le terrain, sur un, deux ou trois rangs ; ou même de rompre par chambrée, six de front ; par escouade, soit 25 ou 50 hommes ; par compagnie, soit 100 hommes, observant seulement que le même mode de marche soit simultanément suivi par les cavaliers et l'infanterie dans toute l'étendue de la colonne, sans permettre surtout que les fantassins perdent leurs distances et fassent queue.

Chaque ligne de bataille, convertie en colonne, sera tenue d'opérer ainsi, sauf la seconde ligne de bataille, celle de la maison du duc. Lorsque les hommes d'armes s'avanceront par escadres, les archers et fantassins iront par centaines, et lorsque les hommes d'armes s'avanceront par chambrées, les archers iront par 25, d'un seul front, et les fantassins par 50, sans autre commandement.

A la gauche de l'armée, précédée et escortée des compagnies de réserve du maréchal-des-logis, s'avancera l'artillerie légère, les convois de vivres et les bagages des hommes d'armes, le tout à dos de mulets ou chevaux, et dans le même ordre que les colonnes, c'est-à-dire, d'abord les convois appartenant à la 1re colonne, puis ceux de la 2me, et ainsi de suite. Après les convois suivront, sur des chars, la grosse artillerie, les tentes et tout le gros matériel de campement, et il sera permis aux cabaretiers des troupes, munis de chevaux, de suivre les chars. En cas que les colonnes marchent sur un rang, il sera permis à l'artillerie légère et aux convois de vivres et de bagages de s'avancer sur le flanc des colonnes. Ou si ces colonnes marchent sur deux rangs, l'artillerie et les convois occuperont le milieu de la route. Et en dernier lieu, si les colonnes s'avançaient sur trois rangs, il s'établirait deux lignes de convois, une entre chaque rang.

La conduite et la surveillance des convois est sous la responsabilité immédiate du maréchal-des-logis.

Campement.

Le camp sera divisé en cinq parties, dont l'une sera pour le maréchal-des-logis, et les quatre autres pour les quatres corps d'armées.

La 1re partie, réservée au maréchal des logis et au premier écuyer d'écurie, sera confiée à la garde du corps de réserve, l'artillerie s'y trouvera parquée ainsi que le gros matériel.

Le maréchal-des-logis sera chargé de faire loger la troupe dans l'ordre suivant :

La partie du camp destinée à chaque corps d'armée se divisera d'abord en deux quartiers distincts pour ces deux lignes de bataille, puis chacun de ces quartiers se divisera en trois autres sections, dont deux pour les compagnies et la 3me pour les fantassins de chaque ligne de bataille. De plus, les commandants de compagnie feront camper séparément les hommes d'armes et les archers et les logeront par

compagnie, escadres et chambrées. De même les fantassins se logeront par centaines, par quart, de 25 hommes, etc.

A chaque chef supérieur sera réservé un logement au centre de son corps d'armée, de même les capitaines seront logés au centre de leur ligne de bataille, les chefs de compagnie au centre de leur compagnie, les chefs d'escadres et de chambrées au milieu de leurs troupes.

Le duc recommande aux chefs supérieurs, aux capitaines de bataille, en arrivant au camp, de ne descendre de cheval que lorsque toutes leurs troupes seront installées dans leur logement. Et d'envoyer constamment leurs écuyers ou des gens d'armes en éclaireurs autour du camp, afin d'avoir des nouvelles de l'ennemi et d'éviter toute surprise.

Discipline.

Le duc défend sous peine de mort, à aucun homme, quel que soit son grade et sa qualité, de quitter la partie du camp qui lui a été assignée pour logement, ou de quitter son rang pendant la marche, lors même que l'ennemi ne serait pas en vue. Il défend aussi sévèrement que personne ne se permette de prendre des effets ou vivres en pays ami, sans en payer la valeur d'après la taxe établie à cet effet. Le pillage en pays ennemi sera toléré, mais les ornements et tout ce qui tient au service des Eglises seront choses sacrées pour les troupes et personne n'y touchera.

De même les femmes et les enfants des ennemis seront respectés. Le viol sera puni de mort. Il est de même défendu, sous peine sévère, aux troupes de jurer, blasphémer contre Dieu, les Saints-Evangiles et la religion. Toutes les femmes de mauvaise vie auront à quitter le camp avant l'entrée en campagne.

Le maréchal des logis sera responsable envers le duc de l'exécution rigoureuse de la présente ordonnance, il emploiera son corps de réserve au maintien du bon ordre et de la police dans le camp.

Tout homme passible d'une forte punition ou de mort, sera amené devant le maréchal des logis, qui fera exécuter la peine par son prévôt, après avoir préalablement reçu l'autorisation du duc.

Lors de la levée du camp, c'est le maréchal des logis qui en donnera le signal, après en avoir reçu l'ordre du duc, et de même ce sera au maréchal des logis, aidé du premier écuyer d'écurie, à poser et établir les nouveaux camps sur les emplacements désignés à cet effet par le duc.

Le duc prévient ses troupes que l'entrée en campagne sera très prochaine, dans le délai de 4 à 5 jours, à moins que l'ennemi n'attaque d'ici-là.

Il recommande à ses gentilshommes et à tous les chefs de se pourvoir, au plus tôt, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs gens, dans les environs ou à Genève, de tout ce qui peut encore leur manquer en fait d'armes et d'équipements, leur recommandant de chercher la bonne qualité plus que la belle apparence.

Le duc termine, en invoquant l'aide du Père, du Fils et du St-Esprit sur son armée, afin qu'elle acquerre la force, l'énergie et la volonté nécessaire à l'observation rigoureuse de la présente ordonnance.

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

(Suite des articles de la *Schw.-Militär Zeitung).*

Notre camarade Z nous objectera, sans doute, qu'il est cependant désirable d'avoir dans l'état-major général des hommes pareils à ceux qu'il dépeint. Oui, certes! Aussi voulons-nous aller plus loin encore, et faire notre possible afin de former de tels hommes. Or, nous estimons que tenir en activité permanente de service un certain nombre d'officiers de l'état-major général, est un moyen d'atteindre ce résultat. Qu'on nous permette d'indiquer en peu de mots quel serait leur genre d'activité.

Dans toute organisation militaire basée sur le système des milices, il est un certain nombre de travaux que l'on ne peut confier sans inconvénients réels à des gens qui ne s'y livrent qu'occasionnellement, et qui réclament presque absolument des personnes qui en fassent leur profession ; ainsi l'instruction des armes spéciales et de l'infanterie, l'établissement de la grande carte de l'état-major général, l'administration du matériel de l'armée, etc. Il est vrai que lorsque l'on a affaire avec des forces militaires peu considérables, les officiers de milice pourront suffire à ces diverses besognes ; néanmoins il est certain que de telles occupations requièrent des officiers qui s'y consacrent complétement, et possèdent par-là même la routine nécessaire pour bien s'en acquitter. Nous croyons que l'on pourrait découvrir une série de travaux de cette nature qui procureraient une activité convenable aux officiers qui veulent se vouer tout à fait au service militaire. Enumérons-en quelques-uns :

Visiter des armées étrangères, le théâtre de guerres étrangères, participer à des campagnes, etc. Chacun sait que ce concours apporté au travail d'autrui est un cheval de bataille, sur lequel la presse revient constamment. Les gazettes se scandalisent de ce qu'aucun officier suisse n'a pris part aux combats de la Crimée, de l'Algérie, du Caucase, etc. ; mais elles se gardent bien de rechercher pourquoi les choses se sont ainsi passées et ne peuvent se passer autrement, à moins d'un changement dans la situation actuelle. Coopérer à des guerres étrangères est un travail qui, ordinairement, coûte beaucoup de temps et d'argent, deux choses parfois très rares chez les officiers de milice, forcés pour la plupart de consacrer toute leur activité aux affaires de la vie civile. L'on ne verra plus, du moins nous l'espérons, allouer 600 fr. pour un séjour de 3 mois à Alger ou 1500 fr. pour faire la campagne d'Orient; car les officiers qui, dans ces derniers temps, ont visité des camps étrangers, ont reçu des honoraires relativement beaucoup plus considérables. Aussi longtemps que le service militaire ne sera pas une carrière en Suisse, il sera difficile de trouver des officiers qui veuillent se rendre à l'étranger pour assister à des campagnes. Ce n'est pas l'envie qui manque, mais bien la force des circonstances qui retient les officiers désireux de s'instruire. Même ceux que la fortune a le plus favorisés de ses dons, sont fréquemment empêchés par des raisons de famille difficiles

1 Voir le dernier numéro et les précédents.

à surmonter, de donner leur temps à de telles occupations. Il en est tout autrement pour des officiers qui se vouent complétement au service; il leur est plus aisé d'écarter tous les obstacles, ils ont le temps de séjourner longtemps dans les camps d'armées belligérantes et d'y acquérir autre chose que l'habitude d'entendre de sang-froid le sifflement des balles. Or cette coopération aux guerres étrangères devrait, dans notre opinion, être l'une des occupations des officiers de l'état-major général en activité permanente de service.

Voici encore un autre genre d'activité pour ces officiers. Notre journal a déjà plusieurs fois exprimé le désir de voir créer à l'Ecole polytechnique une ou deux chaires de sciences militaires, afin d'utiliser cette institution importante et toujours plus florissante, comme une pépinière d'officiers capables d'état-major général et d'armes spéciales. Cette idée gagne chaque jour du terrain, et Messieurs les financiers, qui ont déjà vu en imagination l'Ecole polytechnique transformée en caserne, devront bien en venir insensiblement à l'adoption d'un plan qui, dans le but de faciliter l'accomplissement des devoirs militaires, réunirait aux branches d'instruction générale enseignées à la jeunesse, quelques parties de la science de la guerre. Or ces derniers enseignements doivent évidemment être confiés de préférence à des officiers de l'état-major général. Ne serait-ce pas pour eux une belle occupation que de faire l'éducation militaire des recrues des états-majors? Du reste nous ne voulons pas les fatiguer en leur remettant le service ordinaire de l'instruction; nous savons malheureusement, par propre expérience, combien l'on y perd de fraîcheur d'esprit. La partie de ce travail dont nous chargerions l'officier d'état-major général, laisserait intacte cette qualité inappréciable, et si néanmoins quelque peu de poussière d'école s'attachait aux opinions des professeurs, les changements d'occupations si fréquents des officiers d'état-major général la feraient bientôt disparaître.

Mais il est clair que ce travail aussi ne peut être confié qu'à des hommes qui veulent se vouer complétement au service militaire; l'on ne saurait commander les officiers pour enseigner chacun pendant un mois, car de telles leçons exigent évidemment une longue préparation, et celle-ci n'est possible qu'à celui qui a choisi pour carrière le service militaire. Lui seul pourra communiquer à ses élèves des notions suffisantes sur les principales branches de la science de la guerre. telles que la tactique des diverses armes, la stratégie, l'histoire de la guerre, la géographie militaire générale et suisse, la fortification, les règles sur la construction des armes, etc. Quant aux enseignements purement techniques tels que dessin et levés topographiques, architecture et art de bâtir, etc., des maîtres spéciaux en sont déjà chargés; il s'agit donc uniquement ici de leçons portant sur des connaissances qui font partie de l'art militaire.

Les officiers de l'état-major général en activité permanente de service devraient, de plus, travailler à développer et à étendre l'instruction des autres officiers de l'état-major général, diriger leurs études et veiller sur leurs progrès. Ces occupations seraient réglées de la même manière que l'enseignement donné à l'école polytech-

nique, et les soins apportés tant à l'éducation qu'à l'instruction des aspirants à l'état-major général. Il y a plus encore ; ces officiers devraient être chargés de diriger et de surveiller l'instruction supérieure de l'armée. L'on a déjà fait un pas sur cette voie en créant une place de chef du personnel ; cet officier aura à remplir une partie des fonctions que l'on vient d'indiquer, il sera plus ou moins l'âme de toute l'instruction supérieure. Nous voyons dans cette innovation un progrès notable, mais par-là tous les besoins ne sont pas satisfaits, il faut nécessairement faire encore davantage.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'enseignement que reçoit notre état-major général, la première chose qui nous surprend est l'uniformité qui y règne ; l'instruction est identique pour tous les grades, on dirait que tous ont les mêmes fonctions à remplir, le lieutenant-colonel, appelé à diriger l'état-major d'une division, fréquente les mêmes leçons que l'aspirant qui vient d'obtenir son brevet de sous-lieutenant d'infanterie. Il y a plus encore ; les officiers promus à un grade supérieur n'ont pas à suivre une nouvelle école, où ils acquièrent des connaissances plus étendues et approfondies, ils ne reçoivent pas un enseignement spécial relatif aux fonctions de leur position nouvelle. Non, ils doivent retourner sur les mêmes bancs où ils se sont assis quelques années auparavant, et entendre encore une fois des leçons dont ils se souviennent encore, pour peu que leur mémoire soit bonne. Evidemment un tel état de choses n'est pas rationnel. Certes nous n'entendons pas faire un reproche quelconque à ce sujet à l'homme qui est, pour ainsi dire, *seul* chargé de l'instruction de l'état-major général ; ce n'est pas sa faute, ses adversaires eux-mêmes sont forcés de reconnaître son zèle et sa fidélité à ses devoirs. C'est surtout le petit mot *seul* qui est ici le coupable ; tout *seul* il lui a été impossible de remplir sa tâche, de la manière que nous imaginons et qui eût été désirable.

L'enseignement donné aux officiers de l'état-major général, pour être quelque peu en rapport avec les fonctions pénibles auxquelles ces officiers sont destinés, doit être gradué et conforme au but qu'on se propose d'atteindre. Si les connaissances indispensables à ces officiers étaient professées à l'école polytechnique, qu'à l'école de Thoune l'on ajoutât à ces premières leçons les développements qu'exige le grade de l'élève, qu'enfin l'on eût chaque année des réunions de troupes où l'on pût appliquer les connaissances acquises, nous aurions un enseignement gradué, qui certainement permettrait à notre état-major général de se rendre en peu de temps, beaucoup plus capable de faire son service qu'il ne l'est aujourd'hui. De plus, que l'on charge les officiers qui, pendant un an ou deux, n'ont pas été appelés au service, de faire des reconnaissances et de grands travaux militaires ; et alors l'on aura fait pour l'instruction de notre état-major général tout ce qui est possible dans le système d'une armée composée de milices. Les officiers en activité permanente de service seraient le principal ressort de la nouvelle organisation de l'instruction de l'état-major général ; ils formeraient les professeurs, dirigeraient et donneraient l'enseignement, ordonneraient les reconnaissances et examineraient les travaux, et cela alternativement, afin d'éviter l'esprit de routine qu'ils risqueraient de contracter en se livrant toujours à la même occupation.

Peut-être quelques officiers isolés secouent la tête en prenant connaissance de ce nouveau système, et pensent que désormais les épaulettes de général ne pourront échoir qu'aux officiers d'état-major général, que quiconque n'est pas porteur d'un diplôme de l'école polytechnique doit renoncer à tout rêve de promotion à un grade élevé. Notre réponse est simple : depuis des années nous avons toujours fait la distinction des officiers généraux et de l'état-major général, nous avons toujours dit qu'il était à désirer que l'officier d'état-major général, avant d'être admis parmi les officiers généraux, en d'autres termes, avant de devenir lieutenant-colonel ou colonel fédéral, remplit pendant un an ou deux auprès des troupes les fonctions de chef de bataillon, afin de se remettre à la pratique du service militaire proprement dit. Aujourd'hui nous répétons, de plus, que la promotion d'un ancien chef de bataillon au grade de lieutenant-colonel fédéral ou même de colonel, dès que ces grades sont comptés comme places d'officiers généraux, est loin de nous paraître aussi critiquable que la promotion d'officiers subalternes de troupes au rang d'officiers d'état-major général. Nous ne voulons donc pas empêcher les officiers de troupes d'aspirer aux places d'officiers généraux, mais nous voulons pourvoir à ce qu'ils aient à leur disposition des aides capables, qui sachent réellement traduire en commandements leurs idées, leurs plans, leurs pensées, sans rien modifier à l'intention qui les a inspirés, ni leur enlever leur énergie naturelle. Tel est notre dessein, et certainement aucun de nos généraux ne sera mécontent si, au lieu d'un personnel incapable, il y a à disposition des officiers actifs et intelligents qui travaillent à son bureau, l'accompagnent sur le champ de bataille et se font un honneur d'exécuter promptement et fidèlement chacun de ses commandements, chacune de ses pensées.

Nous avons énuméré quelques-uns des objets qui pourraient occuper convenablement des officiers d'état-major général en activité permanente de service. Qu'il serait facile d'en indiquer encore une foule d'autres ! Par exemple la nécessité de perfectionner nos armes à feu exigerait que tous les deux ans, trois officiers capables séjournassent à Liége, à Woolwich et à Fulda, dans les fabriques prussiennes, à Strasbourg, etc., afin de prendre note de toute innovation qui leur paraîtrait importante. Presque tous les grands Etats de l'Europe prennent cette mesure. Des puissances même de second et de troisième rang, telles que l'Espagne, la Sardaigne, etc., ne craignent pas les frais de missions pareilles et savent bien à quoi elles servent. Semblablement il serait tout à fait convenable d'attacher, pour quelque temps, à nos légations diplomatiques à l'étranger quelques officiers de l'état-major général, pour leur donner l'occasion d'acquérir cette facilité de commerce qui, parfois, a une immense importance dans leur vocation.

Mais, avant tout, il faut pourvoir à ce que ces diverses occupations soient constamment remplacées les unes par les autres, et cela afin que les officiers conservent la fraîcheur et l'étendue de leur esprit. Le principe de la division du travail applicable à nous autres officiers d'une armée de milices, ne saurait atteindre les membres de l'état-major général ; en revanche, il faut exiger d'eux cette culture générale

au point de vue des lettres et de la science militaire, que dans l'état actuel des choses la théorie seule les oblige de posséder.

Quant au nombre des officiers qui seraient constamment de service, nous croyons devoir le fixer à 10 ou à 12 au plus. Pour arriver à ce résultat, nous prenons, pour points de départ, la subdivision de l'armée et l'idée qu'il faudrait attacher un officier de l'état-major général à l'état-major de chaque division, et deux d'entr'eux au grand état-major. Ce chiffre serait du reste en rapport avec les occupations principales que nous avons attribuées à ces officiers. L'un, par exemple, remplirait les fonctions de chef du personnel, c'est-à-dire de chef de l'état-major général en temps de paix ; un autre serait l'adjudant de celui-ci, deux enseigneraient à l'école polytechnique, deux séjourneraient dans les camps d'armées belligérantes étrangères, deux seraient professeurs à l'école de Thoune, deux seraient occupés dans les principales fabriques d'armes de l'étranger, et peut-être deux travailleraient à la mensuration trigonométrique de la Suisse.

Reste encore la fatale question des frais de la nouvelle organisation. Messieurs les financiers devraient cependant se souvenir quels intérêts ont rapporté les dépenses faites pour notre armée, en décembre dernier. Le feront-ils, cher camarade Z ?

Encore quelques mots sur l'état-major général en activité permanente de service [1].

Notre camarade W termine l'exposé de ses pensées en m'adressant une question. Je dois y répondre, et sans doute personne ne trouvera mauvais que ma réplique embrasse toute la pensée de celui qui m'a interrogé. Je puis du reste être court.

Tout d'abord je crois pouvoir retourner, avec 100 p. °/₀ d'intérêt, les éloges ou les reproches que l'on adresse à mon soi-disant idéalisme exagéré. Les travaux que je voudrais imposer aux officiers d'état-major général, et à raison desquels on m'accuse d'idéalisme exagéré, ne sont nullement quelque chose d'inoui. Si nous parcourions le catalogue de nos officiers *verts* et *bleus*, nous en trouverions presque 10 à 12 qui font déjà d'eux-mêmes à peu près ce que nous désirons tous les deux, et qui exécuteraient le travail que nous demandons, dès qu'ils recevraient une invitation ou un ordre officiel, accompagné de la promesse d'une rétribution convenable pour le temps employé en dehors du service. En revanche, l'on n'a jamais vu qu'au milieu de la paix la plus profonde, nos autorités aient été animées d'un zèle si vif pour le militaire, se soient élevées à un tel enthousiasme qu'elles aient employé des officiers de la manière que mon soi-disant adversaire le propose, et comme je le désirerais aussi de tout mon cœur. Je suis d'ailleurs parfaitement d'accord avec lui sur ce point, que les occupations qu'il dépeint et qui exigeraient en effet un état-major général en activité permanente de service, seraient ce qu'il y aurait de mieux et seraient de beaucoup préférables à celles que j'ai indiquées. Mais j'ai craint qu'ici l'on ne vînt échouer devant l'insouciance de nos autorités, et qu'un

[1] Réponse de Z à l'article précédent.

état-major en activité permanente de service, qui ne serait pas employé de la manière proposée, ne prêtât bientôt le flanc aux abus précédemment indiqués. Aussi n'ai-je pas osé me livrer à des espérances trop brillantes, et j'ai mieux aimé me contenter des résultats qu'on pouvait obtenir, que de viser à un but hors de notre portée. J'ai demandé davantage au zèle et à la bonne volonté des principaux amis de notre armée, qu'à l'enthousiasme des autorités; et je crois que l'expérience prouve que nos vertus se trouvent plutôt chez les premiers que chez les secondes.

Ainsi donc, nous ne sommes en désaccord que sur les dimensions de ce qui est exécutable. Je puis voter des deux mains, en première ligne, la proposition de mon contradicteur, sauf à revenir à la mienne, si l'on adoptait seulement le principe de l'état-major en activité permanente de service, sans lui donner des occupations convenables. A la question finale qui m'a été posée, je réponds donc à mon tour par une contre-question : N'ai-je pas doublement le droit de demander si les autorités se conformeront à votre opinion, camarade W ? Z.

La sous-commission d'officiers supérieurs, composée de MM. les colonels Bontems, Fischer, Egloff, Veillon, chargée de l'examen des améliorations à apporter à l'état-major fédéral, s'est réunie dernièrement à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Frey-Herosée, directeur du Département militaire. Elle a débattu et adopté un avant-projet, apportant quelques modifications à la loi fédérale du 8 mai 1850, sur l'organisation militaire suisse (2me section, art. 20-27, 3me section 29-37).

Il n'a pas été apporté de modifications fondamentales; on s'est borné, en se plaçant au point de vue de la réalisation pratique, à améliorer ce qui existe. Voici les points sur lesquels portent les principales améliorations :

Quant à l'*organisation*, l'état-major général comptera 45 colonels, 30 lieutenants-colonels, 30 majors; un nombre indéterminé d'officiers subalternes. Il est donc créé des premiers et seconds sous-lieutenants d'état-major général. Il pourra être formé un cadre de réserve pour l'état-major; on a divisé le grade de colonel en 1re classe (divisionnaires), 2me classe (brigadiers). Un certificat de capacité, acquis à la suite d'examens, sera exigé des aspirants au grade de second sous-lieutenant. Ces aspirants devront passer à l'école centrale et avoir fait préalablement une école de recrues.

Il sera loisible à l'autorité fédérale de faire subir un examen spécial aux officiers présentés par les cantons, par le commandant en chef et par les inspecteurs fédéraux. Les autres conditions de *nomination* et d'*avancement* ne sont pas sensiblement changées; c'est toujours par le Conseil fédéral, à l'ancienneté, pour les officiers subalternes et au choix pour les supérieurs; plus avancements exceptionnels pour services distingués ou connaissances supérieurs. Radiation motivée d'un officier d'état-major par le Conseil fédéral pour refus, négligence ou incapacité de service. Les colonels-inspecteurs auront droit aux adjudants, quand ils inspecteront au moins une batterie ou deux compagnies de cavalerie, ou un bataillon d'infanterie à

l'effectif complet. — La partie la plus améliorée est l'*Instruction ;* les lieutenants et sous-lieutenants seront appelés préférablement aux écoles de recrues ; les majors et capitaines aux cours de répétition. Tout officier fédéral doit passer au moins une école centrale. Dans la règle, tout officier subalterne doit fréquenter un cours tous les deux ans au moins. — Les officiers d'état-major doivent être employés autant que possible au commandement des écoles qui se prêtent à ce but et aux inspections.

Tout officier d'état-major, jusqu'au grade de major inclusivement fournira, chaque année, un travail ou mémoire sur une ou plusieurs questions qui lui seront données. Il y aura des cours et des travaux spéciaux pour le commissariat et le service sanitaire. Les secrétaires d'état-major seront occupés plus souvent dans les écoles ou dans le commissariat.

BIBLIOGRAPHIE.

Souvenirs de Abraham Rösselet, lieutenant-colonel en retraite du service de France, chevalier de l'Ordre pour le mérite militaire, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Fleur-de-Lys et de la médaille d'honneur suisse, bourgeois de Berne et de Douane. Publiés par R. de Steiger. Neuchâtel. Imprimerie de J. Attinger, 1857. 1 vol. in-8 de 321 pages, avec un avant-propos de l'éditeur.

Ce livre, dont nous avons déjà annoncé précédemment la publication (voir *Revue militaire* du 29 juillet 1857), comprend l'histoire d'une carrière militaire de 46 ans, pleine de péripéties et de circonstances des plus dramatiques. Aussi le lecteur, qui en a lu quelques pages, ne s'en détache pas sans peine ; il y trouve constamment un vif intérêt, d'autant plus vif qu'il se présente sans prétentions aucunes, parfois même avec une naïveté tout enfantine.

Si ce livre n'apprend rien de nouveau sur les événements tragiques de ce grand demi-siècle, si même il présente ci et là des erreurs et des lacunes assez graves, mais bien naturelles chez un soldat bornant son horizon à celui de son régiment, en revanche il est fort instructif sur maints petits détails de la vie militaire, qu'on chercherait en vain dans des ouvrages plus importants.

L'organisation des corps, les transformations d'effectifs, quelques détails de marches et de combats y sont rendus avec un accent simple et naturel de vérité, qui leur donnent un mérite réel d'instruction. Enfin il est peu d'ouvrages, à notre connaissance, qui peigne mieux la vie, le caractère, les épreuves de la Suisse militaire extérieure, c'est-à-dire de ces braves régiments suisses aux services étrangers.

Resté plus ou moins au service de France depuis Louis XVI jusqu'à Louis-Philippe, Rösselet, commençant comme simple grenadier, finissant comme lieutenant-colonel, a subi, en compagnie de ses camarades, de nombreuses vicissitudes dictées par la plus respectable, mais aussi la plus plaisante des illusions, celle de la fidélité militaire, envisagée au point de vue de l'homme de cœur et d'énergie. Nous disons : plaisante illusion, car en effet cette fidélité, honorable dans son intention, fut mal entendue et fit manquer deux fois à R.... son avancement militaire et peut-être une brillante carrière. La première fois, ce fut quand la Convention licencia

les troupes suisses, débris de la prise des Tuileries. Le général français offrit au jeune sergent Rösselet le commandement d'une compagnie : il refusa *pour ne pas changer de robe.* Mais, hélas ! il en changea malgré lui ; il rentra bientôt, par l'intermédiaire des régiments helvétiques, au service de la France révolutionnaire, et après 20 ans de service, après avoir couru des Calabres jusqu'à Polotzk, il n'était encore que capitaine, tandis que ses camarades de 92 étaient devenus généraux et comtes d'Empire. Nommé chef de bataillon en 1813, Rösselet revint à sa première robe et, à la tête de son bataillon, il arbora avec enthousiasme la cocarde blanche lors de l'avènement de Louis XVIII ; fidélité, si l'on veut, à la première robe, celle de Louis XVI, mais non à celle de la capitulation, faite, en 1805, avec l'Empereur. Les quatre régiments étant licenciés aux Cent-jours, il refusa de rentrer au service de l'Empire, où il aurait pu facilement obtenir un régiment, par l'appui que lui offrait le général Darricau.

Plaisante illusion, disons-nous encore, parce qu'en même temps R..... raconte, avec de bons rires, comment ses farceurs de soldats abjuraient leur religion, en Italie, pour 10 écus que leur donnaient des prêtres, et comment quelques-uns d'entr'eux y gagnaient jusqu'à 50 écus. Mais ce qu'il y a de plus rassurant, c'est que Rösselet n'en a pas gardé rancune à son étoile, et qu'il est content de sa carrière.

Nous reviendrons plus tard sur ce livre national, rempli de noms de connaissance, pour en citer quelques pages. Les plus intéressantes nous ont paru être celles relatives à la vie des régiments suisses pendant les premières années de la révolution, à la bataille de Polotsk ; au passage de la Bérézina (d'après une lettre du capitaine Rey, de Lausanne) ; à la marche du 1er bataillon sur Paris et au licenciement des régiments dans les Cent-jours ; à l'organisation des régiments suisses sous Louis XVIII.

On doit de la reconnaissance, pour ce livre, à M. de Steiger et aux officiers qui ont appuyé cette publication, particulièrement à M. le commandant Wieland, de Bâle, qui a pris au sein de la Société militaire fédérale l'initiative des souscriptions.

Le manque de place nous force à ajourner la suite de l'aperçu bibliographique de Petzholdt et le tableau des écoles fédérales.

CORRESPONDANCE

(à propos de la nécrologie de Radetzky).

Monsieur le rédacteur.

Ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai lu l'article nécrologique sur le général R.... inséré dans votre *Revue* du 9 janvier 1858.

Tout en rendant justice aux qualités militaires que pouvait avoir ce général, il faut, avant tout, ne pas lui attribuer une gloire qui ne fut pas la sienne.

Il est au su de tout le monde que la plus grande partie de ses succès en Italie fut due au général Hess. Mais en en laissant même tout le mérite au général en chef, je dois m'inscrire en faux contre l'assertion, un peu trop extraordinaire, qu'on lui

fut redevable des victoires de Culm et de Leipzig en 1813: il eut l'honneur de mettre sa signature comme chef d'état-major à des dispositions arrêtées sans sa participation à Culm. Quant à Leipzig il avait préparé, le 15 octobre, avec son quartier-maître général, des dispositions tellement contraires à tous les principes de la guerre, qu'elles amenèrent des débats très vifs chez l'empereur Alexandre entre le prince de Schwartzenberg et les généraux W. et J.

Vous savez sans doute qu'il s'agissait d'entasser la plus forte partie des forces alliées, avec les réserves et les souverains eux-mêmes, dans l'*impasse* formé par les deux rivières la *Pleisse* et l'*Elster*, d'où l'on ne pouvait aller à l'attaque de l'ennemi qu'en débouchant par le pont de Connewitz, et en tombant ainsi, par pelotons, au centre d'une armée de 150 mille hommes, conduite par un Napoléon.

La discussion fut si vive que l'empereur Alexandre, si doucereux envers ses alliés, finit par dire au prince de S.... avec humeur : « Eh bien, Monsieur le maréchal ! Si rien ne peut vous convaincre, marchez là avec vos Autrichiens, si vous voulez; quant à moi et aux troupes russes et prussiennes nous nous porterons sur la rive droite de la Pleisse. »

Ce n'est pas tout; malgré cette grande modification à la belle élucubration de R.... les affaires allèrent si mal vers une heure, que le prince de S...., cédant à l'évidence, dut passer la Pleisse dans l'eau jusqu'à la ceinture, avec ses réserves et son état-major, pour aller précisément là où il refusait de se porter le matin. — Le général Merfeldt, le seul qui avec son corps d'armée voulut exécuter le passage projeté, fut repoussé et pris.

Je pourrais vous en dire plus long et parler aussi de Marengo et de Dresde, que votre article a bien fait de passer sous silence, mais c'en est déjà assez.

Je n'aurais pas même élevé la voix contre votre article, s'il n'avait pas voulu placer R... à l'égal presque de l'archiduc Charles, et sur un piédestal qui certes ne lui appartient pas.

Il était brave et froid dans le danger, laborieux et homme d'ordre. Il eût fait un bon chef d'état-major d'un général habile, de même qu'il a pu passer pour un bon généralissime, avec un chef d'état-major comme Hess.

Rome, le 8 février 1858. *Un de vos abonnés.*

Fribourg. — Le *Confédéré* vient d'être condamné, dans le procès qui lui a été intenté, à raison de son article sur la visite militaire du nouvel-an. Son éditeur, M. Marchand, déclaré coupable avec circonstances atténuantes, a été condamné à 200 francs d'amende, à l'insertion de l'arrêt et aux dépens. Le ministère public avait conclu à deux mois de prison et quatre années d'interdiction des droits politiques.

La question de la mise en disponibilité de M. le lieutenant Marchand est toujours pendante entre les mains de l'autorité fédérale.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil d'Etat a composé comme suit le tribunal militaire cantonal pour 1858 :

Grand juge :	Jeanneret, Jules, major.
1er juge :	Montandon, Camille, major.
2me »	Matile, H.-Louis, capitaine d'infanterie.
1er supp. :	Grandjean, J., capitaine d'artillerie.
2me »	Erbeau, J., capitaine de carabiniers.

3me supp. : Mauley, F.-H., lieutenant d'infanterie.
4me » Balziger, J., lieutenant d'artillerie.
Auditeur : Borel, Eugène (rang de capitaine).
Greffier : Quinche, G.-L., 2me sous-lieutenant d'infanterie.

Vaud. — Ecoles de recrues de 1858, à Lausanne, sauf celle de tambours :
1° Ecole préparatoire des recrues des armes spéciales, du 14 mars au 21 dit ;
2° Un double détachement de grenadiers et chasseurs, du 23 mars au 6 mai ;
3° Un double de grenadiers et chasseurs, du 9 mai au 22 juin ;
4° Un double de mousquetaires, du 24 juin au 28 juillet ;
5° Un double de mousquetaires, du 30 juillet au 2 septembre ;
6° Un double de mousquetaires, du 5 septembre au 9 octobre ;
7° Ecole de théorie des officiers, casernés, du 11 octobre au 24 novembre ;
8° Ecole des commis et sous-commis d'exercice, du 17 octobre au 30 novembre ;
9° Ecole des recrues du dépôt de réserve, du 1er novembre au 30 dit ;
10. Ecole des élèves-trompettes, du 17 octobre au 29 décembre ;
11. Ecole des élèves-tambours, à Moudon, du 1er juin au 8 août.

— Le 12 janvier 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Fornallaz*, Alphonse, à Avenches, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite au 8e arrondissement, et M. *Chevalley*, Béat, à Thierrens, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve au 8e arrond. — Le 19, M. *Piaget*, Alfred, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite du 6e arrond.; — M. *Eternod*, Henri, à La Sarraz, premier sous-lieutenant de chasseurs n° 9 d'élite du 7e arrond.; — M. *Greyloz*, Henri, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 2 de réserve; — M. *Mottaz*, Jean-Pierre, à Syens, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 1er arrond.; — M. *Grandjean*, David-Frédéric, à Juriens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrond.; — M. *Avocat*, Marc, à Echallens, second sous-lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 5e arrond.; — M. *Ogay*, Jean-Siméon, à Lovattens, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond., et M. *Savary*, Charles, à Payerne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 8e arrond. — Le 20, M. *Favre*, Jean-Louis, à Nyon, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4e arrond.; — M. *Chenevard*, Jean-François, à Bière, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 4e arrond.; — M. *Monay*, Jean-François-Louis, à Aubonne, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 4e arrond.; — M. *Gudit*, Louis, à Denges, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 7e arrond., et M. *Guibert*, Louis, à Villars-sous-Yens, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 7e arrond. — Le 23, M. *Herminjard*, Jean-Marc-Olivier, à Founex, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrond.; — M. *Bugnon*, Ami, à Nyon, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 4e arrond., et M. *Cornaz*, Eugène-Frédéric, à Faoug, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8e arrond. — Le 26, M. *Oguey*, David, à Ormont-dessous, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 2e arrond., et M. *Vagnières*, Auguste, à Fey, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrond.— Le 28, M. *Fonjallaz*, Charles, actuellement commandant de bataillon, à Cully, à la place de commandant du 3e arrond. militaire. — Le 5 février, M. *Huguenin*, Jean-Louis-Henri, à Cossonay, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7e arrond.; — M. *Ducret*, Jules, à Charnex, premier sous-lieutenant de train de parc n° 2; — M. *Gétaz*, Jules, à Château-d'Œx, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 2e arrond.; — M. *Laurent*, Jean, à Aigle, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2e arrond.; — M. *Piguet*, John-Philippe, au Chenit, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5e arrond.; — M. *Perren*, Marc, à Morges, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 7e arrond.; — M. *Corthésy*, Jules-François, à Brenles, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 8e arrond.; — M. *Loup*, Jean-Frédéric-Louis, à Montmagny, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond.; — M. *Ruchonnet*, Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant de train de parc n° 1; — M. *De la Rottaz*, Jean-Louis, à Charnex, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond.; — M. *Bettex*, François, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite du 6e arrond. — Le 12, M. *Moginier*, Jules, à Chesalles, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 8e arrond. — Le 13, M. *Granger*, Marc, à Nyon, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 4e arrond.; — M. *Hermenjat*, François-Louis, à La Rippe, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4e arrond., et M *Croisier*, Isaac, à Ballens, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 7e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 5 **Lausanne, 10 Mars 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Des états-majors** *(fin)*. — **Un dompteur de chevaux.** — **Bibliographie.** Petzholdt. — **Ecoles fédérales en 1858.** — **Nominations dans l'état-major fédéral.** — **Chronique.**

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

(Fin.)

Nous avons donné dans nos précédents numéros divers renseignements sur les états-majors en général et sur la réorganisation de l'état-major fédéral en particulier. Qu'on nous permette maintenant d'exprimer très brièvement notre manière de voir; nous disons " très brièvement „ parce que la question se trouve déjà à peu près tranchée par le récent projet de la commission d'experts.

Nous rappellerons, en premier lieu, l'opinion d'une autorité irrécusable en pareille matière, celle du général Jomini, qui a traité, à plusieurs reprises, la question des états-majors dans ses ouvrages, et qui a pris une part active à la fondation de deux établissements militaires de première importance en Europe, savoir l'Académie militaire de St-Pétersbourg et l'Ecole d'application d'état-major, à Paris [2]. Le général Jomini s'est aussi occupé de notre état-major fédéral et a daigné nous transmettre quelques idées à cet égard, qu'il avait déjà exprimées en partie dans plusieurs de ses écrits [3].

Le général Jomini estime qu'un bon état-major est surtout indispensable pour bien constituer une armée, qu'il faut le considérer comme la pépinière où un général en chef doit puiser les instruments dont il se sert; comme une réunion d'officiers dont les lumières doivent seconder les siennes. Quand il n'y a pas harmonie entre le génie qui commande et les talents de ceux qui doivent appliquer ses con-

[1] Voir le dernier numéro et les précédents.

[2] Le général Jomini a contribué indirectement à la création de l'école d'application, par sa collaboration (avec les généraux Guilleminod et Koch) à un avant-projet soumis au maréchal St-Cyr.

[3] Voir entr'autres le *Précis de l'art de la guerre*, l'*Introduction* à l'histoire critique et militaire des guerres de la révolution, et une brochure publiée à Lausanne en 1822, sous le titre: *Première épître d'un Suisse à ses concitoyens*, reproduite dans la *Revue militaire suisse* du 20 juillet 1857.

ceptions, le succès devient douteux, car les combinaisons les plus habiles sont détruites par les fautes d'exécution. Un bon état-major a d'ailleurs l'avantage d'être plus durable que le génie d'un seul homme; il peut remédier à bien des maux, et l'on ose affirmer qu'il est la meilleure sauve-garde d'une armée. De petits intérêts de coterie, des vues étroites, un amour-propre déplacé, s'élèveront contre cette assertion, elle n'en restera pas moins une vérité irrécusable pour tout militaire pensant, et tout homme d'état éclairé[1]. Un état-major bien institué sera, à une armée, ce qu'un ministère habile est à une monarchie; il secondera le chef lors-même qu'il serait en état de tout diriger par lui-même; il préviendra des fautes en lui fournissant de bons renseignements; il les empêchera quand le général sera inhabile au commandement. Et combien de hauts faits anciens et modernes qui ont illustré des hommes médiocres, ne furent-ils pas préparés par leurs alentours? Reynier fut le premier instrument des victoires de Pichegru en 1794; et Dessoles, comme lui, ne resta pas étranger à la gloire de Moreau[2]. Le général Toll ne s'est-il pas associé aux succès de Kutusof; Diebitsch à ceux de Barclay et de Witgenstein; Gneisenau et Muffling à ceux de Blucher? Combien d'autres noms ne pourrait-on pas encore citer à l'appui de ces assertions!

L'autorité que nous citons estime, en outre, qu'il faut se garder d'exagérer les avantages d'une éducation d'écoliers pour former exclusivement un bon état-major, qu'en courant après un état-major trop savant, on pourrait bien n'avoir que des pédants; qu'il ne faut pas sans doute négliger les leçons et les études, surtout quand on est jeune, mais qu'il faut aussi laisser la porte de l'état-major largement ouverte aux officiers de troupes, qui se forment eux-mêmes et qui montrent une aptitude pour la science relevée de la guerre. Il ne faut pas qu'un officier d'état-major soit un caporal de corps-de-garde ni un pédant. L'histoire militaire fourmille d'exemples, où de grands services dans la spécialité des états-majors ont été rendus par des officiers qui

[1] « Je n'estime pas, dit le général Jomini dans une note de la page 210 de son Introduction, qu'un état-major soit bien institué par cela seulement qu'on exigera des études outrées de la part des jeunes aspirants; on peut être profond mathématicien, bon topographe, dessinateur correct, et mauvais guerrier. Un état-major qui remplirait toutes les conditions, serait à mon gré celui qui jouirait d'assez de considération et de prérogatives pour offrir un avantage à tous les officiers des autres armes, et qu'on composerait par ce moyen des militaires déjà connus par leur aptitude pour la guerre. Les officiers du génie et d'artillerie cesseront d'être les antagonistes d'une telle institution, en réfléchissant que l'état-major leur offrirait alors un plus vaste champ pour se distinguer, et ne serait désormais qu'une réunion d'officiers de ces deux armes, les plus capables de diriger une opération de guerre, et mis à la disposition du général en chef pour l'aider dans ses travaux. »

[2] « Je ne prétends point, dit le général Jomini, placer Moreau au rang des généraux médiocres, j'affirme seulement qu'il fut assez bien secondé par ses chefs d'état-major pour leur devoir une partie de sa gloire. »

auraient été fort embarrassés de subir un examen quelconque ; car la science supérieure de la guerre se compose de deux parties : les connaissances positives et l'instinct militaire. Or les premières ne donnent pas le second à celui qui n'y est pas prédisposé. Et sans l'instinct et l'intelligence de la guerre, les connaissances scientifiques ne servent pas à grand'chose.

On voit que notre état-major fédéral répond déjà, par son organisation, à ces vues du général Jomini, puisque les officiers de troupe y ont accès dans tous les grades. Mais on comprendra parfaitement aussi, d'après les lignes ci-dessus, que le général Jomini ne soit pas fort amoureux d'un état-major de miliciens. Si l'on peut admettre, dans certaines limites, une *troupe* de milices, il en est différemment pour un *état-major*. D'ailleurs moins la troupe est instruite, plus la tâche des états-majors est pénible. Mais, comme il faut compter, en Suisse, avec les exigences non-militaires, le général Jomini, en 1822 déjà, proposait l'institution de sept à huit officiers d'état-major soldés et occupés en permanence à des travaux militaires. Aujourd'hui il porterait ce nombre à douze ou quinze seulement, de manière à ce qu'il y en eût quelques-uns pour le grand état-major et un par division [1]. Le chef d'état-major de l'armée, entr'autres, devrait être permanent et pourrait, en temps de paix, être directeur du Département militaire fédéral [2]. Il y aurait encore 3 ou 4 brigadiers, avec quelques officiers de grades inférieurs. Ces officiers s'occuperaient de travaux scientifiques divers et non de détails d'administration ou d'instruction, sauf peut-être les jeunes officiers, afin de les former à certaines affaires.

Avec ces sections permanentes, qui entretiendraient le goût des études, qui avanceraient l'instruction des officiers et les stimuleraient, puis, en laissant la porte ouverte aux officiers de troupe, heureusement doués, on arriverait à avoir un état-major convenable.

Telles sont les idées du général Jomini à cet égard, et nous som-

[1] Aujourd'hui l'état-major fédéral compte une quarantaine d'officiers au service plus ou moins permanent de la Confédération ou des cantons. Ce sont entr'autres: Le directeur et le secrétaire en chef du département militaire; le directeur et 5 ou 6 officiers du bureau topographique; les trois inspecteurs d'artillerie, du génie, de cavalerie; le directeur du matériel; le chef du personnel *(vacat)*; les instructeurs supérieurs de l'artillerie, du génie, de la cavalerie et des carabiniers, quelques instructeurs cantonaux d'infanterie.

On peut encore ajouter en seconde ligne: Les inspecteurs d'infanterie; les professeurs à l'école centrale et quelques fonctionnaires militaires des cantons. Mais toutes ces diverses fonctions ne constituent pas, à proprement parler, le service de l'état-major général. Elles n'en sont que des subdivisions ou des spécialités.

[2] C'est, on le voit, ce que nous avons aujourd'hui sous l'administration de M. Frey-Hérosée. Il serait à désirer seulement que les occupations de ce haut fonctionnaire fussent, par obligation, un peu moins administratives, et un peu plus spécialement militaires. Chose qu'il serait facile d'obtenir et vers laquelle on marche, du reste, par la création de quelques fonctions de plus dans les bureaux administratifs de ce département.

mes heureux de constater qu'elles viennent, en partie, à l'appui de l'opinion que nous avons déjà exprimée dans nos numéros 10 et 11 de 1857, et des vues émises récemment par la *Schw. Militär-Zeitung*[1].

Malheureusement la question des dépenses vient à la traverse des réformes. La sous-commission, chargée de faire des propositions, a dû tenir compte des motifs financiers et a abouti à un projet si insuffisant, que notre confrère de Bâle l'accuse même d'être une mystification.

Ce projet renferme cependant quelques bonnes améliorations et sera, nous l'espérons, un acheminement à d'autres.

En prenant ce pis-aller pour base, il sera nécessaire de le compléter par diverses dispositions en dehors ou au dessus de la loi d'organisation militaire fédérale. Voici, à notre avis, quelques-unes de celles qu'on devrait adopter :

Organisation. — Faire entrer dans l'état-major général un plus grand nombre d'officiers des armes spéciales, artillerie, génie, etc. — Mettre plus de soins aux nominations, et autoriser les démissions en tout temps; encourager par des chances d'avancement ou par tout autre moyen, les officiers studieux et zélés de toutes armes; prendre garde cependant de ne pas décourager les officiers capables de l'état-major, en leur faisant passer sur le dos, par machinations politiques ou personnelles, des officiers de troupe qui n'ont pas eu l'occasion d'accuser leur supériorité sur les officiers qu'ils distancent; augmenter les effectifs des compagnies de guides d'un officier et de quelques sous-officiers, pour les utiliser comme ordonnances.

Instruction.— Améliorer l'école centrale instituée par l'ordonnance du 21 janvier 1854; cesser surtout de la désorganiser, comme on le fait depuis deux ans[2]. — Mettre plus de sérieux qu'on n'en a mis précédemment dans l'appel des professeurs et instructeurs, ainsi que dans le programme des cours. Il y faut au moins 5 professeurs réguliers :

1° Stratégie, histoire et littérature militaires;

2° Art militaire, soit tactique et service de l'état-major;

3° Fortification, castramétation;

4° Topographie, statistique, géographie militaire.

5° Artillerie, pyrotechnie; connaissance des diverses armes à feu, théorie du tir.

Plus, les instructeurs supérieurs, chargés des leçons de théorie et d'application sur les règlements de manœuvres des diverses armes, la comptabilité, le règlement général, etc.

[1] Voir nos deux précédents numéros.

[2] Voir nos numéros 8 et 19 de 1857.

Ces cours doivent être plutôt des instructions, sous formes de recettes simples et pratiques que de hautes expositions ou discussions scientifiques.

Déterminer un choix d'ouvrages militaires que les officiers d'état-major doivent étudier.

Les compléter, pour ce qui concerne notre armée, par des *instructions* spéciales.

Faire terminer une fois l'*instruction* pour le service de l'état-major, 3e partie, en prenant pour base l'excellente *instruction* qu'à bien voulu faire M. Rustow, ou tout au moins en la consacrant officiellement[1].

Faire passer une première école centrale complète (9 semaines) à chaque officier subalterne de l'état-major, et une seconde à sa promotion au grade d'officier supérieur (ce qui amènerait la division de l'école en deux volées).

Faire passer chaque année aux officiers subalternes une école de recrues, de telle sorte qu'en arrivant à leur seconde école centrale, ils aient fait une école dans chaque arme.

Donner des travaux à faire chez eux, entre les écoles, aux majors et aux capitaines dès leur 3e année. Les en rétribuer ou récompenser convenablement, d'une façon ou de l'autre, quand il y a lieu.

Demander, chaque année ou tous les deux ans, aux lieutenants-colonels et aux colonels brigadiers un rapport sur des faits ou des circonstances militaires des pays étrangers, et leur allouer un crédit suffisant pour frais de voyage.

Tenir les colonels divisionnaires, par le moyen de circulaires, d'envois d'ouvrages nouveaux, d'atlas, etc., au courant de tous les progrès de la science militaire. Leur donner des délégations diverses à l'intérieur ou à l'étranger, leur demander des rapports sur les travaux des autres officiers.

Soigner spécialement l'instruction des compagnies de guides, et la confier aux officiers de l'état-major.

Solde et indemnités. — Les officiers d'état-major étant obligés de subir des pertes de temps et des dérangements nombreux, il faut leur offrir, si l'on veut en avoir, des avantages proportionnels, pécuniaires

[1] Nous pensons que cette *instruction* pourrait être complétée par quelques données d'un emploi purement pratique, par exemple, sur les différentes formes de bivouac ; sur la comptabilité d'un état-major; sur les troupes détachées combinées; sur les travaux topographiques, etc. Il serait urgent surtout de faire cesser l'anarchie topographique, qui règne actuellement dans nos écoles, où chaque professeur emploie les échelles et les signes conventionnels qui lui plaisent. L'*agenda* d'état-major français, les diverses *instructions* et l'*ordonnance sur les troupes en campagne*, de 1832, fourniraient de bons éléments pour développer l'*instruction* de M. Rustow dans le but d'en faire une instruction officielle.

ou autres. Par conséquent être large avec eux dans tout ce qui peut leur fournir quelque compensation à leurs sacrifices. Ne plus les mettre, par exemple, au quart de solde à l'école centrale, ni lésiner sur les frais d'adjudant, ou de route, ou de domestique. Leur donner les rations de fourrage toute l'année; ne pas les poursuivre de rancune pour avoir avancé leur instruction dans des services étrangers; mais au contraire les favoriser dans tout ce qui peut leur créer une position utile à leurs études militaires. Leur accorder, par exemple, de préférence à d'autres, à mérite égal, certaines fonctions publiques, qui rentrent dans quelques spécialités des états-majors.

En complètant de cette façon l'avant-projet, actuellement élaboré, nous croyons qu'on pourra obtenir un état-major aussi bon que peut en fournir un corps d'officiers miliciens.

UN DOMPTEUR DE CHEVAUX.

Depuis quelque temps on s'occupe à Paris d'un Américain nommé Rarey, qui, par des procédés mystérieux, parvient, dans l'espace de quelques minutes, à rendre dociles les chevaux les plus rétifs et les plus dangereux.

L'administration des haras ne pouvait rester indifférente aux faits remarquables qui ont été cités; elle a donc résolu de faire faire, à l'établissement des ventes publiques de chevaux du Tattersall français, des expériences qui fussent entourées de la notoriété la plus compétente en pareille matière.

Lundi dernier, 1er mars, à trois heures, ces expériences ont commencé. Un nombre considérable d'amateurs, dit le journal le *Sport*, s'étaient réunis au Tattersall à ce sujet. On remarquait le prince J. Murat, le comte de Morny, le général Mac-Mahon, le général Morris, le duc de Polignac, le comte Siméon, le vicomte Daru, MM. Lupin, Reizet, Aguado, Gourgaud, le baron Poilly, le comte de Grammont, le comte de Plaisance, le marquis de Dampierre, le prince de Chimay, le comte de L'Aigle, etc., etc.

Il s'agissait d'abord de juger des effets qui ont été obtenus depuis huit jours sur deux chevaux connus par leur méchant caractère. Ils ont été amenés dans le manège de l'établissement, où l'on a vu M. Rarey les gouverner et obtenir d'eux toute l'obéissance et la docilité du cheval le plus assoupli.

Jusque-là, l'assistance n'avait été témoin que du résultat obtenu sur des sujets dont un très petit nombre de personnes seulement connaissaient les vices originels. Il restait à lui montrer un cheval notoirement connu par sa férocité et soumis au mystérieux procédé de M.

Rarey. M. le chef de division des haras indiqua pour cette épreuve définitive le fameux *Stafford*.

Stafford, demi-sang, carrossier, alezan brûlé, légèrement rubieux, né en 1852 en Normandie; taille, 1 m. 58 c. — Son père, Chesterfield Premier, pur sang anglais; sa mère, une fille de Mahomet-Mahomet, par Y Rattley, demi-sang anglais, et une fille de Highflyer, demi-sang anglais. Acheté en octobre 1855 et entré au dépôt de Cluny le 9 janvier 1856; il se montra d'un caractère assez difficile dès son arrivée. Pendant sa première monte à Perray (Saône-et-Loire), où il servit 60 juments, son irascibilité ne fit qu'augmenter, et les directeur et inspecteur le signalèrent en septembre 1856 comme un cheval réellement méchant et des plus dangereux. En 1857, Stafford fit la monte à Montluçon (Allier); il y saillit 40 juments, et toujours avec les mêmes difficultés, et en compromettant souvent la vie de l'homme qui en était chargé. Très susceptible au pansage et à la ferrure, Stafford jouait cruellement de la dent ou des pieds de derrière et de devant, à tel point qu'on était obligé de lui mettre carcan et muselière, et que l'opération de la ferrure ne se faisait qu'avec plusieurs hommes. Le palefrenier-chef l'avait monté durant la première année; mais, comme on s'était aperçu qu'il devenait intraitable pendant les promenades, au point de se jeter sur les chevaux attelés aux charrettes qu'il rencontrait sur le chemin, on dut renoncer à ce mode d'exercice et se borner à le conduire au carcan dans l'intérieur de l'établissement. Quant à sa nourriture, on la jetait plutôt devant lui qu'on ne la lui donnait.

Dans ces derniers temps, les plaintes du directeur de Cluny devinrent plus vives à l'endroit de Stafford, qu'il signalait comme revenu, cette année, aux instincts de férocité dont il avait fait preuve dans les années précédentes. Depuis le départ pour les stations, Stafford, qui était resté au dépôt, saillissait régulièrement tous les jours, et il ne rentrait pas une seule fois de la saillie sans qu'on éprouvât la crainte de voir le palefrenier-chef victime de quelque accident. Le 23 du mois dernier, Stafford rua tellement pendant qu'on lui mettait les couvertures, que, bien que nouvellement ferré, il lança un de ses fers jusqu'au plafond de l'écurie. Le même jour, il frappa avec tant de violence contre sa stalle, qu'il boîta quelque temps à la suite d'un coup au jarret droit. Des éleveurs de la localité, témoins de quelques scènes de méchanceté, ont déclaré ne plus vouloir de Stafford pour leurs juments, craignant la transmission du caractère à ses produits.

C'est dans ces conditions que l'administration des haras jugea à propos de faire servir Stafford aux intéressantes expériences de M. Rarey.

Ce cheval, arrivé par le chemin de fer, était mené dans le manége de Tattersall par deux hommes, avec toutes les précautions qu'exigerait la conduite d'une bête féroce. Il avait les yeux bandés, il portait une muselière et un caveçon auquel deux courroies étaient attachées et servaient à le maintenir. Même privé de lumière, ce cheval se défendait avec énergie ; il fallut procéder lentement pour parvenir à faire tomber l'appareil qui lui couvrait les yeux. Il piaffait et poussait des hennissements qui rendaient sa présence dangereuse pour les personnes qui l'entouraient. Aussi son exhibition ne fut pas de longue durée. Il avait suffi de voir les allures et l'œil tout à la fois terrifié et terrifiant de ce cheval, pour le juger tel qu'on l'avait représenté.

M. Rarey s'est emparé de *Stafford* et l'a conduit dans un box où il s'est enfermé avec lui. Au bout d'une heure, il en sortait monté sur ce cheval qu'il gouvernait à l'aide d'un simple bridon. Il l'a fait marcher, trotter, galopper à son gré et sans effort ; il a battu le tambour à ses oreilles, fait claquer son fouet, et le cheval n'a ni sourcillé, ni bougé. Après cette épreuve, M. Rarey a ramené le cheval dans son box, où il fut mis en liberté pendant qu'on lui donnait l'avoine et qu'on lui faisait sa litière.

Cette épreuve concluante a provoqué des marques unanimes de satisfaction de la part de toute l'assemblée à l'adresse de M. Rarey, qui a été félicité, complimenté et même acclamé. Son succès équivaut à une véritable ovation.

BIBLIOGRAPHIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE[1] *(suite)*.

1726. Hübner. — Museum geographicum, das ist : Verzeichniss der besten Landcharten, so in Deutschland, Frankreich, England und Holland sind gestochen worden. Hamburg. **1726.** 8. (Museum geographicum, soit : Liste des meilleures cartes gravées en Allemagne, en France, en Angleterre et en Hollande. Hambourg, **1726.** in-8.)

Il en a paru une édition considérablement augmentée à Hambourg, chez Brand. 1746. in-8. Prix : 7 gros.

1737. de Gourné. — Dissertation sur le choix des cartes de géographie, par de Gourné. Paris. **1737.** in-12.

1743. Loen. — Le Soldat, ou le métier de la guerre considéré comme le métier d'honneur, avec un Essai de Bibliothèque militaire. Francfort, chez Fleischer. **1743.** in-8. **167** pages. Prix : **20** gros.

L'auteur est J. Mich. de Loen. — Il a paru une nouvelle édition, sous le nom de Loen, à Francfort, chez Fleischer. 1751. in-8 ; puis une traduction allemande chez le même, 1752. in-8. (On cite, en quelques endroits, une autre traduction allemande, publiée à Francfort en 1743 ou 1744.)

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

1746. Hübner. — Voir 1726.

1751. Loen. — Voir 1743.

1752. Julien. — Catalogue général des meilleures cartes géographiques et topographiques, par Julien. Paris. 1752 et 1763. in-12.

1752. Loen. — Voir 1743.

1754. Le Blond. — Mercure de France, dédié au roi. Aoust 1754. Paris; grand in-12. Contient, dès page 46-60: Plan des différentes matières qu'on doit enseigner dans une Ecole mathématique militaire (avec énumération des livres les plus propres à mettre entre les mains des militaires pour leur faire acquérir les connaissances dont ils ont besoin sur chacune de ces matières).

L'auteur est Le Blond.

1755. de Nicolaï. — Essai d'architecture militaire. Berlin. 1755. in-4. Contient, pages 96-97, une liste d'auteurs qui ont écrit sur l'art des Fortifications.

L'auteur est F. de Nicolaï.

1755. Sturm. — Voir 1719.

1757. Hähn. — Anweisung zur Kriegs-Bau-Kunst, von J. Fr. Hähn. Berlin. 1757. 8. Enthält S. 15-23 ein Verzeichniss von Schriften über Fortification. — (Instructions pour l'architecture militaire, par J. F. Hähn. Berlin. 1757. in-8. Contient, dès page 15-23, une liste d'écrits sur l'art de la fortification.)

1758. Rieger. — Riegeri Elementa universæ Architecturæ militaris. Vindobonæ. 1758. 4. Enthält unter Anderem : Syllabus scriprorum Architecturæ militaris. (Principes de l'architecture militaire toute entière. Vienne. 1758. in-4. Contient entr'autres : Enumération des auteurs qui ont écrit sur l'architecture militaire.)

1760. Struensée. — Voir 1769.

1763. Julien. — Voir 1752.

1764. Baldinger. — Ernest. Godofr. Baldinger Introductio in notitiam Scriptorum medicinæ militaris, antehàc edita, nunc vero limitatior et additamentis ab auctore additis recusa. Berolini, Wever. 1764. 8. Pr. 3 Gr. (Introduction à la connaissance de la médecine militaire, par Ernest Godefroi Baldinger. Publiée précédemment déjà, mais réimprimée, cette fois, dans un cadre plus resserré et avec des adjonctions de l'auteur. Berlin, chez Wever. 1764. in-8. Prix : 3 Gros.)

1765. V. Nicolaï. — Nachrichten von alten und neuen Kriegs-Büchern, welche den Feld-und Festungs-Krieg entweder abhandeln, oder erläutern, nebst einer kurzen Beurtheilung derselben, aufgesetzt durch F. von Nicolaï. Stutgard. Cotta, 1765. 8. 96 S. Pr. 6 Gr. (Morceaux détachés de livres anciens et modernes sur la guerre, qui traitent de la guerre en campagne et dans des places fortes, ou l'expliquent. Plus une critique de ces morceaux, par F. de Nicolaï. Stutgart, chez Cotta. 1765. in-8. 96 pages. Prix : 6 gros.)

1767. Rios. — Discorso sobre los illustros autores é inventores de artilleria en Espana. Por Vincento de Los Rios. Madrid, 1767. 8. 144 S. (Traité des écrivains et inventeurs remarquables, dans la partie de l'artillerie, en Espagne. Par Vincent de Los Rios. Madrid. 1767. in-8. 144 pages.)

1769. Schneller. — Herrn Belidors Vermischte Werke über die Befestigungskunst und Artillerie, Worinnen insonderheit eine ganz neue Theorie von den Minen und die Lehre vom Globe de compression inthalten sind, in deutscher Sprache herausgegeben und mit Anmerkungen, nebst einer angehängten Fortifications-und Artilleriebibliothek, auch nöthigen Kupferplatten versehen, durch David Andreas Schneller, Fürstl. Waisenhaus-Buchandl. 1769. 8. 10 Bll. 404 S. mit 7 KK. Faf. Pr. 1 Thlr. 12 Gr. (Ouvrages variés de Monsieur Belidor sur l'art des fortifications et l'artillerie, où se trouve, en particulier, une théorie toute nouvelle des mines et le système du Globe de compression. Publiés en allemand, avec des observations, une bibliothèque sur la fortification et l'artillerie et les gravures sur cuivre nécessaires, par David-André Schneller. Brunswick, à la librairie de la maison des Orphelins. 1769. in-8. 10 vol. 404 pages, avec 7 planches sur cuivre. Prix : 1 thaler. 12 gros.)

1769. Struensee. — Anfangsgründe der Artillerie, abgefasst von Carl August Struensee. Zweite Auflage, Leipsig und Liegnitz, Siegert, 1769. 8. Enthält S. 14-20 ein Verzeichniss von Schriften über Artillerie. (Principes de l'artillerie, par Charles-Auguste Struensée. Deuxième édition. Leipsic et Liegnitz, chez Siegert, 1769. in-8. Contient de page 16-20, une liste d'écrits sur l'artillerie.)

La première édition a paru en 1760.

1770-72. Duvernois. — Encyclopédie militaire, par une société d'anciens officiers et de gens de lettres. Ouvrage périodique. Paris, Valade. 1770-72. in-12. 36 cahiers. Contient, dès le numéro de mai, une Notice des livres qui ont rapport à la science militaire, publiée depuis l'année 1760.

Rédigé par de Verdy Duvernois.

1770-75. Scheibel. — Chronologische mathematische Bibliographie, die Fortification betreffend. Enthalten in der Einleitung zur mathematischen Bücherkenntnis. Bd. I. Stek. 2. Breslau, Meyer. 1770 (N. A. 1781). 8. S. 115-224. — Verbesserungen und Zusätze zur Fortificationsbibliothek, daselbst Bd. I. Stek. 6. 1775 (N. A. 1781). S. 565-643. — Neue Verbesserungen und Zusätze, ebendaselbst Bd. II. Stek. 7. 1775. (N. A. 1785.) S. 102-104. (Bibliographique chronologique et mathématique sur la fortification. Renfermée dans l'Introduction à la connaissance mathématique des livres. Vol. I, en 2 parties. Breslau, chez Meyer. 1770 Nouv. éd. 1781). Dès page 115-224. — Corrections et adjonctions à la Bibliothèque sur la fortification, au même endroit vol. I, en 6 parties. 1775. (Nouv. édition, 1781.) Pages 565-643. — Nouvelles corrections et adjonctions, au même endroit. Vol. II. en 7 parties. 1775. (Nouv. éd. 1785.) dès page 102-114.)

Publié par Jean Ephraïm Scheibel. (Comparez 1787. Böhm.)

1771. d'Eggers' Bibliothek. — Bibliothèque militaire du général-major d'Eggers. Dantzic. 1771. in-8. 188 pages.

Le catalogue de cette bibliothèque, publié après la mort d'Eggers en 1773, et rédigé, pour la vente à l'enchère des livres, par Sam. Godefroi Fischer, contient aussi la partie militaire de la bibliothèque. *(A suivre.)*

ÉCOLES MILITAIRES DE LA CONFÉDÉRATION EN 1858.

I. ÉCOLES DU GÉNIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de sapeurs de tous les cantons qui fournissent des soldats de cette arme dès le 11 juillet au 21 août à Thoune. Recrues de pontonniers de tous les cantons qui fournissent des soldats de cette arme, du 11 avril au 22 mai à Brugg.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Compagnies de sapeurs* n° 2 de Zurich, du 14 au 25 septembre à Zurich; 4 de Berne, du 11 au 22 juin à Thoune (école centrale); 6 de Tessin (réunion de troupes). *Compagnie de pontonniers* n° 2 d'Argovie du 25 mai au 5 juin, à Brugg.

RÉSERVE. — *Compagnies de sapeurs* n° 8 de Berne, du 4 au 9 octobre à Thoune; 10 d'Argovie, du 2 au 7 juillet à Thoune (école centrale); 12 de Vaud, du 24 août au 4 septembre à Moudon. *Compagnies de pontonniers* n° 4 de Zurich, du 10 au 15 mai à Brugg; 6 d'Argovie, du 17 au 22 mai à Brugg.

II. ÉCOLES D'ARTILLERIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de Berne, Soleure et Bâle-Campagne, du 28 mars au 8 mai à Arau; de toutes les compagnies de parc et batteries de montagne, du 4 avril au 15 mai à Lucerne; de Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Rh.-Ext.), Argovie, Tessin et Neuchâtel, du 16 mai au 3 juillet à Thoune; de Fribourg, Vaud et Genève, du 4 juillet au 14 août à Bière; du train de parc de tous les cantons, du 5 juillet au 7 août à Thoune; de Zurich, St-Gall et Thurgovie, du 15 août au 25 septembre à Zurich.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Batterie d'obusiers de 24* n° 2 de Berne, du 24 août au 4 septembre à Thoune. *Batteries de pièces de 12* n° 4 de Zurich (réunion de troupes); 6 de Berne, du 24 août au 4 septembre à Thoune; 8 de St-Gall, du 13 au 24 septembre à St-Gall. *Batteries de pièces de 6* n° 10 de Zurich, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 12 de Lucerne (réunion de troupes); 14 de Soleure, du 24 août au 4 septembre à Thoune; 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.) (réunion de troupes); 18 d'Argovie, du 8 au 18 septembre à Arau; 20 de Thurgovie, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 22 de Vaud, du 17 au 28 août à Bière; 24 de Neuchâtel, du 7 au 19 juin à Collombier. *Batterie de montagne* n° 26 des Grisons, du 20 au 31 juillet à Luziensteig. *Batteries de fusées* n°s 28 de Zurich, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 30 d'Argovie, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich. *Compagnies de position* n°s 32 de Zurich, du 12 au 23 juillet à Luziensteig; 34 de Vaud, du 17 au 28 mai à St-Maurice. *Compagnies de parc* n°s 36 de Berne, du 10 au 21 août à Thoune; 38 de St-Gall, du 11 au 22 mai à Arau; 40 de Vaud, du 10 au 21 août à Thoune. *Train de parc* de Zurich, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure, Appenzell (Rh.-Int. et Ext.), du 11 au 22 mai à Arau; de Lucerne, Uri, Unterwald (Obwald et Nidwald), Fribourg, du 10 au 21 août à Thoune.

RÉSERVE. — *Batterie de pièces de 8* n° 42 de Lucerne, du 6 au 11 septembre à Arau. *Batteries de pièces de 6* n° 44 de Berne, du 23 au 28 août à Thoune; 46 de Berne, du 30 août au 4 septembre à Thoune; 48 de St-Gall, du 6 au 11 septembre à St-Gall; 50 de Vaud, du 17 au 28 août à Bière; 52 de Neuchâtel, du 21 juin au 2 juillet à Collombier. *Batteries de fusées* n°s 56 de Zurich, du 28 septembre au 3 octobre à Zurich; 58 d'Argovie, du 4 au 9 octobre à Zurich. *Compagnies de position* n°s 60 de Zurich, du 26 au 31 juillet à Luziensteig; 62 de Fribourg, du 31 mai au 5 juillet à St-Maurice; 64 de Bâle-Campagne, du 6 au 11 septembre à Arau; 66 d'Argovie, du 13 au 18 septembre à Arau. *Compagnies de parc* n°s 70 de Zurich, du 10 au 15 mai à

Arau; 72 de Lucerne, du 16 au 21 août à Thoune; 74 d'Argovie, du 17 au 22 mai à Arau.

III. ECOLES DE CAVALERIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de dragons et de guides de Berne, du 21 mars au 1er mai à Thoune; recrues de dragons de St-Gall, recrues de guides de Schwytz, Grisons et Tessin, du 11 avril au 22 mai à St-Gall; recrues de dragons de Vaud et Fribourg, recrues de guides de Neuchâtel et Genève, du 9 mai au 19 juillet à Bière; recrues de dragons de Lucerne, Argovie et Soleure, recrues de guides de Bâle-ville et Bâle-campagne, du 27 juin au 7 août à Arau; recrues de dragons de Zurich, Schaffouse et Thurgovie, du 13 août au 25 septembre à Winterthour.

b) COURS DE REMONTES.

Remontes de Berne, du 22 avril au 1er mai à Thoune; de St-Gall, Schwytz et Grisons. du 13 au 22 mai à St-Gall; de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 10 au 19 juin à Bière; de Tessin, du 25 juillet au 3 août à Bellinzona; de Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle-ville et Bâle-campagne, du 29 juillet au 7 août à Arau; de Zurich, Schaffouse et Thurgovie, du 16 au 25 septembre à Winterthour.

c) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Compagnies de dragons* nos 1 de Schaffouse (réunion de troupes); 3 de Zurich (réunion de troupes); 4 de St-Gall, du 23 au 29 mai à St-Gall; 5 et 6 de Fribourg, du 2 au 8 mai à Thoune; 7 de Vaud, du 21 juin au 3 juillet à Thoune (école centrale); 8 de Soleure, du 8 au 14 août à Arau; 9 de St-Gall (réunion de troupes); 10 de Berne, du 21 juin au 3 juillet à Thoune (école centrale); 11 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune; 12 de Zurich, du 23 au 29 mai à St-Gall; 13 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune; 14 de Thurgovie, du 23 au 29 mai à St-Gall; 15 de Vaud, du 20 au 26 juin à Bière; 18 d'Argovie (réunion de troupes); 19 de Zurich (réunion de troupes); 20 de Lucerne (réunion de troupes); 21 et 22 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune; 34 et 35 de Vaud, du 20 au 26 juin à Bière. *Compagnies de guides* nos 1 de Berne, du 28 avril au 1er mai à Collombier; 2 de Schwytz (réunion de troupes); 3 de Bâle-ville (réunion de troupes); 4 de Bâle-campagne, du 7 au 10 juillet à Liestal; 5 de Grisons, du 19 au 22 juillet à Coire; 6 de Neuchâtel, du 28 avril au 1er mai à Collombier; 7 de Genève, du 14 au 17 juin à Genève; 8 de Tessin, du 4 au 7 août à Bellinzona.

RÉSERVE. — La fixation des jours d'exercice de la cavalerie de réserve est laissée aux cantons.

IV. ÉCOLES DE CARABINIERS.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de Berne, Unterwald et Fribourg, du 4 avril au 1er mai à Thoune. Cours spécial pour les aspirants de 2me classe aux places d'officier, du 2 au 15 mai à Thoune. Recrues de Zurich, Bâle-campagne et Thurgovie, du 30 mai au 26 juin à Winterthour; de Glaris, Appenzell (Rh.-Ext.), St-Gall, Grisons et Tessin, du 4 au 31 juillet à Luziensteig; de Lucerne, Uri, Schwytz, Zug et Argovie, du 8 août au 4 septembre à Zug; de Vaud, Valais et Neuchâtel, du 12 septembre au 9 octobre à Collombier.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ÉLITE. — Compagnies nos 2 de Zurich, du 17 au 26 juin à Winterthour; 4 de Berne, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 6 d'Uri, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 8 et 10 de Vaud, du 4 au 15 mai à Moudon; 12 de Glaris, du 6 au 15 septembre à Zug; 14 de Neuchâtel (école centrale), du 18 juin au 3 juillet à Thoune; 16 de Grisons (réunion de troupes); 18 d'Appenzell Rh.-Ext. (réunion de troupes); 20 d'Appenzell Rh.-Ext., du 22 au 31 juillet à Luziensteig; 22 de Zurich (réunion de troupes); 24

d'Unterwald Obwald (école centrale), du 18 juin au 3 juillet à Thoune; 26 de Thurgovie, du 17 au 26 juin à Winterthur; 28 de Zug (réunion de troupes); 30 de Vaud, du 18 au 29 mai à Moudon; 32 de Valais, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 34 de Lucerne (réunion de troupes); 36 de Grisons (réunion de troupes); 38 d'Argovie (réunion de troupes); 40 d'Argovie, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 42 de Schwytz, du 6 au 15 septembre à Zug; 44 de Tessin (réunion de troupes).

RÉSERVE. — Compagnies nos 46 de Zurich, du 10 au 15 juin à Winterthur; 48 de Berne, du 26 avril au 1er mai à Thoune; 50 de Berne, du 10 au 15 mai à Thoune; 52 de Glaris, du 27 septembre au 2 octobre à Glaris; 54 d'Appenzell (Rh.-Ext.), du 27 septembre au 2 octobre à Glaris; 56 de Grisons, du 26 au 31 juillet à Luziensteig; 58 d'Argovie, du 20 au 25 septembre à Arau; 60 de Tessin, du 22 au 27 mars à Bellinzona; 62 de Vaud, du 17 au 22 mai à Moudon; 64 de Neuchâtel, du 4 au 9 octobre à Collombier; 66 de Lucerne, du 20 au 25 septembre à Lucerne; 68 d'Unterwald (Obwald), du 4 au 9 octobre à Sarnen; 70 de Zug, du 30 août au 4 septembre à Zug; 74 de Zurich, du 10 au 15 juin à Winterthour; 76 de Vaud, du 24 au 29 mai à Moudon.

(Les *cours sur le service de santé* ainsi que la date et le lieu de la *réunion de troupes* seront l'objet de fixations ultérieures.)

V. ECOLE D'INSTRUCTEURS.

Ecole d'instructeurs d'infanterie, du 28 février au 20 mars à Thoune.

VI. ECOLE CENTRALE.

Cours de théorie, du 28 février au 3 avril à Arau. *Ecole d'application*, du 6 juin au 3 juillet à Thoune. A cette dernière devront assister, outre les compagnies d'armes spéciales désignées ci-dessus, 4 bataillons d'infanterie dont l'effectif sera réduit de la manière qui sera indiquée ci-après. Ce sont un bataillon de Berne, un bataillon d'Unterwald, un bataillon d'Argovie et un bataillon de Vaud, qui séjourneront à Thoune du 18 juin au 3 juillet. Ces bataillons doivent présenter l'effectif suivant : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 quartier-maître, 1 médecin, 1 adjudant sous-officier, 1 fourrier d'état-major et 6 compagnies, dont chacune sera composée de 3 officiers, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 1 frater pour 2 compagnies, 1 sapeur par compagnie, 2 trompettes par compagnie de chasseurs, 1 tambour par compagnie du centre, 40 soldats.

VII. RÉUNION DE TROUPES.

Outre les compagnies d'armes spéciales déjà indiquées plus haut, devront y assister : 1 bataillon de Zurich, 1 bataillon de Lucerne, 1/2 bataillon d'Uri, 1 bataillon de Glar is, 1/2 bataillon de Zug, 1 bataillon de Soleure, 1/2 bataillon de Bâle-ville, 1 bataillon de Schaffouse, 1 bataillon d'Appenzell (Rh.-Ext.), 1/2 bataillon d'Appenzell (Rh.-Int.), 1 bataillon de St-Gall, 1 bataillon de Grisons, 1 bataillon de Thurgovie [1], 1 bataillon de Tessin.

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 23 février 1858, a procédé aux promotions et admissions ci-après dans l'état-major fédéral :

I. COLONELS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Huber-Saladin*, Jean-Jos.-Fr., de Schaffouse, à Paris, lieut.-colonel; *Paravicini*, Rodolphe, de et à Bâle, idem.

[1] Sur la demande de l'Etat de Thurgovie, ce bataillon a été dispensé et remplacé par un bataillon de Berne.

b) ETAT-MAJOR DU GÉNIE.

M. *Locher*, Jacob, de et à Zurich, lieut.-colonel.

II. LIEUTENANTS-COLONELS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Vogel*, Jean-Jacob, de et à Zurich, major; *Quinclet*, James, de et à Vevey, idem; *Hartmann*, Frédéric, de et à Fribourg, idem.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Wolff*, Jean-Gaspard, de et à Zurich, major; *Gautier*, E.-A.-Emile, de Genève, à Cologny, idem.

III. MAJORS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Sulzer*, Jules, de Winterthour, à Berne, capitaine; *Frey*, Emile, de et à Arau, idem; *Merian*, Rodolphe, de et à Bâle, idem; *Jeannot*, Aug., des Brenets, au Locle, idem; *Matthey*, Charles-Jules, de Savagnier, à Neuchâtel, idem; **Schumacher*, Ch., de et à Lucerne, capitaine de dragons.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Frefel*, Conrad, de Neukirch, à Frauenfeld. capitaine; *Gränicher*, Gustave, de Zofingue, à Berne, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. *Cartier*, Joseph-Agricol, de et à Œnsigen (Soleure), capitaine; **Pfyffer*, Louis, de et à Lucerne, capitaine d'artillerie au service cantonal; *Hammer*, Bernard, d'Olten, à Soleure, idem.

IV. CAPITAINES.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Schiess*, Adolphe, de Hérisau, à Stäfa, lieutenant; *Kappeler*, Louis, de Baden, à Thurgi (Argovie), idem; *Am Rhyn*, Walter, de et à Lucerne, idem; *Dimier*, Aug.-André, de Genève, à Fleurier, idem; *Rapp*, Rodolphe, de et à Bâle, idem; *Bossi*, Ant., de et à Lugano, idem; **Bringolf*, Jean, de et à Unterhallau (Schaffouse), capitaine de dragons.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Courvoisier*, Paul-Frédéric, de et à la Chaux-de-Fonds, lieutenant; *Froté*, Eug., de Miécourt (Berne), à Porrentruy, idem; *Mercier*, Eugène, de Coppet (Vaud), à Genève, idem; *L'Hardy*, Réné-Henri, de Neuchâtel, à Genève, idem; *de Steiger*, Charles-Frédéric, de Berne, à Interlaken, idem; *La Nicca*, Christian, de et à Coire, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. *d'Edlibach*, Gerold, de et à Zurich, lieutenant; *Bleuler*, Henri, de et à Riesbach (Zurich), idem; *Leemann*, Jean, de et à Meilen (Zurich), idem; **Hertenstein*, Frédéric, de et à Kyburg (Zurich), capitaine d'artillerie au service cantonal; **Reinert*, Otto, de et à Soleure, idem; **de Vallière*, Théodore, de et à Lausanne, idem.

V. LIEUTENANTS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. **Solioz*, Joseph, de et à Sion, lieutenant au service cantonal.

b) ETAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Kündig*, André, de Bâle, à Genève, 1er sous-lieutenant; *Jundsill*, Victor-Jean, de Fribourg, à Lausanne, idem; *Legler*, Théoph.-Henri, de Dornhaus, à Mollis (Glaris), idem; *Müller*, Jean-François-Benjamin, de et à Genève, idem; *Im Hooff*, Emile, de et à Arau, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. * *Widmayer*, François, de Rolle, à Genève, lieutenant d'artillerie au service cantonal; **De Loës*, Aloïs, d'Aigle, à Lausanne, idem.

VI. SECONDS SOUS-LIEUTENANTS.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. * *Huber*, William, de Schaffouse, à Paris, aspirant-officier de IIe classe; **Pellis* Edouard, de et à Lausanne, idem; **Bachofen*, Samuel[1], de et à Bâle, idem; **Raccaud*, Emile, de et à Lausanne, idem; **Chessex*, Clément, de Montreux, à Lausanne, idem; **De Loës*, Charles, d'Aigle, à Lausanne.

Les officiers désignés par une astérisque sont nouvellement nommés; les autres sont promus dans l'état-major.

Le Conseil fédéral a nommé M. le colonel fédéral *Ziegler*, de et à Zurich, inspecteur de l'école d'instructeurs d'infanterie à Thoune, et M. le colonel fédéral *Frey-Herosée*, à Berne, inspecteur de l'école centrale à Arau et à Thoune.

L'école centrale a été ouverte dimanche dernier à Arau, sous le commandement du colonel Fischer. Voici l'indication des instructeurs dans les différentes sections; *Génie :* MM. Gauthier et Imhof; *Artillerie :* Borel, Wehrli, Fornaro, Leroyer, Lucôt: *Etat-major général :* Schwarz, Wieland, Scherrer, Widler et professeur Lohbauer. Le personnel des officiers qui assistent à cette école se répartit comme suit : 4 officiers de l'état-major du génie, 3 de l'état-major de l'artillerie, 10 de l'état-major général, 15 officiers d'artillerie, 18 aspirants d'artillerie, 8 aspirants du génie.

Dimanche 7 mars, l'école s'est complétée par l'arrivée d'officiers de l'état-major d'infanterie de divers cantons et d'officiers de cavalerie et de carabiniers.

L'école d'instructeurs d'infanterie s'est ouverte à Thoune le 28 février, sous le commandement de M. le colonel fédéral Letter. Le corps des instructeurs est divisé en sept classes : dans une de ces classes l'instruction se fait en français, dans les autres classes en allemand.

Chacune de ces divisions est commandée par un chef qui lui donne l'instruction et qui la dirige sous sa responsabilité. Ce sont :

MM. de Salis, colonel fédéral, pour la Ire division.
Brugger, colonel cantonal, pour la IIe »
Borgeaud, lieut.-col. féd., pour la IIIe »
Hofstetter, lieut.-col. cant., pour la IVe »
Uhlmann, commandant, pour la Ve »
Schädler, lieut.-col. cant., pour la VIe »
Raushenbach, command., pour la VIIe »

M. le commandant Stadler de Zurich est chargé de diriger l'escrime à la baïonnette, il est à la disposition du commandant de l'école pour l'instruction.

Les fonctions du commissariat sont remplies par M. le commissaire de Ire classe lieutenant-colonel Liebi.

L'adjudant du commandant de l'école est M. le capit. fédéral Tronchin, de Genève.

Le *service journalier* a lieu comme suit :

5 1/2 heures, diane; de 6 1/2 à 11, instruction; 11 1/2, rapport; 12, dîner; de 2 à 6 1/2, instruction; 7, conférence des instructeurs-chefs de division; 9, retraite; 10 h., rentrée au logement.

Il y a deux tables pour le dîner, l'une au *Faucon* pour les officiers, et une à la *Croix-Blanche* pour les sous-officiers.

[1] Ce jeune homme plein d'espérances, fils de M. le lieut.-col. Bachofen, est malheureusement mort quelques jours avant sa nomination.

Les rapports entre les instructeurs sont très agréables, l'esprit de l'école est excellent. M. le colonel Letter la dirige avec autant de tact que de savoir.

En exécution des décisions fédérales sur l'introduction du *fusil de chasseur*, le Département militaire fédéral a passé des conventions avec des fabriques d'armes. Les livraisons ont déjà commencé et l'on espère recevoir dans le courant de l'année, mois par mois, 300 fusils, soit 3000 en 10 mois. Le prix du fusil sera de 60 à 65 fr. Le Conseil fédéral a ouvert à cet effet à son département militaire un crédit de 60,000 fr.

(*Bund.*)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a décidé, le 23 février, d'envoyer à l'école d'application qui aura lieu à Thoune du 17 juin au 3 juillet, le bataillon n° 26 (2me cantonal), commandant Morier. Ce bataillon est composé comme suit : Etat-major, chasseurs de droite, mousquetaires nos 1 et 2 du 2e arrondissement, mousquetaires nos 3 et 4 et chasseurs de gauche du 1er arrondissement.

— La commission législative militaire s'est réunie lundi.

APPEL

ADRESSÉ A MESSIEURS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Du choc des idées jaillit la lumière.

Le Conseil fédéral vient de nommer plusieurs commissions destinées à perfectionner notre système militaire suisse.

L'une de ces commissions doit s'occuper spécialement de la révision de l'administration militaire en général.

Chacun comprend l'importance d'un travail qui, par ses effets, peut exercer une grande influence sur l'avenir de l'organisation et, partant, sur l'esprit militaire dans notre patrie.

Pénétré de l'importance et de l'étendue de la tâche qui lui est confiée, le président de la commission a demandé au Département militaire suisse, dont cette commission relève, l'autorisation d'associer à son œuvre tous les officiers de l'armée fédérale et spécialement ceux qui, par leur spécialité, par leur étude des questions administratives et par leur expérience, peuvent lui offrir le secours de leurs lumières.

C'est dans ce but qu'un concours est ouvert jusqu'au 25 mars prochain. La commission accueillera avec empressement et reconnaissance les travaux qui lui seront adressés. Elle recommande à messieurs les officiers qui voudront bien répondre à son appel :

a) De préciser clairement les lacunes, les imperfections et les retranchements que devrait subir le règlement général actuel ;

b) En ce qui concerne la comptabilité militaire, d'accompagner les travaux présentés de formulaires explicatifs ;

c) D'exposer les motifs qui rendent désirables les changements proposés.

En remerciant d'avance ceux de nos frères d'armes qui répondront à notre appel, nous leur présentons nos salutations patriotiques.

Aigle, le 16 février 1858.

F. Kilian, commandant,
président de la commission chargée de la révision de l'administration militaire.

Adresser les travaux au président de la commission, à Aigle.

Erratum. Dans le sommaire de notre précédent numéro lire *Mémoires de Rösselet*, au lieu de Mémoire sur Rösselet.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 6 **Lausanne, 27 Mars 1858** **III° Année**

SOMMAIRE. — **La poudre à canon et ses effets sur la civilisation.** (1er article.) — **Lettre du général Jomini sur les batailles de Grandson et de Morat.** — **Rarey, le dompteur de chevaux.** (2me article). — **Bibliographie.** Petzholdt. (*suite*). — **Chronique.**

LA POUDRE A CANON

ET SES EFFETS SUR LA CIVILISATION[1].

Chaque perfectionnement apporté dans les armes à feu est un nouveau pas — un pas gigantesque — dans la voie du progrès social. C'est cependant un des sujets que le public songe le moins à étudier. On se contente, en général, d'avoir lu ou entendu dire qu'un moine, nommé Bacon, a inventé la poudre, invention dont le canon a été la conséquence naturelle; qu'un Vauban a créé le système moderne de fortification; qu'on doit à un certain Minié la carabine actuelle à longue portée, et que, par conséquent, tout ce qui reste à faire aux gouvernements c'est de fabriquer de la poudre, de bâtir des citadelles et d'armer les troupes de carabines Minié. Nos ancêtres n'envisageaient pas si légèrement la guerre et les nécessités qu'elle impose. Le bon vieux Roger Ascham, en même temps qu'il enseignait la poésie grecque à une jeune princesse, écrivait un excellent traité sur l'arc; car, à cette époque, il ne suffisait pas de savoir se servir de l'arc, il fallait aussi, au besoin, savoir le fabriquer. Nous n'en demandons pas tant à la génération présente; mais il est bon, croyons-nous, qu'elle apprenne quelque chose de nos armes offensives et défensives. C'est une étude qui n'a rien d'incompatible avec notre ère de paix.

La poudre à canon n'est point une substance simple. Depuis le jour où Callinicus, le prêtre d'Héliopolis, vendit à Constantinople le secret du feu grégeois, jusqu'au jour où Berthold Schwartz découvrit l'effet de la granulation de la poudre de salpêtre, que de siècles se sont écoulés! Le feu grégeois fut aux âges de ténèbres ce qu'au nôtre est l'élec-

[1] Nous croyons intéressant, surtout dans le moment actuel, de reproduire l'article ci-dessus publié par une revue anglaise *The Westminster rewiew*, sous les initiales O. S. et reproduit par la *Revue britannique*. (Red.)

tricité. On avait arraché un grand secret à la nature; où devait-il aboutir? Personne n'en savait rien. Et l'on cherchait toujours, et l'on marchait de surprise en surprise. " Avant toute chose, disait Constantin Porphyrogénète à son fils tu dirigeras toute ton attention sur le feu liquide qu'on lance au moyen de tubes; et si l'on ose te demander ton secret, comme on me l'a souvent demandé à moi, tu refuseras, et tu répondras que ce feu a été inventé par un ange et dévoilé au grand et saint empereur chrétien Constantin. " Et pendant des siècles le feu grégeois continua à être vomi par les têtes de dragons fixées aux proues des vaisseaux grecs. " Le général grec, dit le chroniqueur russe Nestor, lança le feu sur les vaisseaux russes, spectacle aussi effrayant qu'il était extraordinaire. Les Russes, à la vue de cette flamme magique, se jetèrent à la mer et périrent presque tous. „ Jusqu'à la fin du treizième siècle, la poudre de salpêtre resta secret d'Etat à Constantinople. Il est singulier que, durant cette longue période, elle ne subit aucun perfectionnement: on eût dit que la religion n'avait pas encore suffisamment réglé les passions humaines pour permettre l'introduction, comme simple engin de guerre, de cet impitoyable élément de destruction. Au commencement du treizième siècle, nous trouvons les Sarrasins en possession du nouvel agent Comment vinrent-ils à le connaître? Nous l'ignorons. Ce fut très probablement un présent de l'empereur Alexis au sultan d'Iconium, quand, en 1210, celui-ci lui donna l'hospitalité, et l'assista contre les princes grecs de Nicée. Les Sarrasins paraissent en avoir fait usage pour la première fois au siége de Damiette; car, bien que les premiers chroniqueurs des croisades appellent *feu grégeois* toute espèce de matière inflammable, Olivier l'Ecolâtre et Joinville fournissent seuls quelques détails sur les effets de cette substance.

L'Europe, cependant, en dépit de ces guerres de Syrie, eût ignoré longtemps l'emploi de cette arme formidable, si cela n'eût dépendu que de ses chevaliers. Ces guerriers bardés de fer, qui partageaient leurs loisirs entre les combats, les festins et les pratiques superstitieuses, croyaient sincèrement que toute incursion sur les domaines de la chimie ne pouvait conduire qu'à une certaine intimité avec les puissances infernales. Heureusement pour le monde, il s'est toujours trouvé des hommes qui ont placé la science au-dessus des récompenses que peuvent donner les princes. De ce nombre était Roger Bacon. Convaincu que le savoir ne pouvait s'obtenir que par l'étude des philosophes grecs, et que l'arabe était le seul langage dans lequel on pouvait les étudier, Bacon vint à Paris, alors la première école de la chrétienté, et, en 1267, il dédia au pape Clément IV un ouvrage sur les sciences chimiques, dans lequel on voit que le feu grégeois était employé

dans diverses parties de l'Europe à faire des pétards et des pièces d'artifice. Pareille révélation prouvait que Bacon se livrait à des recherches diaboliques, et le pauvre savant ne tarda pas à être condamné par le tribunal ecclésiastique. Il ne parle pas cependant de l'usage qu'on pouvait faire de ce feu au moyen de la *canna* ou tube; mais les alchimistes arabes d'Espagne avaient fait à ce propos des expériences, et Ferrarius, moine espagnol, contemporain de Bacon, dit dans une de ses lettres à un certain Anselme, d'Oxford: *Notandum est quod tunica ad volandum longa debet esse et gracilis et prædicto pulvere optime conculcato repleta; tunica faciens tonitrum debet esse, brevis et grossa, et prædicto pulvere semiplena et ab utraque extremitate filo fortissimo bene clausa.* Néanmoins, il se passa encore plusieurs années avant que la poudre de salpêtre fût employée comme force projective dans la guerre. Egidio Colonna, précepteur de Philippe le Bel, Marino Sanuto et Guido da Vejevano, autorités militaires de la première partie du quatorzième siècle, n'en font pas mention; et, bien qu'après l'année 1326 la chevalerie chrétienne fût mise en émoi et arrachée à ses vieilles idées sur l'art de la guerre par la nouvelle tout à coup répandue qu'un puissant et mystérieux engin de guerre venait d'être découvert qui tuait un homme et un cheval de très loin, et avec un bruit formidable; bien encore que les ingénieurs de l'époque, Italiens pour la plupart, qui passaient d'un drapeau à l'autre, fussent émerveillés du prodige, les progrès de l'engin en question furent d'une remarquable lenteur. On s'est étonné bien des fois qu'il n'existât que si peu de documents relatifs à son introduction dans l'art de la guerre. Le fait est qu'on possède à peu près tout ce qui en a été dit. Le fer et le cuivre étaient très chers et mal travaillés. La poudre ne valait guère mieux — si même elle valait autant — que la poudre fabriquée aujourd'hui pour le commerce africain. Le docteur Arderne, qui écrivait sous Edouard III, dit : " Prenez j. li. de soufre vif, de charbonnes de saul ij. li., de salpêtre vj. li., si les fetez bien et sotelment moudre sur une pierre de marbre, puis bultez le parmi un sotille couerchieuf. Cette poudre vault à gettere pelottes de fer, ou de plom, ou d'areyne, en un instrument que l'on appelle gonne. „ Cette recette est peut-être le document le plus clair que l'on ait, et si Villani a dit vrai en déclarant qu'Edouard avait trois canons à Crécy, il est tout aussi possible que Barbour ait dit également vrai, en écrivant du même prince envahissant l'Ecosse, *qu'il n'en avait pas:* " *Bot gynnys* (pour *guns*) *for crakys had he nane.* „

Quelque faible cependant que fût la poudre, quelque peu efficace que fût le projectile lancé par elle, on ne tarda pas à reconnaître et à dire qu'une arme venait d'être découverte, qui plaçait le noble et le

vilain sur une même ligne d'égalité. Pour comprendre ce pressentiment d'une révolution sociale en même temps que militaire, il faut se rappeler quel était alors l'état de l'Europe. Non-seulement chaque ville était fortifiée, mais dans les villes du continent chaque maison l'était aussi. Le beffroi lui-même, élevé jadis pour convoquer les fidèles au service divin, était devenu une forteresse, et le prêtre maniait l'épée et la hache d'armes tout comme le laïque. Le bourgeois était sans protection au delà de ses murailles, et le serf sans armure ne pouvait se défendre contre son seigneur bardé de fer. Après treize cents ans de christianisme, les débris de l'empire romain offraient le tableau d'une anarchie inconnue aux Césars. Mais l'artillerie donna aux bourgeois une puissance non soupçonnée jusque-là. Le salpêtre et le soufre ne pouvaient s'obtenir que des marchands et à des prix considérables, le fer et le cuivre valaient aussi leur pesant d'or, et ne pouvaient être convertis en armes à feu que par des hommes habiles dans l'art de travailler les métaux ; aussi les artisans des Flandres acquirent-ils rapidement une grande importance quand, dans chaque boutique de forgeron, résonna le marteau qui forgeait l'arquebuse.

Dès 1382, les bourgeois de Gand marchèrent à la rencontre du comte de Flandre avec deux cents ribaudequins, petits chariots chargés chacun de deux ou plusieurs canons de l'époque, et, en 1386, le roi de France, Charles VI, remercia les habitants de Tournay du secours qu'ils lui avaient prêté avec leurs armes à feu dans la campagne de Rosbecq. Mais c'est aux savants que les bourgeois de Gand et de Tournay devaient leur importance nouvelle. Vers l'an 1354, Berthold Schwartz, expérimentant la poudre à canon, découvrit, par suite d'une explosion accidentelle, l'avantage qu'il y avait à la réduire en grains, circonstance qui lui valut d'être condamné à mort par Wenceslas comme coupable de sorcellerie. Les effets de la découverte de Schwartz furent prodigieux ; car, bien qu'il en résultât d'abord de faibles perfectionnements dans les armes à feu portatives, ceux qui eurent lieu dans la grosse artillerie semèrent la consternation parmi les petits barons de l'Europe. Désormais les forteresses féodales ne pouvaient plus résister à l'autorité du roi, comme auparavant le château d'Abbeville à l'autorité de Louis VI, et celui d'Arundel à celle de Henri Ier. La « tête de dragon », ou la « fille du roi », roulée à l'abri des palissades jusqu'aux portes mêmes des donjons, les avait bientôt enfoncées. Les villes n'étaient pas dans une situation beaucoup meilleure, car, bien qu'elles protégeassent leurs entrées par des ouvrages avancés, c'était chose bien différente de faire une brèche à l'aide de la poudre, ou d'entamer la muraille avec la pioche. La vieille école cria d'abord beaucoup contre l'innovation ; mais quand on vit de puissants monar-

ques se faire gloire de leur artillerie, quand on reconnut que le canon était décidément nécessaire à l'attaque et à la défense, le métier d'hommes d'armes devint une duperie, et, pour remplir les vides dans les rangs éclaircis, il fallait recourir à des mercenaires. Le système militaire d'Europe subit un remarquable changement. Les propriétaires de domaines et les bourgeois devaient leurs services à leurs seigneurs immédiats, et ces services, dès l'époque la plus reculée des temps féodaux, avaient été donnés *con amore* en échange du pillage et de la gloire des combats. Mais quand, au lieu de la mêlée ou de l'assaut, les hommes de noble naissance et de renom tombèrent sous des balles inconnues, il n'y eut plus rien de désirable ni de chevaleresque dans de pareilles rencontres. Ce changement fut moins sensible en Angleterre que sur le continent; car, bien qu'Edouard IV appréciât l'avantage des arquebusiers flamands, la noblesse anglaise avait assez d'occasions de prouesses dans les guerres des deux Roses. Mais en France le changement fut complet. Charles VII avait acquis par une dure expérience la preuve que les beaux jours des Bras-de-Fer et des Front-de-Bœuf étaient passés, et que la protection de son royaume dépendait plus de la science du jour que des cottes de mailles. A la place de ses lourds barons et de ses tumultueuses phalanges d'archers, il organisa ses " compagnies d'ordonnance, „ et pour la première fois, depuis l'introduction de la chevalerie, la France reconnut le fantassin digne de la noblesse, en le faisant " franc de taille. „

Certains écrivains envisagent avec horreur cette première introduction des armées permanentes. Ils ne se représentent pas assez quel terrible spectacle offrait alors l'Europe. L'Angleterre était dévastée par les guerres des deux Roses, la France par celle des Armagnacs et des Bourguignons. " Quant à l'Allemagne, dit Philippe de Comines, il y avait tant de places fortifiées et tant de gens dans les places prêts à tout, au vol, au meurtre et au pillage, que le pays n'était plus habitable. „ " A la mort de Charles VII, dit le même historien, le montant annuel des impôts en France était de 1,200,000 fr.; mais là-dessus le roi entretenait constamment à sa solde dix-sept cents hommes d'armes pour assurer la paix et la sécurité dans les provinces, et ce fut un grand soulagement pour le peuple. " Comment, en effet, sans forces permanentes, le roi eût-il pu contenir les grands feudataires? Aussi, Louis XI, dont la politique fut surtout une politique de paix, eut-il à cœur d'accroître son armée, dans le but même de maintenir la paix, et, à sa mort, les compagnies d'ordonnance, par leur fidélité à soutenir Anne de Beaujeu contre le connétable de France lui-même, épargnèrent au pays une guerre civile prolongée.

Nous arrivons maintenant à cette période de l'histoire de la poudre

à canon, où les nations eurent à lutter de toute leur énergie contre les puissants effets de cette invention redoutable, c'est-à-dire à cette période où les monarques, las de démanteler les châteaux de leurs vassaux, s'avisèrent qu'ils emploieraient plus fructueusement leur artillerie en envahissant les frontières de leurs voisins. La défaite et la mort de Charles le Téméraire qui, en masquant, au mépris de toutes les règles de la guerre, les canons réunis par lui à si grands frais, vint s'enferrer sur les piques des hallebardiers suisses et perdit en une journée le résultat de plusieurs années de travaux, arrêtèrent un instant l'ambition des potentats et permirent aux petites puissances de respirer plus librement. Le coup toutefois était inévitable, et l'héritier de Louis XI fut l'instrument choisi. S'imaginant ne pouvoir mieux utiliser les forces imposantes à lui léguées par son père qu'en les gaspillant dans une guerre italienne, ce prince envoya par mer deux cents pièces de siége à Spezzia, et franchit lui-même le mont Cenis avec une centaine de pièces de campagne. La renommée de son artillerie frappa l'Italie de frayeur, mais les effets en furent plus terribles encore, et la conquête fut rapide. Le courage cependant ne manqua pas aux Italiens. Francisco Sforza, Roberio di San-Severino, Federigo di Montifeltro, Fabriccio Colonna, Trivulgio, etc., pouvaient rivaliser avec les plus braves capitaines de l'Europe; mais, pour réunir un gros matériel de guerre, il fallait des ressources dont les petites principautés se trouvaient dénuées. Le soldat italien dut donc apprendre à opposer la ruse à la force, et de l'introduction de la poudre à canon naquit une autre innovation dans l'art de la guerre, celle du système moderne de fortification. Les simples murailles flanquées de tours ne répondaient plus aux besoins de l'époque. Aux premiers temps de l'introduction des canons dans les opérations de siége, les pièces étaient amenées, sous la protection de palissades, aussi près que possible des portes. Mais, vers le milieu du quinzième siècle, pour contre-balancer leurs effets, des ouvrages en terre appelés *ravelines* furent construits en dehors de chaque entrée. Dans la suite, des boulevards ou monceaux de terre énormes furent appuyés intérieurement le long des murailles pour les renforcer et permettre d'y placer des pièces destinées à tirer sur l'assiégeant. Tel paraît avoir été le système de fortification en vogue à l'époque où Charles VIII envahit l'Italie. Mais quand les villes et les forteresses furent tombées les unes après les autres aux mains du monarque français, les ingénieurs italiens mirent leur esprit à la torture pour accroître la puissance de la défense en proportion de celle de l'attaque. Dans le demi-siècle qui suivit, l'Italie fourmilla d'ingénieurs, qui tous voulurent apporter leur pierre au monument, et

parmi eux nous trouvons les noms de Michel-Ange, de Léonard de Vinci, de San Gallo et de San Michele.

On a cherché à qui attribuer l'honneur de la première introduction du bastion dans le système moderne; toutefois, il y avait à cette époque beaucoup plus de pratique que de théorie, et il est difficile de juger des progrès de l'art de la fortification, autrement que par les ouvrages que les maîtres ont laissés après eux. On n'exécutait guère de plans qu'après avoir consulté un certain nombre d'ingénieurs éminents. Ferrare semble avoir été une des principales écoles de fortification. C'est là que Michel-Ange, après que les Médicis eurent été chassés de Florence, fut envoyé par ses compatriotes pour étudier le système de défense introduit par le duc Alphonse Ier.

Ce système consistait en de formidables ouvrages de pierre et de terre, disposés de manière à obtenir des feux de flanc de l'artillerie qui les couronnait. Ces innovations dans l'art de la guerre éveillèrent l'attention de presque tous les gouvernements, et les ingénieurs italiens furent très recherchés. Mais les énormes dépenses qu'elles entrainaient firent que, faute d'argent suffisant, un grand nombre de villes laissèrent tomber en ruines leurs vieilles murailles. Les bourgeois, en fin de compte, n'y perdirent pas, en ce sens qu'ils commencèrent à désirer autre chose que le droit de nourrir leurs troupeaux à l'abri des remparts des cités et à chercher, tout comme le noble, le chemin des distinctions et des richesses.

En même temps que les grandes puissances s'occupaient de perfectionner les fortifications et la grosse artillerie, le fusil remplaçait rapidement l'arc et la pique, et, vers le milieu du seizième siècle, le mousquet était surnommé par excellence le roi des instruments de mort. La massive couleuvrine, avec sa mèche incommode, avait fait place à l'arquebuse à rouet, invention d'un ouvrier de Nuremberg. Les Espagnols, avec leurs arquebuses de gros calibre et à fourchette, qui leur faisaient avoir si vite raison des lansquenets et des hommes d'armes, conquirent une réputation européenne. “ Je suis d'avis, sire, écrivait M. de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, au roi d'Espagne, le 3 septembre 1569, en lui demandant des secours, je suis d'avis qu'il serait bon que, sur les quatre mille hommes, il y eût trois mille arquebusiers; car la guerre, aujourd'hui, se fait plus avec l'arquebuse qu'avec la pique, et le soldat espagnol se sert de cette arme mieux que qui que ce soit au monde. „ Le fantassin était alors non-seulement devenu digne d'être “ franc de taille, „ mais il l'emportait de beaucoup en importance sur l'homme d'armes.

(A suivre.)

La récente publication que nous avons faite des dispositions des Bourguignons contre les Suisses, à Morat, d'après l'ouvrage de M. le baron de Gingins, nous remet en mémoire un petit écrit fort piquant du général Jomini sur ce même sujet. C'est une plaisante boutade, peu connue, qui lui a été inspirée par le drame de M. Pixerécourt sur Charles-le-Téméraire et qui ne manque pas d'intérêt pour des tacticiens suisses :

LETTRE STRATÉGIQUE DU GÉNÉRAL JOMINI

A M. DE PIXERÉCOURT [1].

Lausanne, le 14 octobre 1833.

Illustre seigneur Silenzio,

Vous êtes un singulier original, il faut l'avouer. Vous me pressez avec instances de vous envoyer des livres, des relations, des batailles toutes faites; je mets mon imagination lourde et paresseuse en campagne, je vous envoie le livre de Baden, un poëme sur la fête des vignerons, le dessin colorié de cette fête, la médaille, et de plus, un précis de la burlesque révolution de Basle, et vous ne daignez pas m'écrire une ligne, *pour m'accuser réception de ces trois envois;* cela n'est guère encourageant.

Malgré votre obstiné silence, je veux bien vous écrire encore quelques lignes désirées sur la bataille de Morat, dont M. de Barante vous a donné des détails très intéressants et un plan dans l'édition in-8° de son histoire des ducs de Bourgogne. J'ajouterai donc seulement pour votre édification tactique:

1° Par une circonstance assez bizare, la manœuvre des Suisses, dans les deux batailles de Grandson et de Morat, fut absolument la même, quant à ses rapports avec le terrain et avec la position des masses ennemies; la seule différence fut, qu'à Grandson, ils agirent contre la gauche des Bourguignons, et qu'à Morat, ils agirent contre la droite: la raison en est qu'à la première de ces batailles, le point favorable et décisif en même temps était les montagnes qui dominaient la ligne de Charles-le-Téméraire, tandis qu'à Morat, ces montagnes se trouvaient à l'aile opposée.

2° En effet, dans les deux batailles, Charles avait commis la faute de camper avec une aile appuyée à un lac, et l'autre aile, mal assurée, vers des montagnes boisées. Or, rien n'est plus dangereux que d'avoir une aile appuyée à un grand fleuve, sans ponts, à un lac ou à une mer. La raison en est simple, c'est que *ces obstacles*, qui semblent

[1] Cette lettre et les figures sont données textuellement d'après les œuvres générales de Pixerécourt. Mais dans la deuxième figure, la situation de Morat n'est pas exacte. Les Suisses avait cette ville derrière eux.

causer la sûreté de l'aile qui s'y appuie, deviennent un gouffre où tout est englouti, dans le cas où l'on serait battu du côté opposé à ces obstacles. La figure suivante vous expliquera ces batailles.

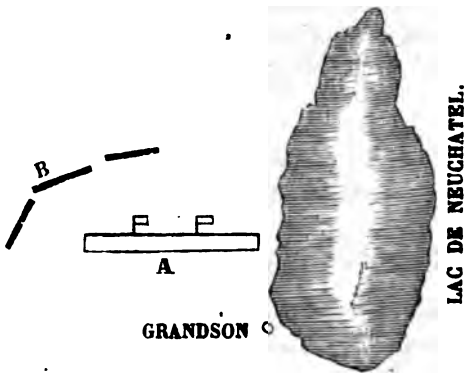

La ligne A représente l'armée de Bourgogne, à Grandson; B est l'armée suisse, supérieure en bonne infanterie, et attaquant l'aile gauche par les montagnes boisées, au pied du Jura; la fuite la plus prompte des Bourguignons pouvait seule les sauver, dès l'instant où leur gauche, dominée, prise en flanc, fut forcée à plier.

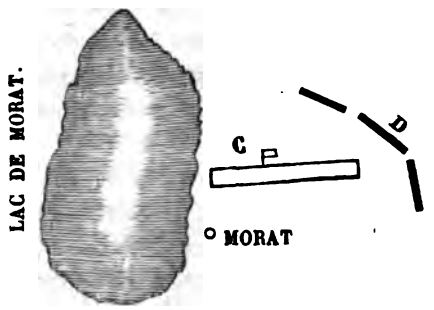

A Morat, tout alla de même, excepté qu'ici les Bourguignons, C, se trouvant sur la rive opposée, c'était leur gauche qui appuyait au lac, et leur droite, qui fut écrasée par l'armée suisse, D, venant de la montagne. Dans l'une et l'autre occasion, la belle gendarmerie bourguignonne ne pouvait rien sur un terrain impropre à la cavalerie, et où les lances des robustes montagnards et leurs mousquets avaient beau jeu. A Morat, la défaite fut plus sanglante, parce qu'on ne voulut pas fuir aussitôt qu'on fut débordé sur la droite; la moitié de l'armée fut jetée dans le lac, et périt par le fer ou par l'eau.

Voilà, j'espère, une preuve que les vilains de l'Helvétie en savaient plus que les gentilshommes Bourguignons sur la tactique des batailles. D'autres vilains Bourguignons sont venus, trois siècles après,

venger la défaite de leur noblesse malencontreuse, et y ont bien réussi; preuve que les vilains sont aussi bons à quelque chose, *et que l'essentiel est de les diriger dans un bon sens et vers un bon but, tout en les maintenant dans de sages limites.* C'est là où est le nœud de bien des énigmes contemporaines.

Votre dévoué,

LE GÉNÉRAL JOMINI.

aide-de-camp général de l'empereur de Russie.

RAREY, LE DOMPTEUR DE CHEVAUX.

Nous croyons devoir reproduire l'extrait d'un article que le *Sport* consacre aux nouvelles expériences de M. Rarey :

" Lundi dernier, M. Rarey avait convoqué au Tattersall tout ce que Paris compte de vrais amateurs de chevaux, dans le but de montrer le fameux étalon Stafford complétement subjugué, d'après sa méthode, et ramené à l'état non-seulement de cheval de selle le plus doux, mais de cheval d'attelage. Cette séance complémentaire et définitive avait excité un intérêt très vif . . . . . .

„ Après avoir fait plusieurs fois le tour du manége en break, auquel Stafford était attelé avec une jument, M. Rarey l'a monté; puis il est sorti du manége, suivi de tous les spectateurs, qui sont venus se ranger en haie dans le haut de la rue Beaujon. Stafford, après avoir été dételé, a été débridé et dirigé par M. Rarey. Celui-ci en a obtenu d'abord tout le travail d'un cheval de selle : après quoi il lui a demandé des preuves d'une soumission plus grande, qu'on ne saurait obtenir d'un cheval ordinaire.

„ Stafford étant débridé, M. Rarey qui était dessus, s'est armé d'un revolver, a fait feu de six coups successifs sans que le cheval ait sourcillé. Ici M. Rarey a été acclamé et méritait de l'être, car il accomplissait en véritable charmeur une œuvre réputée tout à fait impossible. Le cheval, rentré au manége, s'est promené au pas, suivant tous les mouvements de M. Rarey, qui battait de la caisse à ses oreilles. Quand M. Rarey s'arrêtait, Stafford s'approchait curieusement de la caisse, qu'il touchait de ses lèvres comme pour se rendre compte du bruit qu'il entendait.

„ M. Rarey a ensuite attaché sur la tête du cheval un parapluie ouvert et faisant ombre : quoique devant être préoccupé du mouvement oscillatoire du parapluie, et de cette ombre qui eût produit de l'effet sur un cheval ordinaire, Stafford n'en a été affecté en aucune manière

„ Après M. Rarey, un jeune palefrenier du Tattersall a monté Stafford et l'a conduit et dirigé à son gré à l'aide d'un simple bridon.

„ L'assistance était émerveillée ; mais elle voulait encore de nouveaux témoignages de cet art extraordinaire que possède M. Rarey. On a proposé, séance tenante, de lui amener un cheval entier, appartenant à M. de Courcy, officier de cavalerie. Jusqu'ici il avait été impossible de trouver le moyen de ferrer ce cheval des pieds de derrière. M. Rarey ne recula point devant cette expérience, et s'étant enfermé pendant vingt minutes seulement avec ce cheval, il est entré dans le manége en le menant par la bride. Un silence solennel, plein d'inquiétude, se fit aussitôt dans toute l'assemblée. On était sous l'influence de l'admiration, de la surprise, et, tout à la fois, de la crainte. Ce fougueux étalon fut placé au milieu de la salle, et là on vit M. Rarey lui prendre les jambes, les faire ployer, lui lever les pieds, toucher la sole, simuler cette terrible action de la ferrure, et cela sans que le cheval fît la moindre défense, lui dont jamais personne n'avait tenté sans péril de lui poser la main sur le corps !

„ Des bravos ont éclaté parmi tous les spectateurs de cette émouvante scène, qui tenait de la magie, et ont suivi M. Rarey jusqu'à la porte du box, où le cheval rentra presque de lui-même . . . .

„ M. Rarey est d'une taille au-dessus de la moyenne ; il est mince, son visage est ovale, son teint pâle et ses cheveux blonds ; il a trente ans environ ; sa physionomie est douce, calme et réfléchie ; ses gestes très sobres. Dès son enfance, M. Rarey a laissé voir un goût prononcé pour les chevaux et une aptitude remarquable dans l'art de les dresser selon les anciens procédés, jusqu'à ce qu'il eût découvert la méthode qu'il met en pratique aujourd'hui. Il a commencé à en faire l'application sur des animaux complétement sauvages, pris au lasso dans les prairies de l'Amérique du Nord.

„ Tous les chasseurs de l'Ouest s'amusent, en parcourant les vastes prairies, à *charmer* les jeunes veaux. On couvre les yeux de l'un de ces animaux, et lorsqu'il est privé de la vue, l'un des chasseurs lui souffle doucement dans les naseaux, aspirant et respirant de façon à introduire par les naseaux l'air qui vient des poumons de l'homme. Le jeune veau résiste d'abord, puis exprime par son attitude une sorte d'inquiétude ; il cherche à reculer ; peu à peu, il reste immobile, et après quelques instants on lui découvre les yeux. Alors, il semble étonné, et le regard fixe du chasseur semble le dominer. Ce chasseur part à cheval, et le veau le suit, comme le chien le plus fidèle, pendant de longues heures.

„ Les Indiens, souvent témoins de ce fait, ont employé le même

secret pour *charmer* les jeunes poulains qu'ils prennent au lasso ou dans les piéges.

„ Nous avons vu, au Texas, des Américains et des Indiens dompter de jeunes chevaux par cette méthode très connue dans le pays. Le poulain ne résiste qu'un seul instant; après quelques aspirations et respirations de l'homme, l'animal cherche à lever la tête avec un singulier plaisir. Si l'épreuve ne réussit pas le premier jour, on recommence le lendemain, et, dans le pays, on considère le moyen comme infaillible. L'animal est sous l'empire absolu de l'homme; il le suit, se couche auprès de lui, se laisse ferrer, monter, dominer complétement.

„ Est-ce là le secret de M. Rarey? Nous ne savons; mais chacun peut faire l'essai d'une méthode extrêmement simple, qui fit la réputation du célèbre Sullivan.

„ Nous devons ajouter que le cheval ainsi *charmé* semble surtout être dominé par la crainte de l'homme qui l'a dompté. Nous devons dire encore que, dans les expériences auxquelles nous avons assisté à Galveston (Texas), le cheval dompté ne l'était que par celui qui l'avait charmé. Mais plusieurs pouvaient le charmer à leur tour, et peu à peu l'animal devenait excessivement doux.

„ Jamais l'épreuve ne dure plus de 20 à 40 minutes; le plus grand silence doit régner, autant que possible. L'animal doit être dans une écurie, ou autre lieu fermé, seul avec le charmeur. L'animal doit être entièrement privé de la vue. Tout en soufflant dans les naseaux, l'homme adresse de courtes et rares paroles au jeune animal, comme s'il voulait le pénétrer du son de sa voix. Plus tard, le son de cette voix fera trembler le cheval. „

BIBLIOGRAPHIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE[1] *(suite)*.

1773. d'Eggers. — Voir 1771.

1776. Geuss. — Ausführliche Abhandlung der Minirkunst, von J. M. Geuss. Kopenhagen, Schubothe. 1776. 8. Enthält unter Anderem Bemerkungen und Anzeigen von Schriften welche über die Minirkunst handeln. (Traité détaillé de l'art du mineur, par J. M. Geuss. Copenhague, chez Schubothe. 1776. in-8. Contient, entr'autres, des observations et des annonces d'écrits sur l'art du mineur.

Une traduction française, par Smeets, a paru à Maestricht, 1778, in-8.

1777-80. Geuss. — Versuch einer Artillerie-Bibliothek, worin die vornehmsten, die Geschützkunst betreffenden Schriften in chronologischer Ordnung angezeigt sind, von Joachim Michael Geuss. Enthalten in : Magazin für Ingenieur

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857

und Artilleristen; herausgegeben von Andreas Böhm. Bd. I. Giessen, Krieger. 1777-8. S. 293-372. — Verbesserungen und Zusätze von Demselben, in dem nämlichen Magazin. Bd. VI. Daselbst 1780. 8. S. 199-307. (Essai d'une Bibliothèque d'Artillerie, où les meilleurs écrits sur cette partie se trouvent chronologiquement cités, par Joachim Michel Geuss. Contenu dans le : Magasin pour le Génie et l'Artillerie publié par André Bohm. Vol. I. Giessen, chez Krieger. 1777-8. in-8, dès page 293-372. — Corrections et adjonctions, par le même, dans le même magasin. Vol. VI. Au même endroit, 1780, in-8. Dès page 199-307.)

1778. Geuss. Voir 1776.

1778. de Scheel. — Mémoires d'Artillerie, contenant l'Artillerie nouvelle, ou les changements faits dans l'artillerie française en 1765; recueillis par De Scheel. Copenhague, 1778. in-4. Contient, entr'autres, une énumération des écrits sur l'Artillerie, qui ont paru dès 1768 à 1776.

Une réimpression a paru, en 1794, à Paris; d'autres disent à Strasbourg, chez König. 1795. in-4.

1781-82. V. Bourscheid. — Anzeige und Recensionen der neuest erscheinenden Werke der Militär-Literatur. (Annonce et comptes-rendus des plus nouveaux ouvrages de littérature militaire. En 11 parties. Vienne. 1781-82. in-8.)

L'Editeur est J. W. de Bourscheid.

1781-85. Scheibel. — Voir 1770-75.

1781. de Smitmer. — Catalogo de la Biblioteca del Sagro Militar Ordine di S. Giovanni Gerosolimitano oggi detto di Malta compilato de Fra Francesco Paolo de Smitmer Commendatore dello stesso Ordine. (Catalogue de la Bibliothèque du Saint Ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, appelé aujourd'hui de Malte, rédigé par frère François-Paul de Smitmer, Commandeur de ce même Ordre. Imprimé en 1781. grand in-12. VIII. 263 pages. Avec 2 vol. d'Appendices. *Impression particulière.*

1782. Wöldicke. — Index Bibliothecæ militaris scriptorum veterum græco-latinorum edidit Jer. Wöldicke. (Catalogue de la bibliothèque militaire des anciens auteurs gréco-latins, par Jer. Wöldicke. Soroe, dans le Belt. 1782. in-4. Prix : 5 gros.)

D'autres disent que l'ouvrage a été publié à Copenhague.

1783. Hannov. Artillerie bibliothek. — Catalogue des livres de la Bibliothèque d'Artillerie. Hanovre. 1783. in-8.

1783. Jakubowski. — Science de l'artillerie, prise des plus anciens auteurs, etc., par Jakubowski. Contient, au commencement, un catalogue raisonné des écrivains sur l'artillerie. Varsovie, 1783. in-8.

1783-99. Walther. — Versuch einer vollständigen Militär-Bibliothek. (Essai d'une Bibliothèque militaire complète. Partie I-II. Edition sous le titre d'Essai d'une Bibliothèque militaire, avec deux tables, l'une des auteurs, l'autre des matières. Part. I-II. Dresde. Walther, 1783-99. in-8. 6 vol. 376 pages et 2 vol. 145 pages avec frontispice en taille-douce. Prix : 1 thaler et 6 gros.)

Le libraire, Conrad Walther, est aussi l'éditeur.

1787. Böhm. — Versuch eines Verzeichnisses der Schriften, Woraus man die sowohl ehemalige als jetzige Beschaffenheit der Festungen kennen lernen und von ihren Belagerungen Nachricht erhalten kann, aufgesetzt von Andreas Böhm. Mit Anhang bestehend in einer Fortsetzung und in einigen Zusätzen zu Scheibels Fortifikations-Bibliothek. (Essai d'une énumération des écrits qui font connaître l'arrangement des anciennes aussi bien que des nouvelles places fortes, et donnent des détails sur les siéges qu'elles ont soutenus; par André Böhm. Avec Appendice se composant d'une continuation et de quelques adjonctions à la Bibliothèque de fortification de Scheibel. Contenu dans le Magasin pour le Génie et l'Artillerie, édité par J. André Böhm. Vol. X. Giessen, chez Krieger jeune. 1787. in-8. Pages 259-368.)

L'adjonction à Scheibel est contenue dès 229-368.

1789. Pfingsten. — Verzeichniss der vornehmsten in-und ausländischen Schriften über die gesammte Artillerie, von Johann Hermann Pfingsten. (Liste des principaux écrits du pays et de l'étranger sur l'ensemble de l'artillerie, par Jean Hermann Pfingten. Se trouve dans son ouvrage sur l'artillerie chimique. Jéna; librairie académique. 1789. in-8. Pages 234-74.)

1793. Röding. — Allgemeins Wörterbuch der Marine von Johann Hinrich Röding. (Dictionnaire universel de la marine, par Jean-Henri Röding. Vol. I. Hambourg, chez Nemnich, et Leipsic, chez Böhme; in-4°. Contient, au commencement : Littérature générale de la marine. Hambourg. Imprimé par Müller. 1793-288 colonnes. Avec adjonctions au vol. III du Dictionnaire. Appendice dès colonne 1-16.)

On cite, ici et là, une réimpression particulière de la littérature.

1794-1803. Rosenthal. — Encyclopädie der Kriegs wissenschaften das ist : Kriegskunst, Kriegsbaukunst, Artillerie, Minirkunst, Pontonir-Feuerwerkerkunst, und Taktik, ihrer Geschichte und Literatur, in alphabetischer Ordnung. Mit einer Vorrede von G.-C. Müller. (Encyclopédie des sciences militaires, soit : l'art de la guerre, l'art des constructions de guerre, l'artillerie, l'art de miner, l'art du pontonnier, de l'artificier; enfin, la tactique, leur histoire et littérature, par ordre alphabétique. Avec un avant-propos, par G.-C. Müller. Publié par G.-E. Rosenthal. Vol. I.-VIII. Gotha, chez Ettinger. 1794-1803, petit in-4°. Avec des planches sur cuivre. (Incomplet.) Prix : 32 Thalers).

Fait la 5me division de l'Encyclopédie de toutes les sciences mathématiques, par Rosenthal.

1794-1795. de Scheel. — Voir 1778.

1795-1807. Ersch. Verzeichniss der Kriegswissenschaftlichen Literatur für die J. 1785-1800. Weimar 1795-1807. 4. (Exposé de la littérature scientifique militaire pour les années 1785-1800. Weimar. 1795-1807. Contenu dans le Répertoire général de la Littérature pour les années 1785-1800.

Le Répertoire, publié par les éditeurs de la *Gazette littéraire universelle*, est en grande partie le travail de Jean-Samuel Ersch.

1795. Comité français des fortifications. — Notice des principaux ouvrages re-

latifs à l'art de la guerre et des fortifications, classés d'après le degré d'utilité dont ils peuvent être à l'instruction des jeunes officiers du génie. in-8, 4 pages.

Rédigé en l'an III (1795) par le Comité des Fortifications.

1797-1800. V. Hoyer. Geschichte der Kriegskunst seit der ersten Anwendung der Schiesspulvers zum Kriegsgebrauch bis an das Ende des achtzehnten Jahrhunderts. Von Johann Gottfried Hoyer. (Histoire de l'art de la guerre dès le premier emploi de la poudre à canon jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Par Jean Godefroi Hoyer. Vol. I-II en 2 moitiés. Gottingue, chez Rosenbusch. 1797-1800; in-8. XVIII, 1-241 et XXII, 243-554, plus 45 pages et 2 vol. 1-402 et XLII, 403-1224 pages. Prix : 6 thaler. Contient, intercalée, la littérature qui s'y rapporte.)

Appartient à la VIIe division de l'histoire des Arts et Sciences, dès leur renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et dont l'écrit de Hoyer forme le 7e et le 8e vol.

1799. Barbier. — Voir 1804. *(A suivre.)*

Schweizerisches Correspondenzblatt, für Militär-, Sanitäts- und Medicinal-Wesen. Organ der Schweizerischen militärärztlichen Gesellschaft.

Sous ce titre, parait depuis 3 ans à Sarmensdorf (canton d'Argovie) une gazette mensuelle dont le docteur Ruepp est l'habile et dévoué rédacteur : cette feuille, destinée aux médecins militaires, s'occupe uniquement de ce qui concerne le service de santé des armées, de l'armée suisse en particulier; de la médecine, de la chirurgie et de l'hygiène militaires. Bien qu'écrite habituellement en allemand, cette feuille accueille et publie tous les articles en français que l'on veut bien lui communiquer. Comme organe de la Société des médecins militaires suisses, elle a servi de lien utile aux diverses sections de cette société, sections qui sont formées dans un certain nombre de cantons.

ÉCOLE CENTRALE.

Le grand vice nouvellement introduit dans l'organisation de l'Ecole centrale gît dans sa bissection, dans son morcellement en deux portions distinctes et espacées à grande distance l'une de l'autre. Nous en avons déjà signalé les inconvénients l'an dernier, cette année ils sont encore plus palpables. Nous ne savons pour quelle part l'illusion a pu jouer son rôle dans l'opinion exprimée, qu'en hiver les officiers des diverses armes seraient toujours tout disposés à venir faire un service d'instruction, pour que celui de l'été fût accourci d'autant. L'expérience a prouvé qu'on s'était trompé, radicalement trompé; tout le monde préfère en réalité être appelé une seule fois, fût-ce pour un temps double, que de quitter à deux reprises ses affaires et son chez-soi. L'année dernière, sous l'influence des événements de Neuchâtel, l'entrain et l'affluence des officiers de tout grade ont été grands et ont pu entretenir l'illusion. Cette année elle n'est plus possible. On ne sait pas combien d'élèves ont tout mis en œuvre pour se faire exempter d'un service qui entraînait pour eux des dérangements trop grands. Il y en a qui ont renoncé à continuer leur service d'aspirants pour ne pas pouvoir demander deux congés à leur carrière civile dans la même année. Mais le fait le plus saillant est celui-ci : Quatre bataillons doivent prendre part cet été à la

partie pratique de l'école. Leurs huit officiers supérieurs *devaient* venir suivre la partie théorique à Arau, sur ces huit officiers il en est venu.... UN, le commandant d'un bataillon du Jura bernois, qui justement a déjà fait une école centrale en 1855.

Le Conseil fédéral vient de nommer à deux places permanentes nouvellement crées d'instructeurs pour le service de santé, le Dr Oscar Engelhard, de Morat, médecin d'ambulance de 2me classe, et le Dr Ruepp, de Sarmensdorf, médecin de bataillon.

Depuis plusieurs années, ces Messieurs remplissaient en partie ces places. L'un enseignera en langue française, l'autre en allemand.

Vaud. Dans sa séance du 16 février 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Forney*, Louis-Samuel, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1er arrond.; — M. *Saugy*, Louis-David, à Rougemont, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 2e arrond. — Le 17, M. *Perrod*, François-Louis, à Chailly, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1er arrondissement. — Le 19, M. *Ansermoz*, Jean-David, à Ormont-dessous, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2e arrond.; — M. *Debonneville*, Victor, à Gimel, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 4e arrond.; — M. *Corbet*, Antoine, à Nyon, premier sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 4e arrond.; — MM. *Barbey*, Albert, à Yverdon, et *Favre*, Louis-Frédéric, à Lausanne, économes d'ambulances avec rang de seconds sous-lieutenants; — M. *Cauderay*, Jean-François, à Allaman, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 4e arrond., et M. *Bezençon*, Charles, à Echallens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 5e arrond. — Le 20, M. *Mercanton*, Samuel-Louis, à Cully, commandant du bataillon d'élite du 3e arrond.; — M. *Ruffet*, Antoine, à Arzier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4e arrond., et M. *Fankhauser*, Jacob, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite du 6e arrond. — Le 27, M. *Forel*, Eugène, à Lonay, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 7e arrond.; — M. *Cuérel*, Marc-Henri, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 7e arrond.; — M *Gachet*, Samuel, à Bioley-Orjulaz, lieutenant de la batterie attelée n° 3, arrond. nos 4 et 7; — M. *Roland*, Henri, à Orbe, premier sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n° 1, arrond. nos 1, 2, 3 et 7; — M. *Morier*, Louis, à Rossinières, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2e arrond.; — M. *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2e arrond.; — M. *Monay*, Jean-Franç.-Louis, à Aubonne, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrond.; — M. *Dubochet*, Julien, à Montreux, second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n° 1, arrond. nos 1, 2, 3 et 7; — M. *Pochon*, Félix, à Chêne et Paquier, second sous-lieutenant de carabiniers n° 8 d'élite du 8e arrond.; — M. *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 1er arrond.; — M. *Ogey*, Henri, à Aubonne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 4e arrond.

Le 5 mars, M. *Van Berchem*, Alexandre, à Crans, second sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 4e arrond.; — M. *Place*, Franç.-David, à St-Cierges, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 8e arrond.; — M. *Ruchonnet*, François, à Rivaz, capitaine de la batterie attelée n° 5, arrond. nos 6 et 8, et M. *Duplan*, Samuel-François, à Vevey, premier sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 1er arrond. — Le 10, M. *Chesaux*, Benjamin, à Lavey, premier sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 2e arrond.; — M. *Liardon*, Henri, à Montherod, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 4e arrond.; — M. *Vincent*, Auguste-Samuel, à Echallens, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 5e arrond.; — M. *Bernay*, Ami-Louis, à l'Abbaye, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5e arrond.; — M. *Derias*, Victor, à Cheseaux, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5e arrond.; — M. *Morin*, Jean-George-Charles, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite du 6e arrond.; — M. *Faillettaz*, Samuel, à Nyon, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrond.; — M. *Vuadens*, Jules, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7e arrond. — Le 13, M. *Van Muyden*, Paul, à Lausanne, major du bataillon d'élite du 3e arrond. — Le 16, M. *Pache*, Charles, à Servion, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrond.; — M. *Vincent*, Jules, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 1er arrond., et M. *Sauret*, Louis, à Nyon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 7 Lausanne, 13 Avril 1858 IIIe Année

SOMMAIRE. — **La poudre à canon et ses effets sur la civilisation.** (2me article.) — **Les troupes suisses au service de France.** (1er article). — **Domptage des chevaux.** — **Bibliographie.** Petzholdt *(suite)*. — **Chronique.**

LA POUDRE A CANON

ET SES EFFETS SUR LA CIVILISATION[1].

(Suite.)

Beecher raconte d'une façon très divertissante l'effet produit par les armes à feu sur les naturels de la *Terra del fuego,* et la frayeur que ces pauvres sauvages conçurent du mousquet. Ce même sentiment démoralisa toutes les armées du milieu du seizième siècle à la fin du dix-septième siècle. Les Suisses déclaraient qu'il était de leur nature de marcher en avant, et non de rester immobiles sous le feu de l'artillerie. " Engageons, monsieur, engageons, disaient les soldats de Montluc à leur illustre chef, il vaut mieux mourir l'épée à la main que de tomber sous les boulets de l'artillerie. „ La panique causée par ce *stromento d'inferno,* comme l'appelaient les Italiens, augmenta encore quand les troupes virent leurs plus vaillants chevaliers, les Bayard, les Guise, les Sidney, moissonnés par le canon. Les tacticiens écrivirent de gros traités sur l'opportunité de former des carrés et des étoiles de hallebardiers et d'arquebusiers. On négligea l'artillerie de campagne, cette arme destinée à soutenir l'infanterie, et chaque soldat se chargea le plus qu'il put de mèches et de poires à poudre, — système de guerre que Warburton, dans son *Histoire du prince Rupert,* caractérise parfaitement en disant " qu'il se bornait à brûler beaucoup de poudre et à faire beaucoup de bruit. „ Il fallut un Gustave-Adolphe sur le continent et un Cromwell en Angleterre, pour rétablir la discipline et pour apprendre de nouveau au soldat à regarder froidement la mort en face dans les rangs. Mais le premier avec ses Suédois luthériens, et l'autre avec ses *Côtes-de-fer,* chanteurs de psaumes, eu-

[1] Voir le précédent numéro.

rent fort à faire, et même à présent encore les troupes méridionales ont peine à demeurer longtemps immobiles sous un feu prolongé.

L'aversion des Tudors pour les armes à feu, aversion qui a fait croire que l'arc était encore alors l'arme favorite des vainqueurs d'Azincourt, venait du sentiment le plus étroit qui ait jamais déshonoré tête couronnée. Henri VII n'aimait pas l'arbalète, parce qu'elle avait causé beaucoup de ravage parmi les daims royaux. Henri VIII défendit le fusil à quiconque n'aurait pas cent livres de rentes, encore l'arme autorisée ne devait-elle pas dépasser vingt-sept pouces de longueur, crosse et canon compris. Edouard VI voyait les armes à feu d'un mauvais œil, " comme ayant détruit beaucoup de gibier. „ Chose singulière, ce fut la femme de Philippe d'Espagne qui encouragea les Anglais dans le nouveau système perfectionné de guerre, et qui, en outre, ordonna que tout individu possesseur d'un revenu de dix livres eût à se pourvoir d'un fusil. Même sous la reine Elisabeth, en 1596, on voit encore le lord *keeper* passer des marchés pour l'entretien des archers. Mais les jours n'étaient plus où le citoyen pouvait à tout moment être arraché à son comptoir pour aller figurer à la parade. Sans doute, une circonstance urgente, telle que la crainte de l'invasion espagnole, ou le bruit d'un complot des Stuarts, avait toujours le don d'enflammer l'humeur guerrière du bourgeois, et le trouvait toujours disposé à coiffer le casque et à boucler la cuirasse, mais le bonhomme préférait de beaucoup voir la besogne du soldat faite par le soldat.

Les perfectionnements introduits par les Italiens dans la fortification moderne et l'adoption de leur système par toutes les puissances continentales, obligèrent désormais l'ingénieur à élever l'attaque au niveau de la défense, et l'heureux inventeur de cette science devint le plus grand homme de son siècle. Cet inventeur fut Vauban. On entend souvent parler du système de Vauban : Vauban n'avait pas de système. Bien qu'il ait contribué à la réparation de trois cents forteresses et à la construction de trente-trois autres, il n'y en a pas, dans ce nombre, deux qui se ressemblent. Les Italiens avaient des plans arrêtés, auxquels ils se conformaient invariablement. Vauban, lui, s'attachait uniquement à tirer le meilleur parti possible de la configuration des lieux.

Toutefois, le fort de Vauban, c'était l'art de la destruction. Tout ce qui, résultat de la nature ou de l'art, lui faisait obstacle, enflammait aussitôt toute son énergie, et il n'avait de cesse qu'il n'eût triomphé des difficultés. Le système des bastions avait tellement paralysé la puissance de l'artillerie de l'époque, que les généraux préféraient ne point s'attaquer aux places fortifiées, et, quand un siége était indispensable, il exigeait, de la part de l'assiégeant, des sacrifices énormes

en temps et en hommes. Mais Vauban paraissait-il : d'un coup d'œil il saisissait le côté faible d'une position, calculant le matériel dont il avait besoin, et disait : " Dans tant de jours, cette place sera à moi. „ Sa méthode d'attaque s'appuyait principalement sur le tir à ricochet.

La résistance des ouvrages en maçonnerie avait depuis longtemps conduit les ingénieurs à essayer d'obtenir des feux en écharpe. C'est ainsi que nous voyons Albert Dürer et Léonard de Vinci étudier le tir à ricochet. Mais Vauban est le premier qui fit des feux en écharpe et à ricochet un système sérieux d'attaque. Disposant ses batteries de manière à prendre de flanc la courtine d'un bastion, il diminua la charge et éleva le tir, de telle sorte que le boulet, en descendant, balayât le parapet de l'ennemi et tombât dans ses ouvrages. Par ce moyen, le boulet, frappant le sol à un angle très aigu, et avec une rapidité relativement minime, rebondit et continue sa course dans la même direction, enfilant toute la batterie qu'il est destiné à faire taire ou la face de bastion qu'il doit balayer, démontant les pièces à chaque coup. Cette découverte peut paraître fort simple, mais, comme l'œuf de Christophe Colomb, elle montre combien il faut de temps avant qu'une idée simple vienne frapper le monde. Celle de Vauban troubla non-seulement les ingénieurs, mais aussi les gouvernements.

Depuis Vauban jusqu'à nos jours, on a essayé bien des fois de découvrir quelque méthode capable de remédier aux effets désastreux du ricochet. De nombreuses théories ont été mises en avant par les stratégistes les plus habiles. Malheureusement, il n'est pas d'opinions qui, en général, offrent plus de divergence que celle des ingénieurs, et, quand le gouvernement français songea à fortifier Paris et Lyon, les plans proposés par les officiers les plus éminents, MM. Carnot, Haxo, Rognat, etc., non-seulement différaient les uns des autres, mais différaient même de ce qu'on enseigne habituellement.

Pour montrer l'énorme dépense qu'entraîne tout perfectionnement dans l'art de la guerre, nous citerons le fait de la prétendue découverte du grand Carnot. Carnot avait imaginé que, si le mur d'escarpe était isolé du rempart, les assaillants, obligés non-seulement d'escalader une muraille de vingt-quatre pieds, mais de redescendre une profondeur égale, auraient beaucoup à souffrir, surtout des feux de mousqueterie qui pourraient être tirés des meurtrières. On avait négligé cependant un fait important, la possibilité de la destruction de ce nouvel obstacle. L'expérience fut tentée à Woolwich, en 1822. Une batterie dirigée contre un mur de cette espèce, à des angles élevés, en fit, au bout de trois jours de tir, un monceau de ruines. On se demandera sans doute comment ni Carnot, ni le gouvernement français n'ont songé à cela avant d'adapter ce système à un assez gran

nombre de places fortes. La réponse est aussi simple que concluante: la science n'avait pas encore alors amené l'artillerie au degré de perfectionnement qui permet aujourd'hui ce genre d'attaque.

Quand l'artillerie fut introduite, pour la première fois, dans la science militaire de l'Europe, les ingénieurs n'y virent qu'une découverte supérieure au mangonneau et au trébuchet, — machines qui, construites à grands frais, étaient trop pesantes pour pouvoir être mises en mouvement. A la place de ces antiques engins de guerre, il suffisait de mettre quelques grains d'une certaine poudre dans un tube, et cette poudre chassait la pierre que jusque-là le mangonneau seul avait pu lancer. Avec le temps, le fer étant mieux travaillé et la poudre mieux manipulée, le boulet remplaça la pierre et l'artillerie prit de l'extension, en raison surtout de ce qu'elle pouvait accompagner les armées, sans trop causer d'embarras. Néanmoins, les écrivains militaires du quinzième et du seizième siècle ne considérèrent encore le canon que comme une machine qui envoyait des projectiles droit devant elle, et qui était d'autant plus parfaite qu'on pouvait y introduire une plus forte charge de poudre et de plus gros boulets. Il ne faut pas cependant supposer que d'autres idées n'aient pas été agitées sur ce thème. Les merveilleux petits mémoires de Léonard de Vinci, par exemple, conservés avec tant de soin à l'Institut de France et à la bibliothèque Ambroisienne, contiennent sur l'artillerie des idées véritablement étonnantes pour l'époque. Mais de ces théories et d'autres encore, basées sur l'expérience, à l'expérience basée sur la théorie, la distance était grande. Cavendish, Priestley et leurs émules n'avaient pas encore expliqué au monde les éléments de la nature, et ce ne fut qu'au dix-neuvième siècle que la chimie eut fait assez de progrès pour permettre de calculer avec assez d'exactitude la force d'expansion de la poudre enflammée. Après s'être assurés que la poudre à canon se dilate en un volume quatre mille fois plus grand que son volume primitif, les chimistes ont fini par procurer aux artilleurs et aux ingénieurs des données sur lesquelles on peut agir avec assez de certitude.

En voyant combien peu la nature de la poudre à canon était comprise, il n'y a pas lieu de s'étonner de la lenteur des progrès de l'artillerie. Même en pareilles matières, il ne suffit pas que la science ait parlé, il faut aussi que l'opinion publique s'exprime clairement quant à la nécessité d'un changement radical destiné à répondre aux besoins des temps. Nous avons vu déjà que la poudre avait opéré dans la situation de l'Europe une révolution immense. Les donjons et les villes murées avaient disparu, les limites des provinces s'étaient effacées, et à leur place les nationalités s'étaient montrées. Les fortifications s'élevaient maintenant, d'après un plan général, pour la défense nationale,

et certaines villes étaient choisies pour former ce qu'on appelle une ligne de défense. A ce travail, les Etats consacraient des sommes immenses, et les armées étaient pourvues de longues pièces de 24 et de 26, pour tenir l'ennemi le plus possible à distance. La poudre était cependant appelée à effectuer un changement plus grand encore, non pas au moyen de la mine ou des longues pièces de siége, mais à l'aide du mousquet. Entre les mains des Espagnols, le mousquet avait chassé les hommes d'armes du champ de bataille ; mais, à cause de son poids incommode et du temps qu'on mettait à le charger, il n'était pas rare de le voir paralysé par les charges rapides de la cavalerie légère, — tactique que comprirent parfaitement Turenne et Condé. La substitution de la pierre à la mèche ; l'introduction de la baïonnette, au moyen de laquelle chaque fantassin devint à la fois arquebusier et hallebardier ; les perfectionnements survenus dans la fabrication du fer, perfectionnements qui permirent d'alléger le canon de moitié, et de remplacer par une baguette de fer la baguette de bois qui se cassait si souvent, tout cela donna au fantassin une puissance à laquelle on n'avait pas encore pensé jusque-là. Quel miracle la science avait fait en formant les grenadiers de Frédéric le Grand, de cette même classe d'hommes que Philippe de Valois avait traités à Crécy de " gens de nulle value ! „ Le monarque prussien montra à l'Europe qu'il pouvait faire marcher ses troupes sans prendre souci des forteresses, et qu'en règle générale l'activité et la résolution valaient mieux que la maçonnerie. Comme à l'ordinaire, il fallut des années pour que l'Europe mît la leçon à profit. Mais, en revenant chez eux, les acteurs de la guerre de sept ans s'appliquèrent de toute leur énergie à y introduire la tactique en vogue.

En Angleterre, le gouvernement, selon son habitude, s'inquiéta peu de la méthode nouvelle ; mais, en France, elle rencontra plus d'opposition. Malgré deux ordonnances du roi et les conclusions d'un conseil de maréchaux, composé d'hommes éminents de leur profession, tels que Rohan-Soubise, Richelieu, de Broglie et de Contades, non-seulement le régiment d'artillerie, mais même l'Académie des sciences se virent tiraillés par les partisans de l'ancien système et ceux du nouveau. Le vieux système avait si bien réussi, surtout à Fontenoy, où les formidables colonnes anglaises, presque maîtresses du champ de bataille, avaient été arrêtées dans leur mouvement d'attaque par la longue portée de ses boulets ! Pourquoi donc changerait-on l'organisation de l'artillerie ? Est-ce que les anciens canons n'avaient pas une portée plus longue, plus de justesse de tir, moins de recul ? etc., etc. D'un autre côté, les innovateurs soutenaient que la tactique introduite par le grand Frédéric nécessitait une plus grande mobilité dans le ma-

tériel d'une armée; que, bien que les pièces de l'ancien système possédassent une longue portée et une certaine justesse de tir, il était possible de les réduire de longueur et de poids, tout en conservant ces points importants, etc., etc. Toutefois, les défenseurs du passé ripostèrent par tant de noms de siéges et de batailles où leur grosse artillerie avait fait merveille, qu'un de leurs contradicteurs les compare spirituellement au cheval de M. de Turenne, qui, pour s'être trouvé dans mainte action brillante, n'en était pas devenu plus sage. Il était réservé à Gribeauval de réfuter complétement les arguments amoncelés contre la courte portée de la nouvelle artillerie, par la mise en pratique de la théorie de Robbins sur l'évent. Bientôt après, le même général réduisait d'un quart le poids du canon. Il attachait les affûts aux fourgons et faisait ainsi reposer désormais les pièces sur quatre roues au lieu de deux; il remplaçait par des essieux de fer les anciens essieux de bois, etc. Si importants furent ces perfectionnements dans l'artillerie de campagne, que cette arme ne subit presque aucune altération jusqu'à la fin du règne de Napoléon Ier. De leur côté, le mousqueton et le fusil firent franchement leur besogne quelques années plus tard, en aidant les colons d'Amérique à secouer le joug de la mère patrie.

Nous allons arriver à un autre changement dans les armes à feu, changement dont les hommes les plus versés dans cette science spéciale ne voient pas encore la fin, mais qu'il est du devoir de tout gouvernement d'examiner avec la plus grande attention. L'origine en est curieuse. En 1742, un simple mathématicien anglais publia un petit traité intitulé : *New Principles of gunnery*. Cet ouvrage causa tout d'abord une révolution immense dans les idées des artilleurs, car il prouvait d'une manière irréfragable comment la résistance de l'air, agissant sur les projectiles, fait obstacle à leur mouvement, et de la sorte diminue incessamment leur célérité, tandis qu'elle les détourne perpétuellement de leur course régulière par l'incertaine rotation qu'elle leur imprime. A la première de ces difficultés, il n'y avait, disait l'auteur, d'autre remède que de rendre la charge plus efficace et de donner au projectile une forme qui présentât moins de prise à cette résistance; — pour triompher de la seconde, il fallait diminuer l'évent et carabiner le canon. Mais que d'études comportait cette courte esquisse! Elle comprenait les lois du mouvement dans leur plus grande perfection, et la chimie, non-seulement dans ses recherches sur la nature de la matière, mais dans son application à la science pneumatique. Robbins était trop savant pour espérer pousser les choses à la perfection; il avait, en travaillant, appris à comprendre les difficultés qui avaient entravé la marche de ses prédécesseurs. Il devait à Newton la notion

correcte des lois de la gravité; à Descartes, la facilité du calcul des courbes. Au lieu donc de se glorifier de leurs découvertes, comme cela se voit de temps en temps, et d'essayer de forcer l'opinion publique en sa faveur, il dit: " Je terminerai ce mémoire en prédisant que le gouvernement, quel qu'il soit, qui comprendra parfaitement la nature et l'avantage des pièces carabinées, qui en facilitera et complétera la construction, et qui en introduira l'usage dans ses armées, en même temps que la rapidité de leur manœuvre, obtiendra une supériorité comparable seulement aux merveilleux effets produits autrefois par les premières armes à feu. „

(A suivre.)

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE.

Il est assez généralement admis par les historiens français de négliger, dans les monuments qu'ils élèvent à la gloire de leur pays, la part des troupes étrangères au service de France. Soit légèreté, soit sentiment d'envie, on voit assez rarement apprécier à leur mérite les services rendus par les troupes et par les officiers suisses. Sans doute dans les événements où ils se sont trouvés à peu près seuls à la tâche, à Pavie, à Meaux, au Louvre en 1792, on n'a pu taire les actes de leur bravoure; mais dans cent autres occasions on les a fondus dans la masse générale et l'on n'a pas daigné parler d'eux. Des voix les plus diverses de tons, simples narrateurs et chantres épiques, ont plus ou moins trempé dans cette faute et dans cette injustice. Ils semblent s'accorder tous à penser que les monuments de l'histoire ne sont pas faits pour de " vils mercenaires „ et que ceux-ci sont suffisamment récompensés quand on ne leur a pas retenu leur solde. Les plus grands écrivains, sans compter un grand nombre d'autres, nous ont offert le spectacle de pareils écarts; les Martin, les Vaulabelle, les Thiers, les Lamartine, dont les œuvres ont tant de titres cependant à l'admiration de leurs contemporains, traitent tous fort cavalièrement le rôle joué par nos compatriotes dans maintes circonstances importantes, méconnaissant totalement, sur ce point, qu'ils jugent sans doute secondaire, les sentiments intimes de leur nation. La France, en effet, a montré souvent qu'elle est assez généreuse et assez riche en gloire, pour n'avoir pas besoin de s'approprier, même par distraction ou par oubli, la légitime d'autrui. Et cependant plusieurs de ses grands historiens nous ont prouvé qu'il était difficile de s'affranchir à cet égard, des préjugés d'un nationalisme étroit et casanier, et que le langage de l'intelligence ou celui de la science, voire même celui de la révélation, n'est pas toujours celui de la re-

connaissance ni même celui de la vérité. Car la vérité, les anciens la voulaient nue; tout ornement jeté sur elle n'est qu'un déguisement.

Ce sont là des réflexions qui ont souvent été faites en Suisse et qui ont toujours laissé, après elles, un sentiment indéfinissable de tristesse et de regret.

Mais nous sommes heureux aujourd'hui de constater une honorable exception parmi les historiens français et de parler d'un ouvrage qui est précisément l'inverse de ceux qui nous attristaient. L'oubli prolongé a fini par provoquer la réaction de la justice. Un écrivain, homme de cœur et de talent, bien placé par sa position pour constater les lacunes de l'histoire, a pris sur lui de les combler; tout militaire suisse lui sera reconnaissant du sentiment qui l'a inspiré.

L'exception dont nous parlons est l'*Histoire des troupes étrangères au service de France,* par M. *Eugène Fieffé,* commis principal aux archives du ministère de la guerre[1].

Cet ouvrage, consciencieusement élaboré, retrace fidèlement le rôle des étrangers au service de France, depuis les temps anciens jusqu'à la dernière guerre d'Orient. Les suisses y ont naturellement une belle part; nous pouvons même dire la plus belle avec les polonais. Aussi cet écrit forme un monument précieux de notre histoire, et doit figurer dans toutes nos bibliothèques nationales, car nulle part on ne trouvera des renseignements plus précis sur l'histoire militaire de la Suisse, en ce qui concerne ses rapports avec la France. Il donne, en outre, des détails instructifs et intéressants sur l'organisation, la composition et les opérations des corps. Il est de plus accompagné de dessins qui reproduisent les types d'uniformes des principaux corps. A côté de ces mérites, nous ne voulons pas relever ci et là divers passages, où nous aurions quelques rectifications ou compléments à désirer.

Nous ne saurions résister au désir de le faire connaître plus intimement à nos lecteurs et d'en citer quelques pages, tirées de l'introduction d'abord, puis des débuts des troupes Suisses en France :

« La France, dit l'auteur, a trop souvent étonné le monde du succès de ses armes, elle a scellé de son sang trop de monuments impérissables qui attestent sa force et son génie militaires, pour que l'honneur d'avoir été l'unique instrument de son élévation et de sa puissance lui soit jamais contesté. Mais par cela même qu'elle est grande, une nation comme la nôtre n'a pas besoin d'être ingrate pour ajouter à sa gloire, et peut, sans l'amoindrir, en répandre quelques rayons sur ceux qui, pendant dix siècles, ont partagé ses revers et ses triomphes....

» Chose étrange ! c'est au moment où le vaste empire fondé par le fils de Pepin

[1] Paris 1854, deux forts volumes.

s'écroulait dans les mains débiles de ses successeurs, que parurent, au sein de nos armées, ces bataillons jusqu'alors inconnus et différant des nôtres par les mœurs, le costume et le langage. Jamais non plus ils ne s'y pressèrent en aussi grand nombre que lorsque le premier capitaine des temps modernes, déplaçant avec son épée les bornes des empires, eut refait le sien sur le modèle qu'avait tracé le vainqueur de Wittikind.

» Ce qui peut expliquer la constante prédilection que les étrangers ont montrée pour la France, c'est qu'aucune nation n'a le caractère plus chevaleresque, aucune l'esprit plus guerrier. En un mot, c'est parce qu'elle semble être la véritable patrie de la bravoure et de la loyauté, qu'ils ont toujours recherché l'honneur de la servir. On peut dire, en effet, qu'il n'est pas un seul peuple militaire de l'Europe qui n'ait été représenté dans l'armée française. Ils sont venus tour à tour et dans tous les temps chercher sous ses drapeaux de nobles exemples qui ne leur ont jamais manqué.

» Au commencement de la monarchie, les troupes étrangères n'apparaissent qu'à de rares intervalles et ne présentent aucun caractère distinctif, jusqu'au jour où l'insuffisance des milices communales et la turbulence de la noblesse obligèrent de recourir aux bandes d'aventuriers, brigands de tous les pays, qu'on baptisait des noms les plus bizarres et que l'appât de la rapine et du pillage poussait à s'enrôler sous la bannière des souverains qui les payaient le mieux.

» Plus tard, on reconnut la nécessité de remplacer ces hordes de pillards par des bataillons disciplinés ; ce fut alors que parurent les Italiens, ces habiles arbalétriers ; les Suisses, ces bons compères ; les Ecossais, ces vaillants archers ; les Allemands ou reîtres et lansquenets ; les Espagnols ou carabins, et enfin les Grecs ou argoulets et stradiots, cavaliers albanais, qui avaient, dit Brantôme, *la coustume de porter la teste de leurs ennemis à l'arçon de leur selle.*

» Par leur dévouement et leur courage, quelques-uns de ces étrangers méritèrent de composer la première garde de nos rois....

» Un tel honneur était bien dû à ces nobles enfants de la noble Calédonie qui vinrent en France alors que la monarchie s'abîmant dans les dissensions civiles, allait devenir la proie de ses ennemis. Il fallait des flots de sang pour la sauver ; ils la sauvèrent.

» Après eux marchent les Suisses, soldats sévères, qui n'attendirent pas longtemps pour se montrer ce qu'ils furent toujours, non moins braves que fidèles. François Ier, à Pavie, voyant la place où ils avaient combattu toute jonchée de leurs cadavres, s'écriait, avec un douloureux sentiment de reconnaissance : « Si tous mes » soldats avaient fait leur devoir comme ces étrangers, le sort de cette journée eût » été différent ! » Et quarante-trois ans plus tard, à peine échappé aux huguenots qui avaient tenté de s'emparer de sa personne, sur la route de Meaux à Paris, Charles IX, encore enfant, disait à son tour : « Après Dieu c'est aux Suisses et » au duc de Nemours que je dois mon royaume. »

» A la fin du seizième siècle, les troupes étrangères au service de la France dé-

pouillent le nom de bandes ou de légions pour s'organiser, comme les troupes nationales, en régiments. Elles se mêlent alors aux guerres de religion; elles suivent le panache blanc de Henri IV « dans le chemin de l'honneur; » elles aident Richelieu à restituer au pouvoir royal son indépendance et sa majesté; elles prennent part à la sanglante lutte contre la maison d'Autriche.

» Sous Louis XIV, dont le règne est une suite de guerres continuelles, elles deviennent encore plus nombreuses que sous ses prédécesseurs. L'Espagne, l'Italie, l'Angleterre elle-même, s'associent pour donner à la France de nouveaux bataillons, et parmi les chefs qui les commandent sont des rois et des fils de rois, des rois déchus et des rois futurs.

» Le dix-septième siècle voit se former, en outre, des régiments écossais, irlandais, liégeois, wallons, suédois, danois, hongrois, croates, polonais et corses; le dix-huitième siècle y joint des Turcs, des nègres et des Tartares, pendant que les bataillons levés dans la patrie de Guillaume Tell et d'Arnold de Melchtal ou au sein de l'Allemagne se grossissent de jour en jour. Rocroy, Steinkerque, Nerwinde, sont témoins de leurs exploits; à Fribourg, ils se précipitent dans les rangs ennemis pour rapporter le bâton de commandement du grand Condé; à Denain, ils contribuent encore à sauver la France; à Hastembeck, ils rivalisent de bravoure avec l'infanterie française; partout, enfin, ils se montrent dignes de combattre sous nos drapeaux....

» Avec la République et l'Empire, nous entrons dans une ère nouvelle. Nous voici à cette époque glorieuse où la France s'étendait de l'Océan atlantique aux sources de la Drave, et, comme un géant, reposait sa tête aux rives de l'Eider, tandis que les flots de la mer Adriatique battaient ses pieds de leur écume. Alors elle ajoutait à son territoire quarante-quatre départements, depuis le Zuydersée, la Frise, les Bouches-de-la-Meuse, la Dyle et les Deux-Nèthes, jusqu'à ceux du Simplon, de Marengo, de Gênes, de Montenotte, du Taro, de la Stura, de l'Ombrone, de Rome et du Trasimène; alors aussi, dans les gorges brûlantes de l'Ibérie et dans les plaines humides du Batave, à l'ombre des antiques forêts de la Germanie comme au pied du Vatican, vingt peuples soumis saluaient l'émule d'Alexandre et de César ...

» Qui sait mieux que la France la part de gloire et d'honneur qui revient à chacun dans cette grande épopée dont le premier chant s'appelle Jemmapes et le dernier Waterloo? qui, enfin, se souvient mieux de ce qu'elle doit à toutes les nations qui l'ont servie?

» L'Irlande lui a donné des bataillons dignes de ceux de Crémone et d'Almanza.

» La Hollande a recruté pour elle toute une armée qui, en cessant de servir son roi [1], ne cessa pas d'être fidèle à son nom.

» La Belgique, annexée à la France, a vécu de sa vie pendant vingt années.

» L'Autriche, avec ses royaumes et ses duchés, ses grands et ses petits Etats; la

[1] Louis Bonaparte.

Bavière, le Hanovre, enfin toute la Confédération germanique, a formé des légions intrépides : les régiments hessois, illyriens, croates, et les pandours de Dalmatie.

» La Prusse a pu voir dans nos rangs un régiment de son nom, une partie du contingent militaire de la Westphalie et du grand-duché de Berg.

» La Pologne, cette sœur de la France, lui a prodigué ses légions du Nord et du Danube, les Tartares lithuaniens et ces immortels lanciers qui répandirent la terreur en Espagne ; elle a sacrifié pour elle un de ses plus illustres héros, Poniatowski, que Napoléon Ier appelait le futur roi de ces contrées.

» La Russie, la Suède et le Danemark, en les regardant de près, reconnaîtraient leurs prisonniers de guerre dans nos régiments de La Tour d'Auvergne et d'Isembourg, comme l'Angleterre reconnaîtrait ses colons dans nos pionniers noirs, car l'Empereur aime mieux avoir des soldats que des esclaves, et offre une épée à qui veut la porter.

» La Suisse aussi a répondu à l'appel de la République et de l'Empire.

» La Sardaigne et les divers Etats de l'Italie ont organisés des tirailleurs, des bataillons francs, des sbires, une infanterie et une cavalerie brillantes, et ont en même temps versé dans la garde impériale les vélites de Florence et de Turin.

» L'Espagne et le Portugal nous ont cédé des régiments d'infanterie non moins redoutables que ceux de Francisco de Mello, qui étaient, dit Bossuet, semblables à autant de tours ; ils y ont joint de hardis cavaliers, des pionniers, et une artillerie qui comptait des officiers aussi habiles que dévoués à notre cause.

» La Turquie, avant d'avoir formé le régiment albanais, s'était déjà unie à la Grèce, à l'Egypte et à Malte pour réparer les pertes de l'armée d'Orient, en lui donnant les légions grecque, cophte, maltaise, et les mamelucks.

» Enfin, la république des Sept-Iles a vu s'organiser dans son sein des bataillons ioniens.

» Combien d'autres troupes encore, dont les noms sont ailleurs, ont également servi la France ! Elle ne les a pas oubliées ; elle sait que s'il en est parmi elles qui l'ont méconnue dans les mauvais jours, et se sont réjouies de ses blessures, il en est d'autres qui ont voulu être les compagnes de ses douleurs et de ses revers, comme elles l'avaient été de ses joies et de ses triomphes. Vous êtes de ce nombre, braves Polonais, vous qui nous fîtes un rempart de vos fougueux escadrons dans cette mémorable campagne de 1814, vous qui revîntes de l'île d'Elbe avec le bataillon sacré, vous les champions de la première et de la dernière heure !...

» La Restauration licencia les troupes étrangères, et ne conserva que la légion du prince de Hohenlohe, puis quelques bataillons suisses pour la maison du roi et la garde royale...

» Comme on le voit, les Suisses se retrouvent à toutes les pages de notre histoire militaire. On estime que jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, et qui forme la troisième partie de ce livre, sept cent cinquante mille soldats des cantons ont servi dans nos armées.

» Un ministre de Louis XIV disait à ce prince, devant Pierre Stuppa, colonel

des gardes suisses, qu'avec l'or et l'argent que les Suisses avaient reçus des rois de France, on pourrait paver une chaussée de Paris à Bâle. « Cela peut être vrai, » Sire, répond le colonel ; mais si l'on pouvait rassembler tout le sang que ceux de » ma nation ont versé pour le service de Votre Majesté et des rois ses prédécesseurs, » on pourrait aussi en faire un canal pour aller de Paris à Bâle. »

» Cette belle réponse peut servir d'épigraphe à l'histoire des régiments suisses qui ont suivi les drapeaux de la France. En effet, ces soldats mercenaires, qui ont vendu leurs services à tous nos souverains, ces hommes dont chaque goutte de sang a été de tout temps pesée, calculée, additionnée, pour savoir combien d'écus pouvaient couvrir leurs blessures, ces soldats ont souvent donné aux troupes françaises l'exemple du plus sublime dévouement. Naguère, lorsque les balles parisiennes brisaient l'écu fleurdelisé de la branche aînée des Bourbons et effaçaient un nom de la liste des rois, les derniers défenseurs du trône étaient les Suisses.

» En se reportant à ces événements qui ne sont pas éloignés de nous, ne semble-t-il pas qu'il ait été constamment dans la destinée des serviteurs de cette nation de s'immoler pendant des siècles à la même cause? Trois dates se dressent dans l'histoire comme pour faire éclater cette vérité : **1567**, Retraite de Meaux ; **1792**, **10** août ; **1830**, journées de juillet !

» Pour nous, que l'impartialité et la justice doivent seules animer, n'hésitons pas à le dire, nous ne voyons dans ces défenseurs désespérés de la monarchie en péril, que de braves soldats qui ont le mérite d'être fidèles à leur serment et de rester calmes devant la mort. D'où qu'il vienne et quelle que soit la cause qui l'inspire, le dévouement n'est-il pas toujours une vertu ?

» De nos jours, la France n'admet que ses enfants sous ses drapeaux ; elle ne fait d'exception que pour la légion étrangère ; mais elle aussi a ses fastes de gloire, elle aussi compte d'utiles travaux qui concourent à l'œuvre de la colonisation algérienne ; elle a d'ailleurs ouvert ses rangs à des officiers français, tels que Combes, Bernelle, Bedeau, Neumayer, Renault, Le Roy de Saint-Arnaud, Mac-Mahon, La Font de Villiers, de Nouë, Carbuccia, Cœur, Senilhes, Espinasse, Mellinet et Canrobert, devenus tous maréchaux de France ou généraux, à l'exception du premier, qui a trouvé une mort glorieuse à la prise de Constantine.

» Cet exposé rapide dit assez quel genre d'intérêt peut offrir cette histoire. En l'écrivant, nous n'avons pas été guidé par le vain désir d'ajouter un livre à tant de livres publiés ; mais puisqu'il nous a été donné d'étudier tout ce qui se rattache à notre sujet, et d'apprécier combien il reste peu de documents destinés à transmettre aux âges futurs des faits mémorables et souvent ignorés, nous avons cru que c'était une œuvre à la fois bonne et utile que celle qui a pour but de combler une lacune dans les annales militaires, et de rappeler en même temps des souvenirs de gloire qui seront toujours chers à notre patrie. »

(A suivre.)

DOMPTAGE DES CHEVAUX

Les expériences de Rarey sur le domptage des chevaux ont provoqué dans le *Moniteur de l'armée* l'indication de plusieurs procédés précédemment employés.

Nous croyons devoir les communiquer à nos lecteurs :

— « La tête du cheval est attachée à l'extrémité de la partie antérieure de la colonne vertébrale qui représente l'encolure, par des liens et muscles qui, se contractant par la volonté de l'animal, relèvent ou abaissent la tête. Or, un léger frôlement répété, exercé par la main de l'homme sur ces muscles, exactement sur le sommet de la tête entre les oreilles, et sur l'espace qui relie la tête à l'encolure, amène aussitôt le relâchement de ces muscles, et c'est alors plaisir de voir le cheval le plus vigoureux, le plus irascible, le plus fougueux, allonger aussitôt l'encolure, baisser la tête, avancer les épaules, céder de partout, et cela avec une sorte de volupté.

» Cet exercice du frôlement des doigts sur la nuque doit être pratiqué pendant dix à quinze minutes et deux ou trois fois par jour; alors le cheval attelé ou monté sera à tout jamais votre très-humble serviteur.

» Le fait que je signale, et qui est de la plus grande exactitude, peut être vérifié par chacun et à la minute même.

— » Voici un moyen que j'ai souvent employé à l'égard des chevaux furieux et qui m'a toujours réussi. — J'ai tout simplement fait aspirer à l'animal une légère dose d'ammoniaque, puis je lui en ai versé quelques gouttes sur le sommet de la tête. Presque instantanément, j'ai obtenu du cheval le plus emporté, le plus difficile, une obéissance absolue.

» Ce moyen est si facile à expérimenter, que nous croyons devoir le faire connaître à nos lecteurs. »

BIBLIOGRAPHIE.

COUP-D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE[1] *(suite)*.

1801. Guarnieri. — Voir 1803.

1801. Mandar. — De l'Architecture des Forteresses, ou De l'Art de fortifier les places, et de disposer les Etablissements de tout genre qui ont rapport à la guerre. Part. I. Essai sur la Fortification, où l'on expose les progrès de cet art, depuis son origine jusqu'à nos jours; les principes de l'ordonnance générale et particulière des forteresses, et le parallèle des projets des plus habiles ingénieurs. On y a joint la notice des ouvrages écrits sur l'art défensif. Par C. F. Mandar. Paris, chez Magimel. An IX. 1801. in-8. XII, 700 pages, avec 8 gravures sur cuivre.

1802. de La Roche-Aymon. — Introduction à l'Etude de l'art de la guerre, par le comte de La Roche-Aymon. Vol. I. Weimar. Ind. Compt. 1802; gr. in-8. Contient, entr'autres, une notice alphabétique des principaux écrits sur l'Art de la guerre et ses diverses parties.

Il a paru, aussi à Weimar, une traduction allemande, par F. Kettner; grand in-8.

1802. V. Smitmer. — Literatur der geistlichen und Weltlichen Militär-und Ritter-orden überhaupt, sowie der hohen Johanniter-oder Maltheser Ritterordens

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

insbesondere. (Littérature des ordres militaires et chevaleresques religieux et séculiers en général, ainsi que celle de l'ordre des chevaliers de St-Jean ou de Malte, en particulier. Par Fr. P. de Smitmer. Amberg. 1802. in-8. (N'a pas paru dans le commerce.)

1803. Dépôt français de la guerre. — Notice sur les principaux Historiens anciens et modernes, considérés militairement. Suivie d'un catalogue alphabétique des auteurs cités dans la notice, avec indication des meilleures éditions. Contenu dans le Mémorial topographique et militaire, rédigé au Dépôt général de la guerre; imprimé par ordre du ministre. N° 2. Historique. Paris, de l'impr. de la République. An XI (1803), in-8. Pages 42-122.

Nouvelle édition dans : Mémorial du Dépôt général de la guerre, imprimé par ordre du ministre. Vol. I. Paris. Kilian et Picquet. 1829. in-4.

1803. Dépôt français de la guerre. — Notice sur la Topographie considérée chez les diverses nations de l'Europe avant et après la carte de France, par Cassini; suivie d'un Catalogue des meilleures cartes. Contenue dans le même Mémorial. N° 3. Topographie. Ibid. 1803. in-8. Pag. 57-201.

Nouvelle édition comme plus haut.

1803. Jaeger. — Catalogue d'une collection considérable de cartes géographiques, etc. Francfort, chez Jaeger. 1803. in-8. Prix : 8 gros.

1803. Guarnieri. — Breve Biblioteca dell'Architettura Militare. Milano. 1803. 4. Seconda edizione riveduta ed aumentata dall'autore. (Bibliothèque abrégée de l'Architecture militaire. Milan. 1803. in-4. Seconde édition, revue et augmentée par l'auteur.)

La première édition a paru aussi à Milan en 1801, sous le nom de l'auteur Paul-Emile Guarnieri; la seconde, sans nom d'auteur.

1803. Napione. — Notizia dé principali scrittori di Arte militare Italiani di Gianfrancesco Galeani Napione. (Notice de Jean-François Galien Napione sur les principaux écrivains de l'Art militaire italien. Renfermée dans : Memorie della R. Academia delle scienze di Torino dell'anno 1803 (Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin, pour l'année 1803. Vol. XIII. Turin. in-4. Pages 446-64.)

1804. Barbier. — Nouveau Dictionnaire bibliographique portatif, précédé de Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie, dans tous les genres; augmenté de 4 catalogues séparés servant à indiquer les principaux livres qui doivent composer la bibliothèque d'un homme d'Etat, — d'un magistrat, — d'un militaire, — et des ministres des Cultes; IIe édition. Par N. L. M. Desessarts. Paris, an XII. 1804, in-8, XVI, 430 pages.

La première édition de ce livre, dont A. A. Barbier a rédigé le supplément (Bibliothèque) a paru en 1799.

1804. v. Bernewitz. — Verzeichniss derjenigen Schrifften, welche den Offizier zum Studium und zur Lektüre zu empfehlen sind. Nebst vorangeschickten Bemerkungen über das Studium des Offiziers und den Selbstunterricht, und einer kurzen Anzeige pädagogischer Schriften für verheirathete Offiziere, welche ihre Kinder selbst unterrichten, oder eine sichere Aufsicht über deren Unterricht führen wollen.

(Liste des ouvrages à recommander pour l'étude et la lecture d'un officier. Précédée de remarques sur l'étude de l'officier et son instruction privée, et accompagnée d'une énumération d'écrits pédagogiques pour des officiers mariés qui veulent instruire eux-mêmes leurs fils ou surveiller exactement leurs études. Par Fréd.-Guillaume de Bernewitz. Weissenfels. Imprimerie Leykam. 1804. in-8. 136 pages.)

1805. Balbo. — Vita del Commendatore Alessandro Vittorio Papacino d'Antonj, scritta nel 1791, da Prospero Balbo. (Vie du Commandeur Alexandre Victor Papacin d'Antonj, écrite en 1791 par Prosper Balbo. Réimprimée dans : Memorie della R. Academia delle scienze di Torino dell'anno 1805. Vol. XV. Turin. in-4. Dès page 281-344. Contient, à la fin, pages 345 et suivantes, une Bibliographie de l'Artillerie.)

1805 (1806). de Ligne. — Catalogue raisonné des livres militaires de la bibliothèque de S. A. le prince de Ligne. A mon Refuge sur le Léopoldberg près de Vienne, et se vend à Dresde, chez les frères Walther. 1805. Aussi sous le titre : Œuvres militaires de S. A. Mgr. le Prince Charles de Ligne, etc., etc. Tom. XIV. 1806. — Mélanges militaires, littéraires, et sentimentaires. Tom. XXVIII. 1805. in-8, 11 v. 348 pages.

1805. Ziehen. — Ueber Zusammenstellung der Theile der Kriegswissenschaft, mit Anzeige der wichtigsten Bücher in den einzelnen Theilen derselben. (Coordination des parties de la science militaire, avec indication des livres les plus importants sur leur détail ; par Conr. Sigism. Ziehen. Berlin (Boike), 1805. in-8. Prix : 6 gros.)

1806. Hayne. — Voir 1807.

1807. Hayne. — Anweisung das militärische Aufnehmen nach dem Augenmaass zu erlernen.

Hayne. — Instruction pour les levés militaires à vue, par G.-C.-S. Hayne. Leipsic, chez Wienbruck. (Dessau) 1807. in-8. Renferme un aperçu de la littérature qui s'y rapporte.

Retouché en français par Bayard; Eléments de topographie militaire. Paris. 1806. In-8. *(A suivre).*

Sur la proposition de son département militaire, le *Conseil fédéral* a fait dans l'*Etat-major fédéral* les nominations et promotions ci-après:

Lieutenant-colonel: M. Techtermann, de Fribourg.

Major: M. Zehnder, d'Arau, major de cavalerie.

Lieutenants: MM. F.-A. Bærlocher, de Saint-Gall; Hurt-Binet, à Genève.

Officiers de l'état-major judiciaire, avec rang de capitaine: MM. le Dr S. Frei, de Gontenschwyl (Argovie); Eug. Borel, de Neuchâtel; Anderwert, de Frauenfeld.

Officiers du commissariat, de Vme classe: MM. Kaltbrunner, de Genève; Trümpi, à Glaris; W. Good, de Mels; F. Zündel, de Schaffouse; Bœschenstein, de Stein; F.-W. Borel, de Neuchâtel.

Chirurgiens de division, avec rang de lieutenant-colonel: MM. A. Erismann, de Brestenberg (Argovie); F. Wieland, de Schœftland (Argovie); avec rang de major: MM. J. Ackermann, de Soleure; A. Brière, d'Yverdon.

Chirurgien d'état-major, avec rang de capitaine: M. de Tscharner, de Berne; chirurgiens d'ambulance de 1re classe: MM. Zelger, de Stanz; Hiltbrunner, de Huttwyl; Engelhardt, de Morat; Ruepp, de Sarmenstorf; chirurgiens d'ambulance de 2e classe: MM. Schœrer, de Spiez; Seiler, de Sarnen; J. Suppiger, de Triengen; A. Burnier, de Lausanne; Willy, de Mels; de Cocatrix, de Saint-Maurice; M. Joos, de Schaffouse; Schudel, de Schleitheim; Henri Golliez, de Payerne, à Moudon; Bonnard, de Begnins; Gut, de Rüschlikon; Nüscheler, de Zurich; Veinmann, de Winterthour; Güder, de Muri (Berne); Huttenmoser, de Rorschach; de 3e classe, avec rang de sous-lieutenant: MM. Henne, de Sargans; Baumann, de Stäfa; Schoch, d'Ohringen; Perrin, de Semsales; Moosheer, de St-Gall; Fisch, d'Herisau; Lehmann, de Langnau; Stauser, de Gampelen; Schwal, de Kalnach, et Stockmann de Sarnen; vétérinaire d'état-major, avec rang de 1er sous-lieutenant, Kast, de Hochdorf (Lucerne).

Secrétaires d'état-major: MM. E. Heusler, de Bâle; L. Bugnon, de Lausanne.

Correspondance. — On est en train maintenant de réformer l'administration et la comptabilité de l'armée fédérale. J'avoue que la voie en laquelle on se trouve sur ce point, ne me semble pas juste et que je ne puis pas espérer de résultats de l'appel que M. Kilian a fait aux officiers de l'armée, parce que l'administration d'une armée n'est pas une aglomération de détails, mais un ensemble harmonieux ou qui devrait l'être, et parce qu'il est impossible que les officiers appelés ou seulement quelques-uns d'entre eux puissent offrir à la commission des cours complets d'administration, sans consommer beaucoup de temps et beaucoup de travail. Je trouve qu'il serait bien préférable que la commission fondât ses recherches sur un cours complet d'administration, par exemple celui de Vauchelle (*Cours d'administration militaire.* Paris, 1854.), en changeant, comme cela s'entend de soi-même, les prescriptions de ce cours selon les propriétés et les conditions spéciales de notre armée.

Vaud. — Dans sa séance du 20 mars 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Cherix*, Louis-Philippe, à Bex, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 2e arrond. — M. *Berseth*, Jean-Charles-Henri, à St-Georges, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 4me arrond. — Le 23, M. *Mellet*, Jules, à Moudon, médecin-capitaine attaché au bataillon n° 50 fédéral (5 cantonal); — M. *Hefti*, Melchior, à Lausanne, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrond.; — M. *Piaget*, Alfred, à Yverdon, lieutenant de chasseurs du 9e bataillon; — M. *Narbel*, François, à Lausanne, major du bataillon d'élite du 3e arrond. — Le 26, M. *Renevier*, Louis, à Pully, second sous-lieutenant de carabiniers n° 2 d'élite; — M. *Pilliod*, Franç.-Louis, à Blonay, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon n° 9; — M. *Veillon*, Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant de grenadiers d'élire du 2e arrond.; — M. *Grandjean*, Ulysse, à Yverdon, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 6e arrond. — Le 30, M. *Borgeaud*, François, à Pully, lieutenant d'artillerie de position (arrond. nos 1, 2, 4, 6, 7 et 8). — M. *Hostache*, Alexandre, à Lausanne, lieutenant de la batterie attelée n° 5 (arrond. nos 6 et 8). — M. *Cottier*, Louis, à Cossonay, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7e arrond. — Le 31, M. *Roussy*, François-Jules, à Vevey, second sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 1er arrond.

Le 3 avril, M. *Chantrens*, Jaques, à Lausanne, major du bataillon d'élite du 3e arrond.; — M. *Bolomey*, Alexis, à Lutry, capitaine de mousquetaires n° 4 de réserve du 3e arrond.; — M. *Guilloud*, Jean-Augustin, à Champagne, lieutenant du bataillon de chasseurs n°-9, arrond. n° 6. — Le 6, M. *Constançon*, Charles, à Yverdon, premier sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 6e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 8 **Lausanne, 28 Avril 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **La poudre à canon et ses effets sur la civilisation.** (*fin.*) — **Les troupes suisses au service de France.** (2me article). — **Notes sur quelques marches et expériences faites en Suisse depuis 1844 par l'artillerie de montagne.** — **Chronique.**

LA POUDRE A CANON

ET SES EFFETS SUR LA CIVILISATION[1].

(Suite et fin.)

Quelques années plus tard, sous les auspices du duc de Richmond, alors maître général de l'artillerie, un Comité, dans lequel nous trouvons les noms du docteur Hatton, du major Blomfield et du capitaine Congrève, poursuivit les recherches de Robbins. Les expériences commencèrent en 1775 et se continuèrent plusieurs années de suite. Les points principaux à éclaircir étaient : 1° les différences de rapidité du boulet de pièces de même poids et de même calibre, mais de longueur différente, avec les mêmes charges de poudre ; 2° les différences de rapidité avec des pièces de même poids et de même longueur, mais avec des charges différentes ; 3° le maximum de rapidité du boulet avec des pièces plus ou moins longues, en augmentant la charge jusqu'à la dernière limite de résistance de la pièce ; 4° les effets produits par l'altération du poids de la pièce, toutes les autres conditions restant les mêmes ; 5° la pénétration du boulet dans des blocs de bois ; 6° la portée et le temps de parcours du boulet à différentes périodes du trajet, comparés à sa vélocité initiale, pour déterminer la résistance du médium ; 7° les effets des bourres, suivant qu'elles compriment plus ou moins la charge ; les effets des différents degrés d'évent ; ceux des différentes positions de la lumière, de la chambre et des tourillons. La publication des *Mathematical Tracts* de Hutton a fait connaître les résultats de ces expériences. Toutefois, les guerres de la Révolution française empêchèrent qu'on s'en occupât beaucoup, et depuis lors le public anglais finit par les perdre totalement de vue.

[1] Voir les deux précédents numéros.

En décembre 1849, cependant, le général Paixhans, dans sa *Constitution militaire de la France,* donna à l'une de ses notes la rubrique suivante : " Sur un nouveau fusil qui est fait, et sur un nouveau canon qui est à faire. „ Inutile de dire qu'à part quelques hommes comme sir Howard Douglas, par exemple, qui soutient que les perfectionnements actuels n'ont pas donné leur dernier mot, personne en Angleterre n'avait entendu parler de ce " fusil qui est fait, „ et encore moins des études dans lesquelles cette arme avait, pendant plusieurs années, entraîné les artilleurs. Cependant, depuis la paix de 1815, des expériences avaient été faites en France sur une grande échelle, et les consciencieux travaux de quelques officiers énergiques avaient éclairé le sujet d'une lumière qui éclipsait tout ce qu'avait rêvé Robbins. Le principe admis que si, d'un côté, les rainures du canon donnaient au tir une plus grande précision, d'un autre, elles diminuaient la portée de l'arme, il s'agissait de découvrir quels devaient être le nombre et la nature des rainures, et aussi quelle force il faudrait donner aux projectiles. Nous n'avons pas ici à suivre en détail les expériences des Delvigne, des Minié, des Tamisier, des Pontcharra, des Pritchett, expériences qui, pour être bien comprises, exigent de profondes connaissances mathématiques et physiques ; qu'il nous suffise de dire qu'à Delvigne appartient l'idée de forcer la balle à se frayer un chemin dans les rainures par sa dilatation, contrairement à la méthode qui consiste à l'enfoncer dans le canon en bourrant par-dessus, ce qui lui fait prendre d'avance la forme des rainures, au lieu d'être déformée par celles-ci au moment où elle est chassée par l'explosion de la poudre. Ce ne fut toutefois qu'après plusieurs années d'essais et d'études sérieuses que fut obtenue la belle balle Pritchett. Mais, quelle que soit la forme du nouveau projectile, ronde, cylindro-conique, à chambre ou à rainure, selon les systèmes Pritchett, Minié, Tamisier ou autres, son effet moral fut le même. Une fois de plus, le soldat qui avait bravement reçu en face les volées de la mousqueterie ordinaire se sentit mal à l'aise devant la perspective d'une mort que lui envoyait une main non-seulement inconnue, mais peut-être invisible ; et la peur de la carabine du chasseur de Vincennes fit plus sur l'esprit du patriote italien ou du Bédouin que n'eût fait un nombre d'ennemis dix fois plus considérable. Voilà donc quel était le " fusil qui est fait : „ — révolution immense, la plus grande peut-être qui aura jamais lieu dans les armes à feu. Toute l'Europe en parla ; de tous côtés on demandait à quoi servirait désormais la lourde artillerie de siége ou la pièce de campagne ; les artilleurs ne seraient-ils pas tués tous sur leurs pièces, les uns après les autres, derrière leurs retranchements ? Quelle artillerie de campagne pourrait soutenir à mille mètres le feu de la cara-

bine Minié? Au milieu de l'étonnement général, on avait oublié que ce qui avait été fait pour la carabine pourrait l'être aussi pour le canon. La nature des deux armes était la même; il y avait dans toutes les deux des difficultés à vaincre; on en avait triomphé dans un cas, pourquoi n'en triompherait-on pas dans l'autre?

Deux points étaient à considérer: d'abord, quelle serait la forme du projectile et du canon; ensuite, de quel métal les ferait-on? Ces deux problèmes regardaient également les artilleurs, mais le second était surtout l'affaire des gouvernements; car il entraîne une dépense importante, et l'argent est le nerf de la guerre.

Depuis qu'on avait découvert que la quantité de mouvement d'un corps était égale à son volume multiplié par la vitesse, les officiers d'artillerie avaient toujours cherché à réduire le volume du projectile et à en accroître la rapidité. C'est pour cela qu'aux siéges de Burgos et de Saint-Sébastien les plus grosses pièces dont on se servit furent des pièces de 24. Le général Paixhans toutefois arriva à démontrer que la théorie de la vélocité avait été poussée à l'extrême, et qu'il y aurait peut-être moyen d'obtenir de meilleurs résultats avec plus de volume et moins de vélocité. Son raisonnement était celui-ci: Pour accroître la vélocité d'un projectile, la charge doit être augmentée; or, si la charge est augmentée, il faut aussi augmenter la force du métal pour résister à cette charge, et, par conséquent, ajouter beaucoup au poids de la pièce et la rendre moins facilement transportable. Mais est-il bien nécessaire d'avoir une si grande vélocité? Une vélocité moindre ne répondrait-elle pas à toutes les fins cherchées? Le général Paixhans proposa simplement d'augmenter le volume du projectile et de réduire la charge, c'est-à-dire de tirer un obus de huit pouces avec la charge d'une pièce de 32, et, par conséquent, avec un obusier de même poids qu'une pièce de 32. L'expérience eut lieu à Brest en 1823. Le premier coup, tiré sur un vaisseau de ligne, y fit une brèche de cent cinquante pieds carrés, remplissant en même temps d'une fumée suffocante l'intérieur du bâtiment; le second coup emporta le grand mât et une ferrure du poids de cent trente livres. Le président de la Commission d'enquête, le maréchal Marmont, devint immédiatement l'un des plus chauds partisans de ce système, et le fit introduire dans le service français. Le général Paixhans crut avoir fait une grande découverte, quand " le fusil qui est fait „ vint lui montrer qu'il y avait encore mieux à faire. On a tenté depuis lors toutes sortes d'essais pour carabiner des canons de fer; on a expérimenté toutes les formes de projectiles, et, entr'autres inventeurs, Lancaster, l'armurier de Londres, crut avoir découvert " le canon qui est à faire. „ Qu'était-ce que la rainure de la carabine sinon une dentelure curviligne, destinée à

donner à la balle un mouvement de torsion? Pourquoi le trou tout entier de l'arme ne serait-il pas foré de manière à imprimer ce mouvement? De là le forage elliptique. Un autre point difficile, c'était de construire le projectile. Il fallait naturellement qu'il fût de forme allongée. Mais était-il possible de fabriquer un boulet de fer qui cédât au métal du canon? Il y avait là une difficulté considérable; cependant on en triompha en grande partie, et le forgeron peut à juste titre être fier de son œuvre. Quoi qu'il en soit, le canon qui était à faire en 1849 n'est pas encore fait en 1858. Il ne suffit pas, quand on tente de grands perfectionnements dans les armes à feu, de pouvoir dire qu'une certaine chose a très bien réussi, il faut que le gouvernement se trouve assez satisfait du perfectionnement pour justifier les dépenses énormes qu'entraîne ce changement. Quand le général Paixhans créa son mortier, il ne présenta pas le résultat comme une invention qui lui fût propre, mais comme un fait important basé sur la science, et toutes les nations armèrent à grands frais leurs forteresses de canons de son système, armement qui se continue encore. Il faut maintenant que le canon carabiné devienne une arme bien parfaite, qu'on songe à le substituer au canon Paixhans. Quand nous parlons d'un canon parfait, il y a à prendre en considération une foule de conditions que le public perd souvent de vue. On peut augmenter la portée d'une pièce en en augmentant le poids, ce qui permet d'y introduire une charge plus forte; mais alors ce poids est une entrave pour le service. Le plomb cède aisément au fer, et l'on a proposé des boulets de plomb ou des bandes de plomb enveloppant des boulets de fer pour les grosses pièces. Mais le plomb, outre qu'il est trop pesant pour le transport, est aussi trop coûteux, et, comme nous l'avons dit, l'argent est tout dans la guerre. Comment l'Angleterre aurait-elle pu armer de milliers de canons ses forteresses et ses vaisseaux, sans son énorme production de fer et le bon marché de la fabrication? Au moment où, malgré le long et terrible bombardement de Sébastopol, les ressources de l'Angleterre en projectiles semblaient inépuisables, le public s'inquiéta peu du nom de l'homme à la science et à l'énergie duquel l'artillerie anglaise devait ses innombrables boulets. Comment cependant, sans les immenses fonderies perfectionnées du Royaume-Uni, le capitaine Boxer fût-il parvenu à alimenter tous ces canons affamés? La science finira quelque jour par améliorer encore l'artillerie de siége et de campagne; mais comme toutes les autres, cette amélioration sera l'œuvre collective des savants et des hommes pratiques de toutes les nations.

D'un autre côté, bien que le canon Paixhans ne soit pas parfait, il a déjà causé une autre révolution dans l'art de la fortification. Le

système des bastions angulaires, en dépit des perfectionnements dus à Cormontaigne, à Carnot, etc., est devenu inutile; car il ne faut que quelques coups aux pièces à la Paixhans pour démolir canons, traverses et fourgons. Un rapide bombardement épargne du temps et des hommes, et fait en quelques jours l'œuvre d'un siége régulier. On dirait que les fortifications sont désormais des ouvrages de luxe. Quand Frédéric le Grand montra que la rapidité des mouvements d'une armée pouvait suppléer au nombre des régiments, on vit des officiers, comme Guibert, Fourcroix, Gribeauval et Puységur, proposer l'abandon de vingt-six de ces puissantes forteresses que Louis XIV avait élevées pour faire de la France une place inexpugnable. Mais, quand plus tard Napoléon eut conquis le continent, malgré les forteresses du Rhin, de l'Elbe, de l'Oder et du Danube; quand on se fut aperçu que ces fortes positions n'avaient fait qu'absorber les finances des Etats et paralyser leurs armées, on commença à se demander sérieusement ce qu'il faudrait désormais fortifier. Bien plus sérieuse devient la question, aujourd'hui que les perfectionnements dans l'art de l'attaque ont rendu celui de la défense infiniment plus dispendieux. Cependant aucun perfectionnement dans la science de la guerre n'empêchera que les fortifications ne soient nécessaires. La fortification n'est point tel ou tel système; — c'est le temps. La fortification actuelle consiste donc, pour une nation, à se ménager du temps, afin de pouvoir réunir toutes ses forces sur certains points qui, pour sa sécurité, sont ce que la clef d'une position est à une bataille. Tel était Sébastopol. Cette place n'était pas seulement une ville, c'était le point d'où la Russie menaçait le sud-est de l'Europe; mais la Russie, en faisant de Sébastopol son champ de bataille, avait oublié que ses ennemis avaient la vapeur pour amener des renforts au théâtre de l'action, tandis que ses troupes à elle n'y arrivaient que harassées et décimées par de pénibles marches de centaines de lieues. Aujourd'hui donc, quand on fortifie, il faut avoir soin de mettre les points fortifiés en communication facile avec les ressources du pays, afin de pouvoir toujours les alimenter d'hommes et de munitions. Un pays agressif comme la Russie choisira toujours, pour placer ses forteresses, des points comme Sébastopol, Cronstadt ou Cracovie. La France, instruite par l'expérience, songera à sa capitale; la Sardaigne, à sa citadelle d'Alexandrie; mais l'Angleterre, qui ne fait pas de différence réelle entre Londres et Liverpool, Manchester ou Birmingham, s'occupera, avant tout, de ses chantiers et de ses arsenaux, et veillera à ce que ses nombreux ports soient mis à l'abri d'un coup de main. La destruction de Portsmouth, de Devonport ou de Sheerness serait à l'Angleterre ce que la perte de Sébastopol a été à la Russie. L'Angleterre possède aussi un autre point

qui importe considérablement à sa puissance : c'est Woolwich. Mais il semblerait que quelque providence spéciale s'est chargée de pourvoir à la défense de cette place ; car, malgré les avis depuis longtemps répétés des plus grandes autorités militaires du pays, Tarleton, Wellington, Burgoyne, etc., Woolwich, le grand arsenal du Royaume-Uni, Woolwich, dont la destruction compenserait pour un ennemi des pertes énormes, attend encore ses fortifications.

Tout le monde s'accorde également sur l'opportunité de donner aux troupes des carabines Minié ; mais combien de temps se passera-t-il encore avant que l'armée anglaise ait ses chasseurs de Vincennes ! Ce n'est pas la faute des administrateurs de Woolwich s'il n'en est pas autrement. Officiers d'artillerie, choisis par le ministère de la guerre pour leurs connaissances professionnelles, ils ne peuvent cependant pas dépenser six *pence* ni ordonner l'adoption d'une mesure, si triviale qu'elle soit, sans la sanction des hauts fonctionnaires civils du département de la guerre, lesquels, on le comprend, n'acquièrent pas miraculeusement, par le seul fait de leur entrée en fonctions, les connaissances requises pour les affaires dont ils ont à s'occuper. Ces chefs de service ne sont donc autre chose qu'autant de surintendants des différentes branches de la fabrication de Woolwich, — des contremaîtres, pour ainsi dire, du ministre de la guerre, en sa qualité de manufacturier. Ils correspondent avec lui sur les plus petits détails, qu'il s'agisse de donner une nouvelle forme aux rais d'une roue d'affût ou de renvoyer un ouvrier, et cette correspondance, après avoir fait le tour des bureaux, doit encore être revêtue de la signature de la grande autorité centrale. Il est vrai que, quant aux changements ou aux perfectionnements, le ministre se laisse guider en grande partie par les chefs de service en question ; mais, quand des inventions sont soumises à ces officiers par le ministère de la guerre, on ne leur demande pas si une balle longue de trois pouces portera mieux qu'une balle longue d'un pouce, — si une arme, se chargeant par la culasse, se chargera plus vite qu'une autre se chargeant par le canon ; — si le boulet à la Lancaster ne portera pas plus loin que le boulet ordinaire, etc., — mais bien si ces inventions sont des perfectionnements tels qu'ils puissent justifier le département de la guerre d'avoir fait certaines dépenses pour les adopter, — dépenses dont il sera rendu compte à la Chambre des communes dans le budjet, et qui seront l'objet de critiques amères. Encore moins les chefs de service de Woolwich ont-ils le pouvoir de mettre les moyens de défense de la nation sur le pied qu'ils peuvent juger nécessaire. Chaque surintendant représente ce qu'il croit bon dans son département ; mais d'un trait de plume le ministre de la guerre change tout cela, et taille son budget

selon la politique du cabinet auquel il appartient. Il est donc, par conséquent, avec le premier lord de la Trésorerie, seul responsable envers le pays de l'état de ses armements, et c'est de lui seul que le public doit s'occuper. Aussi y aura-t-il toujours des plaintes et des malentendus tant que non-seulement l'armée, mais ses ressources ne seront pas placées sous l'administration d'un ministre capable, responsable devant la nation britannique du soin de mettre sous ses yeux un état parfaitement clair de ce qu'exige le maintien de la sécurité dont elle jouit depuis si longtemps. Et puis n'oublions pas qu'une nation ne saurait conserver ses libertés qu'en étant constamment prête à les défendre, et que, pour sa propre sécurité, il lui faut faire usage des moyens que la Providence a mis à sa disposition. Quand, il y a plusieurs centaines d'années, nos pères introduisirent la poudre à canon dans l'art de la guerre, ils le firent simplement à cause des avantages que la poudre leur donnait sur leurs ennemis; mais de la nature *civilisatrice* de la nouvelle découverte ils s'inquiétèrent fort peu, et ils ne songèrent pas un seul instant aux résultats qu'elle amènerait. Nous n'avons pas, nous, une pareille excuse à faire valoir, après cinq siècles de révolutions européennes ; nous devons, tout en admirant la puissance extraordinaire que la science a su évoquer d'une manière si simple, nous efforcer de la pousser à un plus haut état de perfection, sans oublier toutefois qu'il ne faut s'en servir que pour se défendre, et même alors ne s'en servir qu'avec une certaine répugnance; car, plus la puissance est grande, plus il faut s'abstenir d'en abuser.

O. S.

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE.

(Suite.)

Voici maintenant quelques pages extraites du 1er volume rapportant les débuts des troupes Suisses en France, sous Louis XI.

Les troupes de cette nation firent connaissance avec celles de la France l'épée à la main, en 1444. Charles VII se disposait alors à conduire une partie de son armée au secours du duc de Lorraine, qui ne pouvait parvenir à soumettre la ville de Metz, soulevée contre lui, et en avait confié le reste au dauphin pour marcher contre les Suisses, qui étaient en guerre avec Sigismond, duc d'Autriche.

Les Suisses se firent presque tous tuer à la bataille de Saint-Jacques, qui donna au dauphin l'occasion d'admirer leur courage et leur tactique militaire. Dès ce jour, il se sentit de la sympathie pour cette nation, et fut le premier à proposer un accommodement entre elle et l'Autriche; il eut même, à ce sujet, une conférence avec les députés de plusieurs cantons. Louis XI qui, pour nous servir de l'expression d'un poète moderne, perçait déjà sous le dauphin, comprit tout l'intérêt qu'il

avait à s'attacher un peuple si brave et si bien placé pour protéger les frontières de la France ; il saisit cette circonstance pour passer un traité avec les députés. On se promit une amitié réciproque, et l'on jura de part et d'autre d'entretenir un libre commerce. Le traité fut signé à Ensisheim, le 28 octobre 1444 ; il fut renouvelé en 1453 par le roi, et par Louis, deux ans après son avénement. Mais les Suisses ne l'observèrent pas rigoureusement tout d'abord, car leurs troupes prirent parti dans la guerre du *bien public*, cette ligue que les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et de Nemours avaient formée contre lui, à l'incitation du comte de Charolais, qui allait bientôt se faire connaître sous le nom de Charles le Téméraire.

Loin de se décourager, Louis XI ne pensa plus qu'à dissoudre cette coalition, et commença par en détacher les Suisses en convenant d'une alliance défensive entre la France et les cantons contre le duc de Bourgogne. « Outre cela, il fut dit que le roi, en témoignage de sa charité envers les cantons, leur donneroit tous les ans la somme de 20,000 fr., que les Suisses jouiroient en France de toutes les franchises, immunités et priviléges desquels les sujets du roi jouissent, et que, quand il le voudroit, il lèveroit des soldats en Suisse, à certaines conditions [1]. »

Ce traité, qui privait les ennemis du roi d'un puissant secours, déplut fort au duc de Bourgogne, qui, sans plus attendre, déclara la guerre aux Suisses. Ceux-ci ne craignirent pas d'affronter le courroux du prince le plus redoutable qu'il y eût alors en Europe, et en moins d'un an, 1476-1477, Charles était battu à Grandson, à Morat, et mourait misérablement à Nancy. Trois batailles avaient suffi à ces rudes montagnards, livrés à leur instinct guerrier, pour se faire une réputation militaire supérieure à celle de tous les autres peuples. Aussi disait-on partout qu'ils avaient retrouvé le secret de la vieille tactique des armées grecques ; on parlait avec terreur des merveilleuses trompes d'Uri et d'Unterwalden, dont les sons avaient glacé d'effroi le duc de Bourgogne, cet homme au cœur de bronze, qui n'avait jamais connu la peur. On parlait avec admiration de cette phalange toute frangée de piques et de hallebardes qui défiait la force et le courage des plus intrépides chevaliers. On prêtait à ces troupes toutes les vertus militaires, et l'on disait qu'à Grandson elles avaient regardé d'un œil dédaigneux les trésors que le duc avait laissés dans son camp. On répétait enfin, comme une preuve de leur bravoure et de leur loyauté, qu'à Morat un de leurs chefs avait voulu employer des chevaux de frise pour mieux couvrir les soldats, mais qu'elles avaient généreusement rejeté cette proposition, en disant qu'il fallait attaquer l'ennemi franchement et à la manière de la nation.

Tels étaient ces hommes dont trois victoires avaient fait des héros.

Louis XI était trop avisé pour n'avoir point pressenti le résultat de ces événements. N'était-ce pas lui d'ailleurs qui avait encouragé les Suisses à résister au duc de Bourgogne ? Il savait tout le parti qu'on pouvait tirer de ces braves soldats qu'il

[1] Ces priviléges sont décrits dans les lettres patentes de 1481, par lesquelles les Suisses en France sont exempts de toutes taxes, pour quelque cause, nom, occasion et prétexte que ce soit, et affranchis de toutes tailles et impôts, aydes et subventions mis et à mettre, soit pour fait de guerre ou autrement, ensemble du guet et garde des portes.

avait vus à l'œuvre, étant encore dauphin, et il conçut un projet dans lequel ils allaient jouer le rôle de *compères*.

On était alors en 1480, et la France était en paix pour un moment. Louis XI, jugeant l'occasion favorable, rassemble dix mille hommes de pied et deux mille cinq cents pionniers choisis parmi les anciens francs-archers, qui avaient été licenciés l'année précédente, et les dernières bandes d'aventuriers. Il dirige cette petite armée sur le Pont-de-l'Arche en Normandie, après y avoir joint quinze cents cavaliers de ses ordonnances.

Dans le même temps, usant pour la première fois du droit que lui donne le traité conclu avec les cantons, il convoque six mille Suisses [1], vigoureux fantassins, qui partent de Berne le mercredi après la Saint-Laurent, au mois d'août 1480, et se rendent au camp du Pont-de-l'Arche, sous la conduite de Guillaume de Diesbach.

Louis XI lui-même ne tarda pas à venir au camp, et fit commencer sous ses yeux les exercices. Les vainqueurs de Grandson, de Morat et de Nancy servirent d'instructeurs aux hommes de pied français, qui apprirent ainsi les manœuvres usitées dans la meilleure ou plutôt dans la seule infanterie qu'il y eût alors en Europe, et surent désormais combiner leur tactique avec celle de la cavalerie et de l'artillerie. Quand le roi eut trouvé la leçon suffisante, il paya les Suisses généreusement, en retint un certain nombre pour former une compagnie de sa garde, qui prit quinze ans plus tard le nom de *Cent-Suisses*, et congédia le reste.

Mais ils furent rappelés pour la plupart sous la régence d'Anne de Beaujeu, qui redoutait les intrigues du duc d'Orléans et du comte de Dunois. Ils se distinguèrent à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où un Suisse fit prisonnier le prince d'Orange. Charles VIII, devenu roi, en prit à son service un nombre encore plus considérable. Deux raisons, à la vérité, rendaient leur appui plus nécessaire que jamais : d'abord la guerre avec l'empereur Maximilien, dont le roi de France avait refusé d'épouser la fille, et l'expédition d'Italie, que Charles entreprit en 1494, dans le but de faire valoir les droits qu'il tenait de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Il y eut alors dans l'armée française plus de vingt-cinq mille Suisses.

Ils entrèrent avec Charles VIII dans l'ancienne capitale des Césars et dans la ville de Naples; et lorsque ce prince voulut reprendre le chemin de la France, ce furent les Suisses qui sauvèrent son artillerie et son armée au milieu des sentiers escarpés de l'Apennin. *Ils étoient l'espérance de l'ost*, dit Commines. En effet, dans cette marche difficile, « c'est à leur indomptable constance, à leur intrépide énergie que Charles VIII dut de ne point périr avec le reste de ses troupes dans les gorges

[1] Indépendamment des 20,000 francs qu'il s'était engagé à payer chaque année à chacun des dix cantons, Louis XI promit de donner à chaque soldat suisse une solde de 4 florins du Rhin par mois.

L'argent était à 12 francs le marc, et le blé coûtait 18 sols 2 deniers le setier. Ainsi les 20,000 fr. payés aux dits cantons à titre de pension faisaient l'équivalent de 22.000 setiers de blé, qui, au prix de 18 liv. le setier, représenteraient une somme de 396,000 francs, et moitié en sus à celui de 27 livres.

Quant aux 4 florins du Rhin par mois pour chaque soldat, cela faisait, pour la solde des six mille Suisses, 288,000 florins du Rhin de ce temps-là, équivalant à 348,770 setiers de blé, lesquels représenteraient de nos jours une somme de 6,277,860 fr.

du *Salto della Cerva,* ou sur les rives du Taro. Car les populations s'étaient levées en armes pour lui fermer le passage, afin de réaliser une vieille prophétie du temps de Charlemagne qui annonçait que l'Italie serait le *tombeau des Français.* »

Aussi, depuis ce temps, la garde de l'artillerie leur fut toujours confiée, et ils la conservèrent jusqu'à la création du régiment Royal-artillerie sous Louis XIV.

Ils contribuèrent puissamment à la victoire de Fornoue, où leurs piques ouvrirent un passage à l'armée française au milieu des bataillons ennemis. Antoine de Bessey, baron de Trichatel, connu sous le nom de bailli de Dijon, et le comte de Clèves les commandaient.

Ils ne furent pas moins utiles à Atelle, dans la Basilicate, où Montpensier, à qui le roi avait confié la garde des citadelles du royaume de Naples, s'était laissé envelopper par Ferdinand d'Aragon et Gonzalve de Cordoue. Les lansquenets ayant abandonné Montpensier pour passer, suivant leur coutume, dans l'armée ennemie, les Suisses, au nombre de quinze cents, restèrent fidèles, refusèrent les offres d'argent qui leur furent faites, et, bravant les maladies qui les décimaient, ne revinrent que trois cents, sous la conduite d'un seul capitaine.

Louis XII, ne voulant pas conserver une armée aussi nombreuse que celle de son prédécesseur, ne garda à son service que neuf mille Suisses, qui furent engagés pour dix ans. Ils conquirent le Milanais et firent la campagne de Gênes. Dans cette dernière expédition, ils refusèrent de monter à l'assaut, prétextant qu'ils n'étaient pas venus pour gravir des rochers. Leurs capitulations, en effet, ne les astreignaient qu'à combattre en rase campagne. Plus tard, ces conditions restrictives se multiplièrent à l'infini, et ils furent dispensés de servir contre les puissances qui employaient aussi des troupes suisses; de porter les armes au-delà des mers, des Alpes, du Rhin et des Pyrénées. Tel était leur scrupule à cet égard qu'il fallut plus d'une fois tourner contre eux leur propre artillerie pour en triompher.

Ils combattirent sous les yeux du roi à la bataille d'Agnadel, en 1509; mais, l'année suivante, Louis XII ayant refusé d'augmenter la somme qu'il payait annuellement à la confédération des ligues grises, les Suisses abandonnèrent l'alliance de la France et, oubliant qu'ils venaient de la servir, entrèrent dans la ligue formée contre elle par le pape Jules II. Leur animosité ne s'éteignit pas avec le prince qui l'avait excitée, car ils s'opposèrent au passage de son successeur en Italie. Mais François Ier leur fit payer cher leur obstination, et dompta à Marignan ces *dompteurs de rois,* comme les appelait Brantôme. Néanmoins, en les voyant se former en ordonnance serrée, par bataillon, et abandonner au pas le champ de bataille, la pique au poing, défilant, comme pour une parade, devant l'armée française, qui n'osait inquiéter leur retraite, le roi victorieux s'était senti, comme Louis XI, moins ébloui de son propre triomphe que de la fière attitude de ces valeureux soldats. Il était leur admirateur, il voulut être leur ami. Aussi s'empressa-t-il de renouveler les traités d'alliance et de leur accorder de plus grands priviléges que ses prédécesseurs. Il prit l'engagement de pourvoir à la subsistance des vieux invalides qui

serviraient dans son armée, et de donner à la garde suisse la même solde qu'à la garde écossaise.

François Ier envoya les Suisses combattre en Italie sous les ordres du maréchal Lautrec. Ce fut dans cette campagne qu'ils accusèrent une vénalité révoltante, et démentirent en un jour le désintéressement dont ils avaient fait preuve sous le comte de Montpensier. Ils continuèrent à servir la France en Italie et se trouvèrent avec l'amiral Bonnivet à l'affaire de la Sesia.

A Pavie, désespérés de n'avoir pu sauver le roi, ils laissèrent trois mille des leurs sur le champ de bataille. A Cerisolles, ils se couvrirent de gloire, comme l'avai promis Blaise de Montluc qui, avant le combat, dit dans un mémoire au roi sur son armée de Piémont : *Il y a d'ailleurs treize enseignes des Suisses; ils vous feront mieux prouesse que nous qui sommes vos subjects, et vous envoyeront les noms de tous leurs hommes pour les envoyer aux Cantons, afin que s'il y en a quelqu'un qui ne fasse son devoir, il soit dégradé des armes.*

A peine monté sur le trône, Henri II, pour se concilier l'amitié des cantons, les pria d'être les parrains d'une fille que la reine venait de mettre au monde. L'ambassadeur du canton de Zurich porta la princesse à l'église, et celui de Schwitz eut l'honneur de l'en ramener. A la suite de cette cérémonie, les traités d'alliance furent renouvelés, et il y fut spécifié, entr'autres conditions, qu'à l'avenir les levées ne pourraient être au-dessous de six mille soldats, ni au-dessus de seize mille, à moins que le roi ne se mît lui-même à la tête des troupes. Ces clauses furent observées jusqu'au milieu du dix-septième siècle, époque à laquelle les cantons s'engagèrent à fournir le nombre d'hommes qui leur seraient demandés.

Le roi commença par enrôler douze mille Suisses, qui firent la campagne des Évêchés et celle du Piémont, sous les ordres de Guillaume Frœlich, de qui le duc de Guise disait : *Petit de corps, mais gros de cœur;* il combattit même dans leurs rangs à la bataille de Renty, et, après l'action, il fut si satisfait de la conduite de ses alliés, qu'il nomma chevaliers de ses ordres leur général, deux colonels et plusieurs capitaines.

L'historien La Popelinière, en parlant de cette bataille, dit que le connétable de Montmorenci retira devers Renty le bataillon des Suisses, lesquels, suivant leur ancienne coutume, envoyèrent demander au roi la gendarmerie pour les soutenir [1]; mais le roi leur dit pour réponse *que lui-même voulait vivre et mourir avec eux, et qu'il s'assuroit tant de leur promesse et bonne volonté, qu'il délibéroit ne point les abandonner, résolu de leur montrer que tant en pleine vie que sur le pas de la mort, si elle se présentoit, il les honorerait comme ses parrains et fidèles alliés de luy et de son royaume.*

Sous ce même roi, les Suisses furent chargés presque exclusivement de soutenir

[1] Les Suisses avaient conçu une telle idée de la gendarmerie française à la journée de Marignan, qu'après le traité de 1516, lorsqu'ils furent rentrés dans le rang de nos armées, ils ne voulurent plus marcher au combat ni monter à l'assaut, sans être appuyés par elle. En sorte que durant la période des guerres de François Ier à Henri IV, les gendarmes et les Suisses formèrent presque toujours brigade ensemble.

l'honneur militaire de la France dans le Piémont. La prise de Casal, de Volpiano, de Monte-Calvo, la longue défense de Sienne, sous les ordres de Montluc, les couvrirent de gloire. Il est vrai que dans cette dernière circonstance, au dire de Montluc lui-même, les dames siennoises, divisées en compagnies, vinrent les encourager et prendre part aux travaux du siége. On n'est plus surpris après cela qu'ils l'aient fait durer plus de dix mois.

Dans les guerres de religion qui désolèrent si longtemps la France, les Suisses furent les plus fermes soutiens de la monarchie. Nous les verrons, au siége de Rouen, élargir la brèche par laquelle le roi, la reine-mère et le parlement entrent dans la ville; à la bataille de Dreux, assurer la victoire, qui eût échappé à l'armée royale sans leur héroïsme, et, pour rappeler le langage admiratif d'un historien contemporain, « remporter la gloire d'avoir mieux combattu ce jour-là que les légions romaines dans les quatre cent vingt-cinq batailles qu'elles avaient gagnées ; » sur la route de Meaux à Paris, ils feront un rempart de leur corps à Charles IX et à toute la cour, en les plaçant au milieu d'un bataillon carré que les efforts de la cavalerie protestante ne parviendront pas à enfoncer; à Saint-Denis, à Jarnac, à Montcontour partout enfin ils se montreront intrépides. Au combat d'Arques, ils protégeront l'artillerie de Henri IV, et à Ivry, où ils seront dans les deux camps, le généreux Béarnais respectera la retraite de ceux de Mayenne pour rendre hommage à leur bravoure.

Remarquons en passant qu'à l'époque où les Suisses se trouvaient à la fois dans le parti catholique et le parti protestant, il n'y avait que les premiers, ceux de l'armée royale, qui servissent en vertu de capitulations et fussent avoués par les cantons.

Tels ont été les Suisses depuis le milieu du quinzième siècle, tels aussi nous les retrouverons plus tard, braves, dévoués, infatigables, réunissant, en un mot, toutes les qualités qui font l'homme de guerre. Selon nous, on ne s'est pas suffisamment pénétré en France de l'importance des services que les Suisses nous ont rendus ; on n'a voulu voir en eux que des mercenaires mettant leur sang à l'enchère, et rien de plus. C'est une erreur. Des mercenaires n'auraient pas eu le dévouement qu'ils ont si souvent montré. Sans doute ils ont quelquefois eu le tort, si c'en est un, de tenir à être régulièrement payés, et leur exigence à cet égard a donné lieu à un proverbe connu. Montluc même, qui les appréciait, les a sévèrement condamnés. « Les Suisses servent bien, dit-il ; mais il ne faut pas que l'argent manque, car ils ne se paient pas de paroles. » Faut-il donc s'en étonner? Ne sait-on pas qu'ils n'avaient point, comme les troupes nationales, ni comme les autres troupes étrangères liées au service de la France, la ressource de la maraude pour compenser l'absence ou l'insuffisance de la solde? Chez eux, le vol d'une poule était puni de mort, et l'on peut croire que s'ils se fussent montrés plus désintéressés, ce n'eût été qu'aux dépens de la discipline.

A tout prendre, les rois de France n'eurent pas à regretter les sacrifices que ces troupes leur coûtèrent; s'ils répandirent quelques largesses sur elles, celles-ci, en

plus d'une occasion, versèrent leur sang pour eux, et, en fin de compte, les rois de France savaient bien qu'ils ne perdaient pas à cet échange. Aussi n'était-il point de petits priviléges qu'ils ne leur accordassent, jusqu'à celui de faire établir boutique par leurs vivandières partout où les Suisses étaient en garnison, « pour fournir à eux seulement toutes les choses nécessaires, sans qu'aucuns magistrats ni officiers majors de places les en puissent empêcher. »

Ils ne négligeaient rien non plus pour les retenir sous les drapeaux français, et leur faire oublier leur patrie : de là cet emploi d'un bouffon par compagnie, d'un *loustic,* dont le nom, emprunté à la langue allemande, est resté dans la nôtre ; de là l'institution de différents jeux gymnastiques ; de là ces danses armées qui avaient quelques rapports avec celles de la Grèce antique ; de là enfin l'interdiction aux musiques militaires de jouer le *Ranz des vaches,* dont la rude harmonie rappelait aux enfants de la Suisse leurs villages, leurs troupeaux et leurs montagnes.

(A suivre.)

NOTES SUR QUELQUES MARCHES ET EXPÉRIENCES

FAITES EN SUISSE DEPUIS 1844 PAR L'ARTILLERIE DE MONTAGNE.

La *Gazette militaire suisse* a publié un résumé des excursions faites dans les écoles fédérales avec le matériel de l'artillerie de montagne. Cet exposé, quelque succinct qu'il soit, nous a paru démontrer si clairement l'importance de cette artillerie pour notre pays, que nous avons cru devoir le faire connaître à nos lecteurs.

C'est en 1844, pendant l'école militaire fédérale à Thoune, que les premiers essais ont eu lieu sous la direction du colonel Denzler. On y employa seulement 2 mulets. Les bâts et le harnachement étaient de confection française. Dans une première marche on traversa Blumenstein, on se rendit sur le Gournigel et l'on revint par Watteville. La seconde fut plus intéressante que la première ; en passant par Erlenbach on se rendit sur la chaîne du Stockhorn, et en passant par la crête de la Wahlalp on descendit à Blumenstein.

Le canton des Grisons qui, comme le Valais, doit fournir une batterie d'artillerie de montagne, ne possède pas de mulets [1] ou du moins en a très-peu ; on s'y sert généralement de chevaux de bât comme bêtes de somme. Les bâts français y furent trouvés, et avec raison, très-convenables pour les mulets, mais fort mal construits pour les chevaux. Un bât tel que ceux dont on se sert dans ce canton fut envoyé à Zurich pour qu'on y fît les modifications nécessaires pour recevoir le chargement des bouches à feu, des affûts et des caissettes à munition de l'artillerie de montagne. On ne procéda qu'avec précaution à ces modifications et l'on finit par construire un nouveau modèle qui différait notablement du bât reçu des Grisons.

Dans l'été de 1845, sous la direction du colonel Denzler et du lieutenant-

[1] Il faut distinguer le *mulet* proprement dit du *bardeau* ou *bardot.* Le *mulet* (maulthier) est le plus grand, il est le produit du croisement du baudet avec la jument. Le *bardeau* (maulesel) est plus petit et il est produit par le croisement de l'étalon et de l'ânesse. On sait du reste que ces métis ne se reproduisent pas entr'eux.

colonel Wehrli, on fit des essais d'une certaine importance avec deux bâts construits d'après le nouveau modèle. On partit de Coire avec trois chevaux de bât et un obusier de montagne avec son affût et son armement. La petite colonne passant par Andeer se rendit dans le val Ferrära, et arriva à Crot dans la vallée d'Avers. La distance entre Andeer et Crot avait été franchie en un jour. Le lendemain on se rendit à Stalla ou Bivio en passant par Cresta et en franchissant la Valetta (8200'). Le troisième jour on se rendit, en traversant le Julier (6830') à St-Moriz où l'on fit une halte de deux jours pour guérir les blessures faites par les bâts (il n'y en avait aucune de grave), et pour apporter quelques modifications aux panneaux des bâts. De St-Moriz on se rendit à Zuz et de là, en passant par la vallée de Sulzanna, on franchit la sauvage Scaletta (dans un endroit où, quelques semaines auparavant, une avalanche avait emporté plusieurs hommes et des chevaux) et on atteignit enfin Davos. De là on regagna Coire en deux jours, en passant par Klosters, Sernens, Fideris et en descendant tout le Prättigau.

Depuis 1845 on fit peu d'excursions avec l'artillerie de montagne. Notons cependant qu'en 1846 le major Burkhardt se rendit de Thoune à Interlaken en passant par Merligen (rive droite du lac de Thoune), où il n'existe en quelques endroits qu'un sentier presque impraticable.

En 1853, la question de la construction des bâts fut vivement reprise. En 1854, la batterie de montagne des Grisons fit une excursion de deux jours sous le commandement du major Schulthess. Dès lors cet officier s'appliqua avec succès à améliorer les bâts, dont il avait reconnu les défectuosités pendant cette marche.

En septembre 1856, la batterie de montagne La Nicca fit, sous la conduite du colonel Wehrli, avec des bâts d'une construction nouvelle qui se rapprochaient davantage de celle des bâts qui sont employés dans les Grisons, une excursion de 4 1/2 jours. La première demi-journée fut consacrée à une course d'essai sur une élévation assez rapprochée de Coire, puis la colonne passant par la vallée de Schalfick, gagna Langwiesen et se rendit à Davos en franchissant le Strelapas. Ici le mauvais temps empêcha la colonne de se rendre dans l'Engadine par la Fluela et elle dut, en passant par les Züge, gagner Alveneu et de là Coire en passant par Parpan. On reconnut avec un grand plaisir que pas un seul cheval n'était blessé.

Nous avons omis de dire que déjà en mai 1856, avec les bâts modifiés et des chevaux qui n'étaient point du tout accoutumés au service de bêtes de somme, on s'était rendu dans un après-midi de Lucerne au Righi-Kulm, et le lendemain à Gersau en passant par le Righi-Scheidegg. Le premier jour la colonne essuya un violent orage, le second elle eut beaucoup à souffrir d'une très-grande chaleur, malgré cela aucun cheval ne fut blessé par son bât.

Le nouveau modèle de bâts pour chevaux étant trouvé, il s'agissait de modifier le bât pour mulets d'après les mêmes principes. Dans ce but le colonel Wehrli fit des essais à Thoune en octobre de la même année. Partie de Weissenbourg, sa colonne se rendit aux bains du Gournigel en franchissant la Morgeten et le Gantrischkümmli; le lendemain elle gravit la montagne du Gournigel, puis sans cher-

cher un chemin, elle descendit droit en bas sur Blumenstein. Le premier jour la colonne avait éprouvé de grandes difficultés pour descendre du Gantrischkümmli qui était recouvert d'une couche de verglas, les mulets n'étant pas mouchetés. La marche dura de 7 heures du matin à 7 heures du soir, ainsi 12 heures pendant lesquelles on ne fit qu'une seule halte de 1 1/2 heure. Les mulets étaient très-fatigués. On remarqua que dans des descentes très prolongées, le bât tendait toujours à glisser en avant.

En 1857, la batterie du Valais, sous la conduite du major Schulthess, se rendit à Thoune en passant par Louëche et la Gemmi, elle rentra en Valais en passant par le Simmenthal, Château-d'Œx, les Mosses et le Sépey. D'après les résultats de cette excursion, il est probable que l'on conservera pour les mulets le bât français, mais qu'on adoptera pour les chevaux le bât modifié dont nous avons parlé plus haut. Toutefois il y a encore des essais à faire. Le bât français, qui est court, ne convient pas aux chevaux et le long bât grison ne peut aller aux mulets, parce que l'épine dorsale et la courbure des côtes diffèrent chez ces deux animaux. Les mulets ont relativement une colonne vertébrale plus forte, et particulièrement une réunion plus forte des hanches avec les reins, ce qui donne une croupe meilleure et moins chancelante. En outre la courbure de leurs côtes est moins prononcée, ce qui est favorable à une bonne assise du bât. On ne rencontre pas chez les mulets une aussi grande variété de formes que chez les chevaux qui tendent chaque jour, par le mélange infini de leurs races, à s'éloigner du type primitif.

Outre ces excursions qui avaient été faites en vue surtout de chercher un bon modèle de bâts, le lieutenant-colonel Borel a fait en 1853, à Sion, et en 1855 à Fribourg, des courses de montagne fort intéressantes, mais qui avaient plutôt pour but d'y exercer la troupe que de faire des recherches sur la meilleure forme à donner aux bâts. Une belle marche fut exécutée sous la conduite du même officier de Lucerne par le Righi à Gersau et à Schwytz, et le second jour retour à Lucerne en passant par Seelisberg et Stanzstad.

Toutes ces marches prouvent suffisamment que nous possédons les éléments d'une bonne artillerie de montagne.

Le *Conseil fédéral* vient de décider de soumettre à une commission de 3 experts, les plans de nouvelles casernes que l'on doit construire à Thoune. Espérons que cette importante amélioration sera promptement menée à bonne fin, et que nos officiers n'auront plus à rougir en conduisant des étrangers dans les casernes de notre principale place d'armes.

Le 11 avril, les officiers d'artillerie du canton de Berne ont été convoqués à Berthoud par le chef du corps, M. le lieutenant-colonel Manuel. Un toast porté par cet officier au colonel Denzler a provoqué une lettre chaleureuse dans laquelle le colonel dit que si en 1836 il a renoncé à sa place d'instructeur en chef d'artillerie, ce n'est point comme quelques-uns l'ont prétendu, pour se retirer tout-à-fait du service en temps de paix, mais pour faire place à des forces plus jeunes et pour satisfaire à des exigences de famille. « Au contraire, dit-il, je consacre toujours plus mon temps

» aux progrès de l'artillerie, étude dont une pratique de 20 ans m'a fait une seconde » nature. Puissé-je un jour être à même de me rendre encore utile à mon arme plus » activement que je ne puis le faire maintenant. »

Une commission composée de MM. les Drs Lehmann, médecin en chef de l'armée fédérale; Wieland, Erismann, Brière et Diethelm, médecins de division, s'est réunie à Berne, et, après une longue et vive discussion, s'est prononcée en faveur de l'introduction dans l'armée fédérale de compagnies chargées du service sanitaire. Bien composées et bien instruites, ces compagnies pourraient rendre de très grands services et combler un vide qui existe réellement dans notre organisation militaire. Nous savons que la science et le dévouement ne feront pas défaut aux instructeurs chargés de former ce nouveau corps; mais pourra-t-on leur accorder assez de temps et des ressources suffisantes pour pousser assez loin l'instruction ?

M. le colonel Bontems est appelé à reconnaître encore une fois le terrain avant les grandes manœuvres à Luziensteig.

Dans sa séance du 7 avril 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Bezencenet*, Edouard, à Aigle, médecin d'escadron de cavalerie. — M *Chappuis*, Frédéric, à Rivaz, capitaine de chasseurs de gauche du 3me arrondissement. — M. *Bartré*, Paul, à Aubonne, premier sous-lieutenant de grenadiers no 2 de réserve du 4me arrondissement. — Le 9, M. *Reymond*, Auguste-David, au Pont, major du bataillon de réserve du 5me arrondissement. — M. *Pasche*, Charles-Louis, à Oron, second sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Delaraye*, Marc, à Lausanne, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 3me arrondissement. — M. *André*, Henri, à Ste-Croix, lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 6me arrondissement. — Le 12, M. *Widmer*, Henri, à Lausanne, capitaine de mousquetaires no 3 de réserve du 3me arrondissement. — Le 16, M. *Rochat*, Eugène, à Romainmotier, premier sous-lieutenant de la batterie attelée no 2, arrondissement 3. — M. *Brélaz*, George, à Lutry, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc no 2, arrondissement 4, 5, 6 et 8. — M. *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Cottier*, Jules-Alfred, à Rougemont, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche de réserve du 2me arrondissement. — M. *Magnenat*, Jean-Samuel, à Aubonne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4me arrondissement. — M. *Junod*, Louis, à Champvent, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 6me arrondissement. — Le 17, M. *Grand*, Paul, à Lausanne, major du bataillon d'élite du 3me arrondissement. — M. *Dapples*, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant d'artillerie de parc no 2, arrondissement 4, 5, 6 et 8. — M. *Dessous l'Eglise*, Frédéric, à Prangins, second sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 4 arrondissement. — M. *Favey*, Jules-Louis, à Pompaples, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7me arrondissement. — M. *Perret*, François-Henri, à Bremblens, capitaine de mousquetaires no 3 de réserve du 7me arrondissement. — Le 21, M. *Constançon*, Chs, à Yverdon, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 6me arrondissement. M *Oguay*, Henri, à Aubonne, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 4me arrondissement. — M. *Mayor*, Charles, à Montreux, second sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Brolliet*, Jean-Samuel, à La Rippe, capitaine de mousquetaires no 1 d'élite du 4me arrondissement. — M. *Jaquier*, Jean-François, à Rolle, capitaine de mousquetaires no 4 d'élite du 4me arrondissement. — Le 23, M. *Jaunin*, Jean-Daniel, à Fey, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 5me arrondissement. — M. *Oguey*, Vincent, à Ormont-dessous, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 2me arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 9 Lausanne, 12 Mai 1858 IIIe Année

SOMMAIRE. — Fusée Breithaupt pour projectiles creux. — Soins et précautions hygiéniques que nécessite la santé des troupes en campagne. — Les troupes suisses au service de France *(suite et fin)*. — Bibliographie. Petzholdt *(suite)*. — Chronique.

FUSÉE BREITHAUPT
POUR PROJECTILES CREUX.

Le capitaine Breithaupt (corps d'artillerie de la Hesse-Electorale) est parvenu à faire une fusée qui jusqu'ici semble réaliser l'idéal d'une fusée solide, durable, facile à graduer et applicable aussi bien aux shrapnels et aux bombes qu'aux obus ordinaires. Si cette invention réalise dans la pratique ce qu'elle promet, ce sera un immense progrès pour l'artillerie.

Cette invention permet d'employer des fusées graduées [1] avec les obusiers longs, et l'on peut à volonté faire éclater les obus devant l'ennemi, soit vers la fin de leur trajectoire, soit après les premiers ricochets.

Les inconvénients des fusées en bois dont on s'est servi jusqu'à présent sont comme on le sait très nombreux, et proviennent des propriétés mêmes de la matière qui sert à leur confection. Le bois dont elles sont faites, quelques soins que l'on ait apportés soit à le choisir, soit à le sécher, soit à le travailler, est toujours plus ou moins sujet aux influences de l'atmosphère, il se contracte ou se dilate selon la plus ou moins grande humidité de l'air, de telle sorte que la colonne de composition qui est battue dans le canal de la fusée est plus ou moins fortement maintenue contre les parois de ce canal selon que son diamètre s'augmente ou se rétrécit. Il en résulte que dans le tir, ou bien une partie de la composition est chassée en dehors de la fusée et l'obus n'éclate pas; ou bien le feu pénètre rapidement jusqu'à l'extrémité de la fusée, la durée de la combustion devient trop courte, l'obus éclate trop tôt et ne produit qu'une partie de son effet.

[1] *Tempiren* que nous rendons par graduer; proprement, régler le *temps* que doit durer la combustion de la fusée.

Il arrive souvent qu'une fusée trop desséchée est totalement chassée hors de l'obus, qui éclate alors devant la bouche de la pièce.

Tous ces inconvénients disparaissent par l'emploi de fusées en métal, qui, lors même qu'on les garde pendant des années, ne présentent jamais la moindre altération.

Un autre inconvénient des fusées en bois, provient de ce qu'en les chassant dans l'œil de l'obus on ébranle fortement la colonne de composition dans laquelle il se détermine des fentes ou une désagrégation de la matière, qui a pour conséquence encore que l'obus n'éclate pas ou qu'il éclate trop tôt. Il est vrai que dans beaucoup d'artilleries on remédie à cet inconvénient en plaçant les fusées au moyen de presse au lieu de les enfoncer au maillet.

Le major belge Bormann est le premier qui eut l'idée de faire des fusées en métal dont la composition serait disposée sous forme d'anneau circulaire autour de l'axe de l'œil du projectile au lieu d'être disposée sous forme de colonne dans le sens de cet axe. C'est cette fusée qui, modifiée par le capitaine hanovrien Siemens, est adoptée chez nous pour les shrapnels ou obus à balles. Cette fusée ne présente aucun des inconvénients des fusées en bois et la durée de sa combustion peut être réglée avec la plus grande exactitude. L'opération de la graduation de la fusée, qui consiste à couper avec un ciseau de forme particulière la petite couche de métal qui recouvre le canal de composition, ne présente en elle-même aucune difficulté dans un exercice ordinaire, mais il est à craindre que dans la chaleur du combat elle soit faite avec inexactitude, ce qui fausserait complétement la durée de combustion et ferait ainsi disparaître le principal avantage de la graduation des fusées, ou il pourrait même se faire que l'opération n'étant faite qu'imparfaitement, la fusée ne prit pas feu du tout.

Le capitaine Breithaupt est parvenu à obvier très heureusement à cet inconvénient, en remplaçant la couche de métal fixe et immobile qui recouvre la composition par une plaque mobile.

Sa fusée se compose : d'une partie principale ou corps qui se visse solidement dans l'œil du projectile au moyen de pas de vis; d'une plaque mobile dans laquelle est pratiqué d'ors et déjà le trou de graduation; d'une vis de pression qui sert à arrêter le mouvement de la plaque mobile. — Le métal du corps de fusée et de la plaque mobile est un mélange à parties égales de zinc et d'étain. — La plaque mobile est doublée à sa partie inférieure de peau de daim chamoisée que l'on frotte de talk pulvérisé très fin, pour faciliter le glissement. — Dans le trou de graduation on fixe quelques brins de mèche de communication. — Un talon faisant saillie sur la plaque mobile sert à

la faire mouvoir. — Un trait peint en rouge près du trou de graduation sert d'index. — Dans le corps de fusée sont ménagés : le canal circulaire qui reçoit la composition qu'on y introduit de haut en bas au moyen d'une presse, et la chambre à poudre qui est amorcée avec de la poudre très fine. A la partie extérieure du corps de fusée est collée une bande de papier portant des divisions qui servent d'échelle de graduation.

La composition dont sont chargées les fusées pour shrapnels consiste en poudre à canon pulvérisée très fin. La composition pour obus ordinaires est plus lente et jusqu'ici elle contient 9 parties de salpêtre, 3 parties de soufre et 8 parties de pulverin.

La chambre à poudre est fermée au-dessous, d'abord par une rondelle de papier, puis par une rondelle de fer blanc bien plat et bien uni. Le métal du corps de fusée est ensuite rabattu par une forte pression tout autour de la rondelle de fer blanc afin de maintenir et de bien fermer le tout. Une couche de vernis à la gomme laque garantit de l'humidité cette partie inférieure de la fusée.

Les échelles de graduation sont collées avec une solution de gomme laque et de térébenthine de Venise. On les recouvre d'une épaisse couche d'amidon et enfin on les vernit avec du vernis de sandaraque.

Avant de visser la fusée dans l'œil du projectile, on perce avec un poinçon la rondelle de fer blanc, on place sous une large assise ménagée à sa partie supérieure une rondelle coussinet en cuir. Une pointe en cuivre qui traverse la partie saillante du corps de fusée et pénètre dans le projectile empêche tout mouvement du corps de fusée dans l'œil. Lorsque la fusée est vissée, l'échelle de graduation affleure la surface extérieure du projectile, il n'y a que la vis de pression qui fasse saillie.

Pour graduer la fusée (après avoir enlevé la coiffe dont elle est recouverte), on desserre la vis de pression au moyen d'une clef, on amène l'index de la plaque mobile en contact avec le chiffre de l'échelle de graduation qui indique la durée que l'on veut donner à la combustion de la fusée, on resserre la vis de pression et l'on introduit le projectile dans l'âme de la bouche à feu soit avec la main, soit en se servant de la tête du refouloir.

Dans l'artillerie de la Hesse-Electorale, la plus grande durée de combustion des fusées pour shrapnels est de 7 1/2 secondes et celle des fusées pour obus ordinaires est de 14 1/2 secondes. L'échelle de graduation est divisée en huitièmes de seconde pour les shrapnels et en quarts de secondes pour les obus ordinaires.

La forme de l'œil du projectile est suffisamment indiquée par no-

tre dessin. Remarquons seulement que la fusée Breithaupt fait elle-même fonction de vis de culasse. C'est une simplification du système Siemens (notre système actuel pour shrapnels). Les dimensions de la partie taraudée du corps de fusée sont calculées de manière à ce qu'on puisse aisément tarauder les obus ordinaires pour recevoir des fusées Breithaupt.

Dans le dessin ci-joint on a désigné par :

a. — La vis de pression;
b. — La plaque mobile;
c. — Le trou de graduation;
d. — Le talon de la plaque mobile;
e. — La doublure en peau de daim chamoisé;
f. — La rondelle coussinet en cuir corroyé;
g. — La composition disposée circulairement;
h. — La chambre à poudre;
i. — La lumière;
k. — La rondelle de fermeture;
l. — L'échelle de graduation.

On peut résumer les avantages de ce système de fusées :

1. — Inflammation plus sûre des fusées dans les canons et dans les obusiers longs et courts, avec charges fortes ou charges faibles. Transmission plus certaine du feu à la charge d'éclatement du projectile. Plus grande uniformité dans la durée de combustion de longueurs égales de composition.

Sur 1400 projectiles de toute espèce tirés avec de ces fusées pour shrapnels, il n'y en a que 1 à 2 pour cent qui n'ont pas éclaté; pas un seul n'a éclaté trop tôt. Avec des fusées à composition lente (fusées pour obus ordinaires) il s'en présentait un peu plus souvent qui n'éclataient pas. Ces essais ont été faits dans des circonstances très diverses et presque par tous les corps d'artillerie de l'Allemagne.

2. — L'opération de la graduation des fusées est extrêmement rapide, 8 à 10 secondes suffisent avec des hommes exercés. Elle ne présente pas plus de difficultés que de fixer la hausse à la hauteur voulue.

3. — Les divisions de l'échelle de graduation sont plus visibles, plus distantes et permettent par conséquent une plus grande exactitude que les divisions de notre fusée de shrapnels actuelle.

4. — Le trou de graduation pratiqué à l'avance dans la plaque mobile est presque la moitié plus gros que celui que l'on peut faire avec l'instrument à graduer dans une fusée de shrapnels. De là une inflammation plus sûre.

5. — On peut corriger la durée ou la graduation de la fusée tant

Fusée Breithaupt.

Plan.

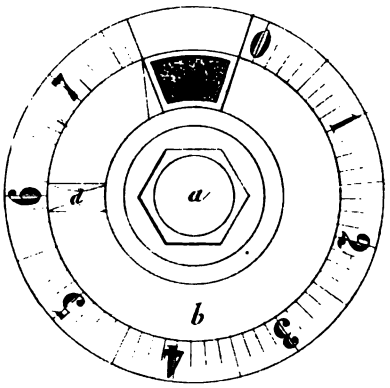

Elévation.

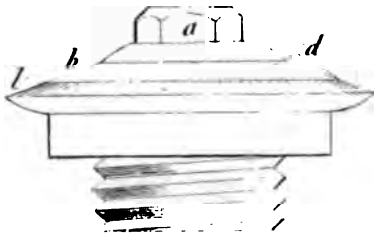

Coupe.

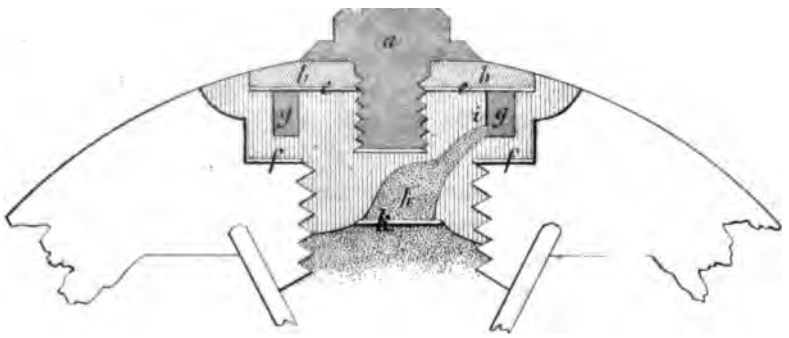

Lith. Spengler & Cie

que le projectile n'est pas tiré. Il n'en est pas de même avec nos fusées de shrapnels actuelles, qui, une fois graduées, ne peuvent supporter de correction que pour un temps plus court.

6. — La confection des fusées est plus simple et plus facile que celle des fusées actuelles de shrapnels. Elle n'exige ni tournage ni soudage.

7. — La fusée est très facilement vissée et dévissée sur le projectile à l'aide de sa clef.

Quant aux frais ils sont, il est vrai, plus élevés que pour les fusées en bois.

Avec les charges employées encore actuellement pour nos obusiers longs, la durée de 7 secondes devrait suffire pour tous les cas, il serait donc possible de n'avoir à l'avenir qu'une seule fusée pour les shrapnels et les obus ordinaires. On pourrait avec ces fusées faire éclater les obus ordinaires au moment voulu, de manière à leur faire produire leur maximum d'effet.

Si nous sommes bien informés, le Département militaire fédéral a pris des mesures pour que cet important progrès de la pyrotechnie soit mis à l'essai chez nous, et il est à espérer que le résultat de ces essais sera une amélioration capitale du feu de nos obusiers.

(Allgemeine Schweizerische Militär-Zeitung.) H. H.

SOINS ET PRÉCAUTIONS HYGIÉNIQUES

QUE NÉCESSITE LA SANTÉ DES TROUPES EN CAMPAGNE.

Nous croyons utile de reproduire un passage de l'ouvrage du Dr Baudens : *La guerre de Crimée*, sur les soins paternels que le maréchal Bugeaud savait si bien prendre de la santé de ses troupes. C'est cette industrieuse activité qui sait tirer parti des moyens les plus simples en vue du bien-être de tous, qui fait en campagne la supériorité du vieux soldat, du *troupier*. Si ces soins ont été jugés par le maréchal Bugeaud si importants pour une armée permanente, que devrait-il en être pour une armée de milices, dont les hommes sont en général habitués à une vie plus douce, à un *confort* relativement plus grand que les soldats des troupes de ligne ne peuvent en trouver même dans leurs garnisons.

« Les bonnes traditions de l'armée d'Afrique n'étaient pas mises en oubli. Elles remontent au maréchal Bugeaud, qui a donné l'exemple d'une bien vive sollicitude

pour le soldat. Quand il commandait une expédition, il avait toujours soin dès la veille de reconnaître la direction de la route du lendemain et les obstacles qui pouvaient s'y rencontrer, afin d'échelonner le départ des régiments à des heures différentes, et de ne jamais leur laisser inutilement le sac sur le dos.

» Les colonnes partaient en toute saison dès le point du jour, après avoir pris le café ou mangé la soupe; chaque bidon était rempli d'une légère infusion de café (en Afrique le café a été substitué aux liqueurs spiritueuses, plus convenables dans les pays froids et humides). Après 3/4 heure de marche, on faisait toujours une halte de 20 minutes: on partait pour ne plus s'arrêter que peu d'instants, d'heure en heure. Le maréchal présidait lui-même au passage des gués. Les hommes ôtaient le pantalon, gardaient guêtres et souliers. Quand l'eau était profonde, on formait la chaîne et des cordes étaient tendues en guise de rampes. Des factionnaires étaient postés près des sources d'eau fraîche qui se trouvaient sur le chemin, pour empêcher les soldats de s'y désaltérer; sage mesure qui préservait de bien des maladies. Quand elles n'étaient pas trop attardées par les coups de fusil, les troupes arrivaient au bivouac vers 10 heures du matin. Elles avaient ainsi le temps de s'y bien installer, de faire convenablement la soupe, de laver leur linge et de se remettre de leurs fatigues. L'emplacement des camps était choisi autant que faire se pouvait, sur des lieux élevés, loin des marais, à proximité de l'eau et du bois. Quand on savait que le bivouac était privé de bois, chaque soldat portait sur son sac un petit fagot et en guise de canne un bâton qu'on brûlait au bivouac.

» Souvent le maréchal goûtait la soupe des ordinaires et s'assurait lui-même que la ceinture de flanelle (réglementaire) était autour des reins et non dans le sac. A la tombée de la nuit il allait poster les grand'gardes et les vedettes. Il rentrait le dernier dans sa tente et faisait camper une compagnie près de lui, afin d'avoir toujours immédiatement sous la main quelques hommes en cas d'alerte ou d'attaque nocturne. Il s'indignait des fatigues inutilement imposées aux troupes en campagne, telles que parades, manœuvres, alignements. Un jeune colonel, en arrivant au bivouac, avait laissé pendant 10 minutes son régiment sous les armes avant de lui faire former les faisceaux. « On voit bien, Monsieur, s'écria le duc d'Isly, que vous n'avez jamais porté le sac sur le dos. » — Bien qu'il admît dans son intimité le médecin en chef de ses ambulances, il voulait apprécier par lui-même l'état sanitaire et les digestions de la troupe en jetant un coup d'œil sur le sol autour du bivouac (on sait que les diarrhées et la dyssenterie sont très redoutables parmi les troupes en Afrique). Il savait arrêter à propos les indispositions légères par un jour de repos, une ration supplémentaire de riz, de viande, de café ou de vin.

» Sachant que la moitié des soldats qui entrent aux ambulances ou qui restent en arrière, s'exposant à avoir la tête coupée par les Arabes, ne sont le plus souvent que des hommes écloppés par une chaussure trop étroite, il prescrivait aux colonels de ne jamais laisser délivrer une paire de souliers qui n'eût été essayée avec soin et de s'assurer souvent par eux-mêmes de l'état des chaussures, qui devaient être chaque jour assouplies par une couche de graisse. A l'exemple du maréchal Clausel,

son prédécesseur, il affectait une compagnie au service de l'ambulance pour la suivre, en dresser les tentes, la pourvoir d'eau et de bois ; il visitait souvent les blessés et les malades et sa présence remontait leur moral. En échange de tous ses soins, qui l'avaient fait surnommer le père des soldats, le maréchal Bugeaud trouvait toujours au moment du combat des troupes énergiques, pleines de santé, d'enthousiasme et d'ardeur belliqueuse. »

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE.

(Suite et fin [1].)

Il faut rendre justice aux Suisses : ils furent les véritables créateurs de l'infanterie, ils servirent de modèle à toutes les nations de l'Europe par leur instruction militaire, et depuis le camp du Pont-de-l'Arche jusqu'au camp d'Ivry, ils donnèrent aux troupes françaises des leçons et des exemples auxquelles celles-ci durent plus d'une victoire.

« La principale force de leur infanterie, dit Zurlauben, consistait dans sa manière de combattre, rangée en trois bataillons de trois et quatre mille hommes, et dans la longueur de ses piques de dix-huit pieds dont elle se couvrait en campagne, formant ce qui s'appelait le hérisson, en sorte que son ordonnance était une citadelle mobile où la gendarmerie française même faisait brèche avec peine. Cette infanterie était dans une armée ce que sont les os dans le corps humain. Elle était souhaitée, dans les troupes françaises, non seulement pour sa bravoure et pour sa discipline, mais aussi pour sa patience, qui ne se décourageait jamais. » Brantôme, qui n'avait pas les raisons de Zurlauben pour s'ériger en admirateur de ces troupes, ne dit-il pas quelque part : « J'ai veu en nos armées, quand nous avions un gros de Suisses, nous nous estimions invincibles, ce nous sembloit. »

Ces piques redoutables dont il est question à chaque page de leur histoire étaient en effet leur arme principale ; ils portaient encore l'espadon attaché derrière le dos et une épée à la ceinture ; le plus petit nombre se servait de l'arme à feu. En général, à la fin du seizième siècle, ils avaient encore le costume et l'armure qu'on leur avait vus à Grandson, la pique et le sabre, les chausses bouffantes et les toques à plumes.

Donnons un aperçu des principales levées de troupes faites dans les cantons durant cette période :

Depuis la première capitulation de 1480 jusqu'à 1524, cinquante-quatre mille Suisses servent successivement en France. Dix mille autres, appelés en 1526, demeurent au service de François Ier jusqu'en 1536. Ils forment trois régiments sous le commandement de Claude de Savoie, comte de Tende. Jacques de Rovereaz était colonel d'un de ces régiments.

[1] Voir les nos 7 et 8.

De 1537 à 1543, quarante mille Suisses, sous les ordres des colonels Jean Juncker, Henri Kaldshmidt, Jérôme de Lutternaw, Antoine de Salis, Saint-Julien, se trouvent aux armées du Roussillon, de Picardie et en Italie.

Le comte de Gruyères conduit, en 1543, cinq mille Gruyériens à l'armée d'Italie. Le colonel Furly amène trois mille Suisses à la même armée l'année suivante.

Tous les Suisses appelés depuis au service de France furent enrégimentés.

Les colonels Jérôme de Lutternaw, de Soleure, et Guillaume Frœlich lèvent chacun un régiment, en 1551, pour servir en Piémont. Ces corps passent en Picardie en 1553 et sont congédiés le 21 septembre de cette année.

Le colonel Nicolas Irmi, de Bâle, lève un régiment, en 1552, pour l'expédition de Lorraine. Ce régiment passe en Picardie et est congédié le même jour que les précédents.

Le colonel In der Halden amène, en 1554, à l'armée de Picardie, un corps suisse qui porte le titre de régiment des Cantons. Il est congédié la même année.

Enfin à ces régiments s'ajoutent ceux des colonels Hug, Van Pro d'Uri, Hohen Sax, Schawenstein, en 1557; Tschudy, Guillaume Frœlich, en 1562: siéges de Bourges et de Rouen, défense de Paris, bataille de Dreux, siéges d'Orléans et du Hâvre; — de Louis Pfiffer [1], levé le 21 juillet 1567 : Meaux, célèbre marche sur Paris, bataille de Saint-Denis; prend le nom de garde suisse du roi, combat à Jarnac, à la Roche-Abeille, à Montcontour, au siége de Saint-Jean-d'Angely, est congédié en 1576. — Ceux de Craffo, Schorno, Heid, qui prend part au siége de La Rochelle, 1573; Tammann, Tugginer, In der Halden, Pettermann, Zurmatten, Frœlich, Tanner, Gaspard Galatti, en 1580 : Barricades de Paris, en 1588; défense de Tours, siége de Paris et combat d'Arques, en 1589; congédié cette année, sauf la compagnie colonelle pour la garde du roi. — Reding, Krepsinger, Schawenstein, grison, levé en 1589 : Bataille d'Ivry; Erlach, Fischer, Arregger. Grissach et Praromann.

Indépendamment du régiment de Glaris, dont Galatti était colonel, Henri IV reçut, pour appuyer ses droits à la couronne de France, trois régiments des cantons de Zurich, Berne et Bâle, commandés par Rischer, Tillemann et Rychener.

A l'exception des Cent-Suisses, la paix de Vervins fit congédier toutes ces troupes. Quatre ans plus tard, le roi conclut un traité avec les cantons pour toute la durée de son règne et de celui de son successeur. Enfin les Suisses s'apprêtaient

[1] Pfiffer (Louis), né en 1530, à Lucerne, d'une famille patricienne, tient une place importante dans l'histoire des Suisses. Il entra fort jeune au service de France, et fut employé en 1553 dans un régiment destiné à protéger la neutralité du comté de Bourgogne. Ce corps ayant été licencié la même année, Pfiffer revint à Lucerne, et peu après il fut nommé sénateur à la place de son père. Il se distingua en 1555 aux siéges de Volpiano et de Monte-Calvo. On verra combien fut admirable la conduite qu'il tint deux ans après, à la tête d'un corps de six mille Suisses avec lesquels il protégea le roi de France contre les attaques des Huguenots. Charles IX le créa chevalier de ses ordres, et lui permit de porter trois fleurs de lis dans son écusson. A la paix, Pfiffer se retira dans sa ville natale dont il fut élu avoyer en 1570. Son crédit dans les assemblées générales était si grand, qu'il leur faisait adopter toutes ses propositions, ce qui lui avait valu le surnom de *Roi des Suisses*. Il mourut à Lucerne le 16 mars 1594. Le nom de Pfiffer se retrouve constamment, et toujours avec honneur, dans les régiments suisses jusqu'en 1792.

à seconder les vues de Henri IV, qui projetait l'abaissement de la maison d'Autriche, au moment où il tomba sous le poignard d'un assassin.

Terminons en disant qu'à cette époque les régiments suisses n'étaient engagés que pour un nombre d'années déterminé, ordinairement quatre ans. Ce temps écoulé, les comptes étaient réglés; le colonel recevait un collier d'or en témoignage de satisfaction et le régiment retournait dans les cantons, remplacé par un autre si besoin était.

Le régiment des gardes suisses fut le premier attaché d'une manière permanente au service de la France.

Cent-Suisses. — Lorsque Louis XI congédia, en 1481, les Suisses qu'il avait fait venir au Pont-de-l'Arche, il eut soin d'en garder cent qu'il attacha à sa personne avec le titre de *gardes du corps*. La compagnie n'était alors commandée que par des officiers suisses; le premier était un lieutenant; le second, un enseigne; le troisième, un vice-lieutenant. Les gardes reçurent d'abord douze livres par mois de solde, deux habits des *couleurs du roi* par an et les *plumes*.

Charles VIII en fit sa garde ordinaire sous le nom de *cent hommes de guerre suisses*, et fit expédier des provisions de capitaine surintendant de cette compagnie à un officier français, Louis de Menton, sieur de Lornay, le 27 février 1496. Leur office consistait à précéder le roi lorsqu'il sortait :

Devant le Roy cent Suisses marchoient,
De jaune et rouge aornez et vestus;
Fifres, tambours, adonques bédonnèrent,
De grands plumaitz leurs têtes phalérèrent
Car chascun d'eulx s'estimoit un Ponthus.

Ce Ponthus était le héros d'un roman qui venait d'être publié à Lyon. A son retour de Naples, le roi leur donna le pourpoint de soie bleue à ses armes, façonné, ainsi que le reste du vêtement, à l'espagnole, galonné d'or et accompagné de la fraise les jours de cérémonie.

C'était un corps privilégié, armé, suivant les époques, de hallebardes ou de pertuisanes, de cannes à pomme d'argent ou d'une épée longue et droite. En temps de guerre, ils portaient le *hallecret*, corselet de fer plus léger que la cuirasse, qui couvrait la poitrine et les épaules.

Leur étendard représentait Saint-Michel terrassant un dragon, et, au milieu, un soleil resplendissant de rayons d'or; le tout se complétant d'une façon bizarre par l'image d'un *porc-épic couronné*.

Catherine de Médicis ajouta, pour la sûreté de Charles IX, deux compagnies de trois cents hommes chacune à la compagnie qui existait déjà; mais elles ne tardèrent pas à être licenciées.

A la formation de la compagnie des Cent-Suisses, le capitaine seul était Français; mais c'était pour cet officier une charge très embarrassante. Souvent il ne savait pas l'allemand que parlaient les Suisses, et les Suisses ne savaient jamais le

français que parlait leur capitaine : de sorte qu'ils ne pouvaient parvenir à s'entendre. Cela dura cependant jusqu'en 1577 ; mais, à cette époque, Charles-Robert de La Marck, qui avait la compagnie, fut bien aise de pouvoir faire exécuter ses ordres par ses soldats. Il n'imagina rien de mieux, pour en être compris, que d'avoir un interprète. Ce fut son domestique, un nommé Destivaux, qu'il revêtit de ces fonctions. Il paraît que Destivaux s'en acquitta à merveille, car le capitaine le récompensa six ans plus tard en le nommant vice-lieutenant. Cette nomination souleva les protestations de la compagnie, qui se plaignit au roi, non pas parce que le nouvel officier avait été domestique, mais parce qu'il était Français et que l'emploi devait revenir à quelqu'un des cantons. Par bonheur pour le protégé de Robert de La Marck, Henri III était alors occupé à se faire nommer chef de la Ligue, et sa nomination lui fit oublier celle de Destivaux. A quelque temps de là, il fut même le premier à accorder une faveur de ce genre au sieur Pardaillan, et, dans la crainte que le capitaine ne consentît point à le recevoir, il lui écrivit : « *Comte, je le veux, car je l'aime.* » Dès ce moment, l'abus fut consacré, et il y eut par la suite, dans chaque grade, moitié Français, moitié Suisses.

La compagnie des Cent-Suisses fut presque toujours considérée comme un corps de parade plutôt que comme un corps militaire. Il est plus juste de dire qu'elle était à la fois l'un et l'autre, d'accord avec le titre qui lui fut donné à son origine, et comme le prouve d'ailleurs le règlement de 1585, signé de Henri III :

« Le Roy veut qu'il y ait douze Suisses jour et nuit près et autour de Sa Ma-
» jesté, et coucheront à la salle des gardes et prendront toujours la cinquième place
» pour paillasse[1] et appelleront leur guet en même temps qu'appellent les autres
» gardes par leur clerc du guet ; auront leurs hallebardes près d'eux pour la seu-
» reté et défense de Sa Majesté, et les défaillans seront châtiés pour la première
» fois de 15 sols, la seconde de vingt-quatre heures de prison, et la troisième dé-
» mis de leurs charges sans rémission.

» Le Roy veut, quand il sortira de sa Maison, que les Cent-Suisses marchent
» devant sa personne ; s'il est en carrosse, seront à la tête des chevaux, ne laisse-
» ront entr'eux que les pages et valets de pied de Sa Majesté, et y aura toujours un
» officier à cheval devant les dits Suisses, et si Sa Majesté est à pied, où seront les
» reines ou autres princes et princesses, marcheront devant le Roy le plus proche
» de sa personne qu'ils pourront.

» Veut Sa Majesté, quand Elle fera entrée de ville, que les dits Suisses mar-
» chent devant Elle, le fifre et les tambours battants ; marcheront trois à trois et
» ne laisseront personne entr'eux que les trompettes de la chambre jouants, les
» chevaliers de son ordre, le connétable et premier écuyer, les huissiers de la
» chambre portant les masses ; ainsy conduiront Sa Majesté jusques au proche du
» chœur de l'église, et de là ils seront commandés.

» Veut Sa Majesté que, quand il se fera une procession royalle, la compagnie

[1] Les quatre premières étaient pour les compagnies de gardes du corps.

» des Cent-Suisses aille à la tête de la croix et de la musique, sans que personne
» soit entr'eux et Sa Majesté, jusques au chœur de l'église, s'il y en a.

» *Item,* veut aussy Sa Majesté que, quand la cérémonie se fera le Jeudy absolu,
» et qu'Elle lavera les pieds des pauvres, les douze Suisses qui sont au guet soient
» proche de sa personne.

» *Item,* veut aussy Sa Majesté que les dits Suisses gardent la porte de l'église
» lorsqu'il y aura cérémonie.

» Sa Majesté veut, quand elle touchera les malades, que les Cent-Suisses soient
» le plus proche d'Elle, et que marchant devant luy, les fifres et tambours battent
» jusqu'à la fin de la cérémonie, et que Sa Majesté soit retirée jusqu'au pied de
» l'escallier de sa chambre et qu'Elle soit rentrée.

» Veut aussy Sa Majesté qu'il y ait soir et matin un officier de la dite compagnie
» à sa chambre ou anti-chambre pour recevoir les commandements, pour à cette fin
» d'avertir la compagnie du devoir qu'elle aura à faire.

» Veut aussy Sa Majesté, qu'avec les Suisses qui seront de garde à la salle basse
» ou ailleurs où ils seront commandés, il y ait toujours un officier près d'eux pour
» empêcher les désordres qui pourroient arriver, et ne joueront avec François, ni
» autre nation, sans permission de leurs chefs; et si en jouant blasphèment Dieu
» ou la Vierge, ils seront punis sur l'heure même; s'ils viennent entr'eux à se
» quereller ou battre dans la Maison du Roy, pour la meilleure grâce auront le
» poing droit coupé.

» Veut aussy Sa Majesté que, quand Elle donnera audience, les dits Suisses
» soient mis en haye, avec leurs chefs à leur tête, des deux côtés du grand escal-
» lier, jusques à la porte de la salle des gardes de Sa Majesté, fifres et tambours
» battants, et ce, jusqu'à ce que les ambassadeurs ayent eu audience.

» Veut Sa Majesté, quand il y aura bal, qu'ils soient sur l'escallier, ayant la pre-
» mière porte ou barrière, et ne recevront de commandement que de Sa Majesté.

» Veut Sa Majesté que les dits Suisses se contentent des logis qui leur seront
» donnés par son maréchal des logis ou son fourrier; si quelqu'un venoit à y con-
» trevenir, sera châtié selon la rigueur de l'ordonnance.

» Veut aussy Sa Majesté que les fêtes et dimanches les Cent-Suisses se trouvent
» en corps, tambours battants, pour l'accompagner à la messe et à vespres.

» Veut Sa Majeste que le capitaine prenne les Suisses de chaque canton cinq,
» et deux de chacun des alliés, le reste à la discrétion du dit capitaine, pourvu
» qu'ils soient vrais Suisses, gens de bien et de bonne vie; et aura aussy quatre
» juges à la dite compagnie, qui jugeront civil et criminel avec leur chef.

» Veut aussy que, *quand il se donnera bataille, les Cent-Suisses se mettent au*
» *milieu des bataillons suisses, devant les drapeaux, pour combattre avec eux.*

» Veut aussy que, *quand Sa Majesté fera un siège de ville, les Suisses se cam-*
» *pent le plus proche d'Elle au quartier qui leur sera donné par Sa Majesté.* »

Gardes suisses. — On sait qu'en 1567 Charles IX échappa aux poursuites du prince de Condé et de l'amiral Coligny, grâce à l'héroïque fermeté des Suisses de

Pfiffer, qui placèrent le roi et la cour au milieu d'eux et les conduisirent ainsi de Meaux à Paris. A peine rentré au Louvre, Charles ne put s'empêcher de s'écrier : « *Sans mes bons compères, ma vie et ma liberté étoient en grand branle !* » puis, tout pénétré de reconnaissance, il attacha immédiatement le régiment de Pfiffer à sa personne et lui donna le titre de *gardes suisses du Roy*[1]. Ce corps ne fut pas longtemps maintenu sur pied.

Henri IV, satisfait de la belle conduite du régiment de Glaris au combat d'Arques, le récompensa, en 1589, comme Charles IX avait fait du régiment de Pfiffer. De Galatti en fut nommé colonel ; mais le traité de Vervins, en 1598, n'en fit conserver que trois compagnies. Ce fut seulement en 1616 qu'il prit le nom de régiment des gardes suisses et fut définitivement organisé.

BIBLIOGRAPHIE.

Aperçu de l'ensemble de la bibliographie militaire[2] *(Suite)*.

1808. Reuss. — Repertorium Commentationum a Societatibus litterariis editarum secundum disciplinarum ordinem digessit J. D. Reuss : Mathesis ; Mechanica ; Hydrostatica ; Hydraulica ; Hydrotechnia ; Aerostatica, Pneumatica ; Technologia, Architectura civilis ; Scientia navalis ; Scientia militaris. (Tables des mémoires publiés par les sociétés savantes, dans l'ordre des sciences ; arrangés par J.-D. Reuss, savoir : Mathématique ; Mécanique ; Hydrostatique, Hydraulique, Hydrotechnie ; Aérostatique, Pneumatique : Technologie ; Architecture civile ; Science navale ; Science militaire. Göttingue, chez Dietrich. 1808. in-4).

Forme le VII vol. du Répertoire universel de Reuss.

1810. Marinii. — Architettura Militare di Francesco di Marchi, illustrata da Luigi Marini. Tom. I. Roma, da' torchi di M. de Romanis e figli. 1810. (Architecture militaire, de François di Marchi ; démontrée par Louis Marini. Tome I, à Rome ; imprimerie de M. de Romanis et fils. 1810. Grand folio. Contient, parties II-III et pages 57-172 : Biblioteca istorico-critica di Fortificazione permanente. Avec vignette).

Il a paru à Rome, en même temps que l'édition folio, une édition in-4 du travail de Marini sur l'ouvrage de di Marchi. Le : « Trattato d'Artiglieria », au II vol., est précédé d'une : « Idea di una Biblioteca d'Artigliera », page 190

1810-17. Schropp et Ce. — Catalogue des cartes et ouvrages géographiques, etc. Berlin. Simon Schropp et Comp. 1810-17. in-8, 2 Tom.

Comparer 1846.

1812. Wrede. — Enzyklopädisches Handbuch der wissenschaftlichen Literatur. Herausgegeben von Wilhelm Traugott Krug, als Fortsetzung von dessen Enzyklopädie der Wissenschaften. (Manuel encyclopédique de Littérature scientifique. Pu-

[1] Nous ne disons pas encore *régiment des gardes suisses*, mais seulement *gardes suisses*.

[2] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

blié par Guillaume Traugott Krug, comme continuation de son Encyclopédie des Sciences. Vol. I. Aussi sous le titre de: « Versuch einer systematischen Enzyclopädie der Wissenschaften ». Par le même. Part. III. Vol. I, Cahier 3, contenant la littérature mathématico-encyclopédique. Par E.-F. Wrede. Leipsic et Züllichau, chez Darnmann. 1812. in-8. Concerne, pages 325-61, la littérature de l'art de la guerre).

1813. Ersch. — Voir 1828.

1813. Waltersdorf. — Repertorium der Land- und Seecharten, sowie der vorzüglichsten Grundrisse und topographischen Ansichten der merkwürdigsten Städte. Répertoire des cartes terrestres et marines, ainsi que des meilleurs relevés et vuesg topographiques des villes les plus remarquables. Par E.-G. Waltersdorf. Part. Ire. Vienne, chez Camesina. 1813. in-8. Prix: 1 thaler; réduit à 12½ gros. (Il n'a pas paru davantage).

1815. Krug. — System der Kriegswissenschaften und ihrer Literatur, enzyklopädisch dargestellt von Wilhelm Traugott Krug. Nebst zwei militärisch-politischen Abhandlungen. (Système des sciences militaires et de leur littérature, présenté encyclopédiquement par Guillaume-Traugott Krug. Avec deux traités politico-militaires. Leipsic, chez Rein. 1815. in-8. XVI. 165 pages. Prix: 26 gros).

1815. Sander. — Voir 1817.

1816. Müller. — Uebersicht aller der in den Jahren 1800 bis 1816 über Kriegskunst, deren Hülfswissenchaften und Kriegsgeschichte erschienenen Bücher. (Revue de tous les livres publiés, dès 1800 à 1816, sur l'art de la guerre, les sciences qui s'y rapportent et l'histoire de la guerre. Erfurt, chez Müller. 1816. in-8. Prix: 3 gros).

Le libraire est aussi l'éditeur.

1817. de Beauregard. — Mélanges tirés d'un portefeuille militaire, par le marquis Costa de Beauregard. Vol. Ier. Turin. 1817. in-8. Contient, page 7-32: Catalogue raisonné de livres propres à composer la Bibliothèque de l'Etat-Major général.

1817. V. Hoyer. — Allgemeines Wörterbuch der Kriegsbaukunst. (Dictionnaire universel d'Architecture militaire, par J.-G. de Hoyer. Part. III. Berlin, chez Reimer. 1817. in-8. Contient, à l'article: « Schriftsteller » un exposé de la littérature y relative).

1817. Mittler. — Voir 1823.

1817. Sander. — Militärische Bibliothek. Ein Verzeichniss aller vorzüglichen in Deutschland erschienen Werke über Kriegskunst und deren Hülfswissenschaften. (Bibliothèque militaire. Exposé de tous les bons ouvrages publiés en Allemagne sur l'art de la guerre et ses sciences préliminaires. IIe édition. Berlin, chez Sandor. 1817. Prix: 6 gros.

Le libraire est aussi l'éditeur. — La 1re édition parut en 1815; il doit y en en avoir eu une troisième en 1823.

1818. Borel. — Catalogue de livres militaires (en langues française et italienne) qui se trouvent chez Borel, libraire, à Naples. 1818. Avec un supplément in-8.

1818. Mittler. — Voir **1823**.

1819. Dümmler. — Neue militärische Handbibliothek. Ein Verzeichniss aller brauchbaren älteren und neueren Schriften über die Kriegskunst und deren Hülfswissenschaften. (Nouvelle bibliothèque militaire portative ou liste de tous les écrits anciens et modernes utiles sur l'art de la guerre.) Berlin, chez Dümmler. **1819.** Prix : 6 gros.

Le libraire est aussi l'éditeur.

1819. Fleischer. — Verzeichniss einer sehr grossen Sammlung von neuen und ältern zum Theil seltenen und kostspieligen chorographischen, topographischen, hydrographischen und militärischen Karten, Grundrissen, Prospecten von Städten, Festungen und Schlössern, und einer sehr bedeutenden Anzahl von Schlachten und Belagerungsplänen. (Catalogue d'une très-grande collection de cartes anciennes et nouvelles, en partie rares et chères; dites chorographiques, topographiques, hydrographiques et militaires. Relevés, vues de villes, forteresses et châteaux; plus un très-grand nombre de plans de batailles et de siéges. Chez Gérard Fleischer. Leipsic. **1819.** in-8. Prix : 8 gros).

1819. Comité français de l'Artillerie. — Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'Artillerie de France. Paris. **1819.** in-8. Contient, pages **1257-81** : Tableau des auteurs anciens et modernes qui, depuis l'invention de la poudre, ont écrit sur l'artillerie et le génie.

Publié par le Comité d'Artillerie. Comparez 1822-32 Cotty. — Il a paru une 3me édition en 1856.

1819. Bibliothèque militaire de Hambourg. — Voir **1853**.

1820. München. Reg.-Bibliothek. — Verzeichniss der Bücher, Karten und Pläne welche sich in der Bibliothek des k. Regiments Garde du Corps befinden. (Bibliothèque régimentaire de Munich. Catalogue des livres, cartes et plans qui se trouvent dans la Bibliothèque du Régiment royal des Gardes-du-Corps. Munich. **1820.** in-8.

1821. Anselin et Pochard. — Catalogue de livres militaires et autres, qui se trouvent chez Anselin et Pochard. Paris. **1821.** in-8.

1822-32. Cotty. — Dictionnaire de l'Artillerie, publié par Cotty. Avec Supplément. Paris. **1822-1832.** in-4. Contient, entr'autres, une notice sur les ouvrages anciens et modernes qui ont été écrits sur l'artillerie depuis l'invention de la poudre.

L'éditeur est redevable du catalogue au bibliothécaire du dépôt central de l'Artillerie, Terquem, catalogue qui s'accorde presqu'entièrement avec celui donné dans l'Aide-Mémoire du Comité de l'Artillerie française. Une nouvelle édition du Dictionnaire a paru, en 1842 et en 2 vol., à Paris.

1822. Michaud. — Voir **1829**.

1823. Labanoff's Bibliothek. — (Bibliothèque de Labanoff. — Catalogue des cartes géographiques, topographiques et marines de la Bibliothèque du Prince Alexandre Labanoff de Rostoff, à Saint-Pétersbourg, suivi d'une notice de manuscrits. Paris, impr. de Didot. **1823.** in-4. 4 et 494 pages. (Il n'en existe que 330 exemplaires, dont aucun dans le commerce.) *(A suivre.)*

M. le colonel Bontems accompagné du major d'Erlach, de Hindelbank, et du capitaine d'état-major La Nicca, a inspecté l'emplacement de Luziensteig et des environs, désigné pour la prochaine grande réunion de troupes fédérales. M. Bontems a paru très-satisfait de cet emplacement.

L'honorable colonel a étudié en même temps la question de savoir si l'emplacement de Luziensteig était propre à devenir une place d'armes permanente.

Ensuite de rapports soumis au département militaire fédéral, le Conseil fédéral s'est prononcé définitivement pour l'emplacement de Luziensteig, et a fixé au 23 septembre l'ouverture de cette réunion. A cette époque, les états-majors et une partie des cadres se réuniront pour assister à une école préparatoire, le reste des cadres et la troupe arriveront de manière à ce que les manœuvres proprement dites puissent commencer vers le 5 octobre.

L'état-major sera composé:

Commandant en chef, colonel Bontems (Vaud).
Chef d'état-major, » Letter (Zoug).
Adjudant général, » Ott (Zurich.)
Commandants de divisions, colonel Gerwer (Berne).
» » E. de Salis (Grisons).
Commandants de brigades, » Bernold (St-Gall).
» » Hauser (Berne).
» » Rusca (Tessin).
» » Paravicini (Bâle).
Commandant du génie, lieut.-colonel Wolf (Zurich).
» de l'artillerie, lieut.-colonel Burnand (Vaud).
» de la cavalerie, colonel de Linden (Berne).
» des carabiniers, colonel Fogliardi (Tessin).

On cite encore comme devant être appelés: Les lieutenants-colonels Fischer (Berne); Steinlin (St-Gall); Vogel (Zurich); Stierlin (Thurgovie); Techtermann (Fribourg). Les majors Mandrot (Vaud); Curti (St-Gall); Franz d'Erlach (Berne); Pestalozzi (Zurich); Scherer (Zurich); Latour (Grisons); Bruderer (St-Gall).

L'école fédérale d'artillerie qui se trouve actuellement à Aarau, et qui compte environ 260 hommes, a fait dernièrement une excursion dans le canton de Lucerne. Elle a campé et manœuvré sur le champ de bataille de Sempach.

La commission fédérale chargée de réviser l'administration et la comptabilité militaire s'est réunie à Berne sous la présidence du commandant Kilian. Après une première session, elle s'est ajournée au 25 de ce mois afin de laisser à son président le temps de rédiger et de coordonner les nombreuses propositions adoptées par la commission. Dans la 2me session de la commission, on discutera en second débat sur ce qui a été fait dans la première et l'on discutera les nouveaux formulaires proposés. M. le commandant Kilian apporte dans ses fonctions de rapporteur de la commission un zèle et une activité au-dessus de tout éloge.

Une commission, composée, si nous sommes bien informés, de MM. Wurstemberger, colonel fédéral d'artillerie, et Hans Wieland, commandant de bataillon (Bâle), est maintenant réunie à Moudon pour continuer les essais du système de fusil Prélat-Burnand. On nous assure que les derniers résultats obtenus par les inventeurs sont très remarquables, soit sous le rapport de la portée, soit sous celui de la justesse du tir.

Genève. — Le 7 mai, l'inspection fédérale du contingent de Genève s'est terminée par une petite guerre à laquelle ont pris part les bataillons n°s 20, 84 et 125, les batteries d'artillerie de Saussure et Perrier et une compagnie de guides. On a simulé l'attaque et la défense du camp de Corsier, qui avait été mis en état de défense par la construction de trois ouvrages et deux batteries de campagne, par des barricades élevées dans le village de Corsier et par une grande ferme rapidement transformée en cassine. Les manœuvres ont bien réussi, et au retour la troupe a défilé à l'entrée des Eaux-Vives devant l'inspecteur fédéral, M. le colonel Audemars, et devant le président du département militaire. Nous regrettons que le manque de place ne nous permette pas de rendre compte avec plus de détails de cette intéressante et utile journée.

Vaud. — *Camp de Bière.* — Un cours de répétition a réuni, du 1er au 8 mai, sous le commandement de M. le colonel Fr. Veillon, inspecteur général des milices du canton de Vaud, les bataillons Hermenjat n° 46 et Baud n° 111. Malgré le mauvais temps, les ordres du jour ont été constamment suivis. La santé de la troupe a été excellente, aucun malade n'est entré à l'ambulance. En l'absence de l'inspecteur fédéral, M. le colonel Gerwer, l'inspection a été faite par M. le colonel Fr. Veillon.

Le 8 mai, 70 officiers, sous-officiers et recrues de cavalerie sont arrivés au camp de Bière pour y assister à une école sous les ordres du lieutenant-colonel Quinclet. Les recrues sont des dragons des cantons de Vaud et Fribourg, et les guides des cantons de Neuchâtel et Genève.

Dans sa séance du 28 avril 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Hollard*, Aloïs, à Lausanne, sous-lieutenant de dragons n° 5, arrondissement n° 8; — M. *Paschoud*, Charles, à Vevey, second sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 1er arrond.; — M. *Delapraz*, Jules, à Corsier, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 1er arrond.; — M. *Perrod*, Franç.-Louis, à Chailly, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1er arrond.; — M. *Meylan*, Henri, à Bougy-Villars, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 4e arrond. — Le 30, M. *Rosset*, Alphonse, à Villeneuve, commandant du bataillon d'élite du 2e arrond.

Le 3 mai, M. *Martin*, Béat-Louis-Auguste, à Rossinières, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 2e arrond.; — Le 4, M. *Chausson*, Félix, à Noville, sous-lieutenant de la compagnie de dragons n° 3, arrond. n°s 4 et 7. — Le 5, M. *Bessières*, Charles, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 3e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 10 **Lausanne, 28 Mai 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Œuvres militaires du Grand-Frédéric. — Réponse à la Gazette militaire suisse,** sur l'auteur du mémoire publié dans notre n° 24 de l'année dernière. — **Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857. — A propos de la loi de Foresta. — Circulaire et programme pour la réunion de la Société militaire suisse. — Chronique.**

ŒUVRES MILITAIRES DU GRAND-FRÉDÉRIC.

Au milieu des innombrables ouvrages militaires qui se publient en Europe et surtout en Allemagne, c'est avec plaisir qu'on voit surgir de temps en temps des publications qui dépassent de la tête toutes les autres et qui servent pour les études comme d'utiles jalons parmi les broussailles. Si, dans les siècles précédents, les militaires avaient peine à trouver les moyens de s'instruire théoriquement de leur métier ainsi que le remarquait le maréchal de Saxe, aujourd'hui ils ont une peine d'un autre genre, c'est celle de choisir les livres réellement utiles, parmi les milliers qui se publient chaque année et qui alimentent les nombreuses librairies exclusivement militaires de notre époque.

Mais s'il est difficile de guider son choix dans ce dédale de publications souvent opposées de vues, il est cependant un moyen de se retrouver, c'est de prendre sa boussole dans les écrits des grands capitaines et dans ceux qui les ont reproduits et médités. On est sûr, au moins, d'y trouver les fruits de l'expérience plutôt que l'élaboration de systèmes abstraits.

Aux hommes seuls qui ont eu l'occasion de diriger de grandes opérations militaires à plusieurs reprises, ou qui s'en sont profondément pénétrés par leurs investigations, il appartient de poser des règles, sur les matières si controversables de la science de la guerre. Mais le nombre des hommes qui pénètrent les secrets de la guerre sans en avoir eux-mêmes une grande expérience personnelle, est fort restreint. Chacun ne peut, comme Jomini, publier à l'âge de 23 ans des traités profonds et justes sur l'art de la guerre. Quand les généraux qui ont dirigé plusieurs fois avec succès de grandes opérations, ont bien voulu écrire, pour l'instruction de leurs officiers, leurs paroles doivent être pesées, car elles ont en leur faveur la sanction de l'expérience.

Telles sont celles du Grand-Frédéric, du vainqueur de Leuthen, de Kollin, de Prague et de tant d'autres grandes batailles de la guerre de sept ans. Ses paroles

sont instructives, nettes et simples comme celles de tous les grands hommes de guerre, comme les *Instructions de Turenne*, comme les *Dictées* de Napoléon.

En s'inspirant de telles autorités, tout en sachant judicieusement tenir compte des différences de temps et de lieux, on ne risquera jamais de s'égarer dans la route des études militaires.

Mais ce qui fait le mérite supérieur des œuvres du Grand-Frédéric, c'est qu'elles sont plus complètes sur l'art de la guerre que toutes celles qui les précédèrent. Elles commencent aux règlements de l'école de soldat pour finir aux grandes opérations des projets de campagne; elles traitent du service intérieur, comme de l'emploi de toutes les armes et des sièges. On peut y faire, en quelque sorte, un cours complet d'art militaire, en tenant compte, nous le répétons, des différences de temps et de lieux, car Frédéric a écrit pour les Prussiens seulement de son époque, et depuis lui de grands progrès ont été faits dans les parties les plus relevées de l'art de la guerre, c'est-à-dire dans le domaine de la stratégie.

Les œuvres générales du Grand-Frédéric ont déjà été publiées plusieurs fois, plus ou moins complètement, entr'autres en 1788. Mais dès lors on a retrouvé plusieurs pièces inédites de Frédéric-le-Grand, ainsi que des manuscrits plus corrects de publications déjà faites. Aussi, dans le but d'élever un monument intellectuel durable, à la mémoire de ce grand homme, le roi Frédéric-Guillaume IV décida qu'il serait publié une nouvelle édition générale des œuvres du grand roi. C'est de cette publication que nous voulons parler[1].

On sait que Frédéric-le-Grand a beaucoup écrit sur l'histoire, la littérature, la philosophie, etc., et qu'il entretenait un commerce littéraire suivi avec les principaux écrivains de son temps, spécialement avec Voltaire. Les *œuvres militaires* seules comprennent les volumes 28, 29, 30 et l'atlas. Il a en outre publié des *institutions militaires*, soit règlements de manœuvre, qu'on n'a pas cru devoir reproduire dans les œuvres militaires, ce en quoi l'on a eu tort selon nous, car ces règlements se lient intimément aux autres écrits et sont la clef et la base de ses diverses *instructions*. Nous comprenons, à un certain point de vue, que cette publication de règlements n'ait pas paru à M. Preuss, historiographe éminent, avoir un caractère assez littéraire ou assez scientifique pour figurer dans ce beau recueil; mais nous comprenons moins facilement que cette importance ait échappé à un officier aussi distingué que M. le général de Reyher qui a aidé M. Preuss dans son travail concernant les œuvres militaires. Cette lacune dépareille gravement, à notre humble avis, cette belle publication, d'autant plus qu'une des plus grandes gloires et que les plus grands succès de Frédéric tiennent précisément à l'admirable discipline et à la supériorité manœuvrière de ses troupes, qu'il avait amenées par ses règlements.

Si le grand roi revenait aujourd'hui et qu'il pût compulser ses œuvres générales,

[1] Œuvres de Frédéric-le-Grand. Berlin, imprimerie royale, 1846-1856. 30 volumes, 1 vol. de tables, petit in-folio et 1 atlas; édition de luxe (éditée par M. Preuss, historiographe de Brandebourg). Cette collection a été acquise récemment par la Bibliothèque cantonale vaudoise.

nous sommes certains qu'il ne serait point flatté qu'on ait retranché de ce monument ce qui, suivant lui, aurait dû en être un des ornements capitaux. Ajoutons encore que quoique ces règlements soient assez connus par les emprunts qu'on en a faits dans toutes les armées de l'Europe, passés d'abord dans l'ordonnance française de 1791 par les recommandations de Guibert et par l'intermédiaire de la compilation que Mirabeau en avait faite sous le nom de *Traité de tactique,* ajoutons, disons-nous, que le texte même de ces règlements n'est point une chose commune ni généralement connue.

Or ce texte serait utile et se trouve même indispensable pour juger sainement de plusieurs points de ses *instructions.* Bon nombre de préceptes de ces *instructions* passeront ou ont déjà passé (par exemple, ses recommandations, concernant les places fortes qu'il ne faut pas laisser derrière soi, concernant les vivres, les campements, etc., dont Napoléon a montré la manière de s'affranchir) tandis que ses règlements, s'élevant jusqu'aux grandes manœuvres, sont toujours et seront longtemps encore la base de tous les bons règlements, aussi longtemps du moins que le système d'armement ne sera pas profondément modifié. Il est fort possible, comme le dit fort bien M. Preuss dans l'*avertissement,* que la publication de ces règlements eût pu paraître un hors d'œuvre en Prusse, mais il n'en eut pas été de même à l'étranger; or Frédéric-le-Grand, comme tous les grands génies, n'est pas seulement de son pays, il appartient au monde entier.

Ceci dit, passons aux œuvres publiées dans ce recueil.

Elles sont divisées en deux parties: celles écrites en français, au nombre de 16 et celles écrites en allemand, au nombre de 38, total 54. Chacune des deux séries suit l'ordre chronologique.

En voici l'énumération, sans compter les écrits qui figurent dans ses œuvres générales, entr'autres l'*Histoire de mon temps*, le poème sur l'*art de la guerre,* etc., qui ont cependant un caractère militaire:

Tome Ier (ou 28). — 1° Les *principes généraux* de la guerre appliqués à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes;

2° *Avant-propos* de l'extrait tiré des commentaires du chevalier Folard sur l'histoire de Polybe;

3° *Pensées* et règles générales pour la guerre;

4° *Instruction* pour le prince Henri, chargé du commandement de l'armée de Saxe;

5° *Disposition préalable* pour le maréchal Keith, en cas que les ennemis viennent attaquer le camp du roi;

6° *Dispositions* pour les colonels d'artillerie Dieskau et Moller;

7° *Réflexion* sur la tactique et sur quelques parties de la guerre, ou réflexions sur quelques changements dans la façon de faire la guerre;

8° *Instruction* pour les généraux-majors de cavalerie.

Tome IIe (ou 29). — 1° *Eléments de castramétrie et de tactique ;*
2° *Avant-propos ;*
3° *Règles* de ce qu'on exige d'un bon commandeur de bataillon en temps de guerre ;
4° *Réflexions* sur les projets de campagne ;
5° *Des marches d'armée,* et de ce qu'il faut observer à cet égard ;
6° *Projet de campagne ;*
7° *Instruction* pour le prince héréditaire de Brunswick ;
8° *Réflexions* sur les mesures à prendre au cas d'une guerre nouvelle avec les Autrichiens, en supposant qu'ils suivent la même méthode d'une défensive rigide comme dans la dernière campagne de 1778.

Le Tome IIIe (ou 30), les pièces rédigées en allemand, au nombre de 58. Ce sont des *instructions spéciales* et des ordres de circonstance à divers officiers.

La plupart de ces écrits étaient déjà connus, les uns en entier, les autres partiellement ; quelques-uns, en revanche, sont mis au jour pour la première fois.

Les *principes généraux de la guerre* étaient déjà connus, mais imparfaitement ; car ils avaient été écrits par le roi en français ; il en fit faire un extrait en allemand pour ses généraux, qu'il leur remettait sous le sceau du secret. Une de ces traductions tomba, par un prisonnier, entre les mains des Autrichiens, qui la publièrent ; celle-ci fut traduite en français, puis retraduite en allemand, de sorte qu'à la suite de ces diverses transformations, quelques variantes assez importantes ont été apportées au texte primitif. C'est ce texte primitif, en français, qui est publié dans cette collection.

Enfin, par cette publication, la question souvent controversée de l'authenticité de la fameuse *Instruction secrète dérobée à Frédéric-le-Grand* nous paraît définitivement jugée ; il ressort des divers renseignements de M. Preuss que cette pièce, publiée dans diverses collections des œuvres de Frédéric, ne doit pas lui être attribuée et qu'elle n'est pas de lui.

Comme on a pu le voir par l'énumération ci-dessus, les principaux ouvrages militaires de Frédéric-le-Grand, c'est-à-dire les *principes généraux, de la castramétrie, des projets de campagne, les pensées générales sur la guerre, les règles pour un bon commandeur de bataillon,* etc., ont été écrits en français ; ces deux dernières n'étaient pas connues. Les instructions écrites en allemand ont plutôt un caractère spécial et de circonstance.

Tout ce qui se rattache à ce grand capitaine ayant un immense intérêt pour les militaires de tous les pays, nous regrettons encore qu'on n'ait pas ajouté à ses œuvres, au moins en note, si non dans le texte, les ouvrages publiés non point par lui, mais sous sa direction et sous son inspiration.

Espérons que cette publication intéressante provoquera encore des recherches et

des trouvailles nouvelles, qu'on retrouvera, par exemple, quelques documents perdus, ainsi la première instruction aux hussards, et que ceux-ci seront publiés dans un appendice. Dans ce cas nous émettrions le vœu qu'on profitât de cette occasion pour publier, en même temps, les *institutions* ou *règlements*, les ouvrages émanant de lui par intermédiaire et même enfin, à titre de renseignements dans une note, ces pièces, qui lui ont été longtemps attribuées, et sur lesquelles on a encore des doutes, afin que chaque lecteur puisse en juger par lui-même. De cette façon on aura un monument complet et solide.

RÉPONSE A LA GAZETTE MILITAIRE SUISSE,

SUR L'AUTEUR DU MÉMOIRE PUBLIÉ DANS NOTRE N° 24 DE L'ANNÉE DERNIÈRE.

Dans son n° 33, la *Gazette militaire* de Bâle a élevé des doutes sur la question de savoir si le Mémoire publié dans notre n° 24 de l'année dernière était oui ou non du général russe Schweikonski. L'auteur de la *rectification historique*, publiée par ce journal, pensait que le Mémoire était plutôt d'un colonel anglais Tinseau, chef d'état-major de la colonne de droite de l'armée russe. — Nous avons prié M. le général Dufour, à l'obligeance duquel nous devions la publication de ce Mémoire, de nous faire savoir ce qu'il pensait de la rectification historique de la *Gazette militaire suisse*. Nous ne croyons pouvoir mieux faire qu'en publiant la réponse que M. le général Dufour a bien voulu faire à notre demande, réponse qui est de nature à mettre dans son vrai jour l'importance historique du Mémoire sur la marche de Souwarow en Suisse.

Genève, le 19 mai 1858.

A Monsieur le Rédacteur de la *Revue militaire suisse*.

Monsieur,

Le mémoire très curieux sur la marche de Souwarow à travers nos Alpes, dont j'ai envoyé la copie à la rédaction de la *Revue militaire suisse*, porte la date *Coire, le* 10 *octobre* 1799. Or l'avant-garde de l'armée russe, conduite par le général Auffenbourg, est arrivée dans cette ville le 5, et le maréchal Souwarow seulement le 8. Ainsi l'auteur du mémoire faisait très probablement partie de l'état-major russe.

Le mémoire ne porte, il est vrai, aucune signature ; mais on y trouve ces mots : « *Je conduisais* cette droite (la colonne tournante par le val Canaria) et *je ne pus jamais* déterminer les Russes à gagner tout de suite depuis Airolo la cime des montagnes, etc. » Or, dans les mémoires de Masséna on lit, p. 378 du tome IIIe, que c'est le général Schweikonski qui a conduit la colonne de droite forte de huit bataillons. D'après cela, il était bien naturel de conclure que l'auteur du mémoire était le général Schweikonski lui-même.

Il ne serait pourtant pas impossible qu'il fut de son chef d'état-major qui aurait réellement, et, si je puis parler ainsi, matériellement dirigé le mouvement; et ce qui pourrait faire croire que c'était un étranger, c'est qu'en parlant des troupes qu'il conduisait il dit *les Russes* et non pas *nos soldats*. S'il ne dit mot de son général, de qui il recevait l'inspiration, il n'en est pas moins vrai que le véritable chef de la colonne de droite était le général Schweikonski, le colonel Tinseau n'était qu'en sous-ordre.

Mais que ce soit le général lui-même ou son chef d'état-major qui ait rédigé le mémoire, cela importe peu; l'essentiel est de savoir qu'il est d'un témoin oculaire, et qu'il est sorti de l'état-major russe peu de jours après que le mouvement de retraite eut été accompli. Je ne vois donc pas grande nécessité à répondre au journal de Bâle; faites cependant de ma lettre tel usage que vous jugerez bon.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Général G.-H. Dufour.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

I. — INTRODUCTION.

Les événements de Neuchâtel ont montré de nouveau combien il est nécessaire que la Suisse ait une armée nombreuse et bien exercée, si elle veut sauvegarder son honneur et son existence comme Etat libre et indépendant. Cette considération nous a engagés à donner, pendant l'année écoulée, une attention redoublée à tout ce qui concerne notre organisation militaire. Nous avons cherché surtout à remédier aux lacunes et aux défauts qui se sont révélés lors de l'armement de l'hiver de 1856 à 1857. Nous nous empressons de reconnaître que nos efforts ont été secondés par les autorités cantonales.

Nous avons adopté pendant l'année 1857 plusieurs règlements et ordonnances destinés à compléter notre organisation militaire.

L'art. 7 de la loi fédérale du 8 mai 1850 statue qu'il est facultatif aux cantons d'incorporer dans l'élite et dans la réserve fédérale plus d'hommes que la loi n'en exige d'eux. L'art. 77 de la même loi dit que les cantons qui possèdent, dans les armes spéciales, des corps organisés en sus de leur contingent, seront admis à faire instruire ces corps surnuméraires dans les écoles militaires et les camps fédéraux. L'art. 77 ajoute qu'un règlement déterminera les conditions de l'admission des troupes cantonales à cette instruction. Nous avons adopté, l'année dernière, ce règlement qui manquait encore. La nécessité s'en faisait d'autant plus sentir, qu'il s'était élevé à plusieurs reprises entre quelques cantons et l'administration militaire fédérale des contestations pour savoir qui supporterait les frais de l'instruction des corps surnuméraires. Le règlement qui a été adopté exige que les cantons qui veulent avoir des corps d'armes spéciales en sus de leur contingent, en demandent l'autorisation au Conseil fédéral. En faisant cette demande, le canton doit prouver

non-seulement que son contingent est au complet, mais encore qu'il s'y trouve assez de surnuméraires pour que, dans le cas d'une mise sur pied, il puisse entrer en campagne complétement organisé, et combler toutes les lacunes qui s'y feraient. Si cette condition est remplie, et s'il y a en outre assez de surnuméraires pour en former au moins une unité tactique dans l'une des armes spéciales, le Conseil fédéral autorise la formation du corps projeté; il reçoit alors son numéro, prend rang dans l'armée fédérale et est instruit aux frais de la Confédération, comme le contingent ordinaire.

Notre Département militaire s'occupait depuis plusieurs années de la révision des diverses dispositions qui réglementent le recrutement et l'instruction des armes spéciales, pour les coordonner par un seul règlement sur les écoles militaires fédérales. Il importait de ne pas précipiter ce travail, mais de profiter des conseils de l'expérience. Nous avons promulgué ce règlement pendant l'année dernière. Il est rigoureusement conforme à la loi fédérale sur l'organisation militaire, et renferme des prescriptions relatives aux choix des recrues pour les armes spéciales, à l'instruction préparatoire que les cantons doivent donner aux recrues, au choix des aspirants, et enfin à l'organisation des diverses écoles militaires. De plus, ce règlement statue sur les conséquences de l'inobservation des dispositions qu'il renferme sur le recrutement, l'instruction préparatoire et l'armement.

Ces prescriptions ne se trouvaient dans aucune ordonnance actuellement existante d'une manière complète et précise; elles sont absolument indispensables pour que l'ordre se fasse et puisse être maintenu. Nous espérons du reste que les cantons se conformeront exactement aux règles qui leur sont données, et qu'ils n'enverront dans les écoles que des hommes, des chevaux ou du matériel réunissant les conditions requises.

Ajoutons ici que les nouveaux règlements d'exercice que l'Assemblée fédérale a adoptés définitivement en 1856, ont été stéréotypés et distribués aux cantons; ils servent désormais pour l'instruction et pour les exercices.

II. — LOIS MILITAIRES DES CANTONS.

Au commencement de l'année dernière, les cantons d'Unterwald-le-Haut, de Fribourg, de Bâle-Campagne, des Grisons et de Genève n'avaient pas encore révisé leurs lois militaires pour les mettre en rapport avec la loi militaire fédérale. La loi militaire d'Unterwald-le-Haut est la seule qui a pu être approuvée en 1857. Il n'a pas encore pu être pris de décision sur les lois présentées par Genève et par les Grisons. Quant aux cantons de Fribourg et de Bâle-Campagne, ils n'ont pas soumis de projet de loi à notre approbation. Notre Département militaire s'est efforcé d'obtenir de ces cantons qu'ils se missent en règle; Fribourg et Bâle-Campagne ont effectivement commencé un travail de révision, et ont promis de nous soumettre leurs lois nouvelles pendant l'année courante.

Nous sommes encore en désaccord avec les Grisons au sujet de la durée des cours de répétition d'infanterie; ce canton, se fondant sur sa configuration géographique toute particulière, veut établir des cours de répétition moins fréquents que ne

l'exige l'organisation militaire fédérale. Le canton de Genève, auquel nous avions fait des observations sur la loi qu'il nous avait présentée, y a ajouté, il est vrai, un nouvel article portant que toutes les dispositions contraires à l'organisation fédérale sont rapportées. Mais nous n'avons pas pu nous contenter de cette déclaration générale, et nous demandons que tout ce qui n'est pas conforme à la loi fédérale soit retranché ou modifié dans la loi même.

III. — ÉTAT DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

L'état de l'armée fédérale en 1857 donne lieu aux observations suivantes :

a) *Etat-major fédéral.*

A cette époque l'*état-major fédéral* renfermait :

39 colonels à l'état-major général, 2 à l'état-major du génie, 5 à l'état-major d'artillerie ;

30 lieutenants-colonels à l'état-major général, 2 à l'état-major du génie, 11 à l'état-major d'artillerie ;

31 majors à l'état-major général, 4 à l'état-major du génie, 11 à celui d'artillerie ;

26 capitaines à l'état-major général, 10 à celui du génie, 12 à celui d'artillerie ;

10 lieutenants à l'état-major général, 6 à celui du génie, 9 à celui d'artillerie ;

9 I^ers^ sous-lieutenants à l'état-major du génie ;

6 II^ds^ sous-lieutenants à l'état-major du génie.

L'*état-major judiciaire* comptait, outre l'auditeur en chef, 3 fonctionnaires avec rang de colonel, 5 avec rang de lieutenant-colonel, 5 avec rang de major, et 30 avec rang de capitaine.

Le *commissariat des guerres* se composait du commissaire des guerres en chef, de 3 commissaires de première classe avec rang de lieutenant-colonel, de 11 commissaires de 2me classe avec rang de major, de 25 commissaires de 3me classe avec rang de capitaine, de 18 commissaires de 4me classe avec rang de lieutenant, et de 17 commissaires de 5me classe avec rang de sous-lieutenant.

L'*état-major sanitaire* se composait d'un médecin en chef, d'un médecin de division avec rang de lieutenant-colonel, de 7 médecins de division avec rang de major, d'un médecin et d'un pharmacien d'état-major avec rang de capitaine, de 23 médecins d'ambulance pour l'élite et de 13 pour la réserve, formant la 1re classe, avec rang de capitaine; de 15 médecins d'ambulance pour l'élite et de 4 pour la réserve, formant la 2me classe, avec rang de lieutenant; de 15 médecins d'ambulance de 3me classe avec rang de sous-lieutenant, de 3 pharmaciens d'ambulance, et de 7 aide-pharmaciens.

Il faut y ajouter le vétérinaire en chef, avec 18 vétérinaires d'état-major.

Les *secrétaires d'état-major* étaient au nombre de 57.

Dans notre dernier rapport, nous insistions déjà sur le nombre insuffisant des officiers subalternes de l'état-major général ; M. le commandant en chef reconnait également dans son rapport sur la dernière campagne l'urgence d'un plus grand nombre d'adjudants. M. le général Dufour réclame en outre un plus grand nombre

d'officiers supérieurs dans l'état-major du génie. Une commission spéciale s'occupe en ce moment de tout ce qui concerne l'organisation et l'instruction de l'état-major fédéral.

b) *Troupes.*

Tous les corps de l'*élite fédérale* sont organisés, sauf la compagnie de dragons n° 6 du canton de Berne. Il résulte des états qui nous ont été fournis, que l'élite se compose de 76,276 hommes; il y a donc 6,707 hommes de plus que les règlements ne l'exigent.

Les corps suivants manquent dans la *réserve fédérale :* Une compagnie de pontonniers de Berne qui ne pourra se former qu'à mesure que les hommes sortiront de la compagnie d'élite; les batteries de montagne des Grisons et du Valais; la batterie à fusées de Genève; la compagnie de position d'Appenzell Rh.-Ext., et 4 compagnies de guides qui ne pourront également atteindre leur effectif normal qu'au moyen des hommes qui sortiront successivement de l'élite. En revanche, Zurich fournit une et Vaud deux compagnies surnuméraires de carabiniers. La réserve est forte de 42,665 hommes; elle compte par conséquent 7,880 surnuméraires.

Les états fournis par 21 cantons accusent pour la *landwehr* un effectif de 55,799 hommes. Ce chiffre dépasse de 14,000 celui que nous indiquions l'année dernière. L'organisation de cette partie de nos milices a été activée surtout par les événements de Neuchâtel.

IV. — MATÉRIEL DE GUERRE.

a) *De la Confédération.*

Les bouches à feu appartenant à la Confédération s'élevaient à la fin de l'année 1857 au nombre de 116. Quatorze d'entr'elles proviennent de la période de 1817 à 1840, pendant laquelle le règlement de 1817 était en vigueur; ce règlement n'imposait pas à la Confédération l'obligation d'avoir des bouches à feu. Vingt-trois pièces ont été acquises de 1841 à 1849, sous l'empire du règlement modifié de 1817, d'après lequel la Confédération devait posséder quatre-vingt-huit bouches à feu. Soixante et dix-neuf des pièces actuellement existantes ont été ajoutées au matériel fédéral sous le régime de la nouvelle loi militaire fédérale, qui fixe à cent soixante-huit le nombre des pièces de campagne, de montagne et de position que la Confédération doit fournir. Il en manque par conséquent cinquante-deux. Il faut déduire de ce chiffre dix-huit pièces, qui ont été acquises en 1858; il ne reste donc plus que trente-quatre pièces à acquérir, et l'on peut ainsi espérer que le matériel fédéral sera au complet dans peu de temps.

Les grands avantages des bouches à feu en acier fondu de M. Krupp, à Essen, ont engagé le Département militaire à en augmenter le nombre, et spécialement à faire confectionner avec ce métal des canons de 12 liv. et des obusiers longs de 24 pour être employés dans les écoles militaires. Il a été convenu avec M. Krupp que ces pièces seraient expédiées en Suisse à l'état brut pour être ensuite forées et achevées dans une de nos fonderies.

Nous avons acheté au canton de Lucerne et fait remettre en état quelques affûts

de marine, qui pourront servir à armer des bâtiments à vapeur et d'autres bateaux.

Les provisions d'obus à balles et d'autres projectiles ont été considérablement augmentées; les munitions pour les bouches à feu de la Confédération sont ainsi mises au complet; il manque cependant encore des bombes et quelques coups à mitraille.

Les équipages de ponts se sont accrus d'une façon notable, spécialement par l'acquisition de dix-huit chariots; les expériences qui ont été faites à l'avance ont constaté que ceux-ci peuvent se charger sans aucune difficulté, même pendant une nuit très obscure.

Il a fallu faire évacuer les magasins de Königsfelden qui étaient dans un état de délabrement complet. L'équipage de ponts a été transféré dans deux bâtiments avantageusement situés qui appartiennent à la commune de Brugg.

Le Département militaire a commencé à faire un approvisionnement de lunettes d'approche pour l'état-major fédéral; il poursuivra l'acquisition des divers instruments nécessaires, autant que les ressources disponibles le permettront. La collection des cartes et des plans a été sensiblement agrandie.

Les effets d'hôpital et d'ambulance sont en bon état. Les vingt fourgons d'ambulance contiennent tous les équipements réglementaires, et ont été conservés dans leurs magasins et leurs dépôts respectifs. Nous donnons ici les valeurs des effets d'hôpital et d'ambulance, portés à l'inventaire de fin d'année, en faisant observer que l'on en déduit chaque année, depuis le 1er janvier 1850, le 10 p. °/₀ pour dépérissement :

dans le magasin de Berne . . .	Fr.	58,931 64
dans celui de Thoune	»	22,178 73
dans celui de Lucerne	»	53,692 38
dans celui de Lenzbourg . . .	»	18,937 26
Valeur totale	Fr.	153,740 01

b) *Matériel des cantons.*

Le canton de Schwytz est à peu près le seul qui n'ait pas les effets d'*armement et d'équipement* au complet pour son élite. Pour la réserve, les cantons de Schwytz, de Fribourg, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, des Grisons, d'Argovie, du Tessin et du Valais ont encore à combler des lacunes plus ou moins importantes.

Les effets d'armement et d'équipement de la landwehr sont en nombre suffisant pour fournir toute la troupe; il existe en outre, dans les arsenaux, des provisions d'armes considérables, bien qu'elles ne soient pas toutes dans le meilleur état.

Les *effets de campement* sont au complet pour l'élite, sauf dans les cantons d'Uri, de Schwytz et du Valais qui auront à combler quelques légères lacunes. Ces effets manquent complétement pour la réserve des cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden-le-Haut et du Valais. Dix cantons ont des ustensiles de cuisine pour leur landwehr.

Pour les *équipements de cheval*, les états que nous avons reçus signalent les lacunes suivantes :

	Élite.	Réserve.	Total.	Manquants au 1er janvier 1857.
Equipements pour cavalerie et artilleurs montés	38	67	105	110
Pour chevaux du train	56	229	285	417
Bâts	21	88	109	109

Les *bouches à feu* pour l'élite et pour la réserve sont au complet, et la plupart des obusiers courts seront à la fin de 1858 remplacés par des obusiers longs. Il manque encore seize chevalets à fusées, c'est-à-dire un tiers du nombre total; mais cette lacune provient de deux cantons qui la combleront sans doute promptement. En fait de pièces de position, il manque encore au canton de Zug un canon de 6 liv. et au canton de Schaffhouse deux bouches à feu du même calibre. L'année précédente il manquait encore neuf canons. Mais il faut remarquer qu'en revanche il existe dans les arsenaux cantonaux un grand nombre de pièces surnuméraires dont voici le tableau :

Pièces de campagne et de montagne :	canons . . .	177
	obusiers . . .	30
Pièces de position . . . . . :	canons . . .	24
	obusiers . . .	6
	mortiers . . .	16
	Total	253

Du reste, les cantons sont loin d'avoir indiqué tout leur matériel :

Voici ce qui manque en fait de *voitures de guerre :*

	Elite.	Réserve.	Position.	Total.
Caisson d'artilleries	—	—	47	47
Charriots à fusées	19	20	—	39
Affûts de rechange	2	2	—	4
Charriots à provisions pour fusées . . .	4	4	—	8
Charriots de sapeurs	—	1	—	1
Charriots d'outils	4	5	—	9
Demi-caissons pour cavalerie	—	1	—	1
Demi-caissons pour carabiniers	5	22	—	27
Demi-caissons pour infanterie	16	42	—	58

Nous devons ajouter que pendant l'année écoulée le canton de Fribourg s'est appliqué avec succès à compléter son matériel.

Il convient du reste d'attendre encore pour la construction de nouveaux caissons d'infanterie, jusqu'à ce que le fusil d'infanterie soit définitivement fixé; il en résultera naturellement des modifications dans les munitions, et par conséquent aussi dans les distributions et dans l'arrangement intérieur des caissons.

Les munitions pour *bouches à feu* sont au complet; il ne manque plus que des obus à balle; les autres lacunes sont très-légères. Le canton du Valais fait seul exception, et malgré le danger si grave que la Suisse a couru dans l'hiver de 1856

à 1857, cet Etat n'a encore ni obus, ni coups à mitraille pour ses batteries de montagne. Les munitions pour les pièces de position se sont considérablement accrues.

Les munitions pour armes à feu portatives accusent les déficits suivants :

	Elite.	Réserve.	Total.	Manquants au 1er Janvier 1857.
Cartouches d'infanterie . . .	80,800	904,827	985,627	1,447,357
» pour pistolets . .	680	960	1,640	1,790
» pour carabiniers . .	79,620	124,630	204,250	207,370
Plomb, liv., ...	1,625	2,730	4,355	5,965
Capsules d'infanterie	218,212	2,039,384	2,257,596	1,507,035
» de carabiniers . . .	247,730	270,140	517,870	372,234

Par contre, il faut remarquer qu'on trouve dans quelques arsenaux des approvisionnements considérables en munitions confectionnées, en projectiles, en poudre de guerre et en fournitures diverses pour ces munitions.

Nous n'avons pas réclamé la prompte confection des cartouches d'infanterie, parce que l'introduction de nouvelles armes exigera des munitions toutes différentes de celles qui nous servent maintenant, et qu'en cas de besoin il sera facile de confectionner promptement un nombre de cartouches suffisant avec les matériaux en magasins.

Le matériel du service de santé manque encore des objets suivants :

	Elite.	Réserve.	Total.	Manquants au 1er Janvier 1857.
Pharmacies de campagne pour le génie	—	1	1	1
» » pr l'artillerie	2	4	6	6
» » pr l'infanterie	1	5	6	9
Havresacs d'ambulance	7	18	25	40
Boulgues de frater	—	6	6	44
Pharmacies vétérinaires	3	7	10	10

Les cantons de Schwytz, du Tessin et du Valais sont ceux auxquels le matériel du service de santé manque surtout. En revanche, 16 cantons possèdent, pour leur landwehr, le matériel suivant :

Pharmacies de campagne pour artillerie et génie	14
» » pour infanterie, de grande dimension . . .	36
» » » » de petite dimension	41
Boulgues de frater	168
Pharmacies vétérinaires	17

Il résulte de ce qui précède, que plusieurs cantons, et spécialement Schwytz et Valais, ont encore à faire de grands efforts pour accomplir les prescriptions de la loi fédérale, d'autant plus que celle-ci détermine l'année 1859 comme terme fatal pour la formation complète de la réserve et pour l'acquisition de tout le matériel.

Pendant le courant de 1857, nous avons fait inspecter le matériel des cantons de Fribourg, d'Appenzel Rh. Int., du Valais et de Neuchâtel. L'inspection faite en Valais est la seule dont le résultat n'ait pas été satisfaisant; elle nous forcera peut-être à prendre des mesures spéciales. Les autres ont montré que les Etats dont le matériel était inspecté ont cherché à le compléter, et y travaillent avec zèle et bonne volonté. *(A suivre.)*

A propos de la loi *de Foresta*, le parlement piémontais s'est beaucoup occupé d'opérations militaires en Italie, passées et futures. Le général La Marmora, ministre de la guerre, a donné, entr'autres, des renseignements intéressants sur une mission dont il fut chargé en 1848. Il eut, on le sait, la pénible tâche d'aller à cette époque chercher en France un général en chef pour les troupes piémontaises. On trouvera qu'après une mission aussi peu nationale le général La Marmora est assez mal venu de lancer sans nécessité l'apostrophe suivante aux soldats suisses, en réponse au discours de M. Brofferio, qui déconseillait l'alliance avec l'empire français : « Mais, au » nom de Dieu, a dit le général, sur quoi compte alors M. Brofferio pour tenir haut » le drapeau national? Compterait-il sur les soldats qu'une république donne à qui » les paie et qui vont soutenir les gouvernements absolus? »

Nous ne nous attendions pas à une telle sortie contre les Suisses de la part d'un orateur recommandant son pays à l'appui d'un gouvernement étranger, dont les institutions politiques diffèrent très-sensiblement de celles du Piémont. Quant aux services suisses à l'étranger, on devrait se rappeler qu'ils tiennent à d'anciennes traditions nationales, dont tous les Etats de l'Europe, la Sardaigne y compris, ont profité tour à tour. Il est regrettable peut-être qu'aujourd'hui il ne se trouve des Suisses qu'au service de gouvernements absolus; mais à qui la faute, puisque partout ailleurs on les repousse? On ne devrait pas oublier non plus que les régiments suisses ont rendu plusieurs fois de bons services à la Sardaigne, qu'en 1848 ils ont combattu dans le même camp que les Piémontais et qu'à Vicence ils ont fait leur devoir au moins aussi bien que d'autres.

Du reste, le maladroit orateur s'est attiré pour d'autres parties de son discours, où il se plaignait de l'indifférence des républiques pour le Piémont, en 1848, de vertes répliques de MM. Lamartine, Bastide et Dembinsky. Nous pourrions encore y ajouter, pour notre part, que maints volontaires suisses accoururent en Lombardie, en 1848, pour lutter contre les Autrichiens, que même trois à quatre mille hommes, bien organisés, devaient s'y rendre, sous le commandement d'officiers de l'état-major fédéral, que des arrangements étaient déjà pris, à cet effet, avec le gouvernement lombard, que 400 hommes environ étaient déjà en route pour Milan, lorsque le gouvernement piémontais, tout fier de la prise de Peschiera, fit suspendre les préparatifs qui se faisaient en Suisse, par crainte que nos soldats n'augmentassent en Lombardie l'influence du parti républicain. Les hommes des dépôts durent être renvoyés dans leurs foyers; une centaine d'hommes, déjà en marche, firent la campagne et s'y conduisirent honorablement.

Le Comité central de la *Société militaire suisse* vient de publier la circulaire et le programme qui suivent, à l'occasion de la prochaine réunion générale de la Société qui doit avoir lieu à Lausanne.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS.

Fidèles et chers Confédérés,

Les officiers assemblés à Zurich le 15 juin 1857, ont fait au canton de Vaud l'honneur de choisir sa capitale pour y fêter, en 1858, le 24me anniversaire de la Société militaire fédérale. C'est avec joie que la Section vaudoise a accueilli cet acte de courtoisie, ce témoignage de bonne amitié, et nous espérons que, solidaires de la promesse faite à Zurich par leurs délégués, les officiers de tous les cantons s'empresseront d'accourir en grand nombre sur les bords du Léman, pour prendre part à nos travaux et pour resserrer avec leurs frères d'armes les liens si puissants de la fraternité militaire.

La réunion aura lieu à Lausanne les dimanche 25 et lundi 26 juillet : un programme détaillé en indiquera les diverses parties, ainsi que l'objet de ses délibérations.

La réussite de nos fêtes militaires dépend essentiellement de la vie qu'y apportent avec eux ceux qui y prennent part et de l'intérêt qui se rattache à leurs travaux ; nous espérons que ces éléments ne nous feront pas défaut. Parfois aussi l'animation provient du reflet des événements contemporains. Sous ce dernier rapport notre prochaine réunion ne se ressentira probablement guère des circonstances extérieures, car tout est calme autour de nous ; nous n'aurons pas, comme à l'avant-dernière réunion, la perspective d'une lutte pour l'indépendance de la patrie; nous ne serons pas, comme l'année dernière, au lendemain d'une pacification.

Le bruit des armes semble étouffé pour le moment et le fer, toujours bruyant de sa nature, paraît devoir servir à forger, au lieu d'armes, des rails et des locomotives. Mais ce repos pourrait bien n'être que factice, cette paix seulement une trêve et nous ne devons pas nous endormir dans une fausse sécurité. Ne laissons pas les préoccupations matérielles étouffer en nous l'esprit militaire et travaillons dans nos fêtes nationales à maintenir les traditions d'honneur de l'armée Suisse, à augmenter autant que possible ses forces matérielles et morales et à nous préparer pour les jours d'épreuves que l'avenir nous réserve.

C'est dans cet esprit, chers Confédérés de tous les cantons, que nous vous attendons pour resserrer avec nous le lien fédéral.

Recevez nos salutations patriotiques.

Au nom du Comité central :

Le Président, C. Veillon, col. fédéral.

Le Secrétaire, V. Ruffy, major.

PROGRAMME DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ EN 1858.

Lausanne ayant été désigné pour le lieu de réunion de la Société militaire fédérale en 1858, le Comité central a, conformément aux statuts, fixé l'époque de cette réunion au dimanche 25 et au lundi 26 juillet prochain.

Messieurs les membres de l'ancien Comité central ou leurs délégués, ainsi que les

délégués des Sections, arriveront à Lausanne dans l'après-midi du samedi 24; le Comité central prendra les mesures nécessaires pour recevoir le drapeau de la Société qui sera apporté par l'ancien Comité central.

Dans l'après-midi du samedi, le Comité discutera et arrêtera les tractanda pour les séances du lendemain et du surlendemain. — A 7 heures du soir, Messieurs les officiers présents à Lausanne voudront bien se réunir dans les salons du Casino pour y passer la soirée avec ceux de nos Confédérés qui seront déjà arrivés et leur souhaiter la bien-venue.

Dimanche. — Dimanche, 22 coups de canon, tirés sur Montbenon, à 5 heures du matin, annonceront l'ouverture de la fête.

A 8 heures du matin, réunion des officiers au Casino. Là, les différentes armes prendront séance séparément pour s'occuper des objets qui intéressent spécialement chacune d'elle (statuts § 13).

A 1 heure après-midi, réunion des membres de la Société au Casino; de là, si le temps le permet, on descendra à Ouchy où on prendra le bateau à vapeur pour une promenade à Chillon et aux bouches du Rhône. — A 3 1/2 heures. collation dans la grande salle du château de Chillon. — A 6 heures du soir, embarquement et départ pour Ouchy. — Soirée au Casino, comme la veille.

Lundi. — Lundi, à 8 heures du matin, réunion de la Société sur Montbenon; — remise du drapeau au Comité central. — Formation du cortège pour se rendre à la Cathédrale de la Cité, où auront lieu les délibérations de la Société; le cortège sera formé dans l'ordre suivant :

En tête, en avant de la musique, un peloton de chasseurs ouvrant la marche;
La musique militaire;
Le drapeau de la Société;
Le Comité central (ancien et nouveau);
Les officiers sur quatre rangs, d'après leurs grades;
Un peloton de chasseurs fermant la marche.

Salves d'artillerie pendant la remise du drapeau et la marche du cortège.

A 3 heures après midi, réunion sur Montbenon; formation du cortège dans le même ordre que le matin, pour se rendre sous la Grenette, où aura lieu le banquet.

Le toast à la Confédération sera salué par 22 coups de canon.

Le dimanche et le lundi, Messieurs les officiers seront en grande tenue.

Messieurs les membres de la Société, en arrivant à Lausanne, voudront bien se pourvoir, auprès du Comité des finances, des cartes qui donneront droit d'assister aux soirées du Casino, à la course du bateau à vapeur et au banquet du lundi.

Ceux de Messieurs les officiers qui voudront prendre la parole au banquet, se feront inscrire auprès du Président de la Société.

Au nom du Comité central,
C. Veillon, col. féd.

Les essais faits à Moudon avec le fusil d'infanterie transformé par MM. Prélat et Burnand, ont pleinement réussi. La commission (MM. Wurstemberger, Wydler et Wieland) a exprimé hautement sa satisfaction des résultats obtenus. La nouvelle balle construite par M. le colonel Burnand est du calibre actuel du fusil d'infanterie. Elle pèse 35 grammes et se tire avec 4 1/2 grammes de poudre. Elle a sur la plupart des balles coniques construites jusqu'ici, l'immense avantage de ricocher fort bien. A 800 pas (2,000 pieds) elle a donné un tir d'une justesse remarquable. Nous avons sous les yeux le relevé d'un tir à 400 pas (1,000 pieds) qui donne, dans une paroi de 10 pieds sur 8 : 1° sur 33 coups tirés, 33 touchés, dont 21 coups compris dans un cer-

cle de 3 1/2 pieds de diamètre; 2° sur une paroi de même dimension, 50 coups tirés *sans laver l'arme*, 46 touchés.

Le Département militaire fédéral qui a mis sérieusement à l'étude l'armement de toute notre infanterie avec des armes rayées, ordonnera probablement des essais en grand avec ce nouveau fusil.

Sur la proposition du nouveau médecin en chef, M. le Dr Lehmann. il y aura deux subdivisions pour l'instruction du service sanitaire. L'une comprenant les fraters, gardes-malades, et l'autre les médecins d'ambulance, médecins de corps (soit de bataillon, etc.) et économes. La première classe aura cinq cours et la seconde deux.

En ce qui concerne la première de ces deux classes, voici l'époque de leurs réunions. Le premier cours qui s'est donné en allemand et qui a eu lieu à Lucerne, de concert avec l'école de recrues d'artillerie, a duré du 25 avril au 15 mai, sous les ordres de M. Ruepp, médecin d'ambulance. Le second (français) sera dirigé par M. le Dr Engelhard, médecin d'ambulance, et se tiendra à Thoune du 13 juin au 4 juillet durant l'école d'application, et le personnel en sera pris dans les cantons de Berne (partie française), Vaud et Neuchâtel. — Le 3me cours (allemand) aura lieu à Thoune aussi du 18 juillet au 8 août et comptera un personnel appartenant aux cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. — Le 4me (allemand) durera du 15 août au 5 septembre à Zurich, et se composera d'hommes de Thurgovie, de Zurich, de Glaris et de St-Gall. — Enfin le 5me (français) sera réuni à Colombier du 18 septembre au 9 octobre, et composé d'hommes fournis par les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Valais.

Par rapport aux médecins d'ambulance, etc., le second cours reste encore à fixer. Le premier aura lieu à Thoune, du 20 juin au 4 juillet, et se composera d'un médecin d'ambulance de 2me classe, de 2 de 3me classe, de 5 médecins de corps du canton de Vaud, de 2 de Genève, 2 de Neuchâtel, 4 du Valais, 1 de Fribourg, 2 de Berne, 2 du Tessin, plus de 2 économes, dont l'un de Berne et l'autre de Vaud. — M. le Dr Brière, à Yverdon, commandera ce cours.

Vaud. — Le 19 mai, M. le colonel *Sigismond De la Harpe* est décédé à Lausanne à l'âge de 79 ans. Nous espérons pouvoir donner dans un de nos prochains numéros une esquisse biographique sur cet homme remarquable, qui fut si longtemps le chef de notre cavalerie vaudoise et auquel tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher conserveront un fidèle et affectueux souvenir.

— Le 7 mai 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Ducraux*, Louis-François-Alexandre, à St-Légier, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1er arrond. — Le 8, M. *Chautems*, à Champvent, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 6me arrond.; — M. *Groux*, Louis-Jules, à Lausanne, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 3me arrond. — Le 11, M. *Corthésy*, Charles-Daniel, à Dompierre, capitaine de chasseurs de droite d'élite du 8me arrondissement; — M. *Dufour*, Vincent, à Charnex, capitaine de mousq. n° 1 d'élite du 1er arrond.; — M. *Pradervand*, Abram-David, à Corcelles, lieutenant de mousq. n° 1 de réserve du 8me arrond.; — Le 12, M *Mercanton*, Jean-Samuel-Frédéric, à Riez, major du bataillon d'élite du 3me arrond.; — M *Boray*, Ami, à Aubonne, second sous-lieutenant de mousq. n° 4 de réserve du 4me arrond.; — M. *Viquerat*, François, à Donneloye, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 6e arrond.; — M. *Junod*, Louis, à Champvent, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 6me arrond. — Le 14, M. *Choberg*, Charles, à Nyon, lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 4me arrond. — Le 15, M. *Mayor*, Ls-Rodolphe, à Montreux, premier sous-lieutenant de mousq. n° 1 de réserve du 1er arrond.; — M. *Tesse*, Jean-François, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 5 d'élite du 3me arrond.; — M. *Valeiry*, François, à Apples, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4me arrond.; — M. *Fazan*, François, à Apples, lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 7me arrondiss. — Le 19, M. *Weber*, Gabriel-Marc-Rodolph, à Lausanne, capitaine de dragons n° 2 cantonal, arrond. nos 2 et 3. — Le 18, M. *Deluze*, William, à Echichens, second sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 7me arrond.; — M. *Chausson*, Paul-Frédéric, à Aigle, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 2me arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 11 **Lausanne, 15 Juin 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Etudes sur les armées étrangères. — Bibliographie.** Esquisse biographique du feld-maréchal Radetzki. — **Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857. — Lettre Bontems. — Chronique.**

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

L'armée autrichienne comprend : les troupes, les administrations de l'armée, les autorités militaires de l'armée.

a) Les troupes se divisent, d'après leur destination et leur arme :

1° Garde du corps I. et R. : les archers de la garde, les trabans (proprement les satellites), la gendarmerie de la garde, en outre la garde du palais destinée au service spécial de la cour.

2° Infanterie : infanterie de ligne, infanterie nationale des confins militaires ou des frontières, les chasseurs, les troupes du service sanitaire.

3° Cavalerie : cuirassiers, dragons, hussards et uhlans.

4° Artillerie de campagne : régiments d'artillerie de campagne, artillerie de côtes, régiments de fuséens.

5° Troupes techniques ou spéciales : génie, pionniers et le corps de la flotille.

6° Corps des équipages : escadrons de train des équipages, dépôt permanent du corps des équipages, et intendance des équipages de réquisition.

7° Corps de troupes levés en temps de guerre seulement : infanterie et dragons d'arrondissements, bataillons de volontaires et cavalerie légère irrégulière.

8° Troupes chargées de veiller à la sûreté du pays : régiments de gendarmerie, corps de police militaire.

b) Les administrations militaires de l'armée se divisent d'après leurs fonctions en :

1° Les administrations générales de l'armée : caisses de guerre,

magasins de vivres, régie des viandes (en temps de guerre seulement), administration des constructions, commission d'habillement, hôpitaux militaires, magasins de médicaments, en outre les compagnies et les établissements disciplinaires.

2° Les administrations spéciales de l'armée : artillerie technique, dépôt du matériel des équipages, dépôt du matériel des pionniers, réserve du matériel de ponts (en temps de guerre), dépôt du matériel de la flotille, administration des haras, institut géographique militaire, les institutions d'éducation militaire, les maisons d'invalides militaires.

3° Les réserves de l'artillerie en temps de guerre : les réserves de munitions et d'approvisionnements des corps d'armée, réserve générale des munitions de l'armée, réserve des grosses munitions et dépôts de campagne de l'artillerie.

c) Les autorités militaires se divisent en : Commandements de corps de troupes. — Commandements, intendances et directions des administrations militaires — Autorités militaires locales (commandements de districts de recrutement; commandements de places, de villes, de forts, de forteresses, de stations militaires; inspections militaires). — Commandements de brigades et de divisions de troupes. — Commandements de corps d'armée. — Commandements supérieurs des ingénieurs et de l'artillerie. — Commandement supérieur d'un pays. — En temps de guerre, commandement d'une armée mobile avec toutes ses diverses branches administratives. — Contrôle de l'armée. — Autorités judiciaires. — Clergé. — Etat-major, bureaux techniques et comités relevant du commandant en chef de l'armée.

d) L'état-major de l'armée se divise en quatre groupes principaux :

1° *Die Generalität.* — Officiers d'état-major et officiers supérieurs, en particulier le corps des adjudants, l'état-major du quartier-maître général, le corps militaire des ingénieurs géographes, les états-majors spéciaux (artillerie, génie, pionniers, corps de la flotille, équipages), la chancellerie militaire.

2° *Die Militärparteien.* — Le clergé militaire, le commissariat des guerres, les auditeurs, les chirurgiens militaires, les vétérinaires.

3° *Die Militärbeamten* (employés militaires). — Employés à la caisse de guerre, employés aux vivres militaires, employés à la comptabilité militaire, régistrateurs militaires, employés aux administrations du matériel et des constructions militaires, employés spéciaux de l'artillerie, mécaniciens des machines à vapeur du corps de la flotille, employés spéciaux de l'institut militaire de géographie, employés aux haras militaires.

4° *Die Militärunterparteien.* — Aides des chirurgiens militaires, sergents-majors et sergents d'état-major, le personnel de surveillance

des prisons militaires, les maîtres d'états et enfin les domestiques de l'armée.

Les troupes (en général).

Chaque corps de troupes est militairement et administrativement organisé d'une manière indépendante. Il est sous les ordres d'un commandant auprès duquel (dans les grands corps de troupes) se trouvent les éléments nécessaires à la direction du service, et qui composent avec lui l'état-major. Ce sont les officiers d'état-major, l'adjudant, l'officier de recrutement (dans les districts où s'effectue le recrutement du corps), le personnel du service sanitaire, chirurgical et vétérinaire, les employés comptables, l'officier pourvoyeur de vivres, les auditeurs, les chapelains militaires. En outre la musique, le prévôt, etc., sont classés dans l'état-major.

Les grands corps de troupes se divisent en subdivisions que l'on nomme : Compagnies dans l'infanterie, les troupes techniques et la cavalerie irrégulière. — Escadrons pour la cavalerie régulière et le train des équipages. — Batteries ou compagnies pour l'artillerie. — Ailes *(flügel)* pour la gendarmerie. Ces subdivisions sont commandées par des capitaines, des rittmeister, ou aussi par des officiers subalternes (subdivision du train des équipages).

Deux compagnies ou escadrons forment une division, deux batteries forment une division de batterie. Un bataillon est formé de trois à six compagnies. Un régiment est formé de trois à quatre divisions de cavalerie ou de trois à quatre bataillons et même davantage. Dans les divisions de troupes à pied, le commandement est exercé par des capitaines; dans les divisions de cavalerie et dans les bataillons, par des officiers d'état-major; dans les régiments (excepté dans quelques régiments de gendarmerie), par des colonels.

Les corps de troupes de même espèce et dans chaque arme, infanterie, cavalerie, artillerie, troupes techniques (le corps de la flotille excepté), gendarmerie, sont désignés par des N^os^. En outre, tous les régiments (excepté l'infanterie des frontières ou confins militaires et la gendarmerie) portent le nom de leur propriétaire. L'infanterie des confins militaires porte, pour les régiments de 1 à 9 et 12 à 14, outre leur N^o^, le nom du district frontière dans lequel ils sont levés. Les régiments frontières N°s 10 et 11 ne sont pas désignés par districts, mais ils portent à la fois le N^o^ du régiment et les N°s 1er et 2e régiments frontières du Banat.

La loi détermine la composition des cadres et l'effectif de chaque corps, ainsi le nombre des subdivisions, des officiers, des sous-officiers, des hommes et des chevaux dont il se compose.

Le recrutement pourvoit au remplacement des hommes qui vien-

nent à manquer. A cet effet, la monarchie est divisée en districts de recrutement. Il n'y a de districts spécialement affectés au recrutement de tel ou tel corps que pour l'infanterie de ligne, les régiments nationaux des frontières, le régiment des chasseurs tyroliens, le 24e bataillon des chasseurs de campagne et le bataillon frontière Tittler. Les autres troupes se recrutent sur tous les districts.

Les conditions exigées pour entrer dans l'armée sont : une constitution parfaitement propre au service de guerre, et une taille d'au moins 60 pouces autrichiens.

Les chevaux de service sont complétés par des remontes.

Dans la mise sur pied de guerre d'une troupe, on organise des dépôts chargés de recevoir, de former, d'équiper et de diriger sur leurs corps, soit les hommes fournis par le recrutement, soit les chevaux de remonte. Le dépôt des troupes auxquelles est affecté un district particulier de recrutement, est en permanence dans une des stations de ce district. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Der K. K. österreichische Feldmarschall Graf RADETZKY, eine biographische Skizze, nach der eigenen Dictaten und dere orrespondenz der Feld-marschalls, von einem österreichischen veteranen. (Esquisse biographique du feld-maréchal Radetzky, d'après ses propres dictées et sa correspondance, par un vétéran autrichien). 1 vol. in-8 de 450 pages, avec un fac simile. Stuttgart et Augsbourg, 1858.

Il a déjà paru plusieurs biographies de Radetzky, mais celle-ci est la plus complète et la plus importante, puisqu'elle émane indirectement de lui-même, par ses dictées et par ses correspondances. Quoique nous ayons déjà parlé de la carrière de Radetzky à l'occasion de sa mort, nous ne pouvons nous empêcher de vouer quelques lignes à cette esquisse biographique, car, par les événements dont elle traite, elle a une importance plus grande que celle d'une publication purement autrichienne. En laissant à part, pour le moment, le point de vue de l'auteur, apologiste ardent des armes autrichiennes et des mérites de son héros, ainsi que les défauts et les qualités qui en résultent, on doit reconnaître que les narrations de ce livre sont pleines d'intérêt et qu'on s'attache volontiers à leur lecture. Le style est simple et clair et l'on passe ainsi en revue tous les principaux événements de l'Europe depuis le commencement de la grande révolution française jusqu'à nos jours. Mais c'est là tout ce que nous pouvons en dire de bien. Cet ouvrage trouvera sans doute en Autriche de vifs admirateurs, tout disposés à prendre le change sur ce qu'ils croient être favorable à l'honneur national, mais les hommes impartiaux de tous pays reconnaîtront que l'auteur a trop relevé son héros au détriment d'autrui et que son admiration l'a rendu aveugle sur tout ce qui pouvait tendre à la diminuer.

En voulant louer partout et toujours, on risque souvent d'atteindre un but opposé à celui qu'on cherche. Radetzky a eu assez de bonheur dans sa longue carrière,

même si l'on en retranche les succès qu'il doit à d'autres, pour qu'il ne soit pas besoin d'écraser plus bas que terre ceux qui l'ont approché, qu'ils soient Français, Russes, Prussiens ou Piémontais.

Si ce livre émane, avec cet esprit là, de la propre dictée de Radetzky, nous en sommes fâchés pour sa mémoire ; car l'Europe apprendra à le connaître sous un jour nouveau et peu flatteur ; si l'apologiste, au contraire, s'est inspiré lui-même en croyant recevoir d'autres inspirations, on ne peut que déplorer qu'un tel trophée soit déposé sur une tombe digne, en tout cas, de respect.

Sans doute Radetzky ne passera jamais pour un des grands capitaines de notre siècle, à l'égal d'un Napoléon ou d'un archiduc Charles ; mais il tient honorablement sa place au milieu des généraux ordinaires. Il a, de plus, sur bon nombre d'entr'eux le privilége d'avoir vécu plus longtemps et d'avoir été employé dans des sphères d'activité plus diverses. Il lui restera la gloire éternelle d'avoir montré une grande vigueur et une grande abnégation à un âge où tant de gens ne pensent plus qu'au repos et à la paix, d'avoir été à 82 ans un des serviteurs les plus dévoués et les plus belliqueux de son souverain.

C'est bien assez, croyons-nous, pour qu'on ne compromette pas ces titres réels par des ornements d'emprunt ou de similor, comme le fait le livre dont nous parlons. Bien plus, il répand de la boue sur les compagnons de son héros pour montrer celui-ci plus coquettement paré devant la postérité. Du commencement à la fin, c'est une apologie intrépide que rien n'effraie ni n'arrête.

Les faits malencontreux, on les oublie, ainsi à Dresde et à Leipsik ; ceux qui sont trop connus on les tord, ainsi à Marengo ; les alliés on les calomnie, ainsi les Russes, qu'on accuse d'avoir entravé les brillantes conceptions de l'état-major autrichien, d'avoir embarrassé les marches par une suite de touristes, de femmes de mauvaise vie, de singes et de perroquets ; les ennemis on les ravale ou on les rehausse à volonté ; les vaincus on les injurie, comme Napoléon à Fontainebleau et Charles-Albert à Novarre.

De tels procédés littéraires pourront plaire peut-être à quelque caporal de pose, dont l'enthousiasme ne s'éveille qu'à coups de grosse caisse, mais ils ne sont pas aptes à donner bonne opinion d'une armée qu'on fait valoir de cette façon. Ni l'armée autrichienne, ni Radetzky n'avaient besoin d'apologies pareilles.

Malheureusement certaines particularités donnent à cet ouvrage plus de poids qu'il n'en mérite.

A tort ou à droit, Radetzky est, dans tous les cas, un des grands noms de notre époque, une personnalité autour de laquelle il s'est fait beaucoup de bruit. On en a tant parlé, et en sens si divers, qu'il y a matière à tout dire, comme à tout croire de lui ; il est difficile d'avoir une opinion juste à son égard sans descendre soi-même dans une analyse détaillée des faits qui le concernent.

Les Italiens, qu'il a si complétement abattus en 1848 et 1849, ont personnifié en lui la ruine de leurs espérances nationales et l'ont représenté à l'Europe comme un tigre altéré de sang et de carnage. Rien n'est plus faux cependant. Dans tous

ses actes politiques et militaires, Radetzky montra toujours autant d'humanité que de modération; il était personnellement doux et bon de cœur. Il évacua tranquillement Milan avec 15,000 hommes, quoiqu'il eût pu châtier terriblement cette ville avant de se retirer. Si l'on peut faire quelques reproches à sa conduite, au point de vue de ses fonctions, c'est plutôt d'avoir péché par trop de modération que par trop d'énergie. Bien loin de l'accuser de cruauté, l'Italie devrait lui vouer sa reconnaissance pour les désastres matériels qu'il lui a épargnés dans maintes circonstances.

Mais, d'autre part, l'ardeur injuste des reproches a suscité des éloges aussi exagérés. Plus le parti de l'indépendance de l'Italie cherchait à rabaisser Radetzky, plus le parti opposé chercha à le relever. Les uns en faisaient un monstre, d'autres en firent un Dieu. C'est entre ces deux exagérations que la saine raison devrait prendre pied, et c'est ce que n'a pas fait notre biographe. Cette impartialité était peut-être difficile à atteindre pour un compagnon du vieux maréchal, qui avait été lui-même partie active dans les luttes d'où la réputation de son héros était sortie. Il y a au moins de la franchise dans le titre de son livre, car il a soin d'avertir qu'il provient d'un vétéran autrichien et par conséquent qu'on doit se tenir en garde contre ses éloges soutenus, vrais boulets de controverse et de polémique.

C'est au public impartial, autrichien ou non, à faire la part de chacun.

Entrons maintenant dans quelques détails :

On sait par exemple que Radetzky, étant colonel et adjudant de Mélas, se distingua à Marengo par son courage personnel, mais il n'y fit, à part cela, rien de remarquable, sinon de prendre, comme homme de confiance de Mélas, une large part aux fautes qui amenèrent la perte de la bataille et la capitulation qui s'en suivit. Le biographe se garde bien de donner des détails sur cette capitulation qui, d'un trait de plume, livrait toutes les places de l'Italie à la France; il aurait cependant pu en fournir de précis, car Radetzky fut un des principaux fauteurs de cet acte désastreux pour l'Autriche; on l'en punit dans la campagne suivante, en le sortant de l'état-major pour le placer au 3me de cuirassiers. L'apologiste jette un voile sur ces circonstances et nous ne l'en blâmerons pas; mais qu'au moins il ne s'en fasse pas un bouclier pour décocher, avec plus de sécurité, ses traits contre tous ceux qui se sont illustrés dans cette campagne. Nous ne savons par quel sentiment il cherche, par exemple, à atténuer les mérites de Napoléon. Il prétend que c'est plutôt Kellermann que Napoléon qui a gagné la bataille, que Marengo, tout comme Rivoli, serait un raccroc. Assurément on trouverait, en faisant encore un pas dans cette voie, plus d'un simple soldat qui a autant de titres à l'honneur de la victoire que Napoléon ou Kellermann; mais ce qui caractérise cette grande bataille, ce qui lui donna sa plus grande valeur politique et historique, ce fut non le choc tactique, mais la combinaison stratégique, combinaison sublime à laquelle les Autrichiens n'avaient rien compris et ne comprendraient rien encore aujourd'hui, si l'on en jugeait par les opinions du biographe autrichien. Or cette combinaison, ainsi que toutes les dispositions qui avaient amené les Français sur les derrières des Autrichiens,

à travers le St-Bernard, étaient bien de Napoléon. Les lauriers du premier Consul dans cette circonstance sont éclatants comme les rayons du soleil. Pour y trouver matière à rehausser la réputation du colonel Radetzky, ainsi que le fait son apologiste, il faut presqu'avoir perdu toute faculté de jugement.

Ce qui est certain, c'est que Radetzky, soit comme chef de bataillon des pionniers, soit comme colonel de cavalerie, soit enfin comme chef d'état-major du prince Schwarzenberg, montra toujours une grande activité, une intelligence facile et un contrôle sévère des petits détails. Son administration était un modèle de bon ordre et de netteté. Qu'on joigne à cela un amour réel de l'étude, qui poussait Radetzky à agrandir sans cesse le cercle de ses connaissances, du courage personnel, un esprit calme et froid dans l'action, une bonne mémoire, enfin l'expérience d'une longue et laborieuse carrière, et l'on aura tous les éléments de son élévation. Radetzky eut un grand nombre de bonnes qualités courantes, mais rien d'exceptionnel, sinon une santé de fer à un âge fort avancé. C'est beaucoup, dira-t-on, car la force du corps est aussi un don de Dieu, précieux pour des généraux; il frappe parfois le soldat d'obéissance mieux encore que de riches dons intellectuels. Mais pour faire en outre, de Radetzky, un grand tacticien, il faut simplement raturer l'histoire. Or, malheureusement ce n'est pas possible, quand l'histoire comprend des événements comme ceux de 1813 à 1815. Dans le récit des célèbres campagnes de Saxe, notre apologiste se consume en efforts surhumains pour faire croire à la divinité de son héros; malheureusement il a plus de tendresse que de sagesse et fait, à plusieurs reprises, l'œuvre de l'ours du jardinier. Il lui eût été difficile, d'ailleurs, de faire autre chose, du moment qu'il avait juré de ne faire qu'une apologie.

Dans ces mémorables campagnes de Dresde, Culm, Leipsik, etc., Radetzky était chef d'état-major du prince Schwarzenberg, généralissime des armées alliées; c'est à lui donc et au général Languenau, son quartier-maître, que les alliés durent plus d'un grave revers; mais l'apologiste ne s'en effraie pas et montre, à les jeter sur d'autres ou à les transformer en trophées, une assurance imperturbable.

Radetzky fut un des inspirateurs du fameux plan de Trachenberg, d'après lequel les alliés, après la bataille de Bautzen, devaient marcher depuis la Bohême sur Leipsik, en laissant Napoléon bien fortifié sur leur flanc droit et sur leurs derrières, de Dresde à Königstein. Ce plan inconcevable, qui aurait amené infailliblement la ruine des alliés (car on sait que Napoléon avait pris toutes ses mesures en prévision d'une opération pareille), fut contremandé par l'opposition de l'état-major russe. Radetzky avait encore renchéri sur une pareille opération, par un projet dont l'apologiste donne généreusement le texte au lieu de le cacher. On y voit, par exemple, que non-seulement Radetzky ne se faisait aucune idée du danger dont la position centrale de Napoléon sur l'Elbe menaçait les alliés, mais encore qu'il ne pensait qu'à une défensive égoïste de la part de l'Autriche, au détriment de ses alliés. Par les instances de l'empereur Alexandre, il fut décidé, au lieu de marcher sur Leipsik, d'attaquer Dresde, avant que Napoléon pût y revenir de la Silésie. Mais ce premier projet d'attaque échoua, par suite du retard de l'armée autrichienne

et d'une parade intempestive qui la retint à Jungferteinitz. Quand enfin les alliés furent prêts, Napoléon était déjà revenu à Dresde; dès lors il fut convenu entre l'état-major du généralissime et les souverains qu'on n'attaquerait plus la ville, puisqu'on n'avait pu le faire à temps; mais le contr'ordre *fut oublié,* oui oublié par l'état-major dont Radetzky était le chef! La grande bataille de Dresde, d'où devait dépendre le sort de l'Europe, commença donc, à la grande surprise de tous les états-majors et de la manière la plus ténébreuse. Aussi les alliés n'y furent pas heureux, les uns crurent faire une *démonstration,* les autres une attaque sérieuse; les Autrichiens, lancés à gauche, au-delà du ravin de Plauen, malgré les plus sages avis et les instances réitérées de leurs alliés prussiens et russes, y furent complétement battus, et amenèrent la perte de la journée. Si ce sont là des titres à l'immortalité pour un chef d'état-major, nous avouons que nous passons expédient. La disposition d'attaque de cette meurtrière démonstration (œuvre de Radetzky et de Languenau), restera comme un document à cet égard. Radetzky fut, en outre, un des premiers à demander, après ces exploits, la retraite au-delà des montagnes et fit un projet (autre document peu honorable) qui fut adopté. Il est vrai que l'armée autrichienne n'avait déjà plus de vivres ni de munitions, à quelques lieues cependant de sa frontière; mais à qui la faute, sinon à son état-major? Les alliés se sauvèrent donc, comme les rats de la fable, jusque derrière l'Eger, épouvantés d'une démonstration échouée et de l'annonce des 35,000 hommes de Vandamme sur leurs derrières, faible corps qu'ils écrasèrent en chemin et qu'ils auraient écrasé en tout temps, s'ils l'avaient voulu, et s'ils étaient restés devant Dresde. Heureusement pour eux, Napoléon fut mal secondé par ses lieutenants et par son chef d'état-major Berthier, qui abandonnèrent Vandamme à Culm.

A la défaite des Français à Culm, vinrent se joindre celles de la Katzbach, de Gros-Beeren et de Dennevitz; Napoléon fut resserré dans Leipsik par les alliés qui revinrent avec une armée entière de renforts.

Cette fois on avait aussi raison de marcher sur Leipsik où était Napoléon qu'on aurait eu tort de le faire quand il était encore à Dresde. La bataille de Leipsik fut gagnée, il est vrai; mais elle faillit encore être perdue par la faute de l'état-major autrichien qui, répétant à peu près ce qui s'était déjà passé à Dresde, s'obstinait à enfourner une grande partie de l'armée dans la langue de terre entre l'Elster et la Pleisse. L'empereur Alexandre s'opposa vivement à ce qu'on portât les Russes sur ce point, et grâce à cette opposition seule, un désastre fut épargné, car les alliés auraient ainsi eu leur champ de bataille coupé en trois parties par des rivières, ce qui était dangereux devant un Napoléon[1]. Dès le milieu du combat, Schwarzenberg vit lui-même que la position de ses troupes dans cet entonnoir était intenable et inutile; il finit par se porter à droite, en traversant la rivière dans l'eau, laissant seulement le corps de Merfeldt sur ce terrain dangereux. Le pauvre Merfeldt fut bientôt accablé sans pouvoir recevoir de secours, taillé en pièces et pris lui-même à la tête de ses débris de troupes. C'est le sort qui était réservé à l'armée entière des alliés,

[1] Voir, à cet égard, une correspondance de Rome dans notre N° du 22 février 1858.

si elle eût suivi les inspirations de l'état-major du généralissime autrichien. Il ne faudrait donc pas, après de tels faits, faire valoir son chef d'état-major au détriment des uns et des autres.

Il serait trop long de suivre plus en détail les récits de l'intrépide apologiste, qui portent avec eux leurs propres correctifs.

Plus tard, en Italie, Radetzky cueillit de beaux lauriers sur les Piémontais, braves, mais mal commandés et peu confiants dans leurs forces. Le général Hess, son chef d'état-major, fut plus que son bras droit dans ces circonstances; Radetzky fit la retraite et Hess l'offensive. C'est encore Hess qui fut son conseiller et son aide dans l'expérimentation de ses *Instructions de manœuvres et de campagne.*

Ces instructions renferment de fort bonnes règles et ont certainement perfectionné l'état de l'armée autrichienne; elles ont beaucoup contribué à lui donner cette régularité de manœuvres et cette discipline qui la caractérisent aujourd'hui, mais elles ont aussi l'inconvénient qui touche de près à ces qualités, elles tendent trop à réglementer la tactique et à prescrire des lois sur des objets qui doivent être laissés au libre arbitre d'un chef de brigade ou de division. C'est plutôt dans l'impulsion qu'il donna aux travaux de fortifications en Italie, dans le bon ordre de son administration, dans le bel exemple de dévouement à son devoir qu'il a donné dans un moment fort critique, que sont les vrais titres de gloire de Radetzky. Moins que tout autre nous ne voudrions les contester; c'est pourquoi nous en repoussons les appendices des flatteurs.

Terminons en disant que l'esquisse biographique, toujours sous l'influence de son intrépidité apologétique, se permet ci et là des appréciations peu convenables des adversaires de l'Autriche, appréciations qu'on ne peut pas même pardonner à la vivacité sentimentale d'un vieux vétéran. Napoléon, par exemple, a montré dans maintes circonstances son courage personnel, et s'il n'a pas, d'après l'auteur, « eu le courage de s'ôter la vie en 1814 pour imiter le dernier empereur de By- » sance, » c'est une preuve de son énergie et non de sa lâcheté.

Son retour de l'île d'Elbe et les débuts de la campagne de 1815 montrent bien aussi que ses adieux de Fontainebleau n'étaient pas rien qu'une « pure tyrade; » cette scène émouvante devrait être respectée par des adversaires qui se respecteraient eux-mêmes. Enfin une haine vindicative perce à chaque instant contre les Piémontais. L'auteur en a le droit, tout comme les Piémontais ont le droit de la lui rendre. Mais il n'est pas fondé à parler de leur trahison et de leur parjure. Le Piémont a fait loyalement et bravement la guerre du faible contre le fort, il en a subi les conséquences; il n'est au moins pas noble d'y ajouter l'injure. Le Piémont était libre de ses actes, il n'a pas trahi l'Autriche en renonçant à la protection de cette grande puissance pour courir les chances de sa haine. Appeler trahison la guerre d'une nation libre contre une autre nation libre, c'est faire de l'histoire à la façon du père Loriquet. Employer ce moyen pour exciter à la haine contre un adversaire malheureux, c'est s'aliéner l'estime de tout juge impartial.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

(Suite.)

B. Administration militaire en particulier.

I. — DÉPARTEMENT MILITAIRE ET CHANCELLERIE DE CE DÉPARTEMENT.

L'armement nécessité par les événements de Neuchâtel a imposé au Département militaire et à sa chancellerie des travaux extraordinaires. L'organisation et la division de l'armée ont été arrêtées par ce département, de concert avec quelques officiers supérieurs; il en a été de même pour la composition des états-majors. Nous prîmes les mesures nécessaires pour que l'armée fût prête à entrer en campagne d'un moment à l'autre. L'on forma des approvisionnements en vivres et fourrages, et on les réunit dans des magasins convenablement choisis. Des reconnaissances furent faites. L'on se mit en mesure de compléter le matériel de guerre. L'on se disposa à mettre en état de défense les points les plus importants de la frontière. L'on fit des provisions de poudre, et l'on s'assura même, pour le cas de nécessité, d'une quantité considérable de poudre qui devait être tirée de l'étranger. En même temps on cherchait à se rendre compte des ressources présumées de l'adversaire, et nous réunissions des renseignements exacts sur les chemins de fer et sur la facilité plus grande que ceux-ci pouvaient donner au transport des troupes ennemies. Le Département militaire invitait, en outre, les cantons à combler les lacunes de leurs contingents, soit pour le matériel, soit pour le personnel, et spécialement à organiser leur landwehr.

En dehors de l'armement contre la Prusse, l'administration militaire a suivi sa voie ordinaire; immédiatement après le licenciement des troupes mises sur pied, les écoles militaires recommencèrent et suivirent leur cours régulier.

M. le colonel Gehret, auquel nous avions confié la place, nouvellement créée, d'adjoint au Département militaire fédéral et d'instructeur en chef pour l'infanterie, et qui aurait rempli ces fonctions avec tout le succès que promettaient ses connaissances et ses qualités distinguées, a été malheureusement enlevé au moment où il allait occuper cette place. Elle n'a pas été repourvue dès lors.

II. — FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION.

a) *Commissariat des guerres.*

Le commissariat des guerres en chef a été encombré de travail pendant toute l'année; c'est vainement que l'on a essayé, en augmentant quelque peu le personnel, de mener de front la liquidation des comptes d'une campagne qui, quoique courte, a cependant exigé des préparatifs très considérables, avec le service ordinaire de la comptabilité militaire. Si cette tentative n'a pas été couronnée de succès, il faut moins l'attribuer à l'accumulation du travail en lui-même qu'à la difficulté d'obtenir de tous les intéressés, en temps opportun, les comptes, les réclamations, les pièces justificatives, etc. Les délais fixés pour faire valoir des réclamations n'étaient ni assez connus, ni assez observés; il en sera, du reste, tou-

jours de même, pour ce dernier inconvénient du moins, tant que l'on ne repoussera pas rigoureusement toutes les réclamations tardives, quel que soit le motif sur lequel elles reposent; mais ce procédé est d'une sévérité qui en rendrait souvent l'application difficile.

En ce moment, tous les comptes de la campagne de 1856 à 1857 sont révisés et liquidés, à l'exception de quelques réclamations de détail peu importantes qui ont été retardées. Le compte général n'a pas encore pu être établi, parce que les comptes séparés pour chaque corps n'ont pas pu être dressés, et que tout récemment des crédits, dont les pièces à l'appui n'ont pas été retournées à l'administration, ont dû être portés à ces comptes. Mais, bien que les frais de la dernière campagne ne figurent pas encore dans les dépenses du compte général de 1857, ils ne tarderont pas cependant à être arrêtés, et ils figureront dans le compte de 1858.

L'on reconnaît chaque année davantage l'utilité de l'établissement d'un commissariat permanent à Thoune, vu l'augmentation du travail qui rentre dans ses fonctions.

L'arrêté fédéral relatif au budget de l'année 1858, sous date du 3 août 1857 (Recueil officiel, t. V, p. 539), invite, à son art. 3, le Conseil fédéral à examiner si la Confédération ne pourrait pas prendre quelques mesures pour l'instruction des employés du commissariat. Cette question mérite à un haut degré l'attention, parce qu'il est incontestable que les plaintes qui se font entendre au sujet de notre comptabilité militaire proviennent tout autant d'une instruction insuffisante des employés, que des défectuosités organiques de cette branche du service. Une commission spéciale, chargée de s'occuper de la réorganisation de notre administration militaire, se réunira prochainement et examinera également le point que l'Assemblée fédérale a signalé à notre attention.

Il n'y a pas eu, en 1857, un cours d'instruction spécial pour le commissariat, parce qu'à peu près tous les employés disponibles ont été occupés dès le mois de septembre 1856, soit auprès des troupes fédérales à Neuchâtel, soit ensuite dans les différentes divisions de l'armée, et parce que le reste était indispensable pour les écoles qui devaient avoir lieu pendant l'année. Le bureau central était, du reste, tellement encombré de travaux, que l'on n'aurait guère pu y prendre les instructeurs nécessaires. Nous avons pris des mesures pour que ce qui n'a pas pu avoir lieu l'année dernière, ait lieu cette année d'une manière satisfaisante.

b) *Administrateur du matériel.*

Cette administration a eu également à supporter un surcroît de travail par suite des événements de Neuchâtel, pour préparer et mobiliser le matériel de guerre et pour compléter l'armement.

Elle continue à se proposer pour but et à poursuivre avec une attention soutenue, le perfectionnement du matériel pour tous les corps, dans la mesure où ce perfectionnement présente de l'intérêt pour la Suisse.

Les cantons, sur la demande de notre Département militaire, s'ils désiraient

recevoir par son intermédiaire leur premier approvisionnement de fusils de chasseurs, dont la Confédération supporte les deux tiers des frais, ayant déclaré que c'était bien leur intention, l'administration militaire prit les mesures nécessaires pour faire les acquisitions d'armes dans le sens prescrit par l'Assemblée fédérale. Le prix des armes a malheureusement beaucoup haussé pendant les dernières années, et le coût des fusils de chasseurs sera plus élevé qu'on ne s'y attendait. Leur fabrication soit à Liége, soit à Oberndorf, rencontra les difficultés et les retards qu'éprouve toujours l'exécution de nouveaux modèles. Ce qui a contribué encore à retarder l'exécution des commandes faites par la Suisse, ce sont les commandes énormes qui avaient été faites par d'autres pays.

III. — INSPECTEURS.

Une nouvelle période triennale a commencé en 1857 pour les inspecteurs et les chefs de corps. L'art. 117 de la loi sur l'organisation militaire fédérale prescrit que les inspections doivent alterner, autant que possible, entre tous les colonels fédéraux ; c'est pourquoi nous avons désigné de nouveaux *inspecteurs de l'infanterie* pour les treize arrondissements. Ces fonctionnaires se sont voués, dès la première année, avec zèle et avec succès à l'accomplissement de leur tâche.

M. le général Dufour a été nommé *inspecteur du génie*.

M. le colonel fédéral Fischer a conservé les fonctions d'*inspecteur de l'artillerie*, et M. le colonel fédéral Müller, de Zug, celles de *colonel des carabiniers*.

La place de *colonel de la cavalerie*, vacante depuis la mort de M. le colonel fédéral Rilliet qui la remplissait avec tant de distinction, n'a pas été repourvue. M. le colonel fédéral Frey, de Brugg, a fait pendant l'année dernière les inspections nécessaires, d'une manière entièrement satisfaisante et avec beaucoup de dévouement.

L'auditeur en chef, M. Blœsch, a été confirmé dans ses fonctions, mais a dû être remplacé pendant longtemps pour cause de maladie. M. le Dr de Gonzenbach a été son remplaçant, spécialement pendant la dernière campagne.

M. Flügel a été l'objet d'une réélection méritée comme *médecin en chef*. Mais il n'a pas pu reprendre pour longtemps les fonctions qu'il remplissait depuis près d'un quart de siècle avec tant d'intelligence et avec une activité infatigable. Il était déjà indisposé lorsqu'il dirigeait, pendant l'hiver de 1856 à 1857, le service sanitaire des troupes suisses mises sur pied, et pendant qu'il liquidait ensuite toutes les affaires qui s'étaient accumulées pendant la campagne, la mort l'atteignit le 5 juin au milieu des regrets universels. M. le Dr Lehmann, de Berne, lui a succédé.

L'arrêté fédéral sur la gestion du Conseil fédéral pendant l'année 1856, sous date du 29 juillet 1857 (Recueil officiel, t. V, p. 529), invite, à son art. 8, le Conseil fédéral à examiner s'il ne serait pas convenable de faire accompagner par des adjudants les inspecteurs fédéraux de toutes armes qui font des inspections importantes. Ce postulat a déjà antérieurement été mis à exécution, en accordant aux inspecteurs la faculté de se faire accompagner d'un adjudant ou d'un officier d'or-

donnance, pour l'inspection des cours de répétition auxquels ont assisté des corps entiers, et pour celle des écoles de recrues importantes.

IV. — INSTRUCTION.

a) *Places d'instruction.*

Pendant l'année dernière, 24 places d'instruction se sont partagé les écoles fédérales. Arau, Bière, Thoune, Winterthour et Zurich ont été les places d'instruction principales, à cause des avantages divers que l'on y trouve. Il y a eu quelques écoles à St-Gall, et en particulier une école de recrues de cavalerie ; il est fâcheux que la place d'exercice de l'artillerie soit coupée par le chemin de fer et trop éloignée de la ville. Les casernes de Lucerne laissent à désirer par leur arrangement ; mais l'on projette la construction d'une caserne nouvelle. Luziensteig est de plus en plus considéré comme une place d'armes ; l'on a pris des mesures pour l'agrandissement et la mise en état des casernes qui s'y trouvent.

L'on s'occupe sérieusement de la construction d'une nouvelle caserne à Thoune. L'arrêté fédéral sur la gestion du Conseil fédéral pendant l'année 1856, sous date du 29 juillet 1857 (Recueil officiel, t. V, p. 529), invite, à son article 7, le Conseil fédéral à présenter à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée fédérale des propositions relatives à la construction d'une caserne appropriée au besoin des écoles militaires fédérales de Thoune. Nous avons ouvert un concours pour les plans et les devis de cet établissement. Des négociations avec le gouvernement de Berne et la commune de Thoune, au sujet de la part qu'ils pourraient prendre à l'exécution, ont également été entamées.

b) *Vivres et fourrages.*

Les fournitures de vivres et fourrages ont eu lieu en nature dans toutes les écoles.

Le prix moyen de la ration de vivres a été, en 1857, de 55 centimes, et il a fallu, malgré toutes les précautions que l'on a prises, céder sur toutes les places d'instruction à la cherté du prix du pain et de la viande, cherté qui s'est prolongée jusqu'en automne. Le prix le plus bas est celui de 47 centimes, obtenu à Arau, et le plus élevé, celui de 61 cent. payé à Bière. A Thoune, l'on fit un accord avec un boulanger pour utiliser les approvisionnements de farine, qui avaient été faits pendant l'hiver de 1856 à 1857 pour l'armée.

Le prix des fourrages a été haut pendant toute l'année. L'avoine a baissé, il est vrai, mais le bon foin s'est maintenu à un prix élevé, à tel point qu'on a dû le payer 7 francs par quintal à Bâle et 9 francs à Bellinzone. Aussi la ration de fourrage a-t-elle, en moyenne, dépassé le prix normal de 1 fr. 50.

c) *Personnel d'instruction.*

Nous avons déjà dit que la place d'instructeur en chef de l'infanterie continue à rester vacante.

Le corps des *instructeurs du génie* n'a pas subi de changements.

Il n'a pas été désigné d'*instructeur en chef pour l'artillerie*, depuis la retraite de M. le colonel Denzler. Les instructeurs de première classe remplissent ces fonc-

tions suivant les besoins du service, et l'inspecteur de leur arme prête la main lorsqu'une direction unique est nécessaire.

Les instructeurs de la cavalerie et des carabiniers sont restés les mêmes.

MM. les instructeurs ont tous mérité le témoignage d'avoir accompli avec zèle et dévouement leurs pénibles fonctions.

Il n'y a pas eu, en 1857, d'école préparatoire pour les instructeurs fédéraux.

d) *Instruction proprement dite.*

L'instruction militaire donnée par la Confédération, telle que nous devons l'examiner ici, comprend les écoles de recrues et les cours de répétition du génie, de l'artillerie, de la cavalerie et des carabiniers, les cours sanitaires, l'école centrale et enfin les grands rassemblements de troupes. L'instruction de l'infanterie appartient aux cantons, mais elle est contrôlée par la Confédération qui fait examiner par son Département militaire les plans d'instruction, et qui fait inspecter les écoles par les inspecteurs fédéraux.

C'est dans cet ordre que nous allons examiner les diverses armes et les différentes écoles. Il n'y a pas eu, pendant l'année dernière, de grandes concentrations de troupes; mais nous profiterons de cette rubrique pour dire quelques mots sur l'art. 2 de l'arrêté fédéral relatif au budget de 1858, article qui concerne les rassemblements de troupes annuels.

1° *Génie.*

Les fortifications qui ont été construites à *Bâle* nous ont engagés à y transférer, pour cette année, l'*école des recrues de sapeurs*; celle des *pontonniers* a eu lieu à *Brugg*. L'école des sapeurs se composait de 127 recrues, de 13 aspirants de première classe, et d'un cadre de 20 hommes, soit un total de 160 hommes. Les pontonniers n'avaient que 45 recrues et 19 sous-officiers et officiers, soit 64 hommes. Les cantons n'apportent pas encore dans le choix des recrues assez d'attention; les différents métiers ne sont pas convenablement représentés. Il y a eu très peu de bateliers et d'ouvriers parmi les recrues de pontonniers; sur 15 recrues, Zurich ne fournissait que 3 bateliers et un cordier; et sur le même nombre de recrues, Berne n'avait que 3 bateliers et 2 charpentiers, tandis que le tiers au moins d'une compagnie doit être composée de bateliers, et un autre tiers de charpentiers, de cordiers, etc. Pour le reste, la troupe était dans de bonnes conditions, et l'armement, l'équipement et l'habillement étaient en bon ordre.

Les cours de répétition ont été suivis par les compagnies de sapeurs n°s 1 de Vaud, à l'école centrale de Thoune; n° 5 de Berne, à Thoune; n° 7 de Zurich, à Eglisau; n° 9 de Berne, à Thoune; n° 11 du Tessin, à Bellinzone, et enfin par la compagnie de pontonniers n° 3 de Berne, à l'école centrale de Thoune. La compagnie de sapeurs n° 3 d'Argovie et celle de pontonniers n° 1 de Zurich, qui auraient également dû faire cette année un cours de répétition, avaient pris part à la campagne d'hiver, et celle-là leur a été comptée comme cours de répétition.

(A suivre.)

Rassemblement de troupes au Luziensteig. — Une polémique s'était élevée dans les journaux sur la question de savoir si M. le colonel Bontems avait oui ou non présenté des observations au Conseil fédéral sur l'organisation du rassemblement du Luziensteig, et s'il avait demandé à être remplacé dans son commandement. La *Suisse* publie une lettre de M. le colonel Bontems qui, avec sa franchise habituelle, tranche toute indécision. Voici cette lettre :

Monsieur le rédacteur de la *Suisse*,

Dans son numéro du 4 juin, la *Suisse* publie un article relatif au rassemblement de troupes de cette année qui renferme des inexactitudes. *Il est parfaitement vrai* que j'ai songé, et même cherché à obtenir mon remplacement dans le commandement de cette réunion militaire, et cela parce que les moyens, mis à ma disposition, ne me paraissaient pas suffisants pour arriver à un bon résultat. Non-seulement j'ai fait des observations, mais j'ai fait des propositions positives, qui toutes ont été rejetées. Il est encore vrai que j'avais observé qu'on serait forcé de bivouaquer, et que dans une saison aussi avancée, cela pourrait être nuisible à la santé des hommes et des chevaux. Il paraît que cette observation a été prise en considération, puisque vous annoncez que le Conseil fédéral a fixé l'époque de la réunion au 12 au lieu du 23 septembre. Lorsqu'au mois de décembre 1857, je fus prévenu *officieusement* que le Conseil fédéral avait l'intention de me confier ce commandement, je croyais qu'il s'agissait d'essayer encore une fois sur une plus grande échelle le système des grands rassemblements de troupes, proposé par le colonel Ziegler et approuvé par les Chambres fédérales. Si j'avais pu prévoir qu'on en viendrait à ce qui est adopté, certainement j'aurais évité une semblable corvée, lors même que pour cela il m'eût fallu donner ma démission en janvier dernier. — Recevez, etc.

Orbe, 5 juin 1858. CH. BONTEMS, *colonel fédéral.*

La seconde partie de l'Ecole centrale a commencé dimanche 6 juin, à Thoune, sous le commandement du colonel Fischer, de Rheinach. Les instructeurs pour l'état-major général sont. MM. Schwarz, d'Arau, colonel fédéral ; C. Borgeaud, à Lausanne ; commandant Wieland, de Bâle ; professeur Lohbauer ; — pour le génie : Gautier, lieutenant-colonel, de Genève ; Imhof, E., lieutenant, à Arau. Il y a, en outre, un personnel d'instructeurs pour les recrues d'artillerie, savoir : MM. Borel, lieut.-colonel, de Genève; Wehrli, lieut.-colonel, de Zurich, et major J. Schulthess, de Meilen ; — pour la cavalerie, M. J. Scherer, major, de Winterthur ; — pour les carabiniers, M. F. Hartmann, lieut.-col. de Fribourg ; — pour le commissariat, lieut.-col. G. Liebi, à Thoune.

Le 6 juin sont arrivés les officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie qui ont suivi ce printemps les cours théoriques de la première partie de l'école à Arau, les officiers-aspirants de IIe classe du génie et de l'artillerie et une division de sous-officiers.

Le 10 juin sont arrivés les capitaines des bataillons appelés de Berne, Unterwald, Argovie et Vaud, les sapeurs de la compagnie n° 4 (Berne). — Sont attendus, le 13 juin : quelques colonels et lieutenants-colonels de l'état-major général ; le 17 juin : les compagnies de carabiniers n°s 74 (Neuchâtel) et 38 (Argovie), et les 4 bataillons d'infanterie ci-dessus désignés; le 20 juin, les compagnies de cavalerie n° 7 de Vaud, une de Berne et une d'Argovie.

La clôture de l'école est fixée au 4 juillet.

15 officiers de l'état-major général, 19 officiers d'artillerie, et 19 aspirants du génie et de l'artillerie assistent à cette seconde partie de l'école.

Berne. — Les journaux bernois rapportent un exemple frappant du danger qu'il y a à laisser boire aux soldats de l'eau fraiche pendant une longue marche et par une grande chaleur. Le bataillon bernois Rossel, en faisant une étape de Sonceboz à Bienne pour se rendre à un cours de répétition, passait par la Reuchenette. L'un des soldats, le front tout baigné de sueur, but non-seulement de l'eau, mais plongea sa tête dans un bassin de fontaine. Au bout de quelques instants, il tombait frappé d'une espèce de coup de sang. Une saignée immédiate a été pratiquée et cet homme a pu être transporté à l'hôpital de Bienne. — Les chefs des troupes en marche feraient bien de ne jamais négliger de placer des sentinelles devant les sources et les fontaines jusqu'après le passage de leur colonne.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 25 mai 1858, le Conseil d'Etat a fait les nominations militaires suivantes :

1° Au grade de capitaines d'infanterie : Les lieutenants *Jaccard*, Louis, au Locle ; *Sudheimer*, Louis, idem ; *Redard*, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; *Mauley*, Frédéric-Henri, à St-Martin.

2° Au grade de lieutenants d'infanterie : Les 1ers sous-lieutenants *Vauthier*, Louis, à Dombresson ; *Roulet*, Benoît, à Corcelles ; *Udriet*, Louis, à Boudry ; *Fornachon*, Samuel, à Neuchâtel ; *Challandes*, Théodore, à Fontaines ; *Quidort*, Abram-Henri, au Locle ; *Colomb*, Louis, à Neuchâtel ; *Galland*, François, à Boudry ; *Bader*, Victor, à Peseux ; *Meuter*, Fritz-Aug., à Neuchâtel ; *Nicoud*, Ch.-Henri, à Colombier ; *Simonin*, Louis, à Boudry ; *Philippon*, Alexandre, aux Ponts ; *Bobillier*, Franç.-Aug., à la Chaux-de-Fonds ; *Bonjour*, Louis-Constant, à Lignières ; *Colomb*, Auguste, à Neuchâtel.

3° Au grade de 1ers sous-lieutenants d'infanterie : Les 2mes sous-lieutenants *Nicolet*, Fritz-Léon, à Auvernier ; *Loseron*, Auguste, à Gorgier ; *Sandoz*, Louis, à Neuchâtel ; *Favre*, Florian, à Chézard ; *Grandjean*, Henri, à la Chaux-de-Fonds ; *Jeanhenry*, David, idem ; *Clemmer*, H.-Louis, à Ste-Croix ; *Montandon*, Frédéric, au Locle ; *Mosset*, Auguste, à Fontainemelon ; *Henry*, Edouard-Louis, à Cortaillod ; *Matthey*, Florian, à St-Blaise ; *Knopp*, Ernest, à la Chaux-de-Fonds ; *Courvoisier*, Jules-Ferd., idem ; *Waeggli*, Henri, idem.

4° Au grade de 2mes sous-lieutenants d'infanterie : Les sous-officiers *Sacc*, Henri, à Colombier ; *DuPasquier*, Edmond, à Neuchâtel ; *Krummenacher*, Joseph, à la Chaux-de-Fonds ; *Montandon*, Fréd.-Guillaume, à Fleurier ; *Niederhauser*, Jean-Fréd., à la Chaux-de-Fonds ; *Brandt*, Henri-Philippe, idem ; *Sandoz*, Gustave, idem ; *Petitpierre*, Edouard-Louis, à Couvet ; *Junod*, Louis-Adolphe, à Hauterive ; *Houriet*, Antoine, au Locle ; *Béguin*, Louis-Henri, idem ; *Clerc*, Alphonse-Henri, à Môtiers.

Dans sa séance du 26 mai courant, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2mes sous-lieutenants de carabiniers, les aspirants suivants : *Prollius*, Frédéric-Aug., aux Brenets ; *Favre*, Louis-Edouard, au Locle ; *Mermod*, Jules-Ami, à la Chaux-de-Fonds.

Dans sa séance du 8 juin 1858, ont été promus : Au grade de 1ers sous-lieutenants d'artillerie, les 2mes sous-lieutenants *Perrochet*, Edouard, et *Boell*, Charles. Au grade de capitaine de landwehr, le lieutenant *Chollet*, Jules, à Chézard.

Vaud. — Dans sa séance du 25 mai 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Marrel*, Louis, à Yvonand, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 6me arrond. ; — M. *Husson*, Henri-Louis, à Payerne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8e arrond. ; — M. *Choberg*, Charles, à Nyon, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 4e arrond ; — M. *Bugnon*, Ami, à Nyon, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 4e arrond. ; — M. *Briod*, Jean-Samuel, à Moudon, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrond. — Le 26, M. *Gruffel*, Louis-Franç.-Samuel, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 3e arrond. — Le 28, M. *Bessières*, Charles, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 5 d'élite du 3e arrond. ; — M. *Coigny*, Jean-Louis, à Bussy, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 1er arrond. ; — M. *Perrod*, François-Louis, à Chailly, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond. ; — M. *Cochard*, Emile-Louis, à Montreux, 2me sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1er arrond. — Le 29, M. *Duplan*, Samuel-François, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1er arrond. ; — M. *Cochet*, Henri-Louis, à Apples, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 7e arrond. — Le 4 juin, M. *Mabille*, Gustave, à Yverdon, 2me sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 6e arrond. — Le 5, M. *Mercanton*, François, à Cully, capitaine de chasseurs n° 9 de la seconde section du 3e arrond. ; — M. *Gonthier*, Ferdinand, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de chasseurs n° 9 de la première section du 3e arrond. ; — M. *Platel*, Henri, à Cheseaux, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5e arrond., — M. *de Constant*, Ami, à Lausanne, lieutenant de dragons n° 34 fédéral, arrond. n°s 5 et 6. — Le 8 juin, M. *Favre*, Jean-Louis, à Nyon, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 4me arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 12 **Lausanne, 30 Juin 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Etudes sur les armées étrangères.** Armée autrichienne. — **Cours de répétition de l'artillerie de position à St-Maurice. — Projet de loi sur l'organisation et l'instruction de l'état-major fédéral. — Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857** *(suite)*. — **Chronique.**

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

Les troupes (en particulier).

La garde du corps I. et R. et la garde du palais. — La garde du corps est destinée : à la garde de LL. MM., à les escorter dans les fêtes, à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les résidences de la cour. La gendarmerie de la garde a pour mission spéciale le maintien de l'ordre dans les réceptions solennelles et de faire le service d'ordonnances dans les résidences impériales. La garde du palais est spécialement chargée de veiller à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les palais et dans les châteaux I. et R.

Tous les gardes sont, pour le service de la cour, placés sous les ordres du Grand-maître des cérémonies qui est en même temps chef de tous les corps de la garde. Chaque capitaine des gardes est indépendant pour ce qui concerne le service intérieur et la juridiction militaire. Le capitaine de la gendarmerie de la garde est le 1er adjudant-général de S. M. Le capitaine des trabans est en même temps capitaine de la garde du palais.

Les officiers généraux, les officiers d'état-major et les officiers supérieurs de la garde I. et R. sont tirés des cadres de l'armée.

Dans le 1er corps des archers de la garde, les gardes sont recrutés parmi les officiers de l'armée du grade de capitaine ou Rittmeister et au-dessous. Pour aspirer à ces places, il faut être âgé de moins de 55 ans, d'une belle prestance (taille de 66 pouces) et d'une moralité éprouvée. Les actions d'éclat, la parenté avec la famille impériale, des blessures reçues devant l'ennemi, constituent des titres particuliers pour être admis dans ce corps. Les blessures ne doivent pas être de nature à empêcher le service de garde et de défense des princes de la

famille I. et R. Les étrangers doivent compter 20 ans de service dans l'armée. Un homme marié ne peut être admis dans la garde qu'en remplacement d'un autre homme marié.

Les gardes de la garde des trabans sont recrutés parmi les sergents-majors, les sergents et les guides; ceux de la gendarmerie parmi les sous-officiers des régiments de cavalerie. Les conditions exigées sont: être Autrichien, avoir une excellente conduite, être sain et fort de corps, n'être pas âgé de plus de 45 ans, d'une taille de 66 pouces (la gendarmerie 65 pouces seulement), parler l'allemand. Les premiers doivent avoir servi au moins 6 ans dans l'armée et ils s'engagent à servir 4 ou 6 ans dans la garde. Les derniers doivent être habiles cavaliers, avoir quelques années de service et s'engager à servir 8 ans dans la garde.

Les nominations sont faites : pour les trabans de la garde par le colonel des gardes, et pour la gendarmerie de la garde par le 1er adjudant-général de S. M.

La garde du palais se recrute parmi les simples soldats, les appointés et les caporaux de l'armée. Il faut n'être pas âgé de plus de 40 ans et remplir toutes les autres conditions exigées pour le corps des trabans. Les nominations sont faites aussi par le colonel des gardes.

INFANTERIE.

a) *Infanterie de ligne.*

L'infanterie de ligne compte 62 régiments uniformément organisés. Sur le pied de paix, chaque régiment se compose de 4 bataillons à 6 compagnies et de l'état-major du régiment. Sur le pied de guerre il compte : l'état-major du régiment, 4 bataillons de guerre à 6 compagnies, un bataillon de dépôt à 4 compagnies et, de plus, un bataillon de grenadiers à 4 compagnies, qui est sous les ordres particuliers de S. M. En outre les premières compagnies des 4 bataillons de guerre sont des compagnies de grenadiers.

L'arme de toute l'infanterie de ligne est le fusil rayé à balle conique avec bayonnette. Le fusil des hommes du 1er et du 2e rang est muni d'un simple cran de mire, celui du 3e rang et des sous-officiers est muni d'une hausse.

Les sous-officiers, les cadets et les grenadiers portent en outre le sabre d'infanterie. Les guides du drapeau, les guides de l'état-major, les musiciens, les soldats du train ne portent que le sabre d'infanterie, les sapeurs le sabre de pionniers.

Sur le pied de paix, le 4e bataillon doit tenir garnison dans la station de recrutement et doit remplir les fonctions de bataillon de dépôt.

b) *Infanterie nationale des frontières.*

Les troupes nationales des frontières forment 14 régiments frontière et un bataillon indépendant, qui tous sont affectés à un district particulier de recrutement. Les états-majors stationnent dans les districts frontières.

Chaque régiment frontière se compose : de l'état-major du régiment, de deux bataillons de campagne à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 4 compagnies.

Le bataillon frontière indépendant Tittler se compose d'un état-major de bataillon, d'un bataillon de campagne à 6 compagnies et d'une division de réserve.

Les qualités physiques de la troupe et son armement doivent être les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne. En temps de paix la dislocation se fait dans le district sur lequel le régiment est recruté. En temps de guerre (et quelquefois en temps de paix, mais seulement par exception), il peut être disloqué dans un autre district. En temps de paix, et avec la dislocation normale, les bataillons de campagne seuls sont mobilisés. La réserve n'est appelée sous les armes que dans des circonstances exceptionnelles.

c) *Les chasseurs.*

Ces troupes forment :

Un régiment de chasseurs et 25 bataillons de chasseurs indépendants.

Le régiment de chasseurs " Les chasseurs de l'Empereur „ qui se recrute dans le Tyrol et le Vorarlberg, se compose, sur le pied de paix comme sur le pied de guerre, de l'état-major du régiment, de 7 bataillons de campagne (6 bataillons de 4, et 1 bataillon de 6 compagnies) et d'un bataillon de dépôt à 3 compagnies.

Parmi les 25 bataillons de guerre, sur le pied de paix, 5 de ces bataillons se composent de l'état-major de bataillon et de 6 compagnies ; les 20 autres ne comptent que 4 compagnies.

Sur le pied de guerre, chacun des bataillons de campagne à 6 compagnies a en outre une compagnie de dépôt, et pour 2 des bataillons à 4 compagnies 1 compagnie de dépôt.

La taille est la même que celle que l'on exige pour l'infanterie de ligne. Les recrues de cette arme sont choisies autant que possible dans les plus jeunes classes de recrutement. On choisit des hommes lestes, doués d'une vue perçante et déjà familiarisés avec le tir des armes de précision.

Les armes sont la carabine à tige avec bayonnette tranchante pour les sous-officiers et les hommes du 3e rang, la carabine sans tige pour

les hommes du 1er et 2e rang. Les musiciens et les soldats du train des équipages portent le sabre d'infanterie, les sapeurs le sabre de pionniers.

d) *Les troupes du service sanitaire.*

Ces troupes se composent de 14 compagnies indépendantes, réparties dans trois inspections sanitaires. En temps de guerre ces troupes sont destinées à enlever les blessés pendant le combat, à les transporter à portée des secours médicaux, à les soigner, à aider les chirurgiens dans les opérations, à établir les ambulances et les hôpitaux de campagne, enfin à pourvoir à l'enterrement des morts.

En temps de paix, 4 caporaux, 6 chefs de patrouille et 60 soldats sont, à tour de rôle, commandés pour faire le service dans les hôpitaux militaires. Le reste de la troupe est disponible pour être réparti dans les garnisons.

La taille exigée est d'au moins 62 pouces. Le recrutement se fait en partie par des recrues tirées de toutes les parties de l'empire, en partie par des soldats qui demandent à entrer dans cette branche spéciale du service, lorsqu'ils ont encore 5 ans au moins à rester sous les drapeaux. On exige surtout une forte constitution, une bonne conduite et un caractère doux. Dans chaque compagnie sanitaire il doit y avoir autant que possible un nombre égal d'Allemands, d'Italiens, de Slaves et de Hongrois.

Les hommes sont armés d'une petite carabine à bayonnette. En campagne, chaque homme porte une boulgue et un sac en cuir contenant des effets de pansement. Les sous-officiers portent, en outre, le sabre d'infanterie. Les trompettes sont armés du sabre d'infanterie, les sapeurs du sabre de pionniers.

En temps de guerre, une compagnie sanitaire est attachée à chaque corps d'armée. *(A suivre.)*

COURS DE RÉPÉTITION DE L'ARTILLERIE DE POSITION A ST-MAURICE (Valais).

Les compagnies d'artillerie de position nos 54 d'élite, capitaine Robert (Vaud), et 62 de réserve, capitaine Gottrau (Fribourg), ont fait leur cours de répétition à St-Maurice en deux séries, du 16 au 29 mai et du 30 mai au 5 juin. Ces cours étaient commandés par le major fédéral d'artillerie Schulthess qui était secondé par les capitaines Le Royer et de Vallière, instructeurs fédéraux. M. le colonel fédéral Delarageaz les a inspectés.

On disposait pour ces cours du matériel et des munitions ci-après :

1 canon de 24 liv.
2 canons de 18 liv.
2 canons de 12 liv.
2 obusiers longs de 24 liv.
1 caisson pour canon de 12 liv.
90 boulets de 18 liv. avec 30 charges à 144 lots
et 60 charges à 96 lots.
30 coups pour canon de 12 à 96 lots.
60 » » à 60 lots.
18 coups à mitraille pour canon de 12.
60 obus de 24 avec 30 charges fortes et
60 faibles.

Quant au reste du matériel, outils, bois de plate-formes, etc., on a tout dû improviser, et sans l'habileté pratique du commandant de l'école et des instructeurs, et la bonne volonté des bourgeois de St-Maurice, il est douteux que l'école eût pu réussir aussi bien.

Trois batteries ont été armées :

1° Batterie des capucins (rive droite);

2° Batterie Vielandi (rive gauche);

3° Batterie du clocher id.

La 1re a reçu deux canons de 18 liv., les deux autres 2 canons de 12 et 2 obusiers longs de 24 liv. Le canon de 24 liv. ne fut pas établi dans les ouvrages, mais conservé à l'arsenal pour les manœuvres de force.

Les trois batteries tiraient sur le même but. A cet effet, une 1re cible de 6 pieds carrés avait été placée au pied des rochers entre Lavey et les Bains à 1300 pas, une 2me cible fut placée près du vieux chemin de Morcles à 2,200 pas. La justesse du tir était satisfaisante.

La troupe, logée chez les bourgeois, a reçu maintes fois des preuves de l'intérêt avec lequel ses travaux étaient suivis par eux, et elle se loue beaucoup de l'accueil qu'elle en a reçu.

La distribution du temps était la même que pour toutes les autres écoles d'artillerie, c'est-à-dire exercices de 5 1/2 h. à 10 1/2 du matin, et de 2 à 7 h. du soir.

L'utilisation de St-Maurice comme place d'armes nous semble un véritable progrès. L'artillerie de position, à sa création, fut tirée des batteries attelées. Les canonniers, dont plusieurs avaient subi avec peine le déclassement dont ils avaient été l'objet, ont compris au cours de St-Maurice toute l'importance de leur arme et l'intérêt particulier qui s'attache à leur service. Ils se sont familiarisés avec les pièces de gros calibre, ils ont pu appliquer les diverses manœuvres de force avec le treuil ou avec la chèvre et surtout ils ont appris à connaître les ouvrages dans lesquels ils seraient appelés à combattre.

Il nous semble que St-Maurice devrait recevoir en même temps des sapeurs du génie, de l'artillerie de position et des carabiniers qui y suivraient, sous un même

commandement, leurs cours de répétition. Les sapeurs du génie trouveraient à St-Maurice des ouvrages permanents. Il serait plus facile de leur faire comprendre sur place les propriétés défensives soit du terrain, soit des ouvrages, ainsi que la protection mutuelle que ces derniers doivent se prêter. Leurs travaux pratiques serviraient à l'entretien des ouvrages et ne seraient pas faits en pure perte comme cela arrive, à Moudon par exemple, où l'on doit détruire à la fin de l'école tout ce que l'on a fait pendant sa durée. La présence de l'artillerie de position et des carabiniers permettrait en outre de faire, sous les yeux de la troupe, des expériences sur la portée et la pénétration des projectiles, expériences dont tous, sapeurs, canonniers et carabiniers retireraient une connaissance plus complète de leur arme et qui servirait à leur faire mieux comprendre le rôle et le but de la fortification.

Les carabiniers trouveraient à St-Maurice un terrain admirablement propre à leurs exercices. Service de tirailleurs, service de sûreté en campagne, appréciation des distances, tir sur différents niveaux en plaine dans la montagne, à travers des ravins ou des cours d'eau, tir derrière les fortifications ou attaque de ces dernières, en un mot il nous semble que cette place d'armes réunirait tout ce que peut désirer l'officier de carabiniers le plus désireux de développer l'aptitude et les connaissances de ses hommes.

L'artillerie de position, outre l'avantage d'acquérir la parfaite connaissance des ouvrages qu'elle aurait à armer ou à défendre, travaillerait à les améliorer. Ainsi, par exemple, il n'existe point de magasins à munitions dans les batteries, les terre-pleins de ces dernières sont pour la plupart trop étroits, les chemins par lesquels on devrait les armer doivent être élargis et améliorés, etc., etc.

Enfin, et ceci n'est point à nos yeux le moins important, on établirait entre ces trois armes qui, en campagne, seraient si souvent appelées à se soutenir, une sorte de solidarité qui tournerait au profit de leur esprit militaire et du bien du service.

Les officiers d'état-major appelés à diriger ces écoles, y trouveraient une excellente occasion de se former au jeu des différentes armes dans la défense des places et ils pourraient étudier dans tous ses détails le système de nos fortifications. Il y a là un progrès très réel et très facile à réaliser.

Il est vrai que ces écoles obligeraient à établir à St-Maurice une caserne suffisante et des magasins de matériel et de munitions, mais en temps de guerre on serait très heureux de les avoir tout placés. Nous ne comprenons pas que jusqu'à présent on n'ait point songé à donner ce complément nécessaire à la place de St-Maurice. C'est à tel point que, comme nous l'avons dit, on a dû presque tout improviser et qu'il n'y avait point de dépôt d'outils. Une caserne et un arsenal à St-Maurice sont indispensables.

Nous espérons que la bonne réussite des cours de répétition de cette année encouragera le Département militaire fédéral à continuer et à compléter le système qu'il vient d'inaugurer.

PROJET DE LOI

SUR L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DE L'ÉTAT MAJOR FÉDÉRAL.

SECTION I.

Organisation de l'état-major fédéral.

Art. 1. L'état-major fédéral est formé :

a) Des colonels fédéraux, officiers généraux de l'armée.

b Des subdivisions suivantes :

1° L'état-major général ;
2° L'état-major du génie ;
3° L'état-major de l'artillerie ;
4° L'état-major judiciaire ;
5° L'état-major du commissariat des guerres ;
6° L'état-major sanitaire.

Art. 2. Les colonels fédéraux sont au nombre de cinquante, dont deux appartiennent à l'arme du génie et quatre à celle de l'artillerie.

Douze colonels fédéraux ont le grade de commandants de division (divisionnaires), et trente-huit ont le grade de commandants de brigade (brigadiers). En temps de guerre le nombre des colonels fédéraux de l'une et de l'autre classe peut être augmenté.

Art. 3. L'*état-major général* se compose de :

30 lieutenants-colonels, 30 majors et d'un nombre indéterminé de capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Dans leur nomination, on aura égard aux différentes armes.

Art. 4. L'*état-major du génie* se compose, outre les deux colonels fédéraux mentionnés dans l'art. 2, de :

4 lieutenants-colonels, 6 majors et d'un nombre indéterminé de capitaines, lieutenants, premiers et seconds sous-lieutenants.

Art. 5. L'*état-major d'artillerie* se compose, outre les quatre colonels fédéraux mentionnés dans l'art. 2, de :

12 lieutenants-colonels, 18 majors, et d'un nombre indéterminé de capitaines, lieutenants et premiers sous-lieutenants.

Art. 6. L'*état-major judiciaire* se compose de :

1 auditeur en chef avec rang de colonel fédéral, et d'un certain nombre de fonctionnaires judiciaires, d'après les dispositions spéciales de la loi sur la justice pénale.

Art. 7. L'*état-major du commissariat des guerres* se compose de :

1 commissaire des guerres en chef avec rang de colonel fédéral ; 3 fonctionnaires du commissariat de première classe avec rang de lieutenant-colonel fédéral, 12 de deuxième classe avec rang de major, et d'un nombre indéterminé d'officiers subalternes de troisième, quatrième et cinquième classe avec rang de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Toutefois ce nombre ne pourra dépasser le chiffre de 70.

Art. 8. L'*état-major sanitaire* se compose de :

1 médecin en chef avec rang de colonel fédéral ; 4 médecins de division avec rang de lieutenant-colonel ; 8 médecins de division avec rang de major ; 1 médecin d'état-major avec rang de capitaine, et d'un nombre indéterminé de médecins d'ambulance avec rang de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant ; 1 pharmacien avec rang de capitaine ; 1 aide-pharmacien avec rang de lieutenant ; 1 vétérinaire en chef avec rang de major ; 4 vétérinaires avec rang de capitaine ; 8 vétérinaires avec rang de lieutenant ; 10 vétérinaires avec rang de sous-lieutenant.

Art. 9. Des secrétaires d'état-major sont attachés à l'état-major fédéral. Leur nombre ne peut dépasser dans la règle le chiffre de 60. Ils ont le rang d'adjudant-sous-officier.

Art. 10. Indépendamment des fonctionnaires ci-dessus désignés, il pourra être formé une réserve soit de colonels, soit de l'état-major général et de l'état-major du génie, de l'artillerie, du commissariat et sanitaire.

Le personnel de cette réserve ne pourra dépasser le quart du nombre de la subdivision correspondante dans l'élite.

Les officiers de l'état-major fédéral appartenant à la réserve, ne pourront être employés au service actif qu'en cas de guerre ou de nécessité absolue, ou enfin sur leur demande.

Art. 11. Les officiers de l'état-major fédéral qui veulent s'absenter de la Confé-

dération pour plus de trois mois, ont à demander préalablement un congé au Département militaire fédéral.

SECTION II.

Nominations et avancements.

Art. 12. Tous les officiers de l'état-major fédéral, ainsi que les secrétaires, sont nommés par le Conseil fédéral.

Les cantons, le commandant en chef de l'armée fédérale, les chefs des armes spéciales dans leur arme et les inspecteurs fédéraux dans leur arrondissement, ont le droit de faire des propositions pour tous les grades de l'état-major fédéral; chaque colonel fédéral a le droit de proposer des secrétaires d'état-major.

Toutes les propositions doivent être accompagnées des états de service et de certificats attestant la capacité des candidats. L'autorité militaire fédérale pourra d'ailleurs s'assurer de leur capacité de la manière qu'elle jugera convenable.

Art. 13. Seront admis des aspirants aux places d'officier dans l'état-major fédéral du génie. Ces aspirants doivent être présentés par leurs cantons ou par l'inspecteur du génie. Le département militaire fédéral désigne dans chaque cas spécial l'école de recrues que l'aspirant doit suivre avant son admission dans l'école centrale.

Pour être nommé second sous-lieutenant dans l'état-major fédéral du génie, l'aspirant doit avoir obtenu un certificat de capacité à la suite d'un examen satisfaisant qu'il doit subir après avoir suivi l'école centrale.

Art. 14. Pour entrer dans l'état-major fédéral avec le grade de premier sous-lieutenant, il faut avoir servi pendant trois ans au moins comme officier de troupe, et avoir fait dans cet intervalle un service d'au moins quatre semaines en totalité, soit dans des écoles militaires, soit au service effectif.

Pour entrer dans l'état-major fédéral avec le grade de lieutenant ou de capitaine, il faut avoir servi au moins deux ans dans le grade dont il s'agit ou dans le grade immédiatement inférieur, et avoir fait dans cet intervalle un service d'au moins quatre semaines en totalité, soit dans des écoles militaires, soit au service effectif.

Art. 15. Pour obtenir des grades supérieurs dans l'état-major fédéral, les officiers qui n'en font pas encore partie, ont à justifier des conditions suivantes quant à leurs services antérieurs:

a) Pour obtenir le grade de major, il faut avoir servi pendant huit ans au moins comme officier, dont trois ans au moins comme capitaine.

b) Pour le grade de lieutenant-colonel: avoir servi au moins pendant dix ans comme officier, dont quatre au moins comme officier supérieur. S'il s'agit d'un officier d'infanterie, les conditions d'avancement sont les mêmes avec cette différence que l'officier devra avoir servi pendant deux ans au moins comme commandant de bataillon ou dans un grade supérieur à celui-ci.

c) Pour le grade de colonel: avoir servi au moins douze ans comme officier, dont quatre ans comme commandant ou quatre ans tant comme commandant que dans un grade supérieur.

Art. 16. L'avancement dans l'état-major fédéral jusqu'au grade de capitaine a lieu dans la règle, d'après l'ancienneté; mais il faut en tout cas que l'officier ait servi au moins deux ans dans le grade immédiatement inférieur.

Art. 17. L'avancement dans l'état-major fédéral aux grades supérieurs à celui de capitaine a lieu au choix parmi les officiers du grade immédiatement inférieur, pourvu qu'ils aient servi au moins pendant trois ans dans ce grade.

Art. 18. Le Conseil fédéral peut exceptionnellement, en considération de services distingués ou de capacités particulières, procéder, dans certains cas, à des nominations ou avancements sans exiger l'accomplissement des conditions mentionnées aux articles ci-dessus.

Art. 19. L'incorporation des officiers dans la réserve de l'état-major a lieu par le Conseil fédéral sur la demande des officiers intéressés et après avoir entendu le département militaire fédéral. La demande ne sera admise qu'autant que l'officier dont il s'agira aura servi au moins dix ans dans l'état-major fédéral et qu'il aura atteint sa quarante-quatrième année révolue. La demande doit être adressée au département militaire fédéral dans le courant du mois de janvier.

Art. 20. Les officiers qui entrent avec un grade subalterne dans l'état-major général, dans celui du génie ou dans celui de l'artillerie, reçoivent une subvention pour les frais d'équipement, savoir:

En entrant comme sous-lieutenant, 250 fr.
» » lieutenant, 200 »
» » capitaine, 150 »

SECTION III.

Démissions de l'état-major.

Art. 21. Tout officier de l'état-major fédéral peut donner sa démission, pourvu qu'il en fasse la demande dans le courant du mois de janvier. qu'un prochain armement ne soit pas à prévoir et qu'il puisse être placé convenablement dans les troupes cantonales s'il est encore en âge de servir d'après les lois de son canton.

L'officier qui se retire après sa cinquantième année révolue, conserve son titre et les honneurs de son grade, pourvu qu'il ait servi au moins pendant quinze ans dans l'état-major fédéral.

Art. 22. Le Conseil fédéral peut, sur la proposition de son département militaire, rayer des cadres de l'état-major fédéral :

1° Tout officier qui aurait été condamné par les tribunaux ordinaires à une peine emportant l'infamie légale ou la privation totale ou partielle de ses droits civils.

2° Tout officier qui serait en état de faillite ou sous le poids de l'interdiction civile.

3° Tout officier qui entre dans un service étranger ou quitte sans congé le territoire de la Confédération pour plus de trois mois, ou qui dépasse pour plus de six mois et sans motif valable, les limites de son congé.

4° Tout officier qui, étant au pays étranger, ne rejoindra pas les drapeaux en cas de danger de la patrie et n'aura pas d'excuse valable.

5° Tout officier de l'état-major fédéral dont l'inconduite ou l'incapacité seraient notoires.

SECTION IV.

Attributions particulières des colonels fédéraux relativement à leurs adjudants et officiers d'ordonnance; rapports des officiers fédéraux avec les cantons.

Art. 23. Chaque colonel fédéral est autorisé à avoir un adjudant ou un officier d'ordonnance, attaché à sa personne, du grade de sous-lieutenant ou capitaine.

Ces officiers, désignés par leurs colonels respectifs, sont pris : les adjudants dans les officiers de l'état-major fédéral; les officiers d'ordonnance dans les troupes cantonales.

Art. 24. Les officiers d'ordonnance attachés aux colonels fédéraux sont, pendant qu'ils exercent leurs fonctions, assimilés aux officiers de l'état-major fédéral pour les droits, le rang, la solde, les rations, etc.

Ils continuent à faire partie des corps de troupe auxquels ils appartiennent et y conservent leur rang et leur droit à l'avancement. Ils peuvent cependant être remplacés provisoirement pendant la durée de leur service dans l'état-major fédéral, par le gouvernement cantonal.

Les officiers d'ordonnance conservent l'uniforme de leur corps; ils portent la suédoise au bras gauche, comme les adjudants. Ceux qui sont tirés des troupes à pied portent le sabre et le chapeau de l'état-major.

Art. 25. Tout colonel fédéral a le droit de choisir entre les secrétaires d'état-major disponibles un secrétaire qui est attaché à sa personne et l'accompagne à chaque mise sur pied.

Art. 26. Aussi longtemps que les officiers de l'état-major fédéral se trouvent dans l'âge requis par la loi militaire de leur canton respectif, les autorités militaires des cantons où ils ont leur domicile peuvent les appeler dans leur grade au service militaire cantonal. Mais dans tous les cas l'appel au service militaire fédéral doit prévaloir sur toute espèce de service cantonal.

Art. 27. Les officiers sortant de l'état-major fédéral entrent avec leur grade dans les troupes cantonales, s'ils ont l'âge réglementaire pour le service militaire.

Art. 28. Chaque canton doit être avisé de toutes les nominations et démissions dans l'état-major fédéral concernant des officiers établis sur son territoire.

Réciproquement les cantons doivent aviser l'autorité militaire fédérale, soit des décès des officiers de l'état-major fédéral, soit des circonstances personnelles à ces officiers qui seraient de nature à changer leur position dans l'état-major fédéral.

SECTION V.

Instruction.

Art. 29. L'instruction de tous les officiers de l'état-major fédéral est à la charge de la Confédération. A cet effet les officiers sont appelés, autant que possible à tour de rôle, aux écoles de recrues, aux cours de répétition, à l'école centrale, à des reconnaissances militaires et aux rassemblements de troupes. Ils peuvent aussi être envoyés à des rassemblements de troupes dans l'étranger.

Tout officier fédéral doit passer au moins une fois à une école centrale.

Art. 30. Le Conseil fédéral ordonne, lorsqu'il le juge convenable, des reconnaissances militaires. Il peut en outre appeler les officiers de l'état-major qu'il désigne, à faire pour une époque déterminée un travail écrit sur une ou plusieurs questions militaires.

Art. 31. Les officiers de l'état-major du commissariat des guerres sont occupés de la même manière dans leur branche et appelés à tour de rôle aux écoles militaires générales, indépendamment des cours particuliers qui leur sont donnés.

Art. 32. Le personnel de l'état-major sanitaire assiste à des cours spéciaux sous la direction du médecin en chef. Les médecins d'ambulance sont en outre appelés à tour de rôle à soigner le service de santé dans les écoles militaires, les cours de répétition et dans les rassemblements de troupes.

Art. 33. Les secrétaires d'état-major doivent, autant que possible, être occupés dans des écoles militaires fédérales et aux réunions de troupes.

Art. 34. Sont et demeurent abrogées par la présente loi, les dispositions suivantes : Les art. 20 à 37 de la loi fédérale du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, sauf l'art. 28 qui reste en vigueur.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

B. Administration militaire en particulier.

(Suite.)

Le personnel, l'armement, l'habillement et l'équipement ont été satisfaisants. Il en a été de même de l'instruction des troupes en général. Il faudra cependant s'efforcer de développer davantage les connaissances techniques des sous-officiers et des caporaux de sapeurs, pour qu'ils puissent servir, dans l'exécution d'ouvrages considérables, de surveillants et de chefs d'atelier. La dernière campagne a montré qu'il manque encore bien des choses sous ce rapport ; d'un autre côté, les travaux qui ont été exécutés donnent une preuve éclatante de l'aptitude de nos troupes du génie.

L'effectif des compagnies de sapeurs était le suivant : Compagnie n° 1 : 4 officiers, 81 hommes ; compagnie n° 5 : 5 officiers, 97 hommes ; compagnie de réserve n° 7 : 3 officiers, 64 hommes ; compagnie de réserve n° 9 : 3 officiers, 69 hommes ; compagnie de réserve n° 11 : 4 officiers, 58 hommes. La compagnie de pontonniers n° 3 comptait 5 officiers et 109 hommes. Cette compagnie est par conséquent la seule qui eût des surnuméraires ; il y en a plusieurs qui n'ont pas l'effectif réglementaire. L'on a pu se convaincre l'hiver dernier, lors de la construction des ouvrages de Bâle, de Schaffouse, etc., que le nombre de nos sapeurs est trop faible, et qu'il faudra probablement recourir à une augmentation de ce corps par la formation de nouvelles compagnies. Cela montre combien il est nécessaire que les cantons tiennent les compagnies actuelles au complet, et y ajoutent même un certain nombre de surnuméraires. Il serait également à désirer que les compagnies de réserve, dont l'effectif réglementaire n'est que de 70 hommes, eussent l'effectif de 100 hommes prescrit pour les compagnies d'élite.

2° *Artillerie.*

Comme l'on s'est convaincu que les places d'instruction qui n'offrent que des

locaux insuffisants pour le logement de la troupe et des chevaux, pour l'équitation, les manœuvres et le tir, ne donnent pas des résultats satisfaisants pour les écoles d'artillerie, nous nous sommes bornés cette année encore à réunir les recrues sur les places qui remplissent le mieux les conditions requises, c'est-à-dire Arau, Bière, Thoune et Zurich. L'école des recrues du parc et des batteries de montagne a eu lieu à Lucerne, où se trouvent des emplacements nécessaires pour cette branche de l'artillerie. La concentration de toutes les recrues d'artillerie sur 4 ou 5 places est moins difficile qu'autrefois, parce que les chemins de fer ont diminué les distances et les frais de transport.

Voici quel était l'effectif des diverses écoles de recrues :

	Officiers.	Aspirants de 1re classe.	Sous-officiers, ouvriers et musiciens.	Recrues d'artillerie,	Recrues du train.	TOTAL.
Arau	6	3	55	84	100	248
Bière	8	5	56	88	82	239
Thoune	5	3	27	133	73	241
Zurich	7	6	52	111	105	281
Lucerne	4	2	26	99	8	139
Thoune, train du parc . .	3	1	18	—	142	164
	33	20	234	515	510	1312

Le nombre des recrues de l'artillerie était en 1856 de 949
En 1857 de 1025

Différence en plus pour l'année 1857 76 hommes.

Les différences entre le chiffre des recrues qui devraient être appelées aux écoles, si le recrutement se faisait d'une manière régulière, et les chiffres réels, sont moins sensibles que précédemment ; il en faut conclure qu'un plus grand nombre de cantons reconnaissent la nécessité de la régularité dans le recrutement. Il est vrai que si on doit avoir égard à l'intelligence, à la conformation physique et à la profession des jeunes gens qu'on choisit des dépôts, on ne peut pas éviter entièrement de faire des différences dans le chiffre du recrutement de chaque année ; mais il est évident d'un autre côté que certains faits ne proviennent que d'un désordre, facilement réparable dans l'administration militaire. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut s'expliquer comment des cantons, qui ne fournissent qu'une compagnie de parc, faisaient instruire l'année dernière de 15 à 20 recrues, tandis que le canton de Vaud, qui a

deux compagnies, n'avait recruté que 6 hommes; ou comment le canton de Fribourg a pu recruter 28 canonniers pour sa batterie de canons de 6 liv., et pas un seul soldat du train.

Quoiqu'il en soit, il est extrêmement à désirer que les cantons qui prévoient un excédant sensible sur le chiffre normal de leurs recrues, en donnent connaissance en temps opportun au Département militaire fédéral, afin qu'il en soit tenu compte dans l'organisation des écoles. Le nouveau règlement relatif aux écoles fédérales renferme certaines dispositions dans ce sens.

L'instruction a été donnée conformément au plan suivi précédemment; celui-ci n'a été modifié que pour l'école de recrues à Thoune.

L'on s'est plaint avec raison de ce que les cadres d'artillerie étaient trop chargés de service; il devenait difficile de les tenir au complet. Pour parer à cet inconvénient, il fallait tout d'abord réduire le nombre des sous-officiers appelés à l'école centrale; c'est ce que les modifications introduites dans le service, par la centralisation de l'instruction, ont permis de faire.

Au lieu d'appeler à l'école centrale 255 hommes appartenant aux cadres de l'artillerie, comme l'ordonnait l'ancien règlement, et au lieu de donner à ces hommes une instruction, qui n'était en définitive que la répétition de choses déjà apprises, on n'y a appelé que 90 hommes, en en excluant les sous-officiers des grades inférieurs. Afin que ces hommes pussent recevoir dans leurs grades respectifs une instruction qui fût en même temps en rapport avec celle qu'ils avaient déjà reçue, et qui pût la compléter, l'on a organisé des batteries d'école dont les cadres se composaient des officiers et des sous-officiers de l'école centrale. Ceux-ci ont ainsi trouvé de l'emploi dans les exercices tactiques des batteries. Les compagnies d'école elles-mêmes ont été formées d'hommes de l'école de recrues de Thoune.

Il est vrai qu'on peut reprocher à cette organisation l'inconvénient que les batteries d'école étant employées pendant les deux dernières semaines à des manœuvres d'armes combinées, l'instruction des recrues est moins complète que dans d'autres écoles. Mais l'on peut obvier à cet inconvénient, en prolongeant l'école de recrues de Thoune d'une semaine, et comme il serait injuste que cette augmentation de service frappât toujours les recrues d'un même canton, l'on pourra profiter des facilités de transport données par les chemins de fer pour former les écoles de Thoune avec des recrues prises successivement dans les divers cantons, suivant un ordre déterminé à l'avance.

Les recrues d'artillerie continuent à remplir les conditions requises d'une manière satisfaisante. Il faut remarquer surtout que le recrutement du parc, rendu difficile parce que la loi exige pour ce corps un nombre déterminé d'ouvriers en fer ou en bois, se fait maintenant avec un soin que nous nous plaisons à reconnaître; il devient ainsi possible de mettre les compagnies de parc à la hauteur de leur destination.

L'uniformité de l'armement, de l'habillement et de l'équipement fait des progrès

constants; si le règlement n'est pas strictement observé, ce n'est guère que dans les cantons où le soldat doit s'équiper lui-même, comme dans ceux de Vaud et de Neuchâtel; dans ce dernier canton l'on remarque surtout des différences pour les vestes à manches et pour les pantalons. Dans le canton des Grisons l'artillerie n'est pas encore parvenue à avoir une seconde paire de pantalons d'uniforme; enfin le canton du Tessin pèche aussi de plusieurs manières dans l'observation du règlement d'habillement.

Les aspirants ont été encore cette année moins nombreux que ne l'exigent les besoins de l'arme.

En 1857, 20 aspirants de Ire classe ont suivi des écoles; il s'est présenté dans la même année 18 aspirants de IIe classe. Pour que le corps des officiers d'artillerie reste au complet, il faut une augmentation annuelle et moyenne de 30 officiers; les chiffres ci-dessus montrent que les cantons doivent s'efforcer d'augmenter le nombre des aspirants. C'est à chaque canton à voir ce qu'il a à faire. Nous ne nous permettrons qu'une seule observation. L'expérience montre que dans les cantons où un officier supérieur de l'arme est placé à la tête de l'artillerie comme chef du corps, et réunit les attributions nécessaires, le corps d'officiers ne présente que peu ou point de lacunes. Nous pensons qu'il serait avantageux que tous les cantons qui fournissent de l'artillerie désignassent ainsi un chef de corps, en lui donnant pour mission de sauvegarder les intérêts de son arme et d'en propager le goût.

Dix cours de répétition ont eu lieu l'année dernière; voici quelle était leur composition suivant les diverses places d'instruction :

Arau,	bat. obus.	24 liv.	n° 3	Argovie	154 hommes.		
	» canons	6 »	n° 49	»	168 »		
						322 hommes.	
Zurich,	bat. obus.	24 liv.	n° 1	Zurich	146 hommes.		
	» canons	8 »	n° 41	»	172 »		
	» »	6 »	n° 43	»	174 »		
						492	»
Arau,	compagnie de parc		n° 37	Lucerne	52 hommes.		
	» »		n° 39	Argovie	55 »		
	train de parc de Berne, Zug, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin				77 »		
						184	»
Thoune,	compag. de parc		n° 71	Berne	50 hommes.		
	» »		n° 75	Vaud	63 »		
	train de parc de Fribourg, Vaud et Valais				60 »		
						173	»
St-Gall,	compag. de parc		n° 73	St-Gall	49 hommes.	49	»

Bière, bat. canons 12 liv. n° 9 Vaud	137 hommes.				hommes.	
» » 6 liv. n° 23 Vaud	171	»				
» » » » n° 51 »	159	»				
» » » » n° 53 Genève	149	»				
Comp. de position n° 69 Vaud	47	»				
					663	»
Thoune, bat. can. de 12 liv. n° 5 Berne	134	hommes.				
» » 6 » n° 11 »	165	»				
» » » » n° 45 »	156	»				
» » » » n° 47 Soleure	122	»				
comp. de position n° 33 Berne	84	»				
» » n° 61 »	55	»				
					716	»
Bellinzone, bat. can. 6 liv. n° 21 Tessin					157	»
Bâle, » » 12 » n° 7 Bâle-Ville	136	hommes.				
» » 6 » n° 15 Bâle-Cam.	175	»				
					311	»
Thoune, batterie de mont. n° 27 Valais	87	hommes.				
» de fusées n° 29 Berne	76	»				
» » n° 31 Genève	65	»				
					228	»
Thoune, train de parc Berne et Fribourg					69	»
				Total :	3,364	hommes.

Six des 38 compagnies d'artillerie portant des numéros impairs, et qui devaient subir un cours de répétition, ayant fait campagne, ne furent par conséquent pas appelées à faire dans la même année encore un service d'instruction. Une batterie de montagne, deux batteries à fusées et deux compagnies de position, appartenant à la réserve, n'étaient pas encore suffisamment organisées, soit en personnel, soit en matériel, pour pouvoir être appelées au service; c'est pourquoi les cours de répétition ont réuni seulement 27 compagnies, avec des détachements de train de parc, formant un effectif total de 3,364 hommes, auxquels il a été donné l'instruction prescrite par la loi.

Nous devons renouveler cette année l'observation que nous avons faite à plusieurs reprises, au sujet des lacunes que présente l'effectif des troupes appelées aux cours de répétition.

Sur 27 compagnies, 17 n'avaient pas la force réglementaire. Il faut surtout signaler comme incomplètes la batterie n° 47 de Soleure qui n'avait que 122 hommes, et la batterie de montagne n° 27 du Valais qui n'en comptait que 87.

Nous répétons le vœu que les cantons se montrent un peu plus prévoyants et moins larges dans les exemptions de service.

3° *Cavalerie.*

Il y a eu cinq écoles de recrues pour cette arme, et elles ont eu lieu sur les places

de Thoune, Bière, Arau, St-Gall et Winterthur. 250 recrues y ont pris part, se répartissant comme suit : 173 dragons, 56 guides, 6 trompettes, 3 selliers, 1 maréchal-ferrant, 3 fraters et 8 aspirants de Ire classe. La diminution qui a lieu pendant les années de service est trop forte pour qu'un pareil chiffre de recrues suffise à maintenir les compagnies au complet.

27 officiers, 15 aspirants de IIe classe, 38 sous-officiers, 5 fraters, 12 ouvriers et 33 trompettes ont été appelés comme cadres aux écoles de recrues.

Chaque école a eu un commissaire, un médecin et un vétérinaire d'état-major. Les commissaires ont donné des leçons de comptabilité, et les vétérinaires ont enseigné la connaissance du cheval.

La troupe était en général à la hauteur de ce qu'exige le règlement. Il est cependant à désirer que les cantons apportent plus d'attention, lors du recrutement, au degré d'intelligence et d'éducation des jeunes gens qui se présentent; cette observation s'applique surtout aux guides.

Les chevaux étaient en général bons, et, à peu de choses près, qualifiés pour leur service. Quelques-uns avaient à peine, il est vrai, l'âge de quatre ans qu'exige le règlement, et il fallut en renvoyer de l'école de Winterthur quatre, qui étaient trop jeunes. D'autres étaient trop lourds; d'autres enfin, surtout ceux des guides du Tessin, étaient d'une taille tout à fait hors de proportion avec celle du cavalier.

L'habillement et le petit équipement étaient règlementaires et en général de bonne qualité et de bonne couleur.

L'armement et l'équipement qui s'y rapportent étaient également, et à peu d'exceptions près, conformes à l'ordonnance et bien entretenus. Dans un canton (Zurich) les recrues n'avaient qu'*un seul* pistolet.

A l'équipement du cheval, qui est en somme régulier, il se présente souvent encore des défauts nombreux. Les cantons devraient veiller à ce que les selles fussent bien confectionnées, à ce que les arçons fussent en bois de bonne qualité, et à ce que les couvertures fussent à l'ordonnance; il importe en outre que les schabraques soient conformes au modèle, pour que le cavalier puisse faire usage de ses pistolets.

L'instruction a été donnée, dans toutes les branches du service, conformément aux plans d'école; elle a produit des résultats satisfaisants. Le service d'écurie a été fait avec soin, et la connaissance du cheval enseignée avec profit pour la troupe. L'on a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'équitation, la branche la plus importante du service d'un cavalier. Les recrues avaient en général une bonne tenue à cheval; ils montaient presque tous sans crainte; les chevaux marchaient la plupart volontiers. L'équitation et la voltige ont donné à la troupe de la tournure et de la mobilité. L'école de peloton et d'escadron, et le service de tirailleurs, ont été faits avec soin, ainsi que le service de sûreté.

Les guides ont en outre été instruits dans leur service spécial comme ordonnances; ils ont rédigé des rapports sur de petites reconnaissances et fait quelques itinéraires.

Les cadres étaient bons et presque tous zélés pour le service.

En recrutant les trompettes de cavalerie, les cantons devraient n'admettre que des jeunes gens ayant les dispositions nécessaires et quelques connaissances préalables.

Les *cours de remonte* ont eu lieu concurremment avec les écoles des recrues, pendant les dix derniers jours de celles-ci, à la seule exception des remontes du Tessin, qui ont été appelées au cours de répétition de Bellinzone. Soixante et dix-neuf hommes ont pris part à ces cours, dont l'utilité se fait sentir toujours davantage et dont on recueillera plus tard les fruits. Quelques chevaux étaient trop lourds et disproportionnés avec le cavalier ; mais presque tous étaient bons et se plièrent au service autant que le permettait le peu de durée de l'école. La troupe a été instruite non-seulement dans l'équitation, mais encore dans les autres branches de son arme. *(A suivre.)*

Le département militaire fédéral s'est adressé aux cantons qui envoient de l'infanterie au Luciensteig et il exprime le désir que les bataillons passent un cours préparatoire, afin d'arriver au rassemblement avec une instruction suffisante pour ce qui touche le service de sûreté. Le département insiste aussi sur la nécessité de bien exercer les chasseurs et de n'envoyer que des officiers capables de faire, selon les exigences de leurs grades, des reconnaissances militaires, d'attaquer ou de défendre certaines positions telles que des villages, des forêts, etc. — Le retour du Luciensteig s'effectuera en chemin de fer.

Neuchâtel. — A la date du 11 juin 1858, le second sous-lieutenant *Georget*, Charles-Auguste, a été promu au grade de premier sous-lieutenant (élite).

Vaud. — La commission chargée par le Conseil d'Etat d'étudier les modifications qu'il conviendrait de faire subir à la loi sur l'organisation militaire, propose d'en revenir à la division du canton en six arrondissements militaires. Le but de cette mesure serait de diminuer le nombre des troupes d'élite, qui sont trop nombreuses en égard à la population militaire du canton. On diminuerait ainsi la durée du service des armes spéciales et l'on ne serait plus forcé de garder, comme cela avait lieu dans quelques arrondissements, les soldats d'infanterie au-delà des huit ans fixés par la loi. La commission propose en outre de nombreux changements de détails, dont l'expérience a prouvé la nécessité.

— Dans sa séance du 11 juin 1858, le Conseil d'Etat a nommé M *Hermenjat*, Franç.-Louis, à La Rippe, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 4me arrond.; — M. *Bugnon*, Ami, à Nyon, lieutenant de grenadiers d'élite du 4me arrond. — Le 19, M. *Chappuis*, Jean-Louis, à Puidoux, sous-lieutenant de dragons n° 4, arrond. nos 5 et 6. — Le 15, M. *Greyloz*, Alexis, à Ollon, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2me arrond.; — M. *Brandt*, Jules-Louis, à Begnins, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4me arrond. — Le 18, M *Gay*, Franç.-Louis, à Aigle, premier sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1 ; — M. *Ethier*, Jean-Marc, à Founex, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4e arrond ; — M. *Corbet*, Antoine, à Nyon, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4me arrond.; — Chanson, Marc, à Avenches, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 8e arrond. — Le 22 dit, M. *Berthod*, Adolphe, à Château-d'Œx, major du bataillon de réserve du 2e arrond.; — M. *Groux*, Louis-Jules, à Lausanne, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrond. — M. *Borgognon*, Charles, à Riez, capitaine de mousq. n° 4 d'élite du 3e arrond. — Le 25 dit, M. *Chausson*, Emile, à Villeneuve, lieutenant aide-major du bataillon n° 2 d'élite du 2me arrond.; — M. *Demartin*, Gédéon, à Ollon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2e arrond.; — M. *Oguay*, Henri, à Aubonne, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 4e arrond.; — M. *Goumaz*, Isidore, à Sedeilles, lieut. de mousq. n° 3 d'élite du 8e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 13 **Lausanne, 14 Juillet 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Nouveau système de rayures. — Ecole centrale. — Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857** *(suite)*. — **Bibliographie,** Petzholdt *(suite)*. — **Société militaire fédérale. — Rectification. — Chronique.**

NOUVEAU SYSTÈME DE RAYURES.

Les essais faits actuellement en Suisse sur les armes rayées peuvent donner de l'intérêt à la note suivante communiquée au *Journal de l'armée belge,* par M. Charrin :

« Chaque fois qu'on a voulu rendre le tir des armes rayées plus rasant, en augmentant la charge, les tentatives ont échoué parce que la balle passait à travers l'âme *sans suivre l'hélice.*

» Si l'on cherche à éviter cet inconvénient en augmentant la profondeur des rayures, en raison de l'augmentation de la charge, leurs empreintes, dont nécessairement la saillie est égale à cette profondeur, présentent à la surface du projectile des angles dont l'élévation oppose à l'air, dans la rotation rapide de la balle, une résistance qui tend à neutraliser le mouvement giratoire, au point de le faire cesser complétement avant la fin de la trajectoire, et nuisent, par conséquent, à la justesse du tir à grande distance.

» Le nouveau système de rayure dont il s'agit m'a permis de donner plus de profondeur aux spirales, *sans cependant augmenter la résistance de l'air* sur le cylindre du projectile, et même d'éviter complétement toute résistance de la part des empreintes de la rayure, comme si la surface de la balle était totalement lisse.

» Dans la rayure ordinaire, lorsque l'arme est placée dans le plan du tir, le fond de la rayure supérieure est *horizontal* (fig. 1, A.), tandis que dans mon nouveau système, la ligne du fond de cette rayure est oblique (fig. 2, B.). — Je l'appellerai donc *rayure oblique.*

» Le calibre que nous représentons ici est celui d'un fusil de rempart, que j'emploie parfois. Il permet de mieux comprendre ce que je vais expliquer, que si je traçais un petit calibre.

» En employant la rayure ordinaire (fig. 1), peu importe que la rotation ait lieu de gauche à droite ou de droite à gauche, dans tous les cas les empreintes sur la balle offrent toujours 4 angles par tour à la résistance de l'air; par conséquent

RAYURE ORDINAIRE
Fig. 1.

RAYURE OBLIQUE
Fig. 2.

dans un tir à 1000 mètres, avec un pas de rayure de *un* tour sur deux mètres, la balle reçoit au moins mille fois le choc de l'air par l'angle de ses empreintes.

» En employant notre rayure oblique, lorsque la rotation a lieu de *gauche à droite*, la balle ne reçoit plus un seul choc, car les empreintes ne présentent plus, dans ce sens de rotation, aucune saillie, aucun angle, attendu qu'elles se confondent avec la courbe de la surface cylindrique du projectile.

» En effet, dans une première expérience que je viens de faire, j'ai pu constater que, malgré une profondeur double donnée à mes rayures, on n'entend pas le *froufrou* intermittent qui signale le passage dans l'air des balles tirées avec la rayure ordinaire, et que la rotation du projectile était beaucoup plus énergique et plus durable ; car, à charge, hausse et distance égales, la portée et la justesse étaient beaucoup plus grandes qu'en employant la rayure ordinaire.

» J'ai remarqué, en outre, que la déviation était bien moindre.

» En appelant l'attention des lecteurs compétents sur l'idée que je produis ici, j'espère provoquer des critiques éclairées et des essais qui ne peuvent que contribuer au progrès du tir.

ECOLE CENTRALE.

La 2me partie de l'Ecole centrale, dite Ecole d'application, a eu lieu du 6 juin au 3 juillet à Thoune. On nous écrit sous date du 2 juillet :

« Nous voici à la veille de quitter Thoune et nous emportons un souvenir très agréable de ce cours qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la partie pratique de l'Ecole centrale. Dès le 17 juin, son effectif a été au complet et les deux brigades ont été formées d'une manière à peu près semblable.

» La 1re logée à Thoune, sauf les carabiniers et la cavalerie, s'est trouvée sous le commandement de M. le colonel Zellwegger.

Etat-major : Lieutenant-colonel Alioth, major Seiler, lieutenant Bonnard.

Infanterie : Bataillon n° 62 de Berne, dont le commandant Rossel, empêché par une chute de cheval d'en prendre le commandement au moment de son arrivée à Berne, a été remplacé par M. le commandant Stämpfli.

Bataillon n° 26 de Vaud, commandant Rosset.

Cavalerie : Compagnie bernoise, capitaine Karlen.

Artillerie : Deux batteries d'école de recrues, sous les ordres du major Bell.

Carabiniers : Compagnie n° 40 d'Argovie, capitaine Heer.

» La 2me brigade, campée sur l'Allmend, a été placée sous le commandement du colonel Gonzenbach.

Etat-major : Lieutenant-colonel Roth, major Bertsch, lieut. Solioz et Buhler.

Infanterie : Bataillon n° 74 d'Unterwald, commandant Wirsch.

Bataillon n° 4 d'Argovie, commandant Walti.

Cavalerie : Compagnie vaudoise, capitaine Vivian.

Artillerie : Deux batteries sous les ordres du major Hammer.

Carabiniers : Compagnie n° 14 de Neuchâtel.

» La première semaine a été employée à des exercices de tout genre sur la plaine et dans les environs. Le service de sûreté en marche et en position a surtout été travaillé, sans négliger cependant les autres manœuvres pour lesquelles les bataillons ont été partagés en deux moitiés commandées l'une par le chef de bataillon, l'autre par le major.

» La manœuvre principale a eu lieu les 28 et 29 juin, et a consisté en une marche sur Kirchdorf, à 2 1/2 lieues en aval sur la rive gauche de l'Aar, avec un combat simulé entre les deux brigades représentant deux corps ennemis.

» Pendant que Thoune et sa plaine étaient arrosés par une pluie abondante, nous jouissions à Kirchdorf d'un temps doux et serein qui nous a permis de rapporter de cette nuit passée à la belle étoile les souvenirs les plus agréables.

» Mais déjà la présence de M. le président du département militaire fédéral, inspecteur de l'école, annonçait l'approche de la fin de notre service, et c'est en effet en inspections diverses que se sont passés ces jours-ci. Jeudi, 1er juillet, la division a manœuvré sur l'Allmend, en grande tenue et par un soleil superbe, sous les ordres du commandant de l'école, M. le colonel Fischer, de Reinach. L'ensemble formait un très bel aspect et prouvait aussi parfois que la peine que l'on prend pour l'instruction des officiers d'état-major n'est point perdue.

» L'école a fait de bonnes et précieuses acquisitions dans le personnel de l'instruction, et l'on en a vu les fruits cette année. Son organisation est toutefois encore susceptible de perfectionnements, et nous pouvons espérer en voir réaliser quelques-uns chaque année. Ce qui sera malheureusement le contraire d'un progrès, ce sera de subir la fâcheuse nécessité de voir notre belle Allmend entamée, d'ici à peu de temps, par le chemin de fer qui longe l'Aar, en suivant à peu près le sentier de la Rossweid, traverse la route à niveau, à moitié distance à peu près entre l'entrée de la plaine et les cantines, sous un angle de 60 degrés, pour venir aboutir ensuite près du pont de Schertzlingue.

» Voilà un récit assez rapide de nos faits et gestes ; mais je n'ai pas absolument le loisir de vous donner de plus longs détails sur ce service. Laissez-moi seule-

ment ajouter que votre bataillon vaudois se comporte ici à la satisfaction générale, et est fort capable de commencer la réhabilitation des milices vaudoises, réhabilitation qui s'accomplira bien une fois tout-à-fait. »

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

B. Administration militaire en particulier.

(Suite.)

Nous exprimons le désir que quelques cantons exercent une surveillance plus sévère sur les changements de monture des cavaliers, et fassent passer tous les chevaux nouveaux aux cours de remonte, sans avoir égard à des considérations secondaires.

Les compagnies de dragons nos 1, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19 et 21 devaient passer des *cours de répétition* en 1857; les compagnies nos 1, 9 et 19 furent réunies à Winterthur; les nos 7, 15, 17 et 21 à Bière, et les nos 5 et 13 à l'école centrale de Thoune.

La compagnie n° 9 de St-Gall est la seule qui ait eu l'effectif règlementaire; toutes les autres étaient plus ou moins incomplètes; la plus faible était le n° 7 du canton de Vaud, qui n'avait que 37 hommes.

Quelques cantons accordent trop facilement des dispenses, et affaiblissent ainsi outre mesure les compagnies.

Les compagnies de guides nos 3, 5 et 7, et les demi-compagnies nos 4 et 8 ont fait leurs cours de répétition dans leurs cantons. La compagnie n° 7 de Genève a seule été au complet.

En réunissant dans un même cours de répétition plusieurs compagnies de dragons de divers cantons, l'on a l'avantage d'exciter l'émulation et l'on obtient des progrès sensibles.

L'inspection de la cavalerie de réserve a été faite par les cantons, sauf à Genève, où la demi-compagnie de réserve a subi l'inspection fédérale en même temps que la compagnie n° 7.

4° Carabiniers.

Les carabiniers ont eu en 1857 *cinq écoles de recrues* qui ont eu lieu à Thoune, Moudon, Winterthur, Luziensteig et Lucerne. A Moudon, où la caserne offre peu d'espace, et à Luziensteig, dans le voisinage duquel il n'y avait aucun canton qui dût faire suivre à ses carabiniers un cours de répétition, les recrues restèrent seules. Sur les autres places on leur adjoignit des compagnies faisant leurs cours de répétition, et l'on obtint ainsi de l'émulation dans l'instruction et dans la discipline. Il est à désirer que les casernes de Moudon et de Winterthur subissent bientôt les réparations annoncées depuis longtemps, pour que l'autorité militaire ne soit pas gênée dans les mesures qu'elle doit prendre.

Les écoles de recrues ont été fréquentées par 778 recrues; les cadres ont compté

191 hommes. L'école de recrues de Thoune a été renforcée par un cours spécial de 15 jours, destiné aux aspirants de seconde classe, au nombre de 22.

Presque tous les cantons observent les dispositions réglementaires sur le choix des hommes; les cantons de Schwytz et de Fribourg pourraient cependant y mettre plus de soin.

Toutes les recrues sont entrées au service avec des carabines à l'ordonnance. Les cantons exercent dans l'acquisition des fournitures une surveillance convenable. Schwytz seul reste en arrière sous ce rapport. Les couteaux de chasse réglementaires ne manquent plus que dans les cantons de Berne, de Glaris et du Valais. Quelques cantons tardent encore à faire l'acquisition des objets d'équipement à la nouvelle ordonnance; c'est ainsi qu'Uri et les deux Unterwald ont encore les anciens weidsacs; Uri, Schwytz, Unterwald-le-Haut et le Bas, Glaris, Zug et Appenzell ont encore des sacs à l'ancienne ordonnance. L'équipement des weidsacs et des sacs est à peu d'exceptions près au complet.

Grâce aux efforts des cantons, l'habillement fait des progrès continuels. Dans certains cantons, comme Schwytz, Unterwald et Tessin, la petite tenue est fournie par les hommes eux-mêmes ou par leur commune; l'on remarque alors des bigarrures souvent assez graves. Les recrues de Zurich, de Berne et de Lucerne, et une partie de celles de Schwytz, d'Appenzell, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud et du Valais ont des capotes à l'ordonnance.

L'instruction préparatoire donnée par les cantons laisse encore à désirer; au lieu de s'en tenir à l'école du soldat, on fait de l'école de peloton et du service de tirailleurs. Le tir n'est pas mieux exercé ; beaucoup de recrues avaient à peine tiré vingt coups avant d'entrer dans les écoles fédérales.

L'école de soldat, de peloton et de compagnie a été satisfaisante. L'école d'infanterie légère demande encore plus de promptitude dans les mouvements et un meilleur emploi du terrain. Les résultats du tir ont été en somme satisfaisants. A la distance de 400 pas l'on a obtenu en moyenne les 65 p. °/₀ des coups en cible, et le 25 p. °/₀ des coups dans le mannequin. Quand toutes les compagnies seront armées à la nouvelle ordonnance, quand les carabiniers connaîtront leur arme, lorsque des sociétés de tir à la carabine fédérale se seront formées dans les cantons, et que ces armes auront obtenu l'accès des tirs fédéraux et cantonaux, la Suisse aura un corps de tireurs qui pourra lui rendre les plus grands services en campagne. La connaissance de leur arme et la théorie du tir sont familières aux recrues. Le temps ne permet pas de pousser l'escrime à la baïonnette au-delà des mouvements, des positions et des parades. Le service intérieur se fait avec soin et l'ordre est satisfaisant. Le service de garde est soigneusement exercé en théorie et en pratique. Le service de sûreté en campagne est également cultivé avec zèle.

Les aspirants ont fait des progrès à l'école de cette année. Deux compagnies de carabiniers faisaient un cours de répétition pendant que cette école avait lieu, et fournissaient aux aspirants l'occasion de faire des exercices pratiques très utiles. Les aspirants de cette année étaient cependant en général moins bien doués que ceux de

l'année précédente. Sur 22 aspirants, 13 seulement ont été admis sans condition, et 4 à la condition d'assister l'année suivante comme officiers à une école de recrues. 5 aspirants n'ont pas pu être déclarés aptes ; ils devront se retirer tout à fait, ou subir l'année prochaine une nouvelle école comme aspirants.

Ce sont les compagnies formant les numéros impairs qui ont suivi cette année les *cours de répétition ;* 12 compagnies d'élite et 14 de réserve ont fait ce service ; pour 11 compagnies d'élite, qui avaient fait la campagne l'hiver précédent, cette campagne fut comptée comme cours de répétition.

Trois compagnies d'élite seulement ont eu des surnuméraires ; les autres avaient à peine l'effectif réglementaire ; il manquait 12 hommes à la compagnie n° 13 de Fribourg et 28 à la compagnie n° 23 de Schwytz. Quatre des compagnies de réserve avaient des surnuméraires ; la plupart des autres étaient trop faibles. La compagnie n° 57 d'Argovie aurait dû avoir 22 hommes et la compagnie n° 63 du Valais 41 hommes de plus. Il est vivement à désirer que les cantons complètent leurs compagnies, et qu'ils cherchent même à leur donner des surnuméraires. Les compagnies de carabiniers sont déjà réglementairement très faibles, ainsi que le fait remarquer M. le commandant en chef dans son rapport sur la dernière campagne.

Les facultés physiques et morales de la troupe sont en général satisfaisantes. L'âge varie beaucoup dans la réserve. Dans quelques cantons l'on ne dépasse pas 32 ans, dans d'autres l'on va jusqu'à 38.

Dans les compagnies d'élite il s'est trouvé 872 carabines à l'ordonnance, 111 anciennes carabines modifiées à balles coniques, et 47 anciennes carabines à balles rondes. Dans la réserve on a reconnu 218 carabines à l'ordonnance, 635 carabines à l'ancienne ordonnance modifiées à balles coniques, et 238 à balles rondes. Il résulte de ces données que dans deux ans les compagnies d'élite seront entièrement pourvues de carabines à l'ordonnance.

Cela ne pourra avoir lieu que dans 4 à 6 ans pour la réserve, particulièrement dans les cantons où l'on suit encore le système de l'emmagasinement.

Les résultats de l'instruction ont été satisfaisants et la discipline exemplaire.

5° *Instruction des officiers de santé.*

L'ouverture d'un crédit plus étendu a permis d'étendre considérablement l'instruction des officiers de santé ; au lieu de deux *cours sanitaires* il y en a eu quatre, les médecins, les économes, les infirmiers et les fraters ont été réunis à Zurich et à Thoune ; à Lucerne et à Bellinzone il n'y a eu que des infirmiers et des fraters. L'instruction a duré deux semaines pour les médecins et les économes, et trois semaines pour les infirmiers et les fraters.

Les cours ont été suivis par le personnel suivant :

Zurich :	Médecins d'ambulance .	6
	Médecins de troupe . .	15
	Economes	1
	Fraters	18
	Infirmiers	4
		44

Thoune :	Médecin de division . .	1	
	Médecins d'ambulance .	5	
	Médecins de troupe . .	15	
	Economes	2	
	Fraters	19	
	Infirmiers	10	
			52
Lucerne :	Fraters	17	
	Infirmiers	8	
			25
Bellinzone :	Fraters	17	
	Infirmiers	6	
			23
		Total	144 hommes.

Le résultat de ces écoles est très satisfaisant. Sauf quelques fraters, tout le personnel est bien doué au physique et au moral, l'équipement est réglementaire. L'instruction, quoique courte, a été bien employée; le service pratique a surtout été exercé. Les fraters et les infirmiers ont montré plus d'habileté dans le pansement et dans le transport des blessés que de connaissances théoriques; leur service en campagne serait d'une grande utilité.

Il est à désirer que les cours sanitaires puissent être organisés et étendus de manière à y appeler tous les médecins militaires qui débutent, et tous les fraters et infirmiers nouvellement recrutés.

Le *service sanitaire dans les écoles militaires* a été fait tour à tour par des médecins d'ambulance et des médecins de troupe; il ne donne lieu à aucune observation particulière. Le médecin en chef se plaint de ce que les rapports lui arrivent très irrégulièrement et d'une manière incomplète, ou que très souvent ils manquent tout à fait. On tâchera de remédier à cet inconvénient en prenant les mesures nécessaires.

Il n'y a pas eu cette année d'*inspection du personnel et du matériel du service sanitaire* dans les cantons; la série des inspections commencée en 1840 s'est terminée en 1856. Il est probable que la plupart des cantons sont fournis des objets réglementaires; il sera cependant avantageux de renouveler les inspections, afin de voir si les lacunes signalées précédemment ont été comblées, et si le matériel est convenablement entretenu.

b) *Ecole centrale.*

Notre rapport sur la gestion pendant l'année 1855 a déjà montré que l'école centrale avait besoin d'une réforme complète. En tâchant d'approcher du but, c'est-à-dire d'arriver à un développement et une instruction supérieure des officiers de l'état-major fédéral, des officiers supérieurs d'infanterie et des officiers et sous-officiers des armes spéciales, il faut souvent avancer en tâtonnant. Sous l'ancienne or-

ganisation l'on se plaignait surtout de la longue durée de l'école; les demandes d'exemption étaient si nombreuses et si bien motivées, qu'il devenait presque impossible de réunir un nombre suffisant d'officiers à l'école. Parmi ceux qui y assistaient, un certain nombre, dès la sixième ou septième semaine, c'est-à-dire du moment où l'école devenait le plus utile, était distrait par des affaires domestiques et ne travalllait plus avec la même application. Les chaleurs de l'été rendaient très pénible l'instruction théorique, qui devait cependant précéder les exercices pratiques. Après y avoir mûrement réfléchi et avoir pris l'avis d'officiers expérimentés, on a essayé une séparation entre l'école théorique et l'école d'application; la première devait durer 4 semaines d'hiver et la seconde 5 semaines d'été. C'est ce qui a eu lieu en 1857; l'école de théorie se réunit à Arau, et l'école d'application à Thoune.

Ecole de théorie.

Voici quelle était la composition de cette école :

Commandant et instructeurs . .	17
Etat-major du génie, officiers . .	3
» » aspirants .	6
Etat-major d'artillerie, officiers .	3
Etat-major général, officiers . .	10
Génie, officiers	4
» aspirant	1
Artillerie, officiers	36
» aspirants	15
Cavalerie, officiers	5
Carabiniers, officiers	4
Infanterie, commandants de bataillon, majors et aides-majors .	27
Total	131

Pour le service et l'instruction, l'école a été répartie en cinq divisions :

Première division : officiers de l'état-major général et de l'état-major d'artillerie.

Deuxième division : officiers et aspirants de l'état-major du génie.

Troisième division : officiers d'artillerie.

Quatrième division : officiers d'infanterie, de cavalerie et de carabiniers.

Cinquième division : aspirants d'artillerie.

27 soldats du train du canton d'Argovie, appelés à l'école pour soigner les chevaux, étaient incorporés à cette division pour le service intérieur.

L'instruction a été donnée conformément à un plan arrêté par notre Département militaire; les diverses branches, réparties entre les instructeurs, ont été enseignées à chaque division séparée ou à plusieurs divisions réunies. Les enseignements purement théoriques ne pouvaient naturellement être donnés que dans les salles de théorie. Mais lorsque les exercices sur le terrain pouvaient y être rattachés, cela se faisait dans les limites du possible. L'école de brigade d'infanterie a été exercée sur la place d'exercice avec des cordeaux; après quelques leçons sur les mouve-

ments des armes combinées, les officiers ont fait la reconnaissance d'un terrain déterminé, et ont ensuite rédigé un travail sur l'emploi des différentes troupes faisant partie d'une division. Après un cours sur les armes à feu portatives en usage dans notre armée, les officiers ont fait des essais avec ces armes, pour apprendre à connaître leur portée et leur trajectoire; il en a été de même pour les bouches à feu, en tirant au but un certain nombre de coups avec les différentes espèces de projectiles.

L'esprit et la discipline de l'école ont été excellents. L'on pouvait craindre que les théories continuelles, à peine interrompues par une leçon d'équitation, ne produisissent de la lassitude et du dégoût. Mais quand même ces sentiments peuvent avoir existé chez un nombre majeur des assistants, il n'a pas ralenti leur zèle; la discipline exemplaire qui y a continuellement régné prouve suffisamment l'excellent esprit qui animait tous les officiers présents à l'école, sauf de très rares exceptions.

Nous avons dit que les officiers et les aspirants du génie formaient une même division. Leurs travaux étant en général les mêmes, et vu leur petit nombre et le genre d'enseignement qui leur est donné, cet arrangement était possible. Du reste, tout en s'occupant spécialement de ce qui concerne leur arme, les aspirants du génie suivirent néanmoins des leçons sur les règlements d'exercices d'infanterie, sur le règlement général de service, sur la connaissance du matériel, sur la comptabilité et sur les rapports. Par contre les aspirants d'artillerie ont été séparés des officiers, d'abord à cause de leur grand nombre, ensuite parce que l'école devait atteindre un autre but chez les officiers que chez les aspirants. Il s'agit de donner aux premiers un perfectionnement militaire avancé, tandis que les seconds ne doivent apprendre que les éléments du service d'artillerie.

Les connaissances préliminaires des aspirants du génie, et les résultats de leurs travaux à l'école ont été en général satisfaisants. L'on ne peut pas en dire tout-à-fait autant des aspirants d'artillerie; les examens de quelques-uns d'entr'eux ont laissé beaucoup à désirer.

Ecole d'application.

L'effectif de cette école n'a été différent de ce qu'il était dans les deux dernières années que pour l'artillerie. L'organisation de l'école centrale était restée la même depuis son origine pour l'artillerie et le génie; elle répondait aux circonstances d'alors, car lorsque certains cantons ne faisaient que peu de chose pour l'instruction des armes spéciales, il était nécessaire d'amener chaque année le plus grand nombre possible de sous-officiers et même de soldats dans un établissement central, pour en former un noyau de troupes uniformément instruites. Mais depuis ce temps des changements importants ont eu lieu; l'instruction des armes spéciales a été centralisée, les sous-officiers et les soldats ont des écoles de recrues et de répétition régulières, l'école centrale doit donc avoir pour but de donner aux cadres une instruction plus avancée que celle qui est donnée dans les autres écoles. Ce sont donc surtout les officiers et les sous-officiers des grades plus élevés, qui doivent être appelés dans cette école; mais pour que ceux-ci puissent être convenablement

employés, il faut qu'il y ait à l'école centrale des troupes dans lesquelles on puisse les incorporer. C'est ce qui peut se faire, soit en y appelant des compagnies déjà organisées, soit en réunissant une école de recrues avec l'école centrale. On a préféré ce dernier mode; une école de recrues composée de détachements d'artillerie de Berne, de Fribourg et de Soleure, a été jointe à l'école centrale pendant les trois dernières semaines.

Les divers corps de troupes sont entrés successivement à l'école, tandis que les officiers, sous-officiers et aspirants déjà présents étaient occupés les deux premières semaines et une partie de la troisième, conformément au plan d'instruction, dans leurs divisions respectives.

Voici quel a été l'effectif de l'école au complet :

Etat-major de l'école	7
Instructeurs et sous-instructeurs	31
Officiers d'état-major	18
Génie (sapeurs n° 1, Vaud; sapeurs n° 9, Berne; pontonniers n° 3, Berne)	314
Artillerie	338
Cavalerie (dragons n° 5, Fribourg; n° 13, Berne)	137
Carabiniers (compagnie n° 3, Vaud; n° 7, Valais)	189
Infanterie (4 bataillons réduits de Zurich, St-Gall, Grisons et Neuchâtel)	1540
Total	2574

L'effectif en chevaux était à la fin de l'école :

Etat-major	35
Artillerie	221
Cavalerie	237
Total	493 chevaux.

L'armement, l'habillement et l'équipement ont été inspectés dans chaque corps. L'uniformité était assez complète dans les armes spéciales, et les différences étaient peu sensibles. Les bataillons de Zurich et de St-Gall étaient les mieux équipés parmi les troupes d'infanterie. Ils étaient aussi mieux armés que ceux des Grisons et de Neuchâtel. Les fusils de Neuchâtel auraient pu à peine servir en campagne. L'habillement était aussi, dans ces deux derniers corps, beaucoup moins régulier que dans les premiers. La discipline a été très bonne. Les officiers surtout ont montré le meilleur esprit, et leur exemple a exercé une influence salutaire sur l'ensemble du service.

La tactique élémentaire était en général familière aux divers corps de troupes. Les bataillons des Grisons et de Neuchâtel étaient, il est vrai, moins exercés que les deux autres; mais comme ceux-ci sont entrés à l'école huit jours après les premiers, le service ne s'est pas ressenti de cette différence.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Aperçu de l'ensemble de la bibliographie militaire[1] *(Suite)*.

1823. Lackington. — Lackington's General Catalogue of Books.

Lackington. — Catalogue général de livres, par Lackington. Part. III. Londres. 1823. in-8. Contient : the Military and Naval Science.

1823. Berlin. Cadettenbibliothek. — Verzeichniss der Bücher welche sich in der Bibliothek der k. Cadetten-Anstalt zu Berlin befinden, und nach den Wissenschaften aufgestellt sind.

Berlin. Bibliothèque des Cadets. — Liste des livres qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Institut royal des Cadets, à Berlin ; arrangée dans l'ordre des sciences. Berlin. 1823. Folio, avec supplément.

Arrangé par W.-J. Wippel.

1823. Mittler. — Verzeichniss einer vorzüglichen Auswahl derjenigen ältern und neuern Schriften aus der gesammten Militär-Literatur, welche in näherer oder entfernter Beziehung zu dem Studio der militärischen Wissenschaften und Künste stehen. Nach den Materien geordnet und der bessern Uebersicht wegen systematisch zusammengestellt von Ernst Siegfried Mittler.

Mittler. — Catalogue d'un très-bon choix des écrits anciens et nouveaux de toute la littérature militaire qui se rapportent de près ou de loin à l'étude des sciences et arts militaires. Arrangé dans l'ordre des matières et d'après un système, pour la facilité du coup-d'œil, par Ernest-Siegfried Mittler. III Edition, corrigée et augmentée. Berlin (Mittler) 1823. petit in-8. VI. 131 pages. Prix 6 gros.

1823. München. Reg.-Bibliothek. — Verzeichniss der in der Bibliothek des k. Grenadier-Garde-Regiments befindlichen Bücher, Karten, etc.

Bibliothèque régimentaire de Munich. — Catalogue des livres, cartes, etc., de la bibliothèque du Régiment royal des grenadiers de la Garde. Münich. 1823. in-8.

1823. Sander. — Voir 1817.

1823. Stratico. — Bibliografia di marina nelle varie lingue del l'Europa o sia Raccolta dei titoli dei libri nelle suddete lingue i quali trattano di quest' arte.

Stratico. — Bibliographie de marine dans les diverses langues de l'Europe, soit compilation des titres des livres dans les dites langues qui s'occupent de cet art. Milan. Imprimerie impériale et royale. 1823. in-4. X. 212 pages. Prix : 2 thalers 9 gros.

L'Editeur est Siméon Stratico.

1824-26. v. Decker. — Karten-Wegweiser durch Europa, oder Verzeichniss von den bessern gestochenen Karten der einzelnen Länder dieses Welttheils.

de Decker. — Guide des cartes en Europe, ou liste des meilleures cartes séparées des pays de cette partie du monde. (Arrangé d'après l'écrit périodique pour l'art, la science et l'histoire de la guerre.) Part. 1-4. Berlin, chez Mittler. 1824-26. in-8. Prix : 1 thaler 2 gros.

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

L'auteur est C. de Decker. — La 1re partie contient l'Europe; la 2e la France; la 3e l'Italie; la 4e l'Autriche. Dans le recueil périodique pour l'art, la science et l'histoire de la guerre, le catalogue a paru sous les titres séparés suivants: Catalogue des meilleures cartes de la Péninsule pyrénéenne. Vol. II. 1824. in-8. pg. 122-46. — De même pour le royaume de France, même recueil pg. 276-96 et 414-27. De même pour l'Italie. Vol. III. 1825. pg. 116-40, et 271-303. — De même de l'Empire d'Autriche. Vol. IV. 1825. Pages 118-37, 248-63 et 344-56.

1824. Doisy. — Essai de bibliographie militaire, par Doisy. Paris. Anselin et Pochard. **1824.** in-8. **2** vol. **124** pages. Prix: **1** thaler, **20** gros.

1824. Enslin. — Bibliothek der Kriegswissenschaften oder Verzeichnisss aller brauchbaren, in älterer und neuerer Zeit, bis zur Mitte des Jahres **1824** in Deutschland und Frankreich erschienenen Bücher über die Kriegskunst und Kriegsgeschichte, und über deren nöthigste Hülfswissenschaften, nämlich die Fechtkunst, Reitkunst, Pferdewissenschaft, Schwimmkunst und Mathematik.

Enslin. — Bibliothèque des sciences militaires, ou Liste de tous les livres anciens et nouveaux publiés en Allemagne et en France jusqu'au milieu de l'année **1824** sur l'art et l'histoire de la guerre ainsi que les connaissances qui s'y rapportent, comme l'escrime, l'équitation, la connaissance des chevaux, la natation et les mathémathiques. Publiée par Christ.-Fried. Enslin. Berlin, librairie de l'éditeur. **1824.** in-8. **1** vol. **99** pages. Prix: **10** gros.

1824. Rumpf. — Allgemeine Literatur der Kriegswissenschaften. Versuch eines systematisch-chronologischen Verzeichnisses aller seit der Erfindung der Buchdruckerkunst in den vornehmsten europäischen Sprachen erschienenen Bücher über sämmtliche Kriegswissenschaften. Vol. I-II. Aussi sous le titre: Littérature universelle des sciences militaires. Essai d'un Catalogue systématique et chronologique des livres militaires qui ont paru depuis l'invention de l'art de l'imprimerie, dans les principales langues de l'Europe. Berlin, chez Reimer. **1824.** in-8. XXVIII **392** Prix: **3** thalers.

1824-25. Wien. Kriegsarchiv. — Catalog zu den im k. k. Kriegsarchiv befindlichen gestochenen Karten.

Archives de la guerre à Vienne. — Catalogue des cartes faites aux archives militaires I. R. Vienne. **1824.** avec supplément. **1825.** in-8.

1825. Bibliothèque de la guerre, à Vienne. — Voir **1853.**

1826. Anonymus. — Ueber die Literatur der Militair-Oekonomie. Zunächst für die bei der Militär-Administration neu angestellen Offiziere und Beamte. (Anonyme. — De la littérature de l'économie militaire. Destiné particulièrement aux officiers et employés nouvellement placés dans l'Administration militaire. Leipzig, chez Leich. **1826.** in-8. **9** vol. Prix: **12** gros.)

1827-31. v. Bismark u. A. — Reuter-Bibliothek.

De Bismark et autres. — Bibliothèque de la cavalerie. Part. III. Carlsruhe, chez Müller. **1827.** grand in-16. Contient pg. **1-381** : Littérature de la cavalerie.

La littérature se divise en deux parties, dont la première, traitant de la tactique, est le travail de l'éditeur de la Bibliothèque, comte de Bismark. La seconde, qui

traite de technique, est d'un ami de l'éditeur et contient: Un aperçu systématique de toute la littérature ancienne et moderne sur la connaissance des chevaux et l'hippiatrique, considérées comme science et art. La « Littérature des contemporains », contenue dans Part. V. 1830. Pg. 464-526 et Part. VI. 1831. pages 500-58, de la Bibliothèque de la cavalerie est destinée à continuer cette seconde partie technique.

1828. Bibliothèque régimentaire d'Augsbourg. — Voir 1841.

1828. Ersch et Schweigger-Seidel. — Literatur der Mathematik, Natur- und Gewerbskunde, mit Inbegriff der Kriegskunst und anderer Künste, ausser der schönen, seit der Mitte des achzehnten Jahrhunderts bis auf die neueste Zeit, systematisch bearbeitet und mit den nöthigen Registern versehen, von Johann Samuel Ersch. Neue fortgesetzte Ausgabe von Franz Wilhelm Schweigger-Seidel. Aus der neuen Ausgabe des Handbuchs der deutschen Literatur besonders abgedruckt.

Ersch und Schweigger-Seidel. — Littérature des mathématiques, des sciences naturelles et industrielles, comprenant l'art de la guerre et les autres, sauf les beaux-arts, dès le milieu du 16me siècle jusqu'aux derniers temps. Travaillé systématiquement et pourvu des Tables nécessaires, par Jean-Samuel Ersch. Nouvelle édition continuée par Franz Wilhelm Schweigger-Seidel. Réimprimé à part de la nouvelle édition du Manuel de la littérature allemande. Leipzig. Brockhaus. 1828. in-8. 5 vol. 1740 colonnes. Prix: 4 thalers.

La littérature des mathémathiques, etc., forme le vol. III, part. 2 du Manuel, dont la première édition de ce qui se rapporte ici a paru en 1813.

1828. Moretti. — Diccionario militar Espanol-Frances, por el Conde Fr. Moretti.

Moretti. — Dictionnaire militaire espagnol-français, par le comte Fr. Moretti. Madrid. 1828. in-8. Contient, au commencement, un aperçu de la littérature qui a servi à l'ouvrage.

1829. Dépôt de la guerre français. — Voir 1803.

1829-31. Hoyer. — Voir 1832-40.

1829. Michaud. — Bibliothèque des Croisades, par Michaud. Part. I-IV et Table générale des Chroniques et des pièces analysées dans la Bibliothèque des Croisades. Paris, chez Michaud et Ducollet. 1829. in-8. XV, pg. 1-454, 2 vol. p. 455-885. 2 vol. p. 504 pgs. XLVII, 582 pgs. et 55 pgs. Prix: 28 francs.

La première sous le Titre: Bibliographie des Croisades, contenant l'analyse de toutes les chroniques d'Orient et d'Occident, qui parlent des Croisades. Tom. I-II. (Aussi intitulé: Histoire des Croisades. Tom. V-VI.) Paris, chez Michaud et Ponthieu, édition publiée en 1822.

1832-40. v. Hoyer. — Literatur der Kriegswissenschaft und Kriegsgeschichte. Nebst Fortsetzung von 1830-41. Bearbeitet von J. G. von Hoyer. A. u. d. Tit. Handbibliothek für Offiziere, oder: Populaire Kriegslehre für Eingeweihte und Laien. *(A suivre.)*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Nous avons eu le bonheur de posséder pendant quelques jours dans nos murs le général Jomini. Notre illustre compatriote, qui a atteint sa 79e année, vit actuellement à Paris. Il a voulu revoir encore une fois au moins les belles rives du Léman, ainsi que les nombreux parents et amis qu'il compte parmi nous. Le général a été fort bien accueilli par nos autorités cantonales, qui tenaient à lui prouver qu'elles apprécient son caractère et qu'elles ont une haute estime pour le génie dont il a donné tant de preuves, soit comme écrivain militaire, soit comme homme de guerre.

Le comité de la Société militaire s'est empressé de son côté d'adresser au général une invitation pour assister, comme hôte d'honneur, à la prochaine réunion qui aura lieu à Lausanne les 25 et 26 courant.

Espérons que les preuves de sympathie qui ont été données au général pendant son séjour à Lausanne, l'engageront à venir se fixer dans sa patrie, où il sera entouré de l'estime générale et de l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Voici du reste la correspondance échangée entre le Comité de la Société militaire et le général :

Lausanne, le 26 juin 1858.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LE COMITÉ CENTRAL DE LA SECTION VAUDOISE,

au général Jomini.

M. le Général !

Le Comité chargé de présider aux préparatifs de la réunion de la Société militaire fédérale, qui aura lieu à Lausanne les 25 et 26 juillet prochain, apprend que vous êtes maintenant en séjour dans votre patrie.

Connaissant, du moins en partie, la part glorieuse que vous avez prise aux grands événements militaires du siècle, appréciant le mérite incontestable de vos œuvres immortelles, destinées à transmettre aux générations futures de saines notions historiques et de précieux enseignements militaires, le Comité, fier de vous compter au premier rang de ceux des enfants de la Suisse qui ont illustré le nom de la patrie, ne veut point laisser échapper cette occasion de vous témoigner son respect et ses vives sympathies.

Nous savons, général, que votre carrière, si bien remplie cependant, a été abreuvée de dégoûts ; que l'ingratitude a été souvent pour vous le prix des services même les plus signalés. Nous savons que la malveillance s'est attachée à vos pas et a cherché à ternir votre réputation. Nous savons qu'en d'autres temps, quelques-uns de vos compatriotes, prêtant une oreille trop complaisante aux bruits semés par cette malveillance et peut-être aussi par la jalousie, vous ont fait un accueil différent de celui auquel vous aviez droit après les services réels que vous aviez rendus à l'indépendance de votre pays, en faveur de laquelle vous avez fait des démarches décisives, mais longtemps ignorées, grâce à votre modestie.

Aujourd'hui, la lumière se fait ; le sentiment du pays marche maintenant d'ac-

cord avec la justice qui vous est due ; vos compatriotes n'ignorent plus que, loin de mériter leurs reproches, vous avez toujours et partout porté dignement le nom Suisse, ils n'ignorent plus que les injustes accusations dont vous avez été l'objet, n'ont pas d'autre source que la calomnie ou l'ignorance des faits.

C'est parce que nous sommes profondément pénétrés de ces sentiments que nous venons aujourd'hui vous prier, général, de bien vouloir honorer de votre présence la prochaine réunion de la Société militaire fédérale. Nous prenons en outre la liberté de vous offrir le titre de *membre honoraire* de notre société, titre bien modeste, sans doute, mais enfin le seul qu'il soit en notre pouvoir de vous offrir.

Veuillez, général, agréer l'hommage de nos respects et l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président du Comité : (Signé) C. Veillon, colonel fédéral.

Le Secrétaire : (Signé) Favez, major.

LE GÉNÉRAL JOMINI

Au président du Comité de la Section vaudoise de la Société militaire fédérale.

M. le Président !

J'ai été profondément touché des expressions bienveillantes de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom du Comité de la Société militaire fédérale, pour m'inviter à assister à la réunion qui aura lieu à Lausanne le 26 juillet.

Je me serais fait un bien grand plaisir de me rendre à cette invitation, si je n'étais pas obligé de me rencontrer, pour la même époque, en Bretagne, à 200 lieues de votre fête. Veuillez donc faire exprimer tous mes regrets à Messieurs vos collègues.

Quant au titre de membre honoraire, que vous avez la bonté de m'offrir avec tant d'aimables assurances, je le reçois avec reconnaissance. Si les sentiments que votre obligeante lettre exprime avec tant de chaleur ont tardé à se manifester parmi mes compatriotes, je me résignais en songeant au proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays.* Je suis donc doublement heureux aujourd'hui de voir que le proverbe n'a pas toujours raison, et ce serait certainement un grand motif pour moi d'assister à votre patriotique réunion si la chose était possible.

Veuillez agréer, ainsi que Messieurs vos collègues, mes remerciements, mes regrets bien sincères et l'assurance de tous mes sentiments.

Lausanne, le 28 juin 1858. (Signé) Général Jomini.

Le Comité cantonal s'occupe avec activité des préparatifs de la réunion des 25 et 26 courant. Il a déjà eu plusieurs séances, dans lesquelles il a adjugé les travaux à faire à la Grenette pour le banquet du 26, ainsi que pour l'ornementation des salles du château de Chillon. Des conventions ont été passées avec des restaurateurs, soit pour la collation de Chillon, soit pour le banquet du lundi.

— Le Comité central a désigné M. le major Ruffy pour remplir *ad interim* les fonctions de son secrétaire, vu l'absence momentanée de celui-ci.

Rectification. — L'intendant du matériel de guerre de la Confédération nous écrit pour relever une erreur qui s'est glissée dans notre 12e numéro, à l'article sur le cours de répétition de Saint-Maurice. Dès le 12 avril, M. l'intendant avait donné l'ordre d'acheter les outils et de préparer le matériel nécessaire à l'école. Ce matériel était en magasin à l'arrivée de la troupe et lui a été délivré par le garde-magasin fédéral. Une explication mal comprise, et qui avait trait à des retards dans l'arrivée d'un convoi de poudre et du matériel fribourgeois, a été la cause de l'erreur commise par le rédacteur de l'article en question. Nous nous empressons de la réparer en rendant toute justice à MM. les employés fédéraux.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 24 juin dernier, l'assemblée constituante chargée de réviser la constitution de 1848, a adopté l'article suivant :

« Art. 17. *Tout citoyen neuchâtelois, tout citoyen suisse établi dans le canton, doit le* » *service militaire dans les limites déterminées par les lois fédérales et cantonales.*

» *Nul ne peut refuser un grade militaire.* »

Ce dernier paragraphe a provoqué une discussion assez vive : une minorité de 17 membres en proposait le retranchement, parce qu'il consacre une violation de la liberté individuelle ; mais cette proposition a été repoussée à une grande majorité, sur les avis des praticiens qui pensent que c'est le seul moyen d'arriver à une bonne composition de cadres ; que son retranchement amènerait une perturbation considérable dans l'administration militaire, et enfin que la liberté ne peut être invoquée en pareille matière. — Un membre a d'ailleurs fait observer que la contrainte même avait ici un côté démocratique, puisque l'acceptation volontaire amènerait une aristocratie d'officiers et la création du système des cadets ou aspirants, ce qui répugnerait à la troupe, laquelle aime à sentir ses instincts chez ses chefs et à savoir qu'ils comprennent ses besoins. S.

— Le bataillon vaudois n° 26, commandant Rosset, est arrivé à Neuchâtel le 5 juillet, revenant du camp de Thoune. Il s'est fait remarquer par sa discipline et sa bonne tenue. Son départ s'est effectué le 6, par la voie du lac. S.

Vaud. — Dans sa séance du 30 juillet le Conseil d'Etat a nommé MM. *Lugrin*, Fréd., au Lieu, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5e arrondissement. — *Voruz*, Henri-Amédée, à Moudon, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 1er arrond. — *Ruffet*, Ant., à Arzier, 1er sous-lieut. de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 4e arrond. — *Sauvet*, Louis, à Nyon, 1er sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 4e arrond. — Le 2 juillet, M. *Sugnet*, Louis-Philippe, à Payerne, 2e sous-lieut, de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 8e arrond. — Le 3 dit, M. *Rebut*, J.-H.-Benj., à Lavigny, 1er sous-lieut. de mousq. n° 2 d'élite du 4e arrond. — Le 7 dit, MM. *Jaquier*, Eugène, à Nyon, 1er sous-lieut. de mousq. n° 1 d'élite du 4e arrond. — *Ruffet*, Constantin, à Arzier, 1er sous-lieut. de mousq. n° 3 de réserve du 4e arrond. — Le 7 dit, M. *Dazimon*, Antoine-Marc, à Eysins-Signy, 1er sous-lieut. de mousq. n° 3 d'élite du 4e arrondissement.

France. — Le *Moniteur de l'armée* annonce que, d'après les ordres de l'empereur, tous les régiments d'infanterie de ligne vont recevoir des armes rayées, en échange des armes à canons lisses qu'ils possèdent actuellement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 14 **Lausanne, 14 Août 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Fête de la Société militaire fédérale.** Lausanne 24, 25 et 26 juillet 1858. — **Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet.** — **Rapport de la commission** chargée d'examiner quelle serait la meilleure méthode à suivre pour le transport du foin sur le cheval pour la cavalerie. — SUPPLÉMENT. **Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857** *(suite et fin)*. — **Bibliographie,** Petzholdt *(suite)*. — **Chronique.**

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

LAUSANNE, 24, 25 et 26 JUILLET 1858 [1].

Le 24 juillet, la ville de Lausanne prenait dès le matin un air de fête; les principaux édifices publics se pavoisaient aux couleurs fédérales et cantonales, le comité central devait arriver dans la journée avec le drapeau fédéral. Le comité, parti à sept heures du matin de Zurich, fut reçu à Yverdon par le corps d'officiers de l'arrondissement en grande tenue, et des salves d'artillerie saluèrent le drapeau fédéral à son entrée sur le sol vaudois. A quatre heures du soir, le comité central de Lausanne, accompagné d'une centaine d'officiers du troisième arrondissement, se rendit à la gare pour y recevoir ses hôtes et escorter le comité de Zurich et la bannière fédérale jusqu'au Faucon. Le cortége se rendit ensuite à Ouchy, pour y recevoir les officiers genevois. A six heures, le bateau à vapeur l'*Hirondelle* arriva à l'embarcadère d'Ouchy en échangeant des saluts avec une batterie placée sur Montbenon. Bientôt une colonne serrée d'officiers s'avança sur le pont de débarquement, et nous ne vîmes pas sans émotion apparaître la vénérable tête du général *Dufour* entre les deux drapeaux offerts en 1838 aux milices des cantons de Vaud et de Genève par leurs frères d'armes de Zurich.

Le colonel fédéral *Ch. Veillon,* président du comité central, souhaite la bienvenue aux officiers de Genève et à ces deux bannières, pour lesquelles nous sommes toujours prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang. En militaire, point de phrases, peu de

[1] Le personnel de notre rédaction ayant été presqu'en entier employé dans les différentes sections du comité du tir cantonal de Lausanne, nous avons dû, à notre grand regret, renvoyer jusqu'à aujourd'hui la publication de ce compte-rendu.

paroles, mais des actions, et, dans une fête comme celle-ci, un échange chaleureux et fraternel des sentiments qui nous animent tous.

Le général *Dufour*, d'une voix forte et vibrante : " Dans les bons comme dans les mauvais jours, nous sommes heureux de nous sentir unis et réunis par un même sentiment, celui de la patrie. Ces deux bannières, qui en sont ici l'emblême, ces deux bannières que je suis heureux de nommer *sœurs*, nous viennent de la Suisse orientale. Elles sont les représentants d'une époque chère à mon cœur, chère au souvenir de toute la Suisse, et en particulier de la Suisse occidentale. Nous sommes heureux d'arriver à votre fête ombragés par elles, et de répondre à votre souhait de bienvenue. „

Le général refusa la voiture qu'on lui offrait pour monter à Lausanne ; il préféra rester au milieu des officiers et traverser avec eux une foule qui se découvrait partout sur son passage, et qui lui témoignait la sympathie et l'affection dont il est partout entouré en Suisse.

Le vin d'honneur fut offert au Casino, où le comité central, qui s'était adjoint des délégués des sections présentes à la fête, fixa le programme de la séance officielle.

Le 25, à huit heures, eut lieu au Casino une séance où les armes s'étaient séparées. Etat-major général, cavalerie, carabiniers et infanterie étaient réunis sous la présidence du colonel Ch. Veillon. Le génie et l'artillerie étaient présidés par le colonel Delarageaz. Dans ces deux réunions, diverses communications intéressantes furent faites, et l'on arrêta les sujets à proposer le lendemain comme objets de concours. L'idée d'avoir une séance préparatoire, où les officiers se réunissent par arme est heureuse. Dans ces séances, on peut plus facilement aborder certains points de détail, certains côtés spéciaux qui paraîtraient oiseux ou fastidieux à une réunion composée d'officiers de toutes armes. La fête de Lausanne nous a prouvé qu'on peut attendre de bons résultats de cette subdivision, nous désirerions seulement qu'elle eût été poussée plus loin et qu'il y eût eu un assez grand nombre d'officiers du génie, de cavalerie et de carabiniers pour former des sections de ces trois armes.

A une heure, le cortége, qui s'était reformé au Casino, descendit à Ouchy pour s'y embarquer sur le vapeur le *Léman*. Il s'agissait de se rendre à Chillon en passant devant les bouches du Rhône. Malheureusement, le lac était agité par un vent assez fort du Sud-Ouest, les vagues menaçaient de faire pour plusieurs tout autre chose qu'une partie de plaisir, si l'on eût persisté à traverser le lac. Le bateau se borna à cotoyer la rive vaudoise d'assez près pour que nos confédérés pussent admirer la richesse de sa végétation et la variété de ses sites. Le ciel, parsemé de nuages, jetait sur le ravissant paysage

que nous avions sous les yeux une lumière presque fantastique. Les ombres portées par les nuages faisaient à chaque instant ressortir d'une manière tout à fait imprévue certaines parties vivement éclairées. On eût dit qu'un machiniste habile avait tout disposé pour faire ressortir les beautés d'un décor artistement peint. Heureusement, ce n'était point un théâtre, et le recueillement des spectateurs prouvait qu'ils savaient comprendre et apprécier les beautés de cette terre chérie, qu'ils sont toujours prêts à défendre.

Partout sur le passage du *Léman* les populations saluaient les officiers de l'armée suisse par des vivats ou en agitant des mouchoirs et des drapeaux. Des décharges d'artillerie saluaient les couleurs fédérales. Tout, en un mot, se réunissait pour donner à la fête tous les caractères d'une véritable réunion de famille.

Le débarquement eut lieu à Villeneuve, d'où le cortége se rendit à Chillon, précédé par l'excellente musique militaire de Lausanne, qui a doublement contribué au succès de la fête par sa belle tenue et par l'excellente et harmonieuse exécution de ses morceaux.

A Chillon, le cortége fut reçu par le comité des vivres et liquides, qui avait fait décorer avec beaucoup de goût l'antique salle des chevaliers, où une simple collation était servie et rehaussée par des vins d'honneur choisis parmi les meilleurs vignobles du canton de Vaud.

Le temps pressait, car le réembarquement devait se faire à six heures. Aussi le commandant *Roguin*, nommé major de table, ne tarda-t-il pas à donner la parole à M. le général *Dufour*, qui s'exprima à peu près en ces termes :

" Puisque je puis encore le faire, et puisque je suis le plus ancien soldat de la Confédération, je me hasarde à prendre la parole. Ces lieux m'inspirent. Ce fut le séjour de la tyrannie, qui y avait accumulé ses instruments de torture, ses cachots et ses oubliettes ; mais aujourd'hui, c'est le temple de la liberté : il n'abrite que des hommes libres et heureux de l'être... Je me crois plus jeune, il me semble que les années écoulées ne comptent plus. Ici, je me sens heureux au milieu des défenseurs de la patrie, lorsque je vois tout ce qui lui est promis. J'ai déjà assisté à bien des fêtes, mais je vois ici se réaliser des vœux antérieurs de concorde, de fraternité et d'union parmi les enfants et les défenseurs d'une même patrie. Nous avons un pays heureux, qui compte et qui vaut plus que le chiffre de sa population ne semblerait l'indiquer. Il l'a prouvé lors des derniers événements, qui ont exigé la mobilisation de l'armée fédérale. Certes, nous n'avons pas fait nos preuves sur le champ de bataille; mais, je vous le demande, a-t-il été plus facile de revenir sans les avoir faites?.. Oui, il y a de l'honneur sous les cyprès de Saint-Jaques. Une nation peut tomber

ainsi; mais si elle tombe en emportant l'estime de ses ennemis, elle ne meurt point, elle se relève.

" Je suis heureux de l'avoir dit ici, car là haut je me tairai bientôt peut-être... Je vous remercie de vos témoignages de sympathie, et je vous invite à vous joindre à moi pour porter un toast à la Confédération suisse. „

Les acclamations de six cents officiers se mêlèrent à la grande voix du canon pour répondre dignement au toast porté par le vénérable général et ébranlèrent les voûtes de ce qu'il avait appelé le temple de la liberté.

M. le capitaine *Eytel :* " Les paroles manquent pour exprimer la joie que nous avons de voir paraître au milieu de nous M. le général Dufour. Nous ne saluons pas seulement en lui le général, le vieux de la vieille, mais l'homme qui est aimé de la Confédération tout entière. Aussi peut-on abréger et se borner à dire : Vive le général Dufour! „

M. le colonel *Schwarz* (Argovie), rappelle qu'à pareil jour, le 24 juillet 1712, les milices bernoises, (dont faisaient alors partie les milices d'Argovie et de Vaud) gagnèrent la seconde bataille de Vilmergue. Ces temps sont aujourd'hui heureusement loin de nous, mais ils sont féconds en enseignements. L'orateur esquisse rapidement les grands traits de la bataille et termine en portant un toast à la tactique de nos ancêtres.

Ce toast fut traduit immédiatement en français avec une élégance et une facilité remarquables par M. le lieutenant *Fréderich,* de Genève.

Quatre jeunes filles, vêtues de blanc, sont introduites dans la salle par le commandant Fonjallaz. Elles offrent un bouquet au général Dufour, qui le reçoit au nom des milices suisses, dont il se considère comme le représentant. Qu'il nous soit permis de dire ici combien nous avons regretté que les gracieuses jeunes filles qui ont eu la charmante idée de venir offrir des fleurs au plus ancien soldat de la Confédération, ne portassent plus le costume national de Montreux. Ce charmant costume se perd, et nous n'avons vu, en ce jour de fête, qu'un seul petit chapeau. Nos jolies vigneronnes ne font-elles pas fausse route en négligeant cet antique et coquet ajustement?

Au retour, le *Léman* fut accueilli par les mêmes démonstrations de la part des populations de la rive vaudoise. L'animation était grande sur le bateau, et les chants de *Rufst du mein Vaterland* et du *Sempacherlied* alternaient avec les airs de la musique militaire.

En passant devant Cully, le *Léman* s'arrêta et battit en arrière pour venir se placer devant M. Fonjallaz, ancien commandant d'arrondissement, que l'on avait reconnu parmi les spectateurs accourus sur la rive. Un toast chaleureux lui fut porté par M. Achille *de la Harpe.*

Il était nuit lorsque le cortége rentra au Casino, et la soirée se passa en causeries et en promenades.

Le lendemain, 26, à huit heures et demie, MM. les officiers se réunirent sur Montbenon. Le drapeau de la Société, entouré des officiers zurichois présents à la fête et escorté par un peloton de grenadiers, un peloton de chasseurs, et la musique militaire de Lausanne, arriva bientôt. M. le colonel *Ott*, après une vigoureuse et énergique allocution, en fit la remise à M. *Charles Veillon*, président du comité central, qui répondit par quelques mots bien sentis, et en donnant l'assurance que le comité vaudois saurait conserver intacte et défendre au besoin la bannière qui lui était confiée.

Immédiatement après, le cortége, composé de près de six cents officiers de toutes armes, se mit en route pour la cathédrale. On remarquait, en tête de la colonne, M. le général *Dufour*, MM. les colonels fédéraux *Veillon*, président de la Société, *Gerwer* (Berne), *Salis* (Grisons), *Veillard* (Vaud), *Veret* (Vaud), *Ott* (Zurich), *Delaragcaz* (Vaud), *Audemars* (Vaud), *Schwarz* (Argovie), *Kern* (Bâle-Ville); MM. les lieutenants-colonels *Ed. Burnand* (Vaud), *Cherix* (Vaud), *Corboz* (Vaud), *Borgeaud* (Vaud), *von Escher* (Zurich).

La séance à la cathédrale fut intéressante et parfois animée. On dit qu'il est des fêtes où l'on a plus travaillé que dans celle-ci; nous ne savons, mais nous sommes sûrs que plusieurs officiers auront remporté de cette fête une haute idée de l'influence que peuvent avoir sur le développement futur de nos institutions militaires et sur l'instruction de l'armée, les sessions de la Société militaire fédérale, si elles sont suivies avec sérieux et avec persévérance.

Quant au détail de la séance, nous renvoyons au procès-verbal, que nous publions *in extenso*. Nous nous bornerons à attirer l'attention de tous les officiers studieux sur les sujets mis au concours pour l'année prochaine.

Notre journal, à qui l'assemblée générale a décidé de continuer la subvention annuelle qu'il avait touchée jusqu'ici, ainsi que la *Gazette militaire suisse*, ne peut laisser passer l'occasion d'ex-

primer ses remerciements à la Société fédérale pour la protection bienveillante dont il a été l'objet.

Dans l'après-midi, un grand banquet, servi sous la Grenette, réunissait MM. les officiers. Parmi les toasts, nous mentionnerons celui de M. le colonel *Delarageaz :* A la Confédération fédérative! " C'est l'élément fédératif qui représente dans l'Etat la démocratie, et qui, en divisant l'autorité, sauvegarde la liberté. „

M. le général *Dufour :* A l'armée! " Ce sont les bras et les cœurs libres qui font la force des Etats. Voyez dans l'histoire des petites républiques grecques, dans celle de la Suisse, que de beaux exemples à imiter, si l'occasion s'en était présentée. Mais, pour cela, il faut une armée, et une armée disciplinée. Croyez-m'en, cette armée existe, et ce qui prouve sa discipline, c'est que, lorsque les Conseils ont parlé, l'armée a su se taire et que l'épée est rentrée dans le fourreau. Cette armée offrait, du reste, ceci de particulier, c'est que, si quelqu'un se plaignait, ce n'étaient point les partants, mais ceux qui restaient. „

M. le colonel *Ott :* " Une armée ne doit point se laisser absorber par des détails inutiles, elle doit rechercher ce qui est pratique. Le jeune enfant doit se préparer à manier le sabre en jouant avec la cravache de son père. Ici, nous avons parcouru le pays en tout sens; nous avons retrouvé partout les mêmes sentiments, la même chaleur de sympathie. Nous avons vu ce que tous, peuple et gouvernement, peuvent et savent faire. Aussi est-ce de grand cœur que j'invite mes confédérés des autres cantons à porter un toast au canton de Vaud. „

M. le colonel *Gerwer :* " Un toast a été porté à l'armée par son grand-père, le général Dufour. Le grand-père aime tous ses enfants d'un égal amour, tandis que le père aime plus particulièrement ses propres enfants. Les soldats vaudois permettront à leur inspecteur fédéral de s'appeler leur père, et, en cette qualité, de leur dire la vérité. On doit à ses enfants la vérité pure et simple: il ne faut pas les flatter, c'est une mauvaise éducation. Vous avez dans votre canton la meilleure étoffe de soldats possible, mais il faut bien les diriger. L'instruction est bonne chez vous, mais vous péchez dans l'organisation. Les recrues vont bien, mais c'est dans les bataillons qu'on se gâte. Vous manquez d'une bonne discipline de marche. Néanmoins, tout est susceptible d'amélioration, et je bois avec confiance " au militaire vaudois. „

M. le lieutenant *Fréderich* (Genève) : Au peuple vaudois! " Il y a eu entre cantons de l'amertume et des paroles désobligeantes; mais je viens vous dire ici, au nom de mes camarades : les Ge-

nevois aiment la Suisse, ils aiment le canton de Vaud. — Monsieur le colonel Ott, veuillez dire à Zurich que, lorsque les drapeaux de Vaud et de Genève seront portés par des mains qui veulent servir la patrie suisse, nous serons toujours prêts à les suivre. „

M. le major *Matthey* (Neuchâtel): " Au nom des Benjamins de la Suisse, à leur grand-père bien-aimé le général Dufour! „

M. le lieutenant-colonel *Burnand* : " Au canton de Neuchâtel, au Benjamin de la Confédération, qui a crié si longtemps (nous l'avons tous entendu), et qui maintenant parle si bien, qu'on ne saurait lui refuser le droit de vivre! „

M. le commandant *Wieland* (Bâle) : Aux Welches! " Pour qui aime son pays, toutes les distinctions s'effacent, et l'on peut dire avec joie : *Ibi bene ubi patria!* „

M. le colonel *Veillon* clôt la fête en faisant remarquer que le concours que tous ont prêté au canton de Vaud pour la réussite de cette fête, est une image de ce qui se passerait au jour du danger.

Le banquet terminé, MM. les officiers passèrent la soirée au jardin de l'Abbaye-de-l'Arc. Une brillante réunion de dames, la musique militaire, et une illumination que vint bientôt faire pâlir un splendide lever de lune, firent de cette soirée une des plus agréables parties de la fête.

Le lendemain, l'heure du départ avait sonné. Les officiers vaudois résidant à Lausanne s'étaient réunis au Casino pour accompagner jusqu'à Ouchy le général Dufour et leurs frères de Genève, auxquels ils tenaient à offrir, sur les bords mêmes du Léman, le coup de l'étrier. Ne voulant pas laisser rentrer seule la bannière vaudoise à l'arsenal de Morges, ils poussèrent jusque-là, et conservent de ces derniers moments de cordiale effusion le plus agréable souvenir.

Telle fut cette fête, qui, nous l'espérons, aura resserré bien des liens, retrempé bien des zèles. Nous sommes peu partisans des fêtes militaires, où l'on donne une trop large part aux amusements; mais la fête de Lausanne nous a prouvé que la Société militaire fédérale peut avoir une grande et belle part d'activité et d'utilité. Les sujets de concours, les travaux publiés par les deux journaux militaires, la séparation des différentes armes pour l'étude de questions spéciales, nous ont paru autant de leviers, dont on peut attendre un grand effet, s'ils sont appliqués avec zèle et discernement.

Nous serions injustes envers le comité directeur et organisa-

teur de la fête, si nous ne rendions pas hommage au soin qu'il a apporté à l'accomplissement de sa tâche difficile, et à la parfaite courtoisie avec laquelle il a su faire à nos confédérés les honneurs du canton de Vaud.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 juillet 1858.

MM. les officiers, au nombre d'environ 550, se réunissent à huit heures du matin sur la place de Montbenon. Là, M. le colonel *Ott*, au nom de la députation de Zurich, fait la remise officielle au nouveau comité de la bannière de la Société fédérale. Cette bannière est reçue par M. le colonel Charles Veillon, président du comité.

Le cortége, ensuite organisé, se rend à la cathédrale où doit avoir lieu l'assemblée générale de la Société.

Le président ouvre la séance sous les auspices de la Divinité.

I. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ayant été publié dans les journaux militaires est adopté sans qu'il en soit donné lecture.

II. Le président rend verbalement compte de la gestion du comité. En terminant, il dépose les comptes de la Société pour l'exercice de 1857. Ces comptes ont été adressés au comité par le commandant Walthard, caissier de la Société.

Il est ensuite décidé qu'une commission de trois membres, nommés par le comité, sera chargée de l'examen de ces comptes et de faire rapport séance tenante.

Cette commission est composée de MM. Audemars, colonel fédéral; Kern, id.; Bury, major.

III. M. le président fait connaître à l'assemblée que plusieurs sections sont en retard pour le paiement de leurs contributions. A ce sujet, et pour éviter toute difficulté et tout retard à l'avenir, le comité propose :

a) D'inviter toutes les sections à transmettre, dans le plus bref délai, des états nominatifs des officiers composant chacune d'elles;

b) De faire ensuite imprimer, chaque année, le catalogue des membres de la Société fédérale.

Ces deux propositions sont adoptées sans discussion.

IV. M. le lieut.-col. *Borgeaud* communique à l'assemblée le rapport du jury qui avait été nommé l'année dernière pour apprécier les mémoires traitant la question sur l'infanterie, posée comme sujet de concours en 1857.

La question était la suivante :

1° Comment, en général, doit-on répartir l'instruction des recrues d'infanterie, et comment doit-elle être disposée si le recrue doit être formé au service dans le minimum réglementaire de 28 jours?

2° Quels moyens pourrait-on employer pour trouver à l'avenir, dans les écoles et

les cours de répétition, plus de disposition pratique et plus de fermeté parmi les officiers et les sous-officiers ?

Cette double question a été traitée par M. le colonel Brugger, instructeur-chef à Berne et par M. le commandant Muller, instructeur-chef, à Zurich.

Le rapport contient un examen raisonné de chacun des mémoires présentés et il termine par le jugement du jury, qui est le suivant :

1° M. le colonel Brugger recevra une mention honorable pour son travail ;

2° M. le commandant Muller recevra un prix de cent francs.

Le jugement du jury étant souverain, aucune discussion et aucune délibération n'ont lieu sur cet objet.

V. M. le colonel *Audemars*, au nom de la commission chargée de l'examen des comptes, fait un rapport verbal. Ces comptes soldaient, au 31 décembre 1857, par un avoir de fr. 1679 40. De cette somme, 1500 fr. sont représentés par un billet de caisse de la Banque cantonale bernoise.

La commission, après examen des pièces justificatives, propose d'approuver ces comptes. Adopté sans discussion.

VI. Le comité directeur, ignorant les dispositions du règlement sur les concours, dont il n'a eu connaissance que depuis quelques jours, avait posé deux questions que les membres de la Société qui voudraient le faire étaient priés de traiter. Ces deux questions sont :

1° De l'influence des insignes et de l'uniforme sur la discipline militaire.

2° Rechercher le rôle que les milices suisses ont joué dans la campagne de 1799 en Suisse.

Ensuite de l'invitation du comité, un mémoire lui est parvenu sur chacune de ces questions. Mais le règlement sur les concours statuant que c'est l'assemblée générale qui fixe les sujets du concours, le comité directeur prie l'assemblée d'approuver le choix qu'il a fait des deux questions ci-dessus posées.

L'assemblée approuve ce qui a été fait par le comité et adopte les sujets du concours par lui proposés.

VII. Le comité prie l'assemblée de fixer éventuellemont la somme qui pourra être allouée, comme prix, aux mémoires parvenus ou qui pourraient encore parvenir sur les deux sujets du concours ; il propose de déterminer un maximum de 250 fr.

M. le colonel *Schwarz* demande que l'on fixe un maximum pour chacune des questions à traiter. Il pense que l'assemblée pourrait déterminer en maximum :

Pour la première question : un premier prix de 150 fr. ; un 2me prix de 100 fr.

Pour la seconde question : un premier prix de 100 fr. ; un 2me prix de 50 fr.

M. le lieut.-col. *Borgeaud* ne pense pas qu'il y ait lieu à faire cette division ; il voudrait, ainsi que le propose le comité, fixer une somme unique, laissant au jury le soin de la répartir comme il le jugerait convenable, en prenant pour base le mérite de chacun des ouvrages présentés au concours.

M. le général *Dufour* trouve qu'il est convenable de déterminer une somme particulière pour chaque question, et il appuie la proposition de M. le colonel Schwarz.

M. le commandant *Wieland*, tout en admettant l'idée de la division des sommes, ne voit pas de raison suffisante pour allouer à l'une des questions une somme plus élevée qu'à l'autre ; il propose donc d'allouer pour chacune des deux questions et comme limite la plus élevée, un premier prix de 150 fr. ; un deuxième prix de 100 fr.

M. le colonel *Schwarz* se joint à cette proposition, qui est adoptée par l'assemblée.

VIII. L'assemblée procède ensuite à la nomination des jurys chargés d'examiner les mémoires et de décerner les prix.

Sur la proposition du comité, elle désigne comme jurés :

Pour la première question : MM. Veret, colonel fédéral ; Link, commandant de bataillon ; Matthey, major fédéral.

Pour la seconde question : MM. Schwarz, colonel fédéral ; Kern, colonel fédéral ; Wieland, commandant.

IX. M. le président *Veillon* fait connaître à l'assemblée qu'une commission a été nommée l'année dernière par la section vaudoise, dans le but de procéder à des essais sur le fusil de munition transformé d'après le système Prélat-Burnand. Un rapport écrit devait être présenté à l'assemblée, mais ce rapport n'a pu être préparé par suite de la maladie subite de celui qui était chargé de le rédiger. M. Veillon se borne donc à faire un rapport verbal sur les essais qui ont eu lieu. Il ressort de ce rapport que les expériences nombreuses auxquelles la commission s'est livrée ont donné les résultats les plus satisfaisants, soit quant à la portée de l'arme, soit quant à la justesse du tir. Les résultats obtenus sont consignés dans deux tableaux, qui sont mis à la disposition de MM. les officiers.

M. le colonel Veillon fait ressortir l'importance et l'actualité de la question. Aujourd'hui, en effet, l'infanterie de toutes les puissances qui nous environnent est déjà ou va être très prochainement armée de fusils de précision et de longue portée ; la France va armer toute son artillerie de canons carabinés, d'une portée et d'une justesse inconnues jusqu'ici.

La Suisse ne peut donc absolument pas rester en arrière ; elle doit se hâter de placer son infanterie sur le même pied que les autres infanteries de l'Europe. Mais, on le comprend, c'est là une perspective peu réjouissante pour les finances et pour les financiers de la Confédération. S'il faut se procurer tout-à-coup une centaine de mille armes entièrement nouvelles, c'est une dépense de 8 à 10 millions, qui, une fois faite, aurait pour conséquence de rejeter parmi les inutilités les cent et quelque mille fusils de munition que la Suisse possède actuellement.

Il est clair qu'un système qui permettrait d'utiliser à peu de frais les nombreux fusils de munition que nous possédons dans nos arsenaux, de manière à en faire des armes de précision et de longue portée, ce système serait évidemment bon et devrait être immédiatement appliqué. M. le colonel Veillon croit que le système Prélat-Burnand remplit ces conditions.

Ici, M. le colonel Veillon expose les divers réquisites d'une bonne arme de guerre pour l'infanterie ; il démontre que le fusil de munition est encore ce qu'on

a trouvé de mieux, et que, lorsqu'on aura ajouté aux qualités qu'il possède déjà la justesse, la précision, la longue portée et l'absence presque complète de recul, on en aura fait une arme aussi parfaite qu'on peut la désirer. M. le colonel Veillon estime que le système Prélat-Burnand offre précisément tous ces avantages.

Au reste, le département militaire fédéral vient de charger une commission d'experts de continuer les essais de ce nouveau fusil ; elle a pour mission d'examiner si la balle et la cartouche Prélat-Burnand peuvent être tirées avec les divers calibres de nos fusils de munition. On sait que nos arsenaux renferment, sous la dénomination de fusils de munition, des armes dont le calibre varie de 17 à 18 $^1/_2$ millimètres ; il s'agit de savoir si ces armes, une fois transformées, rempliront le but et auront toutes la même justesse. C'est le seul point qui reste encore dans le doute, et des expériences prochaines fourniront bientôt là-dessus des données certaines.

Quoi qu'il en soit, l'importance et l'actualité incontestables de la question de l'amélioration des armes de guerre ont engagé le comité directeur à proposer à l'assemblée, comme sujet de concours en 1859 : *De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.*

Si l'assemblée adopte cette proposition, le comité sera chargé d'établir un programme plus détaillé des diverses questions à traiter.

M. le colonel *Delarageaz*, au nom de la section de l'artillerie, propose que, comme complément à la proposition du comité, on mette en discussion les deux propositions suivantes :

1re *proposition.* « Prier le département militaire de poursuivre les essais sur le » fusil de munition et de procéder sans délai, en cas de réussite de ces essais, à la » transformation de notre fusil de guerre suivant le système Prélat-Burnand. »

2me *proposition.* « De soumettre à l'assemblée la question de savoir s'il ne con- » viendrait pas d'alléser le fusil de chasseur et la carabine, dont le diamètre est » actuellement de 3 $^1/_2$ lignes, soit 10 $^1/_2$ millimètres, pour le porter à 12 millimè- » tres, soit 4 lignes, et d'adresser dans ce but une demande au département mili- » taire fédéral. »

La proposition du comité et les deux propositions de la section de l'artillerie, mises en discussion simultanément, sont successivement adoptées par l'assemblée.

M. le colonel *Veret*, relativement au sujet de concours présenté par le comité et adopté par l'assemblée, émet le vœu que la question de l'amélioration des armes de guerre soit étudiée aussi au point de vue de l'uniformité de calibre qu'il y aurait lieu à établir entre toutes les armes de l'infanterie.

X. La contribution annuelle pour l'année 1859 est fixée à 1 fr. 50 c.

XI. Il est décidé de maintenir pour cette année la subvention de 550 fr. accordée aux deux journaux militaires suisses, la *Gazette militaire* de Bâle et la *Revue militaire suisse* de Lausanne.

XII. M. le colonel *Schwarz* propose, comme sujet de concours, la question suivante :

« L'organisation et l'instruction des carabiniers correspond-elle à leur tâche tac-
» tique? — Sinon, quels changements sont à désirer? »

Adopté et renvoi au comité.

XIII. M. le lieutenant *Fréderich*, au nom de la section de Genève, demande que l'on mette aussi au concours la rédaction d'un carnet, soit guide pratique, à l'usage des officiers d'infanterie de l'armée suisse.

Cette proposition est combattue par MM. les colonels *Ott* et *Gerwer*, comme tendant à augmenter le nombre, déjà trop considérable, des ouvrages à consulter. MM. Ott et Gerwer pensent que le carnet demandé serait d'une rédaction fort difficile, même pour un officier expérimenté; qu'il pourrait amener de la confusion et du doute dans l'esprit de l'officier. Ils estiment, enfin, que l'officier ne doit puiser son instruction que dans les règlements eux-mêmes.

M. le lieutenant-colonel *Borgeaud* appuie cette manière de voir, en faisant observer que, si les règlements sont nombreux, les exemplaires manquent, et que les officiers peuvent difficilement s'en procurer.

M. le colonel *Schwarz* observe que la proposition de la section de Genève est prématurée, et qu'on ne pourrait pas rédiger un manuel complet, attendu que plusieurs règlements sont encore en révision. Il propose de renvoyer la question à l'examen du comité, qui verra s'il y a lieu à proposer quelque chose à cet égard l'année prochaine.

M. le général *Dufour* trouve aussi qu'il y a dans l'organisation de notre armée confusion de règlements, ce qui provient d'une trop grande tendance à vouloir tout réglementer. Il pense que le guide demandé pourrait être utile; il voudrait qu'on l'essayât, et il appuie le renvoi au comité. Il voudrait, du reste, un guide pour chaque arme; ce serait, selon lui, une simplification.

Ensuite de cette discussion, l'assemblée se prononce en faveur de la proposition de M. le colonel Schwarz, et décide le renvoi de la proposition de la section de Genève au comité pour examen et rapport.

XIV. Il est décidé de charger le comité de nommer des jurys pour examiner les mémoires qui seront présentés sur les sujets de concours adoptés par l'assemblée.

XV. M. le colonel *Delarageaz* propose, au nom de la section de l'artillerie, d'adopter comme sujet de concours :

« De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage
» ou emballage. »

Adopté sans discussion.

XVI. La section vaudoise avait, l'année dernière, chargé une commission de faire des études sur le meilleur système à adopter pour le paquetage du foin pour la cavalerie.

M. le lieutenant-colonel *Quinclet*, rapporteur de cette commission, étant absent pour cause de service militaire, le rapport est lu par M. le lieutenant *de Constant*.

Ce rapport conclut à l'adoption des filets oblongs en usage dans la cavalerie française.

M. le commandant *Wieland* propose que des remerciements soient votés à M. Quinclet pour son travail, et que son rapport soit envoyé, pour être publié, aux deux journaux militaires suisses.

M. le colonel *Ott* demande que M. Quinclet soit invité à faire des essais sur le système qu'il propose aux écoles de Winterthour et d'Aarau, auxquelles il doit assister.

Ces diverses propositions sont adoptées. Le comité est chargé de procurer leur exécution.

XVII. M. le général *Dufour*, après avoir fait ressortir toute l'importance des grandes réunions d'officiers, propose qu'à l'avenir le brassard fédéral, symbole de l'union des confédérés, soit porté dans les réunions de la Société militaire fédérale.

Adopté sans discussion.

Le comité pourvoira, par circulaire, à l'exécution de cette décision.

XVIII. M. le commandant *Wieland* appelle l'attention de l'assemblée sur la décision prise samedi dernier par le Conseil national, sur la proposition de M. Chalet-Venel, de réunir de nouveau l'école centrale, qui, depuis deux ans, avait été divisée en deux parties, l'une théorique, l'autre d'application. Il propose que l'on adresse une demande au Conseil des Etats pour le prier d'examiner mûrement, après s'être entouré des lumières d'experts, la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu à maintenir la séparation.

Cette proposition est appuyée par M. le colonel *Schwarz*, qui fait ressortir les avantages du nouveau système. Il pense que le Conseil national a agi avec trop de précipitation. Il demande que le comité soit chargé d'écrire au Conseil des Etats pour lui demander de ne point se joindre à la décision du Conseil national, jusqu'à ce que le rapport sur l'école centrale de cette année ait été fait, et jusqu'à ce que le préavis d'une commission d'experts soit intervenu.

M. le colonel *Gerwer* et M. le major d'*Erlach* se prononcent dans le même sens.

MM. les colonels *Veillon* et *Delarageaz* combattent la proposition de M. le commandant Wieland. Ils pensent qu'il ne convient pas de prendre une décision qui serait en même temps un blâme pour le Conseil national et un vote de défiance pour le Conseil des Etats; qu'une pareille décision n'est pas dans les attributions de l'assemblée, qui, du reste, n'est pas suffisamment renseignée pour se prononcer avec connaissance de cause. M. Delarageaz explique de plus que le Conseil national n'a pas tranché d'une manière absolue la question de la séparation de l'école centrale, mais qu'il a simplement chargé le Conseil fédéral de se livrer à un nouvel examen et de voir s'il n'y aurait pas lieu à revenir à l'ancien système.

A la suite de cette discussion, M. le commandant *Wieland* formule sa proposition comme suit :

« Sans vouloir se prononcer dans un sens ou dans un autre sur la séparation de » l'Ecole centrale en deux parties, la Société militaire fédérale prie le Conseil des » Etats d'examiner ou de faire examiner mûrement la question, avant de se joindre » à la proposition du Conseil national. »

A la votation, cette proposition est rejetée par 73 voix contre 45.

Sur la proposition de M. le capitaine *Zunden*, il est décidé que la réunion de la Société militaire fédérale aura lieu l'année prochaine à Schaffouse.

Le comité actuel est chargé de nommer le comité directeur, après s'être mis en rapport avec la section de Schaffouse et lui avoir demandé des présentations.

XX. La section de l'artillerie désire que « la Société émette le vœu, auprès du » département militaire fédéral, qu'un officier soit envoyé en France pour étudier, » essentiellement au point de vue de l'application, la question du rayage des ca- » nons pour l'artillerie, et subsidiairement que le nombre des canons de 12 de » campagne soit augmenté. »

Adopté sans discussion.

XXI. La même section avise qu'elle a décidé, si l'assemblée n'y met pas d'obstacle, « d'écrire à M. le colonel inspecteur de l'artillerie, pour le prier d'apporter » son attention sur la nécessité de modifier le plan d'instruction de l'artillerie, de » telle sorte que, sans amoindrir ce qui a trait au service du train, il soit donné » plus de développement au service de l'arme, et particulièrement à l'exercice du » tir; et de voir s'il ne conviendrait pas de diminuer, si faire se peut, le nombre » des instructeurs, et d'employer autant que possible les officiers et les sous-offi- » ciers à l'instruction de la troupe. Les écoles d'instruction devraient, dans la » règle, être commandées par un officier de l'état-major. »

La section de l'artillerie est autorisée à adresser cette demande à M. l'inspecteur de cette arme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures de l'après-midi.

Le président :
C. Veillon, Colonel fédéral.
Pour le *secrétaire*, empêché :
H. Jan, Major fédéral.

RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER QUELLE SERAIT LA MEILLEURE MÉTHODE A SUIVRE POUR LE TRANSPORT DU FOIN SUR LE CHEVAL DANS LA CAVALERIE.

M. le Président et MM. les membres de la section vaudoise de la Société militaire fédérale, à Lausanne.

Monsieur le Président et Messieurs!

Dans sa séance du 6 juin 1857, la section vaudoise de la Société militaire fédérale nous chargea d'étudier et de lui faire un rapport sur la proposition de M. le lieutenant-colonel Burnand, savoir d'examiner " *Quelle serait la meilleure manière de transporter le foin sur le*

cheval, en mettant de côté en principe le filage du foin; voir s'il n'y aurait pas avantage à hâcher le foin et à le transporter dans des sacs attachés des deux côtés du porte-manteau. „

Dès lors nous nous sommes enquis auprès d'officiers des armées permanentes du mode suivi chez elles. Quant à hâcher le foin, cette méthode nous a paru entraîner à des longueurs et à des difficultés qui nous la font repousser. Dans plusieurs armées la cavalerie file le foin comme le prescrit encore chez nous le règlement. Chez d'autres, par exemple en Autriche, le foin se file aussi, mais au lieu d'être paqueté en rouleau et chargé sur le porte-manteau, on en forme deux botillons ronds qui s'attachent avec la corde à fourage devant la selle, pendants sur les deux côtés.

En France, deux méthodes se présentaient : l'une consistant à serrer le foin dans deux filets en ficelle de forme ronde, que l'on suspend derrière la selle, pendants sur les flancs du cheval. Leur volume assez considérable, les rend gênants, et il est difficile de les assujettir d'une manière un peu fixe.

Dans la seconde, les filets au lieu d'être ronds sont oblongs. La division de cavalerie de Versailles en fait usage depuis quelques années, et ils nous paraissent remédier aux inconvénients des précédents, et à plus forte raison à ceux du botillon autrichien. Ces filets oblongs, se remplissant en quelques minutes par un seul homme, et pouvant contenir au moins 6 livres de foin chacun, se placent facilement au moyen d'une courroie qui les fixe à la palette de derrière de la selle hongroise, et ne forment pas un trop gros volume. Ils pourraient encore, à la rigueur, se placer devant la selle à la place du manteau qui, dans ce cas, serait porté en sautoir, et être ainsi recouverts, au moins en partie, par la schabraque. Ils se ferment à l'extrémité inférieure par une coulisse, qui permet d'en extraire le foin poignée par poignée dans les cas pressants, sans les détacher. Au moyen d'une petite courroie ou d'un simple bouton, on peut les fixer sur le flanc du cheval, au bord du quartier de la selle, et ainsi empêcher le ballottement. Pour les officiers, la ration ainsi paquetée se fixerait ou sur la selle du cheval de main, ou de la même manière que pour la troupe. Ces filets à vide se placent tordus de la même manière que la corde à fourage, du côté hors montoir. Nous les avons essayés à l'école fédérale de recrues de cavalerie de Bière, et ils ont remporté les suffrages du corps d'officiers présents.

Nous n'hésitons donc pas à vous les présenter comme ce que nous avons trouvé de mieux.

D'après les renseignements pris, le coût de ces filets, quand il en

serait fait une commande un peu considérable, ne dépasserait pas trois francs la paire.

Bière, le 28 juin 1858.

QUINCLET, lieut.-colonel.
Marc WEBER, capitaine.
Ami de CONSTANT, sous-lieut.

Voici la composition définitive de l'état-major du prochain rassemblement de Luziensteig :

Commandants : Colonel Bontems (Vaud); chef d'état-major général, colonel Letter (Zug); adjudant-général, colonel Ott (Zurich).

Divisionnaires : les colonels Gerwer et de Salis.

Brigadiers : les colonels Bernold, Hauser, Rusca, Paravicini.

Les officiers ci-après désignés feront partie de l'état-major des divisions et brigades : Les lieutenants-colonels Steinlin (Saint-Gall), Stierlin (Schaffouse), et Fischer (Berne); les majors Curti (Saint-Gall), Latour (Fribourg), de Mandrot (Vaud); les capitaines Siegfried (Argovie), Tronchin (Genève), Olgiati (Grisons), van Berchem (Vaud), Kappeler (Argovie), Amrhyn (Lucerne), Rapp (Bâle), Bossi (Tessin), de Valière (Vaud), Bringolf (Schaffouse); les lieutenants Lambelet (Neuchâtel), Bonnard (Vaud), Binet (Genève), Jundzil (Fribourg), Legler (Saint-Gall), Kaflisch (Grisons).

Génie : Commandant, lieutenant-colonel Gautier (Genève); major Wehren (Berne); les capitaines La Nicca (Grisons), et Muller (Genève).

Artillerie : Commandant, lieutenant-colonel Burnand (Vaud); les majors d'Erlach (Berne) et Pestalozzi (Zurich); capitaine d'Erlach (Berne), et lieutenant Gaudy (Saint-Gall).

Cavalerie : Commandant, colonel de Linden; lieutenant-colonel Techtermann (Fribourg); major Scherer (Zurich); capitaines Muller (Bâle), et Forckardt (Bâle).

Carabiniers : Commandant, colonel Fogliardi; lieutenant-colonel Vogel (Zurich); major Bruderer (Saint-Gall); capitaine Valser (Grisons).

M. le lieutenant-colonel docteur Wieland est chef de l'état-major sanitaire; M. le major Amiet, chef de l'état-major judiciaire; M. le major Muller (Berne), chef du commissariat.

L'état-major sera rendu le 5 septembre à Ragatz. Du 12 au 19 septembre auront lieu les exercices préparatoires des grandes manœuvres, lesquelles suivront du 20 au 25 : du 20 au 21, sur les rives du Landquart; les 22, 23 et 24, près de Ragatz, Sargans et les environs; et le 25, de nouveau sur le Landquart.

Vaud. — Dans sa séance du 13 juillet 1858, le Conseil d'Etat a nommé : M. *Kohler*, Adolphe, à Lausanne, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 3e arrondissement.— Le 20 : M. *Bersier*, Edouard, à Villarzel, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8e arrond. — Le 24 : MM. *Berlie*, Ami-Samuel, à La Rippe, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrond.; — *Loude*, Alfred-Jules, à Vevey, premier sous-lieutenant de chasseurs du 9e d'élite du 1er arrond.; — *Bourgeois*, Charles-Alfred, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8e arrond. — Le 27 : M. *Eindiguer*, Armand, à Rolle, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 4e arrond. — Le 30 : MM. *Hermenjat*, François-Emile, à La Rippe, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 4e arrond.; — *Bonnard*, Fritz, à Nyon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 4e arrond.; — *Hermenjat*, Jules-Louis, à Crassier, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 4e arrond. — Le 3 août : MM. *Dubuis*, Abraham-Louis-Etienne, à Corsier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1er arrond.; — *Cherix*, Philippe, à Bex, lieutenant aide-major du bataillon de réserve du 2e arrond.; — *Hansjacob*, Jules, à Morges, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 7e arrond. — Le 10 : MM. *Favez*, Lucien, à Bassins, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 4e arrond. — *Vidaillet*, Jaques, à Cossonay, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 7e arrond.; — *Jaquiéry*, Eugène, à Démoret, second sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrond. — Du 11 : M. *Nerfin*, Jean-Louis-Elie, à Founex, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 4e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 14 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
AOUT 1858.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

B. Administration militaire en particulier.

(Suite et fin.)

L'artillerie a eu de la peine à acquérir, lors des premiers exercices tactiques, la mobilité qui lui est nécessaire, bien qu'on n'ait rien négligé pour donner aux recrues les connaissances nécessaires pour les manœuvres de campagne. Mais les trois semaines qui ont précédé leur réunion avec l'école centrale, sont évidemment insuffisantes, et il faudra à l'avenir commencer leur instruction quatre semaines avant de les attacher à cette école.

Voici quelle a été la marche de l'école, conformément au plan d'instruction qui avait été arrêté. Pendant la première semaine on s'est occupé de répétitions destinées à servir de transition à l'école de théorie, l'état-major général a fait de la tactique, du dessin topographique, du service d'état-major et des levées de terrain, les officiers d'artillerie et du génie ont étudié le service de leurs armes respectives. Les travaux pratiques ont prédominé dans la seconde semaine; l'état-major a continué ses levées de terrain en y rattachant quelques connaissances militaires, les leçons de castramétation ont été appliquées, l'école de brigade et de bataillon a été répétée avec des cordeaux, les officiers d'infanterie déjà entrés à l'école ont pris part à cet exercice; la connaissance des armes à feu et de leurs effets, a également été reprise dans cette seconde semaine. Dans cette même période, les officiers d'artillerie et du génie se sont aussi occupés d'exercices sur le terrain dans la spécialité de leurs armes. Dès la troisième semaine les officiers qui n'avaient pas encore été incorporés dans l'un des corps arrivés à l'école, abordèrent la tactique proprement dite des différentes armes, les officiers de l'état-major général et de l'infanterie étudièrent le service de sûreté en campagne et celui de tirailleurs, les officiers d'artillerie appliquèrent la tactique de leur arme, le choix des positions, etc. L'école était au complet au commencement de la quatrième semaine, elle forma dès lors une division de deux brigades d'infanterie ayant chacune des armes spéciales. Tous les officiers furent répartis, et dès lors l'on ne fit plus que des exercices pratiques. L'on commença alors les manœuvres de campagne proprement dites, elles eurent lieu d'abord par bataillons sans armes spéciales, l'on y adjoignit ensuite des détachements d'artillerie, puis l'on manœuvra par brigades. A la fin de l'école, toute la division prit part à deux grandes manœuvres avec bivouacs. Il y eut également dans la quatrième et dans la cinquième semaine une demi-journée consacrée à des manœuvres de division et à un passage de l'Aar, préparé par les troupes du génie.

L'enchaînement systématique de tous ces exercices, dont l'un découlait toujours clairement de celui qui l'avait précédé, a certainement produit des résultats utiles pour

la plupart des officiers ; ce qui le prouve, c'est l'intérêt constant avec lequel ils les ont suivis. Il faut ajouter encore que lorsque le génie, la cavalerie ou les carabiniers ne manœuvraient pas avec les armes réunies, ils étaient exercés dans le service de leur arme, comme ils l'auraient été dans un cours de répétition.

Comme un petit nombre seulement d'officiers avaient amené des chevaux à l'école, les nombreux chevaux de selle de la Confédération ont été d'une grande utilité, en servant à monter convenablement les officiers d'état-major et ceux de l'artillerie. Les chevaux loués pour l'artillerie étaient en général bons et aptes au service, quoiqu'il s'en soit trouvé quelques-uns dans le dernier convoi qui n'ont supporté que difficilement les exercices assez fatigants des deux dernières semaines, et qui n'auraient pas pu faire un service de campagne. Les chevaux de la cavalerie étaient en moyenne bons et vigoureux ; mais comme quelques dragons avaient blessé leurs chevaux avant d'entrer à l'école, l'effectif déjà si faible des compagnies s'est encore trouvé réduit.

L'école a été inspectée par M. le général Dufour, dont la présence a produit le meilleur effet sur les troupes réunies. Le désir de figurer honorablement devant le premier officier de l'armée fédérale, a contribué sans doute à la réussite complète des manœuvres de division qui ont eu lieu à l'inspection finale, favorisée par un temps magnifique.

Si l'école centrale a eu d'heureux résultats pour la plupart de ceux qui y ont assisté, et si sa séparation en deux parties avait présenté des avantages, il ne faut pourtant pas admettre cette organisation comme définitive. L'expérience a montré que deux modifications devront être introduites dans l'école prochaine. Il faudra en premier lieu n'appeler qu'un plus petit nombre d'officiers à l'école de théorie, il ne faudra en particulier y réunir que les officiers de cavalerie, de carabiniers et d'infanterie, dont les corps devront se rendre à l'école d'application. Il est à désirer en outre que tous les officiers soient parvenus à un degré approximativement égal de développement, et que des officiers supérieurs moins avancés ne se trouvent point réunis avec des officiers subalternes d'un développement supérieur. — En second lieu, il importe de prolonger d'une semaine l'école de théorie, afin de pouvoir y attacher des exercices pratiques en plus grand nombre, l'on abrégera en revanche d'une semaine l'école d'application. C'est là ce que conseillent et l'inspecteur et le commandant de l'école de 1857.

7° *Rassemblements de troupes.*

Il n'y a pas eu de rassemblements de troupes pendant l'année dernière. Dans son arrêté sur le budget de 1858, l'Assemblée fédérale invite le Conseil fédéral à examiner s'il ne serait pas convenable de changer ce qui concerne les rassemblements de troupes, de manière à ce qu'un rassemblement ait lieu chaque année. Nous sommes en outre invités à porter au budget une somme annuelle de fr. 150,000 pour cette dépense. C'est ce qui nous engage à faire les observations suivantes :

Les rassemblements de troupes sont le couronnement nécessaire de notre instruction militaire. Les écoles de recrues et les cours de répétition ont pour but de

donner aux divers corps de troupes une instruction qui les mette à même d'exécuter les mouvements de la tactique élémentaire de leur arme; l'école centrale enseigne aux officiers la tactique des armes réunies, avec ses applications à des corps de troupes dont l'effectif est réduit. Mais cette instruction systématique n'acquiert son entier développement et une étendue aussi complète qu'il est possible avec des milices, que par des manœuvres auxquelles prennent part les unités tactiques dans leur force réglementaire et placées dans des conditions semblables à celles d'une campagne. Des réunions de troupes dans ce sens répondent au besoin de plus en plus vif, qui se fait jour maintenant dans toutes les armées; on veut exercer des mouvements qui ont leur application dans la guerre, plutôt qu'exécuter des manœuvres avec une régularité mathématique sur une place de parade. La Suisse a surtout besoin de réunions semblables, parce qu'elles complètent le développement des officiers supérieurs, et que c'est par elles seulement que l'on peut apprécier les capacités des divers commandants de corps.

En considération de la haute importance de ces rassemblements, il paraît donc nécessaire d'organiser chaque année une réunion de ce genre et d'y appeler chaque fois une division sur le pied de guerre. On introduirait pour l'appel au service un tour de rôle régulier de toutes les troupes, de manière à ce que dans une série de 8 à 10 ans, tous les corps qui font partie de l'armée, ou du moins tous ceux qui composent l'élite, eussent assisté une fois à un pareil rassemblement. Si ces manœuvres n'ont lieu que de deux en deux ans, l'instruction préparatoire des officiers et des soldats est moins régulière que si les rassemblements de troupes sont annuels. Les cantons envoient volontiers aux réunions bisannuelles des troupes qui ont déjà pris part à des exercices du même genre, afin de les y faire paraître à leur avantage, procédé qui est loin de répondre aux besoins d'une instruction militaire générale. Des réunions annuelles ont en outre l'avantage qu'on n'est pas forcé d'appeler trop de troupes à la fois, ce qui permet d'exiger plus d'exactitude dans les détails sans nuire au but principal; on peut ainsi beaucoup mieux diriger le tout et exercer une surveillance plus complète. Les réunions annuelles exercent de plus un nombre proportionnellement plus grand d'officiers d'état-major, elles donnent au commissariat l'occasion plus fréquente de remplir ses fonctions, elles régularisent le budget, évitent une foule de dépenses accessoires, très considérables pour des réunions rarement répétées, et impriment surtout une activité nouvelle aux officiers et aux soldats, parce que leur tour de service est plus régulier, plus actif et parce qu'il est mieux prévu.

Mais il est douteux qu'un crédit de 150,000 fr. soit suffisant pour répéter chaque année de pareils exercices, et il faudra probablement augmenter cette somme et la porter à 200,000 fr., si le principe des réunions de troupes annuelles est adopté. Il faudra, du reste, faire encore des expériences, et remarquer que pour les armes spéciales qui prennent part aux concentrations de troupes, cet exercice sert de cours de répétition, ce qui permet d'obtenir de ce côté une notable économie. On pourrait probablement aussi, par une rotation régulière d'après laquelle les troupes seraient

appelées aux rassemblements, faire coïncider les cours de répétitions des bataillons à appeler avec les réunions de troupes. La Confédération règlerait alors, en commun avec les cantons, les dépenses occasionnées par leur mise sur pied.

Il sera, du reste, nécessaire de faire alterner de temps à autre les réunions avec des camps de tactique. Quelquefois aussi l'on pourra supprimer le rassemblement annuel, pour réunir l'année suivante un corps d'armée plus considérable. Il importera de déterminer avec soin les terrains de manœuvres, et de choisir, pour y réunir les troupes, des contrées qui semblent exposées de prime abord à l'attaque d'un ennemi.

8° *Instruction donnée à l'infanterie par les cantons.*

Les plans d'instruction des cantons ont été communiqués au Département militaire, ainsi que l'exige la loi.

Après le préavis des inspecteurs, ils ont été approuvés avec ou sans observation. Il serait fort à désirer que tous les cantons présentassent ces plans au complet et en temps utile, afin qu'il fût possible d'en apprécier l'ensemble au commencement de l'année.

Les cantons s'efforcent de plus en plus de donner à l'infanterie l'instruction que la loi prescrit, et d'établir pour les cours de répétition de l'élite et de la réserve des tours de service réguliers. Quelques cantons cherchent encore, il est vrai, poussés par des considérations financières, à diminuer la durée de l'instruction. C'est pourquoi il faut signaler avec éloge les cantons qui font plus que la loi n'exige. Soleure, par exemple, instruit ses recrues pendant 35 jours, tandis que la loi n'exige que 28 jours pour l'instruction des fusiliers. Genève et Vaud sont dans le même cas; dans ce dernier canton, l'instruction des chasseurs est même portée jusqu'à 45 jours.

Les cantons ont instruit pendant l'année 1857, 11588 recrues. Les cours de répétition ont été fréquentés par 20367 hommes d'élite et 16272 hommes de réserve. Les cours de répétition doivent avoir lieu toutes les années; s'ils sont bisannuels, leur durée est du double. La plupart des cantons suivent ce dernier système. La moitié au moins du contingent doit donc passer chaque année au cours de répétition. S'il n'en a pas été entièrement ainsi cette année, c'est parce que l'on a compté comme cours de répétition le service actif qu'un assez grand nombre de corps ont passé lors de la mise sur pied à cause de l'affaire de Neuchâtel.

Les inspecteurs se montrent en général satisfaits du choix des recrues, de l'habillement, de l'équipement, de l'armement, de l'instruction et de la discipline. Le tir à la cible est cependant encore négligé dans quelques cantons.

L'art. 66 de la loi militaire demande que la landwehr soit réunie chaque année pendant un jour au moins, pour être inspectée et exercée. Ces réunions ont eu lieu dans les cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-ville, Bâle-campagne, Schaffouse, Appenzell Rh. Ext., St-Gall, Argovie, Thurgovie, Vaud et Genève.

e) *Subsides donnés à des officiers à l'étranger.*

Un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral ont été pourvus de lettres

de recommandation pour visiter des camps de manœuvres ou des établissements militaires à l'étranger; ils ont reçu des subsides pris sur le crédit ouvert dans ce but.

M. le colonel fédéral *Ott* a assisté aux manœuvres d'automne qui ont eu lieu en Bavière et en Saxe, et M. le lieutenant-colonel *Herzog* à celles du Wurtemberg et de la Saxe.

MM. les lieutenants-colonels *Wehrli, Paravicini, Bachofen, Meyer* et M. le capitaine d'état-major *Mérian,* se sont rendus au camp de Châlons.

M. le major *Fornaro* a visité les établissements militaires piémontais.

Tous ces officiers ont présenté des rapports, en général fort intéressants, qui montrent qu'ils ont profité de l'occasion qui leur était donnée d'augmenter leurs connaissances militaires.

f) *Chevaux.*

1° *Chevaux de la Confédération.*

Les chevaux de la Confédération ont, cette année encore, donné un résultat financier favorable.

Il y avait au commencement de l'année 43 chevaux, valant en capital		Fr. 23,380
La Confédération a pris, parmi les chevaux achetés pour la campagne, 37 chevaux, au prix d'estimation de		» 21,175
2 chevaux, au prix de dépréciation de		» 1,200
Bénéfice sur la vente de 4 chevaux		» 1,328
Mieux-value de 20 chevaux à la fin de 1857		» 1,320
		Fr. 48,403
Par contre, il faut porter au passif 10 chevaux vendus	Fr. 5,469	
Perte sur le prix de 6 chevaux	» 2,209	
2 chevaux péris	» 1,200	
Moins-value de 8 chevaux	» 475	
		» 9,353
A la fin de 1857, il restait donc 70 chevaux, valant		Fr. 39,050

2° *Service vétérinaire dans les écoles.*

L'on a procédé dans les diverses écoles à la taxe de 3,567 chevaux.

Il y a eu 840 cas de maladie; 197 proviennent de blessures de selles ou d'équipement, et 26 de blessures de colliers ou de harnachement. Il y a eu 153 cas de gourme, dont 3 malignes, savoir : 3 cas de morve et 2 de farcins. Malgré le mauvais temps qu'il a fait sur plusieurs places d'instruction, et malgré d'autres circonstances défavorables, les cas de typhus et de colique ont été proportionnellement peu nombreux.

Ont été guéris et rendus à leurs propriétaires	241 chevaux.
Ont été dépréciés	564 »
Ont été pris pour compte et vendus à l'enchère	14 »
Ont péri ou ont été abattus	21 »
Total	840 chevaux.

On a payé 24,860 fr. de dépréciation pour les 564 chevaux dépréciés, ce qui donne une moyenne de 44 francs.

Les frais de vétérinaires et d'indemnité se sont élevés à 51,803 fr. 77, savoir :

Frais d'estimation et de dépréciation	Fr.	3,237 90
Médicaments et traitements	»	8,075 29
Indemnités de dépréciation	»	24,860 —
Perte sur les chevaux vendus à l'enchère	»	5,641 58
Chevaux péris et abattus	»	9,989 —
	Fr.	51,803 77

En répartissant cette somme sur tous les chevaux qui ont été au service, l'on obtient une moyenne de 14 fr. 52 par cheval.

Le vétérinaire en chef exprime sa satisfaction sur la manière dont se fait le service vétérinaire ; il est surtout bien organisé dans les écoles de recrues de cavalerie, auxquelles assistent des vétérinaires d'état-major qui surveillent et instruisent les aspirants-vétérinaires et les cavaliers, et leur enseignent la connaissance du cheval et les soins qu'il faut lui donner.

V. — TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

Atlas suisse.

L'on a terminé la triangulation des feuilles VIII et XXII ; l'on a commencé celle de la feuille XIII, dans le canton de Berne. Les levées de terrain ont eu lieu dans un circuit de soixante-huit lieues carrées ; trente lieues ont été levées à $^1/_{25000}$ pour les feuilles VIII et XII ; trente-huit lieues ont été levées à $^1/_{50000}$ pour les feuilles XIV, XIX et XXII. On a travaillé à la gravure des feuilles VIII, XII et XIX.

Si l'on n'a pu lever que trente-huit lieues carrées à l'échelle de $^1/_{50000}$, cela provient des difficultés accumulées que l'on rencontre en approchant des Hautes-Alpes. C'est à peine si l'on peut travailler pendant trois mois de la belle saison, et souvent les ingénieurs restent plusieurs jours à la même station, avant que les montagnes voisines se découvrent et qu'ils puissent se mettre à l'œuvre. Le but sera néanmoins atteint, et le mérite d'avoir vaincu les difficultés et accompli ce grand travail sera doublement grand pour notre pays.

VI. — FORTIFICATIONS.

Les travaux faits à *St-Maurice* se sont bornés, cette année, aux réparations ordinaires et à l'établissement d'un chemin qui conduit à la batterie du clocher, jusqu'alors inaccessible aux bouches à feu. L'exécution d'une nouvelle redoute que l'inspecteur du génie avait proposé de faire élever à la droite de la route, près d'Evionnaz, a dû être ajournée. Ce n'est que quand le tunnel et le chemin de fer seront finis près de St-Maurice, que l'on pourra voir quels sont les travaux devenus nécessaires pour compléter les fortifications ; on n'a pas négligé de demander aux Compagnies des garanties suffisantes.

Les travaux faits à Bellinzone sont plus importants ; les deux lunettes de Valla et del Garof, qui font partie de la ligne intérieure, ont été réparées de fond en com-

ble. Il sera nécessaire d'endiguer la Morobbia, pour protéger la redoute de Carbonera; l'on a entamé des négociations avec le gouvernement du Tessin et avec les particuliers et les communes intéressés à cette correction.

Luziensteig n'a pas subi de changements. L'on opère en ce moment la levée d'un plan général de ce terrain militaire si important; ce travail se fait à l'échelle de $^{1}/_{10000}$, avec les courbes horizontales et l'indication des distances.

Les travaux de fortification placés à la tête du pont d'Aarberg ont été depuis longtemps reconnus inutiles, et on a par conséquent vendu le terrain.

Les travaux construits à l'occasion du conflit de Neuchâtel près de Bâle, d'Eglisau et ailleurs sur la frontière septentrionale, ont été détruits, les uns immédiatement après la campagne, les autres conformément à l'arrêté pris par l'Assemblée fédérale le 3 août 1857; les redoutes n°s 9, 10 et 11, près de Bâle, et les deux batteries sur la rive droite du Rhin, près d'Eglisau, ont été seules conservées.

VII. — MISSIONS ET COMMISSIONS.

En 1856 déjà, le gouvernement de St-Gall avait exprimé le vœu que l'instruction militaire fût centralisée davantage encore, et que l'habillement fût simplifié. Les circonstances ont empêché d'examiner aussitôt ces questions. Après la prise d'armes de l'hiver de 1856 à 1857 et les expériences qui l'ont accompagnée, on a vu surgir de divers côtés beaucoup de propositions et de demandes d'amélioration; une réunion d'officiers supérieurs qui a eu lieu à Arau a présenté des observations qui s'étendent sur toutes les branches de notre organisation militaire, et qui arrive à non moins de soixante propositions. M. le commandant en chef, de son côté, a fait suivre son rapport d'une série d'observations. Tous ces documents ont été renvoyés à l'examen d'une commission nombreuse, composée d'officiers supérieurs bien expérimentés. Cette commission a déjà, dans une première séance, pris connaissance des documents qui lui étaient fournis; elle a séparé ce qui était important de ce qui avait moins de portée. Des commissions spéciales étudient maintenant chaque branche séparée, et elles élaborent des propositions.

Une autre commission a été chargée de faire des expériences avec le fusil inventé par l'armurier *Prélat*, et perfectionné dès-lors par lui et par M. le lieutenant-colonel *Burnand*. Cette commission devait examiner en outre si ce système pourrait s'appliquer avec succès à notre fusil de munition.

La commission a trouvé que ce système est, à la vérité, d'une grande simplicité, et qu'il présente, comparé à notre fusil d'infanterie, une portée beaucoup plus considérable; mais elle ne juge pas l'invention encore assez perfectionnée pour qu'elle puisse être appliquée dès maintenant. M. Burnand a donc été invité à continuer ses recherches, et à en soumettre le résultat à de nouvelles expériences. Un essai qui a eu lieu dès-lors, en présence d'une sous-commission, n'a pas non plus été entièrement satisfaisant. On continue à donner à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite, et on ne néglige rien pour assurer à notre infanterie une arme perfectionnée.

VIII. — PENSIONS.

Les réclamations relatives à des pensions ont été l'année dernière très nombreuses, comme cela arrive toujours après un armement considérable. La plupart des demandes portaient cependant plutôt sur des indemnités et des secours donnés une fois pour toutes, à des militaires tombés malades et incapables de travailler pendant quelque temps, que sur des pensions proprement dites.

Il n'a été demandé que sept pensions véritables; après l'examen et le préavis de la commission des pensions, il a été accordé une pension de 180 fr., deux de 200 fr. et quatre de 250 fr. par an. Peut-être que quelques pensions doivent encore être accordées dans le courant de cette année, pour des cas qui n'étaient pas suffisamment connus pour pouvoir prendre une décision déjà cette année.

La commission des pensions s'est, de plus, occupée d'une révision des anciennes pensions; sur sa proposition, deux pensions ont été portées de 100 à 140 fr., cinq autres ont été déclarées éteintes. Pour que ces révisions atteignent leur but et qu'il ne s'introduise pas peu à peu des abus, il importe de s'entourer de renseignements plus exacts et plus nombreux, sur les pensionnés, que cela n'a pu se faire jusqu'à présent. C'est pourquoi il a été fixé que toutes les fois qu'une nouvelle demande de secours ou de pension sera adressée, tout comme aux révisions annuelles des pensions, il sera envoyé aux pétitionnaires et aux pensionnés une feuille portant un certain nombre de questions, auxquelles ils devront répondre; leurs réponses devront ensuite être attestées par des autorités déterminées. En outre, l'on aura soin de faire visiter de temps à autre les pensionnés par des officiers de l'état-major sanitaire; ces visites seront faites surtout auprès de ceux dont l'état ne permettait pas, au moment où la pension leur a été accordée, de savoir si les suites de leurs blessures ou de leur maladie seraient de longue durée.

IX. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

La discipline des troupes a été si remarquable, que les tribunaux militaires n'ont eu qu'à se croiser les bras.

Aucun tribunal fédéral n'a fonctionné. Conformément à l'art. 209 de la procédure militaire fédérale, deux affaires ont été renvoyées aux tribunaux militaires cantonaux, savoir : Un vol commis par un soldat du bataillon grison n° 51 au retour de l'école centrale, et un délit d'insubordination dont s'était rendu coupable à la fin de la campagne un soldat du bataillon vaudois n° 50. Le premier a été condamné à 6 mois et le second à 18 mois de prison.

C. Service actif.

Nous devons maintenant encore faire mention de l'armement et de la campagne qui ont eu lieu au commencement de l'année 1857, à la suite des événements de Neuchâtel. Nous serons bref, puisque le commandant en chef de l'armée a déjà présenté un rapport spécial sur ce sujet.

Depuis que la Suisse est une nation, elle n'a jamais montré autant d'unité, ni déployé des forces si imposantes que pendant l'hiver de 1856-57.

Pour parer à toutes les éventualités, l'organisation de l'armée et la composition des états-majors ont été fixés à l'avance.

Neuf divisions ont été formées, ayant chacune l'effectif suivant :

1 compagnie de sapeurs;
3 batteries attelées;
1 compagnie de parc;
2 compagnies de dragons;
6 compagnies de carabiniers;
12 bataillons d'infanterie.

L'infanterie et les carabiniers étaient répartis en 3 brigades égales.

L'on forma en outre :

Une brigade d'infanterie de réserve, composée de 4 bataillons et de 3 compagnies de carabiniers;

Une réserve d'artillerie comprenant 17 batteries, au nombre desquelles étaient les batteries de gros calibre; cette réserve comprenait également les batteries à fusées et 3 compagnies de parc; elle était répartie en 5 brigades, destinées à être employées suivant les besoins;

Une réserve de cavalerie, avec 16 compagnies de dragons, réparties en 3 brigades;

3 compagnies de sapeurs;
6 compagnies de pontonniers;
12 compagnies d'artillerie de position;
17 compagnies de carabiniers;
3 demi bataillons, et
21 compagnies détachées d'infanterie, restaient à disposition.

L'armée ainsi divisée avait un effectif de 104,500 hommes, 9,000 chevaux et 252 pièces de campagne.

L'élite et la réserve fédérale n'étaient point réparties séparément dans des corps distincts, mais représentées toutes les deux dans chaque division de l'armée; la réserve ne devait être mobilisée que lorsque les divisions seraient mises au complet. Il devint ainsi plus facile de composer les grandes unités tactiques d'une manière passablement homogène au point de vue de la langue, et de disséminer en même temps entre plusieurs divisions les troupes d'un même canton, afin d'éviter qu'en cas de combat les pertes tombassent sur une seule contrée.

Nous désignâmes éventuellement pour le commandement des diverses fractions de l'armée :

Commandant en chef du génie : le colonel fédéral Buchwalder;
de l'artillerie : le colonel fédéral Fischer;

Commandant de la		Ire	division	: le colonel	fédéral	Veillon, Charles;
»	»	IIe	»	»	»	Veillon, Frédéric;
»	»	IIIe	»	»	»	Bourgeois;
»	»	IVe	»	»	»	Kurz;

Commandant de la Ve division : le colonel fédéral Ziegler ;
» » VIe » » » Egloff ;
» » VIIe » » » Salis, Edouard ;
» » VIIIe » » » Zimmerli ;
» » IXe » » » Bontems ;
Commandant de la réserve d'artillerie : le colonel fédéral Denzler ;
» » de cavalerie : » » de Linden.

Le commissaire des guerres en chef, *Abys*, a été placé à la tête de l'administration militaire ; le médecin en chef, *Flügel*, a dirigé le service de santé, et le colonel *de Gonzenbach* a remplacé l'auditeur en chef dans la direction de l'administration de la justice.

Les événements étant devenus plus sérieux, nous appelâmes au service, le 20 décembre 1856, une partie des divisions Nos III et V, c'est-à-dire 7,500 hommes et 500 chevaux de la IIIe division, et 7,300 hommes et 500 chevaux de la Ve division. Ces troupes furent dirigées sur le Rhin. Nous invitâmes en même temps les cantons à mettre de piquet toutes les troupes appartenant à l'élite et à la réserve fédérale, et à organiser leur landwehr.

Quelques jours après, l'on mit sur pied les états-majors des divisions nos I, II, IV, VI et VIII, qui furent cantonnés dans des postes d'observation en arrière du Rhin. La ligne du Rhin elle-même fut occupée par les deux divisions mises sur pied ; la troisième forma un cordon depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de l'Aar, et la cinquième depuis ce point jusqu'au lac de Constance.

Nous fixâmes surtout notre attention sur les moyens de fortifier les positions frontières les plus importantes. Les travaux furent immédiatement commencés au Petit-Bâle, et furent conduits avec autant de vigueur que d'intelligence et de rapidité par M. le colonel fédéral *Delarageaz*. L'on commença aussi à fortifier d'autres points, et spécialement Schaffouse et Eglisau, où plusieurs travaux furent exécutés.

Le 30 décembre, l'Assemblée fédérale approuva les mesures qui avaient été prises, nous ouvrit un crédit illimité pour la défense nationale, et désigna comme commandant en chef de l'armée le général *Dufour* et comme chef de l'état-major général le colonel fédéral *Frey-Herosée*. Le général désigna comme adjudant-général le colonel *Frey*, de Brugg.

Le général ayant désiré que les corps d'observation fussent renforcés, l'on mit sur pied une partie de la Ire, de la IVe et de la VIe division. Ces nouvelles troupes entrèrent en ligne sans croisement, avec promptitude et avec régularité ; elles étaient fortes de 14,500 hommes avec 660 chevaux, et portèrent l'effectif total des troupes sous les drapeaux à environ 29,300 hommes et 1660 chevaux. La IIIe division reçut l'ordre de prendre des cantonnements serrés entre Bâle et Rheinfelden. La Ve division, dont l'aile gauche touchait à l'aile droite de la IIIe, se concentra entre la Töss et Diessenhofen. La Ire et la IVe divisions entrèrent dans l'espace laissé vide ; la IVe division prit position entre Rheinfelden et l'Aar, et la Ire entre

l'Aar et la Töss; la VIe division forma l'extrême droite entre Diessenhofen et Rorschach.

Des équipages de ponts furent dirigés sur Bâle et Schaffouse. Chacune de ces places devant être fortement armée, fut placée sous le commandement spécial d'un commandant de l'artillerie. 300 pièces de position, pour la plupart de gros calibre, étaient prêtes pour armer les ouvrages de Bâle, de Schaffouse, d'Eglisau, etc. L'on prit des mesures pour armer quelques-uns des bateaux à vapeur naviguant sur le lac de Constance.

La Suisse ainsi préparée attendait calme et résolue que les événements se déroulassent. Les commandants de troupes procédaient à de nombreuses inspections, et les troupes elles-mêmes s'exerçaient activement.

Bientôt cependant les circonstances prirent une tournure plus pacifique; les décisions adoptées le 16 janvier par l'Assemblée fédérale éloignaient toute perspective de guerre. L'on prit aussitôt des mesures pour opérer le licenciement des troupes. Il eut lieu successivement; le 1er février les derniers corps reprenaient le chemin de leurs foyers, et le 10, l'état-major lui-même était dissous.

Ainsi se termina cette campagne entreprise au milieu de l'enthousiasme et du dévouement de l'armée et du peuple. L'attitude énergique gardée par la Suisse unanime lui a valu les sympathies des nations qui l'entourent. L'armée a su se pénétrer de l'importance de ses devoirs; elle n'a pas pu, il est vrai, donner carrière sur le champ de bataille à son ardeur belliqueuse; mais son calme, sa résolution et sa discipline lui ont valu la confiance du pays tout entier, et ont attesté ce qu'elle pourrait faire au jour où la patrie serait menacée. *(Fin.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Aperçu de l'ensemble de la bibliographie militaire[1] *(Suite)*.

de Hoyer. — Littérature de la science et de l'histoire de la guerre. Avec continuation de 1830-41, par J.-G. de Hoyer. Intitulée aussi: Bibliothèque portative pour officiers, ou: Enseignement populaire de l'art de la guerre, à la portée de tout le monde. Collaboré et publié par une société d'officiers prussiens, sous la direction de la rédaction du journal périodique pour l'art, la science et l'histoire de la guerre. Vol. II avec supplément. Berlin, chez Herbig. 1832-40. petit in-8 ou grand in-16. XIV, 648 pgs. et XII 191 pgs. Prix: 2 thalers 10 gros.

Il existe une sorte de précurseur de cette littérature dans « l'Aperçu historique de la littérature militaire » dans l'Hermès ou Annuaire critique de la littérature; Vol. XXXII. 1829. Vol. XXXIV. 1830. Vol. XXXV. 1831.

1832-48. Münchener Hauptconservatorium.

Conservatoire principal de Munich. — Catalogue des cartes et plans qui se trouvent au Conservatoire royal principal de l'armée. Munich. 1832. in-8. Une feuille

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, n°s 9 et 10 de 1857.

XXIV, 755 pages. Vol. supplémentaire. Même endroit. 1848. in-8. 2 feuilles. 285 pages.

Le supplément I, donné fin juillet 1838, est, en entier, dans le vol. supplémentaire.

1832. Münchener Rg. Bibliothek. — Voir 1848.

1833. Münchener Rg. Bibliothek. — Voir 1844.

1834. V. Gironcourt. — Voir 1837.

1834-55. Münchener Hauptconservatorium. — Catalogue des ouvrages imprimés qui se trouvent au Conservatoire principal royal bavarois. Münich. 1834, in-8. XV, 422 et 60 pages. — I et II supplém. Même endroit. 1844-45. in-8. 168 et 35 et 190, 4 et 54 pages.

1834. München. Rg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du régiment d'infanterie de la garde royale. Münich. 1834. in-8.

1835. Cassel. Gen.-Stabs.-Bibliothek. — Catalogue des livres se trouvant à la bibliothèque de l'état-major général de la Hesse-Electorale, ainsi que des cartes et plans. Cassel. 1835. in-8.

1836. Anselin et Gaultier-Laguionie. — Catalogue général des livres d'art et d'histoire militaires des anciens et des modernes, des sciences et arts, d'administration et de législation militaires, de géographie et de topographie, etc., des libraires Anselin et Gaultier-Laguionie. Paris, chez Anselin. 1836, in-8. 109 pages.

1836. Aschaffenb. Reg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du régiment royal bavarois d'infanterie Weinrich (14e régiment). Aschaffenbourg. 1836. in-8.

1836. München. Reg. Bibliothek. — Voir 1847.

1836. du Vigneau. — Table des matières des discours sur l'artillerie prononcés au troisième rassemblement de l'école réunie de l'artillerie à Berlin. Berlin, chez Dieterici. 1836. in-8. Contient, au commencement : Littérature et histoire de l'artillerie.

L'auteur est du Vigneau.

1836. W. — Militair-Conversations-Lexikon, sous la collaboration d'officiers allemands. Rédigé et publié par Hans Eggert Willibad von der Lüke. Vol. V. Adorf. Bureau de la librairie, 1836. in-8. Contient, dès page 394-417 : Militär-Litteratur.

La littérature est signée de W.

1837. V. Gironcourt. — Repertorium der Militär-Journalistik des 19ten Jahrkunderts bis zum Jahre 1837.

De Gironcourt. — Répertoire du journalisme militaire du 19me siècle, jusqu'à l'an 1837. Arrangé dans l'ordre des matières par A. de Gironcourt. IIe édition. Kassel, chez Krieger. 1837. in-8. XII, 154 pages. Prix : 1 thaler.

La première édition a paru en 1834. On a, de la seconde, des exemplaires avec titre français.

1837. Hamburg. — Militär-Bibliothek. — Voir 1853.

1837. Picquet. — Catalogue systématique de cartes de géographie ancienne et

moderne. par C. Picquet. Contenu dans le Guide diplomatique de Martens. Nouv. édition augmentée par Hoffmann. Paris. 1837. in-8. 2 Tom.

1838-43. Département français de la marine. — Catalogue général des livres composant les bibliothèques du Département de la Marine et des Colonies.. Tom. I-V. Paris, imprimerie royale. 1838-43. Grand in-8.

Rédigé sous la direction de Bajot et Angliviet de Lerot.

1838. Rocquancourt. — Cours élémentaire d'art et d'histoire militaires, à l'usage des élèves de l'Ecole royale spéciale militaire de Saint-Cyr, par J. Rocquancourt. Vol. IV. Paris. 1838. in-8. Contient, entr'autres, une Revue de la littérature militaire.

1839. Oldenb. Militär-Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque militaire grand-ducale d'Oldenbourg. Oldenbourg. 1839, in-8.

1841. Augsb. Rg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du 14e régiment d'infanterie de ligne royal bavarois, prince Charles. Augsburg. 1841. in-8.

Il a déjà paru un catalogue en 1828.

1841. Corréard. — Voir 1850.

1842. Cotty. — Voir 1822-32.

1842. Promis. — Della vita e delle opere degli Italiani Scrittori di artiglieria, architettura e mecanica militare.

Promis. — De la vie et des œuvres des auteurs italiens qui ont écrit sur l'artillerie, l'architecture et la mécanique militaires, (dédié) par Egidius Colonna à François dé Marchi (1250-1560), de Charles Promis. Turin, chez Chiria et Mina. 1842. in-4.

1842. Scholl. — Systematische Uebersicht der Militär Litteratur und ihrer Hülfswissenschaften Seit dem Jahre 1830. Aussi sous le titre : Tableau systématique de la littérature militaire et des sciences auxiliaires depuis l'an 1830. Darmstadt, chez Leske. 1842. grand in-8. XXIX, 524 pages. Prix : 3 thalers.

1842. Schütte. — Repertorium der Militair-Litteratur in den zwei letzten Decennien.

Schütte. — Répertoire de la littérature militaire des vingt dernières années. Manuel arrangé dans l'ordre des sujets et composé pour les bibliothèques militaires et à l'usage d'officiers allemands, par Fr. Schütte. Strasund, chez Löffler. 1842. in-8. VIII. 215 pages. Prix : 25 gros.

1844. — Corréard. Voir 1850.

1844. — München. Reg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du régiment royal bavarois des cuirassiers, prince Charles. Münich. 1844, in-8.

Il a déjà paru un catalogue en 1833.

1848. — Corréard. Voir 1850.

1846. Schropp et Ce. — Catalogue de la librairie Schropp et Comp. à Berlin. 1846. in-8. 36 pages avec un aperçu des cartes.

Catalogue de cartes. Comparer 1810-17.

1847-50. Brüsseler Kriegsdepot. — Catalogue de la bibliothèque du dépôt de la

guerre. Bruxelles, chez Lesigne. in-8. III. 511 pages. — Catalogue des accroissements de la bibliothèque, etc. Bruxelles, 1850. in-8. 473 pages.

1847-48. Lippert et Schmidt. — Voir 1855 Schmidt.

1847-49. München. Reg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du régiment royal bavarois d'infanterie Kronprinz. Münich. 1847-49. in-8.

Un catalogue a déjà paru en 1836.

1848. Corréard. — Voir 1850.

1848. München. Reg. Bibliothek. — Catalogue des imprimés, manuscrits et cartes se trouvant à la bibliothèque du régiment royal du génie. Münich, 1848. in-8. — Catalogue de la bibliothèque du 1er régiment royal bavarois d'infanterie König Ludwig. Münich. 1848. in-8.

Un catalogue a déjà paru en 1832.

1849. Brüsseler Kriegsdepot. — Catalogue de la bibliothèque du dépôt de la guerre. Bruxelles, Parent. 1849. in-8. III, 160 pages.

1849. Preussischer Generalstab. — Revue critique des cartes, des plans de situation et de forteresses d'Europe, publiés par la presse, et offrant un intérêt pratique à des militaires allemands. Part. I, l'Europe centrale. Fait à la division topographique de l'état-major général prussien. Berlin. 1849. in-4. Autographié. 2 vol. 242 pages. Avec espace en blanc pour adjonctions. Prix : 1 thaler 15 gros.

1850. Corréard. — Catalogue de livres militaires publiés par J. Corréard. Librairie militaire, maritime et polytechnique. Paris. 1850. in-8. 16 pages.

Il a déjà paru des catalogues en 1841, 1844, 1846 et 1848.

1850. Frenzel. — Der Führer durch das historische Museum zu Dresden mit Bezug auf Turnier-und Ritterwesen und die Künste der Mittelalters.

Frenzel. — Guide au musée historique de Dresde, par rapport à la chevalerie, aux tournois et aux arts du moyen-âge. Avec une table de matières et de noms, ainsi qu'une littérature des écrits qui s'y rapportent, par F. A. Frenzel. Leipsic, R. Weigel. 1850. in-8. XI, 147 pages. Prix : 22 ½ gros.

1850. V. Witzleben. — Deutschland Militair-Litteratur im lezten Jahrzehent und Uebersicht der wichtigsten Karten und Pläne Central-Europa's.

de Witzleben. — Littérature militaire de l'Allemagne dans les dix dernières années et aperçu des cartes et plans les plus importants de l'Europe centrale. Par A. de Witzleben. Berlin, Mittler (Bath). 1850. in-8. VII, 247 pages. Prix : 1 thaler 15 gros.

Collaboré par le libraire Bath.

1851. Bardin. — Dictionnaire de l'Armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes, par Bardin. Vol. I. Paris, chez Corréard. 1851. in-4. Contient, aux articles : « Auteur militaire » et « Bibliothèque militaire » ainsi qu'ailleurs des tableaux de littératures.

1851. Berlin. Kriegsschulbibliothek. — Catalogue de la bibliothèque et de collections de cartes de l'école royale universelle de la guerre. Berlin. 1851. in-8 avec adjonction.

Arrangé par G. Friedländer.

1851. Landes-Industrie-Comptoir. — Liste d'une collection de cartes et d'atlas géographiques et astronomiques, que l'on peut se procurer au Comptoir de l'Industrie nationale à Weimar. 1851. in-8. 28 pages.

1851. München. Reg. Bibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du 1er régiment royal bavarois d'artillerie prince Luitpold. Münich. 1851. in-8.

1852. de Colleville. — Revue bibliographique militaire. N° 1-4. Paris, chez Dumaine. 1852. grand in-8. à c l vol.

Rédigé par A. de Colleville.

1852. Preuss. Generalstab. — Darstellung der Begebenheiten der deutsch-dänischen Kriegs von 1848, unter besonderer Berücksichtigung der Antheils Preussischen Truppen.

Etat-major général prussien. — Exposé des événements de la guerre de 1848 entre l'Allemagne et le Danemark, particulièrement au point de vue de la participation des troupes prussiennes. Avec cartes et plans. Première partie. Supplément de la feuille militaire hebdomadaire pour juillet, août et septembre 1852. Rédigé par la division historique de l'état-major général. Berlin, chez Mittler et fils, en commission. in-8. Contient de page V à XII de l'avant-propos une revue et critique de la littérature qui s'y rapporte.

1852. Schmidt. — Voir 1855.

1853. Hamburg. Militairbibliothek. — Catalogue de la bibliothèque du corps d'officiers anséatiques-hambourgeois. Retouché. Hambourg; imprimerie Appel, 1853. in-8. IV, 120 pages.

Des catalogues ont déjà paru en 1813 et 1837.

1853. Mail'ath. — Neue Geschichte der Magyaren von Maria-Theresia bis zum Ende der Revolution. Mail'ath. — Histoire moderne des Magyares, dès Marie-Thérèse à la fin de la Révolution; par Jean, comte de Mail'ath. Vol. II. (Aussi intitulé : Geschichte der Magyaren. Vol. V.) Ratisbonne, chez Manz. 1853. in-8. Contient pages 307-42 : Sources pour l'histoire de la révolution magyare.

1853. Weller. — Arbeiten über den deutschen Bauernkrieg in deutscher Sprache.

Weller. — Travail sur la guerre des paysans en Allemagne, en langue allemande, par E. Weller. Contenu dans l'Indicateur de Petzholdt, pour la bibliographie et la science bibliographique. 1853. Pages 323-24.

1853. d'Ayala. — Bibliografia militare-italiana antica et moderna di Mariano d'Ayala.

d'Ayala. — Bibliographie militaire italienne de Mariano d'Ayala, divisée en sept parties : I. Sur les arts militaires en général. — II. Architecture militaire et les siéges. — III. De l'artillerie et de ses règlements. — IV. La marine et la législation navale. — V. Médecine militaire, arts et ordres équestres. — VI. Littérature militaire. — VII. Législation, administration, lexicographie et polygraphie. Turin; imprimerie royale. 1854. Grand in-8. XXXII, 450 pages. Prix : 2 thalers.

1854. F. Blesson. — Zeitschrift für Kunst, Wissenschaft und Geschichte des Krieges.

Blesson. — Journal périodique pour l'art, la science et l'histoire de la guerre. Rédacteur : L. Blesson. Berlin, chez Mittler et fils. in-8. Contient, dès l'année 1854 et vol. XC, avec pagination particulière continue, un Répertoire de la littérature militaire, commençant avec 1853.

1854. Hirtenfeld. — Allgemeines militarisches Handbuch.

Hirtenfeld. — Manuel militaire universel. Contenant l'organisation des armées européennes sous le rapport de leur *état*, disposition, subdivision, dislocation, armement, équipement, uniforme, etc., et organisation d'une bibliographie militaire pour 1853. D'après communications authentiques et les meilleures sources, par J. Hirtenfeld. Vienne, chez Gérold et fils. 1854. in-8. XII, 410 pages. Prix : 1 thaler 24 gros.

1854. München. Ingen. Bibliothek. — Catalogue des ouvrages imprimés, etc., se trouvant dans la bibliothèque de la commission délibérante du corps royal des ingénieurs bavarois. Münich. 1854. in-8.

1854. Niederländ. Ingenieur Institut. — Voir 1856.

1854-55. Schmidt. — Voir 1855. Quérard.

1855. Dumaine. — Librairie militaire de J. Dumaine. — Catalogue des livres sur l'art et l'histoire militaires, les sciences et les arts. Paris, chez J. Dumaine ; Bruxelles, chez Fl. Leroy. 1855. in-8. I vol. 44 pages.

1855. Keyper's Bibliothek. — Bibliotheca Keyperiana sive Designatio librorum præcipuè artem militarem concernentium, quos dum vixit etc.

Bibliothèque de Keyper. — Bibliothèque de Keyper, ou indication des livres concernant spécialement l'art militaire, rassemblés par L. J. F. Keyper. Hanau ; imprimerie Löter. 1855. in-8. 3 vol. 189 pages. Aussi avec titre danois. (Enchère du 15 mai 1855.)

Arrangé par Hagerup.

1855. Mittler. — Catalogue des livres de l'ensemble de la littérature militaire, publiés par la librairie Mittler et fils, à Berlin. 1855. in-8. 19 pages.

1855. Quérard. — Bibliographie historique russo-orientale, par J. M. Quérard. Contenu dans son périodique : le Quérard. Journal de bibliographie d'histoire littéraire et de bibliographie française. Année I. Paris. 1855. in-8. Pages 52-53, 171-174 et 271-76.

Comparer le tableau donné par Schmidt sur : la Question d'Orient, l'Histoire et la géographie de la guerre turco-russe, dans sa Bibliotheca historico-naturalis, 2me année. 1854. Livre I. pag. 52-65 ; livre II, pages 139-48. 3me année. 1855. Livre I, pages 54-58 ; livre II, 135-40.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 15 . **Lausanne, 26 Août 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Mémoire envoyé au concours de 1857,** par M. le colonel Brugger. — **Fête des Officiers.** Compte-rendu de la séance de la société des médecins militaires. — **Etudes sur les armées étrangères.** Armée autrichienne. *(suite.)* — **Bibliographie.** Petzholdt. *(suite et fin.)* — **Chronique.**

Nos lecteurs ont vu, dans le procès-verbal publié dans notre dernier numéro, que deux mémoires avaient été présentés à l'assemblée de la Société militaire fédérale. Nous publions aujourd'hui *in extenso* le mémoire de M. le colonel Brugger. Nous publierons incessamment le mémoire de M. le commandant Muller.

MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS DE 1857

PAR M. LE COLONEL BRUGGER, INSTRUCTEUR EN CHEF A BERNE.

1re *question.* Comment, en général, doit se répartir l'instruction des recrues d'infanterie, et comment doit-elle être disposée, si la recrue doit être formée au service dans le minimum réglementaire, soit dans vingt-huit jours?

2e *question.* Quels moyens pourrait-on employer pour trouver, à l'avenir, dans les écoles et les cours de répétition, plus de dispositions pratiques et plus de fermeté chez les officiers et les sous-officiers?

Considérations générales.

Nous envisageons cette première question comme étant très importante et sa solution comme très difficile. Tandis que, dans tous les Etats, on emploie des mois à l'instruction, en Suisse nous devons y employer des semaines. La possibilité d'atteindre le but ne se dessinera que : 1° lorsque l'esprit militaire pourra être réveillé et développé dans le peuple par tous les moyens convenables ; quand la jeunesse suisse se formera de bonne heure aux exercices militaires et gymnastiques, qui procurent au jeune âge la santé et la force ; — 2° lorsqu'on réduira l'instruction à l'enseignement des choses indispensables et les plus utiles pour la guerre ; — 3° quand la méthode d'instruction, négligeant la pédanterie et la parade des armées permanentes, aura pour but de former des soldats, qui, pénétrés de l'importante tâche qui leur est imposée, remplissent avec joie leurs pénibles devoirs.

Quant à la première question, je dirai que la réponse aux questions préliminaires suivantes, sur le mode d'instruction des recrues, est d'une importance réelle :

Cette instruction doit-elle avoir lieu dans les districts (arrondissements) ou dans une ville (garnison)?

L'instruction des recrues dans les districts, d'abord par classes, ensuite réunies par compagnies, et enfin par bataillons, avec les cadres nécessaires, telle que M. Rüstow l'expose d'une manière si claire et si précise dans son ouvrage[1] sur l'organisation des armées (X^e chapitre), présente les avantages suivants :

a) Le campement en baraques, ou dans d'étroits cantonnements est plus avantageux et répond aux besoins et aux circonstances de la guerre sur une plus large échelle que le mode de garnison.

b) Les évolutions et les mouvements stratégiques se font avec une plus grande facilité sur le terrain, qui peut être utilisé dans ses diverses formes, que dans les garnisons et dans les chefs-lieux, dont les environs sont ordinairement très cultivés.

c) Le jeune soldat, loin des villes de garnison, ne trouve pas autant de distractions, et se voue par conséquent plus assidûment au service.

d) Il est éloigné pour un laps de temps plus court de ses occupations civiles, à cause de la courte distance qui sépare le camp de sa maison. Pour ces motifs, et parce que, dans ce dernier cas, il ne reçoit pas de solde, ce système est économique pour l'Etat.

L'instruction par arrondissements (districts) demanderait dans ce but :

1° Un personnel instructeur exercé;

2° Une instruction militaire préliminaire de la jeunesse (comme du reste M. Rüstow la propose également).

Dans le canton de Berne, pendant les deux ans avant leur entrée à l'école centrale (instruction centrale), les recrues sont préparées dans les districts, préparation qui consiste en trente-six exercices, à quatre heures par exercice. Le personnel instructeur de district n'étant pas excessivement bien instruit et exercé, il faut huit jours entiers à l'instruction centrale pour la répétition à fond de ce qu'on a appris, de manière qu'en vingt-huit jours pleins et entiers tous les efforts d'un personnel instructeur central bien exercé n'arrivent qu'en vue du but.

Les dispositions suivantes semblent être les plus convenables :

1° Education militaire préliminaire de la jeunesse, à partir de l'âge de dix ans, en choisissant les objets d'enseignement qui éveillent l'intelligence, fortifient la santé et rendent le corps souple et fort.

2° Appel à l'école militaire de tout homme ayant vingt ans révolus, en transports de 300 à 400 hommes, en garnison là où les emplacements (casernes et autres facilités) subsistent. Cette école dure trois semaines (elle ne doit pas nécessairement avoir lieu au chef-lieu, quoiqu'il offre des facilités pour l'équipement du soldat). Dans la première semaine, les recrues (aspirants officiers de 1re classe, etc.) seront instruits par les instructeurs. Le transport se répartirait en trois ou quatre

[1] *Instruction sur la partie active du service de l'état-major en campagne*, à l'usage des officiers de l'état-major fédéral, par W. Rustow. Traduit de l'allemand par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral. (Avec 9 planches.)

compagnies, pour la direction desquelles on appellerait en garnison, dans la deuxième semaine, des cadres de compagnies, et, dans la troisième semaine, un état-major de bataillon, pour commander cette troupe comme bataillon d'école.

3° Pour la quatrième semaine, ce bataillon d'école serait concentré dans quelque grande localité, dans d'étroits cantonnements, pour appliquer les manœuvres apprises sur la place d'exercice ; cette localité offrira la position convenable pour le genre de cantonnements, en utilisant les remises, granges, etc., offrant un abri sec.

4° Les avantages résultant de ce mode de procéder sont incontestables ; nous jouirons d'une discipline bien maintenue, d'un emploi économique du temps, même en cas de mauvais temps, en utilisant les abris improvisés ; elle se relie enfin avec les avantages d'une instruction par arrondissement.

Répartition des objets d'enseignement.

Nous nous permettons d'énoncer quelques principes sur la manière dont l'instruction doit avoir lieu en général, principes dont la juste application dépend du degré d'éducation même des instructeurs.

Qu'on cherche à guider la recrue par le point d'honneur, en lui représentant le devoir du service comme un droit et un devoir d'honneur qu'a chaque citoyen propre à porter les armes, de défendre l'indépendance et la liberté de sa patrie. Cette manière de procéder a pour résultat que le soldat se fait un nouveau devoir de se familiariser avec les armes, de s'instruire et de se perfectionner.

Qu'on le traite humainement, avec affection, qu'on le considère comme un homme qui se fait une situation tout inaccoutumée ; qu'on lui fasse tout saisir par son bon sens, et qu'on lui explique ses devoirs distinctement et clairement, à portée de son intelligence, au lieu de le considérer comme une machine, ou de le *dresser*. Qu'on lui pose quelques questions, afin de s'assurer que l'objet qu'on lui a enseigné a été compris, sans toutefois en faire un catéchisme.

Comme le temps pour le former à l'observation de la discipline est très court, qu'on cherche à l'y initier par des leçons propres à lui en démontrer la nécessité, en lui citant, par des exemples d'une part, comment elle peut élever la force d'une troupe, et d'autre part, les résultats désavantageux de l'indiscipline.

Qu'on cherche, par de fréquents changements dans les objets à enseigner, à éviter la fatigue et à réveiller le goût de l'instruction, à l'élever, sans toutefois sauter superficiellement d'un point à l'autre ; qu'on choisisse, pour alterner après la théorie et l'exercice au fusil, des objets d'instruction qui rendent le soldat souple et agile, tels que l'escrime à la baïonnette, les assauts ou les manœuvres de tirailleurs, le pas de course, etc., attendu que l'instruction fait des progrès marquants avec des hommes corporellement bien développés, plutôt qu'avec des corps lourds et pesants.

Après avoir expliqué les principes à suivre dans l'enseignement, quant au mode de procéder, nous croyons devoir suivre les objets d'enseignement par semaine.

Entrée des recrues.

1er jour. — Nous choisirions un samedi pour l'entrée en caserne, afin que le dimanche nous laissât le temps d'assurer l'exécution des règlements pour l'ordre intérieur. Les cadres, comme je l'ai dit précédemment, n'arriveraient que dans la deuxième semaine, ne pouvant guère être utilisés avant ce temps pour les recrues, et nous abandonnons ces derniers au corps d'instruction, renforcé, si le cas l'exige, par un certain nombre d'instructeurs de district. Après la visite sanitaire et du commissaire, distribution des objets d'équipement, lecture de l'ordre du jour, répartition dans les chambres, les instructeurs comme chefs de chambre, les aspirants au grade d'officier et des recrues intelligentes comme remplaçants.

2e jour. — Explication et lecture des articles de guerre (avec répétitions); lecture de l'ordre du jour, des ordres de quartier et de chambre; instruction pratique pour les soins de propreté, tels que blanchissage de la buffleterie et cirage des gibernes. Le reste du temps appartient à la troupe pour soins de propreté accessoires, tels que coupe de cheveux, etc. C'est à cette occasion qu'il faut faire comprendre au jeune soldat que l'observation rigoureuse des règlements d'ordre et de propreté ne peut que leur être avantageuse, car un jeune homme dans la vie civile est toujours le bien-venu, quand on le sait ami de l'ordre et de la propreté.

Instruction.

1re semaine. — L'entrée et la sortie de la caserne, d'abord en petites, et plus tard en grandes colonnes, en répétant ce qu'on a appris. Durée de l'instruction : 6 heures par jour au moins (pouvant être prolongée ou réduite suivant les circonstances). On commencerait le matin par :

Une théorie d'une demi-heure, avec examen sur la connaissance de l'ordre du jour et des ordres de caserne.

Indication des grades et de leurs insignes, discipline, subordination, honneurs à rendre, etc.

Pour varier : une demi-heure d'escrime à la baïonnette; exercice préliminaire sans fusil, dans ce sens qu'on ne doit rechercher que l'exécution rapide et non l'ensemble du mouvement, qui est moins important.

Une demi-heure environ la position du soldat sans armes, les évolutions, et la deuxième partie de l'école du soldat, par mouvements.

Après le repos, les premiers articles de la première partie de l'école du soldat, dans ce sens qu'on ne doit s'arrêter trop longtemps ni sur l'un, ni sur l'autre des articles, attendu que l'exécution prompte et rapide en est obtenue dans les cours de répétition. Que l'instructeur ne donne qu'une explication brève et courte avant l'exécution du mouvement; qu'il le critique ensuite en quelques mots. Il joint à cette critique l'explication et le but de la manœuvre, après que le soldat en a saisi la théorie. Pour le reste, il se conformera aux éclaircissements sur le règlement d'exercice, par M. le lieutenant-colonel Hoffstetter.

L'après-midi : Une demi-heure sur la deuxième partie de l'école du soldat, par mouvements. Une demi-heure d'escrime à la baïonnette, et ensuite demi-heure de

service de garde. Après le repos, continuation de la première partie de l'école du soldat, d'abord sans armes, ensuite avec le fusil. Quant au service de garde, limitons cette instruction à une courte leçon sur le but des gardes, factions, rondes et patrouilles, spécialement pour le service des sentinelles. On fera suivre cette instruction d'un examen pratique, en leur faisant monter la garde en ville une seule fois, après leur avoir donné une explication sur la manière de se comporter étant en faction. (Nous envisageons le système de la mise en pratique trop fréquente du service des gardes comme désavantageux.)

L'intervalle entre les exercices ci-dessus mentionnés pourrait être utilisé à apprendre aux soldats la manière de démonter les armes, avec indication des noms des diverses parties du fusil, et le système de propreté à employer. Nous désirerions que la soirée fût utilisée à leur donner quelque instruction dans le chant, et de courtes narrations d'histoire militaire. (On a fait des essais à Berne dans ce sens, mais ils ont échoué pour diverses circonstances.)

2me semaine. — Répartition d'heures, comme dans la première semaine.

Continuation de la théorie sur divers objets traitant du service intérieur, comme solde, décompte; traitement du soldat en cas de maladie.

Soins à donner aux armes et à la buffleterie. Ensuite, conduite en marche et aux quartiers.

Continuation de l'escrime à la baïonnette; instruction contre la lance.

Continuation de l'école de soldat (2e partie, 2e section), au commandement et sur un rang. Après le repos, école de peloton et service d'infanterie légère. — Nous n'emploierions que deux jours pour l'école de peloton, après que les recrues y auraient été préparées et exercées par des mouvements préliminaires sans guides. (Les cadres seraient exercés par des manœuvres avec les cordeaux.) Ces mouvements seraient appliqués aux entrées et sorties, en marche pour l'exercice (en tenant compte cependant des difficultés qui peuvent inopinément surgir), dans le but d'en faciliter l'étude au soldat. En ce qui concerne cette école et celle de compagnie, quant à l'exécution, nous nous bornons à fournir les explications faites à l'occasion de l'école du soldat.

Après l'école de peloton, nous trouvons urgent de faire exercer le service d'infanterie légère avec des cadres déjà assez instruits, après que les recrues auront reçu de leurs instructeurs une explication préliminaire sur les mouvements et les feux. Ce service s'effectuerait pour le moment encore sans l'appui des chaînes (en utilisant autant que possible les divers accidents de terrain).

Outre cela, les officiers ou instructeurs auraient à faire ressortir les avantages :

1° De la chaîne sur la formation serrée.

2° Du défenseur dans la chaîne vis-à-vis de l'assaillant.

3° La conduite de l'assaillant vis-à-vis du défenseur.

Au commencement de la deuxième semaine, la troupe sortirait avec le sac garni, et vers la fin, pendant les intervalles des heures d'exercice, instruction sur le paquetage des sacs et la manière de rouler les capotes.

3me semaine. — Théorie sur le tir et service de sûreté (théorie et pratique).

Escrime à la baïonnette. Instruction contre le sabre et l'infanterie. Exercices. Deuxième partie de l'école du soldat, d'abord par classes sur deux rangs; ensuite première section de l'école de peloton et de compagnie, d'abord par les instructeurs, ensuite sous le commandement des officiers. Service d'infanterie légère (avec soutiens) contre la cavalerie, en couvrant le bâtaillon; emploi des soutiens, la troupe étant divisée en deux parties, en opérant la marche sur un terrain propice. Ecole de compagnie, et plus tard école de bataillon, en coïncidence avec les marches du dimanche pour le cantonnement.

En ce qui concerne le service de sûreté, nous trouvons convenable de fournir aux recrues une explication préliminaire sur les campements, les marches et la nécessité des mesures de sûreté dans les positions et les postes avancés. Ensuite nous passerions à l'application pratique, pour une compagnie, des mesures de sûreté, avec services des sentinelles et des éclaireurs. Tout en nous reliant avec les cadres, nous pratiquerions également le service pour la sûreté d'un bataillon; ce service se ferait d'abord sans choix du terrain, mais, dans la quatrième semaine, on en tiendrait compte, et l'on diviserait la troupe en deux parties.

Après avoir suffisamment exercé toutes les recrues dans les simples mouvements du service d'infanterie légère, en correspondance avec les feux par signaux (commandés par les officiers), nous passerions à l'emploi des soutiens, en ce qui concerne le renforcement, le prolongement, ou le relevé des chaînes, ainsi que leurs rapports avec le bataillon (représenté par des jalons); vis-à-vis de la cavalerie, par des attaques et des parades. Nous emploierions une demi-journée à répéter par compagnie, sur un terrain propice et en deux parties, ce qu'on aurait appris. D'abord, cet exercice se ferait sans poudre; puis, après quelques exercices d'essai, avec quelques cartouches (d'après l'indication 42 du règlement de service d'infanterie légère.

4me semaine. — Nous aurions ainsi suffisamment exercé dans les trois premières semaines les objets d'instruction réglementaires. Il nous resterait, pour la quatrième semaine :

1° Le tir à la cible.

2° L'école de bataillon avec chasseurs.

3° L'école d'application, avec choix du terrain. La troupe étant divisée en deux parties, nous répartissons, comme suit, le temps encore disponible :

Dimanche : dispositions intérieures et fixation des règlements sur l'ordre intérieur.

Chaque compagnie aurait une matinée pour le tir à la cible et serait pourvue de 40 à 50 cartouches à balles, dont l'emploi est expliqué ci-dessous. Le reste des compagnies s'occuperait à répéter ce que le besoin exigerait, attaque ou défense d'accidents de terrains, tels que bois, ponts, défilés, monticules et habitations avec leurs dépendances (si l'on en permet l'utilisation à cet effet). L'exécution (sans poudre) devrait nécessairement être précédée d'une explication précise sur les avantages

de la position et sur son point d'attaque le plus favorable, sur la position du défenseur et sur celle de l'assaillant, etc. Ces exercices doivent être répétés, le lendemain si possible, avec poudre. La préparation des cadres sur cette branche d'instruction est expliquée plus bas.

Nous nous exercerions les deux après-midi sur l'école de bataillon avec chasseurs, sur un terrain coupé ; la seconde fois avec poudre.

Mercredi, après-midi, sortie sur un terrain propice. Emploi de l'ordre de marche et du service de sûreté en marche et en forte position.

Jeudi et vendredi, manœuvres de campagne en deux parties, en prenant pour base une supposition convenable et une contrée choisie d'avance et étudiée topographiquement. Communication, aux officiers, des plans de situation. A cet effet, jeudi matin, départ matinal, avec la troupe armée et équipée, avec ses subsistances, ustensiles de cuisine, et de 50 cartouches à poudre. Combats d'avant et d'arrière-garde ; halte avec avant-garde ; première position ; cuisine. Combat général. Retraite des défenseurs. Poursuite. Deuxième position. Campement nocturne. Le défenseur ayant reçu des renforts, prend l'offensive et force les assaillants à la retraite. Arrivés au cantonnement, on nettoie les armes, etc.

Samedi, inspection et licenciement.

En ce qui concerne le tir à la cible, nous convenons volontiers que le temps qui lui est consacré est très court ; néanmoins, plusieurs jours même sont insuffisants pour former des tireurs ; on ne peut leur fournir que des indications. De fréquents exercices dans le tir à la cible, lorsqu'on a les dispositions et connaissances nécessaires, forment le tireur. Nous nous en rapportons à cet égard aux prescriptions de la loi militaire sur les exercices annuels du tir à la cible dans les arrondissements.

Après que la troupe a reçu l'instruction théorique nécessaire sur le tir à la cible et à distances fixes de 100, 150, 200, 250 et 300 pas, nous ferions faire feu, d'abord homme par homme, ensuite par classes, pelotons ou bataillons. Ensuite, échelonnées en chaîne, faire feu sur signaux, à des distances indéterminées, et enfin, transporter la cible tantôt sur une hauteur, tantôt dans un enfoncement, et commander le feu dans différentes positions, à genou ou couché. L'officier ou l'instructeur désigné pour surveiller la classe, est tenu de lui donner des directions, suivant que les circonstances l'exigent.

Quant à l'école de bataillon, avec chasseurs, après qu'elle a été suffisamment exercée dans la troisième semaine, nous trouvons que nous ne devons pas nous limiter à la reprise pure et simple de ses divers mouvements et évolutions, mais nous imposerions aux officiers supérieurs, en vue de leur instruction, des études et des rapports sur les terrains coupés que nous avons sous les yeux.

Passons maintenant à la réponse de la deuxième question, qui est :

« Quels moyens pourrait-on employer pour trouver à l'avenir, dans les écoles et les cours de répétition, plus de dispositions pratiques et plus de fermeté chez les officiers et les sous-officiers ? »

La fermeté est, suivant nous, le résultat de la confiance en soi-même, en son savoir-faire, d'où découle la disposition pratique. Un praticien adroit saura agir avec fermeté; un maladroit, un non praticien, ne pourra jamais se maintenir bien ferme et indépendant. Cette disposition pratique est en partie naturelle et en partie s'obtient et se développe par l'éducation.

Le grand manque d'officiers, et le choix, souvent trop peu judicieux des sous-officiers, nous explique pourquoi cette qualité de la disposition pratique est si rare.

Lors même qu'elle ne se dessine que sur une fort petite échelle, l'instruction militaire n'en sera pas moins complétée, si les conditions suivantes sont mises à exécution :

1° Acquisition de connaissances par l'étude de la théorie.

2° Un exercice pratique suffisant.

3° Une méthode d'instruction convenable.

Mais ces trois points doivent marcher en complète harmonie, car la théorie vous fournit une explication précise de la guerre, de sa nature, de ses mouvements, de son existence, et enfin des exercices guerriers. Mais elle ne doit pas se borner à expliquer le *comment* (réglementaire) sur l'exécution, elle doit encore vous familiariser avec le *pourquoi ;* car, avec la connaissance des principes sur lesquels se base l'exécution, et, en prenant pour règle cette ligne de conduite, l'officier et le sous-officier pourront partout s'orienter promptement et juger avec plus de précision les divers accidents qui pourraient survenir. L'art de la guerre n'est pas seulement un *savoir,* mais encore un *pouvoir ;* la théorie doit donc marcher de pair avec la pratique et l'expérience. Elle ne personnifie que l'idée; elle nous fournit l'occasion d'acquérir la promptitude et l'habileté, qui ne peuvent s'obtenir par les livres, mais qui, sans théorie, restent séparées et limitées sur le terrain de la pratique. Là aussi, l'exercice fait le maître.

Mais là où les deux premiers facteurs, la théorie et la pratique, sont en défaut, le troisième, la meilleure méthode d'instruction, ne pourra suffire, car elle consiste précisément dans une liaison convenable des deux premiers.

Cette expérience a été faite dans le canton de Berne, après qu'en 1853 seulement les cours de répétition prescrits dans l'organisation militaire fédérale eurent eu lieu. Plusieurs bataillons n'avaient, depuis quatre ans, suivi aucun cours d'instruction. La moitié, près des deux tiers des sous-officiers et caporaux durent être complétés en moins de deux jours, et ne reçurent, en conséquence, point d'instruction dans les fonctions de leurs nouveaux grades. Les officiers, sachant d'avance que rien ne viendrait troubler leur vie civile, ne se pressaient naturellement pas de faire des études de règlements. Néanmoins, les inspections fédérales eurent lieu. Qu'on se représente maintenant la disposition pratique et la fermeté de nos cadres! L'instruction la plus conforme n'aurait pu, dans ces quelques jours, remédier efficacement au mal.

En ce qui concerne le troisième point, la méthode d'instruction la plus propice pour les cadres, nous la ferons correspondre à l'école des recrues, étudiée ci-dessus.

Admettons le principe que les cadres ne seront pas réunis à la troupe avant qu'ils ne se soient suffisamment préparés sur la nature des commandements à faire, ce système est aussi avantageux dans l'intérêt de leur propre indépendance qu'il l'est dans l'intérêt de la recrue même, dont le développement ne serait pas entravé. L'instructeur explique à cet effet l'objet d'enseignement à pratiquer, la manière et le mode d'exécution, etc., en faisant ressortir l'avantage de tel ou tel mode d'exécution, les moyens propres à corriger les fautes qui peuvent se produire, attirer l'attention et la fixer, ou traiter par des questions le point à expliquer, suivant le degré d'éducation du cadre, et les lier par des éclaircissements y relatifs. Une fois qu'un point, un ou plusieurs articles d'une théorie ont été suffisamment étudiés et pratiqués, l'instructeur fait avancer les officiers, et leur indique les erreurs et fautes commises (suivant les circonstances, il en fait part à toute la section qu'il commande); ensuite, il ordonne la reprise, pour quelques moments encore, du sujet où la faute a été commise.

Si, par exemple, aujourd'hui, l'école de peloton et de compagnie a été exercée par cette méthode, l'instructeur passe demain à l'exercice pratique. Il explique à cet effet au cadre l'utilité de telle ou telle formation et des diverses évolutions, ainsi que leur application sur le terrain ou dans la supposition d'une attaque de l'ennemi. Il revient ensuite sur la pratique en indiquant aux officiers qui commandent, soit l'évolution, soit la formation à opérer, ou enfin il leur soumet la solution d'un problème qui, une fois résolu, est commenté et jugé.

Nous procéderions de même dans l'école de chasseurs et de bataillon, et nous croyons que ce mode de procéder rehausse fortement l'intérêt qu'on témoigne pour les exercices militaires. Ainsi préparés, les cadres passent avec la troupe à l'emploi de cette méthode et se présentent devant les soldats avec plus de confiance. Ils sauront les mener avec plus d'habileté, de sûreté et de fermeté, en y joignant plus de disposition pratique. Ces qualités pourraient s'augmenter dans les cours de répétition avec une troupe plus âgée et jusqu'à un certain point bien exercée, attendu que le manque d'officiers instructeurs lui sera bien moins préjudiciable qu'à une jeune troupe ayant besoin d'instruction.

On procèdera d'une manière analogue dans le service de sûreté. Après avoir bien étudié sur la place d'armes son côté *mécanique*, nous entreprendrions une marche sur un terrain propice, avec le cadre réuni, en expliquant en marche le service de sûreté (en tenant compte de la situation du terrain que l'on a sous les yeux), en formant l'avant-garde et les éclaireurs, et en pratiquant les divers signaux. Une fois arrivé sur le terrain choisi, sur un point offrant une assez grande étendue, supposer l'existence d'un corps de défense, sa force, sa ligne de position et le point d'attaque très probable de l'ennemi, etc. L'instructeur donnerait quelques explications sur les avantages du terrain, sur la manière de l'utiliser pour le but projeté. Après une indication générale, donnée au cadre, des points que les divers postes doivent occuper et de l'étendue de la ligne des sentinelles, il procède à la répartition des hommes disponibles, autorise les chefs des différents postes à

placer ceux-ci dans des positions convenablement assignées, et ensuite de lui adresser, à lui, comme commandant d'avant-postes, un rapport écrit, accompagné, si possible, d'un petit dessin :

a) Sur les avantages que la position désignée lui offre, sous le rapport de l'observation et de sa propre sûreté.

b) Sur la correspondance établie avec les autres postes.

c) Sur les patrouilles à y faire.

d) Sur les moyens de défense de la place (du poste), les dispositions, en cas d'attaque, et de la ligne de défense à adopter avec ses forces.

e) Sur la retraite, sa direction et son exécution.

Le rapport en mains, l'instructeur se rend dans les divers postes et y formule ses observations spéciales, et, une fois le cadre réuni, il fait ses remarques en général sous la forme d'une critique compréhensible. Après cette application préliminaire, tout le bataillon d'école serait employé au service de sûreté, sur le même terrain, avant de passer à l'application en deux parties (dans la quatrième semaine).

Il y aurait une manière analogue de traiter avec les cadres de l'attaque et de la défense d'un poste, dans le temps affecté aux exercices préliminaires aux cours de répétition.

L'instruction, en général, devrait s'effectuer ainsi, dans les cours de répétitions, qui n'auraient alors lieu que tous les deux ans, en doublant la durée des cours.

Un cours théorique — pratique serait efficace — ayant lieu tous les ans, avec les officiers nouvellement brévetés, en dirigeant l'enseignement dans le sens expliqué ci-dessus.

Le soussigné a eu la satisfaction de diriger en 1854 et 1855 deux de ces cours, qui ont été suivis par une vingtaine d'officiers. Il y répéta les objets d'enseignement réglementaires d'après cette méthode, y joignit quelques directions sur l'art des retranchements, dans son rapport avec les divers buts tactiques, ainsi qu'avec la tactique élémentaire des trois armes. Dans les sorties, on étudiait l'estimation des distances ; sur le terrain même, on imposait des petites tâches, accompagnées de dessins abrégés, ensuite on procédait à la solution des problèmes et questions. Le résultat de ces cours de quinze jours, qui n'ont plus eu lieu depuis, pour raison d'économie, hâte l'éducation militaire des jeunes officiers, et est, pour eux, d'après ce qui précède, d'un intérêt incontestable. Ils acquérent, en appellant à leur aide des études particulières, une plus grande assurance dans la direction de leur division.

Berne, le 13 avril 1857. BRUGGER, colonel.

FÊTE DES OFFICIERS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DES MÉDECINS MILITAIRES LE 26 JUILLET 1858.

Après avoir mentionné dans notre compte-rendu les objets qui ont été soumis aux discussions de l'assemblée générale, il nous reste encore à faire part de ce qui s'est passé dans la réunion spéciale de la *Société des médecins militaires*.

Cette société, fondée en 1851, a eu sa 8me réunion, conformément aux statuts, conjointement avec celle de la société fédérale des officiers, et cela le lundi 26 juillet dans la salle du Conseil de santé, sous la présidence du docteur *Brière*, médecin de division. Entr'autres cantons, celui de Genève y était honorablement représenté; et on y remarquait avec plaisir le chirurgien-major Dr Corecco, conseiller d'Etat du Tessin.

Après l'approbation des statuts et la réception de nouveaux membres, le président communique, entr'autres lettres, celle de M. le médecin de division *Leoni*, lieut.-colonel (Tessin), traitant de l'importance du service sanitaire dans l'armée et du besoin qu'il y soit pourvu par un personnel à la fois honorable et convenablement considéré.

Nous omettons les différentes explications peu importantes qui furent échangées entre les médecins des divers cantons sur leur service respectif, et citerons les principales communications.

Le Dr *Golliez*, de Lutry, présente le tireballe de son invention, qu'il estime être le seul utile actuellement vu les nouvelles formes de balles.

Il expose en résumé le mémoire qu'il a été dans le cas d'adresser ce printemps au ministère de la guerre de Sa Majesté britannique, lequel lui a demandé des exemplaires de cet instrument chirurgical.

Le Dr *Brière* d'Yverdon, président, lit un mémoire fort intéressant, quoique concis, sur les particularités des blessures par les balles coniques et cylindro-coniques. Ce mémoire est fondé sur les observations faites par les chirurgiens français pendant la guerre d'Orient.

Dans un pays comme le nôtre il serait à désirer que chaque chirurgien, militaire ou non, s'occupât de ces questions et, si possible, connût au moins les conclusions de ce mémoire éminemment pratique et impartial. Les accidents qui troublent si souvent nos fêtes nationales leur en font un devoir.

Il expose en même temps une collection intéressante de balles des modèles les plus variés.

Le Dr *Golliez* propose un changement dans l'organisation sanitaire militaire suisse dans le sens d'une simplification et d'un lien plus intime entre le service des ambulances et celui du corps (brigade), auquel *il devrait* être spécialement destiné.

Il faudrait, à son avis, abolir l'état-major sanitaire actuel, en en conservant seulement les médecins supérieurs et transformant les médecins d'ambulance de première classe en médecins de brigade, laquelle fonction, d'accidentelle qu'elle est maintenant, deviendrait celle réglementaire; renforcer un peu les cadres sanitaires des corps en médecins et fraters — ceux-ci de différents grades — et dans ces cadres puiser chaque fois le personnel d'ambulance.

L'ambulance serait spécialement affectée à la brigade, comme dans certains pays au régiment.

Par cette organisation il existerait un lien plus intime entre l'ambulance et le corps auquel elle est destinée; ils ne seraient pas dans le cas de « *se perdre* » l'un

l'autre, comme cela n'arrive que trop souvent ; ce qui corrobore cette espérance c'est que les hommes du corps connaîtraient personnellement le personnel de l'ambulance et surtout auraient avec eux toujours communauté de langage. Cette organisation suppléerait au besoin de compagnies sanitaires, proposées par la commission de révision du service sanitaire, lesquelles constitueraient une grande complication de plus dans ce service spécial, ainsi que dans le service général.

Pour le fond, cette idée a été émise déjà dans le journal de médecine militaire patroné par la société.

Le Dr *Brière* communique quelques fragments d'une ébauche sur le service militaire sanitaire en Suisse.

Ce travail, produit à la fois d'une étude pénible et d'une érudition encyclopédique, caractérise en même temps d'une manière saisissante la position sociale des médecins ou chirurgiens aux époques des guerres de Bourgogne et de celles de Villmergen. Il contient aussi des détails curieux sur l'histoire militaire du siècle dernier.

M. le Dr *Baylon*, de Genève, médecin de batterie, remercie affectueusement les auteurs des communications ci-dessus, et, après encore quelques explications échangées, la réunion officielle fut terminée pour donner à ses membres le loisir de faire plus ample connaissance entr'eux et faire place aux droits d'une confraternité amicale.

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

(Suite).

Cavalerie.

La grosse cavalerie se compose de 8 régiments de cuirassiers et 8 régiments de dragons.

La cavalerie légère se compose de 12 régiments de hussards et 12 régiments de uhlans.

L'effectif d'un escadron de campagne de grosse cavalerie ou de cavalerie légère est le même en temps de paix et en temps de guerre.

Sur le pied de paix :

Chaque régiment de grosse cavalerie se compose de l'état-major du régiment, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Chaque régiment de cavalerie légère est formé de l'état-major du régiment, de 8 escadrons et d'un cadre de dépôt.

Sur le pied de guerre, on se borne à former un escadron de dépôt, et, à partir de ce moment, le cadre de dépôt est détaché.

La taille exigée pour la grosse cavalerie est de 64" au moins et de 61" pour les régiments de cavalerie légère (pour ces derniers, le maximum est fixé à 65").

On choisit les recrues parmi les hommes qui ont déjà l'habi-

tude du cheval ou qui savent les états de maréchal-ferrant, corroyeur ou sellier.

En outre, on recherche, pour la grosse cavalerie, des hommes d'une forte constitution; pour la cavalerie légère, on choisit des hommes souples, lestes (et autant que possible les plus jeunes hommes des classes de recrutement).

Pour la grosse cavalerie, on choisit des chevaux lourds et très gros; pour la cavalerie légère, des chevaux légers. Le minimum de la taille des chevaux est fixé : à 15 mains (*faust*) 2" pour les chevaux de cuirassiers; à 15 mains pour les chevaux de dragons; à 14 mains 3" pour les chevaux de la cavalerie légère.

Dans tous les régiments de cavalerie, les officiers subalternes, depuis le grade de rittmeister de 2e classe au-dessous, les sous-officiers et la troupe sont montés avec des chevaux de l'Etat. Les officiers d'état-major, les rittmeister de 1re classe, sont montés à leurs propres frais. Toutefois, en temps de guerre, les vétérinaires et les maréchaux-ferrants-chefs sont montés avec des chevaux de l'Etat.

L'armement se compose :

Du sabre de cavalerie pour tous les grades, depuis le maréchal-des-logis en dessous et pour la troupe de tous les régiments.

Du pistolet à capsule rayé pour tous les grades, depuis le maréchal-des-logis en dessous et pour tous les soldats des régiments de cuirassiers et de uhlans (pour ces derniers, à l'exception de 16 hommes par escadron).

De la lance pour tous les uhlans (16 hommes par escadron exceptés).

De la carabine rayée à capsule pour tous les dragons et hussards, et pour les 16 hommes par escadron de uhlans qui ne sont armés ni de pistolets, ni de lance.

En temps de paix, les régiments de cavalerie sont, autant que possible, disloqués en dehors des districts de recrutement qui leur sont assignés. Les recrues et les remontes sont dressées à l'escadron de campagne. Si le régiment se trouve exceptionnellement en dehors de son cantonnement de paix, le cadre de dépôt y reste et se charge de toutes les fonctions d'un corps de dépôt.

Si le régiment est mis sur le pied de guerre, on forme l'escadron de dépôt et on l'envoie à la station qui lui est assignée (sur la principale ligne de communication entre l'armée et le district de recrutement du régiment).

Outre les devoirs généraux analogues à ceux d'un bataillon de dépôt, l'escadron de dépôt a pour fonction spéciale d'envoyer à l'escadron de campagne, complétement montés, équipés et armés, les hommes nécessaires pour le maintenir sur le pied de guerre. Il importe donc qu'il ne soit composé que d'officiers, sous-officiers et soldats parfaitement à même de former complétement des recrues et des remontes.

Lorsqu'on revient à la formation sur pied de paix, l'escadron de dépôt est dissous, et il n'en reste que le cadre de dépôt. La troupe disponible est portée, d'après la manière accoutumée, hors de subsistance, et l'on procède, quant aux chevaux surnuméraires, d'après les directions des autorités militaires supérieures.

Artillerie de campagne.

Cette artillerie compte : 12 régiments d'artillerie de campagne. 1 régiment d'artillerie de côtes. 1 régiment de fuséens.

Chaque régiment d'artillerie de campagne, sur le pied de paix, se compose :

De l'état-major du régiment, N° 1 à 4, quatre batteries d'artillerie à pied de 6 livres à 8 bouches à feu. N° 5 à 7, trois batteries de 12 liv. idem. N° 8 à 12, cinq batteries à cheval de 6 liv. à 8 bouches à feu et 3 compagnies.

Sur le pied de paix, il n'y a que deux batteries à pied de 6 liv., une dite de 12 liv., et 2 batteries à cheval, qui soient attelées, les autres ne le sont pas.

Sur pied de guerre : L'état-major du régiment ; Une subdivision de remplacement ; Quatre batteries à pied de 6 livres ; Trois batteries à pied de 12 livres ; Six batteries à cheval.

Une batterie d'obusiers longs ; quatre compagnies (les 2e, 9e et 10e régiments cinq compagnies).

(La sixième batterie à cheval porte le n° 13, la batterie d'obusiers longs le n° 14, de manière à ce que les batteries de chaque régiment sont désignées par des nos qui se suivent.)

Le régiment d'artillerie de côte se compose de l'état-major du régiment et de trois bataillons à 4 compagnies sur le pied de paix et à 5 compagnies sur le pied de guerre.

Le régiment de fuséens se compose :

Sur le pied de paix : De l'état-major du régiment ; De 18 batteries de fusées à 8 chariots et 2 compagnies (sur le pied de paix. 9 batteries seulement sont attelées).

Sur le pied de guerre : De l'état-major du régiment ; de 20 batteries de fusées et de trois compagnies.

La taille pour les canonniers et les soldats du train est d'au moins 62". Les canonniers doivent savoir lire et écrire, ou du moins être assez intelligents pour pouvoir l'apprendre; on les recrute surtout dans la population des villes et des faubourgs. Les soldats du train doivent être déjà familiarisés avec les chevaux et si possible savoir déjà conduire des voitures.

Les hommes destinés au service de l'artillerie ne doivent pas dépasser le quart du contingent annuel de recrutement.

L'armement des gradés est le sabre de cavalerie et le pistolet rayé. Pour les canonniers le sabre d'infanterie, pour les soldats du train le sabre de cavalerie. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Aperçu de l'ensemble de la bibliographie militaire[1]

(Suite et fin.)

1835. Schmidt. — Catalogue XCII du libraire-antiquaire H. W. Schmidt à Halle sur la Saale. — Militaria avec appendice pour équitation et agriculture. 1835. in-8. 16 pages.

Il a paru des catalogues antérieurs d'écrits militaires, de cartes et sur la science nautique, chez Lippert et Schmidt. 1847-48 (cinq catalogues 4 à 1/2 B) et chez Schmidt 1852 (catalogue de livres anciens n° LXIII. in-8. 16 pages).

1856. Duparcq. — Des sources bibliographiques militaires par Ed. de la Barre Duparcq. Paris, chez Tanera. 1856. in-8. 31 pages. Prix : 20 gros.

En même temps que cet écrit et comme supplément a paru : Notice raisonnée et critique des ouvrages historiques militaires du capitaine Edouard de la Barre Duparcq. Paris, chez Tanera. 1856. in-8. 16 pages.

1856-57. Dépôt de cartes français. — Marine et colonies. — Catalogue chronologique des cartes, plans, vue des côtes, mémoires, instructions nautiques, etc., qui composent l'Hydrographie française. (Dépôt des cartes et plans.) Paris, typogr. de Didot frères. Avril 1856. grand in-8. 2 vol. 140 pages avec supplément (sous le titre : Dépôt des cartes et plans de la marine. — Supplément au catalogue chronologique des cartes, plans, vues des côtes, etc., publié par le Dépôt des cartes et plans de la marine. Extrait des Annales hydrographiques de 1859. Paris, impr. de Dupont. 1857). pages 105-26 et 139-50. Prix : 1 thaler 2 gros.

1856. Marine française. — Recueil réglementaire des cartes et documents nautiques à délivrer aux bâtiments de la marine impériale. Première catégorie, commune à tous les bâtiments, quelle que soit leur destination. Paris, impr. de Didot. 1856. fol. 3 B. Contient : Catalogue des cartes de l'hydrographie française, cartes anglaises, mémoires et instructions nautiques.

1856. Gosohorsky. — Trente-et-unième catalogue du libraire-antiquaire A. Gosohorsky (L. F. Maske) à Breslau. — Sciences militaires. — 1856. in-8. 18 pag.

1856. Niederländ. Ingenieur. Institut. — Répertoire de cartes, publié par l'Institut royal des ingénieurs néerlandais. Livre I-III. Aussi sous le titre : Répertoire des cartes de la monarchie autrichienne. IIe édition. Liv. 4-6; aussi intitulé : Répertoire des cartes de l'Empire français. La Haye, chez Langenhuysen frères, et Nijhoff. 1856. Liv. in-8. VIII pages 1 vol. 144 pages et 1 vol. 178 pages Prix : 1 thaler.

La première édition des 3 premières livraisons a paru en 1854.

[1] Traduit du *Neuer Anzeiger für Bibliographie* de M. Petzholdt, nos 9 et 10 de 1857.

1856. Otroutchef. — Aperçu de tous les documents manuscrits ou imprimés qui concernent l'art militaire en Russie, jusqu'à l'année 1725, par Otroutchef. Saint-Pétersbourg, 1856.

1856. F. Scholl. — Blätter fur Kriegswesen und Kriegswissenschaft.

Scholl. — Feuilles pour la guerre et sa science. Rédacteur responsable, Fréd. Schell. Darmstadt, chez Diehl. in-8. Paraissent depuis 1856 et contiennent, à la fin de chaque numéro, un Aperçu de la littérature militaire moderne.

1856. Trübner. — A list of Books on the Military Arts and Sciences.

Trübner. — Liste de livres sur les sciences et arts militaires, publiés aux Etats-Unis d'Amérique; se vend chez Trübner et Comp. Londres, 1856. grand in-8. 8 pages.

1857. V. Sydow. — Der kartographische Standpunkt Europa's am Schlusse des Jahres 1856, mit besonderer Rücksicht auf den Fortschritt der topographischen Spezialarbeiten.

de Sydow. — Situation cartographique de l'Europe à la fin de l'an 1856, particulièrement sous le rapport du progrès des travaux cartographiques spéciaux. Par Emile de Sydow. Contenu dans : Notices tirés de l'établissement géographique de Juste Perthes sur de nouvelles et importantes recherches sur le domaine entier de la géographie, par J. Pétermann. 1857. Gotha, chez Perthes. in-4. I pag. 1-24 et II pag. 57-91.

Ensuite de la réorganisation de l'administration fédérale des poudres votée par l'Assemblée fédérale le 30 juillet dernier, et vu l'acquisition décrétée de la poudrière de Coire, le Conseil fédéral a réparti les arrondissements des poudres comme suit:

Le 1er arrondissement comprend les cantons de Vaud, Genève et Valais; le 2e arrondissement Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Fribourg et Neuchâtel; le 3e Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden (Bas et Haut), Zug et Tessin; le 4e Zurich, Argovie et Glaris; le 5e Saint-Gall, Appenzell Rh. Ext. et Intér.; le 6e le canton des Grisons.

Grisons. — La *Gazette Militaire* raconte que la batterie de montagne n° 26, du canton des Grisons, qui faisait au mois de juillet un cours de répétition sur la place d'armes du Luciensteig sous les ordres de M. le lieut.-colonel fédéral Wehrli, a passé, le 24 juillet, le passage de la Scaletta, haut de 8,700 pieds, entre la vallée de Davaz et la Haute-Engadine: les gens affirment que depuis 7 ans il n'y avait pas passé un cheval. Grâce à de minutieuses précautions, cette dangereuse expédition n'a causé aucun accident et a prouvé de quoi sont capables nos batteries de montagne: le surlendemain la batterie a passé, pour rentrer à Sainte-Lucie, le passage de Fuëla, élevé de plus de 8,000 pieds, mais moins périlleux que celui de la Scaletta.

Nous donnerons plus tard quelques détails sur cette intéressante marche.

Genève. — Voici le tableau des avancements, en date du 20 août 1858:

1° Au grade de capitaine dans l'état-major de la place: M. le lieutenant d'état-major *Fitting*, Guillaume; 2° Au grade de sous-lieutenant de cavalerie d'élite: M. *Burkel*, Joseph-Edouard; 3° Au grade de sous-lieutenant de cavalerie d'élite M. *Fazy*, Jacques-Gustave.

Allemagne. — Le mois d'août est consacré à des exercices pratiques sur le Rhin que font les corps de pontonniers de divers Etats de la Confédération germanique.

A Coblentz, ce sont les pontonniers prussiens qui font leurs manœuvres, dont la plus intéressante est la construction d'un pont de bateaux sur la Moselle, très près de son embouchure dans le Rhin. La largeur de la Moselle est, à cet endroit, d'environ cinq cents pas, et le courant y est très rapide. Les difficultés d'exécution ont motivé le choix de cet emplacement.

A Mannheim sont réunis pour des manœuvres sur le Rhin, le corps de pontonniers du grand-duché de Hesse. Les pontonniers wurtembergeois sont arrivés à cet effet, à Mannheim, le 29 juillet, et les pontonniers hessois le 30, où ils ont été reçus par les pontonniers badois.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 16 **Lausanne, 31 Août 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Une descente des Français en Angleterre. — Mémoire présenté au concours de 1857** par M. le commandant Müller, **instructeur-chef à Zurich. — Statistique militaire des Etats d'Italie.**

UNE DESCENTE DES FRANÇAIS EN ANGLETERRE

Ce sujet, qui revient assez souvent dans la presse politique, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, est l'occasion d'assertions parfois si curieuses, que nous croyons intéressant d'en dire quelques mots.

Les Anglais ne doivent, du reste, pas se plaindre des opinions erronées qui prennent vogue à l'endroit d'une invasion de leur pays, car elles ont leur source en Angleterre même, dans le jeu des partis qui s'y disputent la direction du gouvernement, et qui ne craignent pas de pousser parfois près des limites du mensonge leurs récriminations politiques. Ce jeu peut facilement tromper ceux qui n'en connaissent pas le mécanisme tout particulier. Pour triompher de ses adversaires sur tel objet ou dans tel but donné, chaque parti appelle successivement à son aide l'honneur national, la crainte d'une infériorité politique, la perte des colonies, l'épouvantail d'une invasion. Grâce à ces ressources oratoires, les membres du parlement, les meetings, les journaux, parviennent à faire adopter quelque grande dépense, combattue comme ruineuse par des adversaires qui ont choisi les sujets financiers pour champ de bataille ; ou bien à faire blâmer le ministère, en le représentant comme peu soucieux de la défense du pays et comme le laissant en arrière de tous les autres du même rang. On exagère à dessein la force de ceux-ci et l'on rabaisse à plaisir celle de l'Angleterre, pour mieux atteindre le but cherché. Il en résulte que maintes gens, au-dedans comme au-dehors, prennent au sérieux les alarmes répandues, et qu'en France, particulièrement, on s'habitue à admettre comme absolument vrai tout ce qui se dit à ce sujet dans la presse et dans le parlement de la Grande-Bretagne, et à considérer une expédition d'outre-Manche comme l'entreprise la plus simple du monde. La presse en parle parfois sans sourciller, ni plus ni moins que d'une descente en Afrique, et même des militaires revêtus de hauts grades ont montré, dans des adresses récentes, qu'ils envisageaient la chose à un point de vue semblable. Ces singulières opinions n'ont pas manqué d'avoir de l'écho, quoiqu'on eût dû remarquer que, précisément à cause de leur source militaire, elles respiraient plus de vaillante ardeur que de sage réflexion.

Sur quoi, en effet, pourrait-on se baser pour parler de la facilité d'une invasion en Angleterre, soit de la France, soit de quelque autre grande puissance maritime, soit de plusieurs d'entr'elles à la fois? L'histoire n'offre aucun précédent qui puisse autoriser cette légèreté de prévisions. Au contraire, et de toutes les expéditions qui pourraient menacer quelqu'un des grands Etats de l'Europe, celle contre les Iles britanniques est la seule dont on oserait dire, avec quelque apparence de raison, qu'elle est impossible, car elle est la seule qui n'ait pas été réalisée dans le cours des derniers siècles.

Sans imiter un langage aussi absolu, nous dirons que si, dans l'état actuel de l'Europe, il paraîtrait ridicule de parler avec aisance et sans données positives de la prise de Moscou, de Vienne, de Berlin, de Madrid, de Washington, de Rome, de Paris, par quelque armée européenne, toutes choses qui se sont cependant faites, il le serait bien plus de parler de la prise de Londres, vierge encore d'un tel événement et présentant de tout autres difficultés. Tandis qu'il n'a été épargné à aucune capitale du continent d'avoir vu, pendant le dernier siècle, quelque entrée de vainqueur dans ses murs, le sol britannique n'a pas payé ce tribut à la conquête étrangère et a toujours repoussé ou détourné les tentatives faites contre lui.

Celles de Jaques II et de Hoche sur l'Irlande ont abouti à des désastres connus. Après elles, le grand capitaine des temps modernes essaya trois fois, entre autres, de frapper sur l'Angleterre un coup décisif.

En 1798, il dirigea tous les efforts de la France victorieuse vers cette pensée, et, de l'autre côté de la Manche, on se prépara énergiquement à la lutte. Mais le vainqueur de Rivoli, au lieu de faire le saut de Calais à Douvres, crut plus simple d'aller attaquer l'Angleterre en Orient et de débarquer en Egypte. Le détour est assez grand pour témoigner des difficultés du chemin direct.

Plus tard, en 1803, Napoléon rassemble au camp de Boulogne 160 mille vétérans, les premiers soldats du monde, et se prépare à les lancer sur l'Angleterre au moyen de 3,000 péniches, escortées de 60 vaisseaux de ligne; mais le temps se passe en préparatifs que l'Empereur ne juge jamais assez grands, ni assez sûrs, et finalement il préfère, plutôt que de risquer sa belle armée dans cette entreprise, la conduire d'abord au cœur de l'Allemagne, contre les Autrichiens et les Russes coalisés.

Vainqueur des Autrichiens à Ulm, des Russes à Austerlitz, puis des Prussiens à Iéna, et encore des Russes à Friedland, dominant, depuis le traité de Tilsitt, plus de la moitié de l'Europe, va-t-il reprendre son projet de descente maritime? Non, mais le remplacer par une des plus vastes combinaisons que jamais cerveau de souverain absolu ait rêvées, celle du blocus continental, pour le maintien duquel il remanie l'Europe, entreprend une guerre terrible en Espagne, une expédition gigantesque en Russie; et tout cela plutôt que de sauter ce petit bras de la Manche.

Voilà ce que nous dit l'histoire seule de cette opération en particulier.

Voyons ce qu'elle dit des expéditions maritimes en général.

L'expérience est ici d'accord avec les données théoriques de l'art pour montrer

que, de toutes les entreprises de guerre, celles dont nous parlons sont les plus difficiles de nos temps modernes, car elles sont les plus complexes par la diversité d'opérations qu'elles nécessitent, les plus vastes par l'étendue presque illimitée de la zone d'opérations, et les plus périlleuses par le grand nombre des dangers, vents contraires, tempêtes, écueils, embarquements, débarquements, qui, outre l'ennemi, menacent sans cesse les mouvements ou la ligne de retraite de l'assaillant.

Aussi, l'histoire moderne, qui enregistre tant de faits glorieux dans les annales des guerres continentales, en renferme bien moins dans celles des expéditions et descentes maritimes. Les deux cinquièmes à peine des entreprises de ce genre peuvent être considérées comme ayant abouti à un résultat satisfaisant, et encore ne fût-ce jamais qu'avec une grande disproportion de forces et de ressources.

Depuis l'introduction du système de guerre moderne jusqu'à nos jours, nous comptons, en négligeant quelques opérations partielles ou spéciales, trente-trois expéditions et descentes maritimes, entreprises contre divers Etats.

Sur ce nombre, dix-huit échouèrent, soit dès le début, par suite de circonstances exceptionnelles, soit après quelques premiers succès plus ou moins importants. Ce sont les suivantes :

1° En 1541, Charles-Quint contre Alger, y perd 160 bâtiments et 8 mille hommes.

2° En 1565, Moustapha et Draout-pacha, avec 140 vaisseaux et 32 mille janissaires, contre Malte, repoussés par Jean de la Valette.

3° En 1578, Sébastien de Portugal, contre le Maroc, avec 20 mille hommes, taillés en pièces à Alcazar.

4° En 1588, l'*invincible armada* de Philippe II, contre l'Angleterre, 137 bâtiments de guerre, 2,630 canons, 30 mille hommes, à moitié détruite par les vents et par Drake.

5° En 1690, 6 mille Français, portés par 73 vaisseaux de ligne, débarquent en Irlande pour soutenir la cause de Jaques II, sont réduits à capituler.

6° En 1775, 16 mille Espagnols, contre Alger, doivent se réembarquer.

7° En 1779, nouvelle armada française, sous d'Orvilliers, contre les Anglais en Amérique ; 65 vaisseaux, 300 transports, 40 mille hommes ; dispersée.

8° En 1796, Hoche et 25 mille hommes, contre l'Irlande, dispersés.

9° En 1798, Bonaparte contre l'Egypte, 30 bâtiments de guerre, 400 transports, 25 mille hommes ; débarquement et débuts heureux, puis revers et capitulation.

10° Même année, 15 mille Ottomans débarquent à Aboukir ; défaits, malgré leur bravoure et l'avantage de la presqu'île, par des dispositions de Napoléon qui peuvent servir de modèle contre tout débarquement.

11° En 1799, 40 mille Anglo-Russes débarquent successivement en Hollande sans résultats, quoique sans dangers.

12° En 1802, descente heureuse des Français à Saint-Domingue, mais qui doivent bientôt évacuer l'île après des pertes énormes.

13° En 1806, le général Stuart envahit la Calabre, mais doit peu après regagner la Sicile.

14° En 1808, les Anglais, partis de Montevideo, échouent contre Buénos-Ayres et perdent toutes les places espagnoles.

15° En 1809, 40 mille hommes de troupes anglaises, avec 30 mille marins, dirigés contre Anvers et mal commandés, manquent leur but.

16° En 1813, descente bien combinée de Murray vers Tarragone contre Suchet, mais le général anglais doit repartir après quelques succès.

17° En 1815, 10 mille Anglais échouent dans la Louisiane contre les milices de Jackson.

18° En 1854 et 1855, les expéditions des alliés dans la Baltique, avec 60 bâtiments de guerre, portant plus d'un millier de bouches à feu et des troupes de débarquement, et se réduisant à la prise de quelques îlots, doivent aussi être considérées comme ayant manqué leur but.

On pourrait encore adjoindre à cette liste le projet du camp de Boulogne, à cause des craintes et des vastes préparatifs qui en résultèrent.

Les expéditions qui réussirent plus ou moins complètement sont au nombre de 15, savoir :

1° En 1535, le puissant empereur Charles-Quint, avec 500 bâtiments et 30 mille hommes, contre Tunis.

2° En 1552, prise de Rhodes par Soliman Ier, avec une flotte nombreuse et une armée évaluée à plus de 120 mille hommes.

3° En 1572, Mustapha-pacha contre Chypre, avec 200 galères et 55 mille hommes.

4° En 1630, Gustave-Adolphe descend en Poméranie avec 18 mille hommes et une flotte de 9 mille matelots; le débarquement est peu disputé par les impériaux.

5° En 1615, les Ottomans, avec 350 galères et 55 mille hommes, prennent la Canée et triomphent des Vénitiens, peu secourus de la Métropole.

6° En 1667, descentes successives en Crète de 50 mille Ottomans, d'abord sous Kiupruli, prise de Candie; vingt-cinq ans de luttes contre les Vénitiens et leurs auxiliaires.

7° En 1700, Charles XII, avec 200 transports et 20 mille hommes, protégés par une escadre et secondés par les marines hollandaise et anglaise, envahit le Danemark.

8° En 1772, Pierre-le-Grand descend sur la côte persane de la mer Caspienne, avec 270 bâtiments et 20 mille hommes, rejoint sa cavalerie venue par terre, et prend Astrabad, en profitant des dissensions des partis.

9° En 1779, 25 vaisseaux français et 10 mille hommes, sous d'Estaing et Rochambeau, réussissent à dominer aux Antilles et contribuent à l'investissement des Anglais de Cornwallis.

10° En 1801, 20 mille Anglais, sous Abercrombie, débarquent en Egypte et y

donnent, au prix de graves pertes, le dernier coup à l'expédition française, déjà frappée de ruine.

11° En 1807, lord Cathcart et 25 mille Anglais s'emparent de Coppenhague et de la flotte danoise.

12° En 1808, débarquement de Wellington, avec 15 mille Anglais, en Portugal ; débarquements subséquents, mais revers et mort du général Moore, dont l'armée est contrainte de se réembarquer à la Corogne.

13° En 1814, audacieux coup de main de 8,000 Anglais contre Washington, mais sans résultats militaires ; ils en repartent aussitôt.

14° En 1830, 30 mille Français prennent Alger, à la suite d'une expédition bien conduite, et où la France était très supérieure en forces.

15° En 1854, débarquement, sans résistance sur mer ni sur terre, de 60 mille Anglo-Français en Crimée, renforcés successivement ; prise de la moitié de Sébastopol après un siége de onze mois.

De cette énumération, on peut tirer plusieurs observations :

1° Parmi les entreprises qui réussirent, presque toutes ont été faites avec une grande supériorité de forces matérielles du côté de l'assaillant, et l'on n'en trouve aucune qui, par les ressources mises en jeu, pût se comparer à celle dont l'hypothèse nous sert aujourd'hui de discussion. Celles qui, par diverses analogies, s'en approcheraient le plus sont les deux principales des Ottomans contre la Crète et les Vénitiens, ou, à d'autres égards, celle des alliés en Crimée ; de sorte que, si l'on voulait établir, d'après ces faibles renseignements de l'histoire, une moyenne approximative des chances d'expédition maritime d'une grande puissance contre une autre grande puissance, on aurait au plus le 10 pour cent.

2° Dans le cas particulier, cette moyenne devrait encore être abaissée, si l'on observe que ces diverses entreprises font, par leurs résultats, un rôle comparativement supérieur aux Anglais. Toutes les expéditions dirigées contre le sol de l'Angleterre, c'est-à-dire *trois*, ont été repoussées, sans compter le projet de 1803. Sur les trente-trois opérations enregistrées, douze furent conduites par les Anglais, seuls ou avec leurs alliés, contre divers pays, et cinq réussirent. Ils ont donc eu, en somme, huit succès, dont plusieurs fort importants, contre huit revers, dont deux seulement, Etats-Unis et Buénos-Ayres, eurent de graves conséquences militaires.

On pourrait, en poursuivant ces calculs et en y faisant entrer d'autres opérations navales, établir un tableau complet des avantages et des revers de chacun des grands Etats maritimes, et calculer les différences de force représentées par ces données ; mais nous laissons ce travail intéressant, quoiqu'un peu subtil, aux amateurs de statistique historique.

Dans un prochain numéro, nous examinerons les causes comparatives de la difficulté des expéditions maritimes.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857

PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER, INSTRUCTEUR CHEF A ZURICH.

« Une instruction de milices, qui se tient à distance égale de l'écueil du pédantisme du bouton de guêtres et des bas fonds de l'idée des soldats citoyens, vogue dans des parages sûrs. »

Le comité-directeur de la Société militaire suisse a posé, suivant la *Gazette militaire* du 9 mars 1857, n° 11, la question suivante proposée pour prix :

1° Comment, en général, doit-on répartir l'instruction des recrues d'infanterie, et comment doit-elle être disposée si la recrue doit être formée au service dans le minimum réglementaire de 28 jours ?

2° Quels moyens pourrait-on employer pour trouver à l'avenir, dans les écoles et dans les cours de répétition, plus de disposition pratique et plus de fermeté parmi les officiers et les sous-officiers ?

Le mémoire ci-après tend à la solution de cette question :

PREMIÈRE PARTIE.

« Comment, en général, doit-on répartir l'instruction des recrues d'infanterie, et comment doit-elle être disposée si la recrue doit être formée au service dans le minimum réglementaire de 28 jours? »

La loi fédérale sur l'organisation militaire de la Confédération suisse du 8 mai 1850 impose aux cantons l'instruction de l'infanterie, et stipule la condition, en ce qui concerne la formation d'une recrue (art. 62) que les recrues seront formées en bataillons d'école avec les cadres nécessaires, et que l'instruction durera au moins 28 jours pour le fusilier, et 35 pour le chasseur (y compris le jour de l'entrée au service).

On donne de cette manière, aux cantons, une latitude assez grande concernant la répartition de l'instruction des recrues, laquelle, eu égard à sa durée fixée par les lois militaires cantonales, est dirigée de deux manières assez semblables, mais différentes par la forme. Quelques cantons, grands et petits, réunissent les recrues dans un centre (caserne du chef-lieu ou dans une des localités du district) et les y instruisent *dans un cours non interrompu,* jusqu'à leur incorporation dans les bataillons. D'autres cantons ont conservé l'instruction dans les districts, qui était généralement pratiquée dans un temps. Les hommes de plusieurs communes voisines propres à être appelés au service sont réunis, pendant les mois du printemps, en classes d'exercice, un ou deux demi jours par semaine, et formés par un sous-instructeur sur la place d'armes indiquée *intra muros* de ces communes. Cette instruction se limite çà et là, au commencement du 1er service (20 ans révolus) à l'école du soldat sans armes (avec exercices préliminaires sur l'escrime à la bayonnette et aux principes élémentaires du service d'infanterie légère).

La jeune troupe se présente en tenue bourgeoise, sauf la cravate d'uniforme (col). Dans la seconde année de service, on passe à l'école de soldat avec fusil, à l'escrime à la bayonnette et au service d'infanterie légère, ainsi qu'au service des faction-

naires, au service d'éclaireur en marche et au service de sûreté. La troupe est pourvue du fusils, giberne, petite veste, pantalon de triège avec guêtres et du bonnet de police. Ce n'est qu'au troisième service (22 ans) que les recrues sont appelées à l'école militaire dans la caserne du chef-lieu. Ces écoles sont de différentes durées (21 ou 18 jours), suivant les cantons. On appelle, dans ce but, les cadres nécessaires au service, et les recrues, dès l'entrée, sont formées en une compagnie provisoire se rapportant à un bataillon d'école. Vers la dernière moitié de l'école, on complète insensiblement l'équipement de la troupe (distribution des képis, sacs, capotes, habits de grande tenue avec pantalons de drap), et vers la fin les recrues sont définitivement incorporées dans leurs bataillons respectifs. Le minimum réglementaire de 28 jours est outrepassé de quelques jours par plusieurs cantons. Je ne trouve pas le moment propice d'examiner ici, sous toutes ses faces, les avantages ou les désavantages de ces deux modes d'instruction.

Il s'agit de former la recrue au service dans le minimum réglementaire de 28 jours, par conséquent il faut économiser le temps autant que possible, en jugeant *au point de vue militaire* ce qu'il y a de plus ou moins avantageux dans les deux méthodes d'instruction. On ne pourra se prononcer que pour la centralisation de l'instruction dans une localité pourvue de casernes, et y appliquer l'instruction (en 28 jours consécutifs et sans interruption). Moyennant cette centralisation et le casernement, la recrue peut être immédiatement accoutumée à l'ordre militaire, à la discipline et à la propreté, et l'instruction peut être mieux surveillée par les instructeurs supérieurs, surveillance permanente et plus efficace dans ses résultats que ne l'est l'instruction dans les districts. On disposera de même d'*une place d'armes d'une étendue convenable,* avantage non moins important pour apprendre à bien marcher.

Donc : *Centralisation de l'instruction et casernement de la troupe, ainsi qu'instruction de l'école de recrues en* 28 *jours consécutifs,* voilà les dispositions nécessaires pour former une recrue au service dans un court délai. L'école doit, de plus, se tenir à une saison qui, en tenant compte de notre position géographique et du climat, nous promette un temps doux et permanent. Si cette école a lieu au printemps, le jeune soldat peut, dans la même année, participer au cours de répétition du bataillon dans lequel on l'a incorporé ; cette répétition succédant de près à l'instruction terminée dans l'école, augmente ses dispositions militaires et développe ses facultés. *C'est pourquoi la saison* la plus *propice* est le *Printemps.*

Dispositions et Indications de travaux préliminaires pour l'école.

Afin d'éviter des interruptions trop fréquentes de l'instruction pour affaires qui ne s'y rapportent pas précisément, telles que visites sanitaires, distributions répétées d'objets d'armement et d'équipement, et afin de pouvoir compléter l'équipement de la recrue à son entrée à l'école, il faudrait procéder à la visite sanitaire militaire des hommes se disant incapables de servir, ainsi qu'au recrutement des armes spéciales *quelques semaines avant le commencement de l'école des recrues.* Une explication à ce sujet n'entre du reste nullement dans la question à traiter et à ré-

soudre. Nous nous bornons à faire observer qu'il serait bon, en ce qui concerne le recrutement des armes spéciales, de les faire assister à la prochaine école de recrues d'infanterie pour y recevoir l'instruction sans fusil (le contrôle à dresser à cet égard est indiqué autre part). Le porteur d'un acte d'admission dans une des armes spéciales, serait autorisé à suivre l'école de recrues en tenue bourgeoise avec col militaire.

Suivant les rapports des commandants d'armes spéciales sur l'admission des jeunes recrues et les listes des commissions sanitaires concernant les libérations complètes ou partielles du service, comparés aux actes d'origine dressés par les pasteurs et remis à la direction militaire par leurs employés (commandants de district, de cercle ou d'arrondissement), on trouve approximativement pour l'année le nombre des recrues appelées au service.

Pour obtenir le chiffre exact, il serait convenable de faire observer sur les listes fournies si l'individu se trouve dans la localité ou hors du canton, les commandants d'arrondissement et leurs subalternes (chefs de section) seraient chargés de l'exécution de cette mesure. Une absence non motivée à l'entrée de l'école serait passible d'une forte amende.

Dans les grands cantons, où le grand nombre de recrues s'opposerait à ce que l'instruction obtienne un résultat efficace, on se verrait obligé d'avoir plusieurs écoles. La compagnie d'école ne compterait pas plus de 60 à 70 hommes, et le bataillon 360 à 420. La matière qui nous occupe est étrangère à la question de savoir si l'Etat habille et équipe les recrues, en partie ou au complet, ou si les recrues fournissent le tout; mais il serait à désirer que l'Etat possédât dans ses arsenaux ou ses magasins, d'après les chiffres fournis, un nombre suffisant de pièces d'habillement, une provision d'armes et objets d'équipement (particulièrement de bons souliers). Il serait non moins important que malgré l'armement et l'équipement aux frais de la recrue, ce dernier ne reçût ces objets que sur place, par l'entremise du commissariat des guerres, afin d'exécuter, après l'inspection de rigueur, l'échange des petites vestes, pantalons, etc., qui n'iraient pas bien.

Répartition générale de l'école.

L'école de recrues se divise en deux parties : pendant la première moitié, les cadres ne sont pas appelés au service. L'instruction théorique et pratique et celle sur le service intérieur appartient aux instructeurs et sous-instructeurs. Le 14me jour (à la quinzaine) on fait appeler un nombre suffisant d'officiers, de sous-officiers et caporaux, pour fonctionner comme cadre des recrues formés en compagnies d'école et composant un bataillon d'école. Ces répartitions par moitiés se distinguent l'une de l'autre, en ce qui concerne l'instruction et le maintien du service intérieur, il est donc urgent et convenable de les considérer de plus près.

Première moitié de l'école.

Afin qu'au jour de l'entrée à l'école on puisse terminer si possible le même jour, la distribution des objets d'armement et d'équipement, il serait convenable de fixer

à une heure matinale (le dimanche à 8 heures, par exemple) l'entrée de la troupe. Seront présents ce jour à la caserne :

L'instructeur-chef, avec quelques officiers-instructeurs supérieurs, le personnel instructeur nécessaire d'après le nombre des recrues (en comptant, pour 12 ou 16 hommes au plus, un sous-instructeur pendant la 1re moitié de l'école, et un autre pour la surveillance des cuisines, etc.), quelques médecins-chirurgiens militaires (un médecin au moins et quelques fraters sont chargés du service sanitaire pendant l'école), un certain nombre de fraters (pour la coupe des cheveux le jour de l'entrée) et quelques tambours. Ce jour-là serait employé de la manière suivante : Classification des hommes par communes et lecture des actes d'origine sur les listes communales. Les présents et absents sont également pointés sur ces listes, ainsi que ceux qui se déclarent incapables ou qui ont été absents du canton aux jours de séance des commissions de santé, sont désignés aux médecins et appelés au service ou libérés au besoin.

Séparation des recrues des armes spéciales.

Formation des recrues sur un rang, suivant les tailles, et organisation en classes d'exercice, dont chacune est mise sous le commandement d'un sous-instructeur. Ce dernier doit immédiatement dresser la liste des hommes qu'on lui a remis, et remplit avec eux les mêmes fonctions qu'un sergent avec la troupe qui lui est confiée pour la garde.

On procédera de la même manière pour la classification des recrues des armes spéciales, ensuite prise de possession des chambres, par classes, et sous la direction d'un sous-instructeur ; il serait convenable de caser chaque classe dans une chambre si possible. Après distribution des objets d'armement, d'équipement et d'habillement, et coupe de cheveux par les fraters, avant que l'instructeur-chef et les officiers instructeurs supérieurs aient procédé à l'inspection des classes, dans le courant de l'après-midi, la recrue doit être pourvue de :

Un fusil à percussion poinçonné avec bretelle en cuir.

Une giberne à l'ordonnance, avec fourreau de bayonnette et aiguillette, contenant : Un tournevis, un tire-balle, un bouchon de fusil, une fiole à huile, une petite boîte à cirage.

Un képi avec pompon et coiffe [1].

[1] Il est incontestablement utile de suivre l'usage généralement admis dans les armées permanentes, de faire exercer les recrues dès le premier jour avec leurs képis. Si elle a pu s'habituer aux vêtements incommodes, tels que col, petite veste, etc., la recrue se trouvera encore mieux par la suite de s'être habituée aussi au képi dès le commencement. Si on ne les leur distribue que vers la dernière moitié de l'école, on remarquera pendant quelques jours du désordre dans les rangs, provenant des efforts tentés par les soldats pour changer la place du képi sur leur tête. Si on laisse, pendant la durée de la formation au service, subsister la coiffe au képi, en ne leur distribuant les garnitures que vers la fin de l'école, quand le soldat connaîtra le numéro de son bataillon, on ne pourrait s'opposer administrativement à la distribution immédiate des képis; les pompons seraient tolérés et autorisés pour raisons de bonne tenue; ils pourraient être échangés plus tard, sous surveillance, après l'incorporation de la recrue dans une compagnie.

Une capote [1].

Un sac à l'ordonnance; il devra posséder en outre :

Un bonnet de police.

Une petite veste.

Une paire de pantalons en triège avec guêtres.

Deux chemises.

Deux paires de souliers; l'inspecteur devra s'assurer de leur solidité, et dans le cas où ils seraient défectueux ou trop massifs pour apprendre le pas d'école ou pour faire une bonne marche, on l'en pourvoirait d'une paire, provenant des magasins de l'Etat.

Deux paires de bas.

Deux mouchoirs.

Deux cols.

Une éponge à blanchir.

Une cuiller, un couteau de poche et une fourchette.

Les deux sachets d'ustensiles de propreté doivent également être pourvus des objets nécessaires (les recrues d'armes spéciales n'auront qu'à se déclarer possesseurs de 2 cols et du linge nécessaire).

Enfin chaque recrue doit se dresser un extrait court et précis du « Règlement militaire, » ou se le procurer (comme « l'Instruction du soldat » mis en usage en divers lieux).

Il est particulièrement urgent d'examiner si les petites vestes sont suffisamment larges autour du cou et à l'entrée des manches, les pantalons assez longs et si l'on peut les ajuster au besoin; les pièces ne répondant pas aux règlements, ont à subir un échange immédiat. Cette inspection se termine par la régularisation du service intérieur (nomination des hommes de cuisine et de corvée pour le lendemain). A cet effet, et pendant la 1re moitié de l'école, on nommera de préférence des individus agiles et intelligents, attendu qu'ils sauront rattraper habilement le temps perdu pour l'instruction.

L'inspection une fois terminée, le sous-instructeur communique et explique à sa classe d'exercice le règlement sur l'ordre dans les chambres, en liant les prescriptions théoriques à quelques exemples pratiques, et en procédant, en vertu du règlement, sur la conservation des objets d'équipement.

Si le mauvais temps arrive, on peut occuper la troupe dans les chambres à un certain nombre de sujets d'instruction théorique et pratique, tels que démonter les fusils, faire les sacs, rouler les capotes, blanchir les buffleteries et cirer les gibernes, objets passibles de changements notables. Quand on sait par expérience ce que c'est que d'occuper dans un local restreint une classe d'exercice non pourvue de fusils et de gibernes (classe sans fusil dans la première année de l'instruction du district), on tiendra compte des avantages mentionnés d'autre part.

[1] Comme la recrue doit apprendre à rouler sa capote bien et promptement, ce qui exige un exercice répété, qui l'use, il serait nécessaire (si l'arsenal contient une provision de vieilles capotes) de lui en fournir d'abord une de ces dernières.

Observations générales sur la répartition de l'instruction et de l'ordre du jour pendant la première moitié de l'école.

Une variation convenable dans l'instruction théorique et pratique est, autant que possible, à observer. L'attention de l'homme et ses facultés physiques, concentrées sur un sujet d'instruction, tendent nécessairement à se ralentir et à s'amoindrir, si l'on prolonge trop longtemps la durée de l'exercice. Pour aboutir à la solution de cette question d'après ce principe *très important,* il importerait de répartir comme suit les occupations journalières :

L'instruction, commençant demi-heure après la diane (dans les chambres), durerait une heure, jusqu'à la soupe du matin. Elle serait de forme théorique et pratique, c'est-à-dire traiterait, d'après les dispositions de l'ordre du jour, le *comment* de l'exécution d'une chose, avec ses prescriptions théoriques, suivie de l'exécution pratique, savoir : démonter un fusil, le remonter; principes élémentaires sur le nettoyage de celui-ci; blanchissage de la buffleterie; cirage des gibernes; nettoyage des habits et souliers; paquetage des sacs; rouler les capotes; ordre intérieur (caserne et chambre).

Ensuite une leçon de deux heures (exercice pratique), en n'y comprenant point la marche pour se rendre sur la place d'armes; il est accordé un quart-d'heure de repos, sans toutefois s'éloigner de la place, repos employé à un second déjeûner. Le repos se termine sur la place d'exercice même; on procède à une instruction théorique de trois-quarts d'heure, sur place et aux alentours. Cette théorie est enseignée, pendant les grandes chaleurs, dans un endroit ombragé (bois ou allées) comme il s'en trouve presque partout dans le voisinage des places d'armes. La troupe peut s'asseoir pendant l'instruction. Avec ce mode de procéder, les instructeurs supérieurs seraient facilités dans la surveillance de l'enseignement théorique donné par les sous-instructeurs, et pourraient y apporter des explications plus précises que dans les chambres, qui sont souvent très obscures. La permission de fumer sera également accordée aux recrues pendant l'instruction en plein air. Si on leur accorde toutes les douceurs possibles, on est en droit d'attendre de leur part une plus grande attention. — Cette instruction de trois quarts d'heure ne portera que sur telles branches du service dont l'exécution pratique n'a pas lieu de suite ou partiellement, en la traitant suivant les prescriptions théoriques; cette théorie s'étend sur les devoirs généraux du soldat suisse : prescriptions concernant la conduite du militaire et des honneurs à rendre (les honneurs et la manière de les rendre seront exercés pratiquement tour à tour par chaque soldat, avec ou sans fusil), estimation des distances, tir à la cible; — sur le service de garde (comme sentinelle au poste ou isolée), sur celui d'éclaireur ou flanqueur dans le service de sûreté en marche.

Il serait convenable là aussi, dans l'instruction de cette branche *si importante du service,* d'observer autant que possible, de traiter l'exécution pratique, immédiate, par l'application des prescriptions théoriques.

C'est avec intention qu'on a omis d'admettre, parmi les matières théoriques à

traiter (contenues cependant dans maints règlements d'instruction), les règlements sur la position du soldat, règles sur le pas, sur les changements de direction et la marche de flanc ; sur le service des troupes légères et les signaux pour les tirailleurs, leurs mouvements. La méthode d'instruction, qui exigeait du soldat (recrue), par exemple, de formuler *verbalement* la 3me ou la 5me règle sur la position, n'a fait que perdre un temps qu'on eût pu employer plus utilement. Qu'on enjoigne aux sous-instructeurs d'expliquer et de préciser à leur classe les prescriptions du règlement d'exercice pendant ce repos sur place et de poser les questions de manière à faire un appel, non-seulement à la mémoire des recrues, mais encore à leurs facultés de jugement et à leur intelligence (par exemple : pourquoi doit-on maintenir les talons sur la même ligne ?), et la troupe s'affermira dans l'observation des règles, sans perdre des heures entières à les apprendre par cœur, en s'attachant trop servilement à la lettre. Pour ces mêmes raisons, l'instruction théorique du service d'infanterie légère nous paraît un peu superflue. Les prescriptions relatives à ce service seront apprises par les recrues en en faisant l'application sur le terrain. Il en est de même des signaux, que le sous-instructeur leur explique également dans le cours de l'instruction pratique, quand la troupe est en place repos, en faisant sonner la trompette.

Après la leçon théorique de trois-quarts d'heure, on fait une heure de leçon pratique.

Une garde de caserne spéciale est, autant que possible, à organiser pendant la première moitié de l'école, afin qu'*en principe* on ne doive priver de l'instruction qu'aussi *peu d'hommes que possible.*

Par contre, immédiatement après la rentrée, deux ou trois hommes ont à faire le service de planton ou de garde dans la caserne. Un d'eux se tient constamment posté à la sortie principale de la caserne. L'instructeur du jour les instruit et les surveille. L'après-midi, ils marchent à l'exercice avec la troupe (le soir, à la rentrée, on pose également ces plantons jusqu'à l'extinction des feux).

Dans la règle, les recrues devraient, après le dîner, rester en caserne et se reposer. Deux fois par semaine seulement (les jours de marché), on leur permet de sortir jusqu'à deux heures, pour les visites à rendre à leurs connaissances, etc.

A une heure et demie, on donne le signal pour la théorie.

Chaque sous-instructeur doit engager la troupe de sa classe à nettoyer les objets d'armement, etc., pour la sortie à l'exercice de l'après-midi.

Dans la première semaine, cette leçon (nettoyage) s'exécute, d'après des explications données comme le matin, la première heure d'instruction après la diane ; mais, dès la seconde semaine, ces heures accordées aux recrues pour nettoyage ne seront plus désignées que pour la forme générale, attendu que *toute instruction rationnelle doit avoir pour but de rendre le soldat aussi ferme et aussi indépendant que possible.* (Ceux qui se font remarquer par leurs faibles capacités théoriques et pratiques seront pendant ce temps instruits séparément par de bons sous-instructeurs.)

L'instructeur-chef, avec les officiers instructeurs supérieurs, dans la formation des rangs pour se rendre à l'exercice, s'assureront par une inspection si la troupe est blanchie et propre. Comme le matin, on instruit sur la place d'armes la théorie et la pratique.

En considération des principes développés ci-dessus, et d'après leurs avantages précédemment signalés, nous trouvons, pour la première moitié de l'école, l'*ordre du jour* suivant :

4 ½ h. Diane. (Si l'école a lieu au mois d'avril, on battrait la diane à 5 heures, et le commencement des travaux aurait lieu une demi-heure après.)

5 à 6 h. Instruction théorique et pratique dans les chambres.

6 h. Soupe.

6 ½ h. Rappel à la troupe pour l'exercice.

7 à 9 h. Exercices pratiques.

9 h. à 9 ¼. Repos.

9 ¼ à 10 h. Théorie.

10 à 11 h. Instruction pratique. — Ensuite rentrée et soupe (dîner).

1 ½ à 2 ¼. Instruction théorique-pratique. (Nettoyage et préparation pour l'exercice du soir.)

2 ½ h. Rappel à la troupe pour l'exercice ; lecture de l'ordre du jour ; départ pour la place d'armes

3 à 5 h. Instruction pratique (comme le matin).

7 h. Rentrée à la caserne ; soupe.

9 h. Retraite.

9 ½ h. Appel dans les chambres.

10 h. Extinction des feux.

En ce qui concerne la répartition de l'instruction pratique, il reste encore à observer :

Le règlement (observation, page 6, de l'école du soldat) dit qu'on pourrait établir la forme la plus convenable dans l'ordre des matières y contenues, attendu que cette instruction est différemment appliquée, sans fusil sur telle place d'armes de telle commune, et avec fusil dans l'école principale, et cela dès le commencement. On a donc entière liberté d'agir. L'instruction sans fusil des recrues sera néanmoins considérée comme la base fondamentale de son éducation militaire. Qu'on commence donc par cela, mais qu'on ne finisse pas toute l'école de soldat réglementaire sans fusil avant que l'instruction dans le maniement d'armes ait commencé. Qu'on passe au maniement *aussitôt que possible* (c'est-à-dire dès que les recrues commenceront à observer la position et la marche réglementaire). Qu'on les fasse exercer, par exemple, le matin et l'après-midi, deux heures sans fusil et une heure avec fusil. Par ce mode de procéder, joint à des variations convenables dans les objets d'enseignement, on familiarisera toujours plus les recrues avec leur arme, et l'on évitera la fatigue et l'ennui.

Le plan d'instruction suivant est dirigé d'après ces principes, mais ne doit pas être considéré comme absolu dans son application.

Si l'exécution pratique de ce plan se trouve être partiellement coupée par l'arrivée du mauvais temps, si l'instructeur-chef découvre pendant l'instruction des sujets dont la matière peut être traitée plus longuement qu'il n'est prévu par le plan, et d'autres qui doivent être exercés moins longtemps, nous remettons à son jugement le soin d'en décider.

Il serait urgent que l'ordre du jour contînt un court résumé des dispositions pour l'exercice du lendemain. Tous les exercices contenus dans le règlement n'ont pas tous le même résultat efficace pour la formation militaire de l'homme, et moins encore la même importance ; *il est donc important, pour la solution de la question*, que l'instructeur-chef désigne au personnel instructeur les sujets sur lesquels on peut s'arrêter principalement, comme ceux qui n'exigent pas un trop fréquent exercice ; à cet effet on y joint les explications et directions nécessaires. La troupe, dès le premier jour, sort avec fusil et giberne ; on fait porter les armes en se rendant à l'exercice, mais les efforts tentés pour obtenir une certaine uniformité sont un temps perdu.

Arrivés sur la place d'armes, on forme les faisceaux et ensuite commence l'instruction sans fusil. *(A suivre.)*

STATISTIQUE MILITAIRE DES ETATS D'ITALIE.

La monarchie sarde est partagée en cinq divisions militaires, qui ont pour chefs-lieux : Turin, Gênes, Alexandrie, Chambéry et Cagliari. Chaque division est commandée par un commandant général, qui a sous ses ordres toutes les troupes de la division, et elle est décomposée en autant de subdivisions qu'il y a de provinces, lesquelles sont commandées par un officier supérieur. Tout sujet piémontais doit le service militaire dès l'âge de 20 ans. L'armée se recrute au moyen d'enrôlements volontaires et de levées ordinaires qui s'effectuent par le tirage au sort. Le remplacement est admis. Le contingent annuel est d'environ 10,000 hommes, qui se partagent en deux catégories : les hommes d'*ordinanza*, pour lesquels le service est permanent et dure huit ans ; les *provinciali*, qui en réalité ne sont sous les armes que pendant un an [1], mais qui, en congé, peuvent être appelés à tout moment pendant sept ans, et de plus composent pendant huit autres années une réserve qu'on n'appelle que dans les temps de guerre.

L'infanterie, sauf les cadres, est composée presque entièrement de *provinciali*; la cavalerie, l'artillerie et le génie sont composés presque entièrement d'hommes d'*ordinanza*. Aussi met-on dans cette catégorie les enrôlés volontaires, les remplaçants et les jeunes gens dont les familles peuvent se passer, pendant qu'on met dans l'autre catégorie les hommes mariés, les soutiens de famille, etc. D'après cela, l'armée piémontaise se compose : 1° d'hommes présents sous les armes ou armée active ; 2° d'hommes en congé formant une première réserve ; 3° d'hommes libérés formant une deuxième réserve.

Les principales places fortes des Etats sardes sont : Gênes et Alexandrie, places

[1] Un an dans l'infanterie, trois ans dans la cavalerie et l'artillerie.

de premier ordre ; les citadelles de Turin et de Casal, qui couvrent le Pô ; les forts de l'Esseillon, de Fénestrelles, d'Exilles, de Bard, de Vinadio, de Coni, qui défendent les Alpes ; la Spezia, Savone, Vado, Vintimiglia, San Remo, Montalban, Villafranca, qui défendent le littoral.

L'administration militaire est en partie modelée sur l'administration française ; il en est de même de la justice militaire, du service de santé, etc. Il y a à Turin une académie militaire destinée à élever et à fournir les officiers de toutes les armes ; elle renferme ordinairement 200 élèves qui y restent cinq à six ans. Il y a à Gênes une école de marine destinée à élever et fournir les officiers et les ingénieurs de la marine ; elle renferme ordinairement 50 élèves, qui y restent cinq ans. A Racconigi est le collége militaire des enfants de troupe, pépinière des sous-officiers de l'armée, qui renferme 300 enfants, fils de militaires de tous grades, et élevés aux frais de l'Etat : ils y restent sept ans. A la Veneria Reale est une école d'équitation, une école vétérinaire et un dépôt d'étalons.

Armée sarde d'après le budget de 1857.

Etats-majors : généraux, officiers supérieurs et inférieurs . .	225
Infanterie : 20 régiments formant 80 bataillons, au total de .	26,410
— 10 bataillons de *bersaglieri* (tirailleurs) . . .	3,627
— Chasseurs-francs	517
Cavalerie : 9 régiments (4 de ligne, 5 légers)	5,175
Artillerie : 3 régiments, y compris l'état-major	4,537
Génie : 1 régiment, y compris l'état-major	1,087
Train des équipages	462
Carabiniers royaux (gendarmerie)	3,901
Maison militaire du roi, etc.	211
Vétérans et invalides	1,388
Ouvriers d'administration	659
Service de santé	204
Total .	48,223

La marine dépend du ministère de la guerre et se trouve dirigée, sous les ordres du ministre, par un amiral résidant à Gênes, et dont relèvent les trois départements maritimes de Gênes, Villafranca et Cagliari. La hiérarchie est la même que dans la marine française. Le corps de la marine royale, outre l'état-major et le génie maritime, comprend : le corps des *équipages*, formant 9 compagnies, qui se recrutent comme en France par l'inscription maritime ; le bataillon des *regie-navi* ou troupes de marine ; l'artillerie de côte, troupe sédentaire et composée de vétérans. Les rôles de l'inscription maritime renferment 20,000 inscrits, qui peuvent être appelés depuis l'âge de vingt jusqu'à quarante ans. Les ports militaires sont : Gênes, Nice, Cagliari, la Spezia, Villafranca et Savone. L'arsenal est à Gênes, et doit être transféré à la Spezia. Le personnel de la flotte se compose de 2,860 hommes, dont 1 vice-amiral, 2 contre-amiraux, 7 capitaines de vaisseau, 8 capitaines de frégate, 8 capitaines de corvette. Le matériel se compose de 4 frégates à voiles et 4 à vapeur, 4 corvettes, 14 autres petits bâtiments, en tout 40 navires portant 900 canons.

Nous passons sous silence les forces militaires des duchés de Parme et de Modène ; celles du grand-duché de Toscane ne sont pas beaucoup plus importantes.

Le ministère de la guerre, dans ce duché, absorbe près de 7 millions de francs,

au moyen desquels il entretient 14,000 hommes de troupes, et 18 places ou forts, qui sont : Florence, Livourne, Pise, Sienne, Arezzo, Prato, Pistoia, Volterra, Piombino, Grosseto, Orbitello, San-Stefano, Giglio, Porto-Ferrajo, fort del Facone, Porto-Longone, enfin Lucques et Viareggio, dans l'ancien duché de Lucques. Le recrutement s'opère suivant les mêmes bases qu'en France, si ce n'est que les non catholiques sont exclus du service militaire, et obligés néanmoins à se faire remplacer. Les forces militaires de la Toscane se composent principalement de quatre régiments d'infanterie formant 6,853 hommes, de huit bataillons de chasseurs volontaires de la frontière formant 4,612 hommes, de 1,800 hommes de gendarmerie, de 2,500 hommes de cavalerie et d'artillerie, etc.

Quant à l'armée pontificale, elle était ainsi composée en 1857 :

Ministère et état-major	183
Infanterie (2 régiments)	3,193
Chasseurs	956
2 régiments étrangers	3,432
1 régiment de dragons	670
1 régiment d'artillerie	802
Gendarmerie	4,823
Bataillons sédentaires	1,303
Divers	384
Total	15,244

Le territoire est partagé en 3 divisions militaires, dont les chefs-lieux sont : Rome, Ancône et Bologne. Les places fortes sont : Ferrare, Ancône, le château Saint-Ange, Civita-Vecchia, Comacchio, Civita-Castellana et San-Leo. La marine militaire ne consiste qu'en une goëlette et 13 chaloupes armées pour le service de la douane, plus 2 bateaux à vapeur naviguant sur le Tibre. Le personnel est de 810 hommes. Les ports militaires sont Ancône et Civita-Vecchia.

Il ne reste plus qu'à ajouter quelques notes sur l'armée napolitaine :

Le développement de la force militaire est pour le royaume de Naples une charge hors de proportion avec son revenu. Cette armée se subdivisait ainsi en 1856 : infanterie, 74,814 ; cavalerie, 8,570 ; artillerie, 6,322 ; génie, 2,880 ; total, 92,586. Il y a en outre une réserve de 51,000 hommes, ce qui peut porter les forces du royaume à 143,000. L'armée se recrute par la conscription ; mais le remplacement est admis. La durée du service est de cinq ans pour l'infanterie et de huit ans pour les autres armes.

La marine est, comme l'armée, l'objet des soins les plus attentifs du gouvernement. La flotte se compose de 16 bâtiments à voiles portant 600 canons, et de 32 navires à vapeur, d'une force de 6,600 chevaux. Il y a en outre une cinquantaine de bombardes et chaloupes canonnières armées de 70 canons. Le personnel de la flotte comprend 96 officiers de marine, plus 2 bataillons d'infanterie, 3,000 artilleurs, 6,000 matelots, etc. En somme, la marine napolitaine est une marine de deuxième ordre très respectable.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 17 Lausanne, 18 Septembre 1858 IIIe Année

SOMMAIRE. — **Une descente des Français en Angleterre** *(Suite)*. — **Rapport de la commission chargée par la section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand,** avec un tableau et deux planches. — **Rassemblement de troupes du Luciensteig. — Chronique.**

D'UNE DESCENTE DES FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

(Deuxième article. [1]*)*

Ce que nous avons indiqué dans notre précédent numéro suffit à montrer que les descentes maritimes en général offrent, dans nos temps modernes, d'immenses difficultés. Quant à une descente en Angleterre, elle exigerait, pour qu'on pût en espérer le succès, des conditions de nature à la rendre impossible. On en verra tout à l'heure la démonstration.

Dans l'antiquité, de telles entreprises étaient moins chanceuses. Les navires n'ayant pas à craindre des projectiles destructeurs et allant à la rame, étaient plus légers ; ils mouillaient à peu près partout, remontaient très haut les rivières, et servaient à la fois de bâtiments de transport et de bâtiments de guerre. A part quelques cas de feux grégeois, ils n'eurent guère à redouter que les vents et les abordages. Aussi l'on a vu, dès les temps les plus reculés jusqu'à la fin du moyen-âge, depuis les Perses jusqu'aux Normands, un grand nombre d'expéditions côtières réussir.

Mais depuis l'usage du canon, il ne pouvait plus en être de même. Les troupes de débarquement durent être placées sur des navires plus résistants et armés eux-mêmes, ou bien les transports légers durent être soutenus par des navires de guerre. De là ces flottes de citadelles mouvantes, garnies d'une centaine de bouches à feu et d'un nombre important d'accessoires. Mais avec de tels armements, nécessitant de longs préparatifs, des approvisionnements considérables, des bâtiments de guerre en plus grand nombre et de diverse nature, les difficultés de toute expédition, pour y amener l'unité indispensable, augmentèrent proportionnellement. Les vents seuls suffirent plus d'une fois à

[1] Voir notre précédent numéro.

éparpiller et à détruire de telles flottes, dont les bâtiments disparates ne pouvaient également bien tenir la mer. Le temps qu'on était obligé de perdre à les rallier, dans un moment critique, donnait à l'adversaire celui de se prémunir, de telle sorte que l'expédition se réduisait d'abord à une bataille navale, dans laquelle l'ennemi en défensive, libre de bâtiments de transport et d'autres *impedimenta*, avait l'avantage d'une plus grande légèreté dans les manœuvres et d'un plus grand nombre d'objectifs à frapper. En tout cas, les surprises avec de grandes masses étaient devenues, par ces raisons, presque impossibles, contre des Etats quelque peu vigilants et possédant une marine respectable.

On a bien pu, et l'on pourrait mieux encore à l'avenir, opérer un heureux coup de main contre un petit Etat, ou contre une colonie éloignée, ou contre une partie excentrique d'un grand Etat; mais contre une côte fortifiée et faisant partie du territoire central d'une grande puissance maritime, une entreprise pareille ne saurait ni réussir d'emblée, sans le concours le plus heureux de circonstances exceptionnelles, ni aboutir à un résultat sérieux. Il a fallu et il faudrait auparavant, pour l'ordinaire, livrer bataille sur mer et sur terre; sur mer avec embarras de troupes et de transports inutiles; sur terre avec la perpective, derrière soi, d'un pénible rembarquement en cas de revers; c'est-à-dire, dans les deux cas, avec des chances très défavorables.

Telles sont les principales complications qui, jusqu'ici, ont accompagné toutes les expéditions maritimes et ont amené les défaites que nous avons signalées.

Mais, dira-t-on, il s'agit à l'avenir d'un système tout différent. Les progrès des sciences mécaniques, physiques, chimiques, et leurs applications aux armements; la vapeur, les télégraphes, les gros calibres, les canonnières, les batteries flottantes, les vaisseaux-masses, les machines Jacobi, les obus Martin, viennent changer tout ce qui existait précédemment. On marche bien plus vite; on détruit bien plus rapidement; en quelques heures on traverse la Manche, en quelques instants on ruine un bastion. Tout cela est à peu près vrai, mais il ne faut pas oublier que les bénéfices de ces progrès sont offerts à la défense aussi bien qu'à l'attaque.

Si l'on doit, en effet, admettre que les inventions modernes faciliteront les mouvements stratégiques et apporteront quelques modifications à la tactique, sur mer comme sur terre, il faut reconnaître aussi que ces avantages seront la propriété, non d'un seul, mais de tous les lutteurs, et qu'ils profiteront surtout à ceux qui, en offensive ou en défensive, sauront le mieux les utiliser d'après les grandes règles de l'art de la guerre. La pratique de ces règles, avec ou sans le secours

de la vapeur des deux côtés, assurera toujours la victoire à celui qui les suivra le mieux. Le but reste le même ; les moyens seuls varient. Il s'agira toujours, pour les uns et pour les autres, d'amener au point décisif des forces supérieures à celles de son adversaire, de savoir choisir ce point décisif et s'y diriger, de manière à obtenir le plus de chances, tout en courant le moins de risques.

Une vitesse de locomotion et une efficacité de feux plus grandes offriront, à la vérité, des moyens plus prompts d'atteindre à ces résultats, mais ne fourniront pas nécessairement ces résultats eux-mêmes. Ce seront des ressources plus vives, mises au service de l'un et de l'autre camp ; plus puissantes dans les mains des habiles, plus funestes dans celles des ineptes, qui pourront rendre les bonnes combinaisons plus foudroyantes, mais aussi les fautes plus fatales, et qui, en tout cas, demanderont plus de savoir et de génie que précédemment. Ces facultés intellectuelles ont-elles progressé et progresseront-elles chez les militaires, en proportion de leurs instruments de lutte ? Nous voulons le supposer, quoique l'histoire moderne montre plusieurs exemples où les ressources de guerre actuelles étaient déjà trop vives pour le génie de leurs moteurs. Si maints généraux et amiraux ont perdu parfois de grandes batailles, ce n'est pas toujours pour avoir manqué de moyens d'action, mais souvent pour n'avoir su que faire de ceux qu'ils avaient entre les mains. A des chefs analogues, et le nombre en a toujours été assez grand, la vapeur et les meilleurs feux ne seront pas d'un aide bien secourable et ne serviront peut-être qu'à leur faire hâter eux-mêmes leur perte.

Si l'on voulait nous pardonner une comparaison vulgaire, en raison de sa justesse, nous ferions celle-ci :

Qu'on mette en présence, dans un tournoi, deux cavaliers, armés de sabres courts, montés sur des chevaux lourds, capricieux, peu délicats, qu'ils doivent éperonner sans cesse et qu'ils peuvent malmener à leur gré. On aura relativement le système de guerre de ce dernier demi-siècle.

Qu'on mette ces deux cavaliers sur des chevaux de premier sang, fougueux de tempérament, sensibles des barres, chatouilleux des flancs, et qu'on les arme de lances acérées. On aura relativement le système de guerre futur.

Si les deux cavaliers ne sont que de force médiocre, mieux eussent valu pour eux les premières montures et les premières armes, car dans le second cas la partie entr'eux sera presque l'effet du hasard ou des accidents.

Si les deux cavaliers sont tous deux habiles, la partie sera encore la même au point de vue des chances, dans le premier et dans le se-

cond cas ; sauf que dans celui-ci elle sera plus élégante, plus disputée, plus tragique peut-être.

Si l'un des deux cavaliers est beaucoup plus habile que l'autre, dans les deux cas il aura l'avantage, mais surtout dans le second, où il luttera presque à coup sûr.

Là se trouve, pour nous, le nœud de toutes les merveilles que, sans s'en rendre bien compte, on attend des perfectionnements modernes appliqués aux entreprises militaires.

Nous ne voulons point examiner en détail si, dans le tournoi qui aurait les eaux britanniques pour arène, tels cavaliers posséderaient, au point de vue de la dextérité individuelle, des avantages accentués sur tels autres. Mais ce que nous pouvons dire avec la certitude de n'être pas démentis, c'est qu'au point de vue de l'armement et du matériel, l'Angleterre, par les forces de son effectif, comme par la nature de son génie maritime, a une supériorité marquée sur tout autre Etat.

Elle n'a négligé jusqu'ici aucune des améliorations susceptibles de maintenir et d'augmenter sa force navale.

On sait toutes les nouveautés qui ont accompagné les expéditions de Crimée et surtout de la Baltique. On a vu par les débats récents du Parlement (séance du 18 mai) qu'une commission spéciale est chargée d'étudier toute la question de l'application de la vapeur à la marine militaire ; on a vu aussi qu'on s'efforce d'utiliser l'accroissement de la vitesse de locomotion pour un emploi très naturel, le choc, au moyen de vaisseaux-masses.

Par cette innovation qui, pratiquée en grand, pourra fournir de vraies charges de cavalerie navale, par d'autres créations récentes : l'emploi des chaloupes canonnières et batteries flottantes, sorte de tirailleurs et de fortification passagère appliquée aux combats de mer, le jeu de l'hélice suppléant à celui moins docile de la voilure, les combinaisons d'une opération navale tendent de plus en plus, il est vrai, à se rapprocher de celles d'une opération sur terre et à diminuer, paraîtrait-il, la part du hasard et des accidents, pour augmenter celle de la volonté des chefs.

Mais, à son tour, la proportion gigantesque donnée, par ces perfectionnements mêmes, aux éléments *actifs* de la lutte et à leurs nombreux accessoires, agit en sens inverse de cette tendance, et peut frapper de mille incertitudes les plans projetés, par la grandeur même des moyens employés à les faire réussir. On se demande si toutes les rênes du mouvement pourront bien tenir dans une main d'homme, et l'on est frappé, à la fois, de stupeur et d'admiration en se représentant l'ensemble idéal de puissantes facultés, qui doit animer le cerveau

d'un chef capable de conduire à bonne fin toute expédition maritime future, ainsi que le fardeau de responsabilité qui reposerait sur lui.

Car, quel que soit son génie — et l'expédition de Napoléon en 1812 n'en est qu'une preuve affaiblie — il se présentera toujours assez de circonstances fortuites et difficiles, pour contrecarrer la marche d'une entreprise comprenant des bâtiments par centaines, des bouches à feu par milliers, une armée de terre avec ses trois armes, et embrassant à la fois toutes les opérations les plus périlleuses de la guerre. Et si l'on réfléchit qu'en outre la défense peut jouir de *tous* les avantages d'action de l'attaque, en subissant à un degré bien moindre les inconvénients qu'ils comportent, on voit que c'est surtout pour cette dernière que la lutte devient une question d'habileté et de bon emploi des nouvelles ressources.

Or, sous ce rapport, il n'y a aucun motif de croire prématurément à une infériorité de l'Angleterre. Le système futur n'a point été expérimenté de manière à pouvoir en tirer un pareil jugement, car les expéditions de la Baltique donnent bien plus la mesure des immenses difficultés de la tâche qu'une preuve que d'autres eussent fait mieux ; et le système en vigueur jusqu'à ces jours fournit maintes raisons en faveur d'un jugement contraire.

Dans le cas particulier d'une traversée de la Manche, nous pourrons ajouter que les avantages des inventions modernes appliqués aux opérations de la guerre, nous paraissent être en majeure partie du côté de la défense. C'est ce que nous essaierons de démontrer dans un prochain numéro, par l'analyse des trois opérations principales qui constitueraient une expédition de cette nature. *(A suivre.)*

FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Rapport de la commission chargée par la section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand.

Dans sa séance du 9 août 1857, la Société militaire vaudoise chargea une commission de faire des essais avec le fusil Prélat-Burnand et de l'étudier comme arme de guerre. Des essais furent faits près de Morges les 5, 6, 7, 8 et 17 juillet 1858. Le rapport sur ces essais devait être lu à l'assemblée générale de la Société militaire fédérale à Lausanne le 26 juillet 1858. Une grave maladie empêcha l'un des membres de la commission de s'occuper du rapport de la rédaction du rapport dont nous commençons aujourd'hui la publication.

PREMIÈRE PARTIE.

La partie technique ou scientifique de ce rapport aura à traiter les quatre points suivants :

1° Description des expériences de tir.

2° Les hausses et la trajectoire.

3° La justesse du tir.

4° Les pénétrations de la balle.

§ I. *Description des expériences de tir.*

Les expériences ont été faites sur la grève du lac, à une demi-lieue à l'est de Morges. On a pu facilement jalonner et mesurer à la chevillère une ligne de tir de 1000 pas et plus. Le but consistait en un panneau carré de 13 pieds de côté, formé avec des planches de sapin d'un pouce d'épaisseur. Derrière le centre du panneau étaient trois parois composées de trois planches chacune; ces parois, distantes de 2 pieds les unes des autres, étaient destinées à observer la pénétration des balles.

On avait pour point à viser un carton noir, carré, de 3 pieds de côté aux grandes distances, mais de dimensions moindres aux petites distances.

Le relevé des coups s'est fait conformément à la méthode indiquée dans l'aide-mémoire d'artillerie (page 586); à cet effet, on a tracé sur la surface du panneau deux axes rectangulaires passant par le centre, et des subdivisions de pied en pied; les pouces ont été estimés à vue.

Sur une façon de trépied, on avait placé un sac en partie plein de sable; l'arme reposait d'elle-même, par le milieu de la longueur, sur ce sac; le tireur appuyait l'arme à l'épaule, mais n'avaient pas à en supporter le poids. C'était donc ce qu'on appelle le tir sur appui.

M. le colonel Veillon a tiré une bonne partie des coups aux grandes distances; les autres l'ont été par M. le colonel Burnand.

On a procédé généralement par séries de 20, 30, ou le plus souvent de 40 coups. Les distances de tir ont été de 200 en 200 pas, jusqu'à 1000 pas. Le nombre des balles tirées et celui des balles qui, ayant touché le panneau, ont pu être observées, sont les suivants :

Distance de tir (pas),	200	400	600	800	1000
Balles tirées,	20	40	60	149	117
Balles dans le panneau,	20	40	54	113	37

Totaux : 386 balles tirées, 264 balles ayant touché.

On n'a pas compté, parmi ces dernières, celles qui ont atteint par ricochet.

Le relevé des coups n'a pas été fait à la distance de 1,000 pas; il ne pouvait conduire à rien, vu la faible proportion des coups touchés aux coups tirés.

Les circonstances atmosphériques ont été favorables; aucun fait saillant n'est à signaler sur ce point. Les séances de tir ont eu lieu les 5, 6, 7, 8 et 17 juillet.

A l'exception d'une partie des coups à 1,000 pas, tous les autres ont été tirés avec un fusil qui, depuis sa transformation au système, a déjà tiré plusieurs milliers de coups. Ceci est à noter, parce qu'il y a lieu de croire, comme des expériences subséquentes paraissent l'avoir démontré, qu'après un pareil service, l'arme perd quelque chose de sa justesse et même de sa portée sous une inclinaison donnée.

Une des planches annexées à ce rapport présente le relevé graphique du tir à 600 et à 800 pas.

§ II. *Hausses et trajectoire.*

L'arme en expérience n'était autre chose qu'un fusil de munition ou d'infanterie du modèle ordinaire, mais transformé au système Prélat-Burnand, ce qui ne changeait en rien son apparence extérieure. Cependant on y avait adapté une hausse analogue à celle de notre carabine. La visière qui se trouve à l'extrémité de la culasse a servi pour le tir à 200 pas.

Il résulte de mesures prises avec soin sur l'arme même, que :

La parallèle à l'axe, menée par le sommet du guidon, passe à 2,3 millimètres au-dessus de la surface supérieure du canon, là où se prennent les hausses; c'est la quantité qu'il faut retrancher des hausses brutes, mesurées depuis le dessus du canon, pour former ce qu'on appelle les hausses totales;

La ligne de mire ordinaire du fusil, passant par le sommet du guidon et par le fond du cran de mire de la visière, correspond à une hausse de 9,0 millimètres, mesurée au-dessus du canon, au même endroit et de la même manière que les hausses employées aux distances plus grandes que 200 pas;

La distance du sommet du guidon à la position moyenne du cran de mire de la hausse mobile est de 885 millimètres.

Il est commode de pouvoir se représenter de combien 1 millimètre de hausse en plus ou en moins, change la hauteur de la ligne de mire au point où elle aboutit sur la cible, parce que c'est aussi la variation

de hauteur produite sur la trajectoire. Voici ces quantités aux cinq distances du tir :

1 millimètre de hausse, en plus ou en moins, correspond sur la cible, aux distances de . . . . . (pas) 200 400 600 800 1000
à des variations de hauteur de (pieds) 0,6 1,1 1,7 2,2 2,8

Ces préliminaires établis, la première opération devait être de calculer la position du point moyen aux diverses distances. Ces positions, ci-dessous transcrites, sont rapportées ainsi : latéralement à droite ou à gauche de la verticale passant par le centre du panneau ; en hauteur, au-dessus ou au-dessous de l'horizontale du centre ; l'unité est le pied ; on désigne par D et G les mots *à droite, à gauche ;* S (supérieur) et I (inférieur) correspondent à *au-dessus* et à *au-dessous*.

POSITION DES POINTS MOYENS.

Distances de tir.	Latéralement.	En hauteur.
200 pas	D 0,1	I 0,3
400 —	D 0,9	I 0,7
600 —	D 1,4	I 1,6
800 —	G 1,2	I 0,5

On a profité des essais faits en notre présence, avec d'autres fusils du même modèle, mais en dehors de notre examen, pour avoir, à 200 pas, un plus grand nombre de coups ; la position du point moyen à cette distance est le résultat d'un tir de 60 coups ; au reste, les balles sont comprises dans un espace tellement restreint que, se fût-on borné à la série des 20 coups, le résultat eût été le même.

Aux distances de 600 et de 800 pas, les positions du point moyen sont assez peu éloignées du centre du panneau pour que les balles qui ont manqué celui-ci ne laissent qu'une faible incertitude sur le résultat. Il n'y a que 6 balles sur 60 qui aient manqué à 600 pas ; et à 800, la très petite distance à l'horizontale pour les balles qui ont été observées doit faire présumer que les autres, dont le nombre est le tiers des premières, ont passé à peu près également en dessus et en dessous, sans influer d'une manière notable sur la hauteur du point moyen.

Nous avons déjà dit que le tir n'avait pas été relevé à 1,000 pas. Néanmoins, comme nous avons reconnu que les balles arrivaient bien autour du but, sans qu'il fût possible de dire si les écarts étaient prépondérants dans un sens ou dans l'autre, nous considérerons la hausse comme assez bien déterminée, et nous aurons à nous occuper du point de la trajectoire à cette distance.

D'après les hauteurs du point moyen, par rapport à l'horizontale du

centre du panneau, on a corrigé les hausses employées dans le tir, comme suit :

Distances	(pas)	200	400	600	800
Hausses du tir	(millimètres)	9,0	16,0	27,3	42,0
Correction	id.	0,5	0,7	0,9	0,2
Hausses corrigées	id.	9,5	16,7	28,2	42,2

Ce sont les hausses brutes prises depuis le dessus du canon.

La comparaison de ces hausses les unes avec les autres (y compris la hausse à zéro, savoir 2,3), soit en construisant la courbe de leurs valeurs, soit en formant leurs différences successives, conduit à un résultat assez peu satisfaisant. En cherchant la cause possible de ces discordances, nous avons eu l'idée que la ligne de mire, censée passer par le sommet du guidon, pourrait bien différer, en réalité, de cette position idéale, surtout aux grandes distances, où la vision, devenant de moins en moins nette, le tireur se trouve obligé de faire projeter une certaine portion du guidon sur ce qui lui paraît être le centre du but. M. le colonel Burnand, consulté sur ce point important, a reconnu sans hésiter qu'en effet, la ligne de mire s'abaisse au-dessous du guidon à mesure que la distance augmente. Ses indications portent à estimer la quantité de cet abaissement, aux cinq distances du tir, à 0,5, 1,0 1,5 2,0 2,5 millimètres. Il faudra donc, la chose et son estimation étant admises, augmenter les hausses d'autant, afin de les avoir à leur grandeur réelle.

Il restera à retrancher la constante 2,3 des hausses brutes pour passer aux hausses totales, desquelles on déduira les abaissements de la trajectoire sous la ligne de tir. Tout cela est compris dans le tableau ci-dessous :

Distances	(pas)	200	400	600	800	1000
Hausses corrigées, brutes,	(millim.)	9,5	16,7	28,2	42,2	60,0
Erreur du guidon . . .	» +	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5
Constante	» —	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Hausses totales réelles .	»	7,7	15,4	27,4	41,9	60,2
Abaissement de la trajectoire sous la ligne de tir	(pieds)	4,4	17,3	46,3	94,7	170,3

Ces résultats de l'expérience sont entachés d'une assez grave incertitude, provenant, comme on le voit, de l'estimation arbitraire que nous avons été obligés de faire sur la hauteur de la ligne de mire au guidon. Cette incertitude n'aurait pu se lever que par des recherches spéciales qui auraient beaucoup compliqué le tir, quand bien même l'idée nous

en serait venue à ce moment. D'ailleurs, la correction du guidon n'a pas fait disparaître les discordances dont nous avons parlé; parmi leurs causes, il faut certainement comprendre le petit nombre de coups tirés dans nos expériences, ce qui empêche de considérer la position des points moyens comme des moyennes véritables. A ce sujet, qu'on nous permette de citer, par comparaison, des expériences françaises. — Le point moyen du fusil d'infanterie (balle ronde) a été déterminé à 100 mètres, par douze séries de 40 coups chacune. — En 1855, à l'école de tir de Vincennes, dans le but d'essayer l'arme qui est devenue le fusil de la garde, on a tiré jusqu'à 800 mètres, à treize distances différentes, 200 coups à chacune des petites distances, 300 coups à chacune des grandes, en tout 3000 coups. — De 1849 à 1854, il s'agissait de comparer les fusils rayés aux fusils lisses; on arma quelques régiments avec les nouveaux fusils, et dans des tirs comparatifs, exécutés devant des commissions spéciales, on a tiré 28000 balles allongées et 18000 balles rondes.

Acceptons donc ces discordances comme inévitables, et cherchons à les fondre dans une trajectoire régulière, but final de ces considérations. On pourrait y arriver par un tracé ou par une équation empirique; mais nous avons constaté qu'il était possible de faire usage des formules rigoureuses de la balistique. En employant les notations habituelles (voir, entre autres, l'aide-mémoire, où se trouve tout ce qu'il faut pour des applications telles que celle-ci), voici les éléments nécessaires et suffisants à ce calcul :

Le coefficient A de la résistance de l'air, égal à 0,028 pour les projectiles sphériques, doit ici être pris égal à 0,011 pour notre balle allongée, ogivale à la partie antérieure; il en résulte que la quantité $\frac{1}{C}$ est 0,001436.

La vitesse initiale qui, avec le coefficient A, satisfait le mieux aux données expérimentales, est 325 mètres par seconde.

Tout calcul fait, en retranchant des abaissements de la trajectoire ainsi obtenus ceux donnés par l'expérience et transcrits plus haut, on trouve les différences suivantes :

Distances . . .	(pas)	200	400	600	800	1000
Différences . .	(pieds)	— 0,4	+ 0,7	0,0	— 0,7	— 2,3
Soit en hausses .	(millim.)	0,7	0,6	0,0	0,3	0,8

Ces différences, insignifiantes en elles-mêmes, à la précision desquelles nos expériences ne peuvent pas prétendre, sont bien petites, eu

égard aux incertitudes de plusieurs sortes qui règnent sur les hausses. On obtiendrait difficilement un pareille approximation par toute autre méthode; il est donc bien remarquable qu'on y arrive par des formules exactes et rigoureuses. Cependant, la certitude d'avoir là l'expression de la réalité n'est pas complète; il faut attendre une mesure directe de la vitesse initiale. La vitesse que nous avons adoptée concorde bien avec celle de la balle de la carabine à tige, 283 mètres, qu'une personne bien placée a eu l'obligeance de nous communiquer. En tenant compte des poids des balles et des charges, ainsi que de la longueur des canons, on arrive précisément à 325 mètres. Mais il y a trop d'éléments divers dans une pareille détermination pour que ce résultat puisse être considéré comme une vérification. D'ailleurs, les balles allongées sont soumises, pendant leur trajet dans l'air, à une force permanente de bas en haut, et nous n'en avons pas tenu compte; tout comme il se peut que cette force soit insensible sur les balles évidées comme la nôtre, parce que le centre de gravité étant considérablement rapproché de la pointe, comparativement aux balles pleines, les résistances à l'arrière ont beaucoup plus de puissance pour ramener l'axe de la balle suivant la direction de la trajectoire à chaque instant. Ne pouvant donc pas nous livrer à toutes les déductions qu'il serait possible de tirer, mais estimant que nous ne sommes pas très loin de la vérité, nous nous bornerons à quelques remarques.

La résistance de l'air agit avec une intensité beaucoup plus petite sur notre balle que sur une balle sphérique de même calibre animée de la même vitesse, et cela dans le rapport de 11 à 28 ou, à peu près, de 2 à 5. Cependant cette action, ainsi diminuée, est encore considérable; à 1000 pas, l'abaissement au-dessous de la ligne de tir est double de ce qu'il serait dans le vide; la vitesse initiale, 325, est réduite à 144 mètres.

Si l'on estime l'effet d'un projectile en multipliant son poids par le carré de la vitesse qu'il possède au moment où il touche, on trouve que la balle du fusil Prélat-Burnand a autant de puissance à 1000 pas que la balle ronde ordinaire en a à 350.

Nous avions essayé d'estimer, à l'aide des battements de notre montre, la durée du trajet à 1000 pas; notre estimation était de 3,4 secondes. Le calcul balistique donne 3,62 secondes.

Un dessin de notre trajectoire nous a paru préférable à la simple transcription ce ses éléments numériques. Elle est rapportée à la ligne de mire de 800 pas. Le point culminant est à 29 pieds et quelques pouces

au-dessus de la ligne de mire, tandis que, pour la trajectoire de la carabine fédérale, figurée et rapportée comme la précédente, ce point ne se trouve qu'à une hauteur de 16 pieds.

La légende de la planche permet de reconnaître quelques points des trajectoires de deux autres armes, le fusil de munition ordinaire et le fusil rayé de la garde impériale; ces deux armes sont supposées tirées sous la même inclinaison qur le fusil Prélat-Burnand, l'axe faisant avec la ligne de mire un angle de 2° 42′.

Les positions relatives de la balle ronde et de la balle allongée du fusil Prélat-Burnand s'expliquent parfaitement en remarquant que la balle ronde a une vitesse initiale bien supérieure à celle de la balle allongée, mais que cet avantage est bientôt compensé, et au-delà, par l'inégalité qui existe dans la résistance de l'air et dans la masse.

Nous ne connaissons aucune arme qui se rapproche autant du fusil Prélat-Burnand que celui de la garde impériale. Il y a presque identité en tout, sauf en ce qu'il peut y avoir de caractéristique au système Prélat-Burnand. L'inspection de la figure montre que ce système a une influence favorable sur la vitesse initiale de la balle, comme si son effet consistait à accélérer l'expension de la balle et, par conséquent, à diminuer la perte de gaz par le vent, ou bien encore, comme si le frottement dans les rayures était diminué. Le gain sur la vitesse peut se traduire en une diminution de 3,5 millimètres sur la hausse à 800 pas. Nous verrons que, sous le rapport de la justesse, les deux armes se classent dans le même ordre.

Nos renseignements sur le fusil de la garde sont extraits, essentiellement, de l'Aide-mémoire, page 795. Les hausses indiquées nous paraissent être comptées au-dessus de l'axe du canon; il faut en retrancher 16,2, hauteur du guidon sur l'axe. De plus, nous avons cru devoir ajouter à ces hausses 0,3 par 100 mètres pour corriger l'erreur du guidon, ainsi que nous l'avons fait au fusil Prélat-Burnand. La distance du guidon au derrière de la hausse a été estimée à 918 millimètres.

On attache un certain intérêt à connaître la longueur de l'espace dangereux; on a, en effet, par ce moyen, une idée de la courbure de la trajectoire, d'où résulte un tir plus ou moins rasant. Jusqu'à un certain point, aussi, l'espace dangereux correspond à l'effet meurtrier de l'arme, ce qui est vrai essentiellement pour les coups tirés au hasard,

comme il s'en tire une infinité sur le champ de bataille. Les comparaisons suivantes sont déduites d'un dessin à grande échelle :

Longueur des espaces dangereux pour une hauteur de but de 6 pieds.

Distances de tir,	(pas)	400	600	800	1000
Fusil Prélat-Burnand,	id.	98	55	32	20
Carabine fédérale,	id.	194	97	60	38
Fusil de munition,	id.	63	23	»	»

L'arme est supposée à 4 pieds au-dessus d'un terrain formant une surface plane. Les 6 pieds, hauteur d'un homme, se comptent depuis cette surface. L'espace dangereux est l'intervalle compris entre la position de l'homme et le point de chute d'une balle qui aurait traversé sa coiffure. Les distances de tir correspondent, à peu près, au milieu de cet intervalle.

§ 3. *Justesse du tir.*

La justesse de tir d'une arme nouvelle est ce dont, généralement, on se préoccupe le plus. On s'en préoccupe même trop exclusivement lorsqu'il s'agit d'une arme de guerre. Quoiqu'il en soit, il faut avouer qu'il a régné bien du vague jusqu'ici dans l'idée de la justesse d'une arme et dans les diverses manières de la représenter. Cherchant à mettre de la clarté et de la précision dans ce sujet, il nous a suffi, pour cela, de considérer la question de la justesse pour ce qu'elle est réellement, savoir une question de probabilité. C'est en nous aidant des principes et des formules de ce calcul que nous avons pu former le tableau comparatif de la justesse de différentes armes tirées dans diverses conditions. Ces principes et ces formules, ainsi que les tables qui en facilitent les calculs, se trouvent dans le petit ouvrage du colonel Didion, intitulé : *Calcul des probabilités appliqué au tir des projectiles.*

La quantité esssentielle à considérer dans ces recherches est ce qu'on appelle le moyen écart, quantité toute différente de l'écart moyen. Ce dernier, d'un emploi vulgaire, est, comme on le sait, la moyenne des écarts; tandis que le moyen écart s'obtient en formant les carrés des écarts, puis en prenant la moyenne de ces carrés, enfin en extrayant la racine carrée de cette moyenne. C'est avec le moyen écart que peut se calculer, assez simplement et très rigoureusement, la probabilité de toucher un but d'une forme et d'une grandeur donnée, comme un cercle, un carré, un rectangle. Réciproquement, la probabilité sur un but déterminé étant donnée, on en conclura le moyen écart qui servira, alors, de la même manière que s'il avait été déduit directement des

écarts eux-mêmes. Lorsque les données de la question sont complètes, il y a lieu à distinguer entre le moyen écart horizontal et le moyen écart vertical; mais nous serons obligés, le plus ordinairement, de les supposer égaux; ce que nous appellerons moyen écart sera une moyenne entre les deux que nous venons de signaler. Cette supposition ne s'écarte pas beaucoup de la réalité; elle est d'ailleurs forcée.

Le nombre des coups qui sur 100 coups tirés atteignent un but, et la probabilité d'atteindre ce but, s'expriment l'un et l'autre par les mêmes chiffres. Par exemple, si les coups en cible sont de 50 sur 100 tirés, la probabilité du tir est de une demie; il y a 1 à parier contre 1 qu'un coup qui va se tirer atteindra ; si le pour cent est de 70, la probabilité est égale à 7 dixièmes : il y a alors 7 à parier contre 3 que le coup touchera. En général, la probabilité d'atteindre s'obtient en divisant le nombre des coups en cible par le nombre total des coups tirés ; le pour cent est le produit de ce quotient par 100.

Après ces explications que nous avons cru convenables, nous allons passer en revue le tableau comparatif ci-joint; tableau qui permettra, pensons-nous, de classer l'arme qui fait l'objet de ce rapport au point de vue de la justesse, aussi bien que le permettent le nombre et la nature des expériences qui ont servi de base.

Les distances de tir sont en pas, de 200 en 200, jusqu'à 1000 pas. Ce sont celles de nos expériences de tir; d'ailleurs elles nous ont paru bien suffisantes pour l'objet que nous nous proposions. — A chaque distance, et pour chaque arme, on voit trois colonnes de nombres intitulées R, A et B. — La première colonne R donne en pieds le rayon du cercle qui contient la meilleure moitié des coups ; c'est la grandeur d'une cible ronde pour laquelle la probabilité d'atteindre est de une demie. Si l'on veut le côté de la cible carrée analogue correspondante, il suffit de prendre les neuf dixièmes du diamètre du cercle. — Les colonnes A et B donnent le pour cent sur des buts de grandeur déterminée. Celui de la colonne A est la cible réglementaire de 6 pieds de haut sur 2 de large, représentant le rectangle circonscrit à un fantassin. La colonne B suppose 6 cibles juxtaposées, c'est-à-dire un but rectangulaire de 6 pieds de haut sur 12 de large, comme serait un groupe de 6 hommes de front.

On voit donc que les diverses armes sont supposées tirées sur des buts identiques, ensorte que leur justesse relative est donnée par les nombres même du tableau. Nous allons prendre ces armes les unes après les autres, en indiquant les données dont nous nous sommes servis et en faisant ressortir les conséquences qui peuvent se déduire de nos résultats.

Quoiqu'un peu en dehors de l'objet même de ce rapport, les explications qui vont suivre n'y sont pas complètement étrangères et nous paraissent mériter quelque attention. *(A suivre.)*

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DU LUZIENSTEIG.

Le commandant en chef, le chef d'état-major, l'instructeur en chef et quelques adjudants se sont réunis à Ragatz le 2 courant. Le 5 y arrivaient les autres officiers de l'état-major fédéral. Le 6 ont commencé les travaux préparatoires de l'état-major, tels que reconnaissances des positions et du terrain de manœuvre, quelques leçons de théorie, etc. Le 11, arrivée des troupes. Le 12, occupation du camp et inspection par le colonel commandant en chef. Du 13 au 19, exercice de l'école de brigade et préparation pour les manœuvres de campagne.

Les manœuvres de campagne auront lieu entre Zizers et Sargans.

Le camp de l'infanterie, situé sous Malans, se développe dans une belle prairie sur une longueur de 2000 pas. Le camp de l'artillerie est dans les plaines d'Igiser (les chevaux seront logés dans les localités environnantes). Les carabiniers occupent le Luziensteig. Le génie occupe Maïenfeld, et la cavalerie, dès son arrivée, occupera Ragatz et ses environs.

L'ordre de bataille pour la semaine du 12 au 19 est le suivant :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Commandant en chef : Ch. Bontems, colonel fédéral. — *Adjudants :* Vogel, lieut.-colonel fédéral; Pestalozzi, major; de Mandrot, idem; Wurstemberger, capitaine.

Chef d'état-major : Letter, colonel fédéral. — *Adjudant :* Bringolf, capit. fédéral.

Officiers attachés au chef d'état-major : Steinlin, lieut.-colonel fédéral; de Fischer, idem; Bruderer, major.

Officiers attachés à l'état-major : Gerwer, colonel fédéral. *Adjudant :* Schiess, capit. fédéral. — de Salis, Ed., colonel fédéral. *Adjudant :* Olgiati, capit. fédéral. — Ott, colonel fédéral. *Adjudant :* Rapp, capit. fédéral. — Curti, major fédéral; Amstutz, idem; Walser, capit. fédéral; Legler, lieut. fédéral du génie (directeur du parc); Mérian, lieut. de guides, officier d'ordonnance.

Instructeurs : Wieland, commandant, instructeur en chef; Spitz, major, instructeur d'infanterie; Mooser, capitaine, idem; Schneider, capitaine, idem; Spindler, capit., idem.

GÉNIE.

Commandant : Gautier, lieut.-col. fédéral. — *Adjudant :* Wehren, major; Siegfried, capitaine; La Nicca, idem; Müller, idem.

Troupes : Compagnies de sapeurs n° 2 de Zurich, n° 6 du Tessin; pontonniers n° 3 de Berne.

ARTILLERIE.

Commandant : Burnand, Ed., lieut.-col. fédéral. — *Adjudants :* F. von Erlach, major; R. von Erlach, capitaine; Gaudy, lieutenant.

Instructeur : von Edlibach, capit. fédéral.

Troupes : Batteries de 12 liv. n° 4 de Zurich; 6 liv. n° 12 de Lucerne; 6 liv. n° 16 d'Appenzell.

CAVALERIE (détachée à Winterthur).

Commandant : de Linden, colonel fédéral. — *Adjudants :* Techtermann, lieut.-col. fédéral; Scherrer, major féd.; Muller, capit. féd.; Forkart, lieut. féd.

Instructeur : Weiss, lieutenant.

Troupes : Guides n° 2 de Schwytz; n° 3 de Bâle-ville. Dragons n° 1 de Schaffouse; n° 3 de Zurich; n° 9 de St-Gall; n° 18 d'Argovie; n° 19 de Zurich; n° 20 de Lucerne.

CARABINIERS.

Etat-major et instructeurs : Fogliardi, col. fédéral; Graff, commandant; Crapp, capitaine; Riebi, lieutenant.

Troupes : Compagnies n°s 16 des Grisons; 18 d'Appenzell; 22 de Zurich; 28 de Zug; 34 de Lucerne; 36 des Grisons; 38 d'Argovie, et 44 du Tessin.

INFANTERIE.

Ire BRIGADE. — *Commandant :* Bernold, colonel fédéral. — *Adjudant :* van Berchem, col. féd. — *Officier d'ordonnance :* Gaviezzel, lieut.

Troupes : Bataillons n°s 30 de Berne; 71 de Schaffouse; demi-bataillon 75 d'Uri.

IIme BRIGADE. — *Commandant :* Rusca, colonel fédéral. — *Adjudants :* Bossi, capit. fédéral; Bärlocher, lieutenant.

Troupes : Bataillon n° 65 des Grisons; demi-bataillon n° 80 de Bâle-ville, et demi n° 82 d'Appenzell (Rh.-Int.)

IIIme BRIGADE. — *Commandant :* Hauser, colonel fédéral. — *Adjudant :* Kappeler, capit. féd.; Hurt-Binet, lieutenant.

Troupes : Bataillons n°s 48 de Zurich; 68 de St-Gall; demi-bataillon 79 de Soleure.

IVme BRIGADE. — *Commandant :* Paravicini, colonel fédéral. — *Adjudant :* Am Rhyn, capitaine. — *Officier d'ordonnance :* Heusler, lieutenant d'artillerie.

Troupes : Bataillons n°s 47 d'Appenzell; 73 de Glaris; demi-bat. n° 77 de Zug.

ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

Amiet, auditeur, avec rang de major.
Wassali, » » de capitaine.

COMMISSARIAT DES GUERRES.

Müller (Berne), commissaire des guerres avec rang de major.
Ienny, » » » de capitaine.
Dotta, » » » »
Tobler, » » » »
Mäder, » » » »
Stauffer, » » » de lieutenant.
Gamser, » » » »

SERVICE SANITAIRE.

Wieland, médecin de division avec rang de lieutenant-colonel.
Lolliger, » » de major.
Berry, Joss, Heune, } médecins d'ambulance.
Gyger, vétérinaire d'état-major.

Le commandant en chef a donné l'ordre du jour suivant :

Soldats,

Nous sommes réunis pour compléter notre instruction militaire et pour nous mettre en état de lutter avec succès, si la patrie menacée appelait ses enfants sous le drapeau fédéral, à la défense de nos libertés et de notre indépendance.

Vos chefs ont une mission honorable, mais bien difficile à remplir, rendez-leur plus facile l'accomplissement de leurs devoirs, en les entourant de votre confiance, en leur tenant compte de leur zèle.

Soldats suisses, montrons-nous dignes de notre vieille réputation militaire.

Soldats citoyens, rappelons-nous que dans une armée républicaine surtout, la discipline est un des premiers éléments de succès.

Confédérés des diverses parties de la Suisse, n'oublions pas que les habitants de ce beau pays sont nos compatriotes, nos frères, et cherchons à diminuer les inconvénients qui résultent pour eux de nos exercices guerriers, par nos bons procédés et notre respect pour leurs propriétés.

Votre commandant, fier d'être à votre tête, a confiance en vous, il espère qu'en réunissant les efforts de tous, nous atteindrons le but désiré, nous répondrons à l'attente de l'autorité fédérale et qu'enfin le rassemblement de 1858 sera utile à notre armée.

Quartier-général à Ragatz, le 10 septembre 1858.

Le colonel commandant : C. BONTEMS.

Ensuite d'une invitation que lui a adressée l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral a chargé une commission, composée de MM. Aubert, inspecteur du génie; Herzog, lieutenant-colonel d'artillerie, et Wolf, lieutenant-colonel du génie, d'examiner si la partie orientale des fortifications de Luziensteig peut être laissée dans son état actuel. Les commissaires sont autorisés à s'adjoindre le colonel La Nicca.

Le département militaire fédéral vient de faire répondre au comité de la Société militaire fédérale qu'il avait pris connaissance de ses vœux concernant l'augmentation des canons de 12 liv. et l'étude de la question du rayage des bouches à feu. Ces deux questions ont déjà préoccupé l'administration militaire, depuis longtemps on a reconnu la nécessité d'une augmentation des canons de gros calibre; quant à l'étude de la question du rayage des bouches à feu, l'autorité militaire promet de se tenir au courant des nouvelles militaires qui se rapportent à cet objet.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 18 **Lausanne, 29 Septembre 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Rapport de la commission chargée par la section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand** *(fin de la Ire partie)*.

FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Rapport de la commission chargée par la section vaudoise de la Société militaire fédérale de l'examen du fusil Prélat-Burnand.

(Suite.[1])

Fusil Prélat-Burnand.

Nous avons pris pour données des calculs, les rayons des cercles qui contiennent la moitié des coups; voici comment ces rayons ont été déterminés, à chaque distance, d'après les résultats du tir.

Aux distances de 200 et de 400 pas tous les coups tirés ont touché le panneau, ensorte qu'on a pu calculer directement les moyens écarts par rapport au point moyen; le calcul a été fait séparément pour le moyen écart horizontal et pour le moyen écart vertical; la différence des deux s'est trouvée de 4 pouces à 400 pas. Avec leur moyenne, on a déterminé par les formules le rayon contenant la moitié des coups.

A 600 pas, 6 balles sur 60 ont manqué le panneau. A 800 pas, 36 balles sur 149 ont manqué le panneau: toutes les balles n'ayant pu être observées, il n'était pas possible de calculer directement le moyen écart comme aux deux distances precédentes. Mais en représentant le tir avec soin sur un papier quadrillé, et en y plaçant le point moyen, on a pu tracer les cercles qui renferment la moitié des coups tirés à 600 et à 800 pas; leurs rayons ont été mesurés à l'échelle du dessin.

Enfin, à 1000 pas, nous avions pour donnée les 117 coups qui ont été tirés à cette distance et sur lesquels 37 ont touché le panneau; la proportion est du 31,5 pour cent. Connaissant ainsi la probabilité d'at-

[1] Voir notre précédent numéro.

teindre un carré de 13 pieds de côté, on en a conclu le moyen écart et, par suite, le rayon du cercle contenant la moitié des coups.

On voit comment ces rayons ont été déterminés, à chaque distance, d'après les résultats immédiats du tir. Ils ont été comparés les uns aux autres par le procédé graphique des courbes; c'est en traçant la courbe régulière qu'on a obtenu les résultats définitifs, tels qu'ils sont inscrits dans la colonne B du tableau. De ces rayons on a déduit les moyens écarts, et de ceux-ci les pour cent sur les deux cibles A et B du tableau.

Comme vérification, ces deux cibles ont été dessinées sur le papier où le tir était représenté à 600 et 800 pas (voir la planche II); en comptant le nombre de balles qui auraient touché ces deux cibles, et formant le pour cent réellement atteint, on trouve :

	pour cent dans les cibles A	et B
600 pas	20	70
800 »	8	38

ce qui est conforme, à fort peu de chose près, aux colonnes A et B du tableau; la vérification est aussi satisfaisante qu'on peut le désirer.

Ces résultats sont relatifs au mode particulier dont le tir a été exécuté; c'est-à-dire, le tir sur appui, le fusil à l'épaule. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aurons vu, sur une autre arme, l'influence que peuvent avoir sur la justesse le mode de tir employé et l'habileté du tireur.

Fusil de munition.

Il n'était guère besoin de recherches pour s'assurer que le fusil transformé au système Prélat-Burnand jouissait d'une justesse incomparablement supérieure au fusil ordinaire à balle ronde. Cela ressort immédiatement de l'inspection des colonnes A et B relatives au fusil transformé et de ce que l'on connaît du tir du fusil ordinaire dans les écoles militaires. L'évidence est alors plus frappante, peut-être, qu'au moment des expériences du tir. Néanmoins nous avons voulu établir la comparaison d'une manière positive, suivant le système de notre tableau. Les données expérimentales ont été prises dans le traité d'artillerie du général Piobert, page 77 de l'édition de 1852; on les a élaborées par le calcul des probabilités avant d'en inscrire le résultat au tableau. Il s'agit de la balle de 29 grammes, tirée à la charge de 8 grammes de poudre, qui constituaient la cartouche d'infanterie en usage de 1842 à 1848. Trois colonnes du tableau donnent les résultats de tirs faits dans trois conditions différentes avec cette arme et cette munition; 1° tir d'expérience exécuté à l'école de Vincennes; 2° tir à la cible par des tireurs choisis;

3° tir à la cible par l'ensemble des régiments. La comparaison des justesses de tir dans ces trois conditions conduit aux deux observations suivantes.

Le tir d'expérience est notablement inférieur au tir ordinaire, sauf aux petites distances. La seule explication plausible de ce fait singulier, est que, dans le tir d'expérience, le canon était dirigé au moyen d'un affût d'une fixité absolue. Or, il est bien constaté, peut-être par ces expériences mêmes, que, dans de telles conditions, le tir perd considérablement de sa justesse. Il se produit, en effet, par suite de la résistance que le canon éprouve dans son recul, des vibrations considérables qui dévient la balle de la direction primitive de l'axe, et ces déviations vont en croissant avec les distances. Depuis lors, on recommande de faire usage d'appareils qui laissent le recul libre, au moins pendant les premiers instants, tout en assurant à l'arme une direction invariable. Aussi, verrons-nous bientôt que, sur une autre arme, ce même fait ne se reproduira pas.

En comparant les tirs exécutés par des tireurs choisis et par l'ensemble des régiments, on reconnaît que la supériorité d'adresse des premiers, n'est sensible qu'aux petites distances; à 400 pas, les pour cent dans les cibles sont presque les mêmes. Ce fait, que nous croyons général, est d'autant plus prononcé, que les écarts inhérents à l'arme sont plus considérables. Il provient, sans doute, de ce que, aux grandes distances, les écarts dus au manque d'adresse sont comme perdus dans ceux beaucoup plus considérables de l'arme elle-même.

Carabine à tige.

Nous arrivons aux armes de précision et d'abord à la carabine à tige, qui constitue l'armement des 21 bataillons de chasseurs à pied de l'armée française. On sait qu'une tige cylindrique de 3 lignes de diamètre et de 13 lignes de hauteur est vissée sur le fond de la culasse, suivant l'axe du canon; celui-ci est rayé. La poudre se place d'elle-même autour de la tige. La balle, qui a un vent de deux dixièmes de ligne, descend librement et vient reposer par sa base sur la tête de la tige. Alors, avec deux ou trois coups de la baguette un peu fortement appliqués, la balle s'aplatit, s'élargit, pénètre dans les rayures et se trouve forcée pour sortir du canon par l'explosion de la poudre.

Les données expérimentales ont été prises dans le traité du général Piobert, déjà cité; elles sont, d'ailleurs, identiquement répétées dans l'*Aide-mémoire* d'artillerie, page 793. On trouve là les justesses du tir

de la carabine à tige, tirée dans quatre conditions différentes : sur affût, sur appui, par les tireurs de première classe, par les bataillons. — Nous nous sommes assurés, par les explications positives de l'instruction officielle sur le tir à l'usage des bataillons de chasseurs, qu'il s'agissait bien du tir sur affût; ceux des tireurs de première classe et des bataillons sont explicitement indiqués comme tels; quant au quatrième, noté comme tir d'expérience, nous dirons bientôt ce qui nous fait croire qu'il s'agit du tir sur appui.

La justesse du tir sur affût est donnée, soit par les écarts moyens aux diverses distances, soit par les cercles qui contiennent la moitié des coups; ces données s'accordent presque complètement l'une avec l'autre; néanmoins, nous avons fait usage des rayons des cercles seulement, d'où nous avons tiré, comme à l'ordinaire, les colonnes A et B de notre tableau.

Les hommes d'un bataillon de chasseurs sont partagés en trois classes quant à leur adresse au tir. La première classe se compose des hommes qui ont mis dans le but 30 balles, au moins, sur les 60 tirées aux 15 distances réglementaires, dans les tirs individuels de l'année. La justesse du tir de ces tireurs est donnée par les pour cent qu'ils mettent en cible à ces 15 distances; celle de l'ensemble des bataillons est donnée de la même manière. Nous en avons déduit les moyens écarts, d'où les colonnes de notre tableau relatives à la carabine à tige tirée dans ces deux conditions.

Enfin, le tir noté comme tir d'expérience, indique le pour cent, sur des buts de grandeur déterminée, aux distances de 400, 600, 800 et 1000 mètres. On peut, par l'intermédiaire du moyen écart, passer à l'écart moyen. Voici les résultats pour le tir dit d'expérience, pour celui sur affût et pour celui exécuté par les tireurs de première classe :

Ecarts moyens à . .	mètres	400	600	800	1000
Tir sur affût . . .	»	0,33	0,53	1,00	1,74
Tir d'expérience . .	»	0,74	1,06	1,76	2,71
Tir de la 1re classe .	»	0,68	1,28	1,88	2,42

Ce sont les écarts horizontaux et verticaux moyens supposés égaux. On s'en fait une idée bien nette; c'est ce qui nous a engagé à choisir l'écart moyen préférablement au moyen écart, pour l'objet que nous avions en vue de montrer. Or, il est visible que le tir dit d'expérience s'écarte tellement du tir sur affût, qu'il est impossible d'admettre leur

identité. Et d'après ce que l'on sait des procédés employés dans les écoles de tir en France, ce ne peut être qu'un tir sur appui, comme celui exécuté par nous-mêmes dans nos expériences. De plus, en comparant ce tir d'expérience avec celui des bons tireurs, on n'aperçoit pas de différence bien sensible dans les écarts moyens et par suite dans la justesse; ces différences sont irrégulières dans un sens et dans l'autre. Ainsi, se trouve confirmé ce fait acquis par la pratique et qui, pensons-nous, ne sera pas contredit par les personnes compétentes, savoir qu'un bon tireur ne gagne pas en justesse en braquant son arme au lieu de la tirer à bras franc. Les deux tirs sont identiques; seulement, le tir sur appui fatigue moins et demande moins d'attention et de précaution à chaque coup. Nous attachons une certaine importance à cette remarque, car il s'en suit que, la justesse obtenue par nous avec le fusil Prélat-Burnand, s'obtiendrait la même en plaçant l'arme dans les mains de tout bon tireur.

Nous pouvons donc comparer, au point de vue de la justesse, le fusil Prélat-Burnand avec la carabine à tige, tirée par la première classe des bataillons; le fusil a notablement plus de justesse jusqu'à 1000 pas; mais, à cette distance, il est atteint et même surpassé par la carabine, et il le serait bien davantage à 1200 pas. Nous n'essaierons pas d'expliquer ce fait, ce que nous pourrions dire serait trop imparfait.

En comparant le tir de la première classe avec celui des bataillons, on arrive à une conséquence déjà entrevue, que les bons tireurs perdent leurs avantages aux grandes distances; mais l'effet se produit ici à 1000 pas seulement, tandis que, avec le fusil de munition, il se faisait sentir déjà à 400 pas; on comprend qu'il doit en être ainsi, eu égard aux déviations considérablement moindres de la carabine comparée à celles du fusil.

Un bon tireur, outre son adresse dans le tir, soit en visant, soit en gardant, autant que possible, l'immobilité au moment du feu, sait encore charger son arme régulièrement et conformément aux prescriptions réglementaires. Avec l'arme qui nous occupe, il saura donner ses coups de baguette d'une force convenable pour que la balle soit suffisamment forcée, sans cependant être déformée. Ensorte que les écarts du tir d'un pareil tireur sont dus à deux causes seulement; celles inhérentes à l'arme dans sa condition normale, et celles qui proviennent des mouvements inévitables d'un tir à bras franc et aussi des erreurs de pointé que produit une vision de moins en moins distincte avec l'

distances. Or, le tir sur affût n'est soumis qu'à la première de ces causes. Il semblerait donc que, connaissant les résultats des tirs exécutés dans ces deux conditions, à bras franc et sur affût, on pourrait séparer ce qui provient de l'une ou de l'autre cause de déviation. C'est, en effet, ce qu'il est possible de faire avec le calcul des probabilités et cela d'une manière assez simple.

Désignons, pour abréger le langage, par h le moyen écart dans le tir à bras franc; par h' le moyen écart dans le tir sur affût; h et h' sont les données de la question; désignons, enfin, par h'' le moyen écart qu'on obtiendrait si on pouvait observer à chaque coup, au moment du départ de la balle, le point où la ligne de mire va aboutir sur la cible, point qui sera plus ou moins distant du point visé, par le fait de la seconde cause de déviation dont nous avons parlé. Il est clair que h, h' et h'' se rapportent à une même distance de tir. Cela posé, il se trouve que h est l'hypothénuse d'un triangle rectangle, dont h' et h'' sont les deux côtés; de sorte que, connaissant h et h', il est aisé de trouver h''. — Nous avons exécuté cette opération aux 15 distances pour lesquelles nous connaissions h et h', et la série de valeur de h'', à laquelle nous sommes arrivés, représentée graphiquement par abcisses et ordonnées, nous a donné une courbe sinueuse qui peut très facilement se remplacer par une ligne droite ; les valeurs de h'' peuvent donc être considérées comme proportionnelles aux distances. Or, on passe des moyens écarts aux écarts moyens, en multiplant les premiers par un facteur constant; donc, la seconde cause de déviation dans le tir à bras franc donne lieu à des écarts proportionnels aux distances; ce qui est tout à fait conforme à la nature de cette cause, savoir un mouvement involontaire de l'arme, combiné avec une vision de moins en moins précise.

Le résultat numérique de cette recherche est que le tireur déplace la ligne de mire, et par suite la trajectoire, d'une quantité égale, en moyenne, à 0,002 de la distance, soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical; car tous ces calculs supposent, faute de mieux, les écarts dans les deux sens égaux entr'eux. Ainsi, à 800 pas, ce déplacement est en moyenne de 4 pieds, à 1000 pas de 5 pieds. Tels sont les écarts moyens, horizontaux et verticaux, qu'un bon tireur ne peut pas éviter, et auxquels viennent s'ajouter ceux qui sont dûs à l'arme même. Les écarts dûs au tireur peuvent cependant s'atténuer en adoucissant la détente et en donnant plus de précision au pointé par un système convenable de mire et de guidon. Les chiffres que nous avons trouvés

sont relatifs aux armes de guerre. A 200 pas, l'écart dû au tireur serait de 1 pied; il est évident que notre carabine d'amateur, dans les mains d'un habile tireur, reste en dessous de cette quantité.

Fusil de la garde impériale.

L'*Aide-mémoire*, page 795, donne la justesse du tir d'une balle évidée, du poids de 36 grammes, tirée dans un fusil rayé avec 4,5 grammes de poudre; on voit, par les explications qui accompagnent le résultat du tir, que ce modèle a été adopté provisoirement pour l'armement de l'infanterie de la garde; on peut, en outre, inférer de ces explications que le tir, qui avait lieu à l'école de Vincennes, s'exécutait sur appui. Il y avait donc un certain intérêt à introduire cette arme dans notre tableau, puisque le calibre, le poids de la balle et celui de la charge, ainsi que le mode de forcement par expansion, sont identiques avec le système Prélat-Burnand. La comparaison est d'ailleurs toute légitime, les deux armes ayant été tirées très probablement dans les mêmes conditions. Elle constate une supériorité de justesse bien marquée en faveur du fusil Prélat-Burnand. Le mérite de nos compatriotes n'est pas petit d'être parvenu à ce point, quand on tient compte des moyens et des ressources, théoriques et pratiques, dont on dispose à l'école de tir de Vincennes.

Carabine fédérale.

On trouve dans l'ouvrage allemand de Schön, sur les armes rayées, les résultats des essais de tir qui furent faits pour l'adoption du modèle de la carabine fédérale; une des planches de cet ouvrage représente la grandeur des cercles renfermant la moitié coups, soit pour l'arme en essai, soit pour d'autres prises comme termes de comparaison. C'est de là que nous avons déduit les nombres de notre tableau relatifs au tir d'essai de notre carabine. Quelques renseignements nous ont appris que ce tir s'exécutait dans les meilleures conditions possibles, et qu'il pouvait être considéré, tout à fait, comme l'équivalant d'un tir sur affût.

La justesse de ce tir est extrêmement remarquable et, entr'autres, de beaucoup supérieure à celui de la carabine à tige tirée sur affût. Il répond, d'ailleurs, à ce qu'on pouvait attendre d'une balle parfaitement conformée, d'une longueur égale à près de deux fois et demi son diamètre, et lancée avec une vitesse initiale qui doit être considérable et qui doit laisser bien peu de temps à l'action des forces déviatrices. Mais il paraît que cette justesse, tout à fait hors de ligne, dépend de certaines

conditions qu'il n'est pas toujours facile de remplir, ainsi que nous allons le voir.

Nous devons à l'obligeance de M. Chevalley, officier de carabiniers, les renseignements suivants sur le tir de l'école de Moudon, en 1857. Le détachement à l'instruction, divisé en trois pelotons, a tiré pendant cinq minutes sur une cible de 12 pieds de largeur sur 8 pieds de hauteur, aux distances de 600, 700, 800 et 850 pas. Les pour cent sur la cible ont été de :

Pas	600	700	800	850
Les deux premiers pelotons réunis,	31,6	24,2	23,0	13,6
Le troisième peloton	20,0	11,0	14,0	19,4

Nous avons adopté le tir des deux premiers pelotons, sauf à la dernière distance où nous avons porté le pour cent à 15,0. Partant de ces données, nous avons calculé le moyen écart à ces quatre distances et nous avons pu tracer la courbe de ces valeurs d'une manière assez sûre, en nous guidant sur ce que nous avions appris dans nos recherches sur les autres armes. Le reste des calculs s'est achevé comme à l'ordinaire, seulement nous avons prolongé les courbes des nombres A et B de manière à avoir approximativement le pour cent à 1000 pas. — Sur quoi il faut noter que le tir s'exécutait à rangs serrés, aussi rapidement que possible, ces deux circonstances auront sans doute fait baisser le pour cent. Par contre, le tir de l'école de Moudon de 1857 a présenté un des résultats les plus favorables que l'on ait obtenus dans nos écoles fédérales de carabiniers, et nous avons choisi pour données le tir des deux premiers pelotons notablement supérieur à celui du troisième. Il reste cependant quelque incertitude sur la valeur des données, et, par exemple, elles sont bien loin de concorder avec le rapport du département militaire fédéral pour 1857, rapport inséré dans le n° 13 de la *Revue militaire*. On voit là, page 197, que le tir des carabiniers a été satisfaisant, qu'à la distance de 400 pas, l'on a obtenu le 65 pour cent des coups *en cible*.. S'il s'agit ici de la cible réglementaire, deux pieds sur six, un pareil résultat, donné comme une moyenne générale, serait plus de trois fois celui de l'école de Moudon, à la même distance. Il nous paraît probable que la cible devait avoir des dimensions notablement plus fortes.

On est frappé, du premier coup d'œil, de la quantité considérable dont la justesse est diminuée lorsque la carabine passe d'un tir d'essai à un tir exécuté par les carabiniers eux-mêmes. Ce fait remarquable peut être mis en évidence de deux manières.

Prenons le rapport de la justesse du tir de l'école de Moudon à celle

du tir d'essai; de même, prenons le rapport de la justesse de la carabine à tige tirée par les bataillons à celle de cette arme tirée sur affût. Ces rapports exprimeront, pour le cas où ces armes sont mises dans les les mains de la troupe, les fractions de la justesse totale, soit justesse maximum.

Fraction de la justesse maximum, les armes étant tirées par la troupe

Distances, pas		200	400	600	800	1000
Carabine fédérale	cible A	0,57	0,22	0,12	0,06	0,04
Carabine à tige	cible A	0,51	0,25	0,20	0,18	0,22
Carabine fédérale	cible B	0,98	0,69	0,34	0,15	0,07
Carabine à tige	cible B	0,96	0,67	0,45	0,34	0,35

Les différences sont peu de chose aux petites distances; mais aux grandes, la carabine fédérale perd trois, quatre ou cinq fois autant de justesse que la carabine à tige.

Pour reconnaître ce même fait d'une autre manière, considérons le tir d'essai comme donnant les écarts dûs à la carabine seule; le tir de la troupe subira les causes d'écarts dûs à la carabine seule, plus ce qui provient du tireur lui-même. Admettons que les écarts moyens dûs au tireur soient de 1/500 de la distance, comme nous l'avons trouvé en étudiant la justesse de tir de la carabine à tige; mais remarquons qu'avec une arme aussi soignée que notre carabine, avec une détente douce, avec l'aptitude de nos hommes, cet écart moyen dû au tireur est probablement exagéré. Alors, par l'inverse d'un procédé déjà employé, nous pourrons déterminer le moyen écart total dans le tir exécuté par les hommes, et par suite la justesse sur nos cibles A et B; voici ces justesses données en pour cent comme à l'ordinaire; il faudra les comparer avec celles du tableau.

Distances, pas		200	400	600	800	1000
Pour cent sur les cibles	A	57	22	11	6	4
	B	98	73	48	32	21

Il y a presque égalité, aux petites distances, avec le tir de l'école de Moudon; mais, aux grandes, la justesse de tir, calculée dans les hypothèses que nous avons indiquées, est trois à cinq fois plus forte que celle du tir réel. Donc ces hypothèses ne sont pas suffisantes, c'est-à-dire que les deux causes d'écarts supposées ne sont pas les seules et que l'on doit admettre une troisième cause, insensible aux petites distances, mais d'un effet considérable aux grandes.

Nous arrêterons là ces recherches sur le tir de la carabine fédérale,

parce que nous ne sommes pas bien satisfaits des données qui nous ont servi de base, les seules que nous avions à notre disposition ; parce que, encore, ça devient une digression un peu trop éloignée de l'objet de ce rapport.

Cependant nous ne regrettons pas ces quelques lignes consacrées à notre carabine, attendu qu'elles auront attiré l'attention sur un point important à considérer dans l'appréciation d'une arme nouvelle. Il y a lieu, en effet, à s'assurer que l'arme expérimentée, mise dans les mains des hommes, ne donnera pas des résultats trop discordants avec ceux des essais. Ces discordances peuvent provenir de deux causes : 1° des hausses imparfaitement réglées, ce qui doit arriver infailliblement dans un travail fait en manufacture, sur un nombre un peu considérable d'armes ; 2° l'arme peut être chargée par les hommes d'une manière défectueuse et différente du chargement normal pratiqué dans les essais de précision.

Sans vouloir préjuger l'avenir, disons que nous sommes tout à fait rassurés sur ce qui concerne le chargement. La balle évidée de MM. Prélat et Burnand descend en bas le canon aussi librement que la balle ronde ; on la fait appuyer convenablement, sans la déformer, sur la charge ; l'explosion des gaz de la poudre la fait distendre et pénétrer dans les rayures. Ce mode de forcement est préférable au forcement par la baguette comme dans la carabine à tige, ou au forcement par la bouche comme dans la carabine fédérale. L'avantage se fait sentir particulièrement en ce que le chargement est indépendant, jusqu'à un certain point, de l'arme et des munitions et qu'il s'exécute convenablement par les hommes eux-mêmes, moyennant une instruction préalable bien facile à donner et à acquérir.

Canon de 12.

C'est le canon-obusier de 12 tiré à boulet à la charge de 1,5 kilog., dont nous avons trouvé tous les éléments suffisants pour déterminer la justesse de tir, à la page 601 de l'*Aide-Mémoire*. Le pour cent sur un panneau de 3 mètres de hauteur sur 30 mètres de largeur, nous a donné le moyen écart vertical, puisque la demi-largeur du panneau excédait les plus grands écarts latéraux, au moins jusqu'à la distance de 1000 mètres. Puis, un autre tir exécuté contre un panneau de 3 mètres de hauteur sur 4 mètres de largeur nous a donné le moyen écart horizontal. C'est plus qu'il ne nous fallait pour former les colonnes R, A et B de notre tableau.

Nous ne dirons rien sur la comparaison qu'on pourrait faire entre le

tir des bouches à feu et celui des armes portatives, ce serait sortir complétement de notre sujet.

Terminons ces considérations sur les justesses comparatives de ces diverses armes par une remarque importante. Les probabilités de tir données dans notre tableau par les pour cent sur les cibles A et B, sont relatives au cas où les distances sont connues exactement. Il est clair qu'il n'en est pas toujours ainsi; à la guerre, alors que l'arme doit produire un effet réel, positif et pour lequel même elle a été créée, il est bien rare que les distances puissent être mesurées et qu'il ne faille pas recourir à une évaluation ou à une appréciation soit au simple coup d'œil, soit à l'aide d'instruments plus ou moins précis destinés à cet usage; l'opération difficile en elle-même est aggravée par les circonstances au milieu desquelles elle a lieu, et par le fait que les distances changent à chaque instant. Cependant dans certaines circonstances de la guerre, comme celles de la défense d'une position étudiée et préparée à l'avance, il sera possible de connaître les distances avec une exactitude suffisante.

Il est donc intéressant de savoir ce que deviennent les probabilités de tir de notre tableau, lorsque les distances de tir ne sont connues qu'approximativement, au lieu de l'être exactement comme ce tableau le suppose. Cette recherche, assez simple d'ailleurs, dépend et de la justesse de tir de l'arme et de la courbure de la trajectoire, autrement dit, de la rapidité dans la variation des hausses d'une distance à l'autre. Nous nous sommes bornés à calculer ces probabilités pour le fusil Prélat-Burnand seulement. Le petit tableau comparatif suivant donne la justesse de tir de cette arme dans 5 hypothèses; à la distance connue exactement et en supposant des erreurs de 10, 25, 50 et 100 pas commises dans l'évaluation de cette distance; ce sont, comme dans tout ce qui précède, les pour cent sur nos cibles désignées par A et B.

FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Influence d'une erreur dans l'évaluation des distances sur la justesse du tir.

PAS	DISTANCE exacte.		ERREUR DE							
			10 pas		25 pas		50 pas		100 pas	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
200	76	100	76	100	76	100	75	99	63	83
400	38	91	38	89	35	83	26	61	5	11
600	19	67	18	64	15	52	6	22	0	0,5
800	8	39	8	37	5	25	1	6	0	0
1000	3	17	2	13	2	10	0,5	2,5	0	0

Une erreur de 100 pas est facile aux grandes distances de 800 à 1000 pas; son influence est telle à ces distances que la justesse est réduite à rien sur les cibles A et B; cette influence est peu de chose à 200 pas, mais déjà considérable à 400.

Une erreur de 50 pas est possible depuis 600 pas; d'un effet nul à 200, très sensible à 400, elle réduit la justesse au tiers de sa valeur à 600 pas, au septième à 800 et au huitième à 1000 pas.

Une erreur de 25 pas diminue d'un tiers les justesses de tir à 800 et à 1000 pas.

Une erreur de 10 pas n'est sensible qu'à la dernière distance.

Les considérations et le tableau qui précèdent peuvent, bien aisément, rendre compte de l'influence d'une erreur dans la grandeur des hausses; une erreur sur les distances de tir ou une erreur sur les hausses, c'est, en définitive, parfaitement la même chose. Au reste, voici un tableau analogue au précédent, mais relatif à l'influence d'une erreur commise sur la hausse.

Influence d'une erreur dans la hauteur de la hausse sur la justesse de tir du fusil Prélat-Burnand.

PAS	HAUSSE exacte.		ERREUR DE, 1 millimètre.		2 millimètres.		3 millimètres.	
	A	B	A	B	A	B	A	B
200	76	100	76	100	75	99	71	94
400	38	91	36	84	28	66	17	41
600	19	67	17	60	13	45	6	23
800	8	39	7	35	5	26	3	15
1000	3	17	3	16	2	13	2	10

Ce qui revient au même qu'une erreur de hausse, c'est la manière de prendre le guidon, plus ou moins fin, plus ou moins plein. Il importe, comme on le voit, que les hommes appelés à se servir d'une arme visent d'une manière uniforme, la même que celle qui a été adoptée lorsqu'on a réglé les hausses. Aussi les Français consacrent 6 séances de 2 heures chacune à apprendre le pointage aux recrues; le fusil est placé sur un appui; là, sans poudre ni capsule, sans toucher à la détente, le jeune soldat apprend à faire passer son rayon visuel par les trois points de la ligne de mire en prenant le guidon suivant la manière convenue. Les anciens soldats répètent ces mêmes exercices pendant 2 séances chaque année, afin de s'assurer qu'ils n'ont pas pris d'habitudes particulières à eux, lesquelles pourraient avoir une influence sur le pour cent dans les cibles.

Un dernier élément qu'il serait bon de ne pas négliger dans ces comparaisons, c'est la vitesse de tir. Suivant le mode de chargement et le temps qu'il exige, une arme perfectionnée peut produire moins d'effet qu'une autre plus commune. C'est ce qui arriverait avec la carabine à tige et le fusil de munition tirant à 200 pas sur la cible B; la vitesse de tir du second, compensant son infériorité de justesse, il mettrait, dans un temps donné, plus de coups en cible que le premier.

Mais il n'a pas été fait d'expérience sur ce point avec l'arme qui fait l'objet de ce rapport.

Le procédé par lequel on peut calculer les probabilités de tir lorsque,

par suite d'une erreur sur la distance ou sur la hausse, le point moyen ne coïncide plus avec le point visé, ne se trouve que très légèrement indiqué dans l'ouvrage qui nous a servi de guide[1].

Nous pensons être agréable à quelques personnes en leur indiquant la marche à suivre dans les cas analogues au cas particulier que nous allons prendre comme exemple et pour lequel nous les prions de bien vouloir tracer elles-mêmes la figure. Soit une cible de 6 pieds de hauteur, mais d'une largeur quelconque, désignée par la cible A. Marquez son centre et appelez S et I ses bords supérieur et inférieur. Par suite de l'erreur commise, le point moyen ne sera plus le centre de la cible, mais un point situé à 2 pieds en dessous de ce centre, par exemple : marquez ce point et désignez-le par O. Tracez deux cibles ayant chacune O pour centre; l'une de 10 pieds de hauteur, l'autre de 2 pieds. Le bord supérieur de la première sera le même que le bord supérieur S de la cible A ; le bord inférieur de la seconde sera le même que le bord inférieur I de la cible A. Calculez le pour cent sur la cible de 10 pieds et prenez la moitié de ce nombre, vous aurez le nombre de coups qui, sur cent, atteignent depuis O jusqu'au bord S. Calculez de même le pour cent sur la cible de 2 pieds et prenez-en la moitié, vous aurez le nombre de coups qui, sur cent, atteignent depuis O en dessous jusqu'à I. La somme de ces deux moitiés sera évidemment le pour cent sur la cible A. Si le point moyen O tombait en dehors de la cible A, au lieu d'une somme on aurait à prendre une différence.

§ 4. *Pénétration de la balle.*

On avait placé derrière le centre du panneau servant de but, 3 parois formées de 3 planches chacune. Ces parois avaient ainsi environ 4 pieds de largeur sur 13 de hauteur. Lorsqu'une balle ne s'écartait pas trop de la verticale centrale, on pouvait observer son passage au travers des parois. Malheureusement, pour la précision des observations, les planches des parois n'étaient que très imparfaitement jointives; elles n'étaient pas non plus assez solidement fixées, ensorte que le choc des balles pouvait leur imprimer un mouvement vibratoire prononcé au détriment de la pénétration. Aussi nous avouons que ces expériences sont très imparfaites; elles ne peuvent conduire qu'à un aperçu. Il y a, en tout cas, un fait acquis, c'est que sur le total des 264 balles que nous avons vu atteindre de plein fouet le panneau, toutes, sauf une seule (à 600 pas), l'ont traversé.

[1] Page 50 du Calcul des probabilités appliqué au tir des projectiles, par le colonel Didion; ligne 6, en remontant, au lieu de: égale à la somme; lizez : égale à la demi-somme.

Voici le relevé des notes que nous avons prises; on verra qu'on ne peut pas se rendre un compte exact de ce que sont devenues ces balles d'une paroi à l'autre; nous indiquons le nombre des balles qui ont traversé chaque paroi et le nombre de celles qui y sont restées fichées ou n'y ont fait qu'une empreinte; les initiales *t* et *r* désignent les mots : traversent et restent fichées.

Distances, pas	600	800	1000
1re paroi	20 t : 2 r	28 t : 3 r	0 t : 2 r
2me »	17 : 5	7 : 9	» »
3me »	0 : 9	0 : 4	» »

Ainsi : à 600 pas, des 22 balles qui ont atteint la 1re paroi, plus de la moitié ont traversé la 2me ;

A 800 pas, des 31 balles qui ont atteint la 1re paroi, un quart, à peu près, a traversé la 2me ; à 1000 pas aucune balle n'a traversé la 1re paroi.

Comme le panneau a toujours été traversé, il nous semble qu'on peut résumer comme suit l'estimation des pénétrations, sans crainte d'exagération :

à 600	pas la	balle traverse	3	planches de 1 pouce.
à 800	»	»	2	
à 1000	»	»	1	

La balle ronde du fusil de munition, à 600 pas, pénétrerait de son diamètre dans le panneau, sans le traverser.

Quant à la balle du fusil Prélat-Burnand, on peut être certain qu'elle serait meurtrière jusqu'à la plus grande distance que son tir puisse permettre. C'est là l'essentiel ; quelques millimètres de plus dans les pénétrations n'ajouteraient que peu de chose aux mérites incontestables de cette arme.

NOTE SUR LES ESSAIS DE BALE.

Depuis que ce rapport est rédigé, des essais fort importants ont eu lieu à Bâle par ordre du Département militaire fédéral. Une vingtaine de fusils ont été transformés au système Prélat-Burnand, puis remis à un détachement d'infanterie de Bâle-ville. Ce détachement a tiré 1660 coups contre une cible de 12 pieds de hauteur sur 23 de largeur. Les distances de tir ont été de 2, 4, 6 et 800 pas. On a essayé les différentes espèces de feux en usage dans l'infanterie. Nous avons pu nous procurer quelques renseignements sur ces essais, et notre première idée a été de rechercher les pour cent sur les cibles A et B de notre rapport; les voici :

Distances de tir,		200	400	600	800
Pour cent sur les cibles	A	58	21	8	4
	B	99	71	41	21

Ces résultats sont notablement inférieurs à ceux que nous avons obtenus à Morges, ce qui devait arriver sans aucun doute, eu égard à la diversité des conditions des deux tirs. Mais la différence n'est pas très considérable; elle se rapproche beaucoup de celle qui aurait pu être causée par une erreur de 2 millimètres sur le guidon. Lorsque dans un détachement une partie des hommes prend le guidon trop plein et les autres trop fin, il n'y a pas compensation dans les effets produits sur la justesse;

cet effet ne change pas quel que soit le sens de l'erreur commise sur le guidon; nous entendons par erreur sur le guidon la différence avec ce qui a été convenu de prendre pour sa hauteur normale.

En comparant les résultats obtenus à Bâle avec ceux des autres armes, carabine à tige, fusil de la garde, l'impression résultante est, pour nous, très favorable au fusil expérimenté. Il n'y a plus de doute sur la valeur de cette arme, alors même que, sortie des mains d'une commission d'experts, on la confiera à nos soldats.

Les essais de Bâle ont porté aussi sur la vitesse du tir; on a trouvé que les hommes tiraient, en visant à leur aise, 11 à 12 coups en 10 minutes, et qu'en se pressant ils peuvent en tirer 14 pendant ce même temps.

La hauteur de cible, 12 pieds, correspond à 800 pas à la profondeur d'une batterie, pièces et avant-trains derrière; le pour cent a été à Bâle de 57. Si on suppose une compagnie de tirailleurs, faisant feu pendant 5 minutes sur cette batterie à 800 pas, on trouve que 340 balles arriveront dans la batterie de manière à pouvoir atteindre les artilleurs ou leurs chevaux.

NOTE SUR DEUX AUTRES ARMES DE MM. PRÉLAT ET BURNAND.

Ces Messieurs ont une carabine qui a été essayée à l'école de tir de Vincennes au mois de novembre 1855. Le calibre est de 12 millimètres, la balle de 26 grammes et la charge du quart. Le forcement se fait par la bouche en entourant la balle d'une fourre. M. Prélat a tiré, à bras franc, aux distances de 300, 600, 900 et 1200 mètres. On peut déduire du rapport officiel qui a été fait sur ce tir que les pour cent sur nos cibles A et B auraient été les suivants :

Distances en pas,		800	1000	1200	1400	1600
Pour cent sur les cibles	A	29	18	12	8	5
	B	82	66	50	37	28

A cette justesse de tir extrêmement remarquable, se joignait une trajectoire très peu courbée. Mais le mode de forcement pouvant être considéré comme peu convenable pour la guerre, MM. Prélat et Burnand ont établi une autre arme de même calibre avec balle expansive. Cette arme a été tirée par nous, conjointement avec le fusil d'infanterie transformé qui fait le sujet de ce rapport, aux distances de 800, 1000, 1200 et 1400 pas; 40 et 80 coups aux deux premières distances, 20 coups seulement aux deux dernières. La justesse de tir peut s'exprimer par les chiffres suivants :

Distances en pas,		800	1000	1200	1400
Pour cent sur les cibles	A	15	9	6	4
	B	59	43	31	22

Le point culminant de la trajectoire à 800 pas est de 19 pieds au-dessus de la ligne de mire. La pénétration est plus grande qu'avec le fusil de munition; à 1000 pas, toutes les balles traversent deux planches d'un pouce et les deux tiers des balles en traversent trois. Nous avons tiré 62 coups pendant un temps d'environ deux heures, sans laver ni rafraîchir le canon qu'on avait peine à tenir à la fin du tir. La longueur du canon est la même que celui de la carabine fédérale. La balle évidée pèse 22,3 grammes, la charge de poudre est 4,5 grammes.

Voici les éléments de la balle du fusil de munition transformé : diamètre, avant le forcement, 17,2; après le forcement, 17,8 millimètres; longueur, 24; distance du centre de gravité à la pointe, 10,5. Poids de la balle, 36,5; de la charge 4,4 grammes. Nous avions omis de donner, à leur place, ces renseignements qui peuvent devenir nécessaires dans des recherches analogues aux nôtres.

Avant de poser la plume, nous prions qu'on veuille bien relire les quelques lignes qui précèdent notre rapport. On verra que notre mission n'avait rien d'officiel et que nous avions, avant tout, à nous adresser à nos camarades de la Société militaire. Voilà pourquoi, sur bien des points, notre rédaction a pris la tournure d'un livre plutôt que d'un rapport.

Nous voulions montrer, tout en remplissant notre tâche, que les notions scientifiques peuvent être réellement utiles dans des questions comme celle-ci. Nos ancêtres avec leurs morgenstern n'avaient pas besoin d'un pareil secours; il en est autrement aujourd'hui et cela d'autant plus que les armes iront en se perfectionnant.

(Fin de la première partie.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 19 **Lausanne, 21 Octobre 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **D'une descente des Français en Angleterre.** (Troisième article.) — **Biographie de M. Rilliet-de Constant,** colonel fédéral et inspecteur de la cavalerie. — **Correspondances** de St-Pétersbourg, du Camp de Neuenkirchen et de Naples. — **Nouvelles et Chronique.**

D'UNE DESCENTE DES FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

(Troisième article. [1]*)*

Dans nos deux derniers numéros, nous avons montré d'une manière générale que de toutes les entreprises de guerre, les expéditions côtières contre de grands Etats étaient les plus difficiles, et qu'en particulier une expédition de la France contre l'Angleterre rencontrerait des obstacles insurmontables.

Voyons, en examinant la question d'un peu plus près, s'il est vrai que la vapeur et les inventions modernes aplanissent ces difficultés, pour le cas spécial dont nous parlons.

Ne voulant pas descendre dans le champ de la situation actuelle de l'Europe, nous devons, d'entrée, laisser dans l'ombre une face importante de la discussion, à savoir celle du but et des ressources politiques d'une telle expédition. On comprend cependant que s'il ne s'agissait que d'un but restreint, qui pût être atteint par un prompt coup de main sur un point seulement du territoire britannique, les moyens défensifs seraient autres que s'il s'agissait d'une guerre de destruction internationale, devant déposséder une des parties de son influence comme grande puissance maritime.

Dans le premier cas, n'exigeant point un grand déploiement de forces, il pourrait fort bien n'y avoir aucune coalition active de part ni d'autre, car les effectifs des deux pays en présence seraient plus que suffisants pour tenter ou pour repousser une opération dirigée dans un tel but. Y mettre de plus grandes ressources, ce serait sortir de ce cas restreint pour généraliser la lutte. Résolution hardie d'un côté, vigilance soutenue de l'autre, seraient les principaux éléments d'une guerre de ce caractère, à supposer qu'elle pût s'y renfermer

[1] Voir les numéros 16 et 17.

longtemps ; et nous ne contesterons pas que cette vigilance, un moment en défaut, ne pût laisser à un assaillant audacieux, servi par la vapeur et les gros calibres, des chances de succès pendant quelques heures. On l'a fait précédemment et on le fera mieux encore à l'avenir. Les Anglais ont bien pénétré jusqu'à Washington. Mais après ?

Le second cas, celui d'une guerre à outrance, supposerait une coalition dans un but d'attaque, qui, par l'enlacement naturel des divers intérêts en jeu, amènerait, comme d'ordinaire, une autre coalition dans un but de défense. C'est d'ailleurs une règle vulgaire de la guerre que chaque joûteur cherche, d'un côté, à se renforcer, de l'autre à affaiblir son adversaire le plus possible. Or, à cet égard, la situation de l'Europe est loin d'être désavantageuse à l'Angleterre.

Car, quels que puissent en être les motifs réels ou apparens, une agression sérieuse de la France ne saurait avoir lieu qu'avec l'aide d'une grande alliance maritime, et si cette alliance, à en juger par des données toutes naturelles, devait embrasser l'Empire Moscovite, il faut reconnaître qu'elle jurerait trop avec de récents événements pour ne pas indiquer, comme en son temps le traité de Tilsitt, des projets qui éveilleraient les justes craintes de l'Europe entière. Que deviendraient, en effet, les libertés de l'Europe, l'indépendance de maints grands et petits Etats quand deux puissants Empires, comme ceux de Russie et de France, où les premiers mobiles d'action résident dans la gloire militaire, pourraient y dominer sans contrepoids ? S'ils invoquaient contre la Grande-Bretagne la liberté des mers, celle-ci ne pourrait-elle pas bien mieux encore invoquer l'existence intégrale et indépendante des Etats actuels ?

Mais laissons ce domaine, rendu glissant par une parenté presque inévitable entre l'hypothèse et l'allusion, et passons d'un saut à cette hypothèse ultérieure que la France possède, d'une façon ou de l'autre, une force matérielle et morale suffisante pour entreprendre l'expédition mentionnée. Supposons de même que cette force soit organisée avec toutes les ressources des inventions modernes, c'est-à-dire composée d'une soixantaine de grands navires à hélice, avec toutes les chaloupes canonnières nécessaires, presque tous les bâtiments pouvant servir à la fois de transports et de combattants.

Il y aura, avant d'arriver à un premier résultat positif, c'est-à-dire à la prise de possession d'un point de la côte pouvant servir de base d'opérations, trois séries d'opérations à faire :

1° Concentration des forces et embarquement ;

2° Traversée ;

3° Débarquement.

Voyons la part que les principales inventions modernes peuvent avoir sur chacune d'elles :

1° La concentration *sur mer* a, par la vapeur, les avantages ordinaires de cette navigation. Facilitée contre les vents, elle peut s'opérer plus rapidement et plus sûrement qu'à voile, mais point assez, cependant, pour qu'on puisse compter à heure fixe sur son exécution, comme cela se fait sur terre et comme il le faudrait pour la bonne conduite d'une entreprise périlleuse.

En ceci rien, d'ailleurs, n'est en faveur de l'attaque plus que de la défense, puisque celle-ci peut aussi rassembler ses forces plus promptement. L'avantage relatif est même tout au profit de la défense, car, étant obligée de régler ses mouvements sur ceux de son adversaire, le temps est plus précieux pour elle, et, par conséquent, l'économie de la vapeur plus grande que pour celui qui, ayant toute initiative, peut prendre à l'aise son heure dans l'exécution d'un projet. Si l'attaque est pressée, elle a deux moyens de satisfaire à sa hâte : marcher plus vite ou partir plus tôt. La défense n'a que le premier ; donc le moyen qui le lui assure a plus de valeur pour elle que pour l'attaque.

Si la concentration se fait *avant* la déclaration de guerre, l'avantage d'une plus grande rapidité est nul, puisque la défense ne peut l'empêcher militairement. Si elle se fait *après*, la vapeur offre autant de moyens à la défense pour aller au-devant de cette concentration, qu'à l'attaque pour l'opérer. Dans ce cas, la supériorité de l'Angleterre pourrait même être assurée par des circonstances exceptionnellement favorables, savoir, d'un côté la possession, directe ou par alliances, de plusieurs détroits, de l'autre sa situation géographique *au milieu* des forces maritimes de l'Europe et à proximité de leurs lignes et points obligés de jonction. Ces deux faits, particuliers à l'Angleterre et dans lesquels réside toute l'histoire de sa puissance, lui procureraient, dans notre hypothèse, les avantages stratégiques des positions centrales contre des adversaires isolés et obligés de se retirer excentriquement en cas de revers. Toute opération de cette nature, l'une des plus brillantes de la guerre, celles du Grand-Frédéric après Rossbach et avant Leuthen, celles de Napoléon en 1796 sur l'Adige, en 1813 sur l'Elbe, celle de tout adversaire homogène en face d'une coalition supérieure en forces, consiste, pour celui qui occupe la position centrale, à pouvoir *paralyser* une ou plusieurs *parties* des forces adverses, séparées entr'elles par plusieurs marches de distance, avec une *faible* partie des siennes propres, pendant qu'avec le *gros* de ses forces, il *agit* successivement contre des fractions inactives. Or la célérité du mouvement est l'indispensable condition du succès, et cette célérité, fournie par la vapeur, serait, dans ce cas spécial, offerte à la défense agres-

sive à un plus haut point qu'à l'attaque, puisque c'est la première qui aurait, sur d'assez grandes distances, le plus de forces *agissantes* dans un but décisif. Quant aux forces qui se laissent *paralyser*, on reconnaîtra que la voile ou la vapeur, ce sont pour elles choses assez indifférentes.

Mais, dira-t-on, il faut, avant tout, réussir à *paralyser* et à *agir*. L'objection est parfaitement fondée et montre, comme nous l'avons dit précédemment, que la vapeur peut *servir* les bonnes combinaisons, mais non les *créer*, ni parer aux mauvaises. La solution est au-dessus de son action, c'est-à-dire dans l'application des bons principes de l'art militaire. Les chances restent donc, à l'avenir, dans le même rapport qu'avant la navigation à vapeur, en ce qui concerne la concentration des forces navales; elles étaient déjà en faveur de la défense britannique par la navigation à voiles; la vapeur ne fait qu'augmenter encore leur action.

La concentration sur *terre* n'emprunte aucun avantage de la vapeur. *Avant* la déclaration de guerre, on ne peut l'empêcher; *après*, il y aurait témérité souveraine à le tenter. Si quelque chose d'analogue a pu réussir aux Anglais contre Brest et Cherbourg, au XVIIIe siècle, il en serait tout autrement aujourd'hui, car, outre qu'ils mettraient à leur tour contre eux les dangers d'une descente, ils auraient affaire à des troupes et à des fortifications bien supérieures à celles qu'ils rencontrèrent alors.

Dans un seul cas, ces concentrations acquerraient un grand avantage de la vapeur. C'est celui où elles pourraient s'opérer si secrètement et si rapidement qu'elles faciliteraient une grande surprise. On a beaucoup parlé de cette éventualité dans une récente séance du Parlement; mais quoiqu'en ait dit un officier distingué, sir Charles Napier, nous ne croyons en aucune façon à sa possibilité. Par mer, il sera toujours difficile de rassembler dans un port et avec un but d'hostilité le nombre de bâtiments nécessaires à une telle opération et à ses conséquences, sans que ce fait ne soit remarqué et ne préoccupe gravement l'attention des intéressés. Nous n'en donnerions pour preuve que la sensation causée, il y a quelques mois, par la simple nouvelle que des flottes iraient de la Baltique et de la Méditerranée honorer les fêtes de Cherbourg, dans le courant de l'été. Il est certain d'ailleurs que les mouvements de ces flottes, quels qu'ils eussent pu être, n'auraient pris personne au dépourvu, pas même dans le cas où les bruits publics n'eussent fait que couvrir des buts cachés. Les ports militaires ont un personnel trop nombreux et trop variés, leurs abords et dépendances sont trop accessibles pour qu'un espion intelligent ne puisse apprendre tout ce qu'il est utile de savoir sur la nature et les

destinées probables d'un armement important. Et l'escadre étant en route, même successivement, les avis télégraphiques des côtes suffiraient à prévenir toute surprise. L'Europe a su jour par jour la marche de l'escadre française de la Méditerranée se rendant à Cherbourg. *(A suivre.)*

BIOGRAPHIE DE M. RILLIET-DE CONSTANT,

COLONEL FÉDÉRAL ET INSPECTEUR DE LA CAVALERIE.

Ancien soldat de l'Empire, plus tard colonel fédéral, membre du Conseil fédéral de la guerre, commandant de la première division de l'armée fédérale en 1847, puis colonel inspecteur de la cavalerie suisse, Rilliet-de Constant a joué un rôle important dans tous les événements militaires de notre patrie depuis 25 ans. C'est sa vie que nous voulons essayer de retracer à grands traits, en nous attachant exclusivement à son côté militaire.

L'activité politique de Rilliet, les éloges qu'elle lui a valus, les critiques qu'il y a rencontrées sortent complétement des limites de cette esquisse.

Fréderic-Jacques-Louis Rilliet naquit le 17 janvier 1794, à Mont-le-Grand, près de Rolle. Sa famille avait tenu une place dans l'histoire de Genève; un de ses ancêtres, Jean Rilliet, fut gouverneur du pays de Gex en 1590; le grand-père du colonel remplit plusieurs fois les fonctions de syndic sous l'ancienne république; son père, Horace-Benedict, fut également chargé de fonctions publiques importantes. Sa mère était Jeanne-Marie Necker, nièce du ministre des finances de Louis XVI et cousine germaine de Mme de Staël.

Fréderic-Jacques-Louis Rilliet, après avoir passé les années de sa première enfance dans le canton de Vaud, où ses parents s'étaient réfugiés pendant que la révolution bouleversait leur ville natale, suivit des études régulières au collége de Genève; cette ville venait d'être incorporée à la France, et le jeune Rilliet était devenu Français. Passionné pour le métier des armes, il profita des avantages que lui offrait sa nouvelle patrie, et entra en 1810, à l'âge de 16 ans, à l'école St-Germain en Laye, destinée spécialément à fournir des officiers de cavalerie; il y passa deux ans, au milieu de cette jeunesse de tous les pays de l'Europe que Napoléon réunissait dans ses écoles pour lui inculquer les habitudes d'obéissance et de discipline, et la rattacher aux institutions et à la dynastie qui gouvernait la France. Après avoir passé par les divers grades, dès celui de brigadier à celui de maréchal-des-logis-chef, Rilliet sortit de l'école en 1812 pour entrer comme sous-lieutenant au premier régiment des

cuirassiers. Il fut chargé de commander un détachement qui devait rejoindre en Allemagne son régiment revenant de Russie. Il fit la retraite opérée par les débris de l'armée des frontières de la Pologne jusqu'au défilé de la Turinge. Là, l'Empereur ayant repris le commandement, eurent lieu les batailles de Lutzen et de Bautzen. Rilliet y prit une part active. Après le court armistice de 1813, il assista à la désastreuse bataille livrée sur les bords de la Bober, à la suite de laquelle son régiment dut soutenir la retraite pendant trois jours. Les cavaliers commandés par Rilliet formaient l'extrême arrière-garde; près de Hagenau, un des pelotons qu'il commandait, fut taillé tout entier en pièces par la cavalerie ennemie. Son rôle fut tout aussi actif à Dresde et à Leipsick. Le 18 octobre, le dernier jour de cette bataille qui en dura trois, le peloton que commandait Rilliet fut réduit à six hommes. Ce fut lui qui le premier reçut le feu des Saxons lorsqu'ils trahirent les Français au milieu même de la bataille pour passer à l'ennemi.

Il se distingua non moins dans la retraite qui suivit Leipsick. Au passage de l'Unstrut il avait été chargé de couvrir la marche et de surveiller la destruction d'un pont; mais il fut oublié avec son détachement sur la rive ennemie, et dut y tenir tête à des forces bien supérieures. Il réussit néanmoins à passer la rivière et à ramener sa troupe après n'avoir perdu que deux hommes. A la bataille de Hanau, deux escadrons de cuirassiers, dont Rilliet faisait partie durent occuper un bois avec la consigne de retarder à tout prix l'infanterie bavaroise qui menaçait le parc français. Cette cavalerie fournit charge sur charge, et le danger disparut; mais à la fin de la journée tous les officiers de l'escadron de Rilliet étaient hors de combat, sauf Rilliet lui-même et un sous-lieutenant, son camarade. Cette sanglante affaire lui valut d'être porté pour la croix d'honneur. Il fut créé chevalier en 1814 à l'âge de 20 ans.

De retour en France, le corps de Rilliet fut dirigé sur la Hollande; il y passa le commencement de l'hiver, non sans de nombreux engagements avec les Prussiens et les Hollandais.

L'immortelle campagne de 1814 fut faite toute entière par Rilliet. L'action la plus mémorable à laquelle il prit part fut le combat de cavalerie de la Ferté-Champenoise. Là quelques débris de la cavalerie française, formant un corps de 2800 hommes seulement, commandé par le duc de Raguse, reçurent et soutinrent le choc de la cavalerie russe tout entière, à la tête de laquelle marchait le grand-duc Constantin en personne.

Le 31 mars 1814, Rilliet prit part à la bataille sous Paris. Après la capitulation, son corps refusa de se soumettre aux ordres de Mar-

mont qui venait d'abandonner la cause de l'Empereur. Les cuirassiers furent dissous et Rilliet retourna dans sa patrie qui venait de recouvrer son indépendance. Il ne voulut point reprendre de service, tant qu'il put considérer l'Empereur comme son chef légitime; mais après l'abdication de Fontainebleau, aucun scrupule ne devait l'empêcher de poursuivre une carrière si brillamment commencée. Il entra en 1814 dans l'un des corps de la maison du roi. C'est ainsi qu'il prit part à la retraite de Gand, et que pendant les Cent jours il suivit l'état-major-général des armées alliées. Plus consciencieux que bien des Français, il avait fait taire ses sympathies pour l'Empereur, afin de suivre le souverain dans le service duquel il était entré, et il dut assister en spectateur muet à la lutte gigantesque dans laquelle ses anciens camarades furent forcés de plier devant les armées de l'Europe entière. Rilliet a réuni lui-même ses souvenirs de cette époque dans deux articles publiés l'année dernière dans la Bibliothèque universelle de Genève.

En 1815, la maison du roi fut licenciée et la garde royale se forma. Rilliet reçut le brevet d'aide-major au 1er régiment des cuirassiers de la garde commandé par le prince de Périgord. Il avait alors 21 ans, et un très-bel avenir s'ouvrait devant lui. Mais Genève venait d'être admis au nombre des cantons suisses, et Rilliet, qui avait toujours eu pour la Suisse un attachement enthousiaste, voulut servir avec les enfants de sa nouvelle patrie. Il revint à Genève au moment où les régiments suisses de la garde s'organisèrent, et fut nommé capitaine de la compagnie genevoise aux gardes. Cette position fut la sienne pendant huit ans; il ne prit point part à la guerre d'Espagne, mais il eut en revanche à lutter contre le mauvais vouloir que l'on témoignait aux troupes suisses, et s'éleva surtout contre la prétention de subordonner à grade égal les officiers étrangers aux officiers français. Ces discussions n'absorbèrent pourtant pas tout son temps, il publia à cette époque plusieurs opuscules relatifs au service militaire étranger. Il y combattit surtout les capitulations militaires; et quelle que soit l'opinion que l'on professe sur cette matière si controversée, il est certainement remarquable de voir Rilliet, qui devait, semble-t-il, plutôt les défendre, les attaquer constamment et les combattre dès 1818 jusqu'à la fin de sa vie.

Rilliet, qui s'était marié en 1819 avec Mlle de Constant, fut nommé en 1821 membre du Conseil représentatif de Genève, bien qu'il fût encore au service étranger. Cette nomination, son mariage et les nouveaux devoirs qui en résultèrent pour lui, le déterminèrent à quitter le service. Il attendit que la guerre d'Espagne fût finie, et en 1823 il donna sa démission. On le présenta comme officier de la

légion d'honneur; mais le comte d'Artois, qui était alors colonel-général des Suisses, irrité de l'amour-propre national dont Rilliet avait donné des preuves dans les luttes de préséance que les officiers suisses avaient dû soutenir, refusa d'appuyer la demande.

Rilliet-Constant joua dès lors un rôle considérable dans la politique de son pays. Quant à son activité militaire, elle fut d'abord très-restreinte, grâce à ces rivalités de partis, qui malheureusement n'interviennent que trop souvent dans nos affaires militaires.

On le laissa pendant assez longtemps à la suite. En 1828 cependant, il commanda une école d'instruction à Genève, et l'année suivante il fut nommé membre du conseil militaire et commandant d'un bataillon.

L'époque de la vie de Rilliet dans laquelle il entre alors est surtout remplie par des luttes politiques; nous n'avons à nous en occuper que dans leurs relations avec sa carrière militaire. Il combattit entre autres le maintien des fortifications de Genève. Comme membre du conseil militaire, il fut chargé de la rédaction d'un règlement de service qui a régi les milices genevoises jusqu'à l'adoption du règlement fédéral. En 1833 il commanda de nouveau une école d'instruction, et la même année il fut appelé au service actif avec son bataillon pour la répression des troubles de Schwytz et de Bâle. Après avoir fait partie du corps d'occupation de ce dernier canton, le bataillon genevois passa quelques temps dans le Val-Saint-Imier, en observation sur les frontières du canton de Neuchâtel qui paraissait vouloir résister aux ordres de la Diète. La fermeté de Rilliet, son activité et sa parfaite connaissance du service lui valurent des éloges mérités.

Lorsqu'en 1834, le général Ramorino tenta d'envahir la Savoie avec un corps de réfugiés polonais, Rilliet proposa, et fit décider par le conseil militaire, d'appeler aux armes toute la milice genevoise, forte de 6000 hommes. Il rédigea lui-même un ordre du jour chaleureux à la troupe et fut chargé du commandement de deux bataillons. L'on sait que la tentative malheureuse de Ramorino n'eut pas de suite; Rilliet n'eut donc pas l'occasion de déployer ses talents militaires pour la défense de la neutralité suisse. Mais il s'était fait connaître et avait grandi dans l'estime de ses concitoyens; aussi fut-il nommé en 1836 second député à la Diète pour le canton de Genève. L'année suivante, la Diète l'éleva au grade de colonel fédéral, malgré l'opposition d'une fraction considérable du gouvernement genevois.

P. C.

(La suite au prochain numéro.)

CORRESPONDANCES

St-Pétersbourg, 10 août.

Quoique la Russie soit absorbée par une grande question politique, celle de l'abolition du servage, elle ne néglige cependant pas son organisation militaire. D'abord les immenses entreprises industrielles qui se font de toutes parts, chemins de fer et canaux, ont bien leur côté militaire et joueront, dans les guerres futures, un grand rôle. L'ami et l'ennemi du militaire russe ce sont les vastes distances qu'embrassent les opérations sur son territoire; *ami*, en ce sens que ces distances protègent la Russie contre les entreprises de l'ennemi, preuve en soient la campagne de 1812 et celle de la récente guerre d'Orient; *ennemi*, en ce sens qu'elles paralysent aussi les mouvements des armées russes. Or nos chemins de fer et nos canaux vont remédier pour nous à cet inconvénient, et faciliter plus que pour tout autre Etat notre défensive et notre offensive. Les chemins de fer et les télégraphes, bien organisés, doubleront la force défensive de la Russie. surtout avec l'appui de fortifications aux points stratégiques et d'observation. C'est aussi ce qu'on est en train d'opérer et d'étudier, d'après des mémoires approfondis dont nos archives d'état-major sont fort riches. Je vous parlerai une fois de nos forteresses, de nos lignes ferrées et de nos canaux, mais dans une mesure dont vous comprendrez vous-mêmes et excuserez la réserve.

Pour aujourd'hui, je vous dirai quelques mots des améliorations apportées à notre armement d'infanterie, sujet qui intéresse les militaires de tous les pays et qui vous occupe aussi en Suisse, d'après ce que j'ai lu dans votre feuille. On a grandement raison de s'en occuper, et les puissances qui n'ont pas encore transformé leurs fusils sont certainement en infériorité marquée sur les autres. Or, dans l'état actuel du militaire en Europe, où l'art est partout en progrès, où les prétendus secrets de la victoire ne sont plus un mystère pour personne, la moindre infériorité matérielle peut contrebalancer les meilleures combinaisons et causer des désastres. Si les Prussiens, à la bataille de Mollwitz, durent leur succès aux baguettes de fer de leurs fusils, qui leur permettaient de charger plus rapidement qu'avec les baguettes en bois de leurs adversaires, que serait-ce si une bonne infanterie se trouvait avoir, en face d'une autre, cet avantage de pouvoir faire ses feux de plus loin et plus justes! La dernière guerre de Crimée a bien prouvé ce danger à la Russie, et aura certainement pour résultat de faire modifier notre système favori des grosses masses d'infanterie, datant entr'autres de Souwaroff, l'énergique escaladeur de vos Alpes, et qui, une fois sa direction prise, mettait toute sa confiance dans la bayonnette, méprisant les pétarades, bonnes, disait-il, à effrayer les lâches. Déjà à Eylau, devant le terrible cimetière, les masses de Benningsen, trop profondes, furent cruellement décimées, elles laissèrent échapper un succès qui eût été magnifique pour les armes russes et qui tint, un moment, à peu de choses. En Crimée, à Inkermann, entr'autres, on a aussi accumulé l'infanterie sur une trop grande profondeur. On a beau être brave et discipliné; quand à 1200 pas de dis-

tance il pleut déjà sur une brigade ou sur un régiment des balles qui éclaircissent les rangs, il y a grande chance que, avant d'arriver au choc à la bayonnette, cette masse ne soit démoralisée, car si elle a la conscience de ne pas *pouvoir* riposter à ce feu meurtrier, en cas de besoin ou même de caprice, ce sentiment-là constitue déjà une infériorité morale qui engendre bientôt l'infériorité physique. Il faut donc pour qu'il y ait égalité dans les conditions et les ressources de la lutte, égalité réelle et non relative, c'est-à-dire que chacun des adversaires ait un armement, une organisation, un système, qui, mis au service de l'un où de l'autre camp, de l'une ou de l'autre tactique, puisse procurer des avantages équivalents à ceux dont l'adversaire dispose. Bien souvent dans un combat, un fusil n'a pas servi davantage à un fantassin qu'une bonne pique. Mais si vous aviez donné à ce même fantassin une pique au lieu de son fusil, pour lutter contre des ennemis pouvant faire des feux à leur gré, il n'eût, sans doute, rien fait qui vaille et aurait été battu, déjà avant d'être à portée du fusil de l'ennemi. J'en conclus que, malgré les différences de tactique et de tradition de combat, il faut que l'armement des troupes soit chez toutes les nations à la même hauteur, et que, conséquemment, on fait bien, du moment qu'une puissance a introduit les fusils et les canons rayés, de les introduire dans toutes les armées, même dans celles qui n'ont que peu de confiance, en réalité, dans ce perfectionnement du tir comme élément sérieux de succès.

C'est là ce qu'on a compris en Russie. On n'y est pas très amoureux des manœuvres à l'ordre mince, mais l'empereur Nicolas ne voulut pas rester en arrière des autres puissances. Il voulut avoir un corps de troupes d'infanterie armée de carabines de précision, et chargea le général Ramsay, homme des plus capables à cet endroit, de procéder à sa formation. Neuf bataillons furent formés et choisis parmi l'élite des autres. Mais depuis la guerre d'Orient l'arme de précision s'est popularisée et l'on compte aujourd'hui 50,000 hommes, soit 45 bataillons munis de bonnes carabines. Sur ces 45 bataillons il y a 4 bataillons-modèles, destinés à l'émulation et à l'instruction des autres; 3 bataillons au corps des gardes, 3 aux grenadiers, 18 au 6me corps d'armée, 7 à l'armée du Caucase, 10 en Finlande. L'effectif d'un bataillon de carabiniers est de 30 officiers, dont deux d'état-major, 90 sous-officiers, 21 tambours et trompettes, 820 soldats, 89 non-combattants et 31 chevaux, en tout 1050 hommes.

En outre une augmentation de l'effectif des armes rayées gît dans l'organisation de la compagnie des carabiniers, ou 5me compagnie attachée à chaque quatre compagnies, ce qui fait un bataillon par régiment. L'empereur Nicolas avait déjà, d'après le système autrichien, introduit 6 carabiniers par compagnie d'infanterie; puis on les augmenta peu à peu jusqu'à 12, 18, 24, qui forment aujourd'hui cette 5me compagnie. Ce ne sont, sans doute, pas des tireurs comparables aux vôtres, ni à ceux que j'ai eu le plaisir de voir à la belle fête du tir fédéral de Berne l'année dernière, mais ils ne tirent pas trop mal et font chaque jour des progrès dans le maniement de leur arme. On prend pour ces carabiniers les meilleurs tireurs des

bataillons, et pour les recrues de 45 bataillons on choisit des jeunes gens habitués à la chasse et à la vie des forêts, classe fort nombreuse en Russie. Du reste, une école de tir a été fondée à *Zarskoje-Sélo*, à peu près sur le modèle de celle de Vincennes, où l'on forme des instructeurs et des sous-instructeurs pour cette spécialité. L'Empereur s'intéresse particulièrement à cet établissement et l'a déjà visité plusieurs fois.

Vous vous rappelez, sans doute, qu'on avait remarqué à Paris, en 1855, que des caissons de cartouches ramenés de Crimée avaient leurs balles perforées en divers sens et en forme de galeries d'une largeur de 2 à 3 millimètres. Un savant russe, célèbre entomologiste, M. Victor Gvanovitch Motchoulskii, a publié sur ce sujet un mémoire fort intéressant, dans lequel il démontre que cette perforation est due à la larve d'un insecte connu sous le nom d'*Urocerus juvencus*, répandu en Allemagne et en France où il dévaste les forêts de sapins, mais non en Russie. Cette larve avait été apportée de France dans le bois même des caissons.

Les galeries pratiquées dans le plomb étaient dues non à un goût particulier de l'insecte pour ce métal, car il ne le mangeait pas, mais à un rongement commun à tous ces petits êtres pour accomplir leurs métamorphoses.

Depuis longtemps on se plaignait des restrictions apportées à l'entrée et au service dans la garde. On ne pouvait y être admis que de l'âge de 17 à 20 ans. Par une ordonnance récente, l'Empereur a décidé que les jeunes gentilshommes pourraient y entrer dès l'âge de 16 ans, comme cadets et y rester indéfiniment. Les aspirants qui auront terminé leurs études dans les universités et institutions y assimilées, seront dispensés de l'examen exigé à l'entrée dans la garde, et n'auront à subir qu'un examen sur les sciences militaires quand ils passeront officiers. Les exigences seront les mêmes pour la vieille garde que pour la jeune, sauf que pour la première il faudra un succès de plus.

Les écoles militaires et la garde impériale viennent de rentrer de leurs camps de Peterhoff et de Krasnoïé-Sélo, après avoir manœuvré pendant quelques jours entre Krasnoïé-Sélo et Ropsha en présence de l'Empereur. Une partie des soldats de la garde va être maintenant employée à la construction d'un chemin de fer de Krasnoïé-Sélo, lieu habituel de leur campement d'été, jusqu'à une des stations intermédiaires du chemin de fer Peterhoff, de sorte que le camp sera relié par une voie ferrée à la capitale et à la résidence d'été de l'Empereur. Ces travaux auxquels on emploie les soldats sont assez communs en Russie. On en tire trois bons avantages, qui sont : 1° Maintien d'une salutaire activité chez la troupe ; 2° Instruction du soldat dans les travaux de terrassement, si utiles en campagne ; 3° Enfin, grande économie pour l'Etat.

Une des grandes plaies de notre militaire est notre administration en général, et celle surtout des contrées éloignées. La prévarication y est un péché d'habitude, si bien qu'elle a presque passé dans les mœurs et que maints officiers s'en font gloire. Dans le Caucase, le *Kasnokradstro*, comme on appelle cette *vertu* en russe, est presque une œuvre méritoire, et de là proviennent souvent ces bulletins et ces

rapports exagérés où l'on grossit les effectifs pour grossir les bourses. Mais déjà dans la guerre de Crimée, l'Empereur a fermement résolu d'y mettre ordre. Dernièrement un capitaine de la demi-brigade d'Odessa, nommé B....., a été condamné à la dégradation et à servir comme simple soldat, pour avoir accepté du propriétaire d'un bâtiment échoué, du vin et du rhum, etc., en fraude des droits. Ce sera, il faut l'espérer, une salutaire leçon.

Nous ne manquons pas, en Russie, de bonnes publications militaires; mais une publication nouvellement créée vient se placer au premier rang. C'est le *Recueil militaire*, rédigé par le colonel d'état-major Anitchkoff, le même qui a été envoyé l'année dernière en France et en Algérie, pour étudier l'administration militaire de ce pays. Les premières livraisons du *Recueil* offrent une lecture très variée et aussi instructive qu'intéressante. Outre des écrits spéciaux sur les différentes branches de l'art, il y a des peintures de mœurs militaires qui ont un cachet russe tout particulier. L'étude et la culture des goûts relevés y sont hautement recommandées comme les meilleurs éléments propres à faire un officier distingué. On aime à voir ces efforts tendant à placer la carrière des armes dans un champ plus intellectuel et plus esthétique que celui où tant de gens trop matériels la confinent mal à propos.

Camp de Neuenkirchen, 1er octobre 1858.

Le camp ou plutôt les camps, car on campait à Neuenkirchen et à Ternitz, ont été levés hier, après trois mois de séjour. On peut certainement compter cette école de campagne au nombre des plus profitables pour les troupes autrichiennes depuis celles du maréchal Radetzky en Italie.

Aujourd'hui les camps de manœuvres sont à la mode en Europe. On campe où l'on campait naguère, à Varsovie et Krasnoje en Russie, à Augsbourg en Bavière, à Nordstemmen en Hanovre, à Châlons en France, à Luziensteig en Suisse, à Neuenkirchen en Autriche, sans compter les nombreuses revues et inspections fédérales en Allemagne, à Berlin, Luxembourg, Dresde, Mayence, Mannheim, etc.

Une chose assez remarquable, c'est que dans tous ces camps domine à peu près le même système d'instruction; le but est partout le même : former les officiers généraux et d'état-major à l'emploi stratégique et tactique des masses. Quant aux soldats et aux officiers subalternes, ils apprennent surtout à supporter ou à contourner les fatigues et les difficultés du service de campagne. Ils y prennent ce savoir-faire du bivouac, du cantonnement, de l'approvisionnement qui ne s'acquiert que par la pratique et qu'on ne trouve dans aucun règlement ni dans aucune école du monde.

Le camp de Neuenkirchen n'a négligé aucune branche de l'instruction militaire. Pendant les premiers temps, la troupe a été exercée à répéter l'école de soldat, de bataillon, d'escadron, de batterie, de régiment. Le dernier mois a surtout été consacré au tir à la cible, aux manœuvres de division et de campagne. Une particu-

larité de ce camp a été le tir à la cible pour les officiers, tir fort bien organisé et stimulé par des prix doublement précieux. L'Empereur a participé plusieurs fois à ces exercices et a maintenu, devant un brillant état-major, sa réputation d'habile tireur.

Le camp était commandé par le lieutenant feld-maréchal prince Edmond *de Schwarzenberg*, commandant du 4me corps d'armée.

L'effectif était de deux divisions *(Handel* et *Rückstuhl)*, comprenant 4 brigades *(Hartung, Braum, Ramming, Dürfeld)*, soit 4 régiments d'infanterie de ligne *(Airoldi, Stephan, Hesse, Rossbach)*, 4 bataillons de chasseurs (nos 3, 13, 15 et 16), 1 régiment de houlans, n° 6, 1 régiment de hussards, 50 bouches à feu (y compris les raquettes), 1 équipage de ponts, 1 détachement de train d'équipages, etc.

La 1re division campait à Neuenkirchen, la seconde à Ternitz, à une lieue de distance au Sud-Ouest. Les deux localités sont desservies par une station du chemin de fer de Vienne à Trieste, et se trouvent à une quinzaine de lieues de la capitale, dans une situation magnifique, vaste plaine ondulée, semée de nombreux villages, entourée de montagnes boisées et offrant ainsi toutes les variétés désirables de terrains pour les exercices.

L'un et l'autre camp sont assis d'après les prescriptions usuelles, mais en ayant égard plutôt aux commodités du service qu'aux conditions tactiques d'un campement. Ce système, basé sur l'économie, est cependant regrettable, et il vaudrait mieux, du moment qu'on fait tant que d'organiser sérieusement un service de campagne, suivre du commencement à la fin les règles qu'exige ce service. Il y a quelque danger à habituer les troupes à un mauvais campement tactique. Si l'on veut leur donner réellement, par ces camps de manœuvre, une image approximative de la guerre, il ne faut pas commencer par les faire camper de telle sorte qu'aux premiers coups de fusil elles soient obligées d'abandonner leur camp. C'est cependant ce qu'on fait généralement partout, en disant : si l'on avait un ennemi devant soi, on ferait autrement.

A Bière le camp est ordinairement adossé au Jura, le front de bandière contre la route, le ravin du Toleure à droite et un peu en arrière. En vérité on ne comprend pas à quoi fait face un tel camp, dont l'assiette est prise au hasard. Un simple effort ennemi sur sa gauche le mettrait dans une position intenable.

A Thoune, à l'Ecole Centrale, on dresse aussi les tentes d'une façon semblable, c'est-à-dire entre l'Allmend et la route, le front de bandière du côté de la route, le camp acculé à l'Aar, et sans ponts de retraite. On s'amuse même à faire attaquer ce camp par les troupes casernées en ville. Or il est évident que les troupes campées dans une telle position ne pourraient ni ne devraient y supporter le feu d'un ennemi tant soit peu sérieux, sous peine d'être culbutées dans la rivière.

A Neuenkirchen on a fait à peu près de même. Le camp est adossé à une branche de la Schwarzau, très commode pour les cuisines, mais assez profonde et assez large pour empêcher les mouvements réguliers de la troupe en ligne, et je n'ai pas vu qu'on ait fait des ponts pour assurer la retraite.

Le camp a derrière lui le village de Neuenkirchen, dont il est séparé par le ruis-

seau. La droite s'appuie à l'extrémité sud du village: sa gauche au village de Natschbach et aux contrepentes du Seebenstein. Devant son front de bandière s'étend en hémicycle une grande plaine comprenant, en allant de la gauche à la droite, les villages de Natschbach, Rahmloch, Wartmanstetten, Danegg, tous au pied des côteaux. Plus à droite se trouve le village de Dunkelstein, entre Neuenkirchen et Ternitz, sur la route de Styrie. Plus loin sur cette même route se trouvent encore les villages de Wimpassing, de St-Valentin, de Grafenbach, de Glogguitz, qui ont joué un rôle important dans les manœuvres. Ils sont tous sur la rive droite de la Schwarzau.

De l'autre côté de la rivière et de la ligne du chemin de fer est le camp de Ternitz, beaucoup mieux assis au point de vue tactique, adossé à une montagne praticable et couvert par la double ligne de défense du chemin de fer et de la Schwarzau. Mais, dans ce cas, il se trouve complétement coupé du camp de Neuenkirchen. Il le flanquerait plutôt s'il n'en était pas trop éloigné. Le campement était du reste encore divisé en deux parties par le village. Sa droite s'étendait ainsi jusqu'à Pottschach et sa gauche jusque vers Döbbling.

Le défaut d'un tel campement vient de ce que, le sachant et le voulant, on a sacrifié les conditions tactiques aux commodités d'approvisionnement, de cantonnement, de réunion, etc., système, je le répète, regrettable au point de vue d'une bonne instruction et qu'un expert en cette matière, le général Jomini, a condamné dans plusieurs de ses écrits, et en particulier, pour ce qui concerne la Suisse, dans son *Epître à ses concitoyens* (Lausanne, 1822).

A part cela, le camp de Neuenkirchen, par sa régularité d'établissement, par l'ordre, le confort, la propreté qui y régnaient, a fait l'admiration des nombreux officiers étrangers qui l'ont visité.

Le terrain des manœuvres était divisé en cinq rayons pour les corps séparés.

Les manœuvres de division avaient lieu ordinairement dans le rayon entre Neuenkirchen et Danegg; elles se sont, en général, exécutées avec une régularité remarquable. C'était beau de voir s'avancer ces lignes déployées d'infanterie, restant pendant plus de 800 pas de marche et de manœuvres dans un alignement parfait. L'artillerie et la cavalerie, favorisées, il est vrai, par un terrain propice partout, ont manœuvré avec une rapidité qui a recueilli tous les suffrages. Le défilé des boulans devant Sa Majesté, en pleine carrière et brandissant la lance, avait quelque chose de diabolique, qui terrifiait les nombreux spectateurs.

Les manœuvres de campagne m'ont prau inférieures. Plus d'une position a été mal choisie et défendue par des formations vicieuses; des déploiements de masses se sont opérés avec trop de lenteur, si bien que quelques officiers se sont attirés publiquement d'assez vertes remontrances. en présence de Sa Majesté, de la part du commandant en chef. Il y avait, comme chez nous, trop de pétarades de chasseurs, sans respect des distances et jetant de la confusion dans l'ensemble. Le service des chasseurs dans les manœuvres de campagne simulées est encore à trouver et à organiser; le mieux serait peut-être de ne donner des cartouches qu'aux sous-officiers et aux jalons de chaînes.

Outre la commission fédérale allemande d'inspection, un grand nombre d'officiers étrangers ont assisté à plusieurs des grandes manœuvres. Le comte de Chambord, qui accompagnait Sa Majesté à la dernière journée, a été l'objet des attentions les plus flatteuses.

Les officiers allemands, prussiens, bavarois et saxons étaient les plus nombreux. Il y avait en outre plusieurs officiers russes, quelques officiers français, des officiers serbes, turcs, valaques. Il n'y avait pas d'officier suisse en mission officielle. Votre serviteur, arrivé à la fin du camp, a rencontré, quoique en tenue bourgeoise, partout le plus aimable accueil.

Naples, 10 *août*. — Depuis l'abolition des capitulations des cantons suisses pour les troupes au service de Naples, les capitulations expirées ont été renouvelées par le gouvernement napolitain directement avec les colonels des régiments. Les trois premiers régiments ont déjà renouvelé la leur depuis quelque temps. Le 4me régiment, formé plus tard, vient de voir expirer également sa capitulation au nom des cantons contractants et l'a renouvelée comme les autres régiments. Son colonel a conclu pour lui et pour ses successeurs un nouvel engagement de 30 ans aux mêmes conditions que précédemment. Le bataillon de chasseurs, formé depuis 1848, était déjà en dehors des capitulations.

On se propose maintenant d'introduire dans chaque régiment suisse une école de cadets, à peu près sur le système autrichien.

Précédemment les autorités cantonales faisaient les présentations pour les places de second lieutenant; plus tard, ce furent les capitaines. Mais dans l'un et l'autre cas les choix tombaient, pour la plupart du temps, sur de jeunes gens, qui quoique étant susceptibles de devenir, par la suite, d'excellents officiers, étaient souvent complétement dépourvus des qualités nécessaires au commandement. La classe des sous-officiers, qui, chez les troupes napolitaines de toutes armes, sauf de l'artillerie, avance au grade d'enseigne pour les deux tiers des places vacantes, n'a pas le même privilége dans les régiments suisses, où l'on ne nomme que tout-à-fait exceptionnellement un sous-officier au grade d'officier. Il en résulte cet inconvénient que beaucoup de jeunes sous-officiers capables quittent le service au bout de leur engagement, vu qu'il n'ont pas d'espoir d'avancement et que les corps font souvent ainsi des pertes regrettables.

Nous commencerons, dans notre prochain numéro, le compte-rendu détaillé des manœuvres du camp fédéral de Luziensteig.

France. — M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités civiles et militaires l'état présentant la répartition du contingent de la classe de 1857 entre les divers corps des armées de terre et de mer, pour servir à l'inscription des jeunes soldats de cette classe sur les registres matricules qui doivent être établis dans les dépôts de recrutement.

Le contingent de cette classe est de 100,000 hommes. Il faut en déduire 18,336, parmi lesquels 17,922 exonérés, et 414 formant le déficit de certains cantons.

Il reste donc à immatriculer 81,664 hommes : 5,870 dans l'armée de mer et 75,794 dans l'armée de terre.

Le contingent de l'armée de mer sera réparti ainsi qu'il suit : équipages de la flotte, compagnies de mécaniciens, 100; apprentis marins, 1,600; compagnies d'ouvriers marins à Toulon, 100; régiment d'artillerie, 860; ouvriers d'artillerie. 210; infanterie, 3,000.

Le contingent de l'armée de terre est réparti de la manière suivante : infanterie, 77, 130; cavalerie, 13,000: artillerie, 3,000: génie, 500: équipages militaires, 500.

Autriche. — Cette puissance paraît vouloir réformer complétement son système de défense, en basant ses places fortes sur des principes stratégiques meilleurs que ceux qui ont dominé dans l'établissement des fortifications actuelles. Autant une place bien située est utile à un moment donné, autant une autre, dans une position excentrique et en dehors des points décisifs, peut être nuisible. Il ne s'agit pas, comme l'a très bien fait observer récemment M. le capitaine belge Van de Welde dans son ouvrage sur *la défense des Etats*, d'avoir *beaucoup* de places fortes, mais d'en avoir peu et bien situées.

Le système des cordons, si fatal à tant de généraux dans les mouvements de troupes, l'est plus encore en fait de réseaux de forteresses. C'est ce qu'on paraît avoir compris en Autriche.

En vertu d'un ordre de l'Empereur, lit-on dans la *Gazette militaire* de Vienne, plusieurs ouvrages de fortification plus ou moins considérables seront démolis, savoir : le camp retranché de Linz, la forteresse de Kœniggrætz, les châteaux de Deva, de Lavano, de Valcesino et de Semione. Les travaux en terre de Floridsdorf, le fortin du passage de la Tour-Rouge en Transylvanie, les châteaux de Gratz et de Pressbourg et divers autres ouvrages de fortification moins considérables en Transylvanie seront maintenus dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans frais d'entretien. Cependant l'époque du démolissement de Linz et de Kœniggrætz dépend de conditions dont l'accomplissement exigera certainement encore bien du temps.

En attendant on travaille activement aux fortifications de Vienne.

Vaud. — Le 14 août 1858, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Bidaux*, Charles, à Cully, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3e arrond. — *Chappuis*, Frédéric, à Rivaz, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 3e arrond. — *Noverraz*, Jaques-Louis, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 3e arrond. — Le 18 dit, M. *Kess*, à Moudon, second sous-lieutenant de chasseurs n° 9 d'élite du 1er arrond. — Le 24 dit, M. *Collomb*, Ab.-François, à Noville, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 2me arrond. — Le 25 dit, MM. *Muret*, Edouard, à Vevey, médecin-adjoint avec rang de 1er sous-lieutenant. — *Devenoge*, François, à Dizy, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 7e arrond. — *Rapin*, Victor, à Marnand, second sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 8e arrond. — Le 28 dit, M. *Bron*, Auguste, à Jouxtems-Mézery, premier sous-lieut. de carabiniers n° 6 d'élite du 6e arrond. — Le 1er septembre, MM. *Dubuis*, Pierre-Félix, à Corbeyrier, second sous-lieut. de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 2e arrond. — *Girard*, David-Louis, à Roche, second sous-lieut. porte-drapeau du bataillon d'élite du 2e arrond. — *Kohler*, Adolphe, à Lausanne, capitaine de mousq. n° 5 de réserve du 3e arrond. — *Milliquet*, Pierre-Amédée, à Pully, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 3e arrond. — *Duboux*, Henri-Louis-Gabriel, à Cully, capitaine de mousq. n° 2 d'élite du 3e arrond. — *Zwahlen*, Jules-François, à Lausanne, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 3e arrond. — Le 4 dit, M. *Vullies*, Louis, à Crans, second sous-lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 4e arrond. — Le 8 dit, M. *Volet*, Jules-Louis, à Crans, premier sous-lieut. de carabiniers n° 62 d'élite du 5e arrond. — Le 10 dit, M. *Jaquier*, Isaac-Louis, à Dizy, second sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve du 7e arrond, — Le 11 dit, M. *Sorbière*, Marc-Louis, à Lausanne, capitaine de mousq. n° 5 de réserve du 3e arrond. — Le 15 dit, M. *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 7e arrond. — Le 17, M. *Tesse*, Jean-François, à Lausanne, lieutenant de chasseurs n° 9, dans la 1re section du 3e arrond. — Le 18, M. *Noverraz*, Jaq.-Louis, à Lausanne, lieutenant de grenadiers d'élite ; — M. *Chappuis*, Ant.-Samuel, à Rivaz, lieut. de grenadiers n° 2 de réserve, et M. *Baud*, David-Louis, à Epalinges, premier sous-lieut. de mousq. n° 3 de réserve. — Le 21, M. *Faraudo*, George, à Lausanne, lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 3e arrond. — Le 22, M. *Magnin*, John, à Montricher, premier sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — Le 24, M. *Martheray*, Jules, à Nyon, commandant du 4e arrondissement militaire, — Le 25, M. *Deblue*, Jules, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 5 d'élite du 3e arrond. — Le 28, M. *Henninger*, Henri, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 1 d'élite du 3e arrond. — M. *Borgognon*, Charles, à Riez, lieutenant de chasseurs n° 9 d'élite de la seconde section du 3e arrond. — Le 2 octobre, M. *Morin*, Marc, à Lausanne, lieutenant de mousq. n° 2 d'élite du 3e arrond. — M. *Bidaux*, Jules, à Lausanne, lieuten. de mousq. n° 4 d'élite du 3e arrond. — M. *Reymond*, David-Louis, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousq. n° 3 d'élite du 3e arrond. — M. *Rossier*, Henri, à Vevey, médecin-adjoint avec rang de 1er sous-lieutenant, et M. *Coulin*, Edouard-Henri, au Chatelard, vétérinaire militaire avec rang de second sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 20 **Lausanne, 3 Novembre 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **D'une descente des Français en Angleterre.** (Quatrième et dernier article.) — **Biographie de M. Rilliet-de Constant,** colonel fédéral et inspecteur de la cavalerie. — **Camp fédéral de Luziensteig.** — **Nouvelles et Chronique.**

D'UNE DESCENTE DES FRANÇAIS EN ANGLETERRE.

(Quatrième et dernier article. [1]*)*

Une *concentration* secrète de troupes sur un point d'extrême frontière est chose plus difficile encore, dans un pays aussi peuplé que la France et en relations journalières par courriers, lettres et télégraphes avec tous les pays voisins. Pour qu'on ignorât, en Angleterre, ce qui se passe à cet égard en France, il faudrait ou que *toutes* les communications de ce dernier pays avec l'extérieur fussent coupées, ou que l'autorité militaire anglaise fût dépourvue des moyens de renseignements familiers à tout état-major, deux suppositions également inadmissibles.

Au reste, c'est une grave erreur de croire que les chemins de fer accélèrent toujours des mouvements de troupes. S'il s'agit de deux à trois bataillons d'infanterie, oui, ils iront plus vite en chemin de fer; s'il s'agit de faire converger des troupes sur un point central, sur Paris par exemple, par 6 ou 7 lignes à la fois, oui, l'on pourra y faire affluer une armée en quelques jours. Mais s'il est question de transporter des masses de 50 à 100,000 hommes sur une seule ligne, le cas est tout autre. Ce serait tout simplement une absurdité; car, outre les grands inconvénients de répandre des fractions de mêmes corps sur de grandes distances, unies seulement par deux rails, il arrive un moment où, vu la force des effectifs à transporter, le temps perdu par les troupes qui attendent leur tour de départ ne compense plus celui qu'elles gagnent en cheminant plus vite. Les transports de troupes par voies ferrées, surtout avec chevaux et gros matériel, ne sont point choses si faciles ni si rapides qu'on le croit communément. Les em-

[1] Voir les numéros 16, 17 et 19.

barquements et débarquements sont à eux seuls de grosses affaires, en France comme ailleurs, et toute personne, même étrangère aux complications de détail accompagnant les dislocations et les cantonnements le long des lignes, qui voudra calculer, d'après les prescriptions des règlements français de 1855, le temps qu'il faudrait pour transporter, de Paris à Cherbourg, 50 à 100 mille hommes, pourra s'assurer qu'il y aurait tout profit pour ces troupes à dévider lentement, mais *simultanément*, leurs journées d'étapes, plutôt que de se faire traîner *successivement* en wagons. Une armée de 100,000 hommes supposerait, d'après les proportions admises, environ 20,000 chevaux et 250 bouches à feu. Or, on se fera une idée de la *rapidité* avec laquelle elle cheminerait par voie ferrée, en sachant que pour le transport de l'artillerie seulement, il faudrait, au minimum, 80 convois réglementaires [1].

MM. les membres du Parlement peuvent donc être bien tranquilles et certains que si 100,000 hommes ou même 50,000, ou seulement 30,000, apparaissent tout-à-coup à Cherbourg pour menacer l'Angleterre, ils n'y seront pas arrivés par le long défilé ferré, mais de toutes les routes et chemins convergeant sur ce point, laissant aux locomotives le seul soin d'amener les approvisionnements.

Ce serait, d'ailleurs, une singulière façon de surprendre son monde que d'envoyer, presque sous ses yeux, des avant-gardes journalières de 4 à 5,000 hommes, vraies messagères d'alarmes, une ou plusieurs semaines avant que l'armée ne pût être réunie et en mesure de s'embarquer. En outre, une ligne ferrée est plus facile à faire surveiller par les espions que des routes et chemins ordinaires.

Dans le cas spécial, nous pouvons donc affirmer que la concentration, sur terre comme sur mer, n'acquiert de la vapeur aucun avantage au profit de l'attaque contre la défense.

L'*embarquement*, pour autant que nous pouvons en juger par les expériences de la dernière guerre, reste le même à peu près par la vapeur, au point de vue des difficultés. Si le plus grand nombre des gros bâtiments, pouvant porter plusieurs milliers d'hommes, semble, au premier coup d'œil, devoir le faciliter par un fractionnement moindre des corps, cependant, en pratique, cet avantage est compensé par

[1] Un wagon ordinaire, à 4 ou 5 compartiments, contient 8 à 9 hommes pour 10 places civiles par compartiment. Les wagons sans compartiment comprennent de 32 à 36 places militaires pour 38 places civiles. Les wagons à bœufs : 7 chevaux en moyenne et 4 hommes; les wagons-écuries : 3 chevaux; un wagon à bagages : 60 selles; il faut de 1/2 à 1 truck par voiture de guerre : 12 à 18 trucks, en moyenne, pour un équipage de ponts. Le convoi maximum se compose de 24 à 35 wagons suivant les lignes. Un convoi d'infanterie comprend donc environ mille hommes et accessoires; un de cavalerie 165 chevaux et 195 hommes. Un d'artillerie 1/2 batterie, ou 1/3 de compagnie d'équipages à 66 voitures.

les difficultés plus grandes du transbordement, ainsi que de l'arrangement dans l'intérieur de ces citadelles. S'il s'agit d'embarquer 150,000 hommes, comme en 1803, ou seulement 100,000 ou même 50,000, ce sera toujours une assez longue opération pour qu'il ne puisse pas, surtout d'après ce que nous venons de dire quant à la concentration, y avoir de surprise. Or, du moment que l'ennemi est sur ses gardes, il importe assez peu que l'embarquement puisse se faire deux à trois jours plus tôt ou plus tard. Enfin les gros navires devant, pendant et surtout après leur chargement, mouiller plus avant en rade ou en mer, les dangers d'audacieux coups de main opérés contre eux pendant l'embarquement même, tels que ceux des Anglais apparaissant tout à coup devant Copenhague et Aboukir, ou des Russes devant Sinope, sont d'autant plus grands pour l'attaque. Contrecarrer les embarquements commencés, devient un des points fondamentaux de la guerre future avec descentes maritimes, vu les brillants enjeux que de telles opérations offrent au défenseur-assaillant, par la surprise d'une armée en même temps que d'une flotte, et vu les facilités comparatives qu'elles rencontrent de nos jours, par les gros bâtiments à hélice et à forts calibres luttant si avantageusement contre les batteries de côtes. Une expédition qui s'organiserait dans la Manche, c'est-à-dire à quelques lieues d'un port anglais et en présence de marins dignes de Trafalgar, de Copenhague et d'Aboukir, serait fort imprudente de ne pas compter sérieusement avec ce danger.

2° *La traversée.* L'Angleterre est une forteresse, entourée d'un fossé large, profond et garni de défenses offensives. Mais elle a cette particularité que ces défenses s'étendent au loin sur le globe; elles se nomment Gibraltar, Helgoland, Corfou, Malte, le Cap, les colonies, les flottes. La première enceinte s'appelle la flotte, la seconde la côte, la troisième l'armée; le blockhaus c'est la nation. De tels *ouvrages,* flanqués d'alliances continentales, exigent un siége tout particulier. Les cheminements doivent commencer de fort loin, sans être cependant plus à couvert. Ils ne peuvent avancer que sous des angles très aigus ou par une brusque perpendiculaire; il faut ou tenter l'escalade, ou faire brèche et donner l'assaut. En d'autres termes, la *traversée* présente deux hypothèses:

Ou l'expédition, mettant surtout son espoir dans les opérations de terre, s'efforcera de tromper la vigilance de la défense sur mer et d'éviter une affaire décisive avec les flottes.

Ou, se sentant forte en bâtiments, elle fera dépendre ses opérations sur terre d'un premier succès sur mer, et recherchera une grande bataille navale qui lui livre les côtes.

Dans la première hypothèse, c'est une série de joûtes et de di-

versions, ayant pour théâtre le monde entier et pour but d'entraîner la flotte de défense hors de la zône d'un débarquement; ce sont de vastes voyages d'amiraux à la chasse les uns des autres. Les incidents de ces grandioses parties de barre, où les positions maritimes de l'Angleterre joueraient d'ailleurs un grand rôle, nous mènent fort loin du petit saut de la Manche.

Dans la seconde hypothèse, c'est, avant toutes choses, une bataille navale, qui, par les intérêts et par les forces en présence, serait la plus grande que le monde eût vue jusqu'ici. Ce seraient dix mille bouches à feu vomissant la destruction autour d'elles, c'est-à-dire quelque chose dont l'esprit refuse de se faire une image même approximative. Après une bataille pareille, peu importe la longueur de la traversée à opérer. La victoire donne au vainqueur non pas un canal, mais l'Océan tout entier, et le débarquement se ferait aussi bien à mille lieues qu'à dix du théâtre de l'action. C'est à Leipsig, en 1813, que Paris a été pris et non sous les murs de cette capitale. Sur mer, à bien plus forte raison, il en est de même. Trafalgar a donné non Cadix, mais les eaux de l'Europe pour un temps à l'Angleterre. Ici encore il ne s'agit donc pas d'enjamber simplement la Manche, mais de décider auparavant de l'empire des mers. Restera-t-il, comme aujourd'hui, le bien de tous? ou son sceptre passera-t-il, pour de longues années, aux mains d'une ou de deux puissances seulement? Telles sont pour les parties d'une semblable lutte les chances à courir, au milieu d'un siècle avide d'expansion commerciale. Et, en vérité, nous ne savons apercevoir quoi que ce soit dans le monde, ni dans le présent ni dans l'avenir, qui revête un intérêt assez grave pour servir d'enjeu à de pareils risques, nous dirons même à de pareilles calamités, car les suites d'un grand triomphe maritime des uns ou des autres seraient également fatales à tous. Si l'Angleterre était vaincue, la puissance, déjà si grande, de ses rivales en serait accrue au point d'être une menace incessante pour l'indépendance des autres Etats, grands et petits, de l'Europe. Si elle était victorieuse, elle régnerait pour longtemps seule sur les mers et acquerrait ainsi un monopole, auquel ses adversaires répondraient sans doute par quelque nouveau blocus continental, qui ruinerait le commerce actuel et reculerait d'un demi-siècle la civilisation.

Mais, enfin, si la folie humaine poussait une partie à entamer ce terrible jeu, ses chances seraient-elles augmentées au détriment de la défense, par les inventions modernes? Non; si, nous le répétons encore, on use de part et d'autre des mêmes ressources avec une égale habileté.

La vapeur peut faciliter, par exemple, à l'offensive les moyens de

se multiplier sur divers points et de donner ainsi le change à la défense pour pénétrer à travers sa zône de surveillance. Le peu de largeur du détroit paraîtrait aussi favoriser ce résultat contre la Grande-Bretagne, puisque la défense aurait 50 à 60 milles de côtes à garder, tandis que l'attaque n'aurait, en moyenne, que 10 à 15 milles de canal à franchir. Mais, d'autre part, la vapeur et les télégraphes donnent à la défense des moyens sûrs et si prompts de renseignements, que les erreurs seront moins communes et infiniment plus faciles à réparer. En limitant les opérations aux eaux du canal, l'avance de l'attaque, qui ne pourrait être que de quelques heures, serait bientôt regagnée par la vapeur; et comme un débarquement sérieux sur une telle côte ne peut s'opérer en si peu de temps, l'attaque courrait le risque d'être assaillie par mer, pendant l'exécution même du débarquement, — de tous les cas, le plus fâcheux pour elle. Si les diversions s'élargissent hors du canal, afin de gagner plus de temps pour le débarquement, alors c'est, comme nous l'avons déjà dit, toute une guerre maritime et non plus seulement une traversée. Nous laissons à l'imagination du lecteur, guidée par les enseignements de l'histoire, le soin de rechercher les diverses péripéties auxquelles cette hypothèse pourrait donner lieu. Plus loin nous retrouverons celles d'un débarquement réussissant à s'accomplir à l'aide de ces grandes diversions.

Les chances du second cas de traversée, c'est-à-dire de vive force, ne nous arrêteront pas longtemps, car elles dépendent essentiellement d'une base qu'il est impossible de calculer aujourd'hui, celle des effectifs en présence. Si la flotte d'attaque porte avec elle ses troupes de terre, elle en sera grandement gênée pour une action décisive sur mer; si elle ne les a pas, nous rentrons de nouveau dans le cas précédent de la grande guerre maritime. Un moyen terme serait le plus dangereux.

Ainsi, de quelque côté qu'on examine la question, on voit constamment s'enfuir sous la lumière de la discussion, comme un brouillard sous la brise, cette opinion qu'une descente en Angleterre soit l'affaire d'une simple et hardie enjambée, comme contre Ancone, Civita-Vecchia ou Bomarsund. Il y a, au contraire, gros à parier que les premiers engagements de quelque gravité auraient lieu partout ailleurs que dans la Manche.

3° Venons-en, malgré cela, au *débarquement*, pour lequel nous sommes encore en face des deux hypothèses de la traversée.

Si l'attaque est devenue maîtresse des mers et n'a plus à se préoccuper que des opérations sur terre, elle pourra choisir à son aise son point de débarquement, suivant son but politique ou suivant ses

moyens d'exécution militaire. Elle n'aura plus à lutter que contre des forts et des troupes de terre, ce qui est beaucoup encore si l'on réfléchit que plus les bâtiments sont puissants, plus est grand le périlleux trajet des troupes de débarquement en chaloupes ou en canots. Les gros bâtiments facilitent le bombardement et la période du débarquement qui peut être gênée par les batteries avancées des côtes; mais celles-ci ne sont qu'une faible partie des défenses ordinaires. Il reste encore les forts en arrière, les batteries casematées et les troupes qui y sont abritées, ou qui tiennent la campagne. Or, les difficultés du débarquement de Crimée, où il n'y a eu résistance ni sur mer ni sur terre, peuvent déjà donner une idée de ce que serait un débarquement de vive force sur la côte britannique, contre des troupes et des forts encore intacts, avec une marine et des troupes fort éprouvées, sans nul doute, par les événements de la traversée.

Ici prend place une des inventions modernes les plus utiles à la défense et qui lui assurent d'immenses avantages, à savoir le télégraphe.

En face d'un débarquement, comme d'un passage de fleuve, la défense n'a pas plusieurs façons de bien opérer. Elle ne peut raisonnablement pas s'éparpiller sur toute sa ligne, car en voulant tout garder elle risquerait de tout perdre; mais elle doit se borner à *observer* les points importants par de légers corps et à masser ses forces principales en *arrière* de la ligne et dans une position telle qu'on puisse les amener promptement sur tout point *réellement* menacé, et y attaquer l'ennemi *avant* qu'il ait pu prendre une position solide. C'est à peu près ce que fit Napoléon à Aboukir. Un tel mode d'action est nécessaire en Angleterre, plus encore qu'ailleurs, parce que les trois ou quatre points importants à couvrir s'y trouvent à d'assez grandes distances les uns des autres et, la plupart, sur des directions parallèles à la ligne de défense, ici la Manche. Tous seraient, sans doute, l'objet de démonstrations plus ou moins sérieuses; et si l'on plaçait une armée de défense vers chacun d'eux, une, par exemple, vers Londres, une vers Portsmouth, une vers Plymouth, une peut-être entre Liverpool et Manchester, il est probable qu'une des armées aurait à combattre seule contre des forces supérieures, tandis que les autres ne seraient occupées qu'à des escarmouches. En revanche une position prise *au milieu*, si possible, des points à couvrir, permettrait d'arriver en forces et à temps sur le point attaqué, quel qu'il fût, négligeant ceux sur lesquels ne s'opèrent que des feintes. Mais pour cela, il ne faut pas aller à droite quand le gros de l'ennemi est à gauche, comme le firent, par exemple, les Austro-russes en 1799, sur la Limmath avant de perdre la bataille de Zurich; et pour ne pas tomber dans

une telle erreur, aussi grave que commune, pour ne pas prendre une *démonstration* pour une *attaque*, il faut, chose très-importante, être bien renseigné des mouvements de l'ennemi, non seulement sur le point qu'on croit menacé, mais sur toute la zône d'opération.

Or un réseau bien organisé de vigies et de lignes télégraphiques, avec les appareils particuliers à la télégraphie militaire pour le service des postes d'observation, peut satisfaire à cette exigence de la manière la plus complète. On pourrait, à chaque instant, savoir au quartier-général tout ce qui se passe sur les côtes et le faire savoir, de là, sur tous les points des côtes elles-mêmes. Devant ces précautions une surprise ou une ruse ne saurait avoir de succès.

Si l'on réfléchit de plus que, par la configuration géographique du sud de l'île de la Grande-Bretagne, l'ensemble des opérations de l'attaque porterait sur une courbe de 250 à 300 milles de développement, tandis que la défense aurait à se mouvoir suivant une corde de cette courbe de 30 à 40 milles seulement; qu'en outre le centre de l'Angleterre est déjà sillonné, et le serait davantage encore, de chemins de fer pouvant faciliter sinon la marche de corps entiers, au moins le service de fortes reconnaissances: si l'on réfléchit que partout et à tout instant, dans un pays aussi peuplé, un petit noyau de troupes peut rallier à lui des milliers de miliciens et arrêter ainsi pendant quelque temps un ennemi supérieur, on voit que la défense rationnelle du sol jouit de ressources capables, pour peu qu'on veuille en profiter, de déjouer les efforts les plus considérables, surtout si ces ressources sont employées avec le génie de défensive-offensive, qui a toujours caractérisé les troupes britanniques, dans les lignes de Torres-Vedras et à Waterloo, aussi bien que, plus récemment, à Inkermann.

Si le débarquement s'était opéré à la suite d'une diversion, au lieu d'un grand succès naval, tous ces dangers subsisteraient encore pour l'attaque, plus celui de la perte de sa ligne de retraite et de communication avec le continent. Les engagements navals qui auraient lieu après le débarquement, réduiraient, en cas de succès, même léger, de la flotte britannique, le corps débarqué à capituler.

En tout cas, ces troupes seraient compromises tant qu'une escadre de la métropole ou des stations ferait flotter le pavillon britannique. Et comme, après le débarquement, l'Angleterre pourrait avoir autant d'intérêt à ajourner une affaire décisive, qu'auparavant à la rechercher, il est certain que, grâce à ces possessions maritimes, ses flottes ne disparaîtraient pas de sitôt des mers, même dans l'hypothèse de quelques revers.

Tels sont, brièvement esquissés, les obstacles de la courte traver-

sée de la Manche, opération dont l'auteur du célèbre *Précis de l'art de la guerre* montre les immenses difficultés, par les amers regrets qu'il éprouve, pour la science militaire, de n'avoir pas par devers lui les résultats d'une grande expérimentation, comme celle annoncée en 1803 [1]. Si donc la plus grande autorité en cette matière peut douter de la réussite de l'expédition préparée alors sur des proportions aussi gigantesques, conduite par un Napoléon, à la tête de 60 gros navires et des premiers soldats de son temps, il nous est bien permis de conserver aujourd'hui les mêmes doutes, et plus que des doutes, car les inventions modernes, nous l'avons dit, n'aplanissent pas les difficultés de l'entreprise.

Ces difficultés une fois surmontées, alors seulement commenceraient les opérations sur terre, avec tous les dangers, pour l'attaque, d'une guerre d'invasion, compliquée d'une guerre nationale, et dans laquelle ses navires à hélice seraient de nul effet à 2 kilomètres de la côte. Les perfectionnements modernes dans le domaine de la tactique, fusils rayés, extension du rôle des ouvrages en terre, dont la belle défense de l'Arab-tabia et de Sébastopol ont montré le mérite, offriraient ici des ressources tout au profit de la défense, comme il serait facile de le démontrer. Le monde assisterait certainement à de belles joûtes, car les deux armées régulières en présence seraient également bonnes, vaillantes, chacune dans son meilleur élément d'action, l'une en offensive, les Anglais en défensive, toutes deux bien instruites et bien armées. L'une, celle des Français et alliés, aurait peut-être l'avantage du nombre, mais l'autre combattrait pour ses foyers, serait sur son terrain, entourée de secours de toute espèce par l'appui sympathique d'une population riche, puissante, vigoureuse, se levant comme un seul homme. C'est plus qu'il n'en faut pour triompher d'un adversaire qui n'est pas considérablement supérieur en forces. Les expéditions de Russie, d'Espagne, même de St-Domingue sont là, d'ailleurs, pour en témoigner.

Que les gens sérieux cessent donc de parler de la possibilité d'une invasion, en train de plaisir, du sol britannique.

[1] Voir entr'autres l'art. 40 du chap. 5 de la 2me partie, et la notice sur les expéditions d'outre-mer. Le général *Jomini* traite encore de cet objet dans plusieurs autres pages de ses nombreux écrits.

BIOGRAPHIE

DE M. RILLIET-DE CONSTANT, COLONEL FÉDÉRAL ET INSPECTEUR DE LA CAVALERIE.

(Suite et fin.)

En 1838, la position qu'il avait prise dans certaines questions politiques l'empêcha d'être réélu à la Diète; mais il commanda pendant l'été de la même année une brigade au camp de Sursée; la manière dont il remplit ses fonctions augmenta sa réputation militaire et lui fit beaucoup d'amis dans la Suisse allemande. Il fut d'autant plus froissé du peu de considération qu'on parut lui témoigner la même année dans son canton.

Lorsque les milices genevoises furent mises sur pied pour répondre à la proclamation du général Aymar, qui menaçait la Suisse d'une invasion française, Rilliet ne fut chargé d'aucun commandement et réduit à l'inaction. Il s'en vengea noblement en faisant entrer trois de ses fils dans les volontaires.

L'année suivante il fut réélu député à la Diète, et publia la même année et l'année suivante quatre *Lettres sur les institutions militaires de la Suisse*, qui renferment en germe presque toutes les idées qui prévalurent en 1848. C'est encore en 1839 qu'il obtint la qualité de bourgeois d'Unterseen et de citoyen bernois.

Il fut nommé en 1841 membre du Conseil fédéral de la guerre.

En 1842, il fut chargé du commandement du onzième camp fédéral de tactique à Thoune. L'institution des camps venait d'être réorganisée; leur durée avait été portée à trois semaines, le personnel doublé et un crédit de 150,000 livres de Suisse appliqué à couvrir les frais. Rilliet, qui s'était montré l'un des plus ardents promoteurs de la réforme, fut chargé de l'exécution. Le rapport qu'il publia en 1843 sur la manière dont il s'était acquitté de son mandat, est un travail intéressant et approfondi. Le colonel Rilliet y reprend ses plans de réorganisation militaire et y développe, spécialement en ce qui concerne la cavalerie suisse, des idées d'une justesse incontestable, et dont quelques-unes ont été réalisées dès lors.

Le camp de 1842 fut du reste un fait important dans l'histoire militaire de notre pays; il trancha victorieusement en faveur des rassemblements de troupes plus nombreux et plus prolongés, la question vivement controversée des camps de tactique. Rilliet était grand partisan de leur maintien, et il ne cessa de recommander jusqu'à la fin de ses jours la création sur l'Allmend de Thoune d'un établissement militaire permanent avec baraques, hôpital, écuries, manéges, etc.; il aurait voulu combiner les camps tenus à Thoune, avec les rassem-

blements de troupes formés successivement dans diverses parties de la Suisse, d'après la méthode actuellement en vigueur.

Ce qui donna du reste le plus de retentissement et de relief au camp de 1842, c'est que la Diète fédérale, réunie à Berne pendant la durée des manœuvres, se rendit en corps à Thoune et en fit elle-même l'inspection. Le colonel Rilliet avait fait dresser un pavillon qui reçut les représentants des 22 cantons de la Suisse devant lesquelles défilèrent toutes les troupes réunies sur l'Allmend.

Pendant les années suivantes, le colonel Rilliet s'occupa de divers travaux historiques et littéraires; il publia spécialement *une année de l'histoire du Valais* et *le Valais de 1840-1844*. Il fut du reste nommé président de la commission chargée de rédiger un règlement d'exercice pour la cavalerie fédérale; ce règlement fut adopté par la Diète en 1843.

On sait assez combien fut actif le rôle que joua Rilliet dans les diètes qui précédèrent la guerre du Sonderbund, et l'on sait aussi que pendant la campagne de 1847 il fut chargé du commandement de la 1re division. Il a publié dès lors un volume intitulé: *Fribourg, Valais et la 1re division*, dans lequel il fait non-seulement le récit des événements, mais aussi la critique souvent assez acerbe de certains hommes et de certaines choses. Une partie de cet ouvrage est consacrée au développement des idées de réforme que Rilliet ne cessait de défendre; il y insiste surtout sur l'absolue nécessité de la centralisation des armes spéciales.

La manière dont le chef de la 1re division exerça son commandement, l'affaire du bois des Daillettes et l'occupation de la ville de Fribourg donnèrent lieu à des critiques très-vives. C'est surtout pour les combattre que Rilliet publia son livre: l'histoire dira s'il s'est justifié.

Après la guerre du Sonderbund, Rilliet fit partie de la commission chargée de la rédaction du projet de constitution fédérale, que présidait le colonel Ochsenbein. Il prit une part active à l'élaboration de la nouvelle loi militaire fédérale et put y voir se réaliser enfin la plupart de ses projets. Nommé colonel inspecteur de la cavalerie, il remplit ces fonctions avec un zèle qui fut couronné de succès. C'est à lui que la cavalerie suisse doit en partie les progrès incontestables qu'elle a réalisés depuis dix ans, et qui souvent ont arraché de l'admiration à ses détracteurs eux-mêmes. Il avait cette activité de corps et d'esprit, indispensable à l'officier supérieur de cette arme qui ne peut se soutenir dans une milice que par l'entrain et le zèle persévérant de ceux qui en font partie. Sans être un innovateur systématique, il n'aurait pas reculé devant toute réforme dont l'expérience lui au-

rait fait sentir le besoin. Il consigna du reste ses vues sur la cavalerie suisse dans un mémoire remarquable qui parut à Berne en 1851.

En 1856, Rilliet fut chargé de l'inspection de l'école centrale de Thoune. Ce fut la dernière fonction militaire importante qu'il eut à remplir. Ceux qui l'ont vu à cette époque se rappellent l'énergie et la vivacité militaire du colonel Rilliet, et la vigueur juvénile avec laquelle il portait ses cheveux blancs et ses 64 ans. Il semblait être encore dans la force de l'âge. La même année, cependant, le 16 décembre, il mourut à Malagnou, près de Genève, quelques jours après avoir été nommé un des neuf divisionnaires de l'armée fédérale.

Nous venons de retracer la vie extérieure de Rilliet. Ceux qui ont vécu dans son intimité, ceux mêmes qui ne se sont trouvés que rarement en contact avec lui, ont pu apprécier la vivacité de son esprit et les ressources de sa conversation spirituelle. Il avait le talent de faire disparaître par un mot heureux ou une parole amicale les traces qu'auraient pu laisser les accès de vivacité naturels à son caractère. Ses écrits sont du reste l'écho fidèle de sa parole. La verve et l'allure militaire les distinguent; la clarté y est toujours parfaite; et lorsque quelque noble sentiment ou quelque préoccupation patriotique domine l'écrivain, il atteint souvent à une entraînante éloquence. Nous ne pensons pas pouvoir mieux finir cette esquisse qu'en rappelant les paroles avec lesquelles il terminait lui-même un de ses ouvrages militaires :

„ Que Thoune soit la place des campements habituels et que l'Allmend fédérale soit dotée de tous les établissements permanents que j'ai indiqués et de ceux que l'expérience signalera comme nécessaires.

„ Puis, à des époques indéterminées, que l'on ordonne de grands rassemblements sur les frontières par des divisions effectives de dix à douze mille hommes avec un matériel convenable; sur la frontière du Jura, sur celle du Rhin, à l'Est, au Midi, sur nos lignes intérieures; que l'on choisisse la saison où les dommages sur le terrain sont le moins grands. Que les cantons secondent la Confédération, la traitent en mère à qui l'on tend la main, à qui l'on donne son manteau, s'il le faut, et non en maîtresse d'école à qui on dérobe des pommes ou des tartines de beurre, et vis-à-vis de qui tout est de bonne prise.

„ Là, plus de tentes, plus de baraques, plus d'école de bataillon; des bivouacs, des cantonnements, des marches; des mouvements agressifs, des retraites, sans plus s'inquiéter de la pluie ou du soleil que si l'ennemi était là et qu'il fallût défendre la patrie pied à pied; que ces grands spectacles militaires remuent nos populations; que

les réserves cantonales puissent y prendre part; que l'on se rapproche autant qu'on le pourra de la réalité de la guerre, de son imprévu, de ses incidents, et par conséquent de son immense intérêt. Oui, que les Confédérés se réunissent en armes sur différents points du sol helvétique; le sol a besoin de cette culture; on le couvre de mauvaises semences, l'égoïsme, l'amour exclusif de l'argent, du luxe et du bien-être, le respect servile pour la grandeur matérielle, le dédain du passé, le manque de confiance dans l'avenir. Que les bayonnettes, que les sabres des Confédérés tranchent quelques fois ces plantes perfides, que les roues de leurs canons les écrasent! Elles ne repousseront que trop tôt! Sauf de rares exceptions qu'il faut aller chercher chez les enfants de ces races dégénérées qui ne sont que riches, bavardes et avides, qui ne sont plus suisses que de nom, sauf de rares exceptions, les peuplades helvétiques s'émeuvent et s'améliorent par les spectacles militaires. Une juste confiance entre dans leurs âmes; elles veulent que le présent ne fasse pas honte au passé; elles veulent donner des garanties pour l'avenir.

„ Dans ces grands rassemblements, les cœurs s'enflamment; l'honneur, le dévouement, le patriotisme et le courage, Dieu merci, sont contagieux comme les mauvaises passions peuvent l'être; et en contemplant sa vaillante armée chaque Suisse répète, avec confiance, ces généreuses paroles d'un loyal et digne soldat [1] :

„ En marchant tête baissée sur un injuste agresseur, en l'atta-
„ quant sans compter ses forces, en ayant plus de cœur que de
„ science, la Suisse, dans une journée fatale, peut périr, mais
„ elle renaîtra de ses cendres et aux demeures éternelles, les glo-
„ rieux fondateurs de l'Helvétie ne rougiront pas de ses derniers
„ citoyens. „ P. C.

CAMP FÉDÉRAL DE LUZIENSTEIG.

Nous avons déjà donné, dans notre numéro du 18 Septembre, quelques renseignements sur ce rassemblement de troupes, un des plus importants qu'il y ait eu jusqu'ici en Suisse. Nous empruntons maintenant les détails et les appréciations qui suivent à la *Schweizerische Militär-Zeitung*, en rappelant que son rédacteur, M. le commandant Wieland, assistant au camp comme instructeur-en-chef, cette publication acquiert par-là un intérêt particulier. Ces articles, ainsi que ceux publiés par le *Bund*, provenant d'officiers accompagnant la 2me division (de Salis), nous les ferons suivre de quelques observations d'un officier de la 1re division (Gerwer) :

[1] M. le général Guiguer.

On a déjà beaucoup écrit et causé sur ce rassemblement de troupes; maints jugements plus ou moins fondés ont été émis et déjà des voix se sont élevées pour battre en brèche à cette occasion l'état-major. Nous ne sommes pas de cette opinion. Plusieurs choses, sans doute, ne réussirent pas comme on l'espérait; d'autres furent négligées, des imperfections marquantes furent mises au jour; mais néanmoins le résultat général est décidément satisfaisant.

Le temps employé à ce rassemblement n'a pas été perdu, et notre armée n'a encore jamais eu de camp qui se soit plus approché que celui-ci des conditions d'un service de campagne. Si, par cette raison même, il s'est trouvé, en commençant, divers rouages qui ne marchaient pas, s'il y avait une friction considérable dans la machine, tout cela prouve précisément l'utilité de tels rassemblements si l'on veut rendre notre armée apte à la guerre. En revanche on peut dire qu'officiers et soldats se firent promptement à cette exigence. Les efforts et les fatigues ne leur coûtèrent rien, et les officiers étrangers qui assistaient aux manœuvres furent émerveillés de leur zèle soutenu.

On a blâmé l'idée d'avoir réuni préalablement la troupe dans un camp pour la faire manœuvrer. Mais nous remarquons à cette occasion que sans les huit jours de ce service préparatoire, elle aurait été bien moins apte aux dernières manœuvres. On se repose toujours, à cet égard, sur l'activité dans les cantons, sur les écoles préparatoires, etc. Mais depuis 40 ans on fait l'expérience qu'il ne faut pas trop compter là-dessus. On l'a encore vu dans cette occasion. Malgré tous les avis du Département militaire fédéral, aucun bataillon n'avait eu plus de quatre à cinq jours d'école préparatoire; quelques-uns moins encore, et un même pas du tout. Comment une troupe qui depuis des années n'a pas eu de service actif peut-elle alors en si peu de temps se rompre à la manœuvre? Une certaine préparation était donc nécessaire et huit jours n'étaient pas de trop à cet effet. Nous concédons que la troupe eût pu être parfois employée d'une manière plus profitable; mais il s'agissait de fournir à des officiers d'état-major, qui depuis assez longtemps n'avaient pas fait de service actif, l'occasion de s'exercer dans la conduite des masses, et la chose est assurément plus facile sur la place d'armes que dans des terrains coupés. Les officiers d'état-major ne nous tombent pas du ciel; ce n'est pas non plus dans leurs comptoirs ou derrière leur *corpus juris* qu'ils peuvent se former. Or du moment qu'on emploie de tels chefs, il faut bien, cela est évident comme deux fois deux font quatre, leur donner l'occasion de s'exercer. Dans toutes les armées on a compris cela depuis longtemps. Mais chez nous on veut nier cette nécessité; puis l'on s'étonne, dans les moments sérieux, que la machine cloche, et qu'elle soit menée par des apprentis au lieu de l'être par des maîtres!

Qu'on n'oublie pas dans l'appréciation de l'emploi du temps pendant la première semaine, que les rassemblements de troupes tels que la loi les prescrit, ont surtout pour but de perfectionner l'instruction des officiers supérieurs de l'état-major et que ce but doit exercer son influence sur tout le service. Nous ne nierons pas qu'un bataillon puisse consacrer une après-midi à des choses beaucoup plus utiles

que de se trouver, par exemple, en seconde ligne dans l'école de brigade, n'ayant qu'un à droite ou un à gauche à faire de temps à autre; mais l'école de brigade doit instruire le brigadier à mener convenablement une troupe au combat, et, pour cela, il doit la pratiquer autant que toute autre partie du militaire, sans s'inquiéter de savoir si l'impatient lieutenant, relégué en serrefile, s'ennuie ou pas. Chaque chose a son temps, et celui consacré à l'étude des mouvemens des masses n'est point un temps perdu.

Avec cela, nous ne prétendrons pas que ces grandes évolutions aient toujours réussi; au contraire elles ont laissé parfois à désirer, et le cœur nous saigna plus d'une fois en voyant combien les prescriptions les plus simples et les plus claires de l'école de brigade étaient maltraitées. Là encore il y a précisément une preuve de la nécessité de tels rassemblements. Pour les manœuvres de division, nous aurions désiré qu'on eût délivré, comme à Châlons, des dispositions écrites; nous reviendrons plus loin là-dessus.

Nous croyons encore qu'on a attaqué à tort la formation d'un camp de tentes. Si l'on avait cantonné les troupes, il aurait fallu trop les étendre, car dans cette contrée les ressources n'étaient pas très nombreuses et la surveillance de l'ensemble aurait été très difficile. Il était, en tout cas, plus convenable, au point de vue purement militaire, de concentrer les troupes, de les avoir le plus possible dans la main, et cela ne pouvait se faire que par un camp. La vie des camps contribue d'ailleurs à endurcir le soldat. Si l'on veut se passer de ce moyen à l'avenir, on fera peut-être l'expérience que le soldat sera beaucoup plus vite pris par la fatigue pendant les manœuvres.

Plusieurs voix ont encore blâmé la formation d'un bataillon de cadres. Nous reviendrons plus tard là-dessus; aujourd'hui, nous dirons seulement que chaque compagnie donnait, pour cela, 1 officier et 6 à 8 sous-officiers et caporaux par jour; comme nous comptions 57 compagnies d'infanterie, cela faisait un effectif d'environ 500 hommes. Le but de cette institution était de répandre le plus vite possible dans les bataillons des notions uniformes sur le service de campagne. Si l'on se rappelle bien qu'il s'agissait ici de l'instruction de 7000 hommes, et cela pendant le laps de 6 jours, on se convaincra que c'était en effet le seul moyen d'y arriver. Il ne pouvait pas être question de descendre dans tous les détails des règlements, mais seulement d'en rappeler l'essentiel et leur application en grand, de familiariser les officiers et sous-officiers avec l'étude militaire du terrain, de les préparer aux manœuvres projetées, de leur parler de l'occupation, de l'attaque et de la défense de plusieurs des positions probables, et en même temps de stimuler chez eux certains éléments intellectuels qui manquent trop souvent dans notre armée. Jusqu'à quel point ce résultat a-t-il été atteint? Nous laissons la réponse à d'autres, particulièrement à ceux qui faisaient partie du bataillon des cadres. La conduite de l'instruction a laissé peut-être quelque chose à désirer, mais elle n'est cependant pas restée sans fruit; nous avons eu l'occasion de nous en convaincre dans le cours des manœuvres de campagne.

On a beaucoup parlé de mésintelligences entre les officiers les plus élevés en grade. Nous ne voulons pas le nier, mais on ne nous blâmera pas de laisser un peu cela dans l'ombre. Le colonel Bontems est une de ces natures pleines de chaleur et de vie, et il n'est pas donné à chacun de pouvoir suivre le rapide cours de ses idées. D'autre part, certaines mauvaises habitudes, poussant des subordonnés à ne pas sacrifier leur propre opinion à celle de leurs supérieurs, ont reparu, et cela dans une forme peu convenable. Ci et là on ne pouvait pas oublier qu'on avait aussi commandé en chef, et par là commençaient les feux. Heureux ceux qui pouvaient s'en écarter !

Ce qui manquait surtout à plus d'un officier supérieur, c'était la pratique du service dans ces dernières années, et l'on aurait dit quelquefois que les connaissances tactiques étaient en raison inverse du rang. Tout cela est un avertissement pour qu'on donne plus souvent aux officiers supérieurs l'occasion de se familiariser avec leurs importantes fonctions, et d'acquérir dans leur service cette sûreté qu'on remarque, par exemple, chez maints officiers supérieurs d'armées permanentes.

On s'est plaint quelquefois amèrement de l'intervention du commandant en chef dans les dispositions des chefs subordonnés. Nous savons qu'en effet de telles interventions ont eu lieu ; mais elles étaient pleinement justifiées par des lenteurs ou des erreurs, et nécessaires à la marche de l'ensemble.

Quant à ce qui concerne la tenue des troupes, on lui a souvent prodigué la louange sur le dos des officiers supérieurs. Nous ne nierons certes pas que la plupart des troupes se soient bien comportées, que la discipline ait été en somme satisfaisante ; mais il y avait cependant des bataillons qui laissaient beaucoup à désirer. Il ne nous appartient pas de citer ici des noms, mais il est certain que, dans plusieurs détachements, il s'est manifesté une paresse et une nonchalance que les chefs de corps n'ont pas su réprimer avec assez d'énergie. En arrière des corps en marche, on voyait aussi parfois des choses beaucoup trop guerrières. Avec les cuisines marchaient souvent un grand nombre de maraudeurs et de soldats paresseux, profitant de chaque occasion pour s'échapper. De cette façon, les rangs s'éclaircissaient, et cela dans une mesure qui, à la guerre, serait plus sérieuse. Nous appelons l'attention sur ce point fautif, afin qu'on y remédie !

Avant que nous passions à l'exposition détaillée des manœuvres, qu'on nous permette de rappeler à tous les critiques ces paroles de notre vénérable chef : « Quoi » qu'il en soit, nous ne craindrions pas de nous avancer hardiment, et en pleine » confiance, au-devant de tout ennemi qui oserait nous menacer. » C'est là aussi notre profession de foi. Avec toutes les fautes, méprises et lacunes qui se sont produites, une chose aussi a été mise au jour, c'est que nous avons une armée qui peut hardiment montrer sa bannière, et sur laquelle la patrie peut compter dans chaque situation. Jamais cette conviction n'a été plus vive en nous que pendant les manœuvres du Luziensteig. Notre militaire a fait, pendant les dix dernières années, des progrès à pas de géants ; restons fidèle à cette voie, et la Suisse sera toujours prête à tirer une épée digne de respect. *(A suivre.)*

Le Conseil fédéral vient d'adresser aux cantons une circulaire pour les inviter à combler les lacunes qui existent dans leur personnel et leur matériel militaire. Il insiste, dans cette circulaire, sur la nécessité d'exécuter les tirs à la cible prescrits par les règlements pour l'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé M. le commandant *Wieland*, à Bâle, au poste d'instructeur-chef de l'infanterie et d'adjoint au Département militaire fédéral, place qu'occupait précédemment feu M. Gehret.

MM. les docteurs Wieland, médecin de division, de Schœftland, et Engelhard, instructeur sanitaire fédéral, de Morat, sont chargés de la visite sanitaire des hommes blessés à la guerre du Sonderbund qui touchent une pension de la Confédération, et de faire un rapport sur l'objet de leur mission. Cette visite doit se faire incessamment.

En suite des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée générale de Lausanne du 26 juillet dernier, et d'une présentation de la section de Schaffouse en date du 25 octobre écoulé, le comité central de la Société militaire suisse a composé le comité central, pour l'exercice prochain, des officiers suivants du canton de Schaffouse :

Président, M. le commandant Neher.
Vice-président, M. le commandant Rauschenbach.
Secrétaire, M. l'aide-major Stierlin.

Berne. — On annonce la mort, à l'âge de 82 ans, de M. Freudenreich, ancien grand-juge dans les régimens suisses au service de Naples. Le 5 mars 1798, jour de la victoire remportée sur les Français par les troupes bernoises, il commandait une partie de l'artillerie bernoise.

Neuchâtel. — Lundi, 18 octobre, l'un des trois bataillons de landwehr du canton, le n° 2, commandant Colomb, et la compagnie de carabiniers n° 2, capitaine Ducommun (district de *Val-de-Ruz* et *Chaux-de-Fonds*), ont été passés en revue sur la place d'armes de la Chaux-de-Fonds, par l'inspecteur fédéral M. le colonel fédéral Veret.

L'instruction avait duré quatre jours, sous la direction de M. le colonel de Salis, instructeur-chef des troupes neuchâteloises. Précédemment, les cadres avaient passé huit jours d'inspection à Colombier. Le résultat de la revue a été satisfaisant.

Les deux autres bataillons sont également en voie de formation. L'année prochaine, la landwehr des districts de *Val-de-Travers* et *Locle* sera organisée, et l'année suivante celle du *Vignoble*.

Genève. *(Corresp. part.)* [1] La Société genevoise des sous-officiers (rue de Rive) est maintenant complètement constituée. Les statuts, adoptés dans la séance du 12 septembre, ont été imprimés et distribués aux membres, ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent au progrès de l'esprit militaire dans notre canton. Vous connaissez déjà le but de cette société et vous en avez précédemment entretenu vos lecteurs. « Développer l'esprit militaire patriotique chez ses membres et augmenter leurs connaissances théoriques et pratiques; resserrer, par des relations fréquentes et intimes, les liens d'amitié qui unissent les sous-officiers des différentes armes, » tel est le programme louable inscrit à l'article 1er des statuts.

Cette société, qui est, nous l'espérons vivement, la première section d'une société fédérale de sous-officiers, a inauguré, le 12 septembre, l'ouverture de son cercle par une abbaye, à laquelle ont été conviés tous les officiers, sous-officiers et soldats de la milice genevoise.

Cette fête a été très brillante, la jeune société a été saluée par des vœux chaleureux pour son avenir; nos confédérés n'ont point été oubliés dans les toasts, et les sous-officiers de Genève ont manifesté hautement le désir d'avoir à fêter quelque jour la création d'une section vaudoise semblable à la nôtre.

A cette fête patriotique assistaient 60 officiers, 400 sous-officiers et 140 soldats; il a été délivré 2,400 fr. de prix, parmi lesquels figuraient deux fusils de chasseurs à l'ordonnance.

---

[1] Par une circonstance accidentelle, indépendante de notre volonté, l'insertion de cette correspondance a été retardée de deux numéros.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 21 Lausanne, 13 Novembre 1858 IIIe Année

SOMMAIRE. — **Camp fédéral de Luziensteig** *(suite)*. — **Mémoire présenté au concours de 1857** par M. le commandant Müller, instructeur chef à Zurich. — **Résumé d'un mémoire sur le mode d'action et les effets des balles coniques**, par M. le Dr Brière, médecin de division de l'armée fédérale. — **Balle à hélice, remplaçant les rayures du canon.** — **Bibliographie.** — **Nouvelles et chronique.**

CAMP FÉDÉRAL DE LUZIENSTEIG.

(Suite.[1])

Le 2 septembre, le commandant en chef, colonel Bontems, avec le chef d'état-major, colonel Letter, leurs deux adjudants, major de Mandrot et capitaine Bringolf, et l'instructeur-chef, commandant Wieland, arrivèrent à Ragatz. Le commandant du génie, lieutenant-colonel Gautier, était également arrivé avec ses officiers et s'occupait activement des préparatifs nécessaires à l'établissement du camp. Pour les premiers officiers susnommés, il s'agissait surtout de l'organisation du service et d'une nouvelle reconnaissance du terrain, en vue des manœuvres de campagne. Dans les deux jours qui restaient avant l'arrivée des états-majors, on étudia encore une fois exactement : l'emplacement du camp, les deux rives de la Landquart, la position de Zizers, le terrain entre le pont de Tardis et Ragatz, la position de Ragatz, la communication de la vallée de la Tamina avec le Zollbrück inférieur par le village de Pfäffers, la contrée entre Ragatz, Sargans, Mels et Vilters ; en outre, quelques emplacements de bivouac furent éventuellement fixés.

Le 5, arrivèrent les officiers de tous les états-majors (nous en avons donné la liste dans notre numéro du 18 septembre). Le quartier-général fut, du 2 au 12, à l'hôtel de Ragatz. Le 6 commença l'instruction. Il ne pouvait naturellement pas être question de cours de théorie, mais il fallait se borner à rappeler l'indispensable, et particulièrement à donner aux officiers un aperçu général de la marche des manœuvres de guerre. A part cela, il fut traité de l'organisation d'une division en campagne, du service dans la division ainsi que de l'historique de sa formation ; puis de l'école de brigade et de division, des bivouacs et des cantonnements ; enfin quelques travaux topographiques furent faits, sous la direction de M. le major de Mandrot, et la carte générale du terrain des manœuvres, qui, pour quelques détails, laissait beaucoup à désirer, fut corrigée. M. le lieutenant-colonel Gautier donna aussi quelques leçons sur la construction des ponts.

[1] Voir notre précédent numéro.

En ce qui concerne la préparation aux manœuvres de guerre, chacune d'elles fut d'abord débattue d'après un tableau général et avec les prescriptions de la nouvelle tactique [1]. L'après-midi, le terrain était parcouru à cheval, et l'on précisait dans cette reconnaissance les observations théoriques du matin, en rendant les officiers attentifs à tout ce qui devait être pris en considération. Chacun était admis à présenter ses remarques particulières, à faire des questions, à exposer sa manière de voir et à discuter les diverses opinions en présence.

Le 6 septembre, la forte position de Ragatz fut reconnue, position qui s'étend le long du Flüppebach, depuis Isligstein (porte romaine) jusqu'au Rhin, appuyant sa droite à la montagne et sa gauche au fleuve. Le 7 septembre, on reconnut les deux rives de la Landquart, depuis son embouchure dans le Rhin jusqu'au pont de Felsenbach, contrée romantique du Prättigau, qui fut étudiée spécialement au point de vue de la défense. (Nous ferons remarquer ici que nous ne pouvons pas nous arrêter aux descriptions du terrain, ce qui nous mènerait trop loin. Nous renvoyons pour cela à la carte fédérale, ou à la carte du terrain des manœuvres, qui a paru à Winterthur, chez Würster et Cᵉ (80 cent.), ou, à ce défaut, à la carte ordinaire de Keller.)

Le 8 septembre, on fit la reconnaissance de la position de Zizers, qui n'est pas à l'endroit indiqué sur la carte, mais à environ 1500 pas en avant de Zizers, sur la grande route de Coire ; là se trouve un défilé d'environ 800 pas de large, prairie avec ferme appartenant à l'évêché ; la position en avant de Zizers, vers le Sud, s'appuie, à droite, au chemin de fer et au Rhin, à gauche à une paroi de rochers perpendiculaire ; elle est couverte par une épaisse forêt, dans l'intérieur de laquelle se trouvent deux ravins larges et profonds tout-à-fait propres à une bonne défense ; à la forêt, vers le centre, viennent aboutir des vignes entourées de murs. De Zizers, plusieurs chemins praticables pour les voitures mènent à toutes les parties de la position, ainsi qu'en arrière pour la retraite. Immédiatement avant le village se trouve un escarpement parallèle à la position et coupant de nouveau perpendiculairement la grande route, particularité importante pour une retraite hors de la position.

Le 9 septembre, la position de Sargans, Mels, Wangs et Vilters fut reconnue, tâche qui, vu son étendue, put à peine être accomplie.

L'après-midi du 10 septembre fut consacrée à une reconnaissance des ouvrages de Luziensteig, dans laquelle les officiers eurent le plaisir d'être accompagnés par le colonel La Nicca, le constructeur des fortifications. Quoique le rassemblement porte le non du Luziensteig, les forts n'y ont joué, pour ainsi dire, aucun rôle. Il aurait été difficile, en effet, de les comprendre dans le cadre des manœuvres. Une attaque venant du nord n'était pas possible, vu la proximité de la frontière autrichienne, à

[1] Nous nous conformons ici au texte allemand de la *Schweizerische-Militär-Zeitung*, mais sans nous rendre bien compte, nous l'avouons, des idées de notre confrère sur ce qu'il appelle la *nouvelle tactique*. Nous aurions été charmés de pouvoir donner quelques renseignements ultérieurs à cet égard. — *(Réd.)*

moins de débuter par des absurdités, car les assaillants auraient dû d'abord passer par la forteresse, puis faire une contre-marche à la frontière pour revenir sur leurs pas. En revanche, une attaque sur les derrières de la position aurait pu être opérée dans la troisième journée des manœuvres. Si la division Salis avait eu l'ordre, ce jour-là, d'attaquer au point du jour la division suisse au bivouac, en arrière de Jenins, et de l'acculer au Rhin, une attaque de son aile droite contre le Luziensteig n'aurait point été inopportune. Mais, en tout cas, le mouvement eût conduit fort loin, et la manœuvre de ce jour-là eût pu être difficilement exécutée. Quoi qu'il en soit, nous regrettons que les troupes rassemblées au camp de Malans n'aient vu le Luziensteig que de loin. Dans la première semaine, il eût été possible de les y conduire par brigade, de les y faire manœuvrer pendant quelques heures, et d'expliquer aux hommes, en quelques mots, l'importance et l'historique de ces ouvrages. Ils auraient ainsi rapporté chez eux un agréable souvenir de cette visite.

Le samedi, 11 septembre, les troupes entrèrent au camp; les détachements destinés à coopérer à son établissement étant arrivés déjà la veille. Le camp n'était cependant pas encore complètement terminé, car le mauvais temps du commencement de la semaine avait retardé les travaux. Mais l'activité des troupes du génie fut telle, dans les derniers jours, que le camp put être occupé. Il s'étendait depuis le chemin qui conduit de Malans au Zollbrück supérieur jusqu'à la grande route, baigné à dos par le ruisseau de Malans. La longueur du front était d'environ 2000 pas.

Au bas du chemin de Malans vers Jenins, à peu près derrière le milieu du camp, était le quartier-général, composé de trois baraques en bois, très simples, pour le commandant en chef, pour le chef d'état-major, et pour le bureau principal, plus, de quelques tentes; tout à côté se trouvait une écurie pour les chevaux d'état-major et d'ordonnances. Derrière le milieu de chaque brigade étaient dressées les tentes de l'état-major de la brigade, et derrière celles-ci, sur une longue file, deux cantines d'officiers et neuf de soldats. En général, on ne fut pas avare du terrain; on en a fait cependant un grief au génie, et, en cela, nous croyons qu'on a eu tort, car la troupe se trouve mieux d'avoir un peu plus d'espace à sa disposition. On pourrait lui reprocher avec plus de justesse de n'avoir pas pris les précautions nécessaires au campement des gardes de camp et de police; par manque de tentes, ces gardes durent bivouaquer. Nous ne savons à qui cette prestation incombait, de la Confédération ou des cantons; mais puisque les tentes n'étaient pas là, on aurait dû les remplacer par des baraques, ou au moins par des abris-vent.

La situation du camp était du reste magnifique; immédiatement devant le front s'étageaient les vignobles de Malans, Jenins et Mayenfeld; et ces villages, cachés par d'épais vergers, élevaient la pointe de leurs clochers au-dessus de la verdure des arbres fruitiers. Aux vignes succédaient les escarpements d'une région de forêts, embellie des ruines de Weineck, Ruchenberg, etc.; plus haut encore se montraient les hautes Alpes et les pointes du Falkniss, d'où se détachait fièrement le blockhaus du Fläscherberg, le plus élevé des ouvrages du Luziensteig. Les dentelures des

Kurfürsten et des montagnes d'Appenzell embellissaient encore cette partie du tableau. Vers l'Ouest, les masses du Galanda et leurs pentes boisées fermaient au loin la vallée qui court vers Coire, et indiquaient l'entrée de celles de Schalfik et du Rhin supérieur; vers l'Est s'élevait la chaîne du Hochwand, à travers laquelle la Landquart se fraya un jour une violente issue au pont du Felsenbach. Toute cette belle contrée, arrosée par le Rhin et la Landquart, offre le véritable idéal d'un terrain de manœuvres de tous les genres et surpasse, sous ce rapport, notre place d'armes principale de Thoune. Aussi l'on peut dire que l'emplacement du rassemblément de cette année était des mieux choisis, et c'est l'opinion, du reste, de tous ceux qui y ont assisté.

L'incomparable beauté de la contrée ne manqua pas de produire une vive impression sur les officiers et sur la troupe et de leur communiquer un entrain qu'ils n'auraient peut-être pas eu ailleurs. Il y avait dans tous les corps de la bonne volonté et un véritable esprit militaire. L'émulation n'excluait point l'esprit de solidarité, et l'on sentait que tous étaient animés d'un même orgueil, celui d'être soldat suisse, défenseur d'un si beau pays. Ces sentiments contribuaient à donner aux troupes un caractère martial qui frappait le spectateur et qui arracha même à notre chef, lors du défilé du 19, cette sincère exclamation : « Je n'ai jamais vu de division suisse aussi belle que celle-là ! »

L'infanterie et tout l'état-major général campaient au camp principal; l'artillerie sur la plaine d'Igis, au-delà de la Landquart, et vers le Zollbrück supérieur; les chevaux étaient à Russhoff, Neuhof, Igis et Zizers. Les guides de Bâle étaient au Zollbrück supérieur et ceux de Schwytz à l'inférieur. Les chevaux des divers états-majors étaient cantonnés à Malans; le commissariat idem. A Malans se trouvait en outre une compagnie de sapeurs et une compagnie d'infanterie d'Appenzell-Extérieur, qui par manque de tentes, n'avaient pu être campées. L'état-major du génie se trouvait à Mayenfeld avec la 2me compagnie de sapeurs; la compagnie de pontoniers, qui arriva le 18 avec l'équipage, resta à Ragatz; huit compagnies de carabiniers firent leur cours de répétition au Luziensteig jusqu'au commencement des manœuvres et y furent casernées. La cavalerie, qui, depuis le 8 septembre, était rassemblée à Winterthur, se mit le 14 en marche, sur deux colonnes : la première arriva le 17 à Ragatz et la seconde le 18 à Sargans et à Mels. On nous a promis quelques détails sur ces marches.

La manière dont les troupes prirent leurs quartiers a laissé, en général, une bonne impression. Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir signaler ici des bataillons d'une manière plus favorable que d'autres, car nous n'avons pas eu l'occasion de tout voir en détail, et, dans ce cas, le mieux est de se garder de jugemens précipités; on peut d'ailleurs facilement se laisser tromper par les apparences et être injuste envers quelque brave bataillon, ce qui laisse des ferments de jalousie déplorables. Aussi il nous suffira de noter que tous les bataillons ont fait également une bonne impression sur les connaisseurs comme sur les autres. Dans l'artillerie, la batterie appenzelloise fut remarquée pour son bel attelage. On a vu avec plaisir

que les officiers montés étaient en général bien montés et que la plupart étaient bons cavaliers. A cet égard notre corps d'officiers a réalisé un progrès considérable.

On peut en dire autant de la cavalerie, en regrettant cependant que les mauvaises écuries aient rendu tant de chevaux malades.

L'entrée des troupes au camp a été signalée par un ordre du jour du colonel Bontems, qui appartient désormais à l'historique de ce rassemblement et dont, pour cela, nous donnons le texte (nous avons déjà donné cet ordre du jour dans notre N° du 18 septembre).

Dans la semaine du 12 au 19 septembre, l'instruction se partagea en deux parties, à savoir l'instruction avec la troupe et l'instruction avec les cadres.

En ce qui concerne la première, elle porta essentiellement sur l'école de brigade et les manœuvres de division.

L'école de brigade a laissé beaucoup à désirer; son exécution fut souvent fautive et l'on ne tint la plupart du temps aucun compte de l'emploi du terrain et des incidents tactiques, ce qui rendit ces exercices monotones pour tout le monde. On dut malheureusement aussi manœuvrer trop souvent par demi-bataillon, vu que les brigades n'étaient pas complètes et ne comptaient, en moyenne, que 2 1/2 bataillons. On aurait pu facilement remédier à cet inconvénient en réunissant tour à tour deux brigades, ce qui aurait donné 4 à 5 bataillons de guerre. En général le véritable esprit de ces manœuvres de masses ne fut pas assez mis au jour, ce qui s'excuse, en partie, par la nouveauté de nos règlements. Il aurait été d'autant plus désirable, à cause de cela, d'avoir des officiers instructeurs pour y suppléer; leur absence s'est fait sentir d'une manière regrettable. On entend souvent dire que les instructeurs sont superflus et qu'ils ne font que gêner l'activité des officiers de troupe. D'accord, si les instructeurs, ne comprenant pas convenablement leur tâche, veulent tout faire par eux-mêmes. En ce cas, il ne manque pas de moyens pour les maintenir dans de justes limites. Mais un instructeur qui comprend bien sa position n'est certainement pas un auxiliaire inutile.

Dans les manœuvres de division, souvent les déploiements se firent trop lentement; il y avait des lenteurs et des retards trop prolongés avant qu'on arrivât à quelque chose. On remarqua surtout ce vice dans les manœuvres du 18, où toute la division dut répondre à la générale. Au lieu de lancer rapidement vers la Landquart une avant-garde, qui eût occupé les ponts et protégé le déploiement sur la plaine d'Igis, il fallut environ 1 1/2 heure avant que les deux divisions fussent rassemblées sur ce point. Les manœuvres de division laissèrent, entr'autres, beaucoup à désirer. Nous avons dit en commençant qu'il eût été désirable que pour chaque manœuvre de division on eût donné des dispositions écrites. Au camp de Châlons c'est ce qui a eu lieu pour chaque manœuvre de corps, et cependant là les officiers supérieurs avaient plus de pratique et de routine que les nôtres. Dans les limites de ces dispositions écrites, il reste encore assez de latitude pour la libre activité de chacun. L'ensemble a au moins un caractère précis et ne dépend pas de la maladresse ou de l'habileté de quelques-uns. Des ordres verbaux et précipités ne

peuvent pas remplacer de telles dispositions, car la faculté de rapide conception qu'ils supposent n'est pas donnée à chacun. De là résultent souvent des lenteurs, des hésitations, des confusions, et au lieu d'une manœuvre bien ordonnée on a un cahos, à la fin duquel on se demande avec étonnement : Qu'a-t-on fait là ?

Qu'on ne nous dise pas qu'à la guerre tout se fait verbalement ; cette réplique ne serait pas juste. Presque chaque combat est soumis à des dispositions préalables, dans lesquelles les intentions du commandant en chef et l'ordre de formation sont plus ou moins prescrits. Ce n'est que dans le cours du combat qu'on peut en dévier suivant les circonstances, suivant les connaissances qu'on a de l'ennemi, de ses fonds, etc. En temps de paix nous devons supposer tout cela ; par conséquent la marche est plus difficile et un ordre, dont on ne se rend pas un compte bien exact, peut facilement être mal exécuté. En outre l'élaboration de dispositions écrites est un excellent exercice pour l'état-major général. L'officier qui en est chargé peut beaucoup s'instruire par ce travail. Aussi regrettons-nous sincèrement, sous ce rapport, qu'on ait été trop parcimonieux de travaux de bureau ; nous le regrettons même au risque de passer pour pédant, car il ne manque pas, on le sait, d'officiers d'état-major qui traitent de pédanterie le plus minime travail de plume, et qui montrent par là qu'ils entendent d'une singulière façon le service qui leur incombe.

On a également senti de nouveau la nécessité d'une séparation ou au moins d'une démarcation de l'état-major en officiers d'état-major proprement dits et en adjudants. Aussi longtemps que cela n'aura pas eu lieu, on sera arrêté par les mêmes obstacles et l'on aura un état-major qui, en réalité, n'en sera pas un.

A côté des grandes manœuvres, il y en eut des petites. Le colonel Bontems a voulu se renseigner sur l'aptitude moyenne des troupes au service de campagne, et, dans ce but, il a souvent désigné, sous le commandement d'un officier d'état-major, des compagnies détachées de tel ou tel bataillon pour une tâche particulière ; par exemple, formation d'une avant-garde, d'une arrière-garde, attaque et défense d'un pont, d'un accident de terrain, placement d'avant-postes de jour et de nuit, etc., etc.

En ce qui concerne l'artillerie, elle fit, pendant la première semaine, son cours de répétition, et elle s'y distingua en ce qui concerne le tir à la cible. Une ou deux fois seulement, croyons-nous, elle manœuvra avec la division ; il y aurait eu certainement du profit à l'y réunir plus souvent. La cavalerie, qui arriva en ligne seulement le 18 et le 19, ne put, par ce motif, être employée aux exercices de division ; les carabiniers étaient cantonnés trop loin pour les y faire participer régulièrement ; de sorte que, dans les manœuvres de division, les armes spéciales furent très peu représentées, faute qu'on devra éviter à l'avenir. L'occasion de manœuvrer avec les armes combinées est offerte trop rarement à nos officiers d'état-major ; de là viennent les fautes grossières qui parfois sont faites en haut lieu dans l'emploi des armes spéciales. Partout où l'on peut opérer leur réunion, il faut qu'on le fasse. De même, pour les officiers des armes spéciales, il est d'une haute importance qu'ils connaissent la manœuvre de concert avec les autres armes ; ils en apprennent

ainsi la tactique, et ils peuvent voir surtout en quoi et comment ils doivent participer aux mouvements de l'ensemble. Si nous faisons ici cette observation, c'est afin qu'à l'avenir on tienne compte de ce point; des raisons locales s'y sont opposées cette fois, qu'une autre fois on cherche à les surmonter.

(La suite au prochain numero.)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER, INSTRUCTEUR CHEF A ZURICH.

(Suite.[1]*)*

Plan d'instruction pour l'application pratique.

1er jour d'école. — Position du soldat sans arme. Demi-tour. Pas d'école (en le décomposant). Pas de manœuvre.

2me journée. — Répétition de ce qu'on a appris la veille (une pareille répétition doit se faire dans la règle pour les exercices importants). Pas de manœuvre. Changement de pas. Pas en arrière. Directions. Marche de front.

Dès aujourd'hui, 1/2 heure d'escrime à la bayonnette (environ vers la dernière demi-heure avant le repos). Exercices préliminaires, ensuite instruction contre la lance et le sabre.

3me journée. — Tournés à droite ou à gauche. Formation sur deux rangs. Marche de flanc. A la dernière heure du matin, position du soldat sans arme, ôter et remettre la bayonnette.

(Considérant que l'ensemble de l'exécution pour ces trois mouvements est difficile et sans grande importance, on ne doit avoir en vue dans l'instruction *que l'exécution correcte,* et ne pas s'arrêter trop longtemps sur le reste.)

Porter et reposer l'arme.

L'après-midi on commence par le maniement d'armes, en considération de la chaleur. Maniement d'arme à partir de l'arme au pied. 2 heures sans fusils, mêmes exercices que le matin.

4me journée. — 2 heures sans fusils. Marche de flanc, marche de front et passage de l'une à l'autre de ces formations. (Pour familiariser la troupe avec ces mouvements, il est urgent de bien déployer et de le répéter plus souvent qu'on ne le fait.) Demi-tour en marchant (sans y attacher une importance trop grande). Marche de front. Une heure avec armes, maniement depuis la position de l'arme au pied et de l'arme en parade. L'après-midi comme le matin.

5me journée. — Une heure sans fusil. Marche en bataille et par le flanc. 2 heures avec le fusil. Le maniement et la charge. (La charge en 8 temps, en comptant haut et par mouvement, doit être apprise à fond. Par contre on ne doit pas s'arrêter trop longtemps à la charge en 8 temps (au commandement), afin d'obtenir un ensemble d'exécution dans les mouvements séparés; par exemple les temps —

[1] Voir le numéro 16, du 31 août 1858.

Sortez baguette ! et remettez baguette ! ou mettez capsule !) car cet ensemble disparaît de suite quand la troupe charge à cartouches. Il est donc d'une faible importance pour le service. A la charge à volonté, la troupe ne doit jamais compter haut, mais *exécuter la charge aussi promptement que possible*, en faisant avec précision chaque mouvement. Pour varier, on s'exerce ensuite dans la marche de front et de flanc avec fusil, etc.

Après midi, comme le matin. C'est ce jour que les recrues des armes spéciales finissent leur instruction, qui doit différer de celle donnée aux recrues d'infanterie, hors les heures 5-6 du matin, affectées à l'instruction sur les devoirs du soldat, (les soins de propreté et de tenue) en ce sens, qu'ils ne reçoivent point de leçons théoriques. Ils sont tenus d'exercer après le repos. Mais on peut, à partir du 1er jour, employer demi-heure le matin et demi-heure le soir à l'exercice préliminaire de l'escrime à la bayonnette, exercice qui doit être considéré comme gymnastique militaire et qui est aussi avantageux pour les recrues de cavalerie, d'artillerie, etc., que pour celles d'infanterie.

Cinq jours suffisent pour apprendre cette partie spéciale de l'école du soldat sans arme. Les hommes subissent dans l'après-midi du 5me jour un examen devant l'instructeur-chef. Les listes des classes de ces recrues (sur lesquels il est à noter si l'homme n'a pas complété son instruction) sont visées par l'instructeur en chef, remises à la direction du commandant d'infanterie et par lui expédiées aux commandants que cela concerne pour les armes spéciales. Dans le cas où il s'y trouverait des hommes inhabiles ou inintelligents, ils pourraient être tenus à rester un ou quelques jours de plus, ou à renouveler leur cours dans une prochaine école, ou à renvoyer d'une année leur entrée au corps qu'ils ont choisi.

Après la rentrée. Licenciement des recrues d'armes spéciales.

6me journée. — Une heure sans fusil. Files en arrière et en ligne; doubler les rangs et marche à rangs doublés. 2 heures avec fusil : maniement et charge. Pour varier pendant le maniement : répétition de la 1re partie de l'école du soldat, avec fusil. L'après-midi comme le matin.

7me journée. 1er *dimanche.* — Le matin, de bonne heure, nettoyage du fusil et des objets d'équipement pour l'inspection de l'après-midi. La parade pour l'église pourrait être laissée pour ce dimanche-là, et n'avoir lieu qu'à partir du second, après que les recrues sont toutes pourvues de pantalons en drap et de guêtres. Paquetage des sacs, rouler les capotes.

Après le service divin de l'après-midi, inspection par l'instructeur en chef. A la fin de l'inspection, un des officiers-instructeurs supérieurs commande le maniement d'armes et les charges, exécutées par toute la troupe.

NB. L'exécution simultanée du maniement d'armes et de la charge par toute la troupe, ainsi que les marches de front et de flanc, aura lieu à diverses reprises pendant la 2me semaine; afin de faire disparaître les différences existantes dans les détails de l'instruction et d'obtenir essentiellement un tact uniforme dans la marche de toutes les classes d'exercice. Il serait avantageux de former à cet effet des co-

lonnes ouvertes et marcher dans cette formation, avec accompagnement de tambours.

Congé jusqu'à l'appel dans les chambres (les hommes lourds et maladroits sont réunis, après la rentrée de l'exercice, en une classe séparée et dans un local à part pour y exercer pendant 1 ou 2 heures).

8me journée. — Commencement de l'exercice avec fusil, varier par des marches, etc.

Maniement d'armes, charges et feux. La dernière heure le matin et l'après-midi est destinée au service d'infanterie légère.

9 et 10me journées. — Les mêmes exercices que précédemment.

11, 12 et 13mes journées, employées aux exercices suivants :

Trois ou quatre classes d'exercice sont formées en un peloton et remises aux sous-instructeurs les plus capables. (Le service des guides, etc., est autant que possible à pourvoir par les sous-instructeurs.) Objet d'instruction :

La 1-4 partie de l'école de compagnie et de peloton (considérant que les trois premières parties ne sont qu'une répétition de l'école du soldat, nous pensons que la troupe aura bientôt acquis les connaissances nécessaires pour cette manœuvre). Mais là aussi il faut s'attacher à varier convenablement les dispositions de l'exercice sur place ou en marche. Il ne serait, par exemple, nullement utile de s'arrêter, par une fraîche matinée, une heure entière sur la première partie, ou de marcher continuellement pendant les chaleurs. Les articles de la 1re partie sont, par conséquent, à intercaler successivement dans ceux de la 2me partie. On s'exerce de plus dans le service d'infanterie légère, en plus grandes divisions (par 2 classes d'exercice). Une section avec utilisation du terrain, et cela une heure de temps dans l'après-midi. Outre cela, exercice par classe; la dernière heure, matin et soir, leçon sur le service de garde, de place et de cantonnement.

Le 13me jour, samedi après-midi, a lieu l'exercice à feu, par classe d'exercice, à 6 cartouches par homme, on doit *spécialement surveiller* si chacun a bien chargé, couché en joue, visé et fait feu. Pendant la 2me semaine d'école, d'après la répartition des classes d'exercice, on procéderait à la distribution le matin des pantalons de drap et des guêtres. Une demi-heure avant l'appel de la troupe pour l'exercice de l'après-midi, a lieu l'examen des pièces d'habillement essayés, examen fait par l'instructeur en chef et les instructeurs supérieurs.

14me journée. 2me *dimanche*. — Le matin, de bonne heure : soins de propreté; inspection des fusils; parade pour l'église. Après-midi : entrée des cadres, ainsi que d'un nombre suffisant de tambours et trompettes. Répartition de la troupe en compagnies d'école, dans lesquelles le choix des recrues pour chasseurs est laissé au choix exercé des instructeurs et sous-instructeurs. Prise de possession des chambres, d'après la nouvelle organisation. Dispositions pour le service intérieur. Installation d'une garde de caserne avec un officier comme chef de poste. Licenciement des sous-instructeurs, sauf deux par compagnie d'école et d'un pour la surveillance de la cuisine. On répartirait autant que possible les sous-instructeurs dans

des compagnies parmi lesquelles se trouvent des hommes appartenant à leur classe d'exercice.

Instruction pratique.

15e *journée.* — Matin. Les officiers : Répétition de l'école du soldat avec fusil, instruction mutuelle par des officiers. Leçons d'intonation.

Sous-officiers et caporaux : Répétition de l'école du soldat avec fusil, sous la direction des instructeurs et autant que possible instruite et commandée par les plus anciens sous-officiers. Intonation.

NB. Ces exercices d'instruction par les sous-officiers sont d'une utilité réelle quant à l'ensemble du plan d'instruction, et pour le développement des dispositions et des facultés des sous-officiers. Ils apprennent par là *à parler et à commander* devant leurs subalternes.

Après-midi, dernière heure : par pelotons avec cadres complets, service de place, garde montante et descendante, etc.

16e *journée.* — Matin et après-midi. Les officiers, ainsi que les plus jeunes sous-officiers et caporaux ayant besoin d'exercices, font l'école de peloton et de compagnie avec les cordes. La troupe divisée en sections, sous le commandement d'officiers et des plus anciens sous-officiers, répète l'école du soldat avec le fusil. La dernière heure de l'après-midi, comme à la 15e journée, est employée au service de garde et de place avec les cadres.

17e *journée.* — Le matin, cadre et troupe : Comme compagnie d'école, on exerce l'école de peloton et de compagnie, commandée par les officiers-instructeurs ; l'après-midi comme le matin.

NB. A partir de ce jour on placera, outre la garde de la caserne renforcée, quelques factionnaires sur des points convenables et propices, dans le but d'un exercice pratique du service de garde, de manière à ce que, suivant la force des compagnies, 10 à 15 hommes de chaque soient journellement au service de place. Les consignes pour les factionnaires et les postes sont à expliquer en temps utile, pour que ce service puisse commencer régulièrement. Chaque recrue doit avoir été de garde pendant 24 heures. L'exercice du service de place dure donc 3-4, au plus 5 jours, jusqu'au 21e jour au plus. Les matins des 18, 19 et 20es journées sont destinés à l'exercice fondamental de l'école de compagnie, sous le commandement des capitaines, et alternativement des lieutenants et sous-lieutenants ; on doit changer souvent les chefs de file et les guides et autoriser les jeunes sous-officiers à prendre le commandement de sections, afin de leur apprendre non seulement à commander, mais encore à expliquer. Les après-midi de ces trois jours sont destinés au service d'infanterie légère, au service de garde, de place et à celui de sûreté. Ces exercices doivent, autant que possible, être dirigés par les officiers ou sous-officiers ; ces derniers seront particulièrement mis à même de se diriger seuls, comme chefs de petites escouades ou de patrouilles.

Dans chacune de ces trois journées on exercera 2 compagnies (une le matin et

une l'après-midi) au tir à la cible. Outre les officiers, un instructeur supérieur et le sous-instructeur de la compagnie y assisteront.

Le tir aura lieu à raison de 3 ou 4 coups par homme à chacune des trois distances 100, 200 et 250 pas, généralement usitées pour le fusil d'infanterie, en tout 12 coups par homme.

SECONDE MOITIÉ DE L'ÉCOLE.

Comme le personnel instructeur avait à pourvoir jusqu'à présent non seulement à l'instruction théorique et pratique, mais encore à surveiller le service intérieur, cette partie de l'école se rapporte plus particulièrement aux officiers et sous-officiers des compagnies. Le personnel-instructeur se bornera à la surveillance générale du service des officiers ou des sergents de semaine, les sous-instructeurs ne seront chargés que de la direction des sergents, chefs de chambres, et des hommes attachés à leur compagnie. Le nouveau commandant d'école et le major sont abandonnés à eux-mêmes dans l'organisation et le service intérieur. Ils doivent, autant que possible, se conformer au plan d'instruction et s'entendre avec l'instructeur-chef sur les modifications à y apporter. Il sera donné une heure de leçon théorique le matin aux officiers, sous-officiers et caporaux. La troupe est libre jusqu'à l'heure de la soupe du matin, quoiqu'elle dût, dans la règle, être occupée au nettoyage des objets d'armement et d'équipement. Du reste la 3me semaine d'école se passe dans les mêmes exercices et aussi longtemps qu'on n'exerce pas en bataillon.

L'instruction théorique pour les officiers doit s'étendre sur : le service intérieur (rapports et comptabilité), école de bataillon, service de place, de garde et de sûreté en marche ; combats. Cette matière d'enseignement doit être accompagnée d'examens. Il reste à procéder à la mise en pratique de l'une ou de l'autre de ces branches du service, par les officiers les plus capables.

Les sous-officiers et caporaux sont instruits dans les obligations que leur imposent leurs grades, afin d'arriver à une marche régulière dans le service ; ensuite il faut s'assurer qu'ils ont les connaissances nécesssaires dans la manière de nettoyer leurs objets d'équipement, ainsi que dans celle de faire les sacs, rouler les capotes, etc., afin de pouvoir, cas échéant, donner les directions nécessaires aux soldats. Ce serait aux sergents, fourriers et sergents-majors à mettre la troupe au courant de ces diverses branches du service, s'ils n'en étaient pas dispensés par la présence d'instructeurs.

Les obligations du sergent comme chef d'un petit poste, du caporal de consigne, de pose et de patrouille, du service de place et de camp, de celui d'ordonnance et de planton, sont autant de sujets à leur enseigner minutieusement. L'enseignement théorique de la troupe consiste en : Répétitions sur le service de garde, service de flanqueurs, d'éclaireurs, estimations des distances et tir à la cible. (Il est urgent d'obtenir des recrues, par cette instruction théorique et pratique, un tir sûr et bien réglé.) Cette instruction a lieu par pelotons de la compagnie d'école, elle est donnée par les sous-instructeurs, et ensuite autant que possible par de jeunes officiers capables.

Dès ce moment on sort avec les sacs, après s'être assuré qu'ils sont garnis réglementairement. Pendant les premiers jours de la 3me semaine d'école, on exerce une ou deux heures avec le sac. Dans la dernière, on ne le laisse déposer qu'une fois, exceptionnellement. De midi à 2 heures, la troupe est libre. De 2 à 2 1/2 h., elle doit se préparer pour l'exercice. Les recrues négligentes et arriérées dans l'instruction sont instruites à part de 1 1/2 h. à 2 1/4 h.

(A suivre.)

RÉSUMÉ D'UN MÉMOIRE

SUR LE MODE D'ACTION ET LES EFFETS DES BALLES CONIQUES

(d'après les relations des médecins français pendant la guerre d'Orient), lu à la Société des médecins militaires suisses, par M. le docteur Brière, *d'Yverdon, médecin de division de l'armée fédérale.)*

1° Les balles coniques et de forme dérivées, pour être tirées avec justesse et produire un effet avantageux, doivent être forcées.

2° Elles sont animées dans leur course d'un double mouvement de projection et de rotation autour de leur grand axe. En vertu de ces deux mouvements, elles conservent très longtemps leur vitesse centrale, et pénètrent par leur pointe, à la façon d'une vrille. Lorsqu'il s'agit de projectiles évidés à la base, on remarque, à la fin extrême de leur course, que par les lois de la pesanteur la pointe s'incline vers la terre, et alors la balle frappe par le travers.

3° Ces deux forces de projection et de rotation se traduisent dans les effets des projectiles coniques par la régularité caractéristique du trajet des plaies dans les parties molles.

4° La balle conique tirée à une portée moyenne pénètre facilement et avec une inflexible rectitude à travers tout tissu organique, quelles que soient la densité et la résistance du tissu.

5° Le membre frappé est presque toujours traversé de part en part : le trajet entre les deux ouvertures est toujours en ligne droite ; s'il n'y a qu'une seule ouverture, le trajet est encore rectiligne.

6° Il en résulte moins de balles perdues dans les chairs, moins de corps étrangers d'emprunt à extraire; un plus libre écoulement assuré aux produits de la suppuration, et, partant, moins de débridements préventifs.

7° L'ouverture d'entrée est en général, lorsque le projectile a pénétré par la pointe, sans contusion, nette, oblongue, quelquefois linéaire, plus petite que l'ouverture de sortie, admettant rarement l'introduction du petit doigt, déprimée dans le sens de la plaie. Lorsque la balle a frappé par le travers, l'ouverture d'entrée est fortement contuse et se rapproche de celles faites par projectiles sphériques.

8° Les désordres organiques que présente le trajet des plaies sont souvent considérables ; les parties molles sont parfois violemment contuses, broyées et déchi-

rées dans une grande étendue. Ces cas se remarquent lorsque la balle a frappé par le travers, ou a été retenue ou ralentie dans sa marche par une aponévrose résistante, ou enfin a été déviée.

9° La déviation est rare, même lorsque la balle rencontre un muscle fortement contracté, ou un os même un peu volumineux.

10° Il en résulte un nombre de fractures plus considérable que s'il s'agissait de projectiles sphériques.

11° Les fractures comminutives sont la règle ; les cassures nettes peuvent être considérées comme l'exception.

12° Les lésions des artères de gros et moyen calibre n'ont pas été plus fréquentes que s'il se fût agi de projectiles sphériques, ainsi qu'on pouvait le craindre a priori. Ces lésions se bornent à la contusion et à la dénudation, qui peuvent produire des escarres amenant à leur chute des hémorrhagies tardives du sixième au huitième jour.

13° De l'attrition des parties charnues et de la comminution des os résulte une inflammation traumatique considérable, s'étendant sur une large surface, amenant fréquemment la gangrène et l'étranglement ; de là, nécessité de débridement consécutif, et, dans les cas les plus graves, de l'amputation, si c'est un membre qui est atteint.

14° En général, les blessures par balles coniques se sont montrées graves.

15° L'extraction de ces projectiles a offert plus ou moins de difficultés, dépendant autant de leur forme primitive ou modifiée que de la variété des désordres de la plaie.

16° L'ouverture de sortie est régulière, plus longue que large si la balle a suivi sa direction première ; elle est irrégulière, très déchirée, à bords fortement relevés, si la balle a été déformée ou déviée et qu'elle soit sortie par le travers.

BALLE A HÉLICE. REMPLAÇANT LES RAYURES DU CANON.

Nous signalons aux personnes qui s'occupent spécialement de la question du perfectionnement des armes à feu et particulièrement du fusil de munition, l'invention mentionnée ci-dessous, qui nous paraît mériter une sérieuse considération. On lit dans divers journaux français :

« On sait que l'empereur a prescrit de remplacer par des fusils rayés les fusils à canon lisse dont nos régiments d'infanterie de ligne sont actuellement armés. Cette transformation a pour but essentiel de constituer pour la justesse du tir un perfectionnement notable.

» Les rayures pratiquées dans les canons imprimant au projectile un mouvement de rotation sur lui-même, font obtenir, en effet, en raison de ce mouvement, une plus grande portée et une plus grande justesse. Mais, à côté de ces avantages

immenses, il est vrai, il existe pourtant quelques inconvénients. Pour pratiquer des rayures dans un canon, il faut évidemment que les parois soient plus épaisses que dans une arme lisse; le canon rayé est donc plus lourd, l'arme devient par suite plus difficile à manier, et en perdant de sa longueur, elle perd une de ses qualités comme arme blanche.

» En second lieu, la rouille se logeant dans les rayures au bout d'un court laps de temps, dégrade bientôt le canon; les armes rayées ne peuvent non plus être réparées par les armuriers des corps lorsqu'elles offrent le moindre renfoncement; il faut alors les renvoyer aux manufactures.

» C'est en réfléchissant aux inconvénients précités, que M. A. Muller, sous-officier au 63e de ligne, s'est demandé s'il n'était pas possible d'obtenir avec les canons lisses les avantages qui semblent uniquement attachés aux armes rayées. Après de laborieuses recherches et un grand nombre d'expériences, M. Muller a inventé une balle *pleine* prenant son mouvement de rotation sur elle-même et sans l'aide des rayures, et pouvant être tirée dans toutes les armes lisses et même dans les armes rayées.

» Cette balle, dite à hélice, pèse 36 grammes et a 0m,02 de longueur. Elle exige 6 grammes de poudre. Son vent est de 0m,006. La hauteur de la partie conique de ce projectile est 0m,011 depuis l'éclat de la pointe jusqu'à la cannelure formant un sillon de 0m,003 de largeur et 0m,0008 de profondeur.

» La partie postérieure est garnie de six ailes disposées extérieurement en hélice autour d'un point du centre conique, profond de 0m,003 et large de 0m,007 à la base.

» Les ailes de l'hélice sont disposées de manière à faire porter sur elles une grande partie de la tension des gaz sans nuire à leur force de propulsion.

» La balle, recevant son mouvement de rotation autour de son axe, est poussée la pointe en avant avec une force de pénétration qu'il serait probablement impossible d'obtenir avec les balles creuses.

» Les expériences faites à Nancy, par M. Muller, avec cette balle à hélice, tirée dans un fusil d'infanterie, modèle 1822, lui ont permis d'établir, malgré l'imperfection du terrain, qu'en adoptant une hausse mobile de 0m,06, le tir se régulariserait jusqu'à une distance de 800 mètres.

» A Plombières, M. Muller a eu l'honneur de présenter à l'empereur Napoléon un rapport circonstancié sur sa balle à hélice et de lui en laisser quelques échantillons.

» Il a proposé en outre, à Sa Majesté, de donner la forme à hélice aux boulets des pièces d'artillerie de terre et de mer, et de remplacer le mode actuel de fabrication des balles par la pression à froid sur le plomb d'un balancier, ce qui permettrait de confectionner les cartouches dans le même atelier, d'établir l'outillage complet sur une voiture fermée qui suivrait l'armée en campagne.

» M. Muller est le fils d'un employé en retraite d'une de nos manufactures d'armes. C'est un sous-officier distingué, très intelligent, et qui a étudié la fabrica-

tion des armes à feu et toutes les questions qui s'y rattachent. Ses propositions nous paraissent d'un haut intérêt et de nature, peut-être, à produire une économie importante en utilisant les armes existant aujourd'hui. »

BIBLIOGRAPHIE.

La guerre étudiée d'après le caractère national et les ressources matérielles des peuples en présence; tel est le titre d'un livre qui a paru récemment à la librairie de M. Plon, à Paris, et qui présente un grand intérêt pour l'histoire et pour l'art militaire. Ce livre est composé sur des observations pratiques par un officier supérieur, élevé à l'école des rudes travaux dans l'Afrique septentrionale, M. Laure, colonel du 2me régiment de tirailleurs algériens.

La guerre ne s'est point faite en Afrique, de 1830 à 1836, comme elle s'est faite depuis, à partir de 1836. Après une prise de possession hésitante et toujours menacée, on a vu tout d'un coup commencer un mouvement d'expansion que n'ont pas arrêté les résistances les plus vigoureuses, et qui s'est terminé, en quelques années, par une occupation définitive, étendue bien au-delà des limites qu'avaient pu atteindre les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Turcs eux-mêmes. Or, ce n'est pas seulement par l'augmentation du contingent de l'armée française, que l'on peut expliquer ce changement de fortune et d'action. De 1830 à 1836, on appliquait à l'Afrique le système de guerre usité sur le continent européen; mais à partir de 1836, à ce système, on en a substitué un autre, mieux approprié à la nature du pays, au caractère des populations, au moral même et aux aptitudes des soldats. Quel est ce système inauguré et justifié par tant de succès? Jusqu'à quel point a-t-il modifié les règles habituelles de l'art militaire? Quels sont les nouveaux préceptes qui ressortent des innovations en Afrique pour la stratégie, la tactique, l'emploi des armes diverses, et tout cet ensemble d'opérations dont se composent la tenue et le maniement d'une force armée en campagne? Ce sont là les questions que M. Laure a examinées et résumées dans son ouvrage, écrit avec beaucoup de verve, d'esprit, un grand cœur et un rare bon sens. Ce livre rappelle un peu les *Instructions pratiques* du maréchal Bugeaud. L'expérience y parle avec cette sûreté et cette vivacité d'aperçus qui lui sont propres. Il renferme d'indispensables enseignements pour les hommes de guerre et aussi des sujets de méditation pour les historiens philosophes; car c'est la guerre qui met le mieux à nu le fond de la nature humaine, le caractère intime des peuples, et donne avec le plus d'exactitude la mesure de leur puissance morale. L'empereur a daigné, assure-t-on, honorer d'une marque toute spéciale de son attention cet ouvrage.

Oeuvres de Vauban. — La France, qui a conservé un si profond respect pour la mémoire de Vauban, ne possède cependant pas les œuvres imprimées de ce grand homme. L'empereur s'est ému de cette lacune, et il a donné des instructions en conséquence. Par ses ordres, on va rechercher les nouveaux manuscrits disséminés en France et à l'étranger, qui existent de lui; on les réunira au prix des

plus grands sacrifices, s'il le faut, et l'on possèdera enfin une édition aussi complète que possible des œuvres de l'homme qui s'est illustré dans l'art de fortifier les places.

Sur la demande qui lui en a été faite, le Conseil fédéral a remis au département militaire, pour être conservées dans ses bureaux, les cartes de la région entre le Rhin et la Moselle pour l'étude des campagnes de 1793 à 1797, en 4 feuilles, et celles du théâtre de la guerre des Français en Italie et dans les Alpes, de 1792 à 1798, par le capitaine du génie Bacler-Dalbe, attaché à l'état-major du général Bonaparte. Ces cartes ont été jusqu'à présent aux archives générales.

Tessin. — La *Revista militare* de Turin vient de publier une série d'articles d'un haut intérêt sur les *Etats militaires italiens*, dus à la plume du colonel Mezzacapo. Il s'y trouve cependant un fait que nous ne pouvons passer sous silence, quoiqu'il appartienne au domaine politique plutôt que militaire. L'auteur, en faisant la statistique des forces nationales de la Péninsule, divise les Etats italiens en deux classes : 1° Les *Etats indépendants*, qui sont, abstraction faite de Monaco et de St-Marin : le Piémont, Naples, la Toscane, Rome, Parme, Modène; 2° En *Etats sujets*, qui sont le Lombard-Vénétien, le Tyrol italien et l'Istrie, la Corse, Malte, le *Tessin et les Grisons*.

Il est assez curieux de voir enregistrer deux cantons suisses, gouvernés à l'intérieur par le principe de la souveraineté populaire, et protégés à l'extérieur par celui des relations confédérales, au nombre des pays sujets. Nous croyons qu'on s'abuserait gravement au-delà des Alpes si l'on comptait sur la réunion, plus ou moins prochaine de ces territoires à l'Italie et sur la coopération des 6000 hommes qu'ils fournissent au tableau d'effectif de la *Revista*. Ces cantons ne doivent leurs contingens qu'à la Suisse; ils le lui donnent *con amore* quand la patrie en a besoin et ne le fourniront jamais à d'autres.

Ces 6000 hommes d'excédant ne sont, du reste, pas la seule erreur du tableau, car, pour être juste, il aurait fallu en retrancher la Savoie, qui ne parle pas italien. Mais il paraît que, tout en voulant *émanciper* les Suisses italiens, on ne craindrait pas d'avoir des sujets français.

Vaud. — Le 5 octobre 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Dubochet*, Julien, à Montreux, second sous-lieut. de la batterie attelée n° 2, arrond. n° 3. — Le 16, M. *Vincent*, Jules, à Vevey, 1er sous-lieut. de grenadiers n° 1 de réserve du 1er arrond. — Le 20, M. *Morin*, Marc, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 3e arrond. — M. *De Meuron*, Auguste, à Yverdon, second sous-lieut. d'artillerie de parc n° 1, arrond. nos 1, 2, 3 et 7. — Le 26, M. *Bujard*, Marc, à Lutry, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 3e arrond. — M. *Franel*, Jean-Marc, à Vevey, premier sous-lieut. de mousquetaites n° 3 de réserve du 1er arrond. — Le 29, M. *Gruaz*, Alexandre-Ferdinand, à l'Isle, second sous-lieut. de mousquetaires n° 2 de réserve du 7e arrond. Le 5 novembre, M. *Bujard*, Marc, à Lutry, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 3e arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 22. Lausanne, 25 Novembre 1858 IIIe Année

SOMMAIRE. — **Guerre de Crimée.** Journal des opérations du génie de l'armée française et plan de campagne de l'Empereur. — **Camp fédéral de Luziensteig** *(suite)*. — **Quelques observations sur l'instruction de l'artillerie. — Nouvelles et Chronique.**

GUERRE DE CRIMÉE.

(Journal des opérations du génie de l'armée française et plan de campagne de l'Empereur.)

Nous avons mentionné précédemment les intéressants *souvenirs* de la campagne de Crimée, publiés par l'état-major sarde. Aujourd'hui vient de paraître un ouvrage du même genre et aussi d'un très haut mérite, vu la source dont il émane. C'est le *Journal des Opérations du génie* pendant le siége de Sébastopol[1] par le général Niel, commandant du génie de l'armée française dans cette campagne remarquable.

L'ouvrage, résultat de trois années de labeur depuis la guerre, est partagé en trois grandes divisions : la première forme l'introduction et raconte d'une manière exacte et concise les événements qui ont précédé le siége de Sébastopol; la seconde est une monographie complète et animée du siége; la troisième, enfin, passe en revue les faits qui ont suivi la prise de la ville. Un appendice, sous le titre de pièces justificatives, donne le texte des documents nécessaires pour appuyer le récit, et un journal de la guerre de mines, qui a eu d'immenses proportions.

Cet appendice joint au livre contient le journal détaillé de la guerre souterraine devant le bastion du Mât; ce travail des plus instructifs a été rédigé par M. Tholer, chef de bataillon du génie, qui a dirigé les travaux de mines pendant une partie du siége.

Le *Journal des opérations du génie* comprend un magnifique atlas de quinze planches magnifiquement gravées (par M. Alexis Orgiazzi,

[1] Un volume de 600 pages, avec atlas in-folio de 15 planches: à la librairie Dumaine, rue Dauphine, 30, à Paris.

graveur du dépôt de la guerre), qui donnent les plans des différentes attaques levés par les officiers du génie aussitôt après la prise de la ville.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette publication, qui jette un nouveau jour sur les opérations du siége de Sébastopol, ainsi que de la campagne en général. Nous nous bornerons, pour le moment, à en détacher un document qui est d'une haute importance à tous égards. C'est l'énumération d'un plan de campagne élaboré par Sa Majesté Napoléon III, à l'époque où Elle se proposait, dit-on, d'aller en Crimée prendre le commandement direct des opérations. Cette intention a, paraît-il, existé sérieusement dans l'esprit de l'empereur des Français, au commencement de l'année 1855, pendant les rudes travaux de tranchée de l'hiver de 1854-1855. Mais y ayant renoncé, par des considérations politiques, l'Empereur envoya le commandant Favé, son officier d'ordonnance, pour en informer le général en chef et lui remettre des instructions dans lesquelles il exposait le plan de campagne qui paraissait le meilleur à suivre.

Voici ce plan, tel que l'analyse le général Niel :

L'Empereur voulait former trois armées ; la première de 60,000 hommes, et de tous les indisponibles, était destinée, sous les ordres du général Pélissier, à garder les travaux du siége et les ports; la seconde, de 55,000 hommes, sous les ordres de lord Raglan, donnant toujours la main à la première, devait occuper la vallée de Baïdar et pousser ses avant-postes assez loin pour menacer les communications des Russes entre Sébastopol et Simphéropol; enfin, la troisième, commandée par le général Canrobert, et composée de 40,000 hommes pris devant Sébastopol et du corps de réserve de 22,000 hommes formé à Constantinople, devait déboucher d'Alouschta pour se porter vers Simphéropol, sur les derrières de l'armée ennemie.

Si les Russes, voulant défendre le centre de leurs approvisionnements, acceptaient la bataille devant Simphéropol, lord Raglan, marchant sur Baktchi-Séraï, menaçait la droite ou les derrières de leur armée. Si, au contraire, l'ennemi, abandonnant Simphéropol, concentrait toutes ses forces sur Sébastopol, le général Canrobert marchait sur lui par Baktchi-Séraï, lord Raglan suivait les mouvements du général Canrobert, et, au moment de l'attaque, il montait les rampes d'Inkermann pour prendre part à la bataille.

Où que l'ennemi portât ses efforts, il devait ainsi trouver toujours une armée assez nombreuse pour lui tenir tête, qui était bientôt soutenue par une seconde armée de même force.

Les détails d'exécution n'étaient pas moins bien calculés pour tenir les Russes dans l'indécision sur le véritable point d'attaque.

A son arrivée à Constantinople, l'Empereur faisait embarquer le corps de réserve sur les vaisseaux des flottes alliées qui s'y trouvaient réunis. En même temps, les armées de lord Raglan et du général Canrobert prenaient possession de la vallée

de Baïdar, lord Raglan poussant ses avant-postes jusqu'aux cols par lesquels on débouche dans la vallée de Belbek, et le général Canrobert se tenant prêt à marcher sur Alouschta par le col de Phoros et la route Woronzoff. Une avant-garde, embarquée sur les vapeurs les plus rapides, partait de Constantinople pour se porter sur le point de la côte entre les bouches du Dniéper et Pérékop, et y débarquait; mais ne restant que le temps nécessaire pour jeter l'alarme dans le pays et faire expédier des ordres de tous côtés, ces troupes remontaient bientôt sur les vaisseaux pour regagner les parages de Sébastopol.

Les flottes portant le corps de réserve, après avoir suivi quelque temps la même direction que l'avant-garde, prenaient à l'est et marchaient droit au cap de Phoros pour se faire reconnaître; puis, continuant leur route sur Alouschta, y débarquaient en toute hâte 3,000 hommes, qui allaient prendre possession du défilé situé sur la route de Simphéropol, entre les villages de Chouma et d'Aïan. On a assez parlé, à propos de la Crimée, de ce défilé du Tchatyr-Dagh : au mois de mai, il n'avait pas encore été fortifié; on pouvait d'ailleurs le tourner avec des troupes légères en prenant des sentiers tracés sur les flancs de la montagne, du côté de l'ouest.

Dès que la possession de la route d'Alouschta à Simphéropol était assurée aux alliés jusqu'à Aïan, tout le corps de réserve débarquait, et le général Canrobert faisait filer ses colonnes sur la route Woronzoff sans autre précaution que de faire occuper les rares passages par lesquels on peut communiquer de cette route avec l'intérieur de la Crimée.

C'est ainsi que dans ce plan habilement conçu, dit le général Niel, on tirait parti en même temps de la supériorité des troupes françaises dans la guerre de montagne, et de la rapidité avec laquelle on peut aujourd'hui, au moyen des flottes, transporter les armées d'un point à l'autre des côtés menacés. Le 14 mai, après une longue discussion, les trois généraux en chef avaient adopté le plan de campagne de l'Empereur; mais, dans les détails de l'exécution, on se trouva en face de toutes les difficultés inhérentes au défaut d'unité dans le commandement, et l'armée apprit avec autant de surprise que de regret que le général Canrobert venait de résigner son commandement... En prenant le commandement (19 mai), le général Pélissier n'adopta aucune opération extérieure ayant pour but d'investir la place, et les opérations du siége furent reprises et poussées avec la plus grande vigueur.

Le 20 mai, l'armée fut reconstituée. Le général de division de Salles remplaça le général Pélissier dans le commandement du premier corps; le général Bosquet resta au second corps; le général Canrobert prit le commandement de son ancienne division, et le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély eut celui du corps de réserve.

Le général Pélissier, placé à la tête de l'armée, montra les éminentes qualités qui le distinguent. Il fit faire sans retard l'expédition de Kertch, qui produisit un excellent effet. Le 7 juin, le mamelon Vert fut enlevé de vive force. Cet important succès des alliés fut suivi

graveur du dépôt de la guerre), qui donnent les plans des différentes attaques levés par les officiers du génie aussitôt après la prise de la ville.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette publication, qui jette un nouveau jour sur les opérations du siége de Sébastopol, ainsi que de la campagne en général. Nous nous bornerons, pour le moment, à en détacher un document qui est d'une haute importance à tous égards. C'est l'énumération d'un plan de campagne élaboré par Sa Majesté Napoléon III, à l'époque où Elle se proposait, dit-on, d'aller en Crimée prendre le commandement direct des opérations. Cette intention a, paraît-il, existé sérieusement dans l'esprit de l'empereur des Français, au commencement de l'année 1855, pendant les rudes travaux de tranchée de l'hiver de 1854-1855. Mais y ayant renoncé, par des considérations politiques, l'Empereur envoya le commandant Favé, son officier d'ordonnance, pour en informer le général en chef et lui remettre des instructions dans lesquelles il exposait le plan de campagne qui paraissait le meilleur à suivre.

Voici ce plan, tel que l'analyse le général Niel :

L'Empereur voulait former trois armées ; la première de 60,000 hommes, et de tous les indisponibles, était destinée, sous les ordres du général Pélissier, à garder les travaux du siége et les ports; la seconde, de 55,000 hommes, sous les ordres de lord Raglan, donnant toujours la main à la première, devait occuper la va[illegible] de Baïdar et pousser ses avant-postes assez loin pour menacer les communic[illegible] des Russes entre Sébastopol et Simphéropol; enfin, la troisième, comman[illegible] le général Canrobert, et composée de 40,000 hommes pris devant Sébasto[illegible] corps de réserve de 22,000 hommes formé à Constantinople, devait [illegible] d'Alouschta pour se porter vers Simphéropol, sur les derrières de l'armé[illegible]

Si les Russes, voulant défendre le centre de leurs approvisionnemen[illegible] taient la bataille devant Simphéropol, lord Raglan, marchant sur Ba[illegible] menaçait la droite ou les derrières de leur armée. Si, au contraire, l'e[illegible] donnant Simphéropol, concentrait toutes ses forces sur Sébastopol, le[illegible] robert marchait sur lui par Baktchi-Séraï, lord Raglan suivait les r[illegible] général Canrobert, et, au moment de l'attaque, il montait les ramp[illegible] pour prendre part à la bataille.

Où que l'ennemi portât ses efforts, il devait ainsi trouver to[illegible] assez nombreuse pour lui tenir tête, qui était bientôt soutenu[illegible] armée de même force.

Les détails d'exécution n'étaient pas moins bien calculés p[illegible] dans l'indécision sur le véritable point d'attaque.

A son arrivée à Constantinople, l'Empereur faisait embar[illegible] serve sur les vaisseaux des flottes alliées qui s'y trouvaient réu[illegible] les armées de lord Raglan et du général Canrobert prenaient [illegible]

de Baïdar, lord Raglan poussant ses avant-postes jusqu'aux cols par lesquels on débouche dans la vallée de Belbek, et le général Canrobert se tenant prêt à marcher sur Alouschta par le col de Phoros et la route Woronzoff. Une avant-garde, embarquée sur les vapeurs les plus rapides, partait de Constantinople pour se porter sur le point de la côte entre les bouches du Dniéper et Pérékop, et y débarquait; mais ne restant que le temps nécessaire pour jeter l'alarme dans le pays et faire expédier des ordres de tous côtés, ces troupes remontaient bientôt sur les vaisseaux pour regagner les parages de Sébastopol.

Les flottes portant le corps de réserve, après avoir suivi quelque temps la même direction que l'avant-garde, prenaient à l'est et marchaient droit au cap de Phoros pour se faire reconnaître; puis, continuant leur route sur Alouschta, y débarquaient en toute hâte 3,000 hommes, qui allaient prendre possession du défilé situé sur la route de Simphéropol, entre les villages de Chouma et d'Aïan. On a assez parlé, à propos de la Crimée, de ce défilé du Tchatyr-Dagh : au mois de mai, il n'avait pas encore été fortifié; on pouvait d'ailleurs le tourner avec des troupes légères en prenant des sentiers tracés sur les flancs de la montagne, du côté de l'ouest.

Dès que la possession de la route d'Alouschta à Simphéropol était assurée aux alliés jusqu'à Aïan, tout le corps de réserve débarquait, et le général Canrobert faisait filer ses colonnes sur la route Woronzoff sans autre précaution que de faire occuper les rares passages par lesquels on peut communiquer de cette route avec l'intérieur de la Crimée.

C'est ainsi que dans ce plan habilement conçu, dit le général Niel, on tirait parti en même temps de la supériorité des troupes françaises dans la guerre de montagne, et de la rapidité avec laquelle on peut aujourd'hui, au moyen des flottes, transporter les armées d'un point à l'autre des côtés menacés. Le 14 mai, après une longue discussion, les trois généraux en chef avaient adopté le plan de campagne de l'Empereur; mais, dans les détails de l'exécution, on se trouva en face de toutes les difficultés inhérentes au défaut d'unité dans le commandement, et l'armée apprit avec autant de surprise que de regret que le général Canrobert venait de résigner son commandement... En prenant le commandement (19 mai), le général Pélissier n'adopta aucune opération extérieure ayant pour but d'investir la place, et les opérations du siége furent reprises et poussées avec la plus grande vigueur.

Le 20 mai, l'armée fut reconstituée. Le général de division de Salles remplaça le général Pélissier dans le commandement du premier corps; le général Bosquet resta au second corps; le général Canrobert prit le commandement de son ancienne division, et le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély eut celui du corps de réserve.

Le général Pélissier, placé à la tête de l'armée, montra les éminentes qualités qui le distinguent. Il fit faire sans retard l'expédition de Kertch, qui produisit un excellent effet. Le 7 juin, le mamelon Vert fut enlevé de vive force. Cet important succès des alliés fut suivi

berg, afin de surveiller cette importante partie de terrain retranché. La division suisse, informée de l'approche de l'ennemi, a occupé la position en avant de Zizers, près de la Molinari, et attend là l'ennemi. Cette supposition, aussi claire que simple, convenait parfaitement. Pour l'exécuter convenablement, on partagea la division en deux divisions :

I. DIVISION SUISSE.

Commandant : colonel *Gerwer ;* adjudant : lieutenant-colonel *Steinlin*.
Adjoints pour commandements particuliers : les colonels *Ott* et *Fogliardi*.

1re *brigade d'infanterie* (colonel Bernold), composée des bataillons nos 30 de Berne et 71 de Schaffouse. Demi-bataillon n° 75 d'Uri et demi-bataillon n° 79 de Soleure.

2me *brigade d'infanterie* (colonel Rusca), composée des bataillons n° 65 des Grisons, demi-bataillon n° 80 de Bâle-ville, demi-bataillon n° 82 d'Appenzell (Rh.-Int.) et demi-bataillon n° 77 de Zug.

Brigade d'artillerie (lieutenant-colonel Burnand), 1 batterie de 12 liv. n° 4 de Zurich, 1 de 6 liv. n° 12 de Lucerne.

Brigade de cavalerie (lieut.-colonel Techtermann), composée de 4 compagnies de dragons.

Réserve de carabiniers, composée de 8 compagnies, qu'on adjoignait, au besoin, aux brigades, ou qu'on plaçait, par fractions, sous un commandement spécial, dans un but déterminé. La division suisse comptait en outre une compagnie de sapeurs du génie et une compagnie de pontoniers, mais elles passèrent momentanément, le 2me jour, dans la division ennemie.

La force de cette division se montait à 4,200 hommes d'infanterie, 300 d'artillerie, 260 de cavalerie, 800 carabiniers, 200 soldats du génie ; total 5,800 hommes environ.

II. DIVISION ENNEMIE.

Commandant, colonel *Salis ;* adjudant, lieutenant-colonel *Fischer*.

1re *brigade d'infanterie* (colonel Hauser), composée des bataillons n° 48 de Zurich, et n° 68 de Saint-Gall.

2me *brigade d'infanterie* (colonel Paravicini), composée des bataillons n° 47 d'Appenzell et n° 73 de Glaris.

Brigade d'artillerie (major François d'Erlach), composée d'une batterie de 6 livres n° 16 d'Appenzell.

Brigade de cavalerie (major Scherer), composée de 2 compagnies de dragons.

Troupes du génie (major Wehren), composées d'une compagnie de sapeurs.

La force de cette division se montait à environ 2,860 hommes d'infanterie, 175 d'artillerie, 130 de cavalerie, 100 de génie ; total, 3,220 hommes environ.

Le colonel Bontems avait, en outre, pris les dispositions suivantes, pour la division ennemie :

Le demi-bataillon comptait comme un bataillon et devait occuper le même espace

de terrain, pour la défense comme pour l'attaque; de même, la compagnie de cavalerie devait être considérée comme escadron, le train d'artillerie comme une batterie. De cette manière, on assura à la division ennemie, dès le commencement, une supériorité marquée. On a fort blâmé cette répartition, mais, comme cela arrive toujours, sans connaissance de cause. Le colonel Bontems voulait, avant tout, rapprocher autant que possible la force de la division suisse de celle d'une division de guerre. Cette mesure s'effectua, autant que cela pouvait se faire, avec la force de la troupe ennemie; mais on n'osait pas néanmoins affaiblir celle-ci, car autrement la prétention d'une plus grande valeur de la partie adverse eût été ridicule.

La réunion de toutes les compagnies de carabiniers à la division suisse a produit quelque sensation. Le colonel Bontems voulait par là fournir l'occasion d'apprendre à utiliser une plus grande masse de carabiniers. Si l'on adjoignit quelquefois aux brigades séparées quelques compagnies de carabiniers, suivant leurs besoins et leur tâche, il ne resta pas moins 4 compagnies de réserve permanente, et à la disposition immédiate du commandant; nous croyons que cette mesure était bien réfléchie et répondait à la situation.

Nous ne voulons, par contre, nullement révoquer en doute que le feu des carabiniers, dans le courant des manœuvres, n'a pas été plus remarqué et observé que celui des chasseurs; mais cet inconvénient ne date pas d'aujourd'hui, car il s'est montré de temps en temps, en dedans et en dehors de nos frontières, dans des manœuvres semblables.

Enfin, on a réclamé avec quelque droit contre la division des corps en deux brigades. Nous convenons que cette répartition n'était pas la plus heureuse; mais, d'un côté, on ne voulait pas trop affaiblir et amoindrir la division suisse, et, d'un autre côté, on remplaça la 3e brigade par une forte réserve, à laquelle on adjoignit ordinairement un demi-bataillon d'infanterie et les compagnies de carabiniers disponibles qui étaient sous les ordres d'un commandant spécial, de manière que la division se composait de trois brigades. Dans la division ennemie, on dut renoncer à cet expédient; mais, dans le courant du combat, la réserve se forma d'elle même par la manière d'employer la troupe, ce dont nous parlerons autre part.

Si nous considérons encore une fois cette *organisation*, nous croyons pouvoir attester que le mot *malheureuse* est injuste. Au rassemblement d'Yverdon, en 1856, la division ennemie ne comptait que 2,800 hommes au plus, la division suisse au plus 2,200. A Frauenfeld, en 1856, le corps de l'Est se composait de 3,000 hommes, et celui de l'Ouest de 2,200 environ. Ces indications ne sont guères moins fortes que celles du Luziensteig; aussi, là-bas, les deux corps étaient quelquefois divisés en deux brigades seulement, et toute possibilité de former une troisième brigade à l'aide d'une forte réserve était inadmissible, attendu que les brigades étaient déjà trop faibles. En considération de toutes ces circonstances, il eût été convenable d'être plus circonspect dans les jugements prononcés [1], et nous

[1] *Bund*, n° 217.

devons supposer qu'en toute autre occasion, et malgré toute son influence, il eût été impossible au critique de parer à tous les inconvénients qui se produisent, précisément dans des manœuvres de paix, d'après la nature même des choses, et qui ne doivent pas être jugés plus sévèrement dans un cas que dans l'autre.

1re *journée de combat* (20 septembre). — D'après la supposition ci-dessus énoncée, la division Salis se mit sous les armes le matin à 6 heures et sortit du camp sur la route, dans la direction de Coire. En passant, on distribua à l'artillerie de parc des munitions, mais en quantité assez mesquine. A 8 heures, la tête de la division arriva aux Fuchsenhausern [1], et, à 9 heures, elle avait pris la position de laquelle elle devait avancer à l'attaque.

Aile droite (brigade Hauser) : 2 compagnies (bataillon n° 48) s'avancent en ligne de tirailleurs à la lisière des buissons de la Rüfe d'Aspermont ; derrière eux, 4 compagnies en deux colonnes par pelotons ; 2 pièces de canon sur le chemin d'en haut, vers la Molinari, pour canoner la lisière du bois en face. En seconde ligne, le bataillon n° 68, ou 2 demi-bataillons, (suivant la supposition de bataillons entiers) sont postés sur la Rüfe, qui les couvre.

Aile gauche (brigade Paravicini) : 2 bataillons (n° 47) en première ligne, près de la grand'route ; 1 bataillon (demi-bataillon n° 73) en seconde ligne ; les tirailleurs postés en avant dans un abaissement de terrain un peu marécageux. Au centre, entre la brigade Hauser et la brigade Paravicini, 4 pièces d'artillerie, sous la protection spéciale d'un bataillon (demi-bataillon n° 73). Derrière l'aile gauche, sur la route, 2 compagnies de cavalerie, sous les ordres du major Scherer. Une section du génie fut adjointe à l'aile droite, afin de faciliter la prise du bois, par lequel l'artillerie devait se frayer un passage. L'intention du divisionnaire était de laisser l'aile gauche, dont la position était assez forte, et de se borner à un combat à feu, tandis que l'aile droite dirigerait une attaque énergique contre le bois de Molinari et contre l'aile gauche des Suisses. Si l'attaque réussissait et qu'on arrivât à pouvoir prendre pied sur la plaine en dessus de Zizers, l'aile gauche devait à son tour s'avancer jusqu'à Zizers.

La *division suisse*, sous les ordres du colonel Gerwer, ne se mit en mouvement qu'à 8 heures (un peu tard) et employa un bon laps de temps pour la distribution des munitions (un rapport que nous avons sous les yeux prétend qu'on y mit deux heures). Elle marcha en une colonne jusqu'à Zizers ; là se sépara la brigade Rusca, qui était destinée à former l'aile gauche de la division suisse et à occuper le bois de Molinari. On lui adjoignit la réserve des carabiniers et 4 canons. L'aile droite (brigade Bernold) resta sur la grand'route et s'avança en colonne serrée, en négligeant le service de sûreté. Il paraîtrait que l'opinion du colonel Gerwer était d'occuper préalablement sa position, et ensuite d'ouvrir les hostilités ; mais cette occupation ne pouvait s'effectuer sans difficultés : les différentes cultures des terrains, des vignes entourées de murs, des champs de maïs, tout cela devait être ménagé.

[1] Voir Carte de l'état-major, par Dufour, section XV.

Comme il n'y avait pas eu d'entente à ce sujet, le colonel Salis, voyant approcher une colonne aussi forte contre son aile gauche, ne pouvait croire qu'à une attaque énergique, et l'engagement commença. Les tirailleurs de la division suisse (batterie n° 80) commencèrent les feux contre l'ennemi et cherchèrent en même temps à se rapprocher de la hauteur. Le feu de l'artillerie ennemie portait en plein dans la grosse colonne d'infanterie postée sur la route, laquelle, au lieu de se retirer d'une position aussi désavantageuse, continua à s'avancer et se déploya dans l'enfoncement, sous le feu le plus violent de l'ennemi, manœuvre incontestablement la plus malheureuse qui eût pu se faire. Le colonel Paravicini se porta plus à droite pour prendre cette colonne de flanc, l'artillerie l'attaquant par devant et la cavalerie sur la grand'route.

Pendant que le combat avait lieu de cette manière (à 11 heures) dans l'enfoncement, le bois de Molinari n'était pas encore occupé par les Suisses. Le colonel Salis, en présence de l'ouverture des hostilités, décida de profiter de cet abandon, et donna au colonel Hauser l'ordre de l'attaque, qui s'exécuta avec énergie et avec quelques feux dirigés contre la lisière du bois, qui ne contenait qu'un petit nombre de tirailleurs ; c'est ainsi que l'on prit possession de ce bois, assez important, et presque sans un coup de fusil, et ce n'est que derrière le bois que l'on rencontra la brigade Rusca, qui se préparait à l'occuper. C'est alors que la brigade Hauser se rendit coupable d'une faute dont elle n'a pas été punie : au lieu d'attendre sa seconde ligne et son artillerie, qui s'avançait avec difficulté au passage d'un profond ravin, elle déboucha de suite et en désordre sur la plaine de l'Allmend.

Si le colonel Rusca eût profité de cette circonstance en se jetant vigoureusement sur l'ennemi, ce dernier aurait été repoussé dans le bois, et, si possible, aurait pu y perdre sa position. Au lieu d'une offensive énergique, on avança lentement avec 2 bataillons en colonne, et l'on fut repoussé et battu par l'artillerie, qui avait eu le temps d'arriver, et par les renforts de la seconde ligne. Les Suisses se retirèrent lentement le long des collines rocailleuses, en obliquant à gauche pour servir d'appui à l'aile gauche ; le combat continua jusqu'à la Rüfe (voir la carte des manœuvres). Par la marche oblique à gauche de la colonne suisse, toute jonction avec l'aile droite était nulle ; si le colonel Salis avait eu une brigade de réserve à jeter dans cette lacune, l'aile droite des Suisses aurait déjà pu déplorer une catastrophe. Après le malencontreux déploiement de l'aile gauche des Suisses, ceux-ci se retirèrent, à 11 heures 3/4 (en guerre sérieuse, avec une grande perte probablement), vers Zizers. Comme le combat, dans les villages, n'était pas permis, on dut renoncer à toute défense de Zizers, et la retraite s'opéra jusque derrière le Mühlebach, près du Neuhof. L'aile gauche, se battant toujours en désespérée sur la hauteur, on ne pouvait justifier cette longue retraite; il eût été plus avantageux de garder la position du Bastelet aussi longtemps et jusqu'à ce que l'aile gauche, si chaudement engagée, eût cessé le combat et fait sa retraite sur Igis, ou sur la route, vers le pont de Felsenbach. *(A suivre.)*

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE.

L'instruction de l'artillerie, centralisée depuis 1849, n'est pas encore exempte de tout reproche, malgré les progrès qu'elle a faits; il est bon d'appeler l'attention sur les améliorations dont elle paraît susceptible.

Laissant de côté tout ce qui tient à l'instruction supérieure donnée dans l'école centrale, sur laquelle il y aurait beaucoup de choses à dire après les expériences des deux dernières années et sur laquelle nous nous proposons de revenir, nous ne nous occuperons pour le moment que des écoles de recrues.

Le plan d'instruction pour les recrues est bien approprié à l'organisation actuelle des écoles : il renferme tous les objets que les artilleurs doivent connaître, tout ce qui peut être enseigné dans l'espace de six semaines; les études théoriques alternent avec les exercices pratiques, et la combinaison qui introduit la variété dans les travaux, produit l'heureux effet de ne pas dégoûter et fatiguer le soldat. Mais si le plan d'instruction laisse peu à désirer, il n'en est pas de même de l'organisation.

Le personnel d'instruction appelé avec les recrues se compose généralement de : un instructeur de première classe, commandant de l'école; quatre instructeurs de seconde classe et huit sous-instructeurs. Ce nombre peut paraître considérable; mais on se convaincra qu'il n'est pas trop grand, si l'on songe à la diversité des objets d'étude que comporte l'artillerie, et à la nécessité de ne pas faire des divisions trop fortes pour instruire des hommes complètement neufs. Des officiers d'artillerie au nombre de six à huit, quelques sous-officiers et appointés sont aussi envoyés dès le commencement de l'école pour leur instruction et pour le service; pour les trois dernières semaines seulement on reçoit des sergents et des caporaux. Cette organisation nous paraît défectueuse sous deux points de vue : relativement au service et relativement à l'instruction.

Sous le rapport du service, nous comprenons le motif qui ne fait appeler les sergents et les caporaux que pour trois semaines; mais il y aurait avantage à les appeler pour la première moitié de l'école au lieu de la seconde. En effet, c'est dans les premiers jours que se fait surtout sentir le besoin des sous-officiers. Le petit nombre d'appointés dont on dispose est insuffisant pour le service de garde, de semaine et d'ordinaire; il faut donc nécessairement appeler des appointés aux fonctions de sergents et des recrues aux fonctions de caporaux; et c'est au commencement d'une école, à une époque où les hommes n'ont encore reçu aucune instruction, qu'on est forcé de leur faire remplir une tâche qui est au-dessus de leur portée et dont ils n'ont pas la moindre idée. Si au contraire les sergents et les caporaux étaient appelés pour les trois premières semaines, au moment de leur licenciement, les appointés et les recrues se trouveraient déjà formés au service, seraient en état de remplir ces fonctions, et ils le seraient d'autant mieux qu'ils en auraient pu suivre l'accomplissement pendant 21 jours et que, en prévision de ce licenciement, ils auraient pu recevoir une instruction spéciale sur les attributions de ces grades.

Sous le rapport de l'instruction, il serait excessivement utile de faire concourir davantage les officiers et les sous-officiers à l'instruction des recrues; ce serait le meilleur moyen de consolider leurs connaissances et de les former au commandement et au maniement de la troupe; mais avec l'organisation actuelle, ce concours ne peut avoir lieu qu'au détriment de l'instruction.

L'expérience a prouvé que les officiers commandés pour une école y arrivent presque toujours sans s'être préparés, sans avoir revu leurs règlements; quelques-uns n'ayant point fait de service depuis plusieurs années, il n'y a pas lieu de s'étonner s'ils ont perdu une partie des connaissances qu'ils possédaient une fois et si, sur toutes les branches d'étude qui sont du ressort de l'artillerie, il en est quelques-unes qui sont complètement oubliées. Devant un fait de cette nature qui a été mis en évidence, l'instruction de la troupe ne se trouverait-elle pas compromise si elle était abandonnée à des hommes qui ne s'y vouent pas exclusivement? Qu'arrive-t-il au commencement de chaque école? Loin de pouvoir utiliser les officiers à l'enseignement, il faut leur donner une instruction à part, répéter divers sujets jusqu'à ce qu'ils se les soient remis dans la mémoire. Au lieu de les avoir comme aides, c'est une nécessité de leur consacrer des instructeurs pendant une période plus ou moins longue. Ainsi l'officier ne s'habitue pas à la troupe avec laquelle il n'est en relation que pour le service intérieur, il n'apprend pas à connaître ses soldats, il ne joue pas le rôle qu'il devrait jouer sur le terrain. C'est là un défaut que chacun a senti, dont on s'est plaint dans des réunions militaires, et qui ne peut être corrigé que par un changement dans l'organisation des écoles. Le remède est facile à trouver, et le voici :

Il faut commander les officiers et les sous-officiers pour le moins un mois à l'avance; il faut les avertir sérieusement qu'ils doivent se mettre en état de pouvoir être utilisés pour l'instruction des recrues; il faut enfin et par-dessus tout réunir les cadres seuls trois jours avant l'école. Ce temps sera employé à des répétitions tant sur les objets théoriques que sur les sujets pratiques; avec des officiers déjà préparés il serait suffisant pour les mettre au courant de leurs travaux avec la troupe. Le moyen que nous proposons aurait l'avantage de pouvoir réduire le nombre des instructeurs.

Signalons encore un défaut qui n'a pas échappé à ceux qui ont fait partie de certaines écoles d'artillerie des cantons français. On a envoyé à diverses reprises sur la place d'armes de Bière des sous-instructeurs qui n'avaient aucune connaissance de la langue française. Dans quel but les a-t-on envoyés? nous l'ignorons; mais nous pouvons affirmer qu'ils n'ont pas été d'un grand secours pour l'instruction et qu'ils se sont trouvés dans une fausse position.

Terminons par une dernière remarque relative à l'instruction en général.

L'autorité militaire supérieure a compris la nécessité des instructeurs en chef, dont les efforts persévérants tendent à maintenir l'unité dans l'instruction et à lui imprimer tout le développement dont elle est susceptible. Aussi les différentes armes possèdent-elles toutes un instructeur en chef : le génie en a un pour l'é-

cole centrale, l'arme de la cavalerie, celle des carabiniers, l'infanterie même, quoiqu'elle ne soit pas centralisée, possèdent chacune le leur. L'artillerie seule en est privée!

Cette place est vacante depuis plusieurs années, et l'on se demande pourquoi le Département Militaire fédéral ne comble pas un vide préjudiciable à cette arme. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de cette place dont la nécessité se fait sentir. C'est à l'instructeur en chef qu'il appartient de faire les plans d'instruction pour les différentes places d'armes, de proposer la répartition des instructeurs suivant leurs capacités et leurs spécialités, de veiller à ce que l'instruction soit uniforme et d'accord avec les règlements, de stimuler le zèle des instructeurs, de les faire marcher dans une voie progressive, de les encourager, de leur donner des directions et des conseils, de les reprendre s'ils s'écartent de leurs devoirs; il doit recevoir leurs observations, leurs plaintes, servir d'intermédiaire entre le Département Militaire et eux; il doit avoir la direction supérieure de l'instruction, en être l'âme.

Pour atteindre efficacement ce but, les écoles devraient continuer à être commandées par les instructeurs de première classe; l'instructeur en chef visiterait ces écoles à des époques non déterminées, il y arriverait sans être attendu; en y passant un certain nombre de jours, il aurait tous les moyens de s'assurer par lui-même de la manière dont cheminent l'instruction, ceux qui la donnent et ceux qui la reçoivent. Ainsi il serait continuellement en contact avec les instructeurs, et il aurait tous les moyens d'imprimer un bon mouvement aux écoles. Outre cette surveillance continuelle, une de ses principales fonctions serait de diriger lui-même l'instruction de l'artillerie dans l'école centrale, une direction unique étant indispensable aux progrès de cette arme.

Non-seulement le besoin d'un instructeur en chef se fait sentir, mais il y a encore convenance à repourvoir à cette place pour ne pas dégoûter des instructeurs qui, malgré les espérances d'avancement qu'on leur avait fait entrevoir, occupent depuis dix ans la même position.

Nous souhaitons vivement que l'autorité militaire supérieure, qui, la première, est intéressée aux progrès de chaque arme, veuille bien avoir égard à ces observations; elles sont le fruit d'une longue expérience et sont dictées par le désir de voir progresser l'artillerie. X.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral s'est occupé, dans sa séance du 13 novembre, des traitements des employés de l'administration des poudres. Celui de l'administrateur central a été fixé à 4,000 fr., celui de l'adjoint à 2,800 fr. et celui du contrôleur à 3,000 fr. L'administrateur du 1er district recevra 2,800 fr.; celui du second, 3,300 fr. avec la raffinerie; celui du troisième, 2,700 fr. avec raffinerie; celui du quatrième (Altstætten), 2,700 fr.; celui du cinquième (Marsthal), 3,000 fr.; celui du sixième (Coire), 2,700 fr. avec raffinerie. Les nominations doivent avoir lieu prochainement.

En suite d'examen et de discussion approfondie sur le protocole de la grande commission militaire qui a siégé à Berne, le Conseil fédéral a adopté, le 15 novembre, un projet de circulaire aux cantons ayant trait à : 1° l'exécution uniforme et consciencieuse des instructions relatives au mode de procéder pour les cas de libération des recrues impropres au service ; 2° l'opportunité de maintenir la force des compagnies du génie et de l'artillerie jusqu'à 30 °/₀ au-dessus du chiffre de l'effectif réglementaire; 3° l'opportunité de la renonciation au système d'emmagasinage des carabines; 4° l'obligation pour toute la troupe de se pourvoir d'une deuxième paire de pantalons en laine ; 5° l'introduction de la gamelle pour chaque soldat.

Dans le but de faciliter aux officiers montés l'exercice du manége en hiver, l'autorité militaire fédérale vient de décider de mettre ses chevaux, gratuitement mais sous certaines conditions, à la disposition des cantons qui en feraient la demande.

Un règlement élaboré par quelques officiers de l'état-major de santé touchant la réorganisation du service sanitaire a été déposé sur la table de la chancellerie fédérale.

Le gouvernement de Bade a annoncé au Conseil fédéral qu'il a supprimé le dépôt de recrutement pour le service étranger établi sur son territoire.

Divers journaux donnent les indications suivantes sur une nouvelle arme, qui se rapprocherait beaucoup, assure-t-on, du système de MM. Prélat et Burnand:

« Le lieutenant-colonel fédéral d'artillerie de Réding-Biberegg a soumis au Conseil fédéral un nouveau système de fusils rayés, inventé avec sa participation par l'armurier Zoller, à Frauenfeld. Le système est applicable à tout vieux fusil d'infanterie et l'on garantit qu'avec un fusil transformé conformément à ce système l'on peut atteindre sûrement le but à 1,000 pieds, portée qui, pour un fusil d'infanterie transformé, laisse peu à désirer. »

M. *Wieland*, de Bâle, instructeur fédéral en chef d'infanterie, a été promu au grade de lieutenant-colonel à l'état-major général.

Berne. — L'effectif général des milices bernoises au 1er janvier 1858 était le suivant :

Elite,	14,730	hommes.
Réserve,	8,421	»
Landwehr,	8,869	»
Personnel non réparti,	2,278	»
Total,	34,298	hommes.

La répartition d'après les armes est la suivante :

	ÉLITE.	RÉSERVE.	LANDWEHR.
Sapeurs,	130	209	80
Pontoniers,	140	—	—
Artillerie,	650	870	400
Train,	560	500	200
Dragons,	350	330	150
Guides,	50	—	—
Carabiniers,	740	480	480
Infanterie et états-majors,	12,010	6341	7459
	14,730	8421	8869

Soit en tout : Génie, 650 hommes. Artillerie, 2980. Cavalerie, 880. Carabiniers, 1700. Infanterie, 25,810.

Zurich. — Le rapport de gestion du gouvernement pour 1857 accuse un effectif total pour les milices zuricoises de 20,812 hommes, dont 7,927 d'élite, 4,468 de réserve, 8,418 de landwehr.

La répartition d'après les armes est la suivante :

	ÉLITE.	RÉSERVE.	LANDWEHR.	TOTAL.
Génie,	258	175	114	547
Artillerie.	818	601	374	1793
Cavalerie,	178	24	125	327
Carabiniers,	485	326	308	1119
Infanterie,	6188	3342	7497	17,027

Tous les corps sont au complet et au-delà, sauf la cavalerie.

— La société cantonale des carabiniers, à Zurich, donne un prix d'honneur de 4,500 francs pour le prochain tir fédéral de 1859. Il se subdivise en prix de 500 fr pour la cible Patrie, les six bonnes cibles et les deux cibles de campagne. Chaque don consistera en une coupe valant environ 160 francs, avec étui, et le reste en or dans une bourse.

Lucerne. — Le général von Elgger, ancien colonel fédéral, chef d'état-major de l'armée du Sonderbund, général au service de Sa Sainteté depuis 1850, vient de mourir à Lucerne, où il était en permission. La mort l'a frappé au moment où il se proposait de rejoindre son corps, la division d'Ancône, dont il était actuellement commandant. Von Elgger était un homme d'énergie et ne manquait pas de talents militaires. On lui attribue un plan pour la campagne du Sonderbund, qui aurait pu avoir quelque succès s'il eût été résolument exécuté. C'était d'établir la jonction de toutes les troupes des Sept-Cantons par une pointe hardie dans la direction de Fribourg, et par une autre, comme diversion, dans le Freiamt. Cette idée, si elle lui appartient réellement, montrerait en effet des vues stratégiques qui ne se sont pas manifestées chez le général en chef Salis-Soglio. Von Elgger fit les dernières campagnes d'Italie sous Radetzky, comme volontaire, et en a publié des *Souvenirs* à Zurich.

— Les officiers du canton se sont réunis pour s'occuper de la question de la construction d'une caserne, et ont décidé d'adresser une pétition à l'autorité.

Glaris. — Le landrath de Glaris vient de statuer sur un recours qui se présente dans des circonstances exceptionnelles. Un sergent de carabiniers, après la revue de sa compagnie, se met en bourgeois, pénètre dans la salle où dînent les officiers. Il insulte son capitaine qui lui ordonne de passer la porte et en suite de sa résistance. porte plainte auprès du département militaire fédéral. Le département le renvoie à la commission militaire cantonale qui condamne le sergent à 3 jours d'arrêt. Le sergent recourt au landrath qui, après mûre délibération, a décliné sa compétence, l'infraction ayant eu lieu au service de la Confédération. Le plaignant devra donc s'adresser de rechef au département militaire fédéral, à Berne. Que fera ce dernier, demandent, à cette occasion, divers journaux? La réponse ne nous paraît pas difficile. L'autorité militaire fédérale s'empressera, puisqu'elle est nantie de ce fait légalement, de prouver au délinquant qu'elle n'est pas dupe de procédés de basoche et lui doublera, sans nul doute, sa peine, afin de donner une leçon salutaire aux indisciplinés.

Bâle. — M. le commandant Wieland, en annonçant à ses camarades et aux lecteurs de la *Schw. Militär-Zeitung* son acceptation des fonctions d'instructeur-chef d'infanterie et d'adjoint, pour le personnel, au Département Militaire fédéral, fait connaître que ses nouvelles occupations ne changeront pas la position de son journal, et qu'il en gardera la direction comme ci-devant.

Neuchâtel. — Le rapport de la Direction militaire sur l'exercice 1857, actuellement sous presse, se résume comme suit:

Total des dépenses: Fr. 121,240 98.

La moyenne des taxes pour exemption de service est de fr. 9 03 par individu:

Dans le district de Neuchâtel,		cette moyenne est de	fr. 10 67,
dans celui de Boudry,		id.	» 9 04,
id.	du Val-de-Travers,	id.	» 6 98,
id.	du Val-de-Ruz,	id.	» 6 80,
id.	du Locle,	id.	» 11 —
id.	de Chaux-de-Fonds,	id.	» 9 32.

ÉCOLES MILITAIRES.

A. ARTILLERIE *(recrues)*. 7 jours à Colombier et 42 jours à Bière; rapport satisfaisant sur ce détachement composé de 81 hommes.

B. CAVALERIE *(recrues de guides)* à Colombier, puis à Bière; rapport très-satisfaisant sur ce petit détachement composé seulement de 7 hommes.

C. CARABINIERS. 1° *Recrues*. 7 jours à Colombier, puis 28 jours à Moudon. Détachement de 54 hommes. Rapport: assez bonne école de soldat; écoles de peloton et de bataillon satisfaisantes; le service de chasseurs s'est fait avec entrain et intelligence; tir bon; on n'a pu accorder que peu de temps à l'escrime à la baïonnette. — 2° *Compagnie N° 17*: 109 hommes ayant fait à Colombier un cours de répétition de 10 jours; rapport très-satisfaisant du major Hartmann.

D. INFANTERIE. 1° *Recrues*. Deux détachements de fusiliers comprenant ensemble 337 hommes et un de chasseurs composé de 249 hommes; l'école a duré 28 jours pour les fusiliers et 35 jours pour les chasseurs. Rapport: qualités intellectuelles et physiques très-satisfaisantes; habillement et équipement, règlementaires; l'école du soldat et celle de peloton, bonnes; service de chasseurs, assez bien exécuté. La troupe devrait être plus exercée au tir à balles; il est urgent de donner de meilleures armes, surtout aux chasseurs; on accorde trop peu de temps au service important de l'escrime à la baïonnette. Le service intérieur et de garde assez bon; celui de campagne et de sûreté n'a pu être fait d'une manière complète. En terminant son rapport, M. l'Inspecteur constate beaucoup de zèle militaire et les qualités essentielles à de bonnes troupes. — 2° *Bataillon N° 6 et compagnie de chasseurs détachée.* Ces deux corps au complet, ont fait une école à Colombier, qui a duré 20 jours, dont les 8 derniers seulement pour les soldats. Le rapport de M. le colonel Inspecteur est satisfaisant. — 3° Le *Bataillon N° 115*, réduit à 384 hommes choisis dans les plus jeunes, a fait partie de l'École centrale de Thoune, à la suite d'une école préparatoire de 6 jours à Colombier. Le rapport n'est point encore parvenu à la Direction militaire. S.

Valais. — Le Grand Conseil vient d'adopter en premier débat la loi militaire additionnelle. L'obligation de servir dans les armes spéciales et d'accepter des grades d'officiers ou de sous-officiers, a été votée. Par contre, la disposition du projet qui autorisait à retenir les sous-officiers dans l'élite, dans le cas où il ne se trouverait pas, pour les remplacer, des sujets capables, a été rejetée à la presque unanimité. Le pantalon de fatigue en toile a été supprimé et remplacé par le pantalon en drap gris-bleu; les guêtres de fatigue seront en drap noir. Ces deux articles de l'habillement seront fournis par l'Etat contre rembours du prix.

Vaud. — La Société des officiers et des aspirants de l'état-major général du génie, des sapeurs du génie et de l'artillerie, est convoquée pour le 4 décembre 1858, jour de la Ste-Barbe, à 11 heures du matin, à Lausanne.

La séance aura lieu dans une des salles de la Maison-de-ville, en tenue civile.

Ordre du jour :

1° Communication de M. le colonel Wenger, relative à la pétition que le comité a été chargé d'adresser au Conseil d'Etat, au sujet de diverses questions militaires;

2° Rapport sur plusieurs propositions renvoyées à une commission composée de MM. Marcel, major; Carrard et Beauverd, capitaines;

3° Communication de M. le lieutenant-colonel Burnand sur les armes à feu portatives, et le système français des canons rayés;

4° Rapport de M. le major Melley, sur les fusées de guerre;

5° Rapport de M. le major de Mandrot, sur le service des soutiens de l'artillerie;

6° Communications et propositions éventuelles.

MM. les officiers et MM. les aspirants sont invités à assister à cette réunion en aussi grand nombre que possible.

Le comité prie les membres non mentionnés dans l'ordre du jour et qui pourraient le faire, de préparer des travaux sur des questions qui intéressent la société.

Ceux de MM. les officiers et aspirants qui ont droit à faire partie de la société et qui ne se sont pas encore fait inscrire, sont priés de le faire auprès du secrétaire soussigné. Ceux d'entr'eux qui n'ont point connaissance du règlement et qui ne possèdent pas le catalogue de la bibliothèque de la société, peuvent se procurer ces pièces à la même adresse.

16 novembre 1858.

Le Président de la Société :

(signé) L. *Wenger*, colonel.

Le Secrétaire : (signé) P. *Cérésoles*, lieut. féd. d'art.

NB. Après la séance, un dîner réunira les membres de la société. Ceux d'entr'eux qui ont l'intention d'y prendre part sont priés de bien vouloir en avertir M. le major Melley, pour *le 2 décembre au plus tard.*

ADRESSES : M. le major Melley, commandant de la gendarmerie, Lausanne.
M. Paul Cérésoles, lieutenant d'artillerie, Vevey.

— La commission de gestion propose entr'autres au Grand Conseil la révision de la loi militaire. — M. le commandant Roguin a fait, au Grand Conseil, la motion individuelle d'inviter le Conseil d'Etat à organiser le casernement à l'école des officiers d'une manière plus convenable.

— Mercredi de la semaine dernière la mort a enlevé un des officiers les plus zélés et les plus estimés du 3me arrondissement. M. Prosper Favez, major du bataillon de réserve et commis d'exercices en chef du contingent de Lausanne, est décédé à l'âge de 38 ans, après une très-courte maladie. Ses nombreux amis, ses frères d'armes, ainsi que la population tout entière ont voulu témoigner, par la part qu'ils ont prise à ses obsèques, des sympathies générales vouées à la mémoire du défunt, c'est-à-dire à celle d'un bon officier, d'un bon camarade et d'un bon citoyen. Un long cortège, militaire et civil, se déroulait à la suite du cercueil et l'escorta avec recueillement jusqu'au cimetière de la Sallaz. Le major Favez étant mort dans l'exercice de ses fonctions, les honneurs réglementaires ont été rendus à sa dépouille mortelle par les soins et sous les ordres de M. le commandant du 3me arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 23 **Lausanne, 10 Décembre 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **De la vallée des Dappes. — Camp fédéral de Luziensteig** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**

DE LA VALLÉE DES DAPPES.

On s'occupe de nouveau de l'importance militaire de ce petit coin de pays litigieux, à l'occasion de l'arrangement actuellement projeté entre la Suisse et la France.

Les journaux militaires de Vienne ont émis une opinion défavorable à la transaction, et un journal de Zurich donne aussi celle de M. le colonel fédéral Ziegler, qui est à peu près dans le même sens.

L'honorable colonel, dit l'*Eidgenössische Zeitung*, s'est rendu l'été dernier dans la vallée pour juger *de visu* de la question; voici le résultat de ses observations en ce qui concerne le point de vue militaire, le seul dont nous voulions nous occuper :

L'usage libre et assuré de la route des Dappes dès le fort des Rousses à la Faucille est d'une haute importance pour le gouvernement français, aussi je ne comprends pas qu'on puisse contester toute valeur militaire pour nous à la possession de cette contrée et de cette route. A ce point de vue on devrait tout aussi bien abandonner d'avance presque tous les points de notre frontière occidentale sur toute la ligne de Genève à Bâle, car un si grand nombre de routes praticables conduisent de France à notre frontière et à l'intérieur de la Suisse que la défense de la ligne extérieure serait malheureusement ou impossible ou de très-courte durée. Mais cela n'exclut point la possibilité d'empêcher la marche offensive de l'ennemi pendant quelque temps, et si l'on peut le faire à St-Cergues, ne fût-ce qu'*un seul* jour, cela pourrait être d'une haute importance pour la Suisse.

Telle est l'opinion attribuée à M. le colonel Ziegler; nous disons *attribuée*, car il y a dans ces quelques lignes un tel mélange d'idées contradictoires qu'il est difficile d'en dégager la pensée purement militaire, et que nous sommes certain que le journaliste zurichois a mal saisi les explications de l'honorable colonel. Dans l'intérêt de la science militaire, et afin de ne pas laisser se répandre des notions absurdes sur la défense de la Suisse parmi nos jeunes officiers et nos

milices, il serait, croyons-nous, utile que l'*Eidgenössische Zeitung*, ou mieux encore M. le colonel Ziegler lui-même, voulût bien développer un peu plus complètement ses vues. Nous sommes étonnés, du reste, que ces lignes aient pu faire le tour de l'Europe sans que personne se soit élevé contre la paternité dont on en décore un officier qui compte au nombre des plus instruits de notre état-major. Il aurait cependant suffi pour cela de quelques remarques fort simples:

D'abord on ne peut pas ériger en axiome que ce qui est à l'avantage de la France soit nécessairement à notre détriment, car ses besoins militaires sont fort différents des nôtres.

En outre, l'honorable colonel pense, au dire du journal, « qu'un „ si grand nombre de routes praticables conduisent de France à notre „ frontière et en Suisse que la défense de notre ligne extérieure du „ Jura serait malheureusement ou impossible ou de très-courte „ durée. „ Cela est parfaitement juste; notre frontière occidentale est accessible en vingt endroits différents, et la vallée des Dappes, sous quelque drapeau qu'elle soit, n'est pour rien dans cet état de choses. Vouloir défendre la Suisse dans le Jura et sur tous ces points, serait s'exposer *sûrement* à être complètement battu. Ce serait l'application du fameux système des cordons, qui fut fatal à tant d'armées. Mais si nous ne pouvons ni ne devons masser des forces sur la frontière même, si nous devons ou les porter plus en avant ou les laisser plus en arrière, quelle importance stratégique peut avoir cette petite vallée au haut du Jura, au delà notre extrême gauche? Or l'on croirait, d'après l'opinion attribuée à l'honorable colonel, que la possession de la vallée des Dappes par la Suisse ou une ligne continue de la vallée de Joux à St-Cergues par le Bois d'Amont, permettrait la défense de toute notre ligne du Jura dans le Jura même. Enormité sans pareille! que nous n'oserons point attribuer à cet officier, car l'importance qu'il attache à *un seul jour* de maintien des troupes suisses à St-Cergues contre des colonnes offensives venant des Rousses, nous indique qu'il comprend la valeur du temps et des positions centrales, et qu'il ne serait pas partisan de l'éparpillement de notre armée le long du Jura, de Genève à Bâle.

La seule importance militaire de la transaction sur ce coin de pays est celle qui s'attache à tout rétrécissement de frontières en général. Dans le cas particulier, cet inconvénient pour nous est compliqué du voisinage du passage de St-Cergues d'un côté et du fort des Rousses de l'autre, et ce voisinage embrouille le sujet pour les personnes qui n'y regardent pas d'un peu près.

Les deux questions à poser sont celles-ci :

1° L'abandon de la route des Dappes à la France (dont elle use

déjà du reste), rend-il plus difficile pour nous la défense du défilé de St-Cergues? — Nous ne le croyons pas; car la frontière projetée est encore à demi-lieue au-dessous du défilé[1]; puis, nous le répétons, la défense de ce défilé ne doit pas se faire avec un nombre de troupes bien considérable ni bien longtemps. Il ne peut y avoir là que des avant-postes et quelques ouvrages de campagne. En tout cas si M. le colonel Ziegler avait donné son opinion sur ce point spécial et sur le meilleur mode de défense du défilé, avec ou sans l'aide de la route des Dappes et des Tuffes, nous aurions été les premiers à en tenir bon compte; car cet officier est connu pour son coup-d'œil juste et pratique sur le terrain. Mais le journal qui parle en son nom ne dit pas un mot de cela. En revanche il s'étend sur des échanges de territoires, déjà longuement débattus en 1815 et sur lesquels on ne parvint pas à s'entendre. Les territoires français, demandés par ce journal contre les Dappes, sont 6 ou 7 fois plus considérables en étendue et en population que le terrain litigieux à céder à la France. Leur frontière dominerait, en outre, les Rousses; or il est peu probable que les diplomates suisses, si habiles tacticiens qu'ils puissent être, réussissent à obtenir de telles concessions de la part du gouvernement français.

2° Le mont des Tuffes et la route des Dappes donneront-ils plus de valeur au fort des Rousses? — Oui, réellement, et c'est là l'avantage militaire de la transaction pour la France. Cela lui assure, *en temps de paix*, une communication directe des Rousses avec le fort de l'Ecluse, et les moyens d'étendre les défenses du fort des Rousses, de le convertir même en un camp retranché, si cela lui plaît. Mais avons-nous le moyen d'empêcher l'*accroissement* de ce fort, quand nous n'avons pas eu celui d'empêcher sa *construction* ni même de prendre possession réelle de la route depuis 1814? Nous concèderons que la création de cette forteresse n'a pas été un acte de bon voisinage de la France envers la Suisse, et que ce procédé se ressent du système de gouvernement de Louis-Philippe, taquin envers ses petits voisins et humble envers les grandes puissances. Nous dirons, en outre, que cette construction sur un tel emplacement dénote une absence complète de vues élevées et justes en politique et en stratégie de la part de ses auteurs. Ce fut un acte de méfiance gratuite envers la Suisse, et sans grande utilité contre l'Europe. Stratégiquement, toute cette frontière

[1] La délimitation actuellement proposée donne à la Suisse sur la route de Saint-Cergues aux Rousses 2 ½ kilomètres de plus que la délimitation de 1807. Celle-ci partait du sommet de la Dole et coupait la route de St-Cergues à 2 kilom. de ce village. La délimitation actuelle partirait du pied de la Dole et aboutirait à la partie de la frontière située entre les deux routes de St-Cergues et de la Faucille vers les Rousses.

de la France est fortement défendue par Salins, Besançon, en arrière du front, par Lyon et Strassbourg sur les flancs, et surtout par la neutralité du sol suisse en avant du front. Cette neutralité dispensait la France d'ouvrages permanents et menaçants sur notre frontière, car une fois l'ennemi au-delà de Strassbourg ou de Lyon, et, en Suisse, sur le Jura, ce ne sont pas les forts des Rousses, de Joux, etc., qui l'arrêteront. De simples ouvrages de campagne, élevés rapidement au moment du danger, comme les soldats du génie français savent si bien le faire, eussent rendu les mêmes services pour la défense des routes que ces somptueux forts. Mais c'était une des manies du précédent règne; la France alors se parait de forteresses à tort et à travers, comme une coquette de diamants; cela cadrait avec la politique passive de cette époque. Il y a en France 192 points fortifiés, c'est-à-dire au moins cinq fois plus que de raison. Jamais ce pays, ayant de nouveau une armée européenne sur les bras comme en 1814, ne pourrait fournir les garnisons de toutes ces places, et, en même temps, tenir la campagne avec des forces suffisantes. Les immenses ouvrages de Paris et de Lyon, centralisant la défense, eussent dû amener, comme conséquence logique, la démolition de maintes forteresses inutiles et nuisibles vers les frontières. Mais, au contraire, on en éleva de nouvelles, et cela sur des points où rien ne l'exigeait. Celui des Rousses, couvert par un territoire neutre et par un peuple naturellement ami, mais situé près de trois routes, tenta les ingénieurs et fut fortifié. Les difficultés qui s'attachent aujourd'hui à la solution de la question des Dappes sont une conséquence de cette faute du gouvernement de Louis-Philippe; ce fort, aussi superbe qu'inutile, et dont le canon s'avance jusqu'à notre frontière, a provoqué en Suisse des méfiances légitimes sur la manière dont on entendait, en France, la neutralité helvétique, et dans les moments de tension européenne, les antagonistes de la France trouvent toujours moyen de réveiller et d'exciter ces méfiances pour diviser les deux pays. Nous espérons qu'aujourd'hui ces excitations étrangères seront stériles et que la Suisse fera ses affaires pour elle, dans son seul intérêt, et non dans celui de tel ou tel de ses voisins visant à un but particulier.

Pour ce qui nous concerne spécialement, nous Suisses, une place de guerre dans cette contrée, semblable à celle de Strassbourg ou de Grenoble, ou un simple fort, cela nous est assez indifférent.

En offensive contre la France, nous pourrons toujours *tourner* ou *surprendre* l'une aussi bien que l'autre.

En défensive, nous serions charmés qu'on nous envoyât par ce côté-là le plus grand nombre de troupes ennemies possible. Il faudrait qu'un général suisse fût bien malheureux pour ne pas avoir un avan-

tage décisif contre un adversaire qui viendrait se jeter dans un pareil entonnoir, entre un lac et des montagnes impraticables, avec deux seuls défilés pour lignes de retraite. Ce serait le point le plus désavantageux pour une invasion de la Suisse.

Mais tranquillisons-nous. La ligne extrême des places et forts de Strassbourg, Huningue, Montbéliard, Joux, les Rousses, l'Ecluse, Grenoble, Briançon, etc., n'est pas dirigée contre les voisins immédiats de la France. C'est une base d'opérations pour l'offensive, dont certaines hypothèses traitent fort cavalièrement notre neutralité, il est vrai, mais ayant en vue des objectifs plus lointains. Les armées françaises voulant agir en Italie, en Allemagne, ou dans le Tyrol, compteraient s'appuyer sur cette base, après avoir emprunté notre sol, tirer de là leurs approvisionnements et se replier sur ces points en cas de retraite.

Toutefois cette offensive — qu'on daigne faire la différence des temps entre 1800, 1815 et 1858 — ne pourrait aujourd'hui s'opérer par notre territoire neutre. Ou si elle s'opérait par la Suisse, ce serait contre notre gré; dans ce cas, la vallée des Dappes n'est assurément d'aucune valeur pour les uns ni pour les autres. Si une armée française croyait devoir violer notre neutralité pour passer en Italie, à bien plus forte raison ne se gênerait-elle pas avec un terrain litigieux. Si nous, pour nous défendre, nous croyions devoir marcher sur Lyon ou Besançon, le respect des alentours contestés du fort des Rousses ne nous arrêterait, sans doute, pas plus que le fort lui-même. Si nous demeurions en expectative sur la Venoge ou la Mentua, le val des Dappes ne nous aiderait pas à grand'chose. En résumé il faut être bien bonhomme en Suisse pour faire de la stratégie à propos des Dappes, alors que la moindre opération préalable entraînerait nécessairement l'abandon ou la possession militaire de territoires cent fois plus considérables, sans aucun compte des frontières politiques.

Quant aux Autrichiens c'est un peu différent. Ils ont leur stratégie particulière et à double jeu.

En premier lieu, ils espèrent, en mettant des bâtons dans les roues d'une transaction amiable, brouiller à leur profit la Suisse et la France, oubliant qu'en 1815 à Vienne et en 1818 à Aix-la-Chapelle ils ont eux-mêmes conseillé à la Suisse, non une transaction sur la vallée, mais une cession pure et simple.

En second lieu, ils pensent toujours, et cela se comprend, à la belle manœuvre de 1800, qui amena la bataille de Marengo; ils craignent de voir un jour ou l'autre les Français la répéter et menacer de nouveau leur ligne de retraite en Italie. Napoléon avait en effet si habilement donné le change à Mélas, sur le point où il voulait passer les

Alpes qu'il débouchait du St-Bernard à Yvrée et à Milan, tandis qu'on le croyait encore dans le Dauphiné. Aujourd'hui, une communication directe entre les places de la frontière française du Jura, entre l'Ecluse et les Rousses, par exemple, peut faciliter beaucoup une telle manœuvre, en trompant l'ennemi sur le point où se rassemblent les réserves réelles et sur le choix de la ligne d'opérations, le Mont-Cenis ou le Simplon.

Mais *non bis in idem;* nous ne croyons pas que Marengo se revoie. Les guerres futures n'auront pas le même caractère que celles du premier Empire; puis la Suisse n'entend plus prêter gratuitement son territoire aux opérations d'autrui; elle peut le faire respecter, on le sait en Europe, et on le respectera, parce que, dans une guerre européenne, une partie quelconque ne se met pas volontiers à dos 100,000 hommes de plus que cela n'est nécessaire et un territoire dont la neutralité seule était déjà un avantage. D'ailleurs tant que les Autrichiens sont encore sur l'Adige, tant que l'Allemagne est passive et que la France et le Piémont sont alliés, il n'y a aucun avantage stratégique pour les Français d'emprunter notre territoire, qui les mènerait tout bonnement sur le front de leurs adversaires, comme le chemin direct par le Piémont, et non sur les revers comme en 1800. Nos passages alpestres n'ont de la valeur comme lignes d'opérations de France en Italie, que quand les Autrichiens sont avancés jusqu'en Piémont et en Toscane, ou quand l'Allemagne est occupée par une armée française jusqu'à la hauteur de Passau. C'est ce qui avait lieu en 1800. Les Autrichiens étaient sur le Var et Moreau en Bavière. Dans les circonstances actuelles, une guerre qui débuterait par un nouveau passage du St-Bernard ne serait qu'une ridicule singerie, sans aucun profit. Les généraux français sont trop habiles pour tomber dans de tels écarts.

Quoiqu'il en soit, si, à un moment donné, les Rousses, l'Ecluse, etc.. peuvent menacer l'Autriche et faciliter une agression contre ses possessions italiennes, en revanche notre neutralité la couvre. Cette neutralité, nous voulons la garder; elle nous convient; mais le jour où nous croirions devoir nous en départir, pour satisfaire à de hauts intérêts, la vallée des Dappes et le fort des Rousses, touchant notre frontière et sous notre feu, ne nous gêneraient en rien si nous étions contre la France, et n'aideraient qu'à fort peu de chose si nous étions avec elle. Ils ne valent vraiment pas la peine que la diplomatie autrichienne se donne à cette occasion, et point n'est besoin d'aigrir nos relations avec la France pour que nous gardions notre neutralité militaire en cas d'événements en Italie.

Et précisément pour pouvoir mieux garder cette neutralité envers

et contre tous, il est à désirer que la Suisse liquide enfin ce conflit d'une façon ou de l'autre. Aujourd'hui la France fait passer sur la route des Dappes sa gendarmerie et même des troupes. Non-seulement nous ne déclarons pas la guerre, mais nous ne protestons même pas. La France est en paix avec tout le monde, le cas n'a pas grande importance. Mais elle pourrait, par son petit allié le Piémont, ou par quelque autre cause, se trouver assez subitement en hostilité contre l'Autriche et autres Etats. Si demain elle est en guerre et continue à user de la route des Dappes pour ses troupes, que fera la Suisse? Protestera-t-elle? On lui répondra: " Pourquoi n'avez-vous pas protesté hier? „ Fera-t-elle la guerre? C'est tout ce que l'Autriche désirerait; nous serions sa dupe.

Si la Suisse ne proteste pas, ou si elle ne donne pas suite à sa protestation contre la France, sera-ce plus honorable qu'une transaction amiable comme celle qui est sur le tapis? Puis que diront l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne? " Vous laissez violer votre neutralité d'un côté, nous la violerons de l'autre si cela nous convient. „ De cette façon la Confédération peut se trouver engrenée incidemment et contre son gré dans des événements dont elle eût voulu s'écarter et où elle n'aurait sans doute rien à gagner.

Enfin si quelques personnes trouvaient leur dignité froissée à ce que le canton de Vaud reçut de l'argent en échange des prétentions qu'il cède, il y aurait un moyen de satisfaire à ces susceptibilités, en décidant d'avance que cet argent sera affecté à la défense militaire du territoire, à l'établissement, par exemple, d'un fort surveillant les divers passages vaudois du Jura ou bien à l'établissement d'une belle caserne à Lausanne.

CAMP FÉDÉRAL DE LUZIENSTEIG.

(Suite.[1])

Le colonel Bontems voulait une pause, mais l'ordre ne put arriver assez tôt sur la hauteur. L'aile gauche de l'ennemi le reçut aussi trop tard et continua sa marche; lorsque sa tête arriva vers le Neuhof, le combat recommença de nouveau : 2 bataillons de la brigade Paravicini furent détachés à droite, pour prendre en flanc l'aile gauche des Suisses descendant des hauteurs; la cavalerie et l'artillerie restaient sur la grand'route. Les Suisses avaient barricadé le passage du Mühlebach; derrière se trouvaient des carabiniers. Plus loin étaient postés la brigade Bernold, 10 canons et toute la cavalerie. Pendant que les chasseurs de l'ennemi montaient à l'assaut vers la barricade, qui avait déjà essuyé le feu de l'artillerie, la cavalerie ennemie passa le Mühlebach, et là eut lieu un combat de cavalerie, assez rare pen-

[1] Voir les numéros 20, 21 et 22.

dant tout le rassemblement de troupes. Au même moment, l'extrémité de l'aile gauche des Suisses passa le Mühlebach, essuyant le feu de l'artillerie et de l'infanterie. Nous regrettons que l'aile droite des Suisses n'ait pas employé tous ses efforts pour la dégager de sa position critique.

A la même heure arriva l'ordre de cesser les feux ; il était deux heures et demie. Les deux divisions retournèrent au camp ; on voulait économiser les frais de bivouac. Les troupes de la division ennemie avaient été sur pied dès le matin à six heures jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi (rentrée au camp), soit neuf heures et demie ; celles de la division suisse avaient deux heures de moins.

La première journée avait mis au jour bien des fautes, néanmoins on pouvait être satisfait de l'ensemble des manœuvres, si l'on considère avant tout que les dispositions n'ont pas été écrites et que les chefs conduisaient des manœuvres sur un terrain qu'ils ne connaissaient pas. Les officiers d'état-major d'infanterie n'avaient pas participé aux reconnaissances et ils étaient limités au temps très court qui était donné pour l'explication de la marche des manœuvres, et aux dispositions non moins brèves contenues dans les ordres, et devaient réellement deviner ce qu'on se proposait de faire pendant l'action avec leurs corps respectifs. En considération de ces choses, un juge équitable doit reconnaître que le résultat fut assez favorable. Les principales fautes consistaient dans les erreurs et les malentendus, qui ont eu pour conséquence la marche inconsidérée en avant de l'aile droite des Suisses, le défaut de jonction entre les deux ailes de la division suisse, puis le manque d'une réserve qui aurait pu opérer dans la lacune, et enfin l'attaque assez faible de la brigade Rusca sur la division Hauser débouchant de la forêt. Quant à la division ennemie, il est hors de doute qu'au moment du combat final sur les prés d'Igiser et au Mühlebach l'aile gauche de l'ennemi se tenait assez faiblement. On avait trop détaché contre l'aile gauche suisse, qui était déjà abandonnée à son sort. Si le colonel Gerwer eût vigoureusement agi sur ce point, l'ennemi aurait été forcé de reculer peut-être jusqu'à Zizers. Les petites fautes étaient les mêmes qui se déclarent à chaque manœuvre de campagne : observation insuffisante de l'effet des feux, irruption des colonnes sur les chaînes des tirailleurs, négligence à profiter des incidents du terrain, etc., choses qui se produisent non-seulement chez nos milices, mais dans toutes les troupes d'Europe [1], et qui, chez nous, sont mentionnées sans considération, rapportées au plus mal par des amateurs écrivains, qui profitent de notre liberté illimitée de la presse pour les lancer dans la publicité.

Le service d'avant-poste s'est borné pour cette nuit à la surveillance réciproque des principaux points de passage de la Landquart ; les troupes étaient, en somme, trop fatiguées pour exiger d'elles autre chose ; un travail continuel, les armes et bagage toujours sur le dos, un soleil brûlant justifiaient cette petite faveur.

2me *journée de combat.* Le matin, de bonne heure, la division Salis quitta de nouveau son campement et marcha sur la rive droite de la Landquart. Les disposi-

[1] Voir description des manœuvres de campagne du 10me corps d'armée allemand, dans les Nos 79-82 de la *Gazette militaire* de Darmstadt.

tions pour cette journée furent les suivantes : L'ennemi passe la Landquart sur un pont de chevalets, repousse la division suisse contre Mayenfeld et attaque sa position, sur la hauteur de Jenins; il ne réussit pas dans cette manœuvre, se retire dans le camp où il passera la nuit; la division fédérale bivouaquera sur le plateau de Jenins. En même temps il fut convenu qu'une section de la division fédérale, à son passage forcé par la Landquart, serait coupée et repoussée contre le pont d'en bas de Tardis, qu'elle occuperait ensuite, et défendrait là le passage du Rhin. La division Salis se posta en masses serrées dans les buissons de la rive, à 800 pas au-dessus du Zollbrücke d'en haut, prête à passer la Landquart dès que le pont serait achevé. Si on réussissait à jeter toute la masse sur la rive opposée, la brigade Hauser devait alors avancer à droite avec 2 canons, une batterie et un détachement de cavalerie, prendre Malans et ensuite se diriger contre Jenins par un mouvement de flanc à gauche; la brigade Paravicini devait, en attendant, couvrir le point de passage, suivre ensuite le mouvement à gauche et repousser l'ennemi dans la direction de Mayenfeld, dont on n'avait découvert que quelques patrouilles de cavalerie. La division suisse, sous le commandement personnel du colonel Bontems (le colonel Gerwer restait 2me commandant), ne paraissait pas vouloir disputer le passage; une faible avant-garde, conduite par le major de Mandrot, se trouvait entre le Zollbrücke d'en haut et les retranchements de Rohan; on avait détaché sur la gauche la brigade Rusca qui, pour autant que nous avons pu l'observer, se composait d'un bataillon et demi et d'une compagnie de carabiniers. Le gros de la division était posté devant le camp. Il nous a paru que le colonel Rusca s'était avancé trop à la gauche, car il se trouvait presqu'au pont du Felsenbach, à 1/2 heure du camp, sans aucune communication. S'il était resté près de Malans, il lui aurait été facile de parer à toute attaque, venant soit du pont de Felsenbach, soit du point de passage de l'ennemi, mais il était perdu dès que la brigade Hauser débouchait sur la vaste plaine entre la Landquart et le Malanserbach. Cette division se mit hors de danger par des coups de canon, mais elle ne pouvait plus éviter la catastrophe, si par intention — afin d'éviter un frottement désagréable — la brigade Hauser n'eût été retenue; de cette manière elle réussit à se sauver sur Malans devant le front de l'ennemi, sous un feu très vif de canon et d'infanterie, et à se retirer vers Jenins dans sa position choisie près de la Rüfe. Le colonel Hauser la suivit sur les talons, en donnant assaut contre Malans et en s'avançant en deux colonnes vers la Rüfe. Pendant ce combat désavantageux, auquel on aurait pu donner une autre tournure par le moyen d'un mouvement offensif partant du gros de la division suisse, cette dernière (le gros) s'était déjà campée dans sa position à la Rüfe. Ce corps ignorait le sort de la division Rusca; on croyait que la retraite lui était ouverte et dans cette prévision on laissa un officier d'état-major en arrière, afin de conduire ce détachement dans sa position, dès qu'il arriverait. La position à la Rüfe ou près du bois de chênes, devait être occupée comme suit :

Aile gauche, brigade Rusca, occupe Jenins avec un 1/2 bataillon d'infanterie, auquel on avait adjoint 2 compagnies de carabiniers de réserve; le reste de la bri-

gade occupe la Rüfe avec des tirailleurs et se porte sur deux lignes derrière ce point, une batterie en première ligne.

Aile droite, brigade Bernold : Un peu en arrière sur deux lignes en masses concentrées derrière le milieu de la position des troupes; la réserve, composée de 2 bataillons, de compagnies de carabiniers et de la cavalerie. Mais on ne put arriver à occuper réglementairement ces positions de cette manière, les détachements séparés étaient en partie trop éloignés et effectuèrent l'occupation en s'éparpillant; à peu près en même temps commença l'attaque de Salis. Pendant que Hauser s'avançait par Malans, Paravicini marchait dans la plaine; un détachement de la division suisse, qui fut poussé jusque vers le pont de Tardis, était poursuivi par l'artillerie. On s'avança en échelons contre la position de la Rüfe, et l'on fit sa jonction avec la brigade Hauser. Une attaque de cavalerie qui eut lieu à ce mement ne se passa pas sans accidents : un fossé profond, entouré et encadré de pierres, s'étendait droit vers le front d'attaque et ne pouvait être aperçu qu'au moment de l'arrivée. Plusieurs cavaliers tombèrent, heureusement sans être blessés dangereusement; parmi eux se trouvait le chef de la cavalerie, major Scherer, officier aussi énergique qu'intelligent.

A la Rüfe, le combat s'arrêta; cependant elle fut traversée devant Jenins par un bataillon de la brigade Hauser, mais le village même était trop fortement occupé pour qu'on pût songer à le prendre. De même, l'attaque au centre n'avait pas réussi, et Salis résolut alors de se retirer, pour ce jour-là, dans son campement. La retraite s'effectua sous la protection de l'artillerie, et, à trois heures, les troupes étaient rentrées au camp. La division suisse bivouaqua derrière la Rüfe, après qu'on lui eût fait prendre sa position en bataille, au cas d'une alerte nocturne. La cavalerie s'en fut à Mayenfeld; une batterie d'artillerie bivouaqua près de Mayenfeld, et l'autre (la grosse) près de Ragatz, où elle arriva par le pont que les pontonniers avaient construit au-dessous de Mayenfeld.

Les avant-postes des Suisses campèrent près de là et à la Rüfe, et couvrirent la position depuis la voie ferrée (la frontière d'opération) jusqu'à Jenins, qui dut rester ouvert pour la communication des officiers d'état-major et d'ordonnance, etc. Les avant-postes de l'ennemi se trouvaient à une portée de fusil. Le service de sûreté se fit minutieusement.

On pouvait encore être satisfait du résultat des opérations de cette journée, et la marche démonstrative de la division Salis depuis la Landquart contre Jenins avait très bien réussi; du reste, on s'instruit par les fautes quand on veut bien les avouer et n'en pas faire retomber le poids sur les autres. — Les troupes avaient de nouveau fait preuve de persistance à supporter la fatigue, persistance qui a été reconnue, et cela avec justice, par des officiers étrangers en visite au camp.

3me *journée.* — Les dispositions pour cette journée étaient comme suit : La division fédérale cherchera à sortir de ses positions; elle construira un pont sur le Rhin et se rendra de bon matin sur la rive gauche. L'ennemi attaquera le pont de Tardis, l'enlèvera et marchera sur Ragatz. La division ennemie l'attendra dans sa

position; menacée d'être cernée par son flanc droit, elle se retirera derrière la Tamina et bivouaquera sur la plaine de Sargans. La division ennemie occupera Ragatz, suivra la division fédérale et bivouaquera vis-à-vis d'elle.

Le 21, au soir, on construisit des ponts sur le Rhin, à environ 200 pas au-dessous du pont du chemin de fer; malheureusement, les détails nous manquent au sujet de cet intéressant travail; nous n'avons pas vu le pont personnellement, notre service auprès de la division ennemie ne le permettait pas. Nous serions reconnaissants si un des officiers du génie ou des pontonniers nous fournissait de plus amples détails [1]. A la pointe du jour, la division ennemie envoya des patrouilles pour savoir ce que l'ennemi voulait ou faisait; pendant ce temps, on donna l'ordre de passer le pont, et l'on fit les dispositions nécessaires. Les avant-postes devaient former l'avant-garde, et c'est sous leur protection que la retraite devait s'opérer. Pour soutenir une attaque éventuelle, on leur envoya un renfort composé de 2 canons et d'un détachement de cavalerie. Cette arrière-garde se retira lentement, de position en position; mais elle n'était pas poursuivie, vu que le colonel Salis avait appris également par des patrouilles de cavalerie que son ennemi avait construit un pont sur le Rhin, par lequel il s'avançait. Le prendre pendant son passage était trop espérer; et il préféra alors se diriger de suite vers le pont de Tardis, afin de conquérir sur ce point un passage du Rhin.

Le matin, à sept heures et demie, il ne s'y trouvait qu'une compagnie de carabiniers suisses; ce n'est que quand Salis se disposait à attaquer, ayant attendu avec intention pour laisser à son adversaire le temps d'arriver, que le colonel Fogliardi arriva avec un bataillon d'infanterie, 2 canons et une compagnie de cavalerie; son artillerie dut bientôt se considérer comme réduite au silence par le feu bien nourri et plus fort de l'ennemi, qui était en nombre. Les colonnes d'attaque de l'ennemi s'avançaient sur le pont et repoussèrent jusque vers Ragatz le colonel Fogliardi, qui sut bien profiter du terrain propre à ces combats en retraite; Salis tenta de le devancer, mais l'espace était trop limité vers la droite, le Rhin étant rarement éloigné de plus de 500 pas de la route; mais vers la gauche, au versant boisé du Pizalun, ses tirailleurs s'avancèrent aussi haut que possible. Tout à fait sur l'extrême gauche se trouvait une compagnie du bataillon n° 47 (Appenzell Rh.-Ext.), qui était destinée à prendre le village de Pfäffers, et qui, de là, devait tenter de tourner le flanc droit de l'ennemi. Dès qu'on aurait réussi, d'un côté, à avancer jusqu'au Römerthor (porte des Romains), d'un autre côté, d'enlever Pfäffers, on devait alors faire directement monter sur le Tobel 2 compagnies du même bataillon pour enlever le Thaborberg (mont Thabor), qui sert de soutien à Ragatz.

Pendant ces opérations, la division fédérale avait pris position près de Ragatz. Cette position s'appuyait, vers la gauche, au Rhin, sur un terrain un peu dominant, et, à droite, au mont Thabor; le Flüppebach coulait devant le front, sur un fond en partie marécageux; il était d'une importance essentielle de maintenir la

[1] L'appel de la *Schweizerische-Militar-Zeitung* a été entendu. Nous donnerons prochainement l'article qui lui a été communiqué à ce sujet.

position à droite du penchant escarpé de la montagne, qui finissait par une forte pointe rocailleuse, près de la route (au Laritsch ou au Römerthor), couronnée à son sommet par les solides ruines de Wartenstein. — L'occupation de cette position a été négligée, intentionnellement à ce qu'il paraît, pour permettre à l'ennemi de tourner; on avait encore, comme la veille et l'avant-veille, disposé les choses de manière à faciliter à l'ennemi sa marche offensive. Principe dangereux ; car la position même ne permettait pas un grand déploiement. Sur l'aile gauche, d'où l'on pouvait le mieux tirer sur l'ennemi, on avait posté une batterie de 12 livres, et, sur l'aile droite, une batterie de 6 livres. En tête se trouvaient, sur deux lignes, les brigades Bernold et Rusca; derrière était la réserve, sous les ordres du colonel Ott : trois ponts étaient construits sur la Tamina, et même quatre si l'on veut compter la rampe conduisant à l'entrée de la gorge de la Tamina; derrière l'aile droite, le grand pont en pierre et celui en bois (vieux pont); derrière l'aile gauche, un pont de chevalets construit par le génie. Salis ne pouvait se déployer que très lentement en face de cette forte position, l'artillerie tenta de se rapprocher autant que possible, étant couverte par les broussailles près du Fluppebach; l'aile droite cherchait à gagner du terrain vers le Rhin, mouvement dans lequel 2 bataillons s'étaient fortement exposés par une marche de flanc sur le Kiesboden. Il est assez surprenant que les Suisses n'aient pas profité de cette faute. Salis tenta de gagner le rideau sous la protection de l'artillerie, mais l'ordre de retraite était déjà donné à la division suisse, vu que le mouvement du contour dans la montagne commençait à se manifester. Bien que cette opération fût en elle-même assez faible, elle ne pouvait néanmoins manquer de faire de l'effet, et, au surplus, la colonne exécutrice de ce mouvement était presque de la force d'un bataillon, et là où l'on peut arriver avec un bataillon, on le peut aussi avec deux ou trois. Il ne s'agissait cependant que d'une démonstration énergique. Nos lecteurs nous permettront de consacrer quelques lignes à la description de cette expédition, petite mais attrayante, qui constituait une partie séparée du cours des manœuvres, sans concours de spectateurs, mais qui avait un certain attrait pour les participants, dans une des contrées les plus romantiques et les plus sauvages de la montagne.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le 25 novembre, le Conseil fédéral a procédé aux nominations des fonctionnaires de l'administration des poudres, récemment organisée.

M. le colonel Sinner, qui remplissait les fonctions d'intendant en chef, pour l'administration centrale, a été remplacé par son ci-devant adjoint, M. *Henzi*, de Berne, qui devient intendant central et auquel on donne pour adjoint M. J. *Welti*, de Wildegg (Argovie). M. *Strässler*, à Eglisau (Zurich) est élu contrôleur.

Voici maintenant les intendants nommés pour les arrondissements, savoir :

Pour le 1er, le titulaire actuel, M. le colonel *Wenger*, à La Vaux, près Aubonne. Pour le 2me, M. le capitaine de carabiniers U. *Zaugg*, de Berne (nouveau). Pour le 3me, M. *Stocker*, de Lucerne. Pour le 4me, M. *Wehrli*, d'Altstätten (Zurich). Pour le 5me

M. *Koller*, à Marsthal (St-Gall). Pour le 6me, M. Henri *Latour*, de Brigels (Grisons) (nouveau).

L'entrée en fonctions est fixée au 1er janvier 1859 pour les fonctionnaires nouvellement élus.

Le Département militaire fédéral vient de s'entendre définitivement avec MM. Burnand et Prélat pour la transformation des fusils de notre infanterie d'après le système dont ces Messieurs sont les inventeurs. Cette transformation commencera prochainement et aura lieu, dit-on, au prix de 3 francs par fusil.

Une commission a été nommée pour régler certains détails techniques, et entr'autres pour décider la question de savoir si la nouvelle arme aura une hausse ou pas. Cette question est, en effet, des plus importantes, car si la hausse augmente la justesse du tir, elle en gêne la rapidité et rend l'arme trop compliquée pour la mettre aux mains de tous. Cette commission se compose de MM. Müller, colonel de carabiniers; Würstemberg, colonel, directeur du matériel; Vogel, de Zurich, lieutenant-colonel; Müller, d'Arau, colonel d'artillerie; Noblet, inspecteur des milices genevoises.

Berne. *(Corresp.)* — Notre direction militaire cantonale vient enfin, ces jours-ci, de compléter notre contingent de cavalerie d'élite par une 6me compagnie qui nous manquait toujours, et sur la formation de laquelle insistait le Département fédéral. Les compagnies ne contiendront guère plus de 60 hommes, officiers compris.

Le professeur Lohbauer, qui nous a donné ici tous les hivers un cours théorique, ne s'est pas encore annoncé. Il est à désirer que l'instructeur en chef de l'infanterie fédérale nouvellement nommé, M. le lieutenant-colonel Wieland, prête concours à M. Lobhauer; nous l'espérons, car les cours de cet officier sont très instructifs.

M. le major d'artillerie d'Erlach donnera un cours sur la campagne de 1799 en Suisse et sur la bataille de Zurich.

M. Karlen reste notre directeur militaire; on avait cru un moment que ce serait le nouveau conseiller d'Etat, M. Schærz, qui prendrait cette direction.

Lucerne. — La réunion qui a eu lieu récemment, en suite de convocation du comité de la Société militaire cantonale, pour s'occuper de la question des casernes, a été tenue le 21 novembre à la maison des Ecoles, et comptait 89 officiers présents, de toutes armes et de toutes les parties du canton. La séance a été présidée par M. le major Hartmann, qui a prononcé à cette occasion un discours approprié à la circonstance, rappelant en termes fort justes que c'est dans les temps de paix qu'il faut songer aux préparatifs de la guerre, et qu'il ne faut par conséquent pas s'endormir dans la prospérité et la tranquillité présentes. Après une discussion intéressante, dans laquelle les vices du casernement actuel et les nécessités de la construction d'une nouvelle caserne, ont été développés, un projet de pétition a été renvoyé au comité pour rédaction définitive. M. le major Corragioni a montré, par un exposé financier, que le capital de 320,000 fr. nécessaire à la construction du bâtiment pourrait être amorti en 20 ans sans grandes charges pour l'Etat. MM. les officiers se sont ensuite réunis, au Löwen, dans un gai et cordial banquet que les sifflets des locomotives ont malheureusement dû abréger.

S'il nous était permis d'émettre un vœu au sujet de la pétition de nos frères d'armes de Lucerne, ce serait que la Confédération vînt à l'appui du canton en cette circonstance et qu'on débattît ensuite mûrement, dans une commission mixte, *toutes* les considérations qui doivent être mises en ligne de compte quant à l'emplacement du bâti-

ment. L'intervention de la Confédération pourrait être justifiée dans ce cas particulier par le motif que Lucerne est un des points stratégiques les plus importants pour la Suisse, et qu'à un moment donné les établissements militaires de cette ville confédérée peuvent être appelés à jouer un rôle décisif dans la défense générale du pays. Si nous ne sommes pas fort partisan pour la Suisse de grandes forteresses permanentes, ruineuses par leur construction et leur entretien, nous désirerions en revanche que dans les points stratégiques on saisisse toutes les occasions de constructions nouvelles, chemins de fer, bâtiments de l'Etat, arsenaux et surtout casernes, pour satisfaire aux exigences de la défense de la localité, quand ce but général peut être atteint sans causer de préjudice au but spécial. C'est, du reste, ce qui se pratique partout aujourd'hui, et l'on voit à Vienne, à Milan, à Paris, à Lyon, plus d'un établissement public et pacifique, construit de manière à pouvoir facilement être transformé en ouvrage de guerre. Plusieurs exemples très frappants en sont donnés actuellement à Paris. A Vienne, le nouvel et magnifique arsenal de l'artillerie est basé sur un système complet de défense, dans lequel on a utilisé comme fossé et parapet le chemin de fer qui l'avoisine, et dirigé ses courbes en conséquence. En Suisse où nous n'avons pas le moyen d'élever de grandes fortifications permanentes, sans lesquelles cependant une défense soutenue est difficile, parce qu'il faut des lieux retranchés derrière une armée pour soutenir son moral et mettre ses parcs et ses approvisionnements à l'abri d'un coup de main, en Suisse, disons-nous, il faut au moins ne manquer aucune occasion accidentelle d'augmenter la force défensive des localités aptes à jouer un tel rôle. Or Lucerne est un de ces points dans toutes les hypothèses.

Bâle-Ville. — M. le lieutenant-colonel V. Reding-Biberegg a envoyé à la *Schw. Militär-Zeitung* la déclaration suivante :

« La mention que vous avez faite dans votre n° 93 du fusil au système Zoller, m'oblige » à déclarer que Zoller garantit expressément qu'avec le fusil d'infanterie transformé » d'après son système, il touchera, à 1000 pieds de distance, chaque coup le but, c'est-» à-dire la cible de carabiniers de 6 pieds de haut sur 2 1/2 de large, ou le manne-» quin. »

Tessin. — En considération de la difficulté de recruter le corps des guides, le Grand Conseil a adopté une proposition du Conseil d'Etat élevant de 60 fr. à 120 fr. l'indemnité annuelle donnée aux guides pour le maintien de leur cheval de service.

Neuchâtel. — De 1849 à 1857, c'est-à-dire pendant une période de neuf années, les dépenses militaires de cet Etat ont atteint le chiffre de fr. 930,706 20 cent., soit une moyenne *annuelle* de fr. 103,411 80 c., ou fr. 35 10 c. par chaque homme du contingent fédéral.

En 1849,	cette dépense a été de	Fr.	112,983 79
1850	»	»	91,023 75
1851	»	»	83,808 54
1852	»	»	80,511 26
1853	»	»	110,070 07
1854	»	»	146,177 34
1855	»	»	92,950 15
1856	»	»	100,865 23
1857	»	»	112,316 07
	Total,	Fr.	930,706 20

Dans le tableau ci-dessus, ne sont pas compris les frais extraordinaires des évé-

nements de septembre 1856 et ceux qui en furent la suite, pour lesquels il a été établi un compte spécial. S.

Fribourg. — Nous n'avons malheureusement pas souvent l'occasion de donner à nos lecteurs des nouvelles militaires de ce canton. Aussi est-ce avec d'autant plus de plaisir que nous annonçons qu'une Société militaire vient de s'y former par l'initiative même du directeur du Département militaire, M. Von der Weid. Le comité a été composé comme suit : MM. Von der Weid, président; commandant Gerbex, commandant Landerset, capitaine Glasson et capitaine Broye. Nous souhaitons bons succès à nos camarades fribourgeois, et nous espérons qu'ils voudront bien nous tenir au courant des décisions et des travaux de leurs séances.

Genève. — La Société des officiers, installée actuellement dans son nouveau local, aura cet hiver plusieurs cours instructifs et intéressants donnés par divers officiers. On annonce entr'autres des conférences du général Dufour sur l'*art des manœuvres*, qui auront sans doute de nombreux auditeurs. Nous espérons que nos camarades de Genève voudront bien nous tenir au courant des résultats de ces séances, ainsi que du mouvement de leur société.

Vaud. — La réunion des officiers et aspirants d'état-major du génie et de l'artillerie, qui a eu lieu à Lausanne le 4 décembre, sous la présidence du colonel Wenger, comptait une soixantaine d'assistants des diverses parties du canton. Voici le compte-rendu des travaux : Ouverture de la séance à 11 heures. Adoption du procès-verbal de la séance précédente. Lecture et adoption d'une pétition adressée par le comité au Conseil d'Etat. Cette pétition renferme les conclusions suivantes :

a) Que toutes les fois qu'une compagnie d'artillerie entre au service, elle soit préalablement inspectée, pour tout ce qui concerne le personnel et le matériel, par le chef du corps de l'artillerie, ou par l'un des officiers de son état-major;

b) Que le service des officiers des armes spéciales soit commandé par les chefs de corps, celui de sous-officiers par les capitaines, d'après les directions de l'inspecteur général. Que le service soit organisé de telle sorte que les sous-officiers soient commandés aux avant-revues;

c) Que l'Etat fournisse aux officiers leurs chevaux de selle, ou du moins une indemnité égale à celle que perçoit la cavalerie;

4° Que l'Etat accorde la solde et une indemnité de transport à tout officier appelé à faire plus de deux avant-revues;

5° Qu'un officier appelé à des fonctions plus élevées que celles de son grade, et auquel il incombe par suite de ce commandement une responsabilité pécuniaire, reçoive du canton la différence entre la solde de son grade effectif et celle du grade dont il remplit les fonctions;

6° Que lorsqu'un sous-officier d'artillerie est appelé pour une seconde ou une troisième fois à une école de recrues ou à une école centrale, on lui applique l'art. 15 de la loi du 28 mai 1842, et qu'ils reçoivent ainsi une solde de moitié plus forte dans un second service, et double dans un troisième.

Nomination d'une commission chargée d'examiner la question de la bibliothèque de la société et de demander au Conseil d'Etat un local à son usage. Le bureau compose la commission de MM. Melley, major; Lecomte, capitaine; Braillard, lieutenant.

Lecture d'une lettre de M. le major de Mandrot demandant qu'à l'avenir les réunions aient lieu en tenue militaire. — Après une courte explication du président, l'assemblée se prononce contre cette opinion.

Lecture d'un rapport de M. le major Marcel sur les inconvénients signalés dans

l'entrée au service des batteries. Le rapport conclut à ce qu'il soit demandé au Conseil d'Etat de rassembler les compagnies un jour avant l'entrée au service. — Adopté.

Lecture d'un rapport de M. de Mandrot sur le service des soutiens d'artillerie. Sur la proposition du président, appuyée par divers officiers, l'assemblée décide la publication de ce travail dans la *Revue militaire*, et vote des remerciements à l'auteur.

M. le capitaine Burnier présente l'ouvrage récent et les plans du général Niel, et donne des explications intéressantes, à cette occasion, sur le siége de Sébastopol. Des remerciements sont votés à M. le capitaine Burnier.

M. le lieutenant-colonel Burnand étant absent, son rapport sur les fusils et les canons rayés est maintenu à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le lieutenant Cérésole propose qu'il soit nommé une commission pour préparer un projet de règlement sur les *manœuvres de force* de l'artillerie, que ce règlement soit distribué aux officiers à défaut d'un règlement officiel, et transmis au Département militaire fédéral pour qu'il le fasse examiner et adopter, s'il y a lieu. — Adopté. Le bureau compose la commission de MM. Melley, major; Robert, capitaine; Beauverd, capitaine; Devallière, capitaine; Cérésole, lieutenant.

M. le major Melley fait un rapport explicatif sur les fusées de guerre et présente un des modèles suisses. — Des remerciements sont votés par l'assemblée.

M. le capitaine Lecomte dépose sur le bureau un récent ouvrage de M. le capitaine van de Welde, officier d'ordonnance du roi des Belges, traitant de la *défense des Etats* par un système de forteresses, donne quelques développements sur la défense spéciale de la Suisse et communique des extraits d'une lettre particulière de l'auteur à ce sujet. — Des remerciements sont votés par l'assemblée.

Divers ouvrages proposés pour l'achat sont adoptés. La séance est levée à 3 heures.

Un gai et cordial banquet a réuni ensuite les assistants à l'hôtel Gibbon.

AVIS AUX OFFICIERS.

Le soussigné vient de mettre en vente, à des prix modérés, les ouvrages militaires qui suivent :

Plotho. Krieg in Deutschland und Frankreich im 1813 und 1814, 3 vol.	fr. 6
Plotho. Der Krieg Europas gegen Frankreich im 1815,	fr. 2
Wikede. Charasteristik der europäischen Armeen,	fr. 6
Rudolf. Schweizerische militär Almanack-1814-1845,	fr. 3
Fryrell. Geschichte Gustav-Adolf's und Portrait,	fr. 3
Album de l'armée française, 15 feuilles lithographiées, in-folio, relié,	fr. 15
Album du siége de Constantine, 1836-37, par Rosset. 18 feuilles lithographiées, in-folio relié,	fr. 15
Bundt. Das illustrirte Soldatenbuch,	fr. 3 50
Pepe, G., général. Les révolutions et guerres d'Italie, 1847-1849, relié,	fr. 5
Pascal et Brahaut. Histoire de l'armée française et de tous les régiments, 4 vol. illustrés, richement reliés,	fr. 40

J. Widmer, lieutenant,
employé de la chancellerie de la cour
de justice, à Berne.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 24 **Lausanne, 22 Décembre 1858** **IIIe Année**

SOMMAIRE. — **Camp fédéral de Luziensteig** *(suite et fin)*. — **Mémoire présenté au concours de 1857** par M. le commandant Müller, instructeur chef, à Zurich. — **Bibliographie. — Nouvelles et chronique.**

CAMP FÉDÉRAL DE LUZIENSTEIG.

(Suite.[1])

La colonne qui devait tourner l'ennemi ne se composait d'abord que d'une compagnie, à laquelle on en adjoignit deux autres. C'étaient des Appenzellois (Rh.-Ext.); on avait particulièrement choisi des montagnards pour cette expédition un peu pénible. Du pont de Tardis deux routes conduisent à Pfäffers; la plus longue conduit, par le Pizalun, dans le Margarethenthal (les Français y pénétrèrent en 1799); la plus courte conduisait, par Izelinien et Meyrina, vers le Bärenfallenwald, et de là sur Pfäffers. Cette dernière avait le désavantage d'être observée par l'ennemi depuis Wartenstein; cependant elle fut choisie, attendu que, par la première, on aurait employé trop de temps. Après une marche d'une heure et demie, la colonne arriva à Pfäffers, qui était inoccupé, à sa grande surprise; on tira une salve pour annoncer au divisionnaire, resté au Römerthor, que la prise de la clef de cette position avait réussi. Dès que les deux compagnies étaient arrivées à Pfäffers, les rôles furent distribués de manière que ces deux compagnies, après un court repos, pussent pénétrer jusque vers Ragatz et descendre si elles rencontraient des forces trop imposantes; leur retraite sur les hauteurs était libre et sans entraves, une compagnie devait descendre directement vers la gorge de la Tamina et de là avancer contre Ragatz; de Pfäffers deux routes conduisent à la gorge de la Tamina; celle de derrière conduit directement aux Bains, et celle de devant presque au milieu entre les Bains et le débouché de la gorge; ce sont des sentiers étroits descendant en ziz-zag et très rapidement, sans danger cependant, mais il fallait des hommes non sujets au vertige, et c'étaient les braves Appenzellois qui se précipitaient par les sentiers, en chantant et en réveillant les échos autour d'eux, au grand étonnement d'une famille de touristes qui vit descendre cette horde joyeuse. Dès que la troupe fut arrivée sur la route dans la gorge, elle s'avança au pas de charge afin d'arriver au

[1] Voir les numéros 20, 21, 22 et 23.

rendez-vous à l'heure. A 1000 pas environ du débouché, elle rencontra des carabiniers qui lui disputaient le passage; un combat de tirailleurs s'engagea dans l'enfoncement obscur de la gorge, dont le bruit occasionnait un fort écho autour d'eux; on se battait de part et d'autre avec beaucoup d'art. Des carabiniers des deux parties grimpaient comme des chats le long des rochers pour se dominer réciproquement. Les Suisses reculaient lentement; déjà on voyait pointer le débouché lorsque les carabiniers prirent position encore une fois; mais c'était trop tard, les tirailleurs de la colonne étaient arrivés sur la rive droite de la Tamina descendus directement; les carabiniers, pris par le flanc, se retirèrent promptement, de manière que les colonnes purent opérer leur jonction; elles arrivèrent au moment où les derniers détachements suisses traversaient le pont en pierre.

Mais revenons au gros de la division. Les Suisses commencèrent lentement la retraite; ils prirent position devant Ragatz une dernière fois, afin d'imposer halte à l'ennemi qui s'avançait trop impétueusement, et occupa ensuite momentanément les bords de la Tamina. On évita un combat dans le village même et on se retira sur la route dans la direction de Sargans. Après que les Suisses eurent passé St-Léonard, le combat fut interrompu; il n'y avait que la ruine de Freudenberg qui était encore occupée par les carabiniers dirigeant leurs feux contre la tête de la colonne ennemie, lorsque cette dernière commençait à déboucher de Ragatz. Mais bientôt son feu fut réduit au silence, car l'ordre de suspension des hostilités était arrivé. Les troupes se retirèrent au bivouac; les Suisses campèrent sur les prés un peu humides du Bowal, entre la route et la montagne, à la hauteur du Baschärhof; la division ennemie très près, en face, sur la hauteur du Freihof. Ces positions de campement étaient réellement trop rapprochées, mais le voisinage des terrains cultivés, choses qu'on observait trop minutieusement, avait déterminé cette organisation. Les avant-postes des deux divisions n'étaient éloignés que de 200 pas les uns des autres, mais le service se fit régulièrement et sévèrement, malgré ces circonstances désavantageuses. Si on avait sujet de regretter quelque chose à ces manœuvres, favorisées par un temps magnifique et auxquelles assistaient une masse de spectateurs, c'est l'inactivité de la division suisse, qui se borna à des mouvements et des feux de peu de valeur là où il s'agissait d'actions offensives. Le soir il y eut une vie fort gaie et brillante à Hof Ragatz : beaucoup d'officiers des états-majors et des troupes s'y rencontrèrent, et y restèrent aussi longtemps que le permettaient les heures de sortie des camps; on y remarquait un grand nombre d'officiers supérieurs qui assistaient aux manœuvres comme spectateurs, parmi lesquels nous citerons MM. les colonels fédéraux Frey-Herosé, Ziegler, Egloff, Zellweger, Gonzenbach; les lieutenant-colonels Meyer, d'Escher, Alioth, de Planta, Bachofen et d'autres. Parmi les officiers étrangers on remarquait quelques Autrichiens et Wurtembergeois, entr'autres le colonel de Weckbecker, chef du régiment des chasseurs impérial et royal.

Le soir le colonel Bontems transporta son quartier-général à Sargans.

4me *journée de manœuvres de campagne.* Le matin il y eut un échange d'effectif

entre les deux divisions en présence. Les deux brigades Hauser et Paravicini, de 4 bataillons, nos 48, 68, 47, 73, passèrent à la division suisse, tandis que les brigades Bernold et Fogliardi (celui-ci remplaçant le colonel Rusca, malade), composées des bataillons nos 30, 71, 65 et des 1/2 bataillons 80 et 82, passèrent à la division Salis. M. le colonel Bontems fut engagé à cette mesure, quoiqu'elle déplût aux corps et aux chefs de corps, par la raison que les bataillons de la division ennemie avaient dû manœuvrer principalement par demi-bataillon. Il importait qu'ils s'exerçassent aussi à la manœuvre par bataillon devant l'ennemi. L'échange se fit assez rapidement.

La disposition pour la journée fut la suivante : La division suisse se place à l'entrée de la vallée de Seez, l'aile gauche à Sargans, la droite à Vilters, la réserve à Mels. La division ennemie attaque avec son aile gauche, tandis qu'elle fait en même temps une démonstration contre Sargans. Elle presse la droite de la division suisse, qui se retire jusqu'à Mels. Devant Mels celle-ci prend à son tour l'offensive; l'ennemi est refoulé jusqu'à Ragatz, où il reprend sa position première. La division suisse bivouaquera dans les environs du Freihof.

La division suisse commença sa retraite d'après cette disposition. La brigade Hauser avec la réserve de carabiniers, six canons et toute la cavalerie de la division qui avait bivouaqué et cantonné à Melz, marcha par Vilters et Wangs. La brigade Paravicini se retira par la grande route avec 4 canons, deux compagnies de carabiniers et une section de cavalerie. L'arrière-garde était formée d'un 1/2 bataillon, d'une compagnie de carabiniers et de deux canons.

La division ennemie avait disposé deux bataillons et une batterie (2 demi-bat. et 2 pièces), plus toute la cavalerie, sous le colonel Bernold, pour une démonstration contre Sargans, mais la colonne principale, six bataillons et 2 batteries, s'avança par Vilters.

La route de Vilters et Mels, à environ 1500 pas en avant de Freihof, se sépare de la grande route et se dirige par le Ried vers la montagne. Toute la vallée depuis Freihof jusqu'à la ligne Sargans-Mels est coupée de nombreux ruisseaux, avec leurs affluents et des fossés; elle est aussi ensemencée de plantations diverses, maïs, etc. En somme c'était un terrain difficile, qui l'était rendu plus encore par l'ordre de respecter les cultures. La limite du terrain des manœuvres était formée d'un côté par le chemin de fer, de l'autre par la montagne à pic.

L'avant-garde de la division ennemie, bataillon 80, formé en trois colonnes de compagnie, avec une forte chaîne de flanqueurs, tomba bientôt sur l'arrière-garde suisse et la pressa dans sa retraite; pendant que les tirailleurs d'une des compagnies tiraillaient avec elle et gagnaient peu à peu du terrain, les deux autres compagnies changèrent de direction à gauche et marchèrent sur Vilters. Là elles donnèrent sur l'arrière-garde de la brigade Hauser, qui avait placé du canon à l'entrée du village. Ce n'est qu'avec peine qu'elle parvint à se retirer à travers le terrain marécageux environnant le Saarbach, pour reprendre la route en avant, plus à gauche, par les hauteurs. Les Suisses abandonnèrent Vilters; leurs carabiniers avaient occupé les

pentes de la montagne jusqu'au sommet. Le gros de l'avant-garde se retira jusque devant Wangs, où un nouveau combat s'engagea sur le Letzibach. Le terrain ne permettait à l'ennemi aucun déploiement de ses forces, il était impossible entr'autres de gagner une certaine largeur de front. Il est facile de dire que le Ried n'était pas impraticable, et qu'avec un détachement de sapeurs on aurait pu passer. D'accord, jusqu'au Letzibach. Mais à certaines places il devenait presque impossible d'avancer ; à d'autres il fallait bien prendre garde aux cultures. Dans tout le district de Sargans régnait une certaine émotion à l'endroit des dommages agricoles causés par les manœuvres, et le gouvernement de St-Gall avait même jugé nécessaire d'y envoyer un commissaire avec une proclamation. Toutes ces considérations ont dû avoir leur poids et ont souvent forcé de faire autre chose que ce qui aurait dû être fait au point de vue absolument militaire.

La position du Letzibach fut enfin prise, et cela à l'arme blanche ; les Suisses quittèrent Wangs et se retirèrent sur la position de Mels. L'ennemi les suivit lentement, recevant toujours le feu des carabiniers sur son flanc gauche, mais qui ne pouvait que médiocrement l'arrêter. Un demi-bataillon suisse qui tenait encore les hauteurs fit de vigoureux feux contre le bas. Des tirailleurs furent lancés contre lui, mais leur tâche était difficile dans ces rudes pentes. Mels même était fortement occupé. La réserve était portée en avant et en arrière du village, sous le colonel Ott, prête à tomber sur le flanc droit de l'ennemi, aussitôt qu'il se découvrirait. Salis devait craindre surtout que la division suisse ne l'arrêtât devant cette forte position, pendant qu'elle prendrait l'offensive sur la grande route de Sargans. Le colonel Bernold, qui n'était pas en mesure contre une pareille attaque, aurait sans doute été repoussé et son adversaire serait arrivé sur la ligne de retraite de la division ennemie. Aussi la canonnade devenant plus forte à Sargans, Salis se décida à la retraite.

Voyons ce qui se passait devant Sargans pendant ce temps. Le colonel Paravicini s'était lentement retiré, sous la protection de son arrière-garde, jusque derrière le Saarbach, celle-ci resta derrière le ruisseau, dans le voisinage de l'embarcadère, pour attendre l'attaque de l'ennemi. Le gros de la brigade fut placé en partie à Sargans, pour recueillir l'arrière-garde si elle était refoulée plus loin, en partie à droite de Sargans vers Mels pour établir la communication avec l'aile droite. Le brigadier lui-même resta avec son état-major sur la petite éminence de Castels, qui domine d'une quarantaine de pieds tous les environs. Nous ajouterons qu'entre Mels et Sargans le terrain est également très cultivé, mais qu'en revanche il est ferme et possède plusieurs chemins vicinaux.

Le colonel Bernold reçut l'ordre de faire une démonstration contre Sargans, c'est-à-dire qu'il dut se borner à une canonnade et à un feu de tirailleurs, sans faire de tentative sérieuse pour passer le Saarbach et s'avancer contre Sargans. Par cette faible attaque il permettait ainsi à son ennemi de faire, de son côté, un mouvement offensif sur le flanc droit de Salis, aussitôt que celui-ci attaquerait Mels. Il avait à cet effet deux bataillons, deux pièces et une compagnie de cavalerie ; un

bon chemin relie en outre Castels à la route de Wangs à Mels. Le colonel Bontems donna son approbation à ce mouvement et Paravicini se disposait à l'exécuter lorsque Salis commença la retraite avec son aile gauche.

Personne ne niera qu'au point de vue tactique Salis n'eût raison. Cependant on peut lui reprocher de n'avoir pas suivi la disposition, qui, du reste, n'était pas parfaitement claire et était susceptible de diverses interprétations. Salis s'était avancé jusqu'à portée de mitraille de Mels et avait ainsi poussé son attaque assez loin pour pouvoir attendre le retour offensif des Suisses. Sa retraite ne fut plus inquiétée. Les Suisses restèrent immobiles dans leurs positions, attendant toujours une attaque de Salis. Celui-ci se retira au-delà de Vilters derrière le Baschär, où il prit de nouveau position pour rallier d'un côté la colonne de Bernold, de l'autre son arrière-garde barricadée à Vilters.

Il était deux heures passé. Un nouvel ordre de recommencer l'attaque ne pouvait plus être exécuté, vu la fatigue des troupes, sur pied depuis 5 heures du matin. Aussi les deux parties prirent leur bivouac : les Suisses dans celui de la division ennemie, la nuit précédente, au Freihof, qui était meilleur que celui du Baschär ; la division ennemie sur les prairies en avant de Ragatz, avec ses avant-postes au-delà de la Tamina, appuyés à gauche aux ruines de Freudenberg, à droite au Rhin.

Nous avons dit ci-dessus que le colonel Salis avait bien agi au point de vue tactique. Nous ajouterons à cela le jugement un peu différent d'un habile officier d'état-major, pour donner écho à toutes les opinions : « Le colonel Salis, dit cet offi-
» cier, a agi avec prévoyance en n'exposant pas ses troupes, mais il n'a pas risqué
» ce qu'il aurait dû risquer après plusieurs jours de marches victorieuses ; la dispo-
» sition ne fut pas suivie et les troupes, particulièrement la division suisse, ne pu-
» rent pas exécuter le mouvement qui, d'après l'instruction comme d'après la
» tournure fondamentale des manœuvres, aurait eu le plus de valeur [1]. »

Le colonel Bontems voulait faire répéter cette manœuvre et donna en conséquence, pour le 24, l'ordre suivant :

« La manœuvre de Mels et Sargans n'ayant pas réussi, elle sera répétée sur les
» mêmes dispositions, avec les modifications convenables. Il est de nouveau re-
» commandé aux chefs de corps de maintenir les routes libres. Les mouvements
» de troupes doivent être exécutés autant que possible sous la protection des tirail-
» leurs. Les tirailleurs détachés doivent toujours avoir leurs soutiens dans leur
» voisinage. L'artillerie ne doit tirer qu'à distance règlementaire et ne doit pas
» quitter trop tôt ses positions. Les préparatifs des mouvements se font ordinai-
» rement avec trop de lenteur. »

La pluie, qui commença à tomber par torrents, le 23 au soir, empêcha l'exécution de cet ordre. Les averses et le föhn durèrent toute la nuit, les troupes eurent

[1] Nous ne saurions point partager la bonne opinion de notre confrère de Bâle sur l'auteur d'un tel jugement. Nous ignorons de qui il est question ici ; mais un officier qui parle de marches *victorieuses*, de *risques*, etc., à propos de manœuvres à blanc, qui fait, en un mot, entrer l'élément moral où le danger n'existe pas, ne peut guère passer pour un *habile* officier. (*Réd.*)

beaucoup à souffrir dans leurs bivouacs et avaient besoin de quelque repos. Au lieu de recommencer la manœuvre de la veille, elles reçurent l'ordre de marcher vers le camp, et à cet effet le génie fut chargé d'établir un pont de pontons à Ragatz. Dans le village de Ragatz de petits combats d'arrière-garde furent livrés au pont de la Tamina, ainsi qu'au pont de Tardis, où la batterie de 12 liv. de Zurich et la compagnie n° 3 du bataillon 80 de Bâle-Ville eurent le plaisir de brûler leurs dernières cartouches. Mais il ne s'y passa en somme rien d'important.

Nous avons regretté qu'on n'ait pas utilisé cette circonstance pour une manœuvre plus générale; on aurait pu rentrer encore assez tôt au camp. Mais, comme on l'a déjà dit, le feu sacré n'y était plus; on soupirait après le repos; un certain abattement s'était répandu, il fallait compter avec tout cela.

Le vendredi après-midi fut employé au nettoiement des effets et du matériel, qui avaient passablement souffert. Le samedi matin, les corps furent inspectés séparément par les brigadiers. L'après-midi le colonel Bontems voulait faire encore manœuvrer toute la division réunie, mais la pluie l'en empêcha, et ainsi le camp n'eut point de fin régulière. Le samedi après-midi quelques détachements de troupes furent déjà mis en marche pour le licenciement, ainsi le bataillon n° 65, quelques compagnies de cavalerie, etc. Le dimanche matin commença le départ de tout le reste, à l'exception du 1/2 bataillon 75, d'Uri, désigné comme garde du camp et qui devait rester jusqu'à ce que tout fût évacué. Déjà longtemps avant l'aurore commença le bruit du départ. Les tentes furent abattues, empaquetées et chargées sur les voitures. Les provisions de bois restantes furent livrées à de magnifiques flammes, les *lebewohl* retentirent, et au milieu de ces scènes d'animation la musique de Berne, n° 30, jouait le psaume national, saluant de ses longs et harmonieux accords le lever du dernier jour du camp.

A Mayenfeld et à la station de la Landquart les troupes furent embarquées. Le directeur de l'exploitation des chemins unis, M. Simon, dirigea lui-même activement l'organisation des transports. Chaque train contenait environ 800 hommes d'infanterie avec bagages et chevaux. Les trains se suivirent à 10 à 15 minutes de distance, régulièrement et sans accident.

La moitié environ des troupes fut transportée par la voie ferrée. L'autre moitié employa alternativement les marches et le chemin de fer. La batterie de 12 fut embarquée le lundi à Sargans sur la voie ferrée, et arriva avec tout son matériel à Zurich en un seul train.

Tel fut le rassemblement de Luziensteig, le plus considérable, ajoute la *Schw. Militär-Zeitung,* qu'ait eu la Suisse depuis 1815. Nous reviendrons encore sur quelques points spéciaux qui n'ont pu être abordés dans la relation ci-dessus.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER, INSTRUCTEUR-CHEF A ZURICH.

(Suite.[1]*)*

La recrue devra charger et tirer quelquefois à genoux. On lui fera observer les fautes qu'elle aurait pu commettre en couchant en joue, en visant ou en tirant. Outre les 12 coups à tirer, la recrue devrait encore tirer 3 autres coups, *au moins*, en feux de peloton, de rangs et de file, avec le sac au dos.

La 21e journée, de bon matin (3e dimanche), on procède à la répartition de la troupe dans les bataillons, distribution des numéros de bataillon et échange des pompons. Après la soupe de midi, prise plus tôt que d'habitude, on pourrait utiliser le reste du jour jusqu'au soir à un exercice de marche, en profitant, lorsque l'occasion se présente (passage dans des bois, etc.), de faire le service de sûreté et tout ce qui y est relatif, puis dans la supposition de l'approche de l'ennemi, de changer la formation de marche en formation défensive ou de bataille, sans perdre de vue le maintien de la discipline en route et le service de l'arrière-garde.

L'ordre du jour subit quelques modifications à l'entrée de la 4e *semaine d'école*.

L'instruction théorique des officiers, sous-officiers et soldats se limite à une leçon d'une heure avant la soupe du matin, qui se prendra à 7 heures au lieu de 6 h. Il reste néanmoins une heure entière, que les officiers emploient à des travaux par écrit, et les sous-officiers et recrues aux soins de propreté. L'instructeur en chef, pendant ce temps, instruira ou fera instruire les officiers qui se seront montrés faibles ou négligents. Cette heure peut également être utilisée quelquefois pour faire dresser par tous les officiers de courts rapports par écrit (rapports de chefs d'avant-garde ou de grands-gardes, etc.). Les sous-officiers, caporaux et recrues ayant encore besoin d'instruction, sont exercés pendant cette heure.

Il n'y aura plus de leçons de théorie en plein air entre les exercices pratiques du matin et du soir; dans des journées fort chaudes, il pourrait être accordé un repos d'une demi-heure après un exercice pratique de 2 heures. Chaque matin, avant la soupe, a lieu la distribution successive et par compagnie des objets destinés à compléter l'équipement (la capote de service et le grand uniforme[2], si on était dans le cas de l'utiliser encore pendant le reste du temps). L'après-midi, de 1 1/2 à 2 1/2, inspection des nouvelles pièces d'habillement de la compagnie par le commandant de l'école.

Les matinées des 22, 23, 24es journées de l'école sont destinées exclusivement à l'école de bataillon, et les après-midi au service de troupes légères et de garde. Si dans ces exercices l'instructeur-chef prend le commandement pour l'exécution de manœuvres difficiles (tels que carrés, etc.), il ne doit le garder qu'aussi peu de

[1] Voir les numéros 16 et 21.

[2] Le mieux serait de prendre mesure à la recrue pendant l'école de cette pièce d'habillement, et de ne la lui remettre que le jour de son entrée pour le cours de répétition avec son bataillon.

temps possible, afin de fournir au commandant et au major les occasions de s'exercer, de s'affermir et de devenir indépendant.

Le 3e jour d'exercice, dans l'école de bataillon, on distribue à chaque recrue 10 cartouches réglementaires, afin de leur donner l'image d'un combat simulé, de les accoutumer à faire attention au commandement malgré le feu des tirailleurs, et de les exercer, ce qui n'avait pas encore eu lieu, à exécuter des feux de bataillon.

Pour développer l'instruction militaire et pour la rapide formation des officiers, on emploie les après-midi à organiser des avant-postes dans divers endroits qui, vers la fin de l'exercice, sont attaqués par une division représentant l'ennemi (par exemple deux compagnies de chasseurs).

La 25e journée est employée à un grand exercice de marche et de combat joints au service de sûreté en marche et au service de garde en campagne (cuisines en plein air). On distribuera des cartouches pour cet exercice. Il est précédé d'une reconnaissance du théâtre du combat, faite par les officiers d'état-major et par ceux des jeunes officiers qui, comme aspirants, ont reçu des leçons sur cette matière.

On leur fait faire soit des croquis de la contrée, soit des rapports sur la marche du combat (relations).

Le matin du *26e jour d'école* est destiné à une répétition de l'école du soldat, de celle de peloton et de compagnie (la première commandée par les plus jeunes officiers et les plus anciens sous-officiers, la seconde par les capitaines) ; l'après-midi, répétition de l'école de bataillon.

Le 27e jour est destiné à la répétition générale de ce qu'on a appris pendant l'école. L'inspecteur fédéral pour le canton, qui probablement sera présent pendant les deux derniers jours de l'école pour l'inspecter, aura ainsi l'occasion d'examiner à fond les capacités et les connaissances de la troupe. — Il serait à désirer que le bataillon d'école manœuvrât non-seulement sur la place d'armes, mais encore sur le terrain, par exemple un après-midi, en formant des avant-postes, et autres, etc.

Au 28e et dernier jour de l'école (4me dimanche), de bon matin, ou après le service divin du matin, aura lieu l'inspection détaillée des objets d'armement, d'équipement et d'habillement, ainsi que du contenu des sacs. Ensuite, licenciement du bataillon d'école.

Comme conclusion de la solution de la 1re partie de la question, nous résumons, comme suit, les prévisions et conditions moyennant lesquelles on peut former une recrue au service dans le minimum règlementaire de 28 jours :

1° Centralisation de l'instruction et, si possible, casernement des recrues et école d'instruction pendant 28 jours consécutifs et sans interruption ;

2° Les classes d'exercices seront de force moyenne, 12 hommes par exemple ;

3° La troupe, dès le jour de son entrée, sera armée et équipée ;

4° Alternative de l'instruction théorique et pratique, correspondant à une instruction avec ou sans fusil, et cela dans un temps très rapproché ;

5° Les prescriptions sur l'exercice, contenues dans le règlement, n'ont pas toutes la même importance pour le soldat à former au service. Il y a donc des choses qui

exigent des exercices répétés, et d'autres qui ont moins d'importance. L'ordre du jour contient à cet égard les dispositions nécessaires;

6° L'instruction doit avoir pour but de rendre le soldat indépendant, aussi tôt que possible. Pendant la 2me moitié de l'école, les recrues seront privées de la surveillance spéciale des sous-instructeurs dans l'exécution des soins de propreté, tels que nettoyage des objets d'armement et d'équipement, paquetage des sacs et rouler les capotes, et il ne reste qu'à s'assurer s'ils ont acquis une routine suffisante dans cette branche du service;

7° On devra mettre le plus grand soin à l'enseignement de la théorie et de la pratique du tir;

8° Dans la seconde moitié de l'école, on habitue peu à peu la recrue à porter le sac garni.

Si nous croyons avoir fourni la preuve à tous ceux qui connaissent par expérience le degré moyen de disposition pratique de nos recrues, qu'il est possible, par les moyens indiqués, de former une recrue au service dans le minimum réglementaire de 28 jours, nous ne prétendons pas nous opposer au desir exprimé d'une plus longue durée de l'école de recrues. Cette mesure sera irrévocablement adoptée, dès que le projet d'un meilleur armement de l'infanterie se sera réalisé, attendu que le tir à la cible exigera, dès lors, bien plus de temps que celui qu'on a consacré jusqu'à présent à cette branche du service.

DEUXIÈME PARTIE.

« Quels moyens pourrait-on employer pour trouver à l'avenir, dans les écoles » et les cours de répétition, plus de disposition pratique et plus de fermeté parmi » les officiers et les sous-officiers? »

Si les écoles et les cours de répétition, en ce qui concerne la disposition pratique et l'indépendance des officiers et sous-officiers, n'ont pas livré jusqu'à présent les résultats que l'on était en droit d'en attendre, malgré leur courte durée, nous trouverons parmi les causes de cette découverte fort peu réjouissante, en première ligne: la manière dont on instruit les cadres ainsi que les dispositions toutes particulières de la méthode d'instruction en usage pour ces derniers. Sous ce rapport on n'obtiendra jamais que de faibles résultats si l'on perd de vue, en fixant le mode d'instruction, que cette dernière ne doit être qu'un moyen et non un but à atteindre. Si l'on veut, du commencement à la fin de l'école ou du cours de répétition, et aussi bien dans les exercices pratiques que dans le service intérieur, si l'on veut tout faire faire par le personnel instructeur sans laisser aux officiers et aux sous-officiers l'occasion de se développer; si, en faisant ainsi, on ne cherche qu'à obtenir un facile triomphe en faisant sur la place d'armes, devant l'inspecteur fédéral, des manœuvres de marionnettes, on n'obtiendra que des résultats insignifiants en fait de fermeté et de développement pratique des officiers et des sous-officiers.

Pour faire mieux, il faut que l'instruction considère sous son véritable jour sa propre position pendant les écoles et les cours de répétition; il faut d'abord qu'elle se rende bien compte de la différence qui existe entre ces deux modes d'exercice.

L'école se compose d'officiers, de sous-officiers et caporaux nouvellement promus, qui, jusqu'à ce jour, se sont fait remarquer par leur manque de capacités. La troupe se compose de recrues qui viennent là pour se former au service militaire. C'est pourquoi les écoles durent plus longtemps que les cours de répétition, ces derniers n'ayant pour but que de répéter ce qu'on a appris. Enfin les cadres du bataillon d'école se composent d'officiers, de sous-officiers et de caporaux de *tous* les bataillons. C'est, comme nous l'avons déjà dit, une réunion de *divers degrés d'instruction militaire* et d'hommes qui, pour la plus grande partie, ne se connaissent pas entr'eux. Dans le cours de répétition, le cadre du bataillon entre au service avec une organisation plus solide. Il est à supposer que le commandant connaît jusqu'à un certain point les qualités militaires de ses officiers, et ceux-ci celles des sous-officiers et caporaux.

Il faut donc admettre que les instructeurs pendant l'école, soit pour le service intérieur, soit pour la pratique, doivent agir plus efficacement et plus hardiment que dans les cours de répétition. Mais pour des milices, une instruction militaire rationnelle, même dans les écoles, et encore plus dans les cours de répétition, cherchera précisément à réduire au minimum nécessaire l'intervention directe des instructeurs dans le service, afin de procurer aux officiers et sous-officiers de l'indépendance et l'occasion de se former.

Nous pensons avoir indiqué, dans la première partie de ce travail, en quoi consiste le minimum nécessaire auquel se limite l'instruction, et nous nous référerons, pour éviter des répétitions, à tout ce qui a été dit en général dans la 1re partie.

On doit se rappeler que nous avons proposé d'abandonner tout le service intérieur au cadre appelé à l'école de recrues, et de lui offrir de même de fréquentes occasions de se former dans le commandement de la troupe. Nous limiterons nos observations sur les écoles de recrues qui ne durent pas 28 jours consécutifs, mais sur l'instruction d'arrondissement de 18-20 jours. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la guerre de la Russie contre la France sous le gouvernement de l'empereur Paul, en 1799, par MILLIUTIN. (Traduit du russe en allemand par Ch. Schmidt, lieutenant au 2e régiment d'infanterie du prince royal de Bavière. 5 volumes, avec 49 cartes et plans.) — Munich. Joseph Lindauer, éditeur.

Cet ouvrage a eu un grand retentissement en Allemagne, car il apporte un jour nouveau sur toutes les opérations de la célèbre campagne de 1799. La guerre de cette époque-là a embrassé, on le sait, le triple théâtre de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne méridionale, sans compter les diversions en Hollande, et a laissé de marquants souvenirs dans les annales des grandes batailles. La Trebbia, Novi, Zurich, Stockach ont leur place dans l'histoire. Nous avons, il y a deux ans, présenté à nos lecteurs un historique détaillé de la campagne de 1799 en Suisse. Cet exposé pourrait être avantageusement complété par les éclaircissements spéciaux que fournit l'écrit de M. Milliutin. Toute la partie ayant trait aux négociations et aux rivalités entre les Russes et les Autrichiens est, entre autres, mise à nu d'une manière com-

plète et peu flatteuse pour les Autrichiens. Il serait à désirer que cet intéressant ouvrage fût traduit aussi en français.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral, se conformant au vœu formulé par l'Assemblée fédérale, vient de décider que les deux divisions de l'Ecole centrale, cours de théorie et cours d'application, seront de nouveau appelées à Thoune. On sait que depuis deux ans, l'école théorique était tenue à Arau et l'école d'application à Thoune. Ce mode de faire avait excité de nombreuses réclamations, auxquelles le Conseil fédéral vient de donner raison par sa récente décision.

On demande s'il ne serait pas d'un haut intérêt pour la cavalerie, et en premier lieu pour les guides, d'avoir aussi des pistolets transformés au système Prélat-Burnand. On espérerait de cette transformation trois avantages :

1° La balle serait plus affermie dans le canon, et le trot du cheval ne la ferait plus rouler dans les fontes, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

2° On pourrait peut-être n'avoir plus qu'une seule munition pour fusils et pistolets.

3° Augmentation de la portée du tir et de la force de percussion.

Le 29 novembre dernier, un détachement d'une cinquantaine d'hommes, commandé par un officier de la garnison du fort des Rousses, qui est actuellement forte d'environ 75 militaires, s'est avancé dans la vallée des Dappes, sur la route de Saint-Cergues, jusque près de la mare de la Gevrine.

Le Conseil fédéral, nanti de l'affaire par l'Etat de Vaud, a transmis la connaissance de ce fait à l'envoyé suisse à Paris, M. Kern, en le chargeant tout à la fois de prendre des informations sur l'incident en lui-même, et de faire les réclamations nécessitées par un acte de nature à entraver les négociations pendantes.

On se rappellera, à cette occasion, que l'année dernière un officier supérieur de l'état-major fédéral, commandant un cours d'artillerie à Bâle, a reçu huit jours d'arrêt de la part du Département militaire fédéral parce que des boulets avaient accidentellement atteint le territoire français.

La commission fédérale d'artillerie, nommée en janvier 1858 pour examiner quelques-unes des propositions recommandées au Conseil fédéral par la grande commission militaire, est assemblée à Berne depuis lundi dernier. Cette commission est composée de MM. Fischer, colonel fédéral, président; Delarageaz, colonel; Borel, lieutenant-colonel fédéral; Wehrly, id.; Herzog, id.

Jusqu'ici 2,253 fusils de chasseurs, nouvelle ordonnance, ont été envoyés aux cantons. Ceux exécutés par la Confédération reviennent à 68 fr. 34 c.; ceux rayés par les cantons à 68 fr. 22 c. pièce. La différence provient des frais de transport de Bâle à Lucerne. Comme on le sait, la Confédération garde les deux tiers des frais à sa charge.

Un Lucernois, employé postal dans le canton de Neuchâtel, refusait de faire le service militaire dans ce canton. Le Conseil fédéral estime au contraire que, pour le service militaire comme en toute chose, ce citoyen doit se soumettre aux lois de l'Etat où il a son domicile.

Le Conseil fédéral vient d'élaborer une *Instruction* sur l'administration des poudres et une autre sur le service sanitaire dans l'armée fédérale.

Le projet sur la réorganisation et l'instruction de l'état-major fédéral, actuellement pendant devant le Conseil national, figure aux tractanda de la prochaine session de l'Assemblée fédérale.

MM. les instructeurs d'artillerie de troisième classe de Vallière, capitaine, et de Perrot, lieutenant, ont été promus au rang de seconde classe, le premier à 2,300 francs de traitement, le second à 2,000 francs. Il n'y a toujours pas d'instructeur-chef de cette arme.

Le gouvernement du grand-duché de Baden, après avoir supprimé le bureau de recrutement pour l'armée néerlandaise qui se trouvait à Lörrach, vient encore de supprimer celui du royaume des Deux-Siciles établi à Constance. Ce dernier s'est transporté à Bregenz.

D'après une statistique de la marine militaire italienne donnée récemment par la *Revista militare* de Turin, les forces navales de la Sardaigne se composent de 24 bâtiments, comprenant 508 bouches à feu et 2,560 chevaux-vapeur. Il y a en outre en construction deux frégates de deuxième rang de 50 canons chacune et 480 chevaux.

Les forces du royaume des Deux-Siciles sont de 98 bâtiments, 826 canons, 6,650 chevaux.

Celles de l'Autriche sont de 40 bâtiments, 872 canons, 4,010 chevaux.

La marine sarde, quoique inférieure en nombre aux deux autres, est cependant mieux montée que celles-ci en bâtiments à vapeur.

Zurich. — De nouveaux essais du fusil Lindner, se chargeant par la culasse, ont eu lieu récemment en présence de plusieurs officiers supérieurs de l'état-major fédéral, entr'autres, de MM. les colonels Ziegler et Egloff. Les résultats ont été, dit-on, très satisfaisants.

Genève *(Corresp. part.)*, 15 décembre.— Notre Société militaire fédérale, après avoir chômé tout l'été, a ouvert ses séances le 1er octobre. Vous savez que nous sommes constitués sur un pied qui rappelle un peu les *mess* des officiers anglais. Nous avons un *local*, ou *club*, ou *cercle*, qui est très vaste et agréable. Il y a salle de cours, salle d'armes, salle de restauration, cuisines, etc., etc. C'est ouvert tous les jours de 6 à 11 heures du soir, et les jours de fête de 11 heures du matin à 11 heures du soir. Les officiers étrangers qui désirent y être introduits y sont bien accueillis. On y joue, mange, boit, lit, cause, etc., fort à son aise.

Depuis le 1er novembre, il y a trois fois par semaine des leçons d'escrime, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures du soir. Le 20 novembre ont commencé les cours théoriques sur diverses branches d'art militaire. Ces cours, choisis par une réunion de chefs d'armes spéciales et de chefs de bataillon, sont au nombre de six cette année et fourniront la matière d'une cinquantaine de séances. Ce sont :

1° Qualités et défauts du cheval (major Molliet).

2° Art de reconnaître le terrain et son application à la guerre (lieutenant Kündig).

3° Service intérieur en campagne (major Ritzchel).

4° Service de l'artillerie en campagne (capitaine Perrier).

5° Comptabilité militaire (capitaine Goetz).

6° Ecoles de soldat, peloton, compagnie et bataillon (commandant Dumaurez).

Le 7 novembre dernier, il y a eu une course militaire aussi agréable qu'instructive. Les officiers, au nombre trop restreint de seize, ont fait la reconnaissance du village de Meyrin et des environs, sur la route de Lyon. Le terrain a été étudié à fond ; puis, dans l'hypothèse d'une attaque ennemie venant de la frontière française, on a rédigé un plan de défense du village, avec les ouvrages de campagne à y élever, les troupes à employer, etc.

La semaine suivante, nous avons eu une séance de M. le général Dufour, sur les progrès successifs de l'armée suisse depuis 1815 jusqu'à nos jours. Ce sujet, déjà riche en lui-même, a été traité, comme vous pensez bien, de manière à intéresser vivement les auditeurs. L'honorable général se retrouve, dans ses expositions comme dans ses écrits, l'un des hommes sachant le mieux allier la clarté des expressions à la profondeur des vues, les données précises de la science à la simplicité et au charme de la forme. Aussi l'assemblée a-t-elle été plus nombreuse que d'habitude, quoiqu'elle eût pu l'être cependant plus encore, vu la grande quantité de membres dont se compose le corps d'officiers de la ville de Genève. Mais c'est ici comme partout, les officiers vraiment studieux et mettant les calmes mais vives jouissances d'une culture scientifique au-dessus des plaisirs bruyants, sont en minorité. Il y a parmi nos militaires de l'entrain, de la vie, du feu sacré, mais pas assez d'esprit d'étude. On y trouverait des hommes d'action pleins de dévoûment et d'intelligence à un moment donné; mais il faut autre chose encore pour faire un officier distingué. Genève a toujours fourni à la Confédération un contingent d'officiers qui ont brillé au premier rang des militaires suisses. Noblesse oblige ! et pour ne pas déchoir de cette position, il faut que Genève continue à mener de front le patriotisme et la science, deux choses qui, du reste, s'accordent fort bien ensemble.

Samedi dernier, la gaîté nationale et les vieux souvenirs du pays étaient les hôtes de la Société. On fêtait l'anniversaire de l'Escalade ; il y eut banquet à notre *mess*, d'environ cent couverts. L'expansion y fut vive et cordiale, de piquants couplets ont été chantés et de bonnes paroles ont été prononcées. M. le lieutenant Friedrich a porté un toast à la Société militaire fédérale; M. le lieutenant-colonel Gautier, au général Dufour ; M. le lieutenant Blanc, aux anciens Genevois; M. le lieutenant Audemars, à l'intégrité du sol suisse, etc.

A côté de notre société, qui est la section de la Société fédérale, il y a encore la Société militaire cantonale, dont le général Dufour est président, qui marche aussi très bien, mais plus calmement; elle tient une séance par mois.

La Société des sous-officiers est de même en voie de rendre de bons services dans sa sphère. Son siége est au bâtiment du Grenier à blé de Rive, 3° étage. C'est là que le général Dufour a traité récemment de l'exécution de quelques manœuvres, à propos du service des cadres et de leur importance. Mais le général n'a pas précisément donné de cours sur cet objet.

M. Massé, colonel d'artillerie, donne à la Société des sous-officiers un cours qui a commencé lundi de la semaine dernière.

Ce cours est historique et traite sommairement de la campagne de 1814. Après quelques considérations sur le début de cette guerre et sur la position géographique des pays qui en ont été le théâtre, M. Massé parlera des principales batailles livrées

en France et en Savoie dans cette mémorable campagne. Il entrera à cette occasion dans quelques détails sur la violation de la neutralité suisse, sur les décisions adoptées alors par la Diète, sur l'organisation des troupes fédérales mises sur pied à cette époque; enfin, sur l'occupation de Genève et les mesures militaires qui y furent prises dans ce moment.

Le département militaire, on doit lui rendre cette justice, s'efforce de stimuler le zèle de nos officiers et sous-officiers et de favoriser de tout son pouvoir ces diverses réunions, ainsi que tout ce qui peut augmenter l'instruction de nos milices.

Le Conseil d'Etat a nommé membres du conseil de révision, en remplacement de ceux dont les fonctions expirent le 31 décembre 1858:

MM. *Humbert* Alexandre, lieutenant-colonel; *Vidonne* Jean, major; *Gardin* André capitaine; *Pavoe* Jean, capitaine.

En remplacement de ceux dont les fonctions ont expiré au 30 juin 1858:

MM. *Mercier* Sigismond, commandant; *Empeyta* Louis, major; *Empeyta* Jean-François, capitaine; *Coulin* George-André, capitaine.

Il a de plus nommé membres suppléants du conseil de révision, en remplacement de ceux dont les fonctions ont expiré au 30 juin 1858:

MM. *Metton* Jean-David, commandant; *Piguet* Jean-Alexandre, commandant; *Vaucher* Jean-Louis, major; *Martin* Alexandre-Jean-Philippe, capitaine; et *Hayoz* Paul, capitaine.

Ont été nommés membres du conseil de discipline pour le terme d'une année, à partir du 1er janvier 1859, en remplacement de MM. Ricou, capitaine; Sautier, lieutenant; Giroud, sergent; Rouge, chasseur, dont les fonctions expirent au 31 décembre 1858:

MM. *Moulinié* Jean-Jacques, aide-major; *Millenet* Antoine, lieutenant; *Nicolas* Jacques, sergent; *Descombes* Auguste, chasseur.

A été nommé membre suppléant dudit conseil pour entrer en fonctions immédiatement et y siéger jusqu'au 30 juin 1859:

M. *Burgy*, chef de bataillon, en remplacement de M. *Humbert* Alexandre, devenu lieutenant-colonel.

Enfin, M. *Burnet* Charles-Samuel, premier sous-lieutenant, a été nommé en remplacement de M. le premier sous-lieutenant *Fridrich*, dont les fonctions expirent le 31 décembre 1858.

MM. *Pagan* Louis et *Binet* J.-Laurent-Alfred ont été nommés médecins-adjoints dans la milice, avec le rang de premiers sous-lieutenants.

Vaud. — RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTAT.

Avant d'arriver aux observations que lui a suggérées l'examen de la gestion du Département pendant l'année 1857, votre commission croit devoir mentionner le bon ordre et la régularité qu'elle a remarqués dans les divers bureaux; elle espère que cet état se maintiendra par une surveillance toujours plus active.

ETAT MILITAIRE. En 1856, ensuite d'une observation et d'une interpellation faite au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a nommé une commission législative chargée de rechercher les défectuosités et les lacunes qui pouvaient exister dans notre organisation militaire et de proposer les mesures propres à y remédier. Nous avons lu avec intérêt les procès verbaux et les rapports de cette commission déposés actuellement au bureau du Département. Nous espérons que le Conseil d'Etat ne tardera pas à prendre une décision sur cet important objet.

En effet, il résulte de l'examen de ces documents que la loi militaire de 1854, en créant 9 bataillons d'infanterie d'élite, a non-seulement imposé de lourdes charges à l'Etat et aux citoyens, mais encore rendu presqu'impossible l'accomplissement de nos devoirs militaires, puisque les bataillons ne peuvent être au complet.

Dans quelques arrondissements le service dans l'élite dure 10 et 11 ans, ce qui force les soldats à faire un cours de répétition de plus que s'ils sortaient de l'élite à 8 ans, comme l'autorise la loi.

Si nous prenons les états de situation au printemps 1858, nous voyons que sur nos 54 compagnies d'élite, 34 ont l'effectif fédéral de 117 hommes et 5 seulement ont l'effectif cantonal, tandis que 49 restent en-dessous de cet effectif.

C'est un état qui ne peut durer, car à chaque service il y a des défalcations à faire pour des hommes absents, malades, etc., en sorte que nos bataillons sont loin d'avoir leur force règlementaire.

Aussi aux cours de répétition de 1857, pour les 3 bataillons Gloor, Fonjallaz et Puenzieux, l'inspecteur fédéral a constaté qu'il manquait 219 hommes pour l'effectif fédéral et 645 pour l'effectif cantonal, presqu'un bataillon.

Il est vrai que le bataillon Puenzieux a un effectif faible, qui s'explique en partie par la formation récente de ce corps, mais néanmoins aux deux autres il manquait 352 hommes.

Ces chiffres montrent qu'on a trop présumé de l'état du personnel militaire et qu'il faut arriver à revoir les bases mêmes de notre organisation.

Remplir exactement nos devoirs envers la Confédération pour ce qui concerne l'élite, aller au-delà c'est s'imposer inutilement des charges.

1° *Votre commission recommande au Conseil d'Etat de hâter la solution de ces questions importantes, renvoyées à son examen, en proposant la révision de notre loi militaire.*

Réponse. « Les pièces concernant cette affaire et les rapports de la commission, qui s'en est occupée, ont été mis en circulation parmi les membres du Conseil d'Etat; cette circulation est achevée et le Conseil d'Etat s'occupera incessamment de la solution de cette affaire. » — Admise.

Ecoles d'officiers. L'année dernière le Grand Conseil avait demandé au Conseil d'Etat de voir s'il ne conviendrait pas de faire subir un examen sérieux aux officiers à la suite de leurs écoles de théorie et de détachement, et cela par une commission prise en dehors du personnel instructeur, examen à la suite duquel serait rappelé à une nouvelle école tout officier qui n'aurait pas donné un résultat satisfaisant.

Le Conseil d'Etat a répondu qu'il étudierait cette question; mais jusqu'à présent rien n'a été fait.

Votre commission croit devoir insister sur cette observation: toutes les mesures propres à améliorer l'instruction de nos officiers doivent appeler la sérieuse attention de l'autorité.

L'année dernière on s'est plaint aussi que la partie scientifique de l'enseignement avait une trop large place dans le programme de l'école de théorie, au détriment de la partie pratique.

Cette année nous nous sommes faits remettre le tableau des leçons données aux officiers et nous avons remarqué encore le même défaut que précédemment, quoique déjà diminué. Les leçons de fortification, de stratégie et de tactique prennent 60 heures, tandis que le service intérieur n'occupe que 6 heures, et la compétence et discipline 4 heures. C'est trop sur le temps disponible pour les premières et pas assez pour les secondes.

Il importerait que l'autorité supérieure tînt la main à une meilleure répartition de l'enseignement, de manière à le rendre plus profitable et plus utile à la plus grande partie de nos jeunes officiers: ce contrôle supérieur est nécessaire parce que les instructeurs, recevant une indemnité supplémentaire pour ces leçons, ils ont intérêt à augmenter le nombre de celles qu'ils donnent.

2° *Inviter le Conseil d'Etat*

« *a)* à veiller à ce que dans les écoles d'officiers l'instruction théorique tienne une » part moins large au détriment de l'instruction pratique.

» *b)* à faire subir, à la fin des écoles soit d'officiers, soit de détachements, un exa-
» men par une commission spéciale choisie en dehors du personnel de l'école.

» *c)* enfin à exiger qu'une plus grande sévérité soit apportée envers les officiers qui
» n'ont pas profité d'une manière satisfaisante de l'école à laquelle ils ont assisté. »

Réponse. « L'école théorique a été depuis quelques années l'objet d'observations de la part du Grand Conseil. Le programme légal de cette école n'a pas été changé si ce n'est dernièrement que quelques modifications ont été apportées en faveur de la pratique.

La théorie proprement dite comprend :

1° Les éléments de fortification passagère ;

2° Un cours de tactique élémentaire ;

3° Un cours de comptabilité militaire ; le reste du programme se fait sur le terrain autant que la saison le permet.

Dans le dernier programme les leçons théoriques ont été diminuées.

Le Conseil d'Etat examinera ce qu'il pourrait y avoir à faire de plus pour répondre au vœu de la commission. » — Réponse admise pour ce qui concerne le paragraphe *a)* et maintenue pour les paragraphes *b)* et *c)*.

Ecoles de recrues. Nous avons été frappés du chiffre des recrues appelées aux écoles en 1857, ce chiffre ne s'élève qu'à 899 pour les 5 doubles détachements, tandis que presque toutes nos compagnies sont en dessous de leur effectif. En 1858, 1895 recrues d'infanterie avaient été indiquées par les Commandants d'Arrondissement et devaient être appelées à l'école, sur ce nombre 929 seulement se sont présentées ; il y en a donc eu 966 qui n'ont pas répondu à l'appel. La place dans les casernes y est sans doute pour quelque chose, mais le chiffre pourrait être augmenté.

3° *Inviter le Conseil d'Etat* « à veiller à ce qu'un plus grand nombre de recrues
» d'infanterie passent à l'école, tant que les compagnies resteront en dessous de
» l'effectif. »

Réponse. « Le Conseil d'Etat examinera ce qu'il y aurait à faire pour faire passer à l'école militaire d'infanterie le plus grand nombre de recrues possible. » — Admise.

(*A suivre.*)

Dans sa séance du 18 novembre 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. *Gorjat*, François, à Cully, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 3me arrondissement, et M. *Jaquier*, Auguste, à Bonvillars, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 6me arrond. — Le 27, M. *Rochat*, Antoine, à Aubonne, commandant du bataillon d'élite du 4me arrond., et M. *Perey*, Emile, à Yverdon, commandant du bataillon de réserve du 6me arrond. — Le 1er décembre, M. *Butticaz*, François-David, à Treytorrens, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 4 d'élite du 3me arrond. — M. *Ducret*, Constant, à Lausanne, premier sous-lieut. de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 3me arrond., et M. *Meylan*, Jaques-Henri, à Lausanne, premier sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 3me arrond. — Le 4 dit, M. *Hollard*, Alois, à Lausanne, lieutenant de dragons n° 3 cantonal, arrondissements nos 4 et 7. — *Béboux*, Charles, à Cully, premier sous-lieut. de grenadiers d'élite du 3me arrond. — M. *Vessaz*, Philippe-Antoine, à Lausanne, second sous-lieut. de grenadiers d'élite du 3me arrond., et M. *Bettex*, François, à Yverdon, capitaine de chasseurs n° 9, arrond. n° 6. — Le 7 décembre 1858, M. *Henny*, Marc-Louis, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 5 d'élite. — M. *Larpin*, Louis-Marc-Henri, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 1 de réserve. — M. *Galabin*, Joseph, à Lausanne, second sous-lieut. de mousquetaires n° 1 d'élite. — M. *Vautier*, Jules, à Grandson, commandant du bataillon de réserve du 6me arrond. — Le 10 décembre. M. *Aubert*, Samuel, à St-Georges, commandant du bataillon de réserve du 4me arrond. — M. *Chambaz*, Antoine, à Arzier, major du même bataillon. — M. *Dériaz*, Victor, à Cheseaux, major du bataillon d'élite du 5me arrond. — M. *Glardon*, Louis, à Vallorbes, major du bataillon de réserve du 5me arrond. — M. *Bastian*, Charles, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 2 d'élite du 3me arrond. — M. *Champoud*, François, à Cossonay, capitaine de grenadiers de réserve du 7me arrond. — Le 15, M. *Henninger*, Henri, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3me arrond. — M. *Ruffy*, Louis-Fréderich, à Lutry, premier sous-lieut. aux chasseurs de gauche d'élite du 3me arrond. — M. *Fauquez*, Gabriel, à Riez, premier sous-lieut. de chasseurs au bataillon n° 113, seconde section du 3me arrondissement.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance de samedi, a rappelé M. Charles *Roux* au grade de major du bataillon de réserve du 3me arrondissement, vacant par suite du décès de M. Favez, qu'il remplace également dans ses fonctions de commis en chef du contingent de Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 241

U
2
R49
v.3
1858

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.